

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Budget primitif 2018 de la Ville de Strasbourg

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
et après avoir reçu communication du rapport sur la situation
de la collectivité en matière de développement durable,*

- 1) *approuve le budget primitif pour l'exercice 2018 de la Ville de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe,*
- a) *arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres*

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	83 486 645,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 837 020,00 €
014	Atténuation de produits	745 082,00 €
022	Dépenses imprévues	1 200 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	24 200 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	62 904 527,00 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	309 183,00 €
66	Charges financières	4 017 500,00 €

67	Charges exceptionnelles	2 040 573,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	759 470,00 €
		392 500 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

013	Atténuations de charges	131 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 650 230,00 €
73	Impôts et taxes	250 309 037,00 €
74	Dotations et participations	81 913 961,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 124 152,00 €
76	Produits financiers	2 103 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 007 970,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	246 150,00 €
		392 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

020	Dépenses imprévues	863 702,15 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	8 000 000,00 €
10	Dotation fonds divers et réserves	5 000,00 €
13	Subventions d'investissement	55 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	26 528 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 132 466,02 €
204	Subventions d'équipement versées	6 874 264,00 €
21	Immobilisations corporelles	27 023 876,58 €
23	Immobilisations en cours	64 753 848,28 €
27	Autres immobilisations financières	600 000,00 €
454101	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
454104	Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	10 000,00 €
454105	Travaux pour tiers - Eclairage public	50 000,00 €
458103	Salle de consommation à moindre risque	39 842,97 €
		136 000 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

021	Virement de la section de fonctionnement	24 200 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	27 933 020,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	8 000 000,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	7 301 000,00 €
13	Subventions d'investissement	10 835 490,83 €
16	Emprunts et dettes assimilées	43 766 049,17 €
27	Autres immobilisations financières	1 854 440,00 €
454201	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
454204	Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	10 000,00 €
454205	Travaux pour tiers - Eclairage public	50 000,00 €
		<hr/>
		136 000 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En DEPENSES	888 132 920 €
En RECETTES	163 265 264 €

- b) approuve la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire réglementaire,
- 2) approuve le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'école européenne, tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

011	Charges à caractère général	302 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
		<hr/>
		352 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 000,00 €
74	Dotations et participations	294 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
		<hr/>

352 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

21	Immobilisations corporelles	30 000,00 €
		<u>30 000,00 €</u>

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
		<u>30 000,00 €</u>

- 3) décide de conserver à un niveau stable le taux des trois taxes directes locales pour 2018, soit :

	2018
Taxe d'habitation	25,40%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,49%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,52%

- 4) fixe les tarifs des droits de place et autres droits divers ainsi que les droits de stationnement sur voirie et les tarifs dans les parkings en ouvrage conformément à ***l'annexe I***, et charge le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie,

- 5) vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 (JO du 07/01/2007) ;
vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat ;
vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission ;

autorise le Maire, pour l'exercice budgétaire 2018,
en application du dernier alinéa de l'article 7-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et de l'article 7 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 à signer, à titre dérogatoire, exceptionnel et pour une durée limitée aux déplacements afférents, des ordres de mission

des agents, des élus et des états de frais des intervenants extérieurs incluant des taux de remboursement dérogeant jusqu'à concurrence de quatre fois maximum au forfait relatif aux taux des indemnités de mission sur le territoire national, sans que le montant autorisé puisse conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par le bénéficiaire.

Au 4 décembre 2017, le montant du forfait est fixé nationalement à 60 € par nuitée au titre de l'hébergement et 15,25 € par repas.

Ces dispositions emportent mise en compatibilité du règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacements temporaires, modifié lors de la délibération du 26 janvier 2015.

6)

I – Considérant qu'au 01/01/2018, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

L'encours de la dette s'élève à 218 101 902 €.

La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

- 30 contrats de 208 821 607 € représentant 95,7% de l'encours de dette classée 1-A,*
- 4 contrats de 4 155 920 € représentant 1,9% de l'encours de dette classée 1-B,*
- 1 contrat de 5 124 275 € représentant 2,4% de l'encours de dette classée 4-B.*

Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Strasbourg souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

a) approuve la détermination du profil de la dette comme suit :

L'encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :

- 100% maximum de l'encours de la dette classée 1-A,*
- 50% maximum de l'encours de la dette classée 1-B,*
- 0% pour les autres classifications.*

b) approuve le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des produits de financement qui pourront être :

- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,*
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,*
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR*
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).*

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'EONIA
- le TMO
- le TME
- l'EURIBOR
- le livret A
- l'inflation
- l'OAT.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,20% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,30% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 80 000 €

c) autorise le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-dessus ;

d) autorise à ces fins, le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à lancer des émissions obligataires ou à participer à des emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques et signer les actes y relatifs,
- à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer les actes y relatifs,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

II – Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Strasbourg souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR) ;

- a) approuve le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :*
- des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),*
 - et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),*
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),*
 - et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),*
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).*

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,*
- le TAM,*
- l'EONIA,*
- le TMO,*
- le TME,*
- l'EURIBOR,*
- l'OAT.*

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité. Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,*
- 0,15% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,*
- un forfait de 10 000 euros.*

- b) autorise le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à recourir à des opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.
- c) autorise le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à ces fins :
- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
 - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
 - à résilier l'opération retenue,
 - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédent;
- 7) autorise le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 49 000 000 €,
- 8) approuve, sur proposition de la Commission Mixte Paritaire chargée des relations financières entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en application de la convention du 3 mars 1972 passée entre la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la répartition des frais de personnel entre la Ville de Strasbourg, l'Oeuvre Notre-Dame et l'Eurométropole de Strasbourg en fonction de décomptes mensuels établis par direction et services sur la base des éléments qui composent la paie et des pourcentages des temps d'occupation au bénéfice de chaque collectivité déterminés individuellement pour chaque agent,
- 9) charge la Commission Mixte Paritaire de s'assurer de la bonne exécution de cette répartition,
- 10) arrête pour le budget de 2018 le taux de participation de l'Eurométropole de Strasbourg aux charges de pensions assumées par la Ville à 45,89 %, en vertu de l'article 26 de la loi du 31 décembre 1966, relative aux communautés urbaines,
- 11) approuve l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire,
- 12) approuve la liste des organismes pour lesquels la Ville de Strasbourg versera une cotisation en 2018 (**annexe II**)
- 13) prend acte, dans **l'annexe III**, de la présentation de la liste des organismes pour lesquels la Ville
- a. détient une part du capital ;
 - b. a garanti un emprunt

- c. a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

14) approuve la constitution d'une provision à hauteur de 100 000 € concernant les créances irrécouvrables, dont le montant est calculé à partir d'une moyenne sur les trois dernières années ;

15) approuve les versements suivants :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Nature comptable</i>	<i>Montant</i>
<i>BA Ecole Européenne de Strasbourg</i>	<i>Contribution obligatoire</i>	6558	129 100 €
<i>Crédit municipal</i>	<i>Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre)</i>	65737	85 000 €
<i>Crédit municipal</i>	<i>Subvention d'équipement</i>	204172	17 000 €
<i>Crédit municipal</i>	<i>Prêt</i>	274	300 000 €
<i>Budget de l'Œuvre Notre-Dame</i>	<i>Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre)</i>	65738	1 200 000 €
<i>Caisse des Ecoles</i>	<i>Avance remboursable</i>	27636	300 000 €
<i>EPCC HEAR</i>	<i>Contribution obligatoire</i>	6558	5 575 000 €

16) informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant <https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=0X7Rclzbbup5J5sLv4AwND>

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES

TARIFS DES MARCHES DE PLEIN AIR ET COUVERT

DESIGNATION	MODE DE CALCUL	TARIF
1. Marchés de plein air		
Droits de place	par m ² /par jour	1,22 €
Redevance branchement et forfait consommation électrique	par prise/par jour	6,00 €
2. Marché couvert (Halle de Neudorf)		
Droits de place	par m ² /par jour	1,25 €
Redevance branchement et forfait consommation électrique	par prise/par jour	6,00 €
<u>Observations :</u> Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche.		

TARIFS DES FOIRES - KERMESSES

DESIGNATION	MODE DE CALCUL	TARIF
1. Stands, jeux, boutiques de vente, manèges et autres métiers		
Jusqu'à 150 m ²	par m ² /par période	4,10 €
Tranche de 151 à 300 m ²	par m ² /par période	2,30 €
Tranche au dessus de 300 m ²	par m ² /par période	1,30 €

Appareils automatiques (Boissons, coups de poing, astrologie,...)	forfait	91,00 €
Redevance branchement et forfait consommation électrique	par prise/par jour	6,00 €
2. Minimum de perception par établissement		
Droits de place	forfait	35,00 €
<p><u>Observations :</u></p> <p>Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche. Aucune participation supplémentaire ne sera exigée, hormis les frais de branchement électrique individuel.</p>		

Date d'effet : 1er janvier 2018

TARIFS FOIRE SAINT JEAN 2018

DESIGNATION	MODE DE CALCUL	TARIF
1. Stands, jeux, boutiques, manèges et autres métiers		
Droits de place		
Jusqu'à 150 m ²	par m ²	7,10 €
Tranche de 151 à 300 m ²	par m ²	3,60 €
Tranche au dessus de 300 m ²	par m ²	2,00 €
Appareils automatiques (Boissons, coups de poing, astrologie,...)	forfait	89,00 €
2. Brasseries (structures mobiles)		
Droits de place	forfait	745,00 €
3. Droit minimum par établissement		
Droits de place	forfait	35,00 €
4. Frais de communication et de promotion		
Boutiques	par ml de façade	27,00 €
Manèges enfantins < 18 ml	par ml de façade	32,40 €
Manèges enfantins > 18 ml	forfait	594,00 €
Boîtes à rire et similaires	forfait	650,00 €
Gros manèges	forfait	950,00 €
5. Consommation d'eau		
Manèges utilisant de grands volumes d'eau	mise en place d'un compteur spécifique	
Aquaboules et manèges utilisant l'eau à l'exception des manèges utilisant de grands volumes d'eau	forfait	185,00 €
Grandes brasseries	forfait	206,00 €
Stands alimentaires (confiseries, restauration rapide...)	forfait	71,00 €
Piscines privées	forfait	155,00 €

6. Electricité par stand, selon puissance demandée		
Jusqu'à 30 A (18 kVa)	forfait	95,00 €
De 31 à 60 A (36 kVa)	forfait	185,00 €
De 61 à 130 A (78 kVa)	forfait	278,00 €
De 131 à 240 A (144 kVa)	forfait	390,00 €
De 241 à 400 A (240 kVa)	forfait	489,00 €
7. Caravanes		
Caravanes principales	forfait	140,00 €
Caravanes secondaires	forfait	49,00 €
<u>Observations</u>		
<p>Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche.</p> <p>Prix fixés pour la durée de la manifestation.</p>		

TARIFS MARCHE DE NOEL 2018

SITES	MODE DE CALCUL	TARIF
1. Stands et boutiques rue de la Comédie, places Broglie, Cathédrale, Château, Corbeau, Austerlitz, Gare, Gutenberg, Etoile, Marché des Bredele et autres sites le cas échéant		
Droits de place	par m ² /par période de 4 semaines	100,00 €
	par m ² /par semaine supplémentaire	25,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période de 4 semaines	170,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	42,50 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période de 4 semaines	360,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	90,00 €
2. Stands et boutiques places Benjamin Zix, des Meuniers et secteur Marché Neuf / Temple Neuf		
Droits de place	par m ² /par période de 4 semaines	58,00 €
	par m ² /par semaine supplémentaire	14,50 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période de 4 semaines	170,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	42,50 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période de 4 semaines	360,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	90,00 €
3. Stands des Vignerons ou autres stands partagés		
Droits de place (frais de promotion et de gardiennage inclus)	par m ² /par jour	4,10 €
4. Vendeurs de Sapins		
a) Place Broglie		
Droits de place	par emplacement/par période	660,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	170,00 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période	360,00 €
b) Place Kléber		
Droits de place	par emplacement/par période	660,00 €

Participation aux frais de promotion	forfait/par période	170,00 €
c) Autres sites		
Droits de place	par emplacement/par période	660,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	170,00 €
5. Noël du Livre		
Droits de place	par table/par période	210,00 €
6. Manèges places de la Cathédrale, d'Austerlitz, Gutenberg ou sur autres sites de Noël		
Droits de place	par m ² /par période de 4 semaines	38,00 €
	par m ² /par semaine supplémentaire	9,50 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période de 4 semaines	170,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	42,50 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période de 4 semaines	360,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	90,00 €
<u>Observations :</u>		
<p>Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation d'occupation du domaine public pourra être délivrée à titre gratuit aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.</p> <p>Lors du recouvrement, les montants encaissés seront arrondis à la dizaine de centime la plus proche.</p> <p>Aucune participation supplémentaire ne sera exigée hormis les frais de branchement et de consommation d'électricité individuels facturés par l'Electricité de Strasbourg.</p>		

TARIFS DES ABONNEMENTS EN OUVRAGE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2018

VISITEURS JOUR / NUIT (24H/24H)

	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
Bateliers		379,00 €	1 386,00 €
Halles P2		379,00 €	1 386,00 €
Halles P1	152,00 €	364,00 €	1 347,00 €

VISITEURS JOUR (7H – 21 H)

	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
Bateliers		328,00 €	1 173,00 €
Halles P2		328,00 €	1 173,00 €
Halles P3	131,00 €	313,00 €	1 143,00 €
Halles P1	131,00 €	313,00 €	1 143,00 €

RESIDANTS JOUR / NUIT (24H/24H)

	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
Bateliers	97,00 €	267,00 €	927,00 €
Halles P2	97,00 €	267,00 €	927,00 €
Halles P1	91,00 €	255,00 €	897,00 €
Halles P1 – Résidéo (limité à 400 abonnements)	25,00 €		

RESIDANTS NUIT et WE (17H-10H du lundi au vendredi + sa, di et JF)

	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
Bateliers		118,00 €	414,00 €
Halles P2		118,00 €	414,00 €
Halles P1	40,00 €	98,00 €	372,00 €

RESIDANTS NUIT et dimanche (17H-10H du lundi au samedi, di et JF)

	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
Bateliers		73,00 €	279,00 €
Halles P2		73,00 €	279,00 €
Halles P1	30,00 €	73,00 €	279,00 €

Forfait FORAINS du Marché de Noël

Halles P1	51,00 €
------------------	---------

Abonnement pour les véhicules électriques

Dans la limite d'un abonné par parking

	MENSUEL	TRIMESTRIEL
Bateliers	152,00 €	389,00 €
Halles P3	152,00 €	389,00 €

Tarif MOTOS

50% si le parking le permet

Abonnements par station CITIZ (24h/24)

10% de l'abonnement VISITEURS JOUR / NUIT (24H/24H)

TARIFS DES VISITEURS EN OUVRAGE
--

Tarifcation dans les parkings "moyenne durée" P1, P2 et P3 des Halles et Bateliers

Durées de stationnement	Tarifs
Jusqu'à 7 h de stationnement	0,40 € par ¼ d'heure
De la 8 ^{ème} h et jusqu'à 9 h de stationnement	0,30 € par ¼ d'heure
De la 10 ^{ème} h et jusqu'à 11 h de stationnement	0,20 € par ¼ d'heure
De la 12 ^{ème} h et jusqu'à 13 h de stationnement	0,10 € par ¼ d'heure
Au-delà de 13 h de stationnement	1,60 € par heure
Forfait par 24 heures de stationnement	20 €
Forfait soirée (20h à 2h du matin)	2 €
Forfait nuit (2h à 7h du matin)	2 €
Ticket perdu	20 € / jour
Tarif motos	50 % de réduction

Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin (A.M.R.67)
Association des Maires du Bas-Rhin
France Urbaine (Assoc. Des élus urbains)
Elus locaux contre le SIDA
Elus contre la violence faite aux femmes
Observatoire National de l'action sociale décentralisée (O.D.A.S)
Ass. Francophone des Villes Amies des Aînées
Réseau IDEAL A.S.E.
Assoc. Française des Aidants
Réseau Maternité Addiction
Réseau idéal santé territoriale - médecins territoriaux -
Union des professionnels du pôle funéraire public
Association des utilisateurs Logitud (A.D.U.L.)
Conseil français de la citoyenneté de résidence (C.O.F.R.A.C.I.R.)
Réseau des Villes Educatrices
Association Nationale des Directeurs de la Restauration Scolaire (AGORES)
Réseau Idéal - Petite enfance -
Unicef
Association des biens français du patrimoine mondial de l'UNESCO
ICOMOS France
La Fondation du Patrimoine
The league of historical cities
Association nationale des Villes et pays d'art et histoire
Association "Zone franche le réseau des musiques du monde"
Office pour la langue et Culture d'Alsace
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (F.N.C.C.)
Culture action Europe
Cités et Gouvernements locaux unis
Réseau Versant Est
Association Vauban
CLIC Club innovation culture
Société des éditeurs et auteurs de musique (I.S.M.N.)
Association "Edouard et Rodolphe REUSS"
Association "Fondation de Marie Jaël"
Association pour le développement et la recherche sur les artothèques (A.D.R.A.)
Club de la Presse

Images en bibliothèques
Association française du cinéma d'animation (AFCA)
Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM)
Club de la Presse
Association Française des Orchestres
Association du passeport des musées du Rhin supérieur
French Regional & Américan Museum Exchange (FRAME)
Vidéomuseum centre G Pompidou
Fédération des écomusées et des musées de société (FEMS)
ICOM Conseil international des musées
Syndicat National des Scènes Publiques (S.N.S.P.)
Ass. QUINTEST
Association TGV Est Européen
Magistrale fur Europa
Association des Maires des Communes Forestières
Réserve Naturelle de France
Fedenatur
Programme européen des forêts certifiés (Fibois P.E.F.C.)
Sté Française d'arboriculture
Light Urban Community International (LUCI)
CIDB Club Décibel Villes - Centre d'information et de documentation sur le bruit
Forum français pour la sécurité urbaine
Réseau Français des Villes Santé de l'OMS
Association nationale des élus en charge du sport (A.N.D.E.S.)
Tempo territorial
Assoc. nationale des coll. pour la Maîtrise des Risques technologiques majeurs - AMARIS
Club de la presse
Association Française des Conseils des Communes & Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.)
Eurocities
Cités Unies de France (C.U.F.- C.G.L.U.)
Association des Agences de la Démocratie Locale
Institut Confucius d'Alsace
Association internationale des maires responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophone (A.I.M.F.)
Association pour la promotion de l'Alsace
Institut International des Droits de l'Homme
Ass. Nationale des conseils des jeunes (A.N.A.C.E.J.)

Association des Villes Marraines
Association des amis du mémorial de l'Alsace - Moselle (A.M.A.M.)

ANNEXE ATR – EXERCICE 2016

annexe aux documents budgétaires

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires sont assortis en annexe :

- de la liste des **organismes** pour lesquels la commune :
 - détient une part de capital,
 - ou a garanti un emprunt,
 - ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune.

- de la liste des **délégués de service public**.

Les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

■ Ces informations sont disponibles :

- ↪ concernant les subventions : dans une annexe au compte administratif approuvé par le conseil municipal le 26 juin 2017 intitulée « Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions » : produite en application de l'article L2313-1 alinéa 3 du CGCT, cette annexe répertorie toutes les aides (subventions ou avantages en nature) consenties aux organismes extérieurs, quelle que soit leur nature juridique, dès le premier euro ;
- ↪ concernant les garanties d'emprunt accordées par la Ville : dans l'état de la dette propre et garantie annexée au même compte administratif ;
- ↪ concernant la liste des délégataires de service public dans le rapport soumis au conseil municipal du 18 décembre 2017 : rubrique « synthèse des rapports d'activité 2016 des délégations de service publics » intégrant une liste récapitulative des délégataires concernés ;
- ↪ concernant la liste des organismes pour lesquels la Ville détient une part de capital :
 - la liste des sociétés à capitaux mixtes est produite dans la synthèse des rapports d'activité 2016 de ces sociétés présentée au conseil municipal le 18 décembre 2017 en application de l'article L1524-5 alinéa 14 du CGCT (rubrique « Panorama ») ;
 - en complément figure ci-dessous l'état de participation de la collectivité dans les organismes pour lesquels un tel rapport n'est pas établi.

AUTRES ORGANISMES	<i>subvention versée en 2016 (en €)</i>	<i>emprunt garanti : capital restant dû au 31/12/2016 (en €)</i>	<i>Capital détenu par la Ville au 31/12/2016</i>
PROCIVIS ALSACE / SACICAP			11,08 %
SOFIDAL			1,67 %
COMPAGNIE FRANCAISE DE NAVIGATION RHENANE - CFNR			0,59 %
SOCOLOPO			0,0007 %
<i>Etablissements publics</i>			<i>Collectivité de rattachement</i>
CREDIT MUNICIPAL	102 000,00 €		Ville
PORT AUTONOME DE STRASBOURG			Ville et Etat
HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	10 000,00 €		Ville et Etat

- L'ensemble des comptes, clôturés en 2016, des organismes concernés est disponible en version papier auprès de l'administration.

Point n°1 Budget primitif 2018 de la Ville de Strasbourg

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELLANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILLER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

12

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

2

JURDANT-PFEIFFER-Pascale, LOOS-François

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Budget primitif 2018 de l'Œuvre Notre-Dame

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

1. approuve le budget primitif pour l'exercice 2018 de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe,
 - a) arrête aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	862 150,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 780 420,00 €
022	Dépenses imprévues	4 730,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	540 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	4 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 700,00 €
		3 200 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	961 100,00 €
74	Dotations et participations	1 204 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	959 900,00 €

77	<i>Produits exceptionnels</i>	<u>75 000,00 €</u>
		3 200 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	<i>Dépenses imprévues</i>	5 453,60 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	100 000,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	470 500,00 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>	<u>1 354 046,40 €</u>
		1 930 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
024	<i>Produit des cessions d'immobilisations</i>	200 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	540 000,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	100 000,00 €
10	<i>Dotation fonds divers et réserves</i>	50 000,00 €
13	<i>Subventions d'investissement reçues</i>	145 000,00 €
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<u>895 000,00 €</u>
		1 930 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

<i>En Dépenses</i>	12 605 741 €
<i>En Recettes</i>	635 800 €

- b) approuve la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe,
2. autorise le Maire ou l'Adjoint du ressort, pour l'Œuvre Notre-Dame, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du CGCT, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

Encours total de la dette actuelle : 0 €

Encours de la dette envisagée pour l'année 2018: il sera augmenté au maximum de la somme inscrite au budget, dont:

- 100% maximum de l'encours de dette classée 1-A,
- 50% maximum de l'encours de dette classée 1-B,
- 0% pour les autres classifications

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Œuvre Notre-Dame souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- *le T4M*
- *le TAM*
- *l'EONIA*
- *le TMO*
- *le TME*
- *l'EURIBOR*

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Les meilleures offres seront retenues au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- *0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,*
- *0,20% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,*
- *Ou un forfait de 5 000 euros*

3. *autorise le Maire, ou l'Adjoint du ressort, pour l'Œuvre Notre-Dame, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'1 000 000 €,*
4. *approuve l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire,*
5. *approuve le remboursement à l'Eurométropole de Strasbourg des frais de personnel pour les agents affectés à l'Œuvre Notre-Dame*
6. *informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=0GImdgbtIhXrXmL29LO2BA>*

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral**

et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017

Point n° 2 Budget primitif 2018 de l'Œuvre Notre-Dame

Pour	62
Contre	0
Abstention	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSÉ-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELLANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTÉS-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAEITZEL-Françoise, SCHALCK-Elisa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Présentation au Conseil des rapports d'activités de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2016.

L'article L 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, spécifique aux communes de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dispose que chaque année le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration pendant l'année écoulée.

Ce rapport d'activité a pour objet d'informer le Conseil sur le fonctionnement de l'administration communale dans ses différents domaines de compétences et d'actions.

Il est proposé au Conseil que ce rapport puisse être adressé comme un outil d'information aux responsables des services de l'administration municipale ainsi que d'autres collectivités locales et partenaires institutionnels de la ville de Strasbourg.

Par ailleurs, l'article article L 5211-39 applicable au rapport d'activité de l'Eurométropole fait obligation aux maires des communes membres de l'EPCI de communiquer ce rapport d'activité à leur Conseil municipal après que ce rapport leur ait été transmis par le Président de l'Eurométropole.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
vu l'article L 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,
prend acte*

de la présentation du rapport d'activité de la ville de Strasbourg pour l'année 2016 ;

autorise

la publication pour une diffusion interne et externe ;

et prend acte également

de la présentation du rapport d'activité de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2016.

Ces deux rapports d'activité sont disponibles via le lien ci-après :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=CT0YivqnnTOKixN8fYZ_0C

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Compte rendu de l'activité 2016 des sociétés à capitaux mixtes de la ville de Strasbourg.

Les représentants des collectivités au conseil d'administration (CA) ou au conseil de surveillance (CS) des sociétés d'économie mixte sont tenus de soumettre, au moins une fois par an, un rapport écrit à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité actionnaire (art L1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales).

Les rapports ci-joints portent sur la période d'activité correspondant au dernier exercice comptable clos en 2016 et présentent les comptes annuels approuvés par les assemblées générales en 2017.

La ville de Strasbourg est actionnaire de 8 sociétés d'économie mixte, dont deux sociétés dans lesquelles elle est majoritaire, et d'une société publique locale. Suite à l'augmentation de Capital de la Société Locusem, la participation totale de la Ville dans le capital de ces sociétés s'élève à 10,7 M€ en 2016 contre 10,4 M€ en 2015.

En 2016, Réseau GDS, la Sers et Strasbourg événements ont versé plus de 2,44 M€ de dividendes à la Ville de Strasbourg.

Organismes	Représentants de la ville de Strasbourg
Habitation moderne (Sem)	Philippe BIES, Président du CA Syamak AGHA BABAEI Caroline BARRIERE Luc GILLMANN Annick NEFF Bornia TARALL Jean WERLEN
Réseau GDS (Sem)	Olivier BITZ, Président du CA Alain JUND Christel KOHLER François LOOS Mickaël SCHMIDT
Strasbourg événements (Sem)	Nawel RAFIK-ELMRINI, Présidente du CS

	Jean-Jacques GSELL
Société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg (Samins) (Sem)	Serge OEHLER, Président du CA Françoise BUFFET Jean-Jacques GSELL
Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) (Sem)	Néant
Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg (Parcus) (Sem)	Henri DREYFUS
Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (Sers) (Sem)	Christel KOHLER Nawel RAFIK-ELMRINI Jean WERLEN
Locusem (Sem)	Henri DREYFUS, Président du CA Paul MEYER Catherine TRAUTMANN
Société publique locale des deux rives (SEM)	Roland RIES, Président Alain FONTANEL Anne-Pernelle RICHARDOT Martine CALDEROLI-LOTZ Jean-Baptiste MATHIEU

Les chiffres d'affaires 2016 les plus importants relèvent des secteurs suivants : transport-déplacement (CTS, Parcus), logement (Habitation moderne), développement économique (Réseau GDS, Strasbourg événements) et aménagement (SERS).

En 2016, la Sem Maison de l'Alsace à Paris a été dissoute d'un commun accord entre ses actionnaires.

Par ailleurs, la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg et la commune d'Illkirch-Graffenstaden ont décidé de céder leurs actions de la Sig basket au cours du 1^{er} trimestre 2016, afin de permettre au club de faire évoluer son statut de Sem vers une société anonyme sportive professionnelle et de poursuivre son projet sportif professionnel.

Enfin, Locusem a été recapitalisé à hauteur de 3,2 M€ afin de lui permettre de poursuivre son développement : après l'intégration de deux nouveaux actionnaires (Cus Habitat et Habitation Moderne), la Ville de Strasbourg détient désormais 15,54% du capital.

LES FAITS MARQUANTS 2016

Sur le périmètre de 2016, le chiffre d'affaires cumulé de ces Sem s'élève à 264 M€ en hausse de 12 M€, pour un résultat net global dégagé de 22 M€.

En 2016, l'activité des sociétés s'est caractérisée par :

- **Habitation moderne** : en 2016, 367 logements neufs et commerces ont été mis en service ; la société dépasse ainsi l'objectif de construction de 200 à 250 logements neufs par an. Au plan financier, l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires en hausse de 1,5% à 61,2 M€, lié principalement à l'augmentation du parc locatif, et par un résultat net en hausse à près de 6 M€.
- **Locusem** : l'année 2016 est marquée par une recapitalisation à hauteur de 3,2 M€ en vue de réaliser le nouveau plan d'affaires 2016-2020. Le chiffre d'affaires 2016 s'élève

à 724 K€, en hausse de 31% par rapport à 2015 et l'exercice 2016 se solde par un résultat positif de 11 K€ (- 77 K€ en 2015).

- **Réseau GDS** : Les quantités de gaz acheminées dans l'exercice sont supérieures d'environ 1,8% à celles de 2014/2015 et entraînent une hausse du chiffre d'affaires de 6,8% à 53,2 M€. Le résultat net cible de 7,5 M€ est encore atteint cette année ; il est toutefois en diminution, l'année précédente ayant été marquée par la reprise d'une importante provision pour garantie de passif.
- **Strasbourg événements** : 2016 a été principalement marquée par la réouverture complète du PMC après 3 années de travaux de restructuration, modernisation et extension et par l'attribution de la nouvelle délégation de service pour une durée de 20 ans. La Sem a réalisé un chiffre d'affaires de 19 M€, en augmentation de 31% par rapport à l'exercice précédent. Au final, la société a dégagé un résultat net de 1 391 K€, en forte hausse par rapport à 2015 (711 K€).
- **Samins** : l'exercice 2016 se caractérise par une stabilisation des tonnages réceptionnés sur le marché d'intérêt national et du taux d'occupation des locaux. Le chiffre d'affaires de la société, essentiellement constitué des recettes de location d'emplacements, s'élève à 2,2 M€ en 2016 et génère un bénéfice net de 253 K€ contre 322 K€ en 2015.
- **Cts** : après les extensions intervenues en 2015 (ligne A et D) et la création d'une ligne de bus à haut niveau de service, le réseau se consolide en 2016 ; l'offre kilométrique diminue légèrement avec la restructuration du réseau bus dans le sud et les grèves liées à la Loi Travail, mais la fréquentation du réseau continue de progresser. Le chiffre d'affaires de la Cts augmente légèrement à 76 M€, et, au final, le résultat net s'élève à 382 K€ contre 607 K€ en 2015.
- **Parcus** : 2016 s'inscrit dans une volonté de développement et de modernisation de plusieurs ouvrages de la Sem Parcus. Différents travaux et actions ont ainsi été menés pour rendre les parkings encore plus attractifs. Le chiffre d'affaires est en nette hausse (+8%) grâce à l'augmentation des recettes horaires. Le résultat net, très conséquent cette année, s'élève à 1 532 K€.
- **Sers** : la Sers dégage un chiffre d'affaires de 39,3 M€ et génère un important résultat de 5 M€ (+55%) grâce la forte reprise des ventes de foncier au dernier trimestre et à la bonne maîtrise des charges de fonctionnement.
- **Spl des deux rives** : la Spl a connu sa deuxième année d'activité pleine. La société a initié depuis 2015, les opérations de préfiguration de la concession d'aménagement des deux rives (acquisitions foncières, études, négociations) et a également réalisé une étude sur la rénovation des bains municipaux. Elle a procédé à plusieurs acquisitions auprès du Port Autonome de Strasbourg pour un montant de 5,5 M€. Au final, l'activité 2016 a généré un chiffre d'affaires de 255 K€ et dégagé un résultat de 2 677 €.

L'ensemble des comptes rendus d'activité est présenté en annexe de la présente délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,*

approuve

les rapports annuels d'activité 2016 des représentants permanents de la Ville de Strasbourg dans les conseils d'administration ou conseil de surveillance des sociétés suivantes :

- *Habitation moderne,*
- *Locusem,*
- *Réseau GDS,*
- *Strasbourg événements,*
- *Société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg (Samins),*
- *Compagnie des transports strasbourgeois (Cts),*
- *Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg (Parcus),*
- *Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (Sers),*
- *SPL des deux rives*

informe que les comptes - rendus d'activité sont présentés en annexe de la présente délibération.

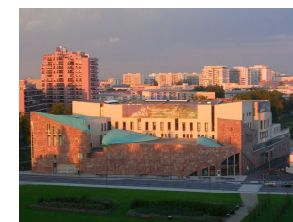
**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**



Rapports d'activité 2016

concernant les sociétés dans lesquelles
la Ville de Strasbourg est actionnaire



SOMMAIRE

Panorama	2
Logement	Habitation moderne	6
Développement économique	Locusem	12
	Réseau GDS	18
	Samins (<i>Société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg</i>)	24
	Strasbourg événements	30
déplacement – stationnement	CTS (<i>Compagnie des transports strasbourgeois</i>).....	36
	Parcus (<i>Société des parkings de l'EMS</i>)	42
Aménagement	Sers (<i>Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg</i>)	48
	SPL des 2 Rives.....	54
Elus représentant la Ville de Strasbourg dans les sociétés à capitaux mixtes	60
Lexique	62
Tableau récapitulatif des sociétés d'économie mixte	68

Sociétés à capitaux mixtes dont la Ville de Strasbourg est actionnaire

PANORAMA 2016

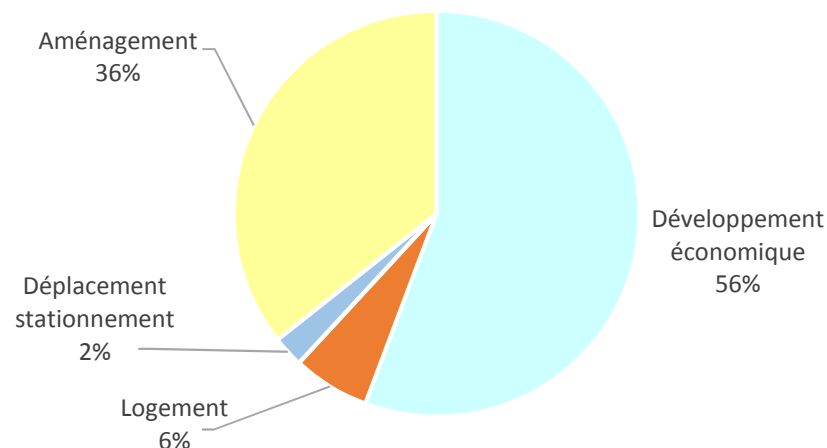
La Ville est actionnaire de 9 sociétés

Société	participation en %
Habitation moderne	52,76
Réseau GDS	50,06
Sers	25,97
Samins	24,78
SPL les deux rives	50,00
Strasbourg événements	16,70
Locusem	15,54
Parcus	10,00
Cts	0,76

Les sociétés à capitaux mixtes les plus anciennes

1877 Compagnie des transports strasbourgeois (Cts)
1914 Gaz de Strasbourg a repris une concession datant de 1856

Répartition par domaine d'activité de la participation de la Ville dans le capital des sociétés



Nombre de sociétés dont la Ville est actionnaire	2016	2015
dans lesquelles la Ville détient une part de capital :	9	11
dont celles dans lesquelles la Ville détient au moins 50% du capital	3	2

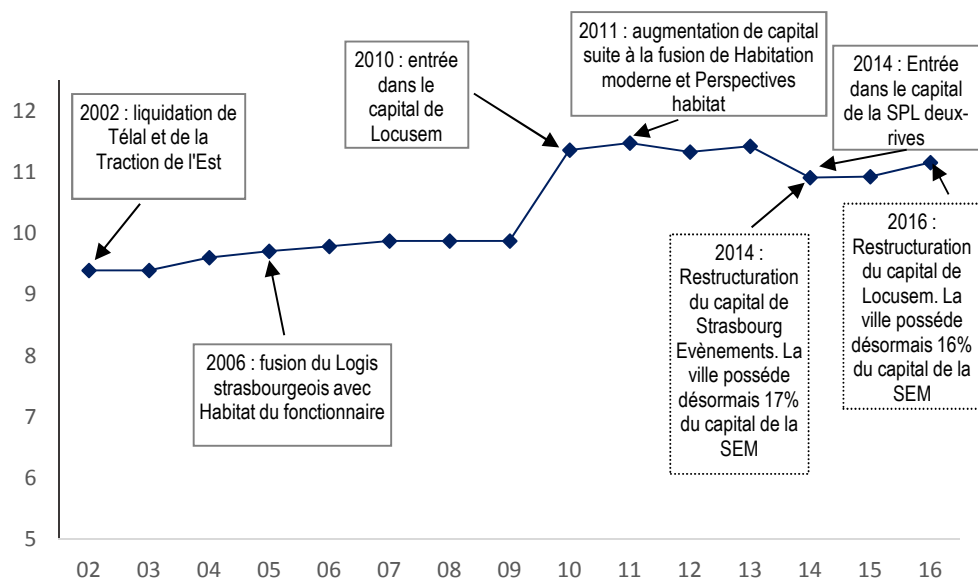
Participations dans le capital (en millions d'euros)	2016	2015
des sociétés dont la Ville est actionnaire :	12,89	10,43
dont celles dans lesquelles la Ville détient au moins 50% du capital	8,19	5,69

Effectif des sociétés	2016	2015
dans lesquelles la Ville est actionnaire :	2 161	2164
dont celles dans lesquelles la Ville détient au moins 50% du capital	422	378

Nombre de sociétés dont le résultat est	2016	2015
bénéficiaire :	9	9
déficitaire :	0	2

Evolution de la participation de la Ville au capital des sociétés au 31/12/2016

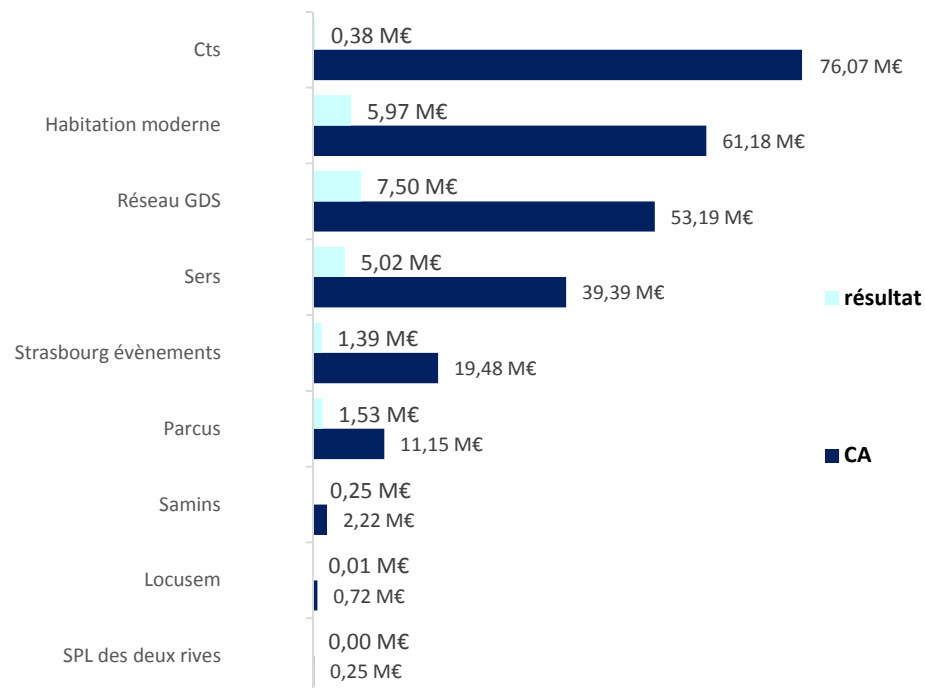
En millions d'€



On note une grande diversité dans le poids économique des sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire. En 2016, les cinq chiffres d'affaires les plus importants relèvent du transport public (Cts), du secteur de l'immobilier-logement (Habitation moderne), du développement économique (Réseau GDS, Strasbourg événements) et de l'aménagement (Sers).

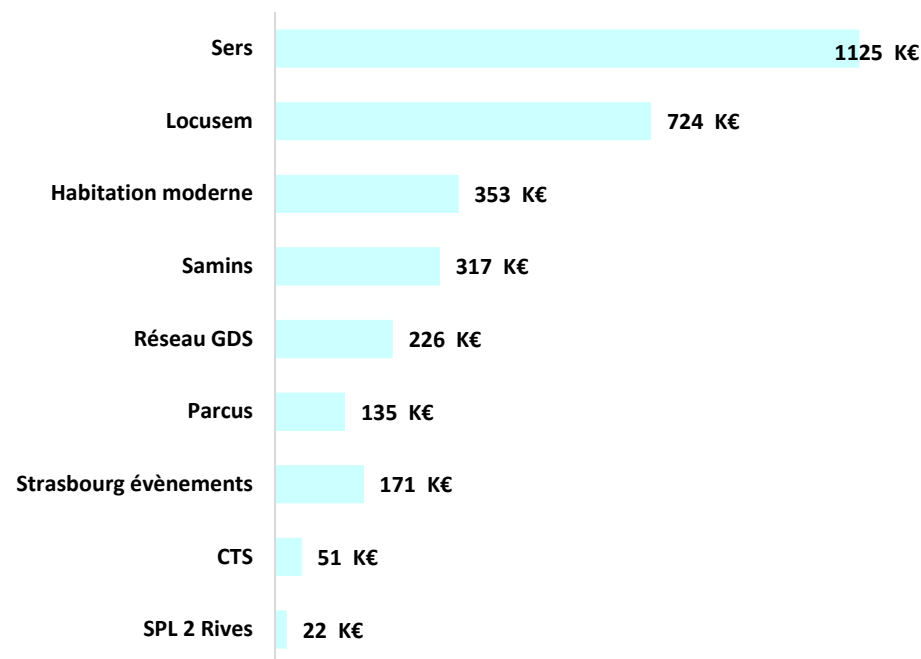
La Ville de Strasbourg est majoritaire dans le capital d'Habitation moderne qui réalise le 2^{ème} chiffre d'affaires le plus important, à hauteur de 61 M€ contre 60 M€ en 2015. La Ville de Strasbourg détient 0,76% du capital de la CTS qui enregistre le chiffre d'affaires le plus important (76 M€) des SEM dans lesquelles la Ville a des participations.

Résultat et chiffre d'affaires 2016 en millions d'euros



Chiffre d'affaires 2016 par salarié en K€

Le graphique suivant reflète la grande variété de chiffres d'affaires par salarié, le ratio allant de 22 K€ à 1 125 K€ selon les sociétés Ceci traduit les spécificités des secteurs d'activité notamment en termes d'effectifs. Certaines activités sont en effet plus « consommatrices » de main d'œuvre (ex : promotion, transport public) que d'autres (ex : logement, aménagement).



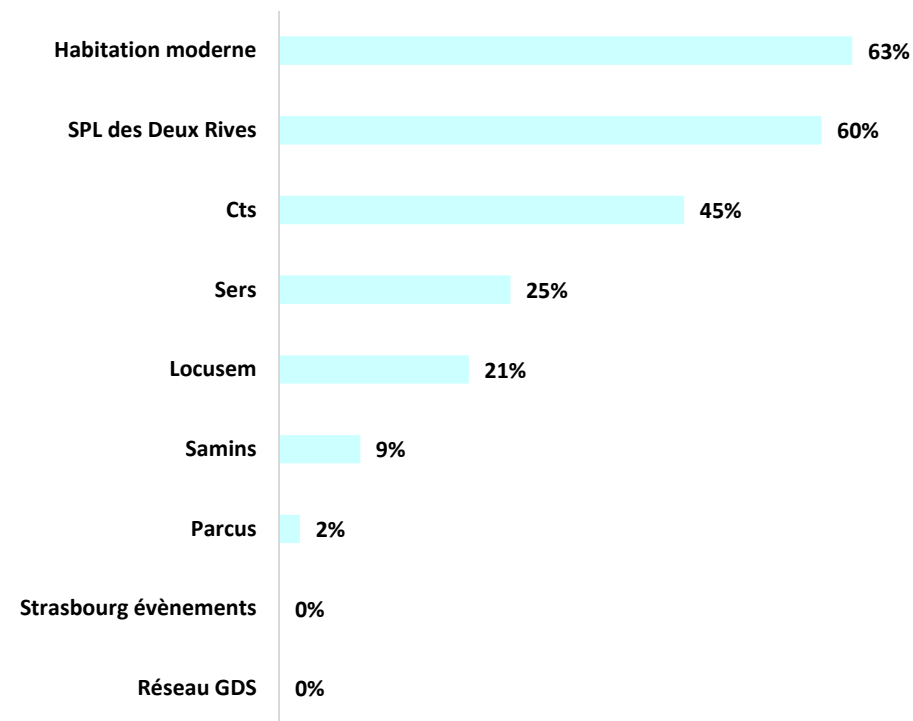
Endettement

(Montant des dettes à moyen-long terme rapporté au total du bilan)

Ce ratio mesure le degré de dépendance financière des sociétés : plus le ratio est élevé, plus la société est endettée.

Un ratio de plus de 50% observé auprès des opérateurs de logement social s'explique par les spécificités de ce secteur. Les montages de projets sont généralement adossés à la garantie des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le ratio d'endettement peut traduire l'effort d'investissement de la société.



Territoire :

Eurométropole et hors Eurométropole.

Activités :

La construction et la gestion, pour son compte ou pour le compte de tiers, d'immeubles de toute nature :

- patrimoine propre (9 769 logements, dont 84,3% conventionnés, 124 locaux commerciaux et associatifs, 2 708 garages et 1 206 places de parking),
- patrimoine municipal et eurométropolitain : 597 logements, 289 autres locaux (commerciaux, professionnels, associatifs et occupés par les services de la Ville), 174 garages et réserves et 8 jardins.
- patrimoine SERS : 8 logements et 4 parkings.

Objectifs :

- la construction ou l'acquisition/rénovation de 200 à 250 logements par an, dans le respect du principe de mixité sociale,
- l'élargissement de l'activité vers des publics spécifiques (étudiants, personnes handicapées, personnes âgées...).

Principales réalisations :

- achèvement de la dernière phase de réhabilitation de la Cité de l'III (605 logements),
- rénovation de la Cité de Solignac (278 logements) et de 160 logements de la Cité du Hohberg,
- en 2016, livraison de 331 logements conventionnés, 20 logements libres et 16 commerces, réhabilitation de 577 logements et 140 garages, et travaux de gros entretien sur 245 logements supplémentaires.



HABITATION MODERNE

HABITATION MODERNE

Fusion avec HLM Perspectives Habitat le 29 juin 2011

Société anonyme d'économie mixte locale

Siège social :

24 route de l'Hôpital - CS 30062

67027 Strasbourg Cedex

☎ 03 88 32 52 10 📠 03 88 75 79 25

www.habitation-moderne.fr

Créée le 26 novembre 1951

Capital : 1 500 000 €

Président : Philippe BIES

Directeur général : Jean-Bernard DAMBIER puis Virginie JACOB à compter du 1^{er} avril 2016

Objet social : la construction et la gestion, pour son compte ou pour le compte de tiers, d'immeubles de toute nature (en France et à l'étranger).

Effectif moyen (équivalent temps plein) : 173,21 Etp

Commissaire aux comptes : In Extenso

Service référent : Direction urbanisme et territoires

FILIALES ET PARTICIPATIONS au 31/12/2016

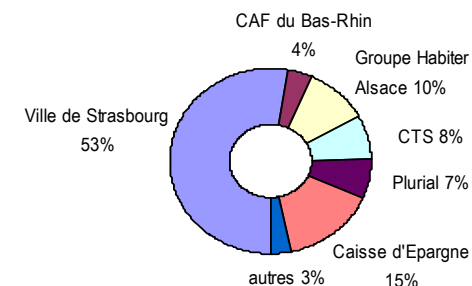
sociétés	forme juridique	capital détenu	capital social nominal
SERS	SAEM	534 418 €	8 000 000 €
Caisse d'épargne d'Alsace	société coopér.	540 000 €	235 000 000 €
SIBAR	SAEM	579 €	500 000 €
CTS	SAEM	991 €	5 000 000 €
Banque populaire Alsace	société coopér.	22 500 €	337 125 000 €
SACICAP Alsace	société coopér.	1 280 €	192 000 €
DOMIAL	SA HLM	320 €	NC
Strasbourg Eurométropole accession	SCI	24 500 €	NC
Locusem	SAEM	500 000 €	11 243 772 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

fonction	personne morale représentée	nom
Président	Ville de Strasbourg	Philippe BIES
Administrateurs	Ville de Strasbourg	Caroline BARRIERE, Bornia TARALL, Luc GILLMANN, Syamak AGHA BABAEI, Annick NEFF, Jean WERLEN
	Groupe Habiter Alsace	Christian KIEFFER depuis le 24/04/17
	Caisse d'Epargne d'Alsace	Christine MEYER-FORRLER depuis le 07-05-2015
	CAF du Bas-Rhin	Jacques BUISSON
	CTS	Alain JUND
Censeurs	Fédération Française du Bâtiment Section du Bas-Rhin (FFB67)	Jean-Claude Douglas MULLER depuis le 11-05-2015
	Action logement	Depuis le 9 mars 2017
	CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin	Jean-Michel LEHMANN
	Chambre des métiers d'Alsace	M. KAROTSCH
	Ville de Kehl	Harald KRAPP
Elus représentants des locataires :	Confédération syndicale des familles	Micheline LUIS
	Confédération nationale du logement	Claude JEANVOINE

REPARTITION DU CAPITAL au 31/12/2016

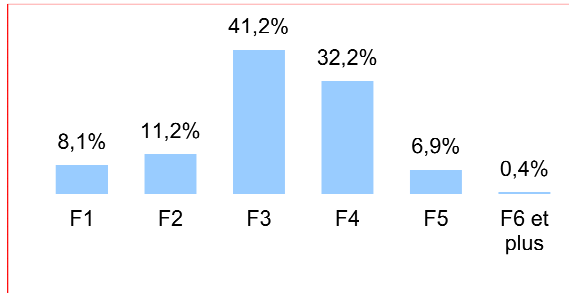
actionnaires	nbre d'actions
Ville de Strasbourg	43 888
Caisse d'Epargne d'Alsace	12 345
Groupe Habiter Alsace	8 415
CTS	6 600
PLURIAL	5 771
CAF du Bas-Rhin	3 300
Fédération Française du Bâtiment Section du Bas-Rhin (FFB67)	990
Autres	1 877
Total	83 186



Les indicateurs

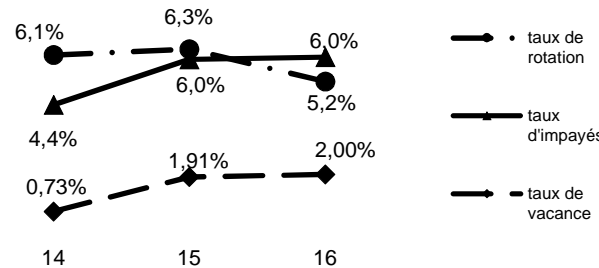
❖ ACTIVITE (hors patrimoine Ville)

Répartition 2016 du parc selon la taille des logements



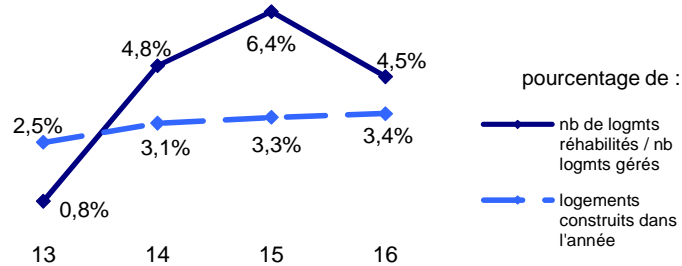
Evolution des principaux indicateurs de gestion

- *taux de rotation* : nb de baux dénoncés rapportés au nb de logements gérés
 - *taux d'impayés* : loyers impayés rapportés au quittancement total théorique
 - *taux de vacance* : loyers non perçus du fait de la vacance rapportés au quittancement total théorique



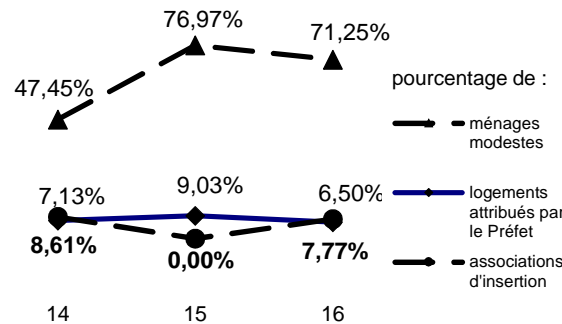
Effort de réhabilitation et de construction

* nb de logements dont la réhabilitation ou la construction s'est achevée dans l'année de référence, rapportés au nb de logements du parc

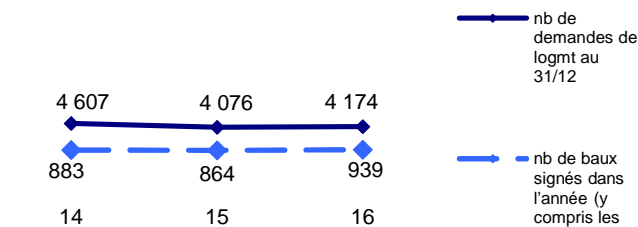


Attribution des logements de l'année

* le taux d'attribution aux ménages modestes est calculé sur la base du ratio PLA/PLU

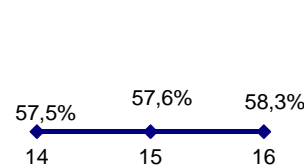


Evolution des demandes départementales de logements et de baux signés



Bénéficiaires de l'APL

En pourcentage du parc conventionné



Habitation moderne assure trois missions :

- la gestion de son patrimoine propre situé à Strasbourg, Ostwald, Fegersheim, Lipsheim, Eschau, Oberhausbergen, Plobsheim, La Wantzenau, Souffelweyersheim, Vendenheim, Lampertheim, Wolfisheim, Hœnheim, Eckbolsheim, Lingolsheim, Schiltigheim, Holtzheim et Reichstett ;
- depuis le 1^{er} avril 2016 : la gestion du patrimoine privé de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole par le biais d'un mandat de gestion locative et d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- depuis le 1^{er} janvier 2012 : la gérance par le biais d'un mandat d'une durée de 5 ans d'un immeuble appartenant à la Sers, rue du Grand Couronné à Neudorf (8 logements et 4 parkings).

En 2016, 367 logements neufs et commerces ont été mis en service ; la société dépasse ainsi l'objectif de construction de 200 à 250 logements neufs par an.

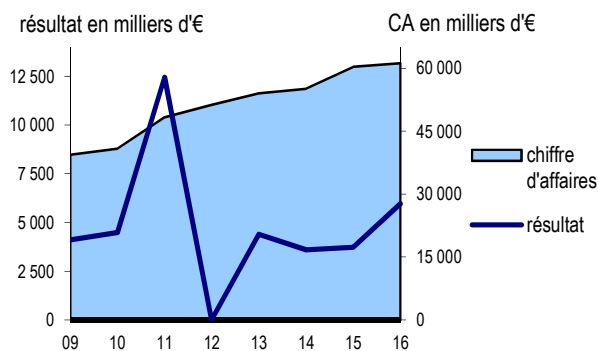
Le patrimoine comprend, au 31 décembre 2016, 9 769 logements et évolue ainsi de + 3,5% entre 2015 et 2016.

Par ailleurs, la société mène depuis les années 90 une politique volontariste de réhabilitation de son parc.

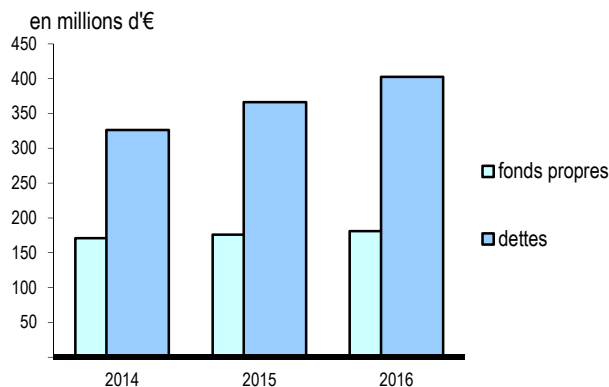
En 2015, Habitation moderne a créé une SCI avec Cus habitat et Pierre et Territoires, la « SCI Strasbourg Eurométropole accession », afin de mettre en commun leurs compétences pour développer l'accession sociale à la propriété sur l'agglomération strasbourgeoise.

En 2016, la société a développé son réseau de partenaires en prenant une participation hauteur de 4,45% dans le capital de SEM Locusem, dont l'objet est la réalisation et la gestion de pôles de commerces de proximité et de locaux d'activités pour les très petites entreprises.

Au plan financier, l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires en hausse de 1,5%, lié principalement à l'augmentation du parc locatif, et par un résultat net en hausse à près de 6 M€.



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



Evolution des fonds propres et des dettes inscrits au bilan, les fonds propres sont composés de l'ensemble passif hors dettes et comptes de régularisation.

L'activité 2016

A fin 2016, du fait des nouvelles constructions, 54% du patrimoine est situé en quartier prioritaire de la Ville (QPV).

Le patrimoine ZUS est principalement situé à la Cité de l'III, à la Montagne verte, au Neuhof et à Koenigshoffen. Les logements hors ZUS de la société sont situés dans les autres communes et autres quartiers de Strasbourg.

Le développement et la réhabilitation du patrimoine

331 nouveaux logements conventionnés ont été livrés en 2016 ainsi que 20 logements libres et 16 commerces pour un montant de 62,6 M€.

438 logements ont été réhabilités cette année (Cité Solognac et Hohberg tranche 3).

163 logements ont été mis en chantier en 2016, ce qui avec les chantiers en cours représente 554 logements en travaux et 15 cellules commerciales.

Enfin, des travaux ont été engagés en 2016 :

- démolition de 20 logements rue Sénèque et reconstruction d'un immeuble de 23 logements rue Jean Giraudoux;
- démolition du silo à garages rue Tite-Live-Hohberg (140 garages) ;
- réhabilitation complète des 81 logements Boulevard Leblois.

En 2016, la société a démarré l'installation sur l'ensemble de son parc des répartiteurs de frais de chauffage. Elle a également procédé à l'installation de 800 détecteurs de monoxyde de carbone.

La gestion du patrimoine propre

La société gère en propre un parc locatif de 9 769 logements, dont 84,3% conventionnés, 124 locaux commerciaux et associatifs, 2 708 garages et 1 206 places de parkings.

46

exercice clos au 31 décembre 2016

L'essentiel du parc propre de la société est composé de logements de taille intermédiaire avec 73,4% de logements de type F3-F4. 7,3% des logements se composent de 5 pièces ou plus.

Au sein du parc conventionné, la part des locataires bénéficiant de l'APL est stable à 58,3%.

55% des locataires ont des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS (Prêt locatif à usage social) et sont donc éligibles au PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration). Cette part importante s'explique par la situation économique des demandeurs (75% des demandeurs ont des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS).

La gestion locative 2016 se caractérise par l'attribution de 939 logements.

Les ratios de gestion locative sur le parc propre témoignent toujours d'une gestion saine et maîtrisée :

- à hauteur de 2% (1,91% en 2016), le taux de perte sur vacances est en augmentation du fait d'une comptabilisation des pertes sur loyers et sur charges depuis 2015 (uniquement sur charges avant 2015) ;
- le taux d'impayés théorique est stable à 6% ;
- le taux de rotation nette (hors mutation interne) évolue à 5,2% (contre 6,3% en 2015).

L'activité de la société se caractérise par la présence d'une régie de maintenance importante (81 personnes réparties sur 5 secteurs) constituée de tous les corps de métiers, permettant proximité et réactivité sur le terrain.

Les ajustements opérés au niveau du service ont permis, malgré l'évolution du patrimoine en 2016, de maintenir le niveau d'entretien des immeubles (15 923 interventions en 2016).

Enfin Habitation moderne a confié à Enerd2, filiale de RGDS, un important marché de performance énergétique sur le quartier du Wihrel à Ostwald.

La gestion du patrimoine municipal et métropolitain

Le mandat de gestion locative et de maîtrise d'ouvrage pour la gestion du patrimoine de la Ville arrivant à

échéance au 31/03/16, la Ville a procédé à un nouvel appel d'offres, auquel l'Eurométropole s'est adjointe, pour la gestion de son patrimoine.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, Habitation moderne s'est vue attribuée les marchés publics y relatifs jusqu'au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2016, la Sem gère pour le compte des deux collectivités un patrimoine de 691 lots pour la Ville de Strasbourg et 377 lots pour l'Eurométropole (dont 122 garages) pour un montant total de 600 K€ et une rémunération de 4% sur les travaux réalisés.

La société a réalisé un diagnostic en 2016 sur le patrimoine de l'Eurométropole afin de déterminer quels lots doivent être réhabilités. Par ailleurs, l'ajout du patrimoine de l'Eurométropole a nécessité une grande collaboration avec la recette des finances pour que le changement de gestionnaire se passe au mieux du côté des locataires.

A fin 2016, la vacance représente 45% du patrimoine de l'Eurométropole et seulement 4% du patrimoine municipal.

Les impayés totalisent 3,8% du chiffre d'affaires sur le patrimoine municipal et 7,5% sur le patrimoine eurométropolitain.

La société a réalisé des travaux d'entretien courant pour près de 605 K€ sur le patrimoine municipal et 70 K€ sur le patrimoine de l'Eurométropole.

En outre elle gère, au titre d'un second mandat, la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur les bâtiments de la Ville et de l'Eurométropole.

La programmation de travaux pour 2016 approuvée par délibérations, s'élève à 1,6 M€ pour la Ville de Strasbourg et 270 K€ pour l'Eurométropole.

Tous types de locaux confondus, les recettes des loyers, charges comprises, sur le patrimoine municipal s'élèvent à 8 M€ (quasiment identique à celui de l'année 2014) et à 549 K€ sur le patrimoine de

l'Eurométropole. Bien que moins nombreux (34%), les commerces et locaux professionnels représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires (53%).

Le résultat net est en hausse de 60%

Habitation moderne génère en 2016 un chiffre d'affaires de 61,2 M€, en augmentation de 1,5%. Cette hausse est liée notamment à la mise en service de nouveaux logements (+ 336 logements).

Il est constitué des loyers pour 44,7 M€ (+5,9% par rapport à 2015), des charges locatives pour 14,3 M€ (+2%), des ventes de terrains et des prestations (dont les recettes du mandat de gestion du patrimoine municipal et Sers) pour 2,2 M€.

Les autres produits (8 M€) intègrent notamment la production immobilisée et stockée, les certificats d'énergie et les reprises de provision ; ils augmentent de façon significative par rapport à 2015 (4,2 M€), les produits de certificats d'économie d'énergie ou les dégrèvements de taxe foncière étant très aléatoires d'une année à l'autre.

Les charges d'exploitation augmentent en moyenne de 4,8% principalement à cause de l'augmentation des frais de personnel, du fait de nouvelles embauches.

Les dépenses d'entretien courant se sont stabilisées à 5,5 M€.

L'EBE dégagé, qui mesure la performance économique de la société, ressort ainsi à près de 22,6 M€ contre 21,3 M€ en 2015 (+6%).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 19,6 M€ (+0,9%). Elles progressent avec l'accroissement du patrimoine et intègrent les amortissements des immeubles et la provision pour amiante depuis 2015 (1,7 M€).

Le résultat financier affiche un déficit (-5,15 M€) légèrement moins important qu'en 2015 du fait notamment de la baisse des frais financiers, impactés par les taux de rémunération du livret A.

Au final, le résultat net progresse de 3,7 M€ à 6 M€ (+60%), soit une marge nette (résultat/chiffres d'affaires) de 9,8% contre 6,2% en 2015.

Une structure de bilan saine

La situation nette de la société (fonds propres hors subvention d'investissement) évolue à la hausse en 2016 à 101,4 M€ (+6,4% par rapport à 2015).

La structure bilancielle est saine, les fonds propres représentant 30% du total bilan.

La trésorerie est en hausse à 40 M€ (+38% par rapport à l'exercice précédent) ; elle représente environ 8 mois de quittance.

Le total des dettes financières de la société augmente de 37 M€ à près de 384 M€, du fait de l'accroissement du parc locatif.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 a été opéré en 2016, il s'est soldé par un remboursement à percevoir de l'administration fiscale de 27 K€.

Les perspectives

En 2017, la société a prévu :

- la livraison de 161 logements neufs,
- la poursuite des réhabilitations (quartier Leblois 81 logements et parking silo du Hohberg),
- le démarrage des travaux du quartier du Wihrel : 952 logements + Renard Prêchant 42 logements,
- la poursuite des études sur les quartiers Lyautey, Humann, Lausanne et Jacobi-Calmette.

Le plan d'investissement 2017-2026 a été actualisé, il prévoit sur 10 ans la livraison de 2 079 logements pour un montant de 330 M€, ainsi que la réhabilitation et la rénovation de 3 582 logements pour un montant de 155 M€.

BILAN				
ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov.	net	net
Actif immobilisé	735 998 095	212 376 854	523 621 241	488 690 844
Immobilisations incorporelles	15 689 364	1 410 798	14 278 566	10 068 195
Immobilisations corporelles	718 341 093	210 966 056	507 375 037	477 107 503
Immobilisations financières	1 967 638	-	1 967 638	1 515 146
Actif circulant	62 934 205	3 012 384	59 921 820	54 031 265
Stocks	1 795 283	80 380	1 714 902	1 185 924
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients & créances	21 109 482	2 932 004	18 177 478	23 917 337
Disponibilités & VMP	40 029 440	-	40 029 440	28 928 004
Comptes de régularisation	135 817	-	135 817	43 553
Total	799 068 117	215 389 238	583 678 879	542 765 662
PASSIF				
	2016		2015	
Capitaux propres	177 411 981	172 747 104		
Capital social	1 500 000	1 500 000		
Primes d'émission, de fusion, ..	14 035 185	14 035 185		
Réserves	62 059 133	58 331 553		
Report à nouveau	17 836 922	17 732 947		
Résultat de l'exercice	5 966 264	3 727 580		
Subventions d'investissement	76 014 477	77 419 840		
Provisions réglementées	-	-		
Autres fonds propres	-	-		
Provisions pour risques et charges	3 702 468	3 345 377		
Dettes	402 556 350	366 372 036		
Emprunts	384 068 446	346 956 788		
Avances et acomptes	1 800 566	1 808 957		
Dettes	16 687 338	17 606 291		
Comptes de régularisation	8 079	301 145		
Total	583 678 879	542 765 662		

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires		61 184 485	60 310 748	
Production stockée		599 998	-3 746 388	
Production immobilisée		2 117 495	3 445 656	
Subventions d'exploitation		77 662	97 884	
Reprises sur provisions, transferts de charges		2 603 107	3 122 494	
Autres produits		2 660 371	1 263 524	
Total		69 243 118	64 493 918	
Charges d'exploitation				
Achats		3 213 022	2 197 923	
Variation de stocks (stock initial-stock final)		94 769	10 699	
Services extérieurs		22 546 483	21 866 039	
Impôts, taxes et versements assimilés		5 506 913	5 167 773	
Charges de personnel		10 014 339	9 535 314	
Dotations aux amortissements et provisions		19 626 580	19 442 901	
Autres charges		678 197	639 067	
Total		61 680 303	58 859 717	
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 562 815	5 634 201	
Produits financiers		559 913	672 444	
Charges financières		5 710 079	5 917 113	
RESULTAT FINANCIER		-5 150 166	-5 244 668	
Produits exceptionnels		3 891 386	3 990 158	
Charges exceptionnelles		338 348	313 154	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 553 038	3 677 004	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-	
Impôts sur les sociétés		-577	338 957	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)		5 966 264	3 727 580	

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Territoire :

Eurométropole de Strasbourg, avec un objet statutaire élargi à la France et à l'étranger.

Objet social :

Réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier. Plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités énoncées ci-avant ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Objectifs :

Participer à la politique de développement économique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

La société développe sa nouvelle activité

Depuis 2010, la société développe une nouvelle activité. Le champ d'action de Locusem s'inscrit dans le cadre de la feuille de route stratégique de Strasbourg Eco 2020 ; son objet est le développement des petites entreprises, de l'économie sociale et solidaire et des initiatives économiques dans les quartiers, en particulier sur les territoires délaissés par les investisseurs en cours de rénovation urbaine, pour promouvoir un territoire solidaire offrant plus d'emplois.



LOCUSEM

LOCUSEM (ex-SAIEM CUS)

Société anonyme d'économie mixte de l'Eurométropole de Strasbourg

Siège social :

Eurométropole de Strasbourg

1 parc de l'Etoile

67076 Strasbourg Cedex

Gestionnaire administratif : groupement d'entreprises D2H/CFCA à compter du 01/01/2015

☎ Raymond HECHT : 06 70 37 53 88 / Claude HADEY : 06 81 16 87 43

www.locusem.eu

Créée le 12 août 1975

Capital : 11 243 772 €

Président : Henri DREYFUS

Directeur général : Jean-Bernard DAMBIER (Conseil d'administration du 12 juin 2014) puis Bernard MATTER à compter du 1^{er} avril 2016 (Conseil d'administration du 15 Mars 2016)

Objet social : étude, construction, aménagement, rénovation, acquisition, location, vente, gestion immobilière et entretien d'immeubles collectifs ou individuels et d'équipements publics ou privés, et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités énoncées ci-avant ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Effectif moyen : 1 Etp (Directeur général)

Mise à disposition de personnel : (cabinets D2H et EAU puis D2H CFCA à compter du 1^{er} janvier 2015)

Commissaires aux comptes : Cabinet FCN

Services référents : Emploi et économie solidaire (Direction du développement économique et de l'attractivité)

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 05/01/2017)

fonction	personne morale / physique représentée	nom
Président	Ville	Henri DREYFUS
Administrateurs	Eurométropole de Strasbourg	Jeanne BARSEGHIAN, Mathieu CAHN, Jean-Baptiste GERNET, Jean-Baptiste MATHIEU, Serge OEHLER, Thibaud PHILIPPS, Pierre SCHWARTZ
	Ville	Paul MEYER et Catherine TRAUTMANN
	Caisse des dépôts et consignations	Alexandre SCHNELL
	Banque fédérative du Crédit Mutuel	Philippe SCHMUTZ
	Caisse d'Epargne	Luc CARPENTIER (<i>Dominique GAUTIER à compter de mai 2017</i>)
	Cus Habitat	Jean-Bernard DAMBIER
	Habitation Moderne	Virginie JACOB
	Banque Populaire	Aimé ADDED
Censeur	Crédit Coopératif	Sébastien GRUN
	SOFIDAL -ES	Bernard KEMPF

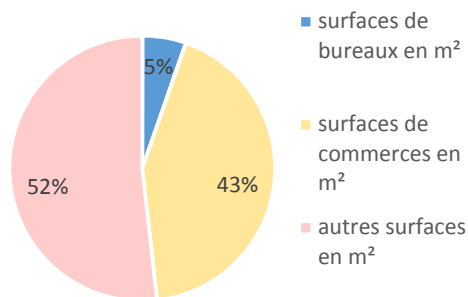
REPARTITION DU CAPITAL (au 31/12/2016)

actionnaires	nbre d'actions
Eurométropole de Strasbourg	643.623
Ville de Strasbourg	215.743
Caisse des dépôts et consignations	263.374
Banque fédérative du Crédit Mutuel	59.461
Caisse d'Epargne Alsace	57.455
Cus Habitat	53.807
Habitation Moderne	53.806
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	28.397
Crédit Coopératif	12.354
SOFIDAL – ES	100
Total	1.388.120

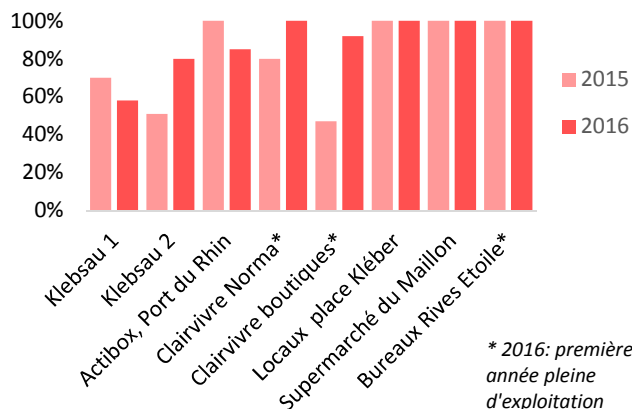
Les indicateurs

❖ ACTIVITE

Répartition du patrimoine de la société en 2016

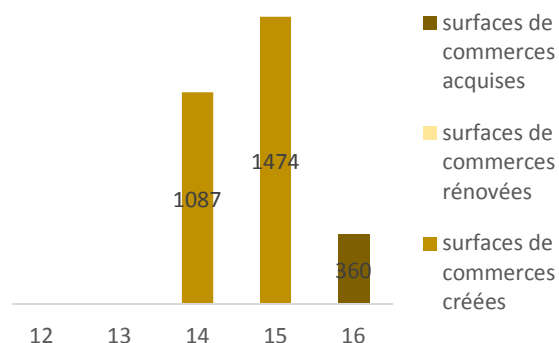


Taux d'occupation

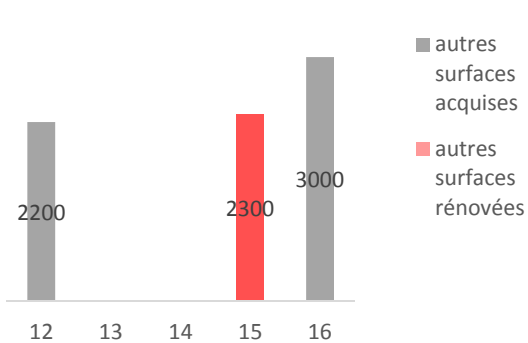


* 2016: première année pleine d'exploitation

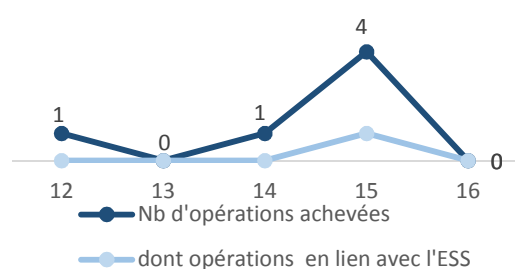
Evolution des surfaces de commerces



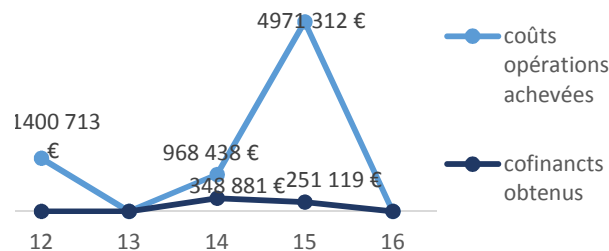
Evolution des autres surfaces



Nb d'opérations finalisées dans l'année



Montant des opérations achevées



La SAIEM CUS a assuré jusqu'au 1^{er} janvier 2000 la gestion des logements, commerces et du centre médico-social de la Fondation Spach par bail emphytéotique conclu entre la société et la Ville de Strasbourg. Le patrimoine ayant été cédé à la Société anonyme d'HLM Logiest, la SAIEM CUS, qui n'exerçait plus aucune activité, avait été mise en sommeil.

En 2010, la société, rebaptisée Locusem, a été réactivée et a étendu son objet social. Depuis janvier 2015, la gestion de la Sem a été confiée au groupement D2H/CFCA qui assure la gestion administrative, la gestion patrimoniale, l'ingénierie, l'expertise et le développement de la société.

Locusem a pour défi de créer de nouvelles capacités d'accueil dans les quartiers et les secteurs en rénovation, en réalisant et en gérant des pôles de commerces de proximité et des locaux d'activités pour les très petites entreprises (TPE) pour lesquelles l'offre est actuellement insuffisante.

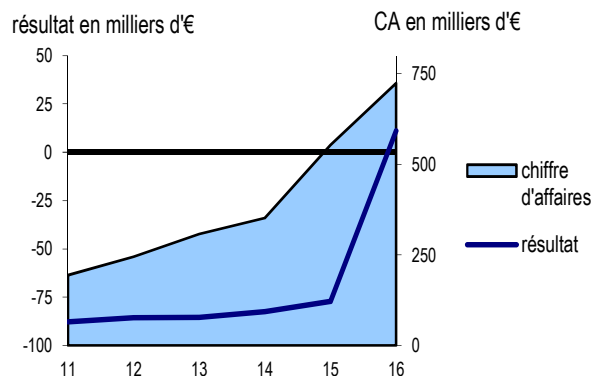
En 2016, elle a bénéficié d'une recapitalisation à hauteur 3,6 M€ en vue de réaliser le nouveau plan d'affaires 2016-2020.

Pour la première fois depuis plusieurs années, les opérations mises en activité ont permis d'équilibrer l'exploitation. Au final, le résultat net présente un bénéfice de 11 K€.

Une recapitalisation à hauteur de 3,6 M€

La recapitalisation de la société

L'AGE du 6 décembre 2016 a approuvé l'ensemble des opérations aboutissant à la recapitalisation, a agréé les deux nouveaux actionnaires (Habitation Moderne et Cus Habitat) et a approuvé les statuts actualisés de la société. Le nombre de postes d'administrateurs des collectivités



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires

publiques est passé de 12 à 10 (sur un total de 17 sièges) afin de libérer des sièges en faveur des deux nouveaux actionnaires.

Au final, l'Eurométropole (46,4% du capital) dispose de 7 représentants au Conseil d'administration et la Ville de Strasbourg de 3 représentants (15,5%).

Un nouveau pacte d'actionnaires a également été signé avec comme objectif la réalisation du nouveau plan d'affaires 2016-2020.

Le capital de la société atteint, après recapitalisation, près de 11,2 M€. Cette recapitalisation de 3,6 M€ est répartie de la façon suivante :

- 700 K€ de l'Eurométropole (dont 230 K€ par l'apport en nature de l'immeuble Wagenhaus) ;
- 300 K€ de la Ville de Strasbourg par l'apport en nature d'une boutique située rue du 22 novembre ;
- 1 215 K€ de la Caisse des dépôts et consignations ;
- 145 K€ du Crédit Mutuel ;
- 270 K€ de Caisse d'Epargne ;
- par l'entrée dans la SEM de deux nouveaux actionnaires : Cus habitat (500 K€) et Habitation Moderne (500 K€ dont 390 K€ d'apports en nature).

La SEM étant arrivée au terme de ses capacités d'investissement initial, le projet de recapitalisation vient reconnaître et confirmer la SEM en tant qu'acteur du développement économique du territoire et lui permet de réaliser de nouvelles opérations.

L'activité 2016 de la société

L'année est marquée par la livraison de plusieurs opérations : il s'agit des locaux apportés en nature par les actionnaires dans le cadre de la recapitalisation.

Ainsi, la société a développé son patrimoine immobilier par l'apport en nature des deux commerces rue Frédéric Piton (apport Habitation Moderne), d'une boutique rue du 22 novembre (apport de la Ville de

Strasbourg) et de l'immeuble Wagenhaus (entrepôts) de 3000 m² rue des remparts (apporté par l'EMS).

Le patrimoine immobilier de la société représente une surface commerciale de 13 346 m² (dont 1562 m² en VEFA) pour un prix de revient total de 11,7 M€ financé à hauteur de 6,4 M€ par des fonds propres.

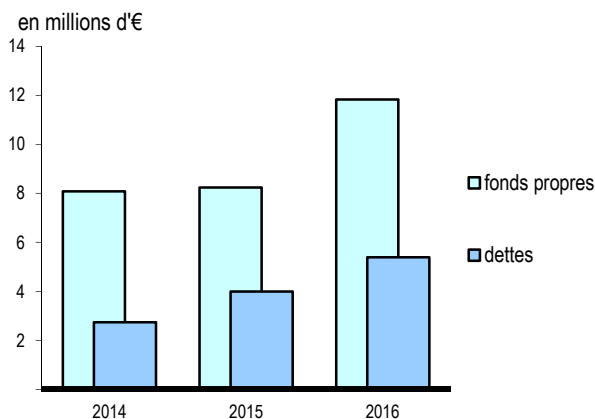
En 2016, sont en exploitation, en sus des opérations mentionnées ci-dessus :

- les locaux de l'hôtel d'entreprises Klebsau 1 (locaux d'activité + petits bureaux), acquis en juin 2012 à Alsabail (2 000 m²) ; cette opération souffre d'une dynamique de commercialisation difficile (58% d'occupation) et d'un taux d'impayés important (12%). Cette situation a amené Locusem à réfléchir à une revente par lots de ce bien ; 3 acquéreurs dont un des occupants actuels se sont montrés intéressés ;
- le commerce place Kléber apporté par la Ville ;
- le supermarché du Maillon loué à Aldi Marché ;
- l'opération Clairvivre (un supermarché et deux boutiques) ;
- les Actibox du Port du Rhin (containers) ;
- la plateforme de bureaux de Rivétoile ;
- l'hôtel d'entreprises Klebsau 2 (cellules activités artisanales).

A noter que l'hôtel d'entreprises (Klebsau 2) qui accueille des cellules d'activités artisanales, situé au sein du même parc d'activités d'entreprises de la Klebsau dans un bâtiment distinct, a bénéficié, au titre du SIEG (Service d'intérêt économique et général) de 600 K€ de subventions publiques réparties comme suit : 500 K€ du FEDER, 50 K€ de l'EMS et 50 K€ de la Chambre des métiers d'Alsace.

Au total, ces opérations concernent plus de 10 000 m² de surfaces destinées aux entreprises (dont 65% dans les quartiers sensibles de l'Eurométropole de Strasbourg) et 65 entreprises (160 emplois).

De plus, deux opérations sont engagées en 2016 :



Evolution des fonds propres et des dettes inscrits au bilan, les fonds propres sont constitués par l'ensemble du passif hors dettes et comptes de régularisation.

Locusem (ex-Saiem CUS)

- trois boutiques avenue Cervantès à HautePierre (451 m² au total) ;
- la tranche d'un pôle commercial place Haldenbourg à Cronenbourg (6 boutiques, 1 111 m²).

La livraison de ces deux opérations, dont les travaux ont démarré au cours du 2nd semestre 2016, est prévue en janvier 2018 ; elles représentent un coût de près de 2 M€ (dont près de 1,1 M€ financés en fonds propres).

Les autres opérations qui ont fait l'objet d'un début de montage en 2016 l'ont été dans le cadre du plan d'affaires 2016-2020 et ont été proposées au Comité d'Investissement.

Elles concernent, outre les biens apportés dans le cadre de la recapitalisation, les opérations de bureaux à HautePierre (Adim, 3200 m²), à la Coop (Kaléidoscope, 2000 m²) et une boutique à l'Elsau.

Par ailleurs, d'autres opérations sont à l'étude, notamment :

- un hôtel d'entreprises artisanales situé route de Hochfelden à Strasbourg,
- une opération de commerces (tranche 2 Cronenbourg),
- Socomec (parc des forges) : projet de bureaux destinés à des start up de la filière numérique French tech,
- centre de tri : opération de locaux d'activités sur l'ancien centre de tri de Schiltigheim.

Le coût des opérations inscrites au plan d'affaires s'élève à environ 21,4 M€ financées à hauteur de 4,8 M€ par fonds propres et dont 920 K€ au titre des apports en nature. Elles devraient débiter à partir de 2019 et s'étaler jusqu'en 2021. La société prévoit notamment de créer une filiale avec la Caisse des dépôts en vue d'un co-investissement sur le projet Wagenhaus.

Enfin, une convention de partenariat a été signée fin 2016 avec Impact Partenaires dont l'objet est l'apport

de quasi fonds propres à des projets entrepreneuriaux de franchisés implantés dans un quartier prioritaire de la Ville ou qui y créent de l'emploi.

L'équilibre de l'exploitation est atteint

L'exercice 2016 se solde par un résultat positif de 11 K€ (- 77 K€ en 2015). Le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 724 K€, en hausse de 31% par rapport à 2015 ; cette progression s'explique par une activité de l'ensemble des programmes sur une période de 12 mois, alors qu'en 2015, la mise en exploitation de 4 opérations n'était intervenue qu'à compter du 2nd semestre. L'accroissement des loyers facturés provient notamment des opérations Clairvivre et Klebsau 2.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 19% ; elles s'élèvent à 764 K€ en 2016, et sont notamment constituées des charges externes (291 K€), dont la rémunération du groupement D2H/CFCA pour la gestion administrative et opérationnelle de la société à hauteur de 183 K€.

Les charges de personnel (rémunération du Directeur général) représentent 2,6% des charges d'exploitation.

Les dotations aux amortissements sont en hausse de 37,6% suite à l'augmentation des actifs patrimoniaux. Elles s'élèvent à 299 K€ et concernent les locaux en exploitation de la société.

La société a par ailleurs provisionné la somme de 17 K€ pour créances douteuses dont 12 K€ relatives à l'opération Klebsau 1 – Alsabail.

Au total, le résultat d'exploitation est positif à 70 K€ contre -67 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire à -78 K€ contre -58 K€ en 2015, du fait de l'augmentation des intérêts d'emprunts liés à la montée en charge des investissements.

exercice clos au 31 décembre 2016

Le résultat exceptionnel (18,8 K€) correspond à la quote-part de la subvention virée au compte de résultat de l'opération Klebsau 2.

Au final, le résultat net est positif à hauteur de 11 K€.

Après affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau (-433 K€ au total), les capitaux propres s'élèvent à 11,83 M€ contre 8,24 M€ en 2015. Cette augmentation s'explique par la recapitalisation de la société.

L'endettement à moyen et long terme de la Sem s'élève à près de 3,6 M€. La trésorerie, à hauteur de 4,3 M€, est en hausse (+1M€) du fait de l'appel de fonds versé fin 2016 au titre de la recapitalisation.

Perspectives

La Sem va poursuivre l'exécution du plan d'affaires 2016-2020 avec pour objectif la maîtrise des coûts de gestion : renégociations des emprunts auprès de la caisse d'épargne et du crédit coopératif, nouveaux appels d'offres auprès des prestataires externes de la société...

Les opérations de commerces Cervantès et Cronenbourg seront livrées en 2018. Les autres opérations neuves du plan d'affaires seront engagées entre 2019 et 2021.

Concernant l'opération Wagenhaus : la ville et l'EMS délibéreront fin 2017 pour autoriser la création de la filiale de co-investissement. L'année 2017 sera consacrée aux études techniques et de faisabilité, à la signature d'un protocole de co-engagement avec l'Union Départementale des Associations Familiales, futur occupant, et au lancement de la consultation pour le Contrat de Promotion Immobilière.

Enfin, la société va procéder au deuxième et dernier appel de fonds pour la libération du capital (1,49 M€).

BILAN				
ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov	net	net
Actif immobilisé	11 818 590	883 343	10 935 247	8 277 491
Immobilisations incorporelles	8 295	8 295	-	-
Immobilisations corporelles	11 790 251	875 048	10 915 202	8 258 487
Immobilisations financières	20 045	-	20 045	19 004
Actif circulant	6 380 639	17 357	6 363 282	4 037 427
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients & créances	2 043 191	17 357	2 025 834	668 771
Disponibilités & VMP	4 337 448	-	4 337 448	3 368 656
Comptes de régularisation	12 898	-	12 898	7 327
Total	18 212 128	900 700	17 311 428	12 322 245
PASSIF				
	2016		2015	
Capitaux propres	11 833 276		8 242 596	
Capital social	11 243 772		8 074 054	
Primes d'émission, de fusion,...	428 668		-	
Réserves	23 088		23 088	
Report à nouveau	-443 609		-366 340	
Résultat de l'exercice	11 044		-77 269	
Subventions d'investissement	570 313		589 063	
Provisions réglementées	-		-	
Autres fonds propres	-		-	
Provisions pour risques et charges	-		-	
Dettes	5 387 082		3 995 872	
Emprunts	3 636 479		3 762 036	
Avances et acomptes	-		-	
Dettes	1 750 603		233 836	
Comptes de régularisation	91 069		83 777	
Total	17 311 427	12 322 245		

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			724 240	553 835
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges			108 562	2 703
Autres produits			1 208	17 539
Total			834 010	574 077
Charges d'exploitation				
Achats			-	-
Variation de stocks (stock initial-stock final)			-	-
Services extérieurs			290 560	309 492
Impôts, taxes et versements assimilés			74 630	61 280
Charges de personnel			20 203	13 963
Dotations aux amortissements et provisions			316 078	256 474
Autres charges			62 195	120
Total			763 667	641 329
RESULTAT D'EXPLOITATION			70 344	-67 252
Produits financiers				
Charges financières				
RESULTAT FINANCIER			-78 050	-58 374
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			18 750	48 357
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les sociétés				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			11 044	-77 269

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Territoire :

Strasbourg et 114 communes alentours

Activité :

Distribution publique de gaz.

Objectifs :

- conquérir de nouveaux territoires et de nouveaux clients pour améliorer la performance économique de l'entreprise,
- diversifier l'activité, participer à la transition énergétique du territoire et proposer aux clients des prestations à forte valeur ajoutée.

Avec la cession de sa filiale Enerest au 1^{er} avril 2012 au Groupe ES, Réseau GDS est devenu le premier énergéticien de France à se séparer de son activité de commercialisation d'énergie.

Principales réalisations :

Depuis 1914, Gaz de Strasbourg assure l'activité de distribution publique de gaz sur Strasbourg et les communes environnantes.

Réseau GDS participe à la création d'un pôle de l'énergie publique, composé de la société mère et de ses filiales, dont l'objet est l'extension et le renouvellement du réseau de gaz, l'exploitation de réseaux de chaleur urbain, la production de biométhane issu de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau et d'autres énergies renouvelables locales, ainsi que la réalisation d'études et de prestations sur le secteur de l'efficacité énergétique (rénovation thermique de bâtiments publics et du grand tertiaire).

La Sem est par ailleurs le premier énergéticien français et la première entreprise alsacienne à avoir certifié sa démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (certification « Carbon Progress »).



RESEAU GDS

RESEAU GDS

Société anonyme d'économie mixte locale

Siège social :
14 place des Halles
67082 Strasbourg cedex
☎ 03 88 79 57 00 📠 03 88 79 56 01

Créée le 26 février 1914
Capital : 9 778 000 €

Président : Olivier BITZ

Directeur général par intérim : Bruno ALAVES (depuis le 6 juillet 2017, en remplacement de Sylvain WASERMAN)

Objet social : exploitation, entretien et développement des réseaux de distribution de gaz et tout objet complémentaire

Effectif moyen (équivalent temps plein) : 235 Etp hors filiales

Commissaires aux comptes :

- Cabinet MAZARS (Jean-Louis KOESSLER)
- Angel BRICOLA

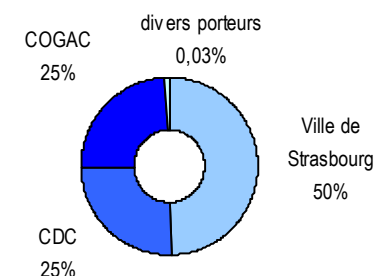
Service référent : Energie, réseaux et prospectives (Direction de l'environnement et des services publics urbains)

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 30 septembre 2016

fonction	personne morale représentée	nom
Président	Ville de Strasbourg	Olivier BITZ
Administrateurs	Ville de Strasbourg	Mickaël SCHMIDT, Christel KOHLER, Alain JUND et François LOOS
	ENGIE-COGAC SA	Gilles SIMONCINI, Marc HAESTIER
	CDC Infrastructure	Gautier CHATELUS, Patrick FRANCOIS
	Représentants du personnel	Christian HEINRICH, Laura PAULIN, Raphaël PHILIPP Philippe TIEL

REPARTITION DU CAPITAL

actionnaires	nbre d'actions
Ville de Strasbourg	12 238
CDC	6 113
COGAC	6 085
Divers porteurs	9
total	24 445



FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	forme juridique	% de capital	
		détenu	capital social nominal
Générale d'installations énergétiques	SA	60,96 %	200 000 €
Gaz de Barr	SARL	49,00%	3 000 000 €
Vialis	SAEM	12,50%	20 000 000 €
Biogénère	SAS	60%	50 000 €
Energival	SAS	100,00%	250 000 €
Réseaux de chaleur urbains d'Alsace	SAS	51%	12 492 779 €
Réseaux de chaleur urbains de l'Est	SAS	49%	4 000 000 €
EnerD2	SAS	35%	2 000 000 €

En plus, trois sociétés dans lesquelles la participation de Réseau GdS est inférieure à 2%.

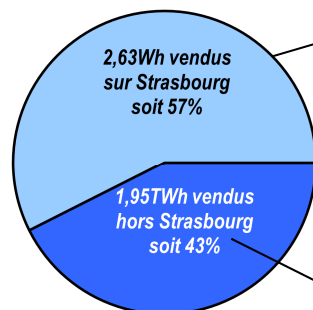
RCUA détient 100 % de Eco2Wacken au capital de 2 M€, 50,5 % de Réseau de chaleur Strasbourg Infrastructures au capital de 50 K€ et 48 % de Réseau de chaleur Strasbourg Exploitation (au capital de 100 K€ ;

Les indicateurs

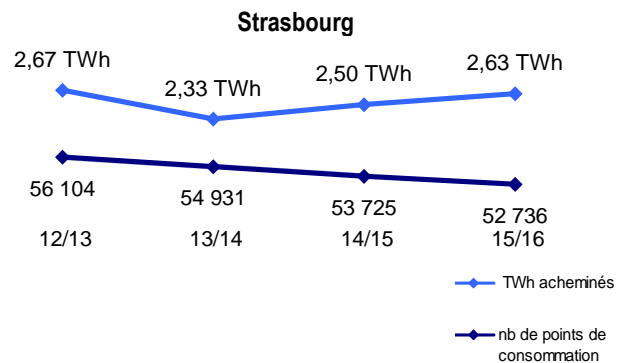
❖ ACTIVITE

Evolution des quantités acheminées et du nombre de points de consommation

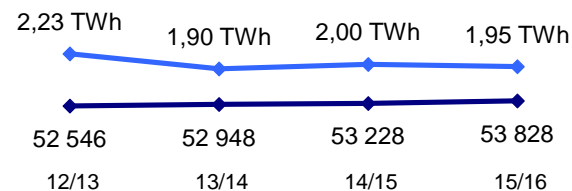
Répartition des quantités acheminées en 2015/2016



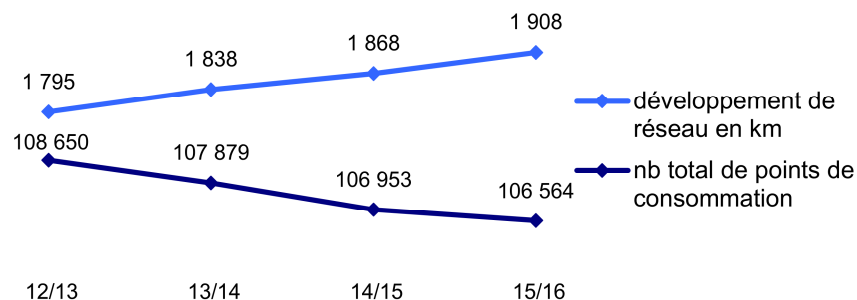
1 TWh = 10⁹ kWh



Hors Strasbourg (hors prélivraisons pour Gaz de Barr)



Développement du réseau en km et des points de consommation



57

exercice du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016

Gestionnaire du réseau de distribution du gaz, Réseau GDS assure le fonctionnement, l'entretien et le développement du réseau. Il met à disposition des différents fournisseurs de gaz naturel son réseau permettant d'acheminer la molécule jusqu'à l'utilisateur final. Depuis la cession de la filiale de commercialisation en 2012, la Sem souhaite se développer au-delà de son cœur de métier historique de gestionnaire de réseau pour bâtir un nouveau modèle local de l'énergie fondé sur les valeurs du développement durable.

Réseau GDS a ainsi créé en 2014 avec son partenaire EBM Thermique, deux sociétés Réseaux de chaleur urbains d'Alsace (RCUA) et Réseaux de chaleur urbains de l'Est (RCUE), ayant pour objet la production et la distribution de chaleur. Les filiales RCSI (Infrastructures) et RCSE (Exploitation) ont été créées en 2016 avec ES Services énergétiques en vue de l'exploitation en partenariat des grands réseaux de chaleur eurométropolitains.

Par ailleurs Biogénère a été créée en novembre 2013 afin de réaliser le projet d'injection de biométhane issu de la station d'épuration dans le réseau de gaz.

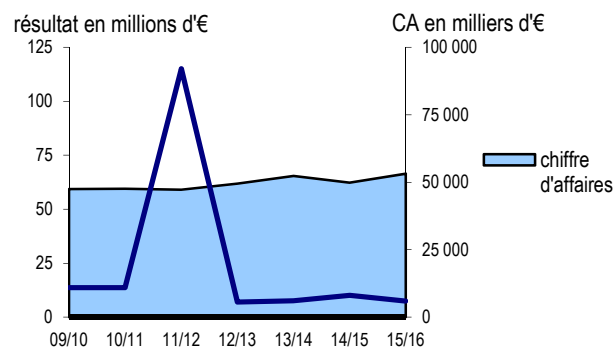
Enfin en février 2015 a été créée avec la SERS et la CDC une filiale EnerD2 dédiée à l'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments publics et du grand tertiaire et aux contrats de performance énergétique.

Les quantités de gaz acheminées dans l'exercice sont supérieures d'environ 1,8% à celles de 2014/2015 et entraînent une hausse du chiffre d'affaires de 6,8%.

Le résultat net cible de 7,5 M€ est encore atteint cette année ; il est toutefois en diminution, l'année précédente ayant été marquée par la reprise d'une importante provision pour garantie de passif.

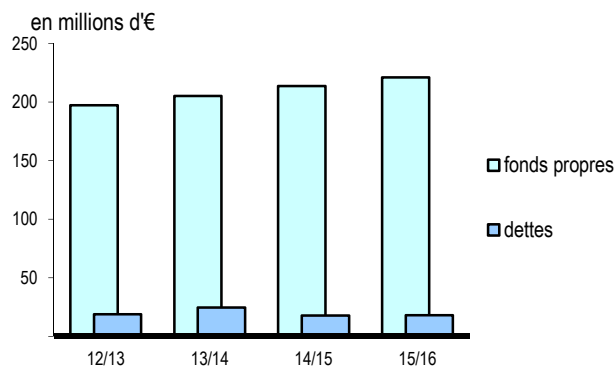
L'activité 2015/2016

Au 30 septembre 2016, Réseau GDS exploitait 1 908 kilomètres de canalisations, contre 1 868 un an plus tôt. 4 188 nouveaux logements collectifs ou individuels ont été alimentés en gaz naturel en 2015/2016, soit une hausse de 16,5%.



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires

Le résultat net de l'exercice 2011/2012 d'un montant d'environ 115 millions d'euros, a permis la distribution d'un dividende exceptionnel correspondant à la plus-value de cession des titres Enérest.



Evolution des fonds propres et des dettes inscrits au bilan

Les fonds propres sont constitués par du capital social, des réserves, du résultat non distribué et des quasi-fonds-propres.

Le réseau continue de se développer

La desserte de nouvelles communes s'est poursuivie à un rythme soutenu avec la signature en 2015/2016 des contrats de concession de Bolsenheim, Dossenheim Kochersberg, Ergersheim, Wahlenheim et Willgottheim-Woellenheim. Avec ces dernières concessions, Réseau GDS dessert 114 communes en gaz naturel.

Avec les autres extensions de réseau, ce sont près de 40 km de canalisations nouvelles qui ont été posées (contre 30 km l'exercice précédent) et 239 branchements neufs (contre 1 879 l'exercice précédent).

Le choix du gaz naturel est un choix énergétique environnemental pertinent pour la desserte de nouveaux bâtiments et la meilleure solution technico économique pour prétendre au label BBC.

La communication active menée en ce sens par Réseau GDS et les partenariats que la Sem a développés continuent de porter leurs fruits. Ainsi, 4 188 logements collectifs supplémentaires ont été raccordés au gaz naturel en 2015/2016, contre 3 594 l'an dernier.

Cependant, sur le territoire desservi par la Sem, le nombre de points de livraison évolue de manière divergente :

- sur le territoire de Strasbourg, la baisse du nombre de points de livraison se poursuit à 52 736 contre 53 725 l'exercice précédent (-1,8%) ; cette baisse concerne essentiellement les logements collectifs rénovés : la rénovation des conduites vétustes étant jugée prohibitive par les gestionnaires d'immeubles, l'usage du gaz pour la cuisine seule est peu à peu abandonnée ;
- sur les autres communes, le nombre de points de livraison continue de progresser avec 53 828 points en 2015/2016, contre 53 228 en 2014/2015 (600 nouveaux points de consommations).

Le volume global de gaz acheminé augmente de 1,3%

Le volume de gaz naturel acheminé augmente de 1,8%. Cependant, l'évolution est contrastée : elle est en baisse

exercice du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 hors Strasbourg (-1%) et en hausse sur le périmètre de Strasbourg (+3%). Au total, 4,58 TWh ont été acheminés en 2015/2016 contre 4,50 TWh en 2014/2015.

Le renouvellement des compteurs se poursuit

Réseau GDS continue le renouvellement des compteurs domestiques de 20 ans ou plus : 3 392 compteurs de gaz à membrane ont été déposés et remplacés par des compteurs neufs au cours de l'exercice 2015/2016, contre 2 571 au cours de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, les opérations de contrôle, ont concerné 1 307 installations collectives correspondant à 9 792 logements situés dans l'ensemble des concessions de Réseau GDS.

Enfin, le nombre de fuites réparées est quasi stable à 125 contre 122 l'an dernier ; aucune rupture n'a été constatée. Cependant un accident est à déplorer.

L'investissement est plus important

Le montant de la production immobilisée s'élève à 10,1 M€ contre 9,9 M€ en 2014/2015, elle concerne pour l'essentiel la réalisation d'éléments du réseau de distribution du gaz.

De même, le montant des investissements augmente. Il atteint 10,1 M€ contre 9,7 M€ l'exercice précédent.

L'évolution du tarif de la distribution

Un nouveau tarif d'accès des tiers au réseau de distribution (ATRD4) est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013, pour une période de 4 ans. Il s'est traduit par une hausse de 12,7% résultant de la prise en compte par la CRE de nouvelles contraintes réglementaires (plan anti-endommagement) et de changements structurels liés à la séparation de l'activité de commercialisation.

Ce tarif est actualisé au 1^{er} juillet de chaque année par un coefficient d'inflation diminué d'un facteur de productivité ; il évolue également entre +/- 2% par an

Réseau GDS

en fonction du solde du compte de régularisation des charges et produits (CRCP) qui corrige les écarts entre les charges et les produits réels et prévisionnels du fait des variations climatiques.

Les négociations pour fixer le nouveau tarif ATRD 5, qui devait entrer en vigueur au 01/07/2017 sont encore en cours. Dans cette attente, le cadre tarifaire de l'ATRD 4 a été maintenu et le tarif a évolué mécaniquement de +3,18% au 1^{er} juillet 2017.

La stratégie d'entreprise

En 2016, Réseau GDS se positionne encore plus comme un acteur et un moteur de la transition énergétique du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. La saison 2015-2016 a été marquée par plusieurs temps forts démontrant la stratégie du Pôle avec notamment :

- la poursuite du développement du réseau de distribution de gaz naturel avec un total de 114 communes concédantes,
- la réalisation du réseau de chaleur bas-carbone Eco2Wacken,
- l'attribution à la filiale EnerD2 du marché de rénovation énergétique du quartier du Wihrel à Ostwald,
- l'attribution de la délégation de service public, du plus important réseau de chaleur urbain de l'Eurométropole desservant Hautepierre, le Hohberg et les Poteries, au groupement « Chaleur Hautepierre » constitué entre autres par RGDS.

Dans un environnement en perpétuelle mutation, Réseau GDS s'affirme au travers d'une politique visant à amener la transition énergétique du territoire ; les ambitions du Pôle de l'énergie publique de Strasbourg s'articulent ainsi autour de cinq axes :

- créer une dynamique territoriale de l'énergie,
- créer une valeur ajoutée pérenne basée sur l'amélioration continue,
- être une entreprise responsable à l'égard du territoire,
- donner l'exemple et agir pour une énergie durable,

- donner du sens au collectif pour relever les défis.

Le chiffre d'affaires de Réseau GDS augmente

Le chiffre d'affaires de la Sem s'élève à 53,2 M€, il est composé à 97,7% du produit de l'acheminement du gaz. Il augmente de 6,8% par rapport à la saison précédente en raison d'un double effet prix-quantité.

En consolidé, le chiffre d'affaires s'élève à 66,8 M€, en progression de 11 %, l'activité dégage un résultat consolidé de 8,2 M€.

Le résultat net est conséquent à 7,5 M€

La valeur ajoutée de l'entreprise est en hausse de 6,8% grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel s'élèvent à 16,4 M€ ; elles sont en diminution de 101 K€ du fait de la légère diminution des effectifs couplée à une stabilité des éléments de rémunération.

La rentabilité de la Sem progresse : L'EBE passe de 27,7 M€ à 30,6 M€.

De même, le résultat d'exploitation s'élève à 16,7 M€ contre 13,9 M€ (+20,7%) grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée ainsi que la baisse des charges d'exploitation (-1 M€).

Le résultat financier ressort à 1,3 M€ contre 1,8 M€ l'an passé. Cette baisse reflète la diminution des taux de rémunération financiers pour les placements.

Enfin, le résultat exceptionnel s'élève à -3,4 M€ contre -43 K€ en 2014/2015. Ceci est lié d'une part à l'augmentation des charges exceptionnelles (+580 K€) composées de dotations aux provisions pour risques et charges et d'autre part à la baisse des produits exceptionnels à 774 K€ contre 3,6 M€ en 2014/2015.

Au final, le résultat net s'établit à 7,5 M€ en diminution de 2,7 M€ par rapport à l'année précédente.

Une Sem en bonne santé financière

Les disponibilités sont passées de 47 M€ à 55,8 M€ en 2016 soit une hausse de 8,8 M€. Cette évolution est due

exercice du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016

aux opérations d'exploitation qui ont dégagé un flux de trésorerie de +26,5 M€ au 30 septembre 2016.

La capacité d'autofinancement de la Sem est importante, elle ressort à 23,9 M€ contre 22,1 M€ en 2014/2015.

La dette bancaire, peu importante, diminue de moitié à 804 K€ cette année.

3,8 M€ de dividendes ont été distribués aux actionnaires au titre de l'exercice, dont 1,9 M€ à la Ville de Strasbourg.

Les perspectives

Réseau GDS continue d'investir dans ses infrastructures en facilitant le raccordement de nouvelles communes et en continuant de promouvoir le développement durable en assurant la promotion du gaz naturel et en accompagnant les collectivités et les bailleurs dans la réduction des consommations de leurs bâtiments.

Par ailleurs, la société prolonge ses actions de développement durable par la mise en œuvre d'une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Réseau GDS poursuit sa politique de modernisation et de développement des ouvrages : le réseau devrait s'étendre de 6 270 mètres linéaires et compter 217 nouveaux branchements en 2016/2017 sur l'Eurométropole.

La Sem se dotera en 2017 d'un nouveau logo R-GDS avec une campagne de communication grand public déployée à partir de septembre.

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité des usagers, un avenant aux 32 contrats devrait être délibéré le 22/12/2017 pour clarifier et uniformiser la définition du branchement et les responsabilités relatives aux colonnes montantes de gaz dans les immeubles.

Enfin, un important travail d'harmonisation des différents contrats de concession reste à engager suite à leur transfert à l'Eurométropole.

BILAN				
ACTIF	2015/2016			2014/2015
	brut	amort. / prov.	net	net
Actif immobilisé	343 365 556	170 766 471	172 599 085	172 645 879
Immobilisations incorporelles	6 760 057	4 847 036	1 913 021	1 993 384
Immobilisations corporelles	324 368 285	165 919 435	158 448 851	158 407 852
Immobilisations financières	12 237 213	-	12 237 213	12 244 643
Actif circulant	66 447 410	393 753	66 053 657	58 645 803
Stocks	1 697 774	333 377	1 364 397	1 095 072
Avances et acomptes	33 910	-	33 910	1 242 989
Clients & créances	18 426 278	60 376	18 365 901	14 260 204
Disponibilités & VMP	46 289 448	-	46 289 448	42 047 537
Comptes de régularisation	501 872	-	501 872	366 062
Total	410 314 838	171 160 224	239 154 613	231 657 745
PASSIF				
	2015/2016		2014/2015	
Capitaux propres	54 117 255		53 241 570	
Capital social	9 778 000		9 778 000	
Primes d'émission, de fusion,...	87 435		88 150	
Réserves	34 072 309		30 524 983	
Report à nouveau	488 900		488 900	
Résultat de l'exercice	7 502 716		10 092 982	
Subventions d'investissement	-		-	
Provisions réglementées	2 187 896		2 268 556	
Autres fonds propres	114 658 881		112 581 973	
Provisions pour risques et charges	52 157 763		47 926 408	
Dettes	18 118 542		17 794 165	
Emprunts	1 123 197		1 830 481	
Avances et acomptes	96 704		108 946	
Dettes	16 898 641		15 854 739	
Comptes de régularisation	102 172		113 629	
Total	239 154 613	231 657 745		

COMPTE DE RESULTAT			2015/2016	2014/2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			53 187 530	49 802 996
Production stockée			104 943	-22 650
Production immobilisée			10 062 274	9 895 801
Subventions d'exploitation			103 005	278 038
Reprises sur provisions, transferts de charges			634 739	168 441
Autres produits			424 911	383 215
Total			64 517 401	60 505 841
Charges d'exploitation				
Achats			2 021 441	2 034 846
Variation de stocks (stock initial-stock final)			-168 497	-135 503
Services extérieurs			12 802 706	12 157 591
Impôts, taxes et versements assimilés			1 761 318	1 699 719
Charges de personnel			16 431 801	16 532 566
Dotations aux amortissements et provisions			13 059 779	12 390 044
Autres charges			1 868 546	1 957 635
Total			47 777 095	46 636 899
RESULTAT D'EXPLOITATION			16 740 306	13 868 942
Produits financiers				
			1 346 516	1 852 806
Charges financières				
			4 086	5 638
RESULTAT FINANCIER			1 342 429	1 847 168
Produits exceptionnels				
			774 439	3 565 401
Charges exceptionnelles				
			4 188 907	3 608 779
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-3 414 468	-43 378
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
			1 915 970	3 838 781
Impôts sur les sociétés				
			5 249 581	1 740 969
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			7 502 716	10 092 982

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Territoire :

Eurométropole de Strasbourg.

Activité :

Aménagement et gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg appelé « Marché-Gare ».

Objectifs :

- trouver de nouveaux clients susceptibles d'occuper les sites vacants,
- réaliser les travaux d'entretien de voirie et de réseaux nécessaires à l'activité,
- assurer la sécurité du site,
- dégager des potentialités foncières sur le site,
- améliorer le traitement des déchets et la réduction des nuisances logistiques,
- soutenir la production agricole locale.



SAMINS

SAMINS

Société d'aménagement et de gestion du Marché d'intérêt national de Strasbourg

Société anonyme d'économie mixte locale

Siège social :
MIN de Strasbourg
55 rue du Marché-Gare
67200 Strasbourg
☎ 03 88 27 24 24 📠 03 88 27 24 23

Créée le 24 février 1959
Capital : 1 184 730 €

Président : Serge OEHLER
Directeur général : Stéphane BABILOTTE (depuis le 24/04/2017)

Objet social : la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles.

Effectif moyen : 6,96 Etp

Commissaire aux comptes : Mazars-Fiduco

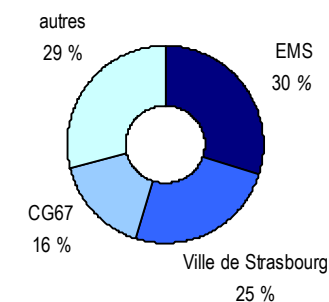
Service référent : Développement économique et de l'attractivité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

fonction	personne morale représentée	nom
Président	Ville de Strasbourg	Serge OEHLER
Administrateurs	Ville de Strasbourg	Françoise BUFFET, Jean-Jacques GSELL
	Eurométropole	Michael SCHMIDT, Théo KLUMPP, Christel KOHLER
	Conseil général du Bas-Rhin	Yves LE TALLEC
	Chambre d'agriculture	Denis DIGEL
	Chambre de commerce	René TOURETTE
	Caisse des dépôts et consignations	Christine SCHMELZER
	CRCA (Caisse régionale de crédit agricole d'Alsace)	Francis BASTIEN
	Syndicat des Hôteliers restaurateurs et débitants de Strasbourg	Jacques EBER

REPARTITION DU CAPITAL

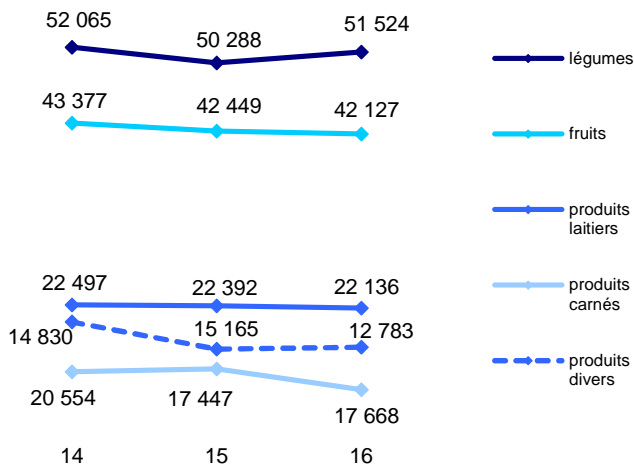
actionnaires	nbre d'actions
Eurométropole	2 106
Ville de Strasbourg	1 727
Conseil général du Bas-Rhin	1101
Caisse des dépôts et consignations	1000
CRCA	435
Syndicat des hôteliers restaurateurs et débitants de Strasbourg	200
Chambre d'agriculture	200
Chambre du commerce	200
total	6 969



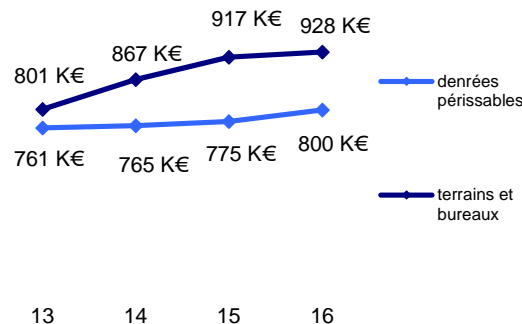
Les indicateurs

❖ ACTIVITE

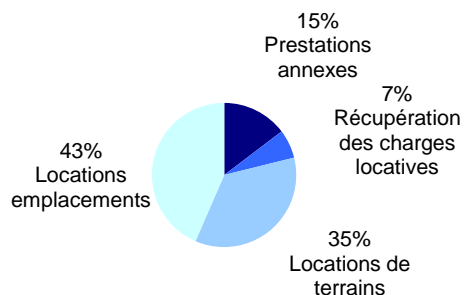
Evolution des tonnages réceptionnés selon le secteur



Evolution des recettes de location par type

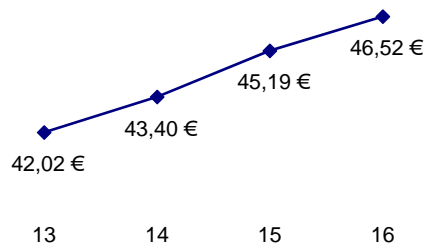


Répartition du chiffre d'affaires selon le type d'activité



❖ INDICATEUR FINANCIER

Evolution de la recette moyenne par m² loué



Créés par voie législative en 1953, les 17 Marchés d'intérêt nationaux français (MIN) sont des marchés de gros de produits agricoles et alimentaires, sur lesquels les producteurs et les grossistes en produits agricoles avaient l'obligation de s'implanter. Le sens de cette mesure était d'assurer, dans le cadre d'une mission de service public, l'approvisionnement des agglomérations et la transparence des transactions de gros, dans le cadre d'une saine concurrence permettant la maîtrise des prix et la qualité des produits.

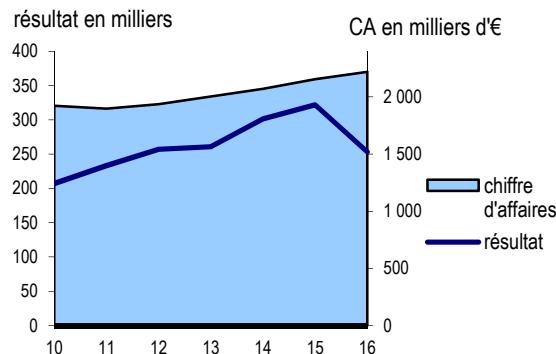
Depuis 1966, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg ont confié à la Samins, par convention de concession, l'aménagement et la gestion de 15 hectares qui ont donné naissance au Marché-Gare.

L'activité historique du Marché-Gare est la construction d'entrepôts destinés à l'accueil des producteurs et grossistes régionaux ou nationaux en fruits et légumes, progressivement étendue à d'autres acteurs de l'agro-alimentaire (viande, marée, produits laitiers, murisserie, etc.), complétée par la filière horticole et des entrepôts d'éclatement de grandes enseignes alimentaires (Auchan, Simply, Promocash), qui occupent au total 56 000 m² couverts.

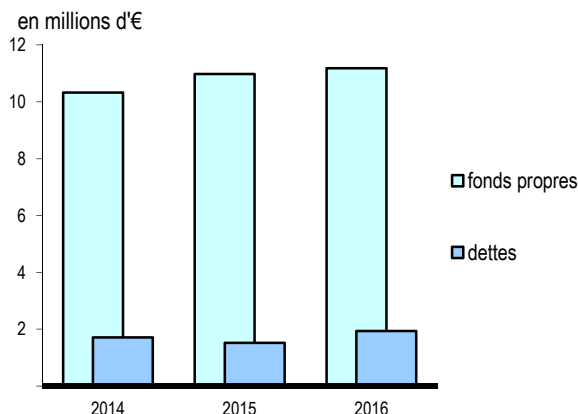
Cette activité immobilière représente aujourd'hui 85% du chiffre d'affaires de la société, le reste étant constitué de services et prestations diverses (maintenance des réseaux et infrastructures, gardiennage, enlèvements de 1 500 tonnes de déchets, concession de la brasserie, etc.).

Environ 146 000 tonnes par an de produits frais à destination de l'agglomération strasbourgeoise et de toute l'Alsace transitent par le Marché de Gros, couvrant presque 20% des besoins alimentaires locaux au travers du secteur des épicerie, des marchés de plein vent, de la restauration collective, gastronomique et touristique.

2016 est une bonne année en termes d'activité malgré un léger recul des tonnages réceptionnés sur le marché d'intérêt national et un taux d'occupation des locaux stable sur ces 4 derniers exercices.



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



Evolution des fonds propres et des dettes inscrits au bilan, les fonds propres sont constitués par l'ensemble du passif hors dettes et comptes de régularisation.

Le chiffre d'affaires de la société, essentiellement constitué des recettes de location d'emplacements, s'élève à 2 219 K€ en 2016 contre 2 156 K€ en 2015. Le bénéfice net s'élève à 253 K€, en baisse de 21% par rapport à 2015.

L'activité 2016

Les tonnages de produits frais se stabilisent

La quantité totale de marchandises réceptionnées sur les marchés (frais et secs) est en très légère baisse en 2016 à 146 238 tonnes (-1% par rapport à 2015). Ceci est principalement dû à :

- la société SOCOPA Viandes qui a transféré son activité sur un site extérieur en octobre 2016 ;
- la baisse des tonnages réceptionnés en agrumes, en bananes et en pommes de terre avec respectivement, -21% ; -16,8% et -6% ;
- la dépréciation des produits laitiers et des produits carnés enregistrant respectivement -1% et -16%.

De manière générale, les fruits et légumes progressent de 1%, avec près de 1 000 tonnes supplémentaires, passant de 92 737 tonnes à 93 651 tonnes en 2016. Cette variation s'explique en partie par :

- l'installation de la société Mondial fruits et légumes 67 sur 1 200m² d'entrepôt ;
- la croissance de la réception de fruits divers (+12%) et de légumes (+4%) ;
- l'augmentation du tonnage des produits de la mer de 2 320 tonnes à 2 415 tonnes en 2016, soit une évolution de +4% ;
- la hausse des tonnages de produits surgelés réceptionnés, passant de 8 147 tonnes en 2015 à 8 512 tonnes en 2016.

L'occupation des locaux reste stable

Le MIN est occupé par 35 entreprises et organismes, dont 5 représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires locatif.

2016 est marquée par l'implantation de la société Mondial Fruits et Légumes 67. Ce grossiste implanté à Hoerdts a souhaité se relocaliser sur le MIN où se fournit la plus grande majorité de ses clients. La Samins a dû réaliser des travaux de rénovation à l'entrepôt « Fruidor » pour l'équiper d'un système de froid positif, à la demande du grossiste. La surface occupée est de 1 200m².

La Samins est locataire des 6,9 ha de terrain du MIN, loués par bail emphytéotique à la SNCF Réseau Ferré (SNCF RF) qui s'est substituée à RFF depuis 2014.

En négociation depuis avril 2015, le loyer des terrains concédés par la SNCF RF a trouvé son terme par la signature d'un avenant. Le loyer est augmenté de 11,86%, soit 5 124 € par an sur une période de 10 ans (la SNCF demandait initialement une augmentation progressive de 44 à 240 K€ en 2024).

La Samins loue environ 36 400 m² de locaux dont elle est propriétaire (hors parkings et dégagements) et concède environ 27 000 m² de surfaces sur lesquelles des occupants ont aménagé leurs installations.

Eurocash, qui dispose d'une surface très importante (7 500m²) sur la commune de Schiltigheim, souhaite renégocier la convention de 1992 avec le MIN pour augmenter sa surface de vente de produits frais (portée à 350m²). Un avenant au contrat a donc été rédigé pour entériner l'accord du MIN aux demandes d'Eurocash, en conservant l'indemnité compensatoire d'un montant de 10 000 € par an à la Samins.

En raison des mauvais chiffres d'affaires dus à des conditions climatiques défavorables, le Groupe Agora a décidé de fermer sa filiale Floriest en avril 2016. En conséquence, le MIN a soutenu la société Terr'alsa dans un projet de reprise des activités « Fleurs coupées » de Floriest. Un accord est intervenu avec la filiale immobilière du groupe (Agora invest) qui sous-loue les locaux à Terr'alsa, et conserve la garantie des loyers à la Samins.

Samins

2016 se caractérise également par deux départs importants :

- ABG Viandes-SOCOPA-Bigard qui transfère toutes ses activités sur le même site à Holtzheim ;
- Petit Forestier, spécialiste de location de flottes de véhicules équipés froid implanté depuis plus de 30 ans, qui procède à un redéploiement de ses activités sur un autre site en Alsace.

Au final, le taux d'occupation reste stable en 2016 et 97 % de la surface disponible est occupée : le MIN est donc quasi saturé.

Mise en place du tri sélectif

Au cours de l'année 2016, la Samins a réalisé un investissement de 279 K€ dans la mise en place d'un nouveau système de tri, de collecte et de valorisation des 1 700 tonnes annuelles de déchets collectés sur le site du Marché de Gros.

La refacturation aux occupants se fera selon un système de parts fixe et variable en fonction des déchets produits et permettrait une économie annuelle pour la Samins d'environ 130 à 150 K€/an.

Le CA augmente

Les produits d'exploitation progressent de 19 %

L'année 2016 se traduit par une augmentation de 3% du chiffre d'affaires, qui atteint 2 219 K€.

La majeure partie de ce chiffre est assurée par les recettes des locations qui s'élèvent à 1,9 M€ en 2016 (1,87 M€ en 2015, soit +2%).

Le reste des recettes consiste en divers produits de concession (brasserie), refacturation de charges, prestations de services et produits annexes (location d'emplacements publicitaires).

Le poste « reprise sur amortissement et provisions » a très fortement progressé grâce notamment à des

reprises de provisions pour gros entretiens et réparation à hauteur de 373 K€, liées aux dépenses générées dans l'exercice par la réfection de l'entrepôt Fruidor.

Au final, les produits d'exploitation progressent de 430 K€ pour atteindre 2 661 K€.

Les charges d'exploitation sont en hausse

Les charges d'exploitation ont augmenté de 29% en 2016 pour atteindre 2,4 M€ contre 1,87 M€ en 2016.

Cette augmentation est principalement due à une forte hausse du poste « services extérieurs » en raison de gros travaux qui ont été effectués à l'entrepôt Fruidor à hauteur de 487 K€. Les charges de personnel augmentent de 34 K€ suite à l'embauche d'un étudiant en contrat à durée déterminée à l'issue de son stage.

On peut également noter une hausse des impôts de 5,5% liée à la taxe foncière.

La valeur ajoutée ainsi que l'EBE régressent fortement, l'accroissement du poste travaux n'étant qu'en partie compensé par la reprise de provision GER.

Par ailleurs, les amortissements et provisions augmentent de 5,6% à 25 K€, notamment du fait de l'acquisition de deux nouveaux véhicules « bennes à ordures ».

Le résultat d'exploitation est en baisse de 31% pour atteindre 245 K€ en 2016 contre 357 K€ en 2015.

Le résultat financier est positif en 2016 à hauteur de 103 K€, en augmentation de 8 K€ grâce à l'allègement de la charge financière liée à la baisse des taux, et à l'augmentation des revenus de valeurs mobilières de placement.

Au final, l'exercice 2016 génère un résultat net de 253 K€, soit une baisse de 21% par rapport à 2015.

La structure du bilan est saine

65

exercice clos au 31 décembre 2016

L'actif net immobilisé progresse cette année (+648 K€) du fait notamment de nouvelles acquisitions corporelles et financières (titres participatifs).

Au passif, la hausse des capitaux propres de 251 K€ est liée à la constatation des bénéfices de l'exercice 2016.

Ceux-ci représentent un 27,5 % du total bilan ce qui représentant un niveau satisfaisant.

La souscription de deux nouveaux emprunts vient augmenter les dettes de 418 K€ ; de ce fait, le taux d'endettement (dettes à long-moyen terme/fonds propres) augmente de 33% à 41%.

La trésorerie diminue de 42 K€ du fait de la dégradation du fond de roulement qui passe de 3 090 K€ à 3 014 K€. Elle s'établit toutefois à un niveau confortable de près de 3,2 M€.

Les perspectives

Les surfaces des bâtiments disponibles ne dépassent pas 1 000 m² et cette situation freine une possible volonté de croissance.

Des perspectives résident toutefois dans :

- La récupération et la relocalisation de 3 000 m² des entrepôts DISCHLY mal occupés par POMONA FROID et EPI SAVEURS ;
- La remise, en fin de concession, du bâtiment de SOCOPA VIANDES (1 000 m²) ;
- La recherche de terrains nus auprès de la SNCF sur le site adjacent de la gare basse (1 à 3 hectares).

Par ailleurs, la SEM compte mettre un nouveau plan de jalonnement du marché à partir d'Avril 2017.

La Ville de Strasbourg a sollicité la Samins pour des locaux d'accueil des équipes de collecte et d'entretien du parc d'horodateurs.

Enfin, une réflexion a été engagée en 2017 par le Département sur la Loi NOTRe sur le devenir de sa participation au capital, la collectivité ayant perdu une grande partie de sa compétence économique.

décembre 2017

28

BILAN				
ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov	net	net
Actif immobilisé	10 202 096	519 144	9 682 953	9 035 069
Immobilisations incorporelles	12 165	11 830	335	791
Immobilisations corporelles	9 180 922	507 314	8 673 609	8 425 270
Immobilisations financières	1 009 009	-	1 009 009	609 009
Actif circulant	3 420 477	-	3 420 477	3 440 602
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients & créances	202 121	-	202 121	180 898
Disponibilités & VMP	3 218 356	-	3 218 356	3 259 704
Comptes de régularisation	20 362	-	20 362	19 566
Total	13 642 935	519 144	13 123 792	12 495 237
PASSIF				
	2016		2015	
Capitaux propres	3 601 194		3 351 047	
Capital social	1 184 730		1 184 730	
Primes d'émission, de fusion,...	-		-	
Réserves	1 960 521		1 638 814	
Report à nouveau	-		-	
Résultat de l'exercice	253 200		321 707	
Subventions d'investissement	202 743		205 795	
Provisions réglementées	-		-	
Autres fonds propres	106 236		106 236	
Provisions pour risques et charges	7 479 473		7 519 170	
Dettes	1 933 744		1 518 785	
Emprunts	1 510 632		1 148 677	
Avances et acomptes	-		3 243	
Dettes	423 112		366 865	
Comptes de régularisation	3 145		-	
Total	13 123 792		12 495 237	

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			2 219 205	2 155 947
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges			442 223	75 229
Autres produits			4	4
Total			2 661 432	2 231 180
Charges d'exploitation				
Achats			-	104 101
Variation de stocks (stock initial-stock final)			-	-
Services extérieurs			1 250 382	676 792
Impôts, taxes et versements assimilés			259 006	245 625
Charges de personnel			430 263	396 052
Dotations aux amortissements et provisions			474 170	449 064
Autres charges			2 213	2 892
Total			2 416 034	1 874 525
RESULTAT D'EXPLOITATION			245 398	356 655
Produits financiers			120 554	114 716
Charges financières			17 705	20 364
RESULTAT FINANCIER			102 849	94 352
Produits exceptionnels			3 053	3 053
Charges exceptionnelles			404	285
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 650	2 768
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-
Impôts sur les sociétés			97 697	132 068
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			253 200	321 707

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Territoire :

Strasbourg et son agglomération.

Activité :

Gestion, animation, et promotion d'équipements publics contribuant au rayonnement de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

Objectifs :

- Renforcer la compétitivité de Strasbourg événements sur le marché national et international,
- Développer l'accueil de la rencontre économique à Strasbourg, notamment dans le cadre du projet Wacken Europe,
- Poursuivre la politique de maîtrise des coûts de gestion.



STRASBOURG EVENEMENTS

STRASBOURG EVENEMENTS

Société anonyme d'économie mixte locale

Siège social :
Place de Bordeaux – Wacken
67082 Strasbourg
☎ 03 88 37 67 67 📠 03 88 25 61 96

Créée le 21 janvier 1992
Capital : 1 460 279 €

Présidente du Conseil de surveillance : Nawel RAFIK-ELMRINI
Président du Directoire : Jean-Eudes RABUT
Directeur général : Stéphane HERTZOG
Directrice générale adjointe : Albane PILLAIRE

Objet social :

- la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux tels que parcs d'expositions, centres de congrès ou de sport, ou de tous les autres équipements ouverts au public,
- la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation, éventuellement, la réalisation ou l'investissement répondant à l'objet social et contribuant à la promotion de Strasbourg et de sa région.

Effectif moyen (équivalent temps plein) : 114 Etp

Commissaires aux comptes : Cabinet Wernert et Hugueny

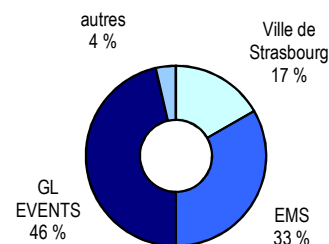
Direction référente : Direction du développement économique et de l'attractivité

CONSEIL DE SURVEILLANCE

fonction	personne morale représentée	nom
Présidente	Ville de Strasbourg	Nawel RAFIK-ELMRINI
Administrateurs	Ville de Strasbourg	Jean-Jacques GSELL
	Eurométropole de Strasbourg	Alain FONTANEL, Catherine TRAUTMANN, Jacques BIGOT, Danielle DILIGENT
	GL events	Olivier ROUX, Erick ROSTAGNAT, Christophe CIZERON
	CCI	Jean-Luc HEIMBURGER
	Région Alsace	Pascal MANGIN
	Ville de Kehl	Fiona HÄRTEL

DIRECTOIRE

fonction	nom
Président	Jean-Eudes RABUT
Membres	Daniel CHAPIRO



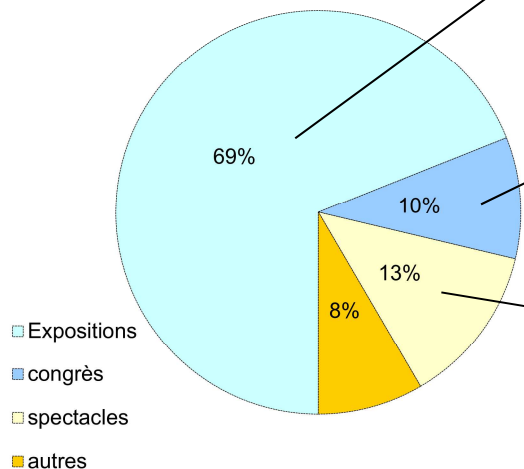
REPARTITION DU CAPITAL

actionnaires	Nombre d'actions
Ville de Strasbourg	3 998
Eurométropole de Strasbourg	7 976
GL Events	11 097
Région Alsace	400
CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin	240
Autres porteurs	228
total	23 939

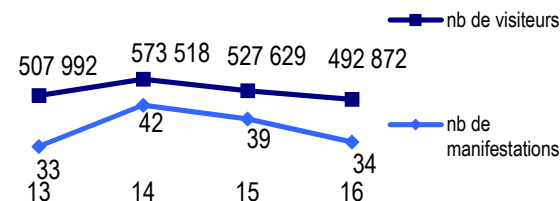
Les indicateurs

❖ ACTIVITE

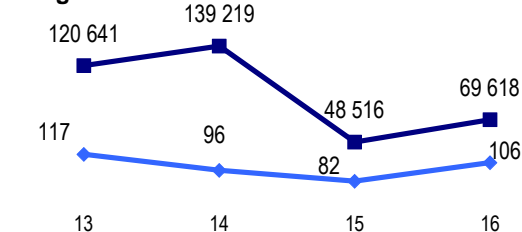
Répartition de la fréquentation par type de manifestation



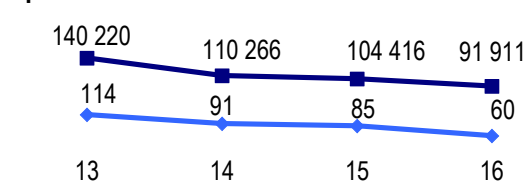
expositions et foires



congrès

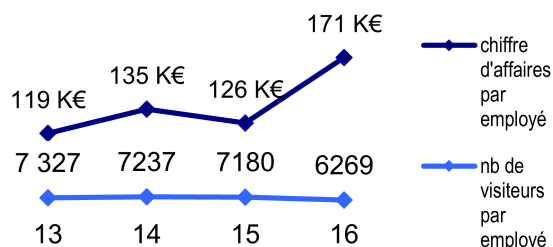


spectacles

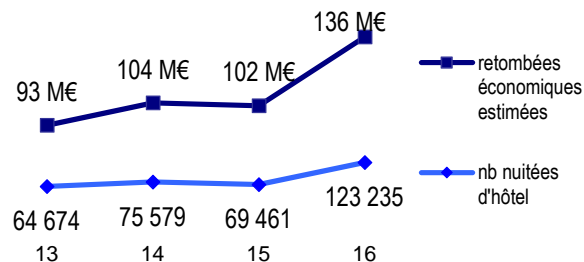


❖ INDICATEUR FINANCIER

Evolution du chiffre d'affaires et du nombre de visiteurs rapportée à l'effectif



Evolution des retombées économiques



69

L'action C4 de la feuille de route stratégique Strasbourg Eco 2020 prévoit la modernisation et l'extension des infrastructures du Parc des expositions (PEX) et du Palais de la musique et des congrès (PMC), pour répondre aux enjeux d'accueil de la rencontre économique à Strasbourg.

La Ville et l'Eurométropole ont ainsi lancé un programme ambitieux pour l'accueil de la rencontre économique : le projet « Wacken-Europe ».

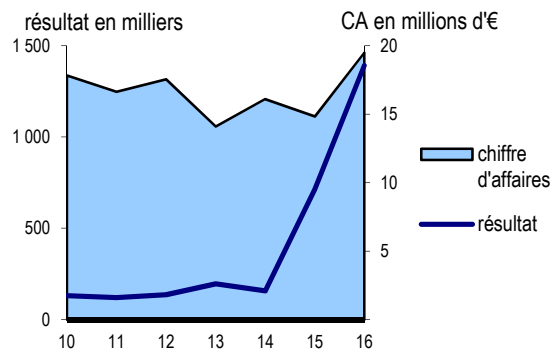
Ce dernier comprend l'extension (12 200 m² de surfaces planchers supplémentaires) et la modernisation du PMC (sur 2013-2016), la construction d'un nouveau Parc des expositions, ainsi que la réalisation d'un quartier d'affaires international en deux tranches (2013-2018, puis 2018-2025).

Ces nouveaux équipements devant évoluer dans un marché de l'événementiel de plus en plus concurrentiel et en pleine mutation, Strasbourg événements, en accord avec ses actionnaires historiques majoritaires, a décidé de s'adosser à un partenaire professionnel de l'événementiel ayant une envergure internationale, le groupe GL Events. GL est ainsi entré au capital de la Sem à hauteur de 46%, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont restés actionnaires majoritaires.

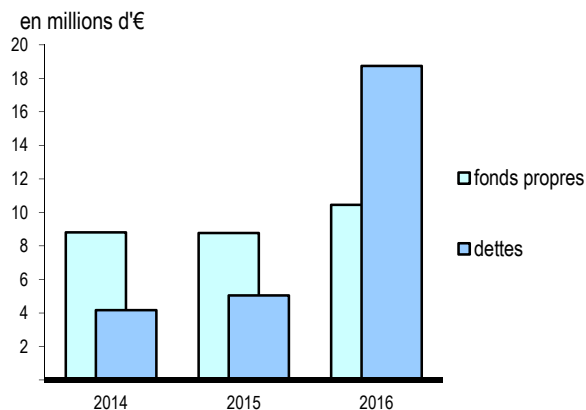
Ce partenariat se traduit également par la mise en place d'une nouvelle gouvernance depuis le 1^{er} septembre 2014, avec Conseil de surveillance et Directoire, afin de permettre à chacune des parties d'exercer pleinement son rôle et ses responsabilités : la maîtrise de la stratégie de l'équipement sur le territoire, ainsi que la surveillance de la société d'une part, le management opérationnel d'autre part.

Une nouvelle délégation de service public est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 20 ans et 2 mois ; elle a été confiée à la SEM par délibération du 30 janvier 2015.

2016 est marquée par la réouverture complète du PMC après 3 années de chantier.



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



Evolution des fonds propres et des dettes inscrits au bilan, les fonds propres sont constitués par l'ensemble du passif hors dettes et comptes de régularisation.

Compte tenu des contraintes liées aux travaux engagés sur le PMC durant les neuf premiers mois de l'année et de la réduction importante du périmètre sur le PEX, 2016 est une bonne année en termes d'activité, malgré le ralentissement des spectacles et la baisse de l'activité « foire » (notamment la foire Européenne) : le chiffre d'affaires est en forte hausse de 31% par rapport à l'année précédente, du fait de la présence du salon biennal EGAST, très performant, mais aussi de la bonne tenue du secteur MICE (congrès et salons organisés par des tiers).

La société a ainsi dégagé un CA de 19,48 M€ contre 14,8 l'an dernier, générant un résultat net de 1,39 M€, grâce notamment à la bonne maîtrise des charges d'exploitation.

L'activité 2016

L'année 2016 a été principalement marquée par la réouverture complète du PMC après 3 années de travaux de restructuration, modernisation et extension.

Les nouvelles dimensions et fonctionnalités ont permis d'accueillir des congrès d'envergure internationale.

Au total, 225 manifestations et plus de 714 624 visiteurs ont été accueillis sur les 2 sites en 2016.

■ L'activité « expositions, foires et salons » marquée par le salon biennal EGAST

L'activité est marquée par le salon biennal EGAST, qui a accueilli près de 30 000 visiteurs. La 16^{ème} édition a confirmé sa position de premier salon professionnel des métiers de bouche du Grand Est. Le salon a généré un CA de 1 563 K€.

Au total 34 expositions, foires et salons se sont déroulés en 2016 pour un chiffre d'affaires de 9,3 M€.

Strasbourg événements a accueilli 24 salons organisés par des tiers contre 29 en 2015 qui ont rassemblé près de 222 491 visiteurs (263 000 en 2015).

En 2016, la fréquentation des foires et salons diminue de 7% à 492 872 personnes.

La Foire européenne s'est bien maintenue malgré une baisse de 10% de la fréquentation avec 174 329 visiteurs contre 194 319 personnes en 2015; cette baisse est liée aux mesures de sécurité, aux températures caniculaires et aux modifications de configurations imposées par l'avancement du chantier du QAI.

La Foire a tout de même généré près de 4,4 M€ de chiffre d'affaires et reste l'évènement phare du Grand Est.

■ Le nombre de congrès et colloques augmente

Le nombre de congrès et conventions est en hausse avec 106 évènements organisés (contre 82 en 2015), dont 18 de dimension internationale et 31 de dimension nationale.

L'activité est plus importante que prévue, les opérateurs ayant dans l'ensemble maintenu leur confiance à l'exploitant malgré les nuisances liées aux travaux.

La fréquentation des congrès et colloques progresse (69 218 visiteurs contre 48 516 en 2015).

Les principales manifestations organisées en 2016 sont l'IEEE (Institut of electrical and electronics engineers conference), les Entretiens territoriaux de Strasbourg, la 27^{ème} convention nationale des assemblées des communautés de France et le congrès du sommeil.

■ L'activité « spectacles » ralentit encore

L'activité spectacle connaît depuis 2014 un repli : après une baisse des manifestations de 6,5% en 2015, on constate en 2016 une nouvelle baisse des spectacles (60 spectacles soit -41%) et des fréquentations (91 911 spectateurs contre 104 000 l'année précédente soit -12%).

▪ L'activité extérieure recule

L'activité de conception et réalisation de stands en France ou à l'étranger a généré un chiffre d'affaires de 454 K€ contre 541 K€ l'an passé. Cette activité varie selon les années en fonction notamment du résultat des appels d'offres.

▪ Des retombées économiques plus importantes

Sur 2016, les retombées économiques liées aux dépenses des congressistes sont estimées à 135,6 M€ (102,2 M€ en 2014 soit +33%), dont 75,2 M€ générées par le PMC et 60,4 M€ par le Parc des expositions.

▪ Des clients satisfaits

Strasbourg Evènements mesure la satisfaction des clients, organisateurs et visiteurs au moyen d'enquêtes : la note moyenne accordée par ces derniers est de 7,4/10.

Les clients ont salué la disponibilité et la réactivité des équipes malgré les nuisances engendrées par les travaux.

▪ Une démarche environnementale

L'activité événementielle est éphémère donc polluante, c'est la raison pour laquelle la SEM s'est engagée dans une démarche de certification ISO 14001, qui a abouti en 2017.

▪ Le PMC poursuit le programme d'investissements

3,5 M€ d'investissement sont prévus sur le seul parc matériel du PMC, financé à hauteur de 1 M€ par l'EMS. 1,5 M€ ont été réalisés en 2015 et 1 M€ en 2016. Le reste est reporté sur l'exercice 2017.

Le chiffre d'affaires augmente fortement (+31%)

Le chiffre d'affaires est à 100 % composé des produits de la DSP ; à 19,5 M€, il est en forte hausse de près de 31% par rapport à l'année précédente.

Cette hausse s'explique par les fortes augmentations des recettes issues des congrès et colloques (+130%) et des recettes diverses (+79%).

Seules les recettes des spectacles sont en baisse de 9%.

Le CA se ventile par activité de la façon suivante (en K€ HT) :

foire et salons	congrès & conventions	spectacles	manif. diverses	location facturation
9 291	6 538	972	1 131	1 551

Par ailleurs, la SEM a perçu, au titre du contrat de DSP, une compensation financière de 310 K€, du fait des contraintes subies par les travaux.

Les charges d'exploitation augmentent aussi mais restent maîtrisées. Elles atteignent 18,4 M€ (+21%) :

- les charges salariales sont en hausse de 6,7% à 6,5 M€ en raison de coûts de départ et de contentieux historiques à hauteur de 647 K€.
- les dotations aux amortissements doublent et atteignent 872 K€ suite à l'évolution du plan d'investissement.
- le résultat financier progresse de 11% et atteint 186 K€.

Au final, malgré les travaux, l'année 2016 a été une bonne année en termes d'activité et la bonne maîtrise des charges a permis de dégager un résultat net de 1,39 M€ (contre 711 K€ en 2015).

Par ailleurs, une distribution de participations aux collaborateurs et de dividendes aux actionnaires a été effectuée (232 K€ pour la Ville de Strasbourg et 463 K€ pour l'Eurométropole).

La structure du bilan est saine

Le niveau des capitaux propres se détériore mais reste satisfaisant à près de 33% du total du bilan contre 54% en 2015.

L'endettement bancaire est quasi-nul et la trésorerie, à hauteur de 10,4 M€, est confortable.

Les perspectives

L'année 2017 sera la première année pleine du PMC rénové et agrandi, et permettra la multiplication de l'activité aussi bien en nombre qu'en qualité ; ainsi de nombreuses manifestations sont déjà annoncées pour 2017, telle que le forum franco-allemand ou le congrès de l'union sociale pour l'habitat, le congrès de l'E-MRS (European materials research society) et le congrès national des sages-femmes.

A date, le carnet de commandes se remplit jusqu'à horizon 2021, avec des congrès d'envergure nécessitant l'utilisation des 2 sites (congrès de pneumologie, des avocats, des experts comptables, de la Fédération astronautique internationale).

La foire européenne sera impactée par l'extension de la zone Maillon et devrait perdre 3000 m² couvert. La problématique du stationnement et de l'accessibilité sont à l'étude avec les services de la collectivité. Cuba sera le pays à l'honneur en 2017.

Par ailleurs, St'art continuera sa montée en gamme avec la venue de la fondation VENET en invitée d'honneur.

L'objectif de chiffre d'affaires prévu pour 2017 est de 18,4 M€ contre 14,8 M€ en 2015 (année comparable avec l'absence du salon EGAST), soit 25% de croissance.

Par ailleurs, la réflexion de Strasbourg Evènements se poursuit sur les axes suivants :

- mise en réseau de l'activité congrès et convention ;
- création de produits packagés ;
- montée en gamme des salons organisés ;
- lancements de nouveaux salons grand public (voiture de collection, chasse) ;
- lancement d'évènements professionnels en lien avec les filières d'excellence.

BILAN					
ACTIF	2016			2015	
	brut	amort. / prov	net	net	
Actif immobilisé	9 741 563	6 986 268	2 755 295	1 708 887	
Immobilisations incorporelles	208 100	202 825	5 275	8 426	
Immobilisations corporelles	9 183 229	6 783 443	2 399 787	1 354 441	
Immobilisations financières	350 233	-	350 233	346 021	
Actif circulant	27 198 751	491 494	26 707 257	13 197 843	
Stocks	12 509	-	12 509	11 571	
Avances et acomptes	6 672	-	6 672	29 651	
Clients & créances	16 816 018	491 494	16 324 524	3 106 033	
Disponibilités & VMP	10 363 552	-	10 363 552	10 050 588	
Comptes de régularisation	116 498	-	116 498	197 012	
Total	37 056 812	7 477 762	29 579 050	15 103 742	
PASSIF					
			2016	2015	
Capitaux propres				9 843 687	8 099 246
Capital social				1 460 279	1 460 279
Primes d'émission, de fusion,...				1 540 424	1 540 424
Réserves				2 524 570	2 524 570
Report à nouveau				1 927 620	1 862 804
Résultat de l'exercice				1 390 794	711 169
Subventions d'investissement				1 000 000	-
Provisions réglementées				-	-
Autres fonds propres				-	-
Provisions pour risques et charges				610 874	676 502
Dettes				18 740 583	5 055 907
Emprunts				5 874	2 269
Avances et acomptes				798 437	460 204
Dettes				17 936 273	4 593 434
Comptes de régularisation				383 906	1 272 087
Total				29 579 050	15 103 742

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			19 482 818	14 827 798
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges			721 298	959 482
Autres produits			335 764	324 179
Total			20 539 880	16 111 460
Charges d'exploitation				
Achats			120 897	192 347
Variation de stocks (stock initial-stock final)			-938	3 849
Services extérieurs			10 439 915	8 116 479
Impôts, taxes et versements assimilés			360 526	328 714
Charges de personnel			6 531 587	6 117 592
Dotations aux amortissements et provisions			871 659	431 662
Autres charges			99 103	25 706
Total			18 422 748	15 216 348
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 117 133	895 111
Produits financiers			185 997	167 258
Charges financières			-	-
RESULTAT FINANCIER			185 997	167 258
Produits exceptionnels			-	833
Charges exceptionnelles			-	5 458
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-	-4 624
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			210 438	64 312
Impôts sur les sociétés			701 897	282 264
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			1 390 794	711 169

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Territoire :

Bassins de déplacement de Strasbourg, Eurométropole (urbain), et Bas-Rhin (interurbain) via sa filiale CTBR.

Activités :

- concessionnaire de transport public de voyageurs,
- maîtrise d'ouvrage des projets de développement du réseau de transport urbain.

Objectif :

Augmenter la part modale des transports publics dans les déplacements à l'intérieur de l'Eurométropole.

Principales réalisations à Strasbourg :

- un réseau de tramway et de bus à haut niveau de service en site propre répartis sur 7 lignes maillées (69,1 km exploitables),
- 86,3 millions de déplacements en 2016.

A modern tram is stopped at a station platform. The tram is white and blue, with a large front window. The platform has a glass and metal roof structure. A person is visible in the background on the platform.

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

CTS

Compagnie des transports strasbourgeois

Société anonyme d'économie mixte locale

Siège social :

14 rue de la Gare aux marchandises

67200 Strasbourg

☎ 03 88 77 70 11 📠 03 88 77 70 99

Créée le 5 avril 1877

Capital : 5 000 000 €

Président du conseil d'administration : Alain FONTANEL

Directeur général : Jean-Philippe LALLY

Objet social : organisation, exploitation et développement de tous les services publics et accessoirement privés de transports de voyageurs et de marchandises

Effectif moyen (équivalent temps plein) : 1 499 Etp

Commissaires aux comptes : Serge DEBS et Pierre-Nicolas GUG, commissaires inscrits près la Cour d'appel de Colmar

Service référent : Déplacements (Direction de la mobilité et des transports)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

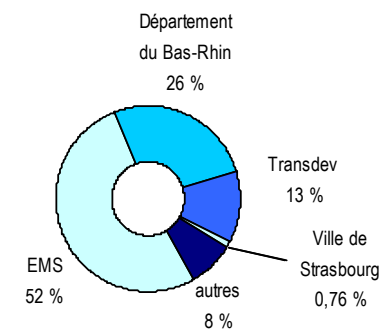
Sociétés	forme juridique	% de capital détenu	capital social nominal
SIBS	SA	25	200 000 €
Habitation moderne	SAEM	8	1 500 000 €
CTBR	SAS	61	500 000 €
Strasbourg Mobilités	SAS	70	30 000 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 5 janvier 2017

fonction	personne morale représentée	nom
Président	Eurométropole de Strasbourg	Alain FONTANEL
Vice-président	Conseil départemental	Sébastien ZAEGEL
Vice-présidente	Eurométropole de Strasbourg	Anne-Pernelle RICHARDOT
Administrateurs	Eurométropole de Strasbourg Conseil départemental	Roland RIES, Robert HERRMANN, Pierre PERRIN, Marie-Dominique DREYSSE, Fabienne KELLER Yves LE TALLEC Etienne BURGER
Censeurs	Transdev CDC Ville de Kehl Keolis Eurométropole	Francis CHAPUT Laurence DEHAN Harald KRAPP Frédéric BAVEREZ Alain JUND

REPARTITION DU CAPITAL

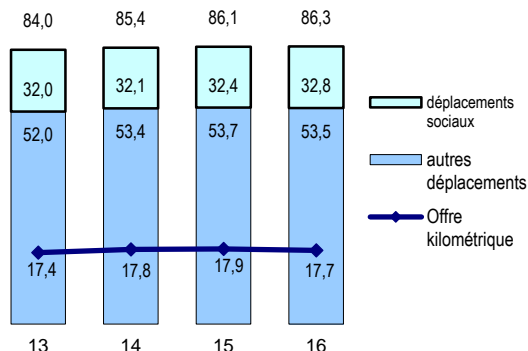
actionnaires	nbre d'actions
Eurométropole de Strasbourg	104 736
Département du Bas-Rhin	52 623
Transdev	25 000
Caisse des dépôts et consignations	8 320
Electricité de Strasbourg	3 134
Ville de Strasbourg	1 514
BECEM	1 144
Caisse d'épargne	1 144
CIC EST	1 144
Franpart SA	1 144
Habitation moderne	58
Auto'trement	29
Banque Populaire	10
total	200 000



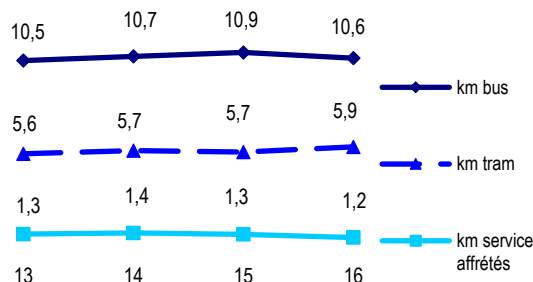
Les indicateurs

❖ ACTIVITE

Evolution de la fréquentation et de l'offre kilométrique
(en fonction des publics, en millions)



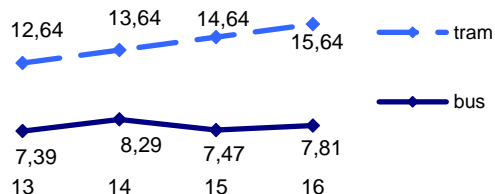
Evolution de l'offre kilométrique par type de transport
(en millions de kilomètres)



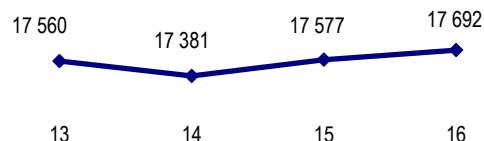
❖

❖ INDICATEURS FINANCIERS

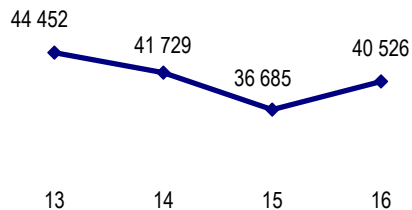
Evolution de l'âge moyen du parc de véhicules



Evolution des kilomètres parcourus par agent roulant

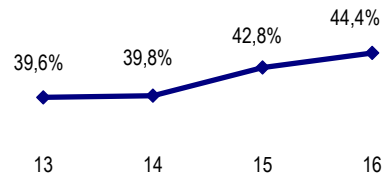


Evolution du nombre de fraudes relevées sur le réseau urbain



Evolution du taux de couverture des charges d'exploitation par les recettes*

* recettes du trafic divisé par les charges d'exploitation (hors investissement) x 100



La CTS exploite fin 2016 :

- le réseau urbain de transports publics délégué par l'Eurométropole de Strasbourg : 29 lignes régulières de bus, 6 lignes de tramway maillées et une ligne de bus à haut niveau de service (69,1 km, 93 stations) ;
- 10 parkings-relais offrant 4 230 places de stationnement sur le territoire de l'Eurométropole.

Elle exploite aussi, via ses filiales CTBR et Strasbourg Mobilités, les délégations de service publique relatives au transport interurbain et au vélo partagé.

L'extension de la ligne A vers Illkirch a été mise en service commercial le 23 avril 2016 avec la création de trois nouvelles stations. En parallèle, le projet d'extension de la ligne D vers Kehl s'est poursuivi et après les mises en place des tabliers du Pont sur le Rhin et le hissage de l'arc du Pont Citadelle, les travaux sont entrés dans leur phase de création des infrastructures tramway.

Cette année est également marquée par différentes expérimentations (bus électriques) et par l'arrivée de nouvelles rames de tramway.

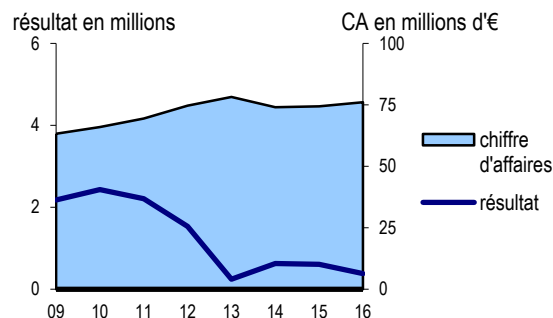
L'offre kilométrique diminue légèrement avec la restructuration du réseau bus dans le sud et les grèves liées à la Loi Travail ; toutefois la fréquentation du réseau continue de progresser en 2016 et les recettes clients, en hausse, permettent de réduire le déficit d'exploitation.

L'activité 2016

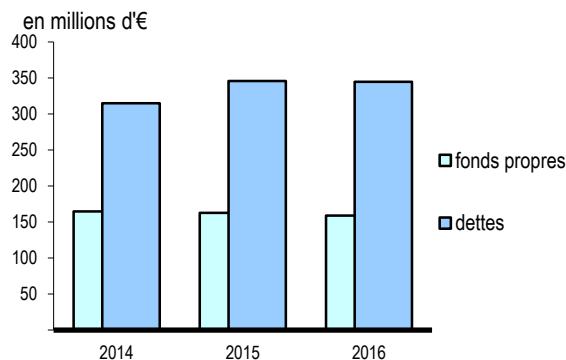
La fréquentation augmente malgré le recul de l'offre

Après une année 2015 qui constituait une année de transition marquée par une progression mesurée de l'offre et de la fréquentation, 2016 voit l'offre de transport diminuer et la fréquentation augmenter.

Après les extensions intervenues en 2015 (ligne A et D) et la création d'une ligne de bus à haut niveau de service, le réseau se consolide en 2016. **L'offre kilométrique globale diminue** de 1,1% pour s'établir à 17,7 millions de km (y compris les km sous-traités).



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



Evolution des fonds propres et des dettes inscrits au bilan, les fonds propres sont constitués par l'ensemble du passif hors dettes et comptes de régularisation.

Cependant, cette évolution est contrastée ; l'offre bus baisse de 2,8% à 10,6 millions de km, tandis que l'offre tram augmente de 4,7 % à 5,9 millions de km.

Ces évolutions s'expliquent principalement par la mise en service du prolongement des lignes A jusqu'à Illkirch et E jusqu'à Campus d'Illkirch depuis le 23 avril 2016 et par la restructuration du réseau bus dans tout le secteur Sud de l'Eurométropole.

Par ailleurs, les mouvements de grève successifs (2,29 jours en moyenne) entre mars et septembre ont eu une incidence sur l'offre de transport bus et tram (respectivement -73 000 km et -46 000 km).

De plus, les travaux coupant les lignes de tramway et nécessitant de mettre des bus de remplacement ont influé sur l'offre kilométrique.

L'offre bus est diminuée par la suppression des navettes « Hôpital Civil » et « Neudorf » depuis mi-juillet 2015 et de certains services scolaires. La création de navettes Holtzheim et ZA SUD depuis fin août 2016 n'a pas encore eu d'impact significatif sur l'offre.

La fréquentation augmente de 0,3% à 86,3 millions de déplacements : les déplacements des abonnés sont en légère baisse -0,4% alors que les titres occasionnels sont en hausse (+2,7%) grâce au forfait jour.

Le nombre de déplacement sociaux progresse de 1,2%. Ainsi, la part de cette clientèle augmente de 0,6 point à 38,3%.

Les jeunes (de 4 à 25 ans) représentent plus de la moitié des déplacements sociaux avec 16,84 millions de déplacements.

Le nombre de fraudes relevées sur le réseau urbain s'élève à 40 526 (+10,5%). Toutefois, la CTS se trouve toujours parmi les meilleurs réseaux français en matière de lutte contre la fraude.

Après l'ouverture en 2015 d'une agence rue du vieux marché aux vins, la Cts a concrétisé la vente de l'ancienne agence à des conditions financières optimisées. La société renforce ainsi ses canaux de distribution de titres de transport auprès des buralistes et autres points de vente.

exercice clos au 31 décembre 2016

Enfin, Conformément à la délibération du Conseil Eurométropolitain, **les tarifs de la CTS ont augmenté de 2,24%** en moyenne au 1^{er} juillet 2016. Les abonnements plein tarifs ont augmenté de 1,4€ par mois et de 0,7€ par mois pour ceux répondant à la tarification solidaire. Le prix du ticket unitaire est resté inchangé.

Le projet d'entreprise initié en 2014 avec pour objectif d'optimiser le fonctionnement du réseau et préparer la fin de la concession s'est poursuivi en 2016 : 76% des actions planifiées ont été réalisées fin 2016. Ainsi, le rapport social, sociétal et environnemental pointe l'exemplarité de la société avec ses actions menées dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable.

La productivité du personnel progresse de 0,65% en 2016 à 17 692 km. Les indicateurs RH sont positifs : le taux d'absentéisme, le taux d'accident du travail et le taux d'inaptitude ont tous globalement diminué en 2016.

La vitesse commerciale diminue légèrement en 2016 à 16,98 km/h (17,19 km/h en 2015) pour les bus et progresse à 18,28 km/h (18,22 km/h en 2015) pour les tramways.

A fin 2016, **le parc** se compose de :

- 93 rames de tram, dont 41 rames Citadis ;
 - 241 bus (153 fonctionnent au gaz) dont 11 BHNS.
- Tous les véhicules sont équipés de 2 places PMR.

L'âge moyen du parc tram/bus se situe respectivement à 15,6 ans et 7,8 ans.

L'année 2016 est marquée par la livraison des premières rames Citadis nouvelle génération commandées en 2014 et par la poursuite des grandes révisions des rames achetées en 2005.

L'accord signé en 2014 prévoyait la fourniture de 12 tramways pour 3,4 M€/engin ; 4 ont été livrés en 2016. Ces véhicules offrent une capacité de transport de 288 places contre 210 pour les tramways

CTS

actuellement en circulation. En outre, ces véhicules sont homologués pour circuler en Allemagne en vue de l'extension de la ligne D vers Kehl.

En 2016, 19 rames Citadis, acquises en 2005, ont été révisées et le parc d'afficheurs d'informations voyageurs est en cours de renouvellement.

De plus, un 11^{ème} BHNS a été livré et 7 nouveaux bus articulés ont été commandés.

Les **travaux se poursuivent avec l'extension du réseau** vers Kehl (2,3 km, 4 nouvelles stations) avec en 2016 la pose des voies de tramway vers le Pont du Rhin.

Enfin en 2016 a été signé **un avenant 26** dont l'objet est de confier à la CTS la réalisation des extensions de ligne vers Koenigshoffen (1,73 km d'infrastructures, 3 stations) et La Robertstau (1,5 km d'infrastructures, 3 stations), l'acquisition de 10 rames supplémentaires (2,8 M€/engin) et d'autoriser la Sem à équiper ces propriétés de centrales de production photovoltaïques.

Un déficit d'exploitation en baisse

Le déficit d'exploitation se réduit à -410 K€ en 2016 contre -1,2 M€ en 2015, du fait de la hausse des produits d'exploitation et de la maîtrise des charges.

Le **chiffre d'affaires**, dont 95% est réalisé sur le réseau urbain, augmente légèrement à 76 M€ contre 74,4 M€ en 2015, il est composé :

- des recettes directes clients à hauteur de 48,8 M€, en hausse de 4% fait de l'évolution tarifaire sur les abonnements et de la progression de la fréquentation ;
- des compensations sociales, stables en 2016 à 20,5 M€ ;
- de compensations diverses (scolaires, titres combinés) à hauteur de 1,7 M€ et des pénalités liées à la fraude à hauteur de 1 M€.

Les recettes annexes sont composées des produits publicitaires (279 K€) et du produit des assistances aux filiales (2,3 M€ pour la seule CTBR).

Les transferts de charges diminuent de 5% à 49 M€ contre 52 M€ en 2016 du fait notamment des amortissements et provisions pour renouvellement.

Les **charges d'exploitation** diminuent de 0,9% à 178 M€ contre 179,6 M€ en 2015. Cette baisse est le résultat de :

- la baisse des achats de matières premières de 10,2% en raison de la forte baisse des prix du gaz et du gazole ;
- la baisse des dotations aux amortissements (-6,9%) en raison de la fin d'amortissement des investissements tramway de la ligne A datant de 1990.

Par ailleurs, les charges de personnels sont quasi stables (+0,3%) notamment grâce aux baisses du taux de charges sociales et de la forte baisse du taux d'absentéisme ; à 77,7 M€ elles représentent près de 44% du total des charges.

La structure du compte d'exploitation s'améliore : les recettes de trafic couvrent 44,4% des charges d'exploitation (hors investissement) contre 40,6% en 2015 : ce taux de couverture est largement supérieur à la moyenne des réseaux dont la population est supérieure à 250 000 habitants (32,7%).

Le **résultat financier** passe de 541 K€ en 2015 à 394 K€ en 2016. Les taux de financement, toujours très bas, impactent à la fois les charges financières (en diminution du fait de la baisse des taux variables) mais aussi les produits.

Le **résultat exceptionnel** baisse à 324 K€ contre 1,2 M€ en 2015 du fait notamment de l'évolution des provisions exceptionnelles (amortissements dérogatoires et dépréciations des immobilisations).

Au final, **le résultat net** s'élève à 382 K€ contre 607 K€ en 2015.

Le niveau d'emprunt est en augmentation (+10,9 M€) du fait du financement des extensions tramway de la ligne A et D vers Illkirch et Kehl et de l'achat de 12 nouvelles rames de tramways ; il atteint, hors crédit-bail, 246,3 M€ fin 2016.

La trésorerie connaît un recul de 1,44 M€ en 2016 ; elle reste toutefois à un niveau confortable à 23,9 M€.

La contribution de fonctionnement diminue de 2% en 2016 et s'élève à 110 M€ HT. Elle se compose d'une participation aux charges d'exploitation de 67 M€ (dont la compensation des tarifs sociaux à hauteur de 20,5 M€) et de 40,9 M€ au titre de l'investissement, dont 5,5 M€ de charges financières.

Les perspectives

Avec l'effet année pleine de l'extension des lignes A et E et la mise en service de l'extension de la ligne D vers Kehl à compter du 29 avril 2017 (pour un coût global de 90 M€ HT), l'offre kilométrique tramways devrait progresser de 4,6% et l'offre bus devrait être stable. Sur ces bases, les prévisions de trafic et de recettes clients sont de 88 millions de déplacements (+2%) et de 50,3 M€ (+3%), avec un résultat net de -2 M€. 14,7 M€ d'investissements courants sont prévus sur 2017 (renouvellement, révisions de bus) financés à hauteur de 3,4 M€ par l'EMS.

Par ailleurs, des festivités seront à l'occasion du 140^{ème} anniversaire de la CTS.

L'Eurométropole a fait réaliser un audit technique et financier du réseau qui a mis en évidence un niveau de performance et de qualité important, mais a pointé des leviers d'amélioration : affrètement, vitesse commerciale, fraude, conditions de travail. Les gains financiers identifiés (6M€ annuels à terme) feront l'objet d'un contrat de performance.

Enfin, la collectivité a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans le choix du prochain mode de gestion du transport urbain.

BILAN				
ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov.	net	net
Actif immobilisé	1 001 384 081	555 699 804	445 684 277	449 494 487
Immobilisations incorporelles	19 480 188	17 883 343	1 596 846	1 597 706
Immobilisations corporelles	978 276 928	537 816 462	440 460 466	444 378 396
Immobilisations financières	3 626 965	-	3 626 965	3 518 385
Actif circulant	61 805 679	3 301 320	58 504 359	59 453 700
Stocks	13 423 115	3 233 212	10 189 903	9 357 726
Avances et acomptes	302 685	-	302 685	988 896
Clients & créances	24 219 728	68 108	24 151 620	23 804 334
Disponibilités & VMP	23 860 151	-	23 860 151	25 302 744
Comptes de régularisation	2 086 752	-	2 086 752	2 144 294
Total	1 065 276 512	559 001 124	506 275 388	511 092 481
PASSIF			2016	2015
Capitaux propres			127 024 244	131 293 572
Capital social			5 000 000	5 000 000
Primes d'émission, de fusion,..			-	-
Réserves			1 436 028	1 436 028
Report à nouveau			-1 453 698	-2 060 840
Résultat de l'exercice			381 693	607 142
Subventions d'investissement			104 170 340	107 738 613
Provisions réglementées			17 489 881	18 572 630
Autres fonds propres			-	-
Provisions pour risques et charges			31 828 346	31 399 132
Dettes			344 620 152	345 801 079
Emprunts			313 379 155	304 961 901
Avances et acomptes			-	-
Dettes			31 240 996	40 839 178
Comptes de régularisation			2 802 647	2 598 698
Total			506 275 388	511 092 481

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			76 073 744	74 407 647
Production stockée			-	-
Production immobilisée			639 866	999 563
Subventions d'exploitation			46 916 393	48 065 258
Reprises sur provisions, transferts de charges			53 975 052	54 920 714
Autres produits			3 142	7 539
Total			177 608 197	178 400 722
Charges d'exploitation				
Achats			14 506 969	15 244 434
Variation de stocks (stock initial-stock final)			-1 121 386	-330 143
Services extérieurs			34 332 636	32 488 490
Impôts, taxes et versements assimilés			9 618 443	8 835 204
Charges de personnel			77 705 155	77 503 839
Dotations aux amortissements et provisions			42 948 887	45 772 521
Autres charges			27 178	111 878
Total			178 017 882	179 626 222
RESULTAT D'EXPLOITATION			-409 685	-1 225 500
Produits financiers			5 728 434	6 016 916
Charges financières			5 334 536	5 475 999
RESULTAT FINANCIER			393 897	540 917
Produits exceptionnels			6 145 867	5 244 613
Charges exceptionnelles			5 821 987	4 034 787
RESULTAT EXCEPTIONNEL			323 880	1 209 826
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-
Impôts sur les sociétés			-73 600	-81 899
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			381 693	607 142
* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés				

Territoire :

L'Eurométropole de Strasbourg.

Activités :

L'étude, le financement, la construction, la gestion et l'exploitation de parcs de stationnement en ouvrage, ainsi que l'exploitation du stationnement payant sur voirie à Strasbourg.

Objectif :

Faciliter le fonctionnement du stationnement à Strasbourg et améliorer le service rendu aux usagers.

Principales réalisations :

- construction et gestion des parkings Sainte-Aurélie et Petite France,
- aménagement et exploitation des parkings Broglie, Austerlitz, Bateliers et Gutenberg.



PARCUS

PARCUS

Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg

Société anonyme d'économie mixte locale

Siège social :

55 rue du Marché-Gare

67200 Strasbourg

☎ 03 88 27 09 09 📠 03 88 26 00 42

Créée le 13 mai 1973

Capital : 2 800 000 €

Président du conseil d'administration : Caroline BARRIERE

Directeur général : Pascal JACQUIN

Objet social : l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées.

Effectif moyen (équivalent temps plein) : 81,9 Etp + 1 ETP (mise à disposition du Directeur général par le groupement SCET-GE)

Commissaire aux comptes : Mazars

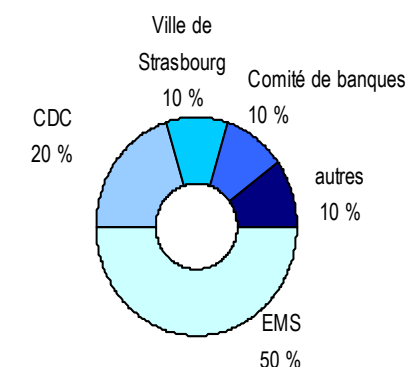
Service référent : Stratégie et gestion du stationnement (Direction de la mobilité et des transports)

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 5 JANVIER 2017

fonction	personne morale représentée	nom
Président	Eurométropole	Caroline BARRIERE
Administrateurs	Eurométropole	Anne-Pernelle RICHARDOT, Bornia TARALL, Edith PEIROTES, Mathieu CAHN
	Ville de Strasbourg	Henri DREYFUS
	Organismes financiers	Michel WENDLING (Banque Populaire d'Alsace)
	Caisse des dépôts et consignations	Christine SCHMELZER
	Chambre de commerce	Catherine SALOMON
	Assoc. des commerçants	Pierre BARDET

REPARTITION DU CAPITAL

actionnaires	nbre d'actions
Eurométropole de Strasbourg	2 500
Caisse des dépôts et consignations	1 000
Ville de Strasbourg	500
Chambre de commerce	250
Association des commerçants	250
Comité de banques :	
BFCM	100
Banque populaire	100
Caisse d'épargne d'Alsace	100
CIC-Est	100
Société générale	100
total	5 000



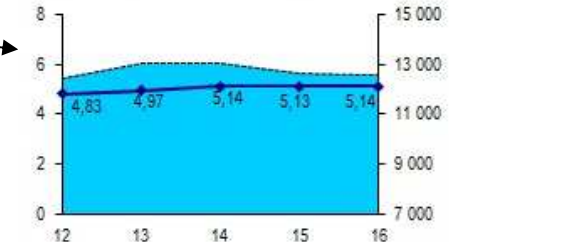
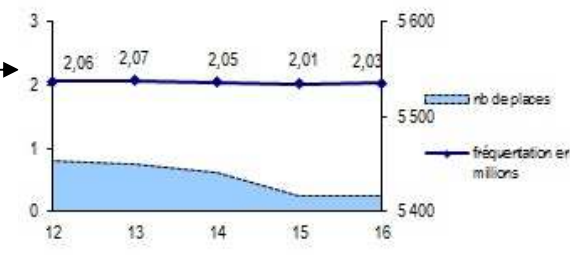
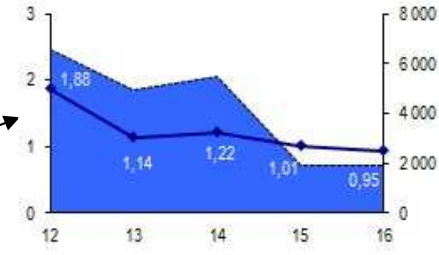
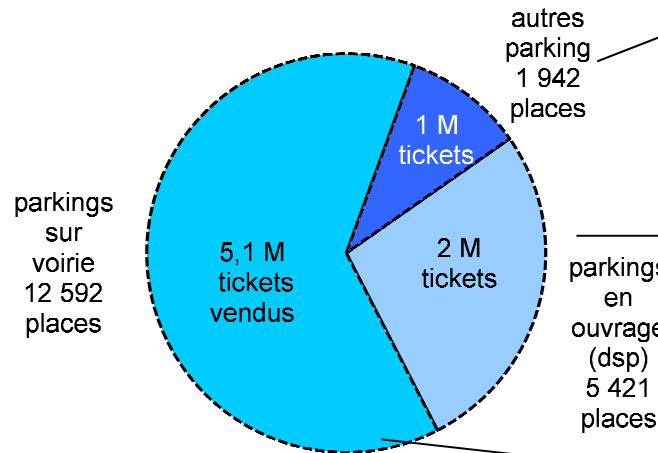
FILIALES ET PARTICIPATIONS

société	forme juridique	% de capital détenu	capital social nominal
Auto'trement	SCIC	1,98	252 000 €
Strasbourg Mobilités	SAS	5	30 000 €

Les indicateurs

❖ ACTIVITE

Offre de places (au 31 décembre 2016) et fréquentation 2016 :
19 955 places au total et 8,1 millions de tickets vendus



Au 31 décembre 2016, Parcus exploite 19 955 places de parking.

5 421 places (27% du total) sont situées dans les ouvrages délégués par la Ville ou l'Eurométropole de Strasbourg :

- Centre Halles (P1, P2 et P3) : 2 566 (Ville)
- Centre historique : 1 008 (EMS)
- Austerlitz : 482 (EMS)
- Broglie : 445 (EMS)
- Sainte-Aurélie : 384 (EMS)
- Bateliers : 283 (Ville)
- Gutenberg : 253 (EMS)

12 592 places exploitées (63% des places) sur voirie (stationnement payant) :

- 800 pour la Ville de Schiltigheim,
- 259 pour la Ville de Bischheim
- 11 533 pour la Ville de Strasbourg.

1 942 places (10%) sont exploitées pour le compte d'autres personnes publiques ou privées :

- Hôpital civil et Porte de l'hôpital (HUS) : 602
- Futura Schiltigheim : 473
- Sainte-Aurélie extension (EFFIA) : 350
- Esplanade : 517

L'activité 2016

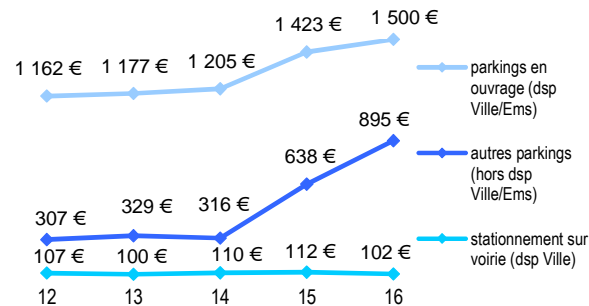
2016 s'inscrit dans une volonté de développement et de modernisation de plusieurs ouvrages de la Sem. Différents travaux et actions ont été menés pour rendre les parkings encore plus attractifs.

Par ailleurs, le mois de décembre a été marqué par la fermeture à la clientèle horaire des parkings de l'hyper centre et l'interdiction de stationner sur la voirie dans la grande île pendant cette période.

En 2016, la fréquentation des parkings exploités par Parcus est stable (-0,05%), à périmètre constant.

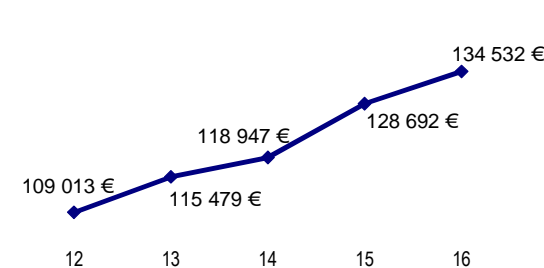
Evolution de la recette moyenne par place*

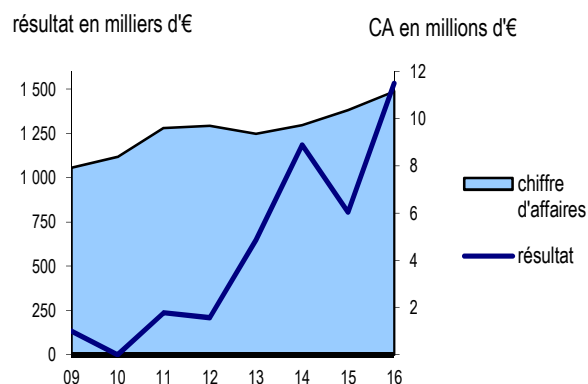
* chiffres d'affaires par place et par an



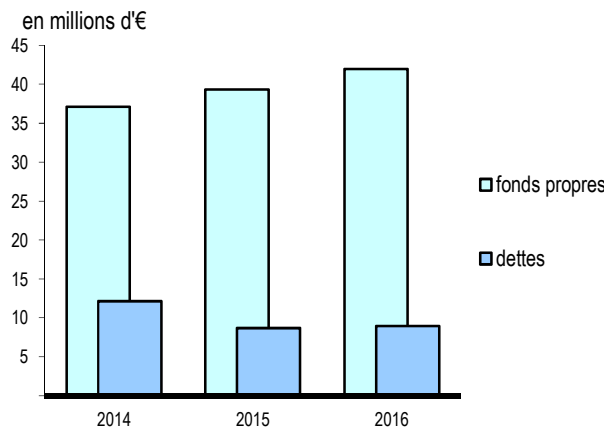
Evolution de la productivité du personnel*

* chiffres d'affaires par place et par an





Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



Evolution des fonds propres et des dettes

inscrits au bilan, les fonds propres sont constitués par l'ensemble du passif hors dettes et comptes de régularisation.

Toutefois le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de la Sem sont en net progrès, en raison de l'effet année pleine de la tarification au ¼ d'heure.

L'évolution de la fréquentation est contrastée

Celle-ci est variable en fonction des types de stationnement :

▪ **Parkings en ouvrage**

Parkings délégués par l'Eurométropole et la Ville : la fréquentation horaire totale augmente de 1%.

Elle progresse ainsi pour les parkings des Halles (+2%, après 5 années consécutives de baisse), Centre Historique (+3%, grâce à la modification des horaires et l'accroissement de l'offre de stationnement lors de la période de Noël), Bateliers (+10%, suite à l'ouverture H24), et Gutenberg (+7%, après sa fermeture complète en 2015 pour des travaux d'embellissement et de rénovation).

A contrario, la fréquentation du parking Broglie diminue de 2%, celle de Sainte-Aurélie de 33% du fait d'un changement de méthode de comptabilisation des fréquentations « loueurs ».

La fréquentation du parking Austerlitz reste stable, le parking avait l'an dernier profité d'un report de la clientèle Gutenberg, fermé en août 2015 pour travaux.

Autres parkings : Les parkings des HUS sont en progression grâce à l'effet année pleine de l'ouverture d'un nouveau parking de 220 places sous le NHC avec près de 4 000 entrées supplémentaires et celle des parkings de l'Esplanade monte en puissance et progresse de 4%.

▪ **Stationnement sur voirie**

La fréquentation du stationnement sur voirie est stable en 2016 à 5,1 millions de tickets pour 11 533 places de stationnement au 31 décembre 2016 : elle est impactée par la fermeture du centre-ville au mois de décembre. Le ticket horaire moyen est en hausse à 1,52 € contre 1,44 € en 2015.

Le paiement sans contact est passé de 8 à 12%, le paiement par carte bancaire s'est stabilisé à 20%. Près de 63% des recettes proviennent de la zone orange, seuls 17% de la zone rouge.

Le développement des activités se poursuit

Les actions d'amélioration et de développement se poursuivent :

- l'observatoire du stationnement entre en phase de production intensive de données après la résolution d'un certain nombre de bugs et difficultés ; la Sem a confié une mission de 20 K€ à l'agence d'urbanisme ADEUS pour un appui à l'analyse des données collectées,
- Parcus travaille sur l'amélioration des moyens de paiement avec la possibilité pour les professionnels de régler avec la carte TOTAL GR et le paiement dématérialisé du stationnement horaire en voirie via la solution Whoosh développée par Parkéon ;
- d'importants travaux de construction sont en cours ou en réflexion notamment au futur quartier d'affaires (silo Coubertin et lot n°5), au Heyritz2 (silo mutualisé de 400 places), au parking Saint Nicolas (extension de 170 places), à Illkirch (projet Huron, projet centr' Ill) ou Schiltigheim ;
- par ailleurs, des travaux de renouvellement ont été réalisés sur les parkings Sainte Aurélie Gare (celui-ci est désormais équipé de lecteurs de plaque minéralogique en entrée et en sortie) et Petite France (embellissement, sécurisation, réouverture du niveau 3) ;
- enfin, une équipe volante a été mise en place, composée d'agents polyvalents en « emploi avenir » ayant pour mission le remplacement des agents d'accueil absents et des prestations d'entretien et de maintenance. La constitution de cette équipe a permis de réduire les coûts d'intérim

et de disposer de personnel formé pour les remplacements.

La politique commerciale est dynamique

En plus des services habituellement proposés aux usagers (plage nocturne à tarif adapté, abonnements résideo, partenariats avec le Tns, le Mamcs ou l'Opéra du Rhin), la politique commerciale a évolué au cours de 2016 :

- des actions de communication ont été engagées accompagnant les manifestations organisées par la Ville (fête de la musique, marché de Noël, braderie) ;
- les parkings Sainte-Aurélie et Petite-France ont été renommés respectivement Sainte-Aurélie-Gare et Centre historique afin de gagner en visibilité et de renforcer l'attractivité de ces deux ouvrages ; en particulier une communication forte et un jalonnement optimisé ont été organisés pour le parking Centre historique ;
- des expositions d'art ont été organisées dans les parkings Batelier, Gutenberg et Austerlitz ;
- les ouvrages compatibles ont été connectés au logiciel des abonnements qui permet de fermer l'accès aux ouvrages en cas d'impayés ;
- un auto-partage « Trip'n drive » entre particuliers est désormais possible dans le parking Ste Aurélie Gare.

Un CA en nette hausse

Le chiffre d'affaires augmente en 2016, il permet de générer un résultat d'exploitation en forte hausse.

Le chiffre d'affaires augmente de 7,65%...

Le chiffre d'affaires s'élève à 11,2 M€ en 2016 contre 10,4 M€ en 2015.

Cette progression s'explique notamment par l'augmentation des recettes horaires (+6,9%) en raison de l'effet année pleine de la tarification au ¼ d'heure, même si les recettes abonnés reculent légèrement (-2,7%), du fait de la limitation des abonnements dans certains parcs pour privilégier la clientèle horaire.

Au final, les produits d'exploitation s'élèvent à 12 M€, ils intègrent les reprises de provisions (400 K€), les subventions d'exploitation et les transferts de charges (382 K€).

... et les charges diminuent de 1%

A hauteur de 10,9 M€, les charges d'exploitation diminuent de 1% notamment du fait de :

- la diminution du poste achat (-16%), du fait de la baisse des charges d'entretien et la maintenance des horodateurs (-127 K€) ;
- l'allègement du poste « autres services extérieurs » avec la mise en place d'une équipe volante en contrat « emplois avenir » qui engendre un recours plus faible à l'intérim (-275 K€) ;
- la diminution du poste « amortissement et provisions » avec l'arrivée au terme de trois emprunts des parkings Centre Historique Petite-France et des Hus (provision pour caducité) ;
- l'augmentation des postes « personnels » liée à l'embauche de l'équipe volante (+177 K€) et des redevances de concession liée à l'augmentation du chiffre d'affaires (+182 k€) ne remet pas en cause la baisse globale des charges.

En conséquence, la rentabilité de la société s'améliore sensiblement, l'excédent brut d'exploitation passant de 3 à 4,1 M€.

Le résultat d'exploitation passe de 702 K€ en 2015 à 1 325 K€ en 2016.

Après intégration des résultats exceptionnel (311 K€) et financier (408 K€) le résultat net progresse de 90% et passe de 805 K€ à 1 531 K€.

La structure du bilan reste saine

La structure du bilan est saine, les fonds propres sont en progression de 1,1 M€ et le ratio capitaux propres/total bilan, stable, représente près de 34% du total du bilan.

Après avoir nettement progressé en 2014, l'endettement bancaire se réduit et atteint 1,3 M€ ; l'endettement à plus d'un an s'élève à 1,18 M€ et ne représente que 7% des capitaux propres.

Les disponibilités augmentent de 16,1 M€ en 2015 à 17,9 M€ en 2016 ; ces fonds sont mobilisables pour autofinancer les projets de la société et ainsi lui permettre d'être compétitive dans le cadre d'appels d'offres. Parmi ces disponibilités, 14,4 M€ sont constitués de valeur mobilières.

La trésorerie nette progresse de 1,7 M€, principalement du fait de la capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice.

Les perspectives

2017 marquera l'arrivée à terme de trois contrats : le stationnement payant sur voirie, le parking Gutenberg, et le parking Austerlitz. Ils seront mis en concurrence par la Collectivité.

Un état des lieux des deux parcs a été réalisé avec les services de l'Eurométropole et des travaux seront réalisés courant 2017.

La Sem continue ses prospections pour développer ses activités en propre, seule ou avec des partenaires, notamment vers les parkings Centre Historique Petite France, Saint-Nicolas et Esplanade.

Elle réfléchit à la création d'une filiale avec la SERS et la CDC pour le montage d'opérations sur les Halles, le Wacken ou Rivétoiles.

En 2017, l'ensemble des parkings gérés par la Sem sera ouvert 24 heures sur 24.

BILAN				
ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov	net	net
Actif Immobilisé	34 507 689	2 151 253	32 356 436	30 553 058
Immobilisations incorporelles	400 208	291 184	109 024	202 036
Immobilisations corporelles	31 132 012	1 860 070	29 271 943	29 225 811
Immobilisations financières	2 975 469	-	2 975 469	1 125 210
Actif circulant	18 704 509	26 143	18 678 366	17 500 363
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients & créances	835 691	23 623	812 068	1 369 483
Disponibilités & VMP	17 868 818	2 520	17 866 298	16 130 879
Comptes de régularisation	75 406	-	75 406	79 639
Total	53 287 603	2 177 396	51 110 207	48 133 060
PASSIF		2016	2015	
Capitaux propres		17 553 055	16 416 081	
Capital social		2 800 000	2 800 000	
Primes d'émission, de fusion,...		-	-	
Réserves		8 446 687	7 640 930	
Report à nouveau		-	-	
Résultat de l'exercice		1 531 842	805 757	
Subventions d'investissement		4 774 526	5 169 394	
Provisions réglementées		-	-	
Autres fonds propres		-	-	
Provisions pour risques et charges		24 401 564	22 909 430	
Dettes		8 950 688	8 705 038	
Emprunts		1 366 894	2 263 480	
Avances et acomptes		219 507	191 427	
Dettes		7 370 287	6 250 131	
Comptes de régularisation		198 900	102 510	
Total		51 110 207	48 133 060	

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			11 152 732	10 359 723
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			69 898	39 935
Reprises sur provisions, transferts de charges			2 968 529	1 060 005
Autres produits			1 637	114 184
Total			14 192 797	11 573 847
Charges d'exploitation				
Achats			543 459	647 060
Variation de stocks (stock initial-stock final)			-	-
Services extérieurs			1 991 110	2 418 481
Impôts, taxes et versements assimilés			840 592	779 494
Charges de personnel			3 713 504	3 536 194
Dotations aux amortissements et provisions			2 343 661	2 422 057
Autres charges			3 435 699	1 068 663
Total			12 868 026	10 871 949
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 324 771	701 898
Produits financiers			469 973	213 213
Charges financières			61 939	118 753
RESULTAT FINANCIER			408 034	94 460
Produits exceptionnels			416 512	461 424
Charges exceptionnelles			105 610	142 243
RESULTAT EXCEPTIONNEL			310 902	319 181
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-
Impôts sur les sociétés			511 865	309 782
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			1 531 842	805 757

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Territoire :

L'Alsace pour l'essentiel.

Activité :

L'aménagement, la construction, la gestion de patrimoine public et privé.

Objectifs :

- être l'entreprise du développement local accompagnant les politiques d'aménagement et de construction définies par les collectivités locales,
- être le partenaire des sociétés privées dans les domaines de l'aménagement et de la construction.

Principales réalisations à Strasbourg :

- aménagement de la place des Halles et des quartiers de l'Esplanade, des Poteries et du Bon Pasteur, de l'Etoile et du Danube-Neudorf,
- construction des immeubles du Parlement européen, de l'ENA et du PEGE,
- construction du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, de la patinoire Iceberg, de la Cité de la musique et de la danse,
- Scala, INET, résidences pour personnes âgées, siège de la DREAL,
- centre commercial Rivétoile,
- presqu'île André Malraux et Maison universitaire internationale,
- Zénith de Strasbourg,
- rénovations de nombreux groupes scolaires et lycées,
- grande mosquée de Strasbourg.



SERS

SERS

Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale

Siège social :

10 rue Oberlin

67080 Strasbourg Cedex

☎ 03 88 37 88 88 📠 03 88 37 88 77

Créée le 4 juin 1957

Capital : 8 068 800 €

Président du conseil d'administration :

Directeur général : Eric FULLENWARTH

Objet social :

la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale, et plus généralement l'intervention dans des opérations d'intérêt général complémentaires à ses missions (développement durable, production d'énergies renouvelables).

Effectif moyen (équivalent temps plein) : 35 Etp

Commissaires aux comptes :

- titulaire : cabinet Mazars, Laurence FOURNIER

Direction référente : Direction urbanisme et territoires

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

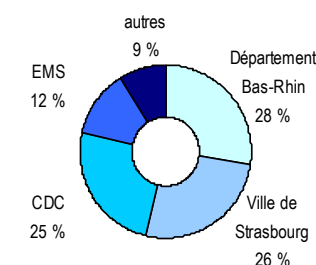
sociétés	forme juridique	% de capital détenu	capital social
CEGIP	EURL	100	50 000 €
Eurofret	SCI	95	15 245 €
RGW	SARL	33	528 236 €
E puissance 3	SEM	17	228 000 €
Palace Epinal	SEM	0,2	1 349 820 €
Golf de la Wantzenau	SCA	0,21	3 795 980 €
Strasbourg Mobilités	SAS	5	30 000 €
Habitat de l'III	SCIC	NC*	NC
ENERD2	SAS	35	2 000 000 €
Maison Universitaire Internationale	SCI	60	600 000 €
Calypso Vendenheim	SCI	80	400 000 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 09 novembre 2017 :

fonction	personne morale représentée	nom
Président	Eurométropole de Strasbourg	Roland RIES en remplacement de Bernard EGLES à compter du CA du 06/03/2017
Vice-président	Conseil général du Bas-Rhin	Michèle ESCHLIMANN en remplacement d'André KLEINMOSSER, remplacé par Madame (CA du 07/01/2016)
Administrateurs	Ville de Strasbourg	Christel KOHLER, Nawel RAFIK-ELMRINI, Jean WERLEN (à compter du CA du 11/05/2016)
	Eurométropole de Strasbourg	Robert HERRMANN (CA 21/03/2016)
	Conseil général du Bas-Rhin	Cécile DELATTRE VAN HECKE, Jean-Philippe MAURER (CA du 07/01/2016) et André ERBS (à compter du CA du 11/05/2016)
	CDC	Patrick FRANCOIS (CA du 07/01/2016)
	Caisse d'épargne d'Alsace	Patrick IBRY
	Société immobilière du Bas-Rhin	Denis HOMMEL
Habitation moderne	Virginie JACOB (CA du 07/01/2016)	
CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin	Christian GEISSMANN	
Région Grand Est	Pascal MANGIN (à compter du CA du 07/01/2016)	

REPARTITION DU CAPITAL :

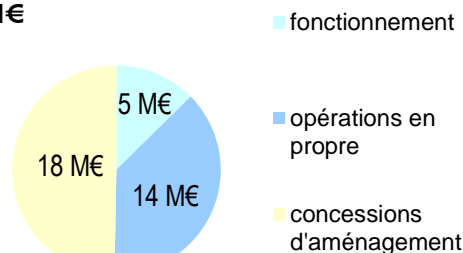
actionnaires	nbre d'actions
Département du Bas-Rhin	5 544
Ville de Strasbourg	5 239
Caisse des dépôts et consignations	5 052
Eurométropole de Strasbourg	2 474
Caisse d'épargne d'Alsace	873
Habitation moderne	489
Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin	251
Société immobilière du Bas-Rhin	200
Région Alsace	50
total	20 172



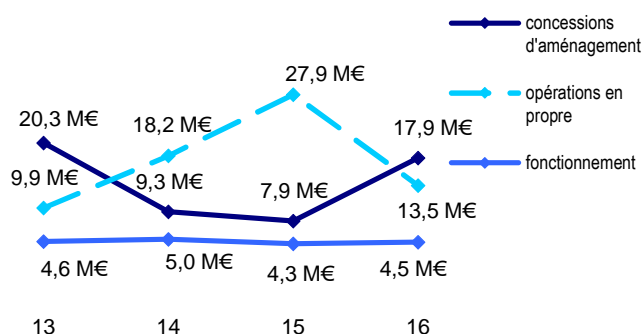
❖ ACTIVITE

Répartition des produits d'exploitation 2016

Total : 32 M€

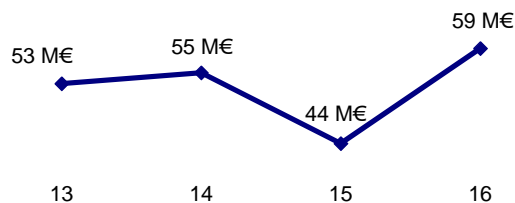


Evolution des produits d'exploitation en millions d'€



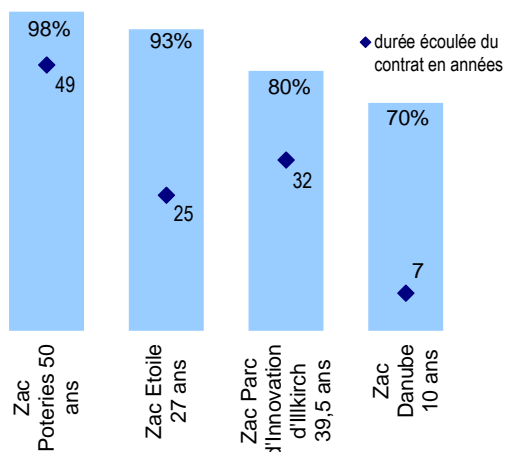
❖ INDICATEUR FINANCIER

Evolution de la trésorerie de la société au 31/12



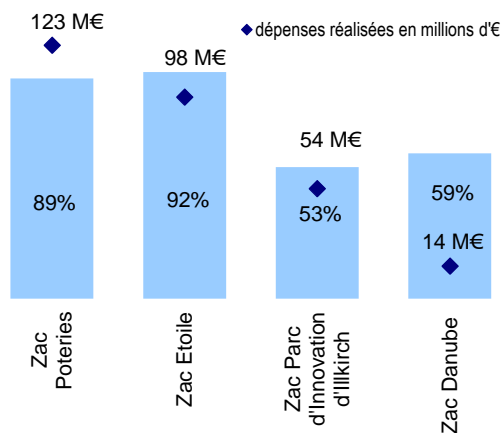
Concessions d'aménagement EMS

1. degré d'avancement en pourcentage de la durée écoulée du contrat à fin 2016



Concessions d'aménagement EMS

2. degré d'avancement en pourcentage des dépenses réalisées à fin 2016



Positionnée comme l'une des toutes premières sociétés d'économie mixte de France dans le secteur du développement local, la Sers développe trois métiers :

- l'aménagement de l'espace et des sites complexes (son activité première et traditionnelle) ;
- la construction d'équipements et leur rénovation ;
- la gestion de patrimoine, notamment dans le secteur de l'immobilier et des loisirs (golfs).

L'activité donne lieu à trois grandes catégories de charges et de produits :

- les charges et produits des concessions d'aménagement (ensemble des opérations effectuées pour l'Eurométropole de Strasbourg ou pour d'autres concédants : celles-ci sont nécessairement comptablement équilibrées jusqu'à la clôture de l'opération, les profits latents des comptes de la concession étant neutralisés par la constitution d'une provision) ;
- les recettes de fonctionnement (rémunérations perçues par la Sers sur les mandats et concessions, loyers) ;
- les opérations en propre (produits et charges issus de la gestion des opérations patrimoniales de la Sers, promotion immobilière, locations ou cessions : Cinépark, Scala, Directions régionale et départementale de l'équipement, mais aussi des opérations d'aménagement telles que l'éco-quartier de la Brasserie, le lotissement Baggersee ou l'aménagement de la presqu'île Malraux).

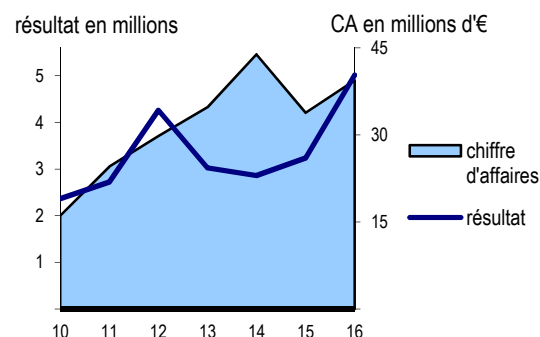
En 2015, la Région Alsace est entrée dans le capital de la Sem à hauteur de 0,25% ; celui-ci a ainsi été porté à 8 068 K€ fin 2015.

Le marché immobilier s'est amélioré en 2016, notamment en fin d'année, ce qui a eu pour effet une forte augmentation de l'activité.

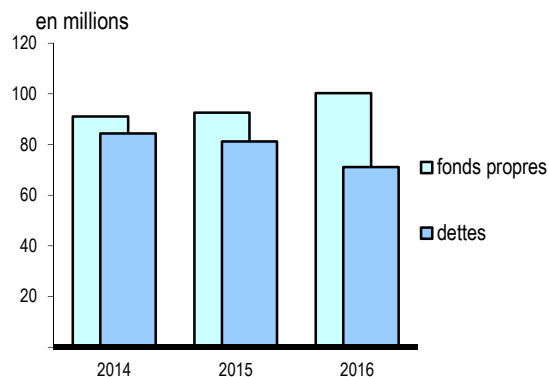
Au final, en 2016 la Sers dégage un chiffre d'affaires de 39,3 M€ et génère un résultat de 5 M€ (+55%) grâce à une forte reprise des ventes de foncier au dernier trimestre et à la bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'activité 2016

L'aménagement urbain et l'habitat



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



Evolution des fonds propres et des dettes

inscrits au bilan, les fonds propres sont constitués par l'ensemble du passif hors dettes et comptes de régularisation.

L'aménagement de la ZAC de l'Etoile : sur le secteur Schwanau et Lombardie, plusieurs programmes ont été livrés en 2016 ; Naccarat/Vauban (88 logements et commerces), Alcys (43 logements et un parking silo de 35 places), Bouwfonds (46 logements), Perspective (33 logements et commerces), SIRIUS (37 logements) et Green One (38 logements).

Un permis de construire a été obtenu à l'Icade pour un programme de 2 800 m².

ZAC Poteries : l'urbanisation se poursuit avec la livraison des dernières tranches du programme Nexity de 11 450 m², ainsi que celui de Bouygues Immobilier (102 logements). Des travaux de raccordement et d'aménagement définitifs ont été menés. Le contrat pour l'exploitation du chauffage urbain avec HautePierre Energie a été prorogé jusqu'au 30/06/16, date à laquelle le réseau a été rétrocédé à l'EMS.

ZAC Danube (écoquartier) : les programmes immobiliers d'Habitat de l'Ill, Vinci, Habitation moderne, Batigère et Altexia ont été livrés en 2015 et 2016. L'année 2016 a été marquée par la livraison d'Ecoterra et collectif E0 (habitat participatif). Les travaux de la deuxième tranche ont débuté.

Ecoquartier « Les Portes du Kochersberg » à Vendenheim : il accueillera près de 320 logements, des commerces et un équipement « petite enfance ». La construction des premiers programmes se poursuit, la livraison des logements de la première tranche est échelonnée jusqu'au 3^{ème} trimestre 2017.

Concernant les opérations en propre :

Dans le cadre du programme Ecocité-Ville de Demain, deux projets expérimentaux font l'objet d'un suivi et d'un accompagnement financier de l'Etat (la tour « Elithis » et un îlot urbain à énergie positive) pour lequel la société BOUYGUES IMMOBILIER a été retenue.

Sur le site du « quartier de la Brasserie » à Cronenbourg : l'année 2016 a été marquée par 88 livraisons des bâtiments

de logements. A fin 2016, 15 opérations sur les 21 prévus ont été livrées, soit 300 logements.

Presqu'île Malraux : les travaux de construction du projet « Black swans » d'ICADE constitué de trois tours (219 logements) ont démarré en septembre 2015 et se sont poursuivis toute l'année 2016. La livraison de la tour A est prévue en juin 2017, celle de la tour B en septembre 2017. Le permis de construire de la tour C a été obtenu en 2016. Au 31/12/16, 162 logements ont été vendus.

Les opérations sur les équipements collectifs se poursuivent

Les opérations portant sur les équipements collectifs sont principalement réalisées par mandats de maîtrise d'ouvrage publique.

En 2015, la Région a confié à la SERS deux mandats en vue de piloter les travaux de mise en accessibilité de 19 lycées situés au sein de l'agglomération strasbourgeoise et de 18 lycées situés dans le secteur centre Alsace. Le programme des travaux s'échelonne sur 7 ans.

Les autres opérations se poursuivent : réalisation des études préliminaires pour l'aménagement de la zone de loisirs à Duppigheim, livraison et parfait achèvement des bâtiments de l'accueil de loisirs sans hébergement et du foyer sportif d'Eschau, livraison et parfait achèvement du complexe judo basket à Furdenheim, livraison de Palais des fêtes de Saint-Louis, fin de la mise en sécurité du Lycée Roosevelt à Mulhouse, fin des travaux d'extension de la maison de retraite Les Colombes à Souffelweyersheim, livraison de la gendarmerie de Marckolsheim.

La Sers réalise également des équipements collectifs en maîtrise d'ouvrage privée : 2016 voit la fin des travaux de restructuration de l'ancien entrepôt TEMPE, la livraison du parking de l'îlot F de la ZAC Danube et l'obtention du permis de construire d'une crèche à Vendenheim.

La Sers réalise également des opérations sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Ainsi, les travaux de requalification des façades du parking P2 UGC ont démarré.

SERS

Enfin, la Sers a acquis la Manufacture des Tabacs pour 11,4 M€ TTC dont 10 000 m² seront cédés à l'Université de Strasbourg (installation de l'ENGEES et de l'EOST), et 3 000 m² à la Ville de Strasbourg (installation de l'HEAR).

Cet espace accueillera un Hub urbain ou un pôle d'innovation et de création. L'orientation définitive sera validée en 2017.

Un développement économique attractif

Le parc d'innovation d'Illkirch poursuit son expansion avec plusieurs projets d'envergure, des équipements structurants pour les laboratoires et les entreprises et l'implantation prochaine d'un site de production et de formation pour la médecine traditionnelle chinoise.

Par ailleurs, la mise en place de la numérotation métrique des immeubles a permis d'améliorer la signalétique et le repérage sur le Parc.

Concernant le Bioparc 3 : sur 8 modules, 3 sont occupés et 3 autres sont optionnés pour début 2017.

L'aménagement de l'Espace européen de l'entreprise (E Puissance 3) : après un décalage dans le temps de la commercialisation, la durée de concession a été prorogée en 2015 portant son échéance au 31/12/2018. En 2016, la commercialisation a pu reprendre et plusieurs actes ont été signés.

Les activités de gestion se poursuivent

Les missions de gestion confiées à la Sers se poursuivent tant dans le secteur privé que public. Elles sont exercées en propre par la CEGIP, filiale de la Sers à 100% et comprennent :

- la gestion de douze associations syndicales ;
- des mandats de gestion immobilière ;
- la gestion de deux parcours de golf (La Wantzenau et Ammerschwir) ;
- la gestion du complexe des Halles par CEGIP ;

- la gestion des parkings Etoile P1 et P2 depuis le 01/01/2013.

La Sers est par ailleurs associée au sein d'autres structures, la SEM E Puissance 3 (aménagement du tertiaire à Schiltigheim), la SCI Eurofret (exploitation du centre routier du Port sud), la SARL RGW, la SCI Calypso Vendenheim et la SCI MUI ; elle leur apporte une assistance technique et comptable.

La SERS a créé la société EnerD2 au capital de 2 M€ avec la CDC et RGDS, afin d'améliorer et de financer les performances énergétiques des bâtiments : elle a remporté l'important marché de rénovation énergétique du quartier du Wihrel à Ostwald.

Des performances en hausse

L'année 2016 a été particulièrement performante et marquée par des ventes record au dernier trimestre grâce à une forte reprise du marché immobilier.

Le chiffre d'affaires 2016 augmente de 17% à 39,3 M€ comparativement à 33,8 M€ en 2015.

Il est composé de l'activité fonctionnement (rémunérations concessions, mandats, loyers) à hauteur de 1,6 M€, des opérations propres (ventes de biens et prestations de service) à hauteur de 19,7 M€ et des concessions à hauteur de 18 M€ ; toutefois, les produits d'exploitation diminuent de 10% en raison de l'impact de la production stockée qui passe de 3 M€ à - 12 M€.

Les charges d'exploitation, diminuent elles aussi de 21%, grâce à la baisse des achats de 46%.

Le résultat d'exploitation augmente au final de 144% à 6,4 M€ (2,6 M€ en 2015).

Le résultat financier est en baisse (- 48%) à 382 K€, notamment du fait de la baisse des reprises sur provisions et transferts de charges (- 170 K€) dans les produits financiers et la hausse des dotations financières aux amortissements et provisions (+ 63 K€) dans les charges financières.

exercice clos au 31 décembre 2016

Au final, le résultat net après impôts, bien supérieur aux prévisions, progresse de 55% par rapport à l'exercice précédent.

Les immobilisations financières ont fortement progressé, passant de 28 M€ en 2015 à 32 M€ en 2016 elles sont principalement composées de placements.

La structure bilancielle reste saine, les capitaux propres augmentent de près de 6% grâce au résultat 2016 et représentent 41,4% du total du bilan.

L'endettement bancaire s'élève à 43,1 M€ et la capacité d'autofinancement, en augmentation à 5,9 M€ permet le remboursement des emprunts.

La trésorerie ressort à 59 M€, en hausse de 34%.

Au titre de 2016, la Sers a distribué 1,3 M€ de dividendes, dont 326 K€ pour la Ville et 154 K€ pour l'EMS. Par ailleurs la SERS a reversé ces 7 dernières années aux collectivités près de 11,4 M€ de résultats sur concession.

Les perspectives

L'activité 2017 devrait être marquée par la reprise de l'activité mandat.

Toutefois, du fait du décalage de certaines opérations sur 2018 (Prairies du Canal et Jardin des Sources) le résultat net devrait être en baisse à + 2,2 M€.

Par ailleurs, l'année 2017 sera marquée par l'acquisition des terrains sur les concessions de Mundolsheim (Le Quartier du Parc) et d'Ittenheim (Les portes de l'Ackerland).

La Résidence de l'Arche sur la ZAC Danube devrait être livrée et des projets de création de nouvelles filiales (notamment avec Parcus pour l'exploitation et la construction de parkings) sont en cours.

Par ailleurs une réflexion est en cours sur l'acquisition du site historique de la Brasserie Schutzenberger vue de la réalisation d'une opération d'aménagement en propre.

BILAN

ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov	net	net
Actif immobilisé	103 381 988	33 125 365	70 256 624	68 182 993
Immobilisations incorporelles	128 250	123 410	4 840	13 038
Immobilisations corporelles	71 325 422	32 762 629	38 562 793	39 788 233
Immobilisations financières	31 928 317	239 326	31 688 991	28 381 723
Actif circulant	115 369 368	9 223	115 360 146	119 747 738
Stocks	34 933 496	9 223	34 924 273	47 333 283
Avances et acomptes	1 003 607	-	1 003 607	1 373 223
Clients & créances	20 451 299	-	20 451 299	26 998 167
Disponibilités & VMP	58 980 967	-	58 980 967	44 043 065
Comptes de régularisation	1 309 015	-	1 309 015	872 617
Total	220 060 371	33 134 587	186 925 784	188 803 349

PASSIF

	2016	2015
Capitaux propres	77 471 243	73 246 403
Capital social	8 068 800	8 068 800
Primes d'émission, de fusion,...	135 120	135 120
Réserves	9 023 675	9 016 795
Report à nouveau	48 391 500	45 968 796
Résultat de l'exercice	5 015 528	3 239 489
Subventions d'investissement	6 836 620	6 817 403
Provisions réglementées	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	22 820 086	19 303 982
Dettes	71 097 446	81 279 897
Emprunts	50 810 855	53 153 434
Avances et acomptes	1 779 552	3 102 289
Dettes	18 507 040	25 024 174
Comptes de régularisation	15 537 010	14 973 067
Total	186 925 784	188 803 349

COMPTE DE RESULTAT

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	39 385 640	33 778 492
Production stockée	-12 423 473	3 015 770
Production immobilisée	68 900	27 350
Subventions d'exploitation	500	-
Reprises sur provisions, transferts de charges	7 412 229	1 810 785
Autres produits	1 500 523	1 501 943
Total	35 944 319	40 134 339
Charges d'exploitation		
Achats	14 983 049	27 705 110
Variation de stocks (stock initial-stock final)	15 980	-
Services extérieurs	1 450 343	1 352 978
Impôts, taxes et versements assimilés	444 906	466 385
Charges de personnel	3 206 197	3 135 909
Dotations aux amortissements et provisions	9 403 780	4 765 873
Autres charges	27 872	78 380
Total	29 532 126	37 504 636
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 412 193	2 629 703
Produits financiers	1 289 523	1 605 041
Charges financières	907 965	867 096
RESULTAT FINANCIER	381 558	737 946
Produits exceptionnels	112 960	1 300 365
Charges exceptionnelles	78 907	854 789
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 053	445 577
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les sociétés	1 812 276	573 736
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)	5 015 528	3 239 489

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

90

Territoire :

Eurométropole de Strasbourg

Objet social :

La société a pour objet :

1° *La conduite et le développement de toutes actions et opérations d'aménagement notamment : l'aménagement et l'équipement de la zone d'aménagement concertée des Deux-Rives et la réhabilitation et l'extension des bains de La Victoire.*

2° *La gestion, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et la mise en valeur ainsi que la gestion et l'exploitation des services dont ces équipements sont le support et notamment : la gestion du stationnement hors voirie dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée des Deux-Rives et la gestion et l'exploitation du service public des bains municipaux.*

3° *Toutes études et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires*

4° *Toute activité d'intérêt général concourant à la réalisation de son objet pour le compte exclusif de ses actionnaires.*

Objectifs :

Aménagement de l'espace métropolitain et notamment de la ZAC Deux Rives. En effet, sur un territoire de 250 hectares et un axe de 5km entre l'Ill et le Rhin, entre Strasbourg et la Ville de Kehl, au bord des eaux du canal Rhin-Rhône, des bassins portuaires et du Rhin, la ZAC Deux Rives constitue l'un des plus grands projets urbains français et le projet structurant de développement urbain de Strasbourg.

Par ailleurs, la SPL a en charge les études juridiques financières et économiques du projet de rénovation des Bains municipaux et la réalisation de l'opération via un contrat de concession de travaux passé avec l'EMS.



SPL des Deux Rives

Société publique locale de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Siège social : 3 rue de la Coopérative 67016 Strasbourg

Créée le 6 mars 2014 et immatriculée au RCS le 18 juillet 2014

Capital : 5 000 000€

Président : Roland RIES

Directeur général : Éric BAZARD

Objet social : L'aménagement et l'équipement de la ZAC Deux Rives et la réhabilitation/extension et l'exploitation des Bains municipaux ; et plus généralement :

- la conduite et le développement de toutes actions et opérations d'aménagement, de construction et d'équipements,
- la gestion de services et d'équipements liés aux objectifs d'aménagement,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,
- toutes activités d'intérêt général concourant à la réalisation de son objet pour le compte exclusif de ses actionnaires.

Effectif moyen : 13,53 Etp

Commissaire aux comptes : Laurence FOURNIER (MAZARS SA)

Suppléant : MAZARS - FIDUCO

Service référent : Direction urbanisme et territoires

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 30 juin 2017

fonction	personne morale / physique représentée	nom
Président	Ville de Strasbourg	Roland RIES
Administrateurs	Eurométropole de Strasbourg	Patrick ROGER, Jean-Baptiste GERNET, Alain JUND, Syamak AGHABABAEI, Philippe BIES
	Ville	Alain FONTANEL, Anne-Pernelle RIIHARDOT, Martine CALDEROLI-LOTZ, Jean-Baptiste MATHIEU
Comité de liaison stratégique, d'engagement et de contrôle	Eurométropole de Strasbourg	Jean-Marie BEUTEL, Christel KOHLER
	Ville	Annick NEFF, Chantal CUTAJAR

REPARTITION DU CAPITAL

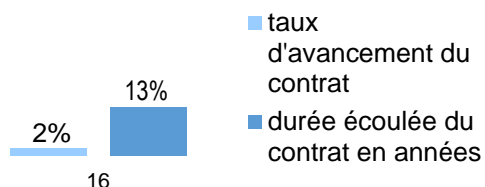
actionnaires	nbre d'actions
EMS	2 500
Ville	2 500
total	5 000



Les indicateurs

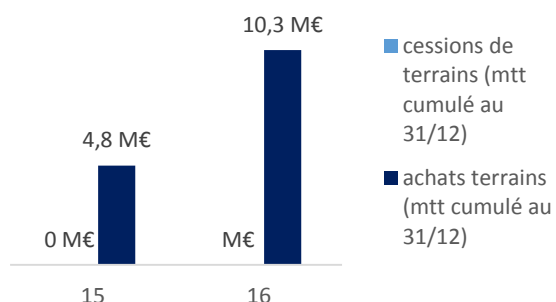
❖ ACTIVITE

% de réalisation de la concession d'aménagement EMS

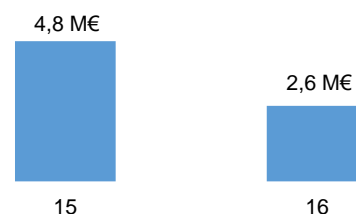


❖ INDICATEURS FINANCIERS

Évolution des cessions et acquisitions de terrains (montant cumulé au 31/12)



Evolution de la trésorerie



La création de la SPL Deux Rives a été autorisée par délibérations du Conseil municipal du 21 octobre 2013 et du Conseil communautaire du 25 octobre 2013.

Elle a été créée en date du 6 mars 2014.

Par délibération du 16 décembre 2014, la Communauté urbaine de Strasbourg a attribué le contrat de concession d'aménagement de la ZAC des « Deux rives » à la SPL des Deux Rives ; la durée de la concession est fixée à 15 années.

La SPL a changé de siège social (initialement place de l'Etoile) pour s'établir sur l'ancien siège de la COOP ; elle a déménagé dans ses nouveaux locaux le 1^{er} décembre 2015.

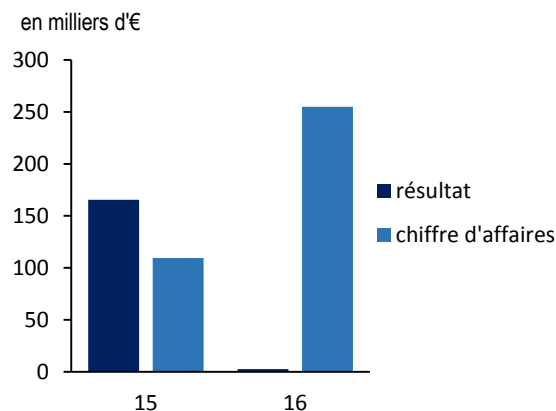
L'activité donne lieu à trois grandes catégories de charges et de produits :

- les charges et produits de la concession d'aménagement Deux Rives ; celles-ci sont nécessairement comptablement équilibrées jusqu'à la clôture de l'opération ;
- les recettes de fonctionnement (rémunérations perçues par la SPL sur la concession) ;
- les opérations en propre (produits et charges issus de l'étude des Bains municipaux).

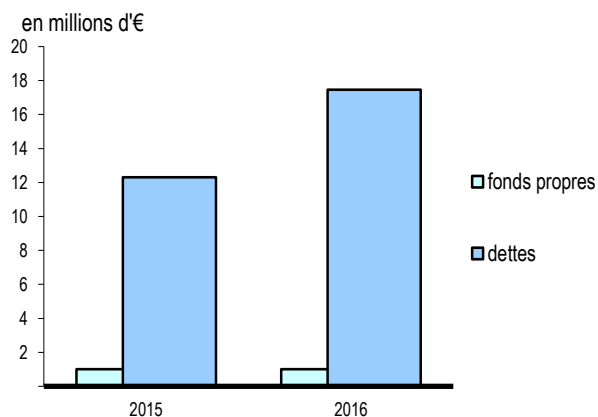
2016 a permis de poursuivre le travail de maîtrise foncière sur la concession et de finaliser les études nécessaires au dossier de réalisation de ZAC et du programme des équipements publics de la ZAC.

Par ailleurs l'étude sur les Bains municipaux a été achevée au 1^{er} semestre.

Au final, l'activité 2016, deuxième année réelle d'exploitation, a dégagé un chiffre d'affaires de 9,6 M€, dont 8,5 M€ pour l'activité concessive et génère un résultat net de 2 677 €.



Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



Evolution des fonds propres et des dettes

inscrits au bilan, les fonds propres sont constitués par l'ensemble du passif hors dettes et comptes de régularisation.

L'activité 2016

La concession d'aménagement de la ZAC Deux Rives constitue en 2016 la principale activité de la SPL.

Le programme porte sur 472 200 m², à développer sur 4 secteurs : Citadelle, Starlette, Coop et Port et Rives du Rhin, dont :

- 323 470 m² dédiés au logement (4 300 logements) ;
- 60 000 m² pour les activités, le tertiaire et les services ;
- 27 560 m² d'équipements publics ;
- 15 000 m² de commerces ;
- 56 280 m² dédiés aux activités alternatives, créatives et culturelles (site de la COOP) ;
- 8 000 m² pour l'hôtellerie.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 209 M€.

En 2016, la SPL a dans le cadre de la concession d'aménagement :

- finalisé les études préalables nécessaires à une remise du dossier de réalisation de ZAC ;
- effectué des études complémentaires aux plans-guide : besoins en énergie, développement de commerce de proximité, stationnement.
- lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des sols ;
- a effectué plusieurs acquisitions auprès du Port Autonome de Strasbourg pour un montant total de 5,5 M€ ;
- poursuit les discussions avec l'Etat concernant les terrains de la Cour des Douanes ;
- mener différentes actions de marketing urbain.

Par ailleurs, l'étude portant sur la restructuration des Bains municipaux a mis en relief les principaux leviers pour financer le projet reposant sur une optimisation des coûts de fonctionnement et de développement d'un large panel d'offres, afin d'assurer un rayonnement intercommunal au site.

Celle-ci, finalisée au 1er semestre 2016, comprend les volets juridiques, économiques et financiers de l'opération, dont une partie est sous traitée auprès des cabinets EPCC et Charrel.

A noter que les délibérations du Conseil municipal 27 juin 2016 et du 12 décembre 2016 ainsi que du Conseil de l'Eurométropole du 30 septembre 2016 ont acté le transfert de compétences de l'établissement de l'EMS à la Ville.

La SPL a mené diverses opérations de communication

En 2016, la SPL a présenté le projet Deux Rives dans le cadre des salons de l'immobilier international (MIPIM) et national (SIMI et SIATI). Le projet de réhabilitation du site de la COOP a remporté le trophée SIATI du meilleur projet d'aménagement et de transformation urbaine d'une ville de plus de 200 000 habitants.

Elle a également participé au forum des projets urbains et au congrès du club ville aménagement où elle a présenté le projet de la COOP.

Enfin, des actions de communication-médiation autour du projet Deux Rives ont été menées avec le grand public, les acteurs de proximité et les acteurs socio-culturels et économiques.

La SPL a développé des outils de communication ad hoc (dépliants d'informations, panneaux d'expositions, etc.) pour une meilleure compréhension du projet et pour accroître sa visibilité.

Un renforcement des moyens humains

La SPL est organisée en 3 pôles : aménagement/développement/ administratif, financier et juridique.

La SPL a recruté au cours de l'année 2016 : deux apprentis, un remplacement en CDD pour congés maternité, un chargé de communication en CDD, un chargé d'opération en CDD. On notera un passage de CDD en CDI et autre d'apprenti en CDI.

Au 31 décembre 2016, la SPL compte 15 personnes (13,53 Etp).

Le résultat est excédentaire

Il est précisé que les normes comptables spécifiques aux concessions d'aménagement imposent de neutraliser les profits latents des comptes de la concession par la constitution d'une provision : le résultat de la concession d'aménagement étant neutralisé jusqu'à l'échéance du contrat, l'opération n'a pas d'impact comptable sur le résultat global de la SPL.

Le chiffre d'affaires de la société, en très nette augmentation, s'élève en 2016 à 255 K€, dont 62 K€ correspondent à la rémunération pour l'étude des Bains municipaux, contre 109 K€ en 2015.

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 9,6 M€ ; outre le chiffre d'affaires, ils sont composés de :

- 8,3 M€ de production stockée (concession),
- 965 K€ de rémunération des études de maîtrise d'œuvre sur la concession, inscrits en « transferts de charges »,
- 18 K€ de subventions d'exploitation.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 9,6 M€, en hausse de 27,5%, dont environ 8,5 M€ d'achats de matières premières et autres approvisionnements, et 519 K€ de charges de personnel.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 26 K€.

Globalement, les charges d'exploitation sont conformes aux prévisions (hormis les frais liés à l'étude des Bains municipaux qui n'était pas prévue).

Les dépenses cumulées au 31 décembre 2016 pour la mise en œuvre de l'opération s'élèvent à 4,4 M€. Elles sont globalement en ligne avec le prévisionnel, à l'exception des dépenses foncières qui ont été importantes suite à l'acquisition des terrains du Port Autonome de Strasbourg.

Au total, le résultat d'exploitation dégage un léger excédent de 654 € (contre 167 K€ en 2015).

Le résultat financier est excédentaire 2 K€ ; en l'absence de charges financières, il se compose exclusivement des intérêts sur le compte courant.

Au final, le résultat net est excédentaire à hauteur de 2 677 €.

Après affectation du résultat de l'exercice à la réserve légale (107 €) et au report à nouveau (2 029 €), les capitaux propres s'élèvent à un peu plus d'1 M€.

La trésorerie, à hauteur de 2,6 M€, est confortable.

Perspectives

La SPL poursuivra en 2017 le travail de maîtrise foncière sur la concession d'aménagement Deux Rives.

Les premiers travaux sur l'équipement culturel de la Coop démarreront en septembre 2017.

L'année 2017 verra également le lancement des études de conception des espaces publics des secteurs Citadelle et Coop et le lancement des premières consultations promoteurs sur les sites Citadelle, Starlette et Coop.

Des actions particulières seront menées autour des événements liés à l'inauguration de la ligne de tramway vers Kehl.

A la suite de de l'étude qui a été confiée à la SPL sur les Bains municipaux, la Ville lui a attribué par délibération du 26 juin 2017 un contrat de concession in house de 35,5 ans portant sur la conception des ouvrages inclus dans le périmètre de la concession, la réalisation de l'ensemble des ouvrages, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations, et le financement des coûts nécessaires à l'ensemble des prestations susmentionnées.

Compte tenu des gros enjeux financiers du projet, le capital de la SPL a été porté de 1 à 5 M€, détenu à 50% par la Ville (contre 20% initialement) et à 50% par l'Eurométropole.

Le financement complémentaire de l'opération est assuré par une subvention forfaitaire annuelle de 2,47 M€ à compter de la réception des ouvrages, versée par la Ville.

La délibération du 26 juin a également eu pour objet de définir le programme des travaux, d'engager le classement au titre des monuments historiques d'une partie du bâtiment, et de modifier les statuts de la SPL pour y intégrer la nouvelle répartition du capital.

La SPL, pour assurer une partie de ces missions, pourra conclure un marché public global de performances, mais elle restera responsable de l'ensemble des missions.

BILAN

ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov	net	net
Actif immobilisé	108 232	-	108 232	612 886
Immobilisations incorporelles	23 166	-	23 166	528 311
Immobilisations corporelles	85 066	-	85 066	84 575
Immobilisations financières	-	-	-	-
Actif circulant	18 318 800	-	18 318 800	12 679 728
Stocks	15 038 578	-	15 038 578	6 708 629
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients & créances	703 262	-	703 262	286 372
Disponibilités & VMP	2 576 960	-	2 576 960	5 684 727
Comptes de régularisation	1 652 454	-	1 652 454	9 395
Total	20 079 486	-	20 079 486	13 302 009

PASSIF

	2016	2015
Capitaux propres	1 004 813	1 002 135
Capital social	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion,...	-	-
Réserves	107	-
Report à nouveau	2 029	-163 259
Résultat de l'exercice	2 677	165 395
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes	17 453 626	12 299 874
Emprunts	11 002 070	11 001 600
Avances et acomptes	1 500 000	500 000
Dettes	4 951 556	798 274
Comptes de régularisation	1 621 048	-
Total	20 079 486	13 302 009

COMPTE DE RESULTAT

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	254 836	109 362
Production stockée	8 329 949	6 708 629
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	18 072	2 000
Reprises sur provisions, transferts de charges	965 169	847 586
Autres produits	2	-
Total	9 568 029	7 667 577
Charges d'exploitation		
Achats	8 494 181	-
Variation de stocks (stock initial-stock final)	4 647	-
Services extérieurs	311 043	6 963 112
Impôts, taxes et versements assimilés	9 270	6 280
Charges de personnel	721 997	527 119
Dotations aux amortissements et provisions	26 235	4 212
Autres charges	2	179
Total	9 567 375	7 500 900
RESULTAT D'EXPLOITATION	654	166 677
Produits financiers	2 023	1 117
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	2 023	1 117
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les sociétés	-	2 399
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)	2 677	165 395

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Elus représentants la Ville dans les sociétés à capitaux mixtes

<i>élu(e)s</i>	<i>sociétés</i>	<i>mandats</i>	<i>élu(e)s</i>	<i>sociétés</i>	<i>mandats</i>
AGHA BABAEI Syamak	Habitation moderne	administrateur	MEYER Paul	Locusem	administrateur
BARRIERE Caroline	Habitation moderne	administratrice	NEFF Annick	Habitation moderne	administratrice
BIES Philippe	Habitation moderne	président	OEHLER Serge	Samins	président
BITZ Olivier	Gaz de Strasbourg	président	RAFIK-ELMRINI Nawel	Sers	administratrice
BUFFET Françoise	Samins	administratrice	RIES Roland	Strasbourg évènements	présidente CS
CALDEROLI-LOTZ Martine	SPL des 2 rives	administratrice	RICHARDOT Anne-Pernelle	SPL des 2 rives	président
DREYFUS Henri	Locusem	Président du CA	SCHMIDT Mickaël	Gaz de Strasbourg	administratrice
	Parcus	administrateur	TARALL Bornia	Habitation moderne	administrateur
FONTANEL Alain	SPL des 2 rives	administrateur	TRAUTMANN Catherine	Locusem	administratrice
GILLMANN Luc	Habitation moderne	administrateur	WERLEN Jean	Habitation moderne	administratrice
GSELL Jean-Jacques	Strasbourg évènements	membre du CS		Sers	administrateur
	Samins	administrateur			
JUND Alain	Gaz de Strasbourg	administrateur			
	Gaz de Strasbourg	administratrice			
KOHLER Christel	Sers	administratrice			
LOOS François	Gaz de Strasbourg	administrateur			
MATHIEU Jean-baptiste	SPL des 2 rives	administrateur			

Lexique

Actif circulant	<p>Ensemble des actifs correspondant à des éléments du patrimoine qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise, sauf exceptions le plus souvent liées à des particularités d'activité.</p> <p>L'actif circulant comprend : les stocks, les créances, les valeurs mobilières de placement, les disponibilités. Le volume de l'actif circulant est dépendant de l'importance des opérations du cycle d'exploitation.</p>
Actif net	<p>Valeur patrimoniale de l'entreprise déterminée comptablement à partir de son bilan après affectation du résultat.</p>
Action	<p>Valeur mobilière représentative d'un droit de propriété sur une fraction du capital d'une entreprise.</p>
Affectation du résultat	<p>Le bénéfice comptable est affecté aux réserves et le cas échéant aux distributions de dividendes :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'affectation aux réserves peut relever de la loi (réserve légale), de la fiscalité (réserve réglementaire), des statuts (réserve statutaire) ou de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice (autres réserves et report à nouveau) ;- le dividende est la rémunération du capital social. <p>La perte comptable est reportée à nouveau, imputée sur les réserves anciennes ou imputée sur le capital (cas extrême).</p>
Amortissement de caducité	<p>Dans le cadre d'une délégation de service public, l'amortissement de caducité permet de reconstituer les fonds que la société a mobilisés pour financer les biens affectés à la délégation (ex. : réseaux de distribution du gaz). Il est pratiqué sur une durée qui n'excède pas la durée du contrat de délégation.</p>
Amortissement comptable	<p>La dotation aux amortissements est une charge enregistrée au compte de résultat pour constater la dépréciation d'un bien dans le temps.</p>
Approbation des comptes	<p>Opération ayant pour objet d'approuver le bilan et le compte de résultat de l'exercice écoulé en donnant quitus aux dirigeants et aux commissaires aux comptes de leur mission.</p>
Assemblée générale extraordinaire (AGE)	<p>Elle se réunit chaque fois qu'il convient de prendre des décisions sur l'avenir de la société. Elle statue sur les décisions qui ont pour effet de modifier les statuts de la société.</p>
Assemblée générale ordinaire (AGO)	<p>Dans les SAEM, elle se réunit au moins une fois par an pour approuver les comptes de la société. L'AGO est compétente pour la désignation des administrateurs.</p>
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	<p>Il constitue le montant de la trésorerie qu'une société doit mobiliser pour pouvoir financer la différence négative entre les encaissements et les décaissements (stocks + créances d'exploitation – dettes d'exploitation).</p> <p>La formule comptable exacte pratiquée dans les présents rapports pour le calcul de cet indicateur est la suivante :</p> <p><i>actif circulant brut + charges constatées d'avance moins :</i></p> <p><i>les disponibilités, les valeurs mobilières de placement, les avances et acomptes reçus sur commandes en cours, les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations et comptes rattachés, les autres dettes, les produits constatés d'avance.</i></p>
Bilan	<p>Document de synthèse comptable ; photographie de la situation patrimoniale de la société à une date donnée.</p>

Lexique

Boni de liquidation	Il s'agit de la valeur excédentaire à la suite de la liquidation de tous les actifs d'une société et après remboursement des dettes. Sa répartition est proportionnelle à la part de chaque actionnaire dans le capital social.
Capitaux permanents ou ressources stables	Moyens de financement utilisés par l'entreprise de façon permanente ou durable. L'entreprise en dispose de manière continue pour le financement de ses immobilisations. Il s'agit par exemple des capitaux propres et des emprunts à long terme.
Capacité d'autofinancement (CAF)	La capacité d'autofinancement (CAF) est le montant de trésorerie potentielle dégagée par l'activité de l'entreprise pendant un exercice. Elle se calcule par la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables, à l'exclusion des opérations de cession d'immobilisations. Elle permet d'apprécier la part des investissements pouvant être financés par l'activité.
Capitaux propres	Inscrits au passif du bilan, les capitaux propres sont les capitaux apportés par les actionnaires ou générés par l'activité de l'entreprise. Ils appartiennent aux actionnaires. Constituant le droit de gage des créanciers, ils assurent l'indépendance financière de l'entreprise et permettent d'en apprécier la solvabilité.
Capital social	Le capital social est constitué des apports faits par les actionnaires (ou associés) ; il peut être augmenté ou diminué. Le capital constitue un élément du passif, il figure dans les capitaux propres.
Cessation des paiements	Elle intervient lorsque le débiteur ne peut plus faire face à son passif exigible grâce à l'actif disponible, c'est à dire lorsqu'il ne lui est plus possible de payer au jour le jour ses créanciers et ce, même si la société possède des actifs importants mais non disponibles (immobilier,...). L'état de cessation des paiements oblige les dirigeants à procéder au dépôt de bilan.
Chambre régionale des comptes	Juridiction financière fonctionnant dans chaque région et chargée : <ul style="list-style-type: none">- du jugement des comptes des comptables publics ou de fait,- du contrôle de gestion de nature administrative portant sur le bon emploi des fonds des collectivités,- du contrôle de nature administrative portant sur le budget des collectivités. Les jugements de la chambre régionale des comptes sont susceptibles d'appel devant la cour des comptes. La chambre régionale des comptes peut intervenir dans les « satellites » des collectivités.
Chiffre d'affaires	Montant hors taxes des produits réalisés par une société dans l'accomplissement de son activité professionnelle courante.
Commissaire aux comptes	Personne physique ou morale désignée par l'organe approuvant les comptes et chargée de : <ul style="list-style-type: none">- certifier l'image sincère et fidèle des comptes annuels,- le cas échéant, déclencher la procédure d'alerte,- vérifier le respect des obligations juridiques de l'organisme.
Comptes annuels	Si un organisme est soumis aux règles du plan comptable général de 1982 (ce qui est le cas des sociétés d'économie mixte), celui-ci doit produire, pour chaque exercice social, des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et des annexes.

Lexique

Compte de résultat	Document de synthèse comptable retraçant l'activité et la rentabilité d'une société sur un exercice.
Conseil d'administration	Organe collégial investi des pouvoirs nécessaires à la gestion d'une structure dans les limites de la loi, de l'objet social et des statuts. Le conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale ou les statuts. Il nomme en son sein un Président.
Contrat de bail emphytéotique	Une collectivité peut donner à bail emphytéotique ou à bail à construction un terrain dépendant de son domaine privé à une personne de droit privé (société ou entrepreneur individuel) en vue de permettre à cette dernière d'édifier à ses frais et pour son compte un bâtiment qui restera sa propriété pendant la durée du bail. Ce contrat confère au bénéficiaire un droit à titre non précaire d'une durée minimale de 18 ans et maximale de 99 ans ; il est nécessaire que le contrat offre une contrepartie financière (redevance) à la collectivité propriétaire. Il est admis que les collectivités locales puissent avoir recours au bail emphytéotique sur leur domaine public.
Contrat de délégation de service public	Le contrat de délégation de service public permet à une personne morale de droit public de confier la gestion d'un service public à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le contrat est conclu pour une durée limitée et à la suite d'une procédure de publicité qui doit permettre la présentation de plusieurs offres concurrentes. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. Constituent des contrats de délégation de service public, les contrats de concession de service public, d'affermage ou de régie intéressée.
Convention de mandat	Une convention de mandat passée entre une collectivité et une société permet à cette dernière d'intervenir au nom et pour le compte de la collectivité. La collectivité assure en principe le financement de l'opération et en porte le risque.
Convention publique d'aménagement	La convention publique d'aménagement (anciennement « concession d'aménagement ») est un contrat par lequel l'Etat, les collectivités locales ou leurs établissements publics confient la réalisation des opérations d'aménagement (zones d'aménagement concerté et lotissements) à une personne publique ou privée.
Dépôt de bilan	Formalité consistant, pour un dirigeant dont la structure est en état de cessation des paiements, à saisir le tribunal compétent en vue de faire prononcer le redressement ou la liquidation judiciaire.
Disponibilités	Espèces ou valeurs assimilables à des espèces ; selon le plan comptable général, ce terme est équivalent à celui des liquidités.
Dotations	Charges de l'exercice ne résultant pas d'un décaissement mais d'une évaluation. On les appelle également des <i>charges calculées</i> : <ul style="list-style-type: none">- les <i>dotations aux amortissements</i> correspondent à l'évaluation annuelle de la dépréciation des immobilisations amortissables supposée correspondre à une charge de l'exercice ;- de même, les <i>dotations aux provisions</i> correspondent à l'évaluation des pertes probables de valeur de certains éléments de l'actif ou de risques plus généraux susceptibles de générer des décaissements futurs, en raison d'événements nés au cours de l'exercice.
Emplois stables	Ensemble des investissements d'une société correspondant au total de l'actif immobilisé.
Excédent brut d'exploitation (EBE)	Solde intermédiaire de gestion et principal indicateur de performance économique. Il correspond à la valeur ajoutée plus les subventions d'exploitation après rémunération de l'état (impôts et versements assimilés) et du personnel (charges de personnel).

Lexique

Fonds de roulement net global (FRNG)

Cet indicateur permet de vérifier si une société finance totalement ses emplois stables (investissements). Il est issu de la différence entre les ressources stables (capitaux permanents) et l'actif immobilisé brut. Une différence positive marque la présence d'un FRNG et constitue un des critères de l'équilibre financier. Un FRNG négatif ou une absence de fonds de roulement, signifient que les ressources à court terme financent des besoins durables, ce qui est préjudiciable au maintien des paiements et à la trésorerie.

La formule comptable pratiquée dans les présents rapports est la suivante : *capitaux propres + écarts de conversion passif – capital souscrit non appelé – charges à répartir sur plusieurs exercices – primes de remboursement des obligations – écarts de conversion actif + autres fonds propres + emprunts obligataires convertibles + autres emprunts obligataires + emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + emprunts et dettes financières divers – concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP + provisions pour risques et charges + total des amortissements et provisions de l'actif du bilan – actif immobilisé brut.*

Liquidation

Procédure entraînant la disparition de la structure :

- la liquidation peut être *amiable* et décidée par les membres de la structure en assemblée générale extraordinaire ; la procédure amiable débouche sur la conclusion d'un accord contractuel avec les créanciers, accord portant sur les délais de paiement et les remises de dettes,
- la liquidation peut être *judiciaire* suite au dépôt de bilan de la société.

MIILOS, structure interministérielle

Créée par décret du 22 février 1993, la mission interministérielle d'inspection du logement social (MIILOS) est la seule mission d'inspection dont le champ exclusif d'intervention nationale est le logement social ; placée sous l'autorité des ministres chargés du logement et de l'économie, représentés au sein d'un comité directeur, elle procède, à intervalles réguliers, à une évaluation d'ensemble de la gestion des organismes et dispose d'une prérogative fondamentale : le contrôle sur place.

Procédure d'alerte

Dispositif déclenché par le commissaire aux comptes, le comité d'entreprise, les associés ou le tribunal compétent, lorsque la situation d'une entreprise évolue de manière préoccupante ; la procédure d'alerte tend à appeler l'attention des dirigeants d'une société sur la nécessité de prendre des mesures en vue de redresser cette situation. Les dirigeants doivent indiquer les mesures qu'ils comptent mettre en œuvre pour rétablir la situation.

Provisions

Constatation comptable d'une diminution de valeur estimée non irréversible du patrimoine de l'entreprise.

Provisions pour risques et charges

Provisions évaluées à l'arrêté des comptes et destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Provisions réglementées

Provisions ne correspondant pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application de dispositions légales ; elles font partie des capitaux propres.

Résultat

Solde (positif ou négatif) résultant de la différence entre les produits et les charges de l'exercice tels qu'ils figurent au compte de résultat.

Résultat courant

Cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier.

Lexique

Résultat net	Cumul du résultat courant et du résultat exceptionnel.
Résultat d'exploitation	Résultat du processus d'exploitation et d'investissement de l'exercice ; il traduit l'accroissement de richesse dégagé par l'activité industrielle et commerciale de l'entreprise. Ce résultat prend également en compte le processus d'investissement par le biais des charges de dotations aux amortissements et provisions.
Résultat exceptionnel	Il recense les éléments de nature exceptionnelle et en particulier les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.
Reprises sur amortissements et provisions	Compte destiné à réintégrer dans le résultat des provisions pour lesquelles les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.
Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML)	<p>Son statut est défini par les lois du 7 juillet 1983 et du 2 janvier 2002. Les communes, départements, régions et leurs groupements peuvent prendre des participations dans une SAEM locale, pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics industriels et commerciaux ou toute autre activité d'intérêt général et sous certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">- la SEM est une société anonyme,- les collectivités publiques détiennent, séparément ou à plusieurs, plus de la moitié du capital social et des voix dans les organes délibérants,- les actionnaires privés ne peuvent détenir moins de 15% du capital social (loi du 20 janvier 2002).
Statuts	Acte constitutif d'une société posant les objectifs et règles de fonctionnement d'une société ou association. Ils comportent certaines mentions obligatoires.
Trésorerie	La trésorerie comprend les montants disponibles en caisse et en banques ainsi que les placements à court terme rapidement réalisables sans risque de perte de valeur.
Trésorerie nette	Trésorerie diminuée des concours bancaires courants (découverts en comptes).
Valeur ajoutée	Solde intermédiaire de gestion indicateur de la richesse créée par l'entreprise, avant rémunération des facteurs de production (salariés, état, entreprise, actionnaires...). Elle correspond à la production moins les consommations intermédiaires.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	PRESIDENT	Capital social	% détenu par la Ville	Effectif moyen	indicateurs d'activité	2015	2016	variation
Objet social	Directeur				unité			
LOGEMENT								
HABITATION MODERNE	Philippe BIES Jean-Bernard DAMBIER	1 500 000 €	53 %	173,21 Etp	▪ nombre de logements	9433	9 769	+3,6 %
construction et gestion, pour son compte ou pour le compte de tiers, d'immeubles de toute nature (en France et à l'étranger)								
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE								
LOCUSEM	Henri DREYFUS Jean-Bernard DAMBIER	11 243 772 €	16 %	1 Etp	▪ surfaces commerciales gérées (m ²)	7 908	8 228	+4,0 %
études, opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier								
RESEAU GDS	Olivier BITZ Sylvain WASERMAN	9 778 000 €	50 %	235 Etp	▪ nombre de points de consommations	106 953	106 564	-0,4 %
exploitation, entretien et développement des réseaux de distribution de gaz et tout objet complémentaire								
SAMINS	Serge OEHLER Didier ROUSSEAU	1 184 730 €	25 %	6,96 Etp	▪ surfaces commerciales louées et concédées ▪ tonnage de marchandises réceptionnées	47 706m ² 147 741	47 706m ² 146 238	0% -1,0 %
la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles								
STRASBOURG EVENEMENTS	Nawel RAFIK-ELMRINI (Conseil de surveillance) Jean-Eudes RABUT (Directoire)	1 460 279 €	17 %	114 Etp	▪ nombre de manifestations ▪ fréquentation Pmc ▪ fréquentation Pex	233 213 267 619 939	225 170 999 543 625	-3,4 % -19,8 % -12,3 %
la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux, ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation								
PROMOTION – ANIMATION DEPLACEMENT-STATIONNEMENT								
CTS	Alain FONTANEL Jean-Philippe LALLY	5 000 000 €	0,76 %	1499 Etp	▪ fréquentation annuelle ▪ offre kilométrique	119 295 677 17 912 416	119 864 839 17 710 852	+0,48 % -1,1 %
organisation, exploitation et développement de tous les services publics et accessoirement privés de transports de voyageurs et de marchandises								
PARCUS	Caroline Barrière Pascal JACQUIN	2 800 000 €	10 %	83 Etp	▪ nombre de tickets - horaires - abonnés	8 152 973	8 112 241	-0,5%
étude, construction et exploitation, à l'intérieur du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées								
AMENAGEMENT								
SERS	Roland RIES Eric FULLENWARTH	8 068 800 €	26 %	35 Etp	▪ volume annuel d'opérations propres ▪ produits d'exploitation activité "concessions d'aménagement"	21 7 895 605 €	21 17 874 476 €	0 % +126 %
la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale								
SPL des deux Rives	Roland RIES Eric BAZARD	5 000 000 €	50 %	13,53 Etp	• Degrés d'avancement des dépenses • Surface acquise durant l'année (ares)	3% 634	2% 1 610	-1% +154%
Aménagement de la ZAC 2 rives								

Point n° 4 Compte rendu de l'activité 2016 des sociétés à capitaux mixtes de la ville de Strasbourg

Pour	50
Contre	0
Abstention	2

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SELLER-Michèle, SENET-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Cathérine

ROBERT-Jean-Emmanuel, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017 – POINT 4

Compte rendu de l'activité 2016 des sociétés à capitaux mixtes de la ville de Strasbourg

RESULTATS DU VOTE

POUR : 50 + 1 Le boitier de Pascale JURDANT-PFEIFFER était défectueux : elle vote POUR.

+ 1 Le boitier de Jean-Baptiste MATHIEU était indisponible il souhaitait voter POUR

108

CONTRE : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

ABSTENTION : 2

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Synthèse de l'activité 2016 des délégations de service de la ville de Strasbourg.

La Ville de Strasbourg a confié la gestion de 8 services publics à des organismes privés (associations ou sociétés commerciales).

L'année 2016 marque la première année pleine pour la Maison de l'Enfance de Cronembourg. En effet, la gestion de cette dernière était confiée à l'Association d'action sociale du Bas-Rhin jusqu'au 31 août 2015. Depuis le 1^{er} septembre 2015, elle est gérée par l'association Léo Lagrange qui exploite aussi la maison de la petite enfance de la Robertsau.

Les trois autres structures d'accueil de la petite enfance ouvertes par la Ville de Strasbourg en 2014 sous forme de délégation de service public consolident cette année leur activité. Il s'agit de :

- la Maison de la petite enfance du Neuhof confiée à l'Association de gestion des équipements sociaux ;
- la Maison de la petite enfance de la Robertsau gérée par l'association Léo Lagrange Centre Est ;
- la Maison de la petite enfance Franco-allemande confiée à l'Association d'action sociale du Bas-Rhin et en partenariat avec la Ville de Kehl;

Un avenant a été conclu cette année en raison des difficultés structurelles de recrutement du personnel allemand, qui sera dorénavant mis à disposition de l'équipement par la Ville de Kehl.

2016 est également marquée par le renouvellement du contrat de concession relative à l'exploitation du cinéma l'Odyssée, qui arrivait à échéance : le conseil Municipal du 12 décembre a ainsi voté l'attribution de la Dsp au délégataire sortant, l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace

Par ailleurs, concernant le stationnement payant sur voirie, un avenant n°1 a été délibéré en novembre 2016 ayant pour objet l'extension du périmètre (secteur Conseil des XV (2050 places) et Esplanade (680 places) à l'horizon juillet 2017 et la prolongation de la durée de la Dsp jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme du stationnement introduit par la Loi MAPTAM.

Sur le périmètre de 2016, le chiffre d'affaires cumulé de ces délégations s'élève à 9,2 M € contre 8,8 M€ en 2015.

LES FAITS MARQUANTS 2016

Les services délégués par la Ville relèvent essentiellement du domaine du stationnement et de l'action sociale avec les maisons de la petite enfance.

Le chiffre d'affaires consolidé des délégations relevant du stationnement (parkings bateliers, halles et stationnement sur voirie) représente 5,8 M€, soit presque deux tiers du chiffre d'affaires total des délégations de la Ville de Strasbourg.

Malgré des évolutions contrastées, la performance financière de ces délégations est satisfaisante en 2016. Les recettes générées par le **stationnement sur voirie** recule de 6,22 % à 1,29 M€ (il s'agit pour Parcus de sa rémunération augmentée de la refacturation des charges de la délégation à la Ville) tandis que le chiffre d'affaires du **parking des Bateliers** poursuit son augmentation (+12 %) suite à la fin des travaux dans l'ouvrage et le report des usagers de l'hyper-centre vers cet ouvrage. Il dégager ainsi un résultat excédentaire. Enfin, grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires **des parkings des Halles**, la Ville a pu dégager un résultat net de 2,4 M€ en hausse de 17 %.

Le **cinéma Odyssee** génère un léger résultat déficitaire de – 5 475 €, on constate une légère baisse globale de la fréquentation, malgré la progression des entrées scolaires.

Concernant le secteur de la **petite enfance**, l'activité est globalement proche des objectifs de la collectivité et la fréquentation est stable. D'un point de vue financier, toutes les délégations ont un résultat excédentaire, à l'exception de la Maison de l'Enfance de Cronembourg qui enregistre un résultat de – 151 740 €.

La synthèse ci-jointe donne des éléments synthétiques de chacune des délégations et analyse leur activité 2016, leur situation financière et leurs perspectives.

Chaque rapport de synthèse comporte également un ensemble d'indicateurs permettant de caractériser l'évolution de l'activité du point de vue de son volume et de sa performance financière, mais également sous l'angle de la qualité du service rendu. Ces analyses ont été soumises pour observations aux sociétés délégataires qui ont pu apporter des compléments d'information utiles.

Les synthèses de l'activité des délégations de service public de la Ville de Strasbourg pour l'année 2016 sont présentées en annexe de la présente délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière,
après examen par la Commission consultative des services publics locaux*

*vu l'article L 1411-3 du CGCT,
après en avoir délibéré,
prend acte*

de la communication des éléments de l'activité 2016 des services délégués :

- *gestion du parking des Halles (Parcus SAEM), des Bateliers (Parcus) et du stationnement payant sur voirie (Parcus),*
- *exploitation du cinéma Odysée (association des Rencontres cinématographiques d'Alsace),*
- *gestion de la Maison de l'enfance de Cronembourg (Léo Lagrange Centre Est),*
- *gestion de la Maison de la petite enfance du Neuhof (Ages),*
- *gestion de la Maison de la petite enfance de la Robertsau (Léo Lagrange Centre Est),*
- *gestion de la Maison de la Petite enfance franco-allemande Strasbourg-Kehl (Aasbr),*

informe que les synthèses de l'activité des délégations de service public de la ville de Strasbourg pour l'année 2016 sont présentés en annexe de la présente délibération.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délégations de service public
Rapports de synthèse 2016

SOMMAIRE

La Ville de Strasbourg est signataire de 8 contrats de délégation de service public

Avant propos	1
Panorama	3
Déplacement - stationnement	Gestion des parkings et exploitation du stationnement payant sur voirie <i>Parcus SAEML, Société des parkings de l'EMS</i>	
	Halles	7
	Bateliers	11
	Stationnement payant sur voirie	15
Culture	Exploitation du cinéma Odyssée <i>Rencontres cinématographiques d'Alsace</i>	19

suite page suivante

SOMMAIRE (suite)

Petite Enfance	
	Gestion de la Maison de l'enfance de Cronembourg <i>Léo Lagrange</i> 23
	Gestion de la Maison de la petite enfance franco-allemande Strasbourg-Kehl <i>AASBR</i> 27
	Gestion de la Maison de la petite enfance de la Robertsau <i>Léo Lagrange</i> 31
	Gestion de la Maison de la petite enfance du Neuhof <i>AGES</i> 35
Tableau récapitulatif des délégations de service public 39
Etablissement public rattaché à la Ville de Strasbourg	
	Port autonome 41

Avant-propos

La participation du privé à la gestion du service public : une tradition en Alsace

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, la Ville de Strasbourg, comme d'autres communes alsaciennes, a associé le secteur privé à l'exercice de certaines missions ; en particulier celles relevant de la sphère économique. C'est ainsi qu'ont été créées des sociétés à capitaux mixtes (c'est à dire publics et privés) comme la Compagnie des tramways strasbourgeois (1877), l'Electricité de Strasbourg (1899) ou le Gaz de Strasbourg (1914).

L'ordonnance concessions est entrée en vigueur

L'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession a constitué, après la publication de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le deuxième volet de la transposition du paquet législatif européen sur les marchés publics.

Prise sur le fondement de l'article 209 de la loi « Macron » du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, elle unifie et rationalise le régime applicable aux

Un mode de gestion bien maîtrisé

Par le contrat de concession, qui peut prendre la forme d'une délégation de service public (*Dsp*), une collectivité locale confie à un tiers, public ou privé, la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité.

L'organisme chargé de l'exploitation du service public (*le délégataire*) jouit d'une certaine autonomie de gestion, mais c'est la collectivité délégante qui en définit le cadre (*technique et financier*) dans un cahier des charges annexé au contrat. Enfin que le titulaire du contrat assume le risque d'exploitation ; ce suppose « une réelle exposition aux aléas du marché ».

Les règles qui s'imposent au délégataire sont les mêmes quelle que soit sa nature juridique

Le délégataire peut être un organisme public ou privé. Il peut être un établissement public, une entreprise, mais également une association ou une société à capitaux mixtes. Les règles qui s'imposent à lui sont les mêmes quelle que soit sa nature juridique. C'est le cahier des charges de la délégation, signé contractuellement, qui s'impose au délégataire.

Conformément aux dispositions de la loi, le contrat est négocié en amont avec le candidat-concessionnaire. Une fois signé, seul un événement extérieur (*événement bouleversant l'économie du contrat par exemple*) ou un accord intervenant entre les deux parties permet d'en

contrats de concession. Son décret d'application du 1er février 2016 complète cette transposition.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er avril 2016 ; elles sont une transposition fidèle de la directive concession européenne et traduisent une démarche globale de simplification et de rationalisation du droit de la commande publique.

Le droit des concessions issu de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et de son décret d'application se caractérise ainsi par la mise en place d'un régime

changer la teneur (*ex : périmètre de la délégation*) ou les contraintes (*ex : mode de calcul de la redevance*).

Le risque économique étant assumé par le délégataire, un déséquilibre financier du contrat ne justifie pas en soi la modification de ses éléments constitutifs (*ex : la diminution de la redevance ou le versement de subvention au titre du déficit*).

La collectivité dispose de réels moyens de contrôle

Une fois le contrat signé, c'est à la collectivité de s'assurer que le délégataire respecte ses engagements. Pour cela, la restitution trimestrielle ou annuelle d'indicateurs financiers mais aussi d'indicateurs d'activité est généralement prévue dans les documents contractuels. Ainsi, la collaboration entre la collectivité délégante et le délégataire doit s'inscrire sur la base d'objectifs clairs, définis dès l'origine. Leur absence ne saurait être efficacement compensée par un contrôle tatillon effectué *a posteriori*.

La délégation de service public peut prendre différentes formes, selon que le délégataire réalise ou non les ouvrages nécessaires au service public délégué. Les trois principales formes 'pures' sont la concession, l'affermage et la régie intéressée. Construits au cas par cas, les contrats peuvent contenir des dispositions relevant à la fois de l'une ou l'autre de ces formes.

général des concessions, la matière étant jusque-là marqué par l'atomicité de règles disparates.

Dans ce nouveau cadre, les concessions sont des contrats ayant pour objet l'exécution ou l'exploitation de travaux ou de services, pour le compte de pouvoirs adjudicateurs ou d'entités adjudicatrices, dans des conditions telles que le titulaire du contrat assume **le risque d'exploitation**. Le risque qu'il assume suppose « une réelle exposition aux aléas du marché » (Ord. n° 2016-65,

29 janv. 2016, art. 5), c'est à dire qu'il doit être substantiel.

Ainsi, sont aujourd'hui régies par l'ordonnance les concessions de services, de services publics (toujours déclinées en concession, en affermage et régie intéressée), d'aménagement ou de travaux.

Le nouveau texte implique des modifications importantes qui touchent notamment son périmètre, les formalités de publicité, de durée du contrat ou de modification du contrat initial.

Les deux ordonnances marché et concession préfigurent ensembles la partie législative d'un Code général de la commande publique, dont la publication est annoncée à l'horizon 2018. Au-delà de la simplification, l'ensemble y gagne de manière substantielle en cohérence et en lisibilité.

De nombreuses dispositions relatives aux délégations de service public restent d'actualité

La loi Sapin du 29 janvier 1993 et l'ordonnance de 2016 ont codifié les conditions dans lesquelles la collectivité peut confier la gestion de certains services publics à un organisme privé.

Elles imposent une procédure très encadrée, dont les trois éléments clé sont :

- ⇒ une totale transparence avec une large ouverture à la concurrence ;
- ⇒ le rôle décisif de l'assemblée délibérante de la collectivité : elle ouvre la procédure en statuant sur le principe de déléguer un service public et sur le type de contrat, elle la clôt en délibérant sur le choix du délégataire et sur les termes du contrat ;
- ⇒ négociations menées par l'autorité habilitée à signer (le Maire de Strasbourg) ; à l'inverse des appels d'offres, la possibilité pour la collectivité de négocier avec les candidats potentiels et le choix « intuitu personae » du candidat retenu au final. Ce choix doit cependant être motivé, sur la base des offres faites dans le cadre de la mise en concurrence

et de critères définis préalablement à la consultation.

La rémunération par l'utilisateur : le délégataire porte le risque économique

Contrairement au marché public, qui permet à la collectivité d'acheter une prestation pour un prix fixé à l'avance, le titulaire d'un contrat de délégation n'est en principe pas rémunéré par la collectivité mais souvent par l'utilisateur du service public. En d'autres termes, le délégataire supporte le risque financier de l'exploitation du service, dans les conditions fixées contractuellement dans la convention de délégation de service public. Il relève donc de sa responsabilité d'équilibrer son budget.

La consultation de l'utilisateur

L'utilisateur est appelé à donner son avis dans le cadre de la *Commission consultative des services publics locaux (Ccspl)*, notamment :

- ⇒ sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- ⇒ tout au long de la vie de la délégation, sur le rapport annuel fourni par le délégataire.

Les rapports des délégataires ont ainsi été portés à la connaissance des membres de la commission avant le Conseil municipal de décembre.

Une information annuelle

La loi Sapin de 1993 et l'ordonnance de 2016 fait obligation aux délégataires de produire à la collectivité un rapport annuel présentant les résultats et les conditions d'exécution du service public.

Ce document doit comporter notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Il doit ainsi permettre à l'autorité délégante (Ville de Strasbourg) d'apprécier la qualité du service rendu à l'utilisateur, ainsi que le respect des engagements contractuels du délégataire. Il permet également de connaître les actions que ce dernier entend poursuivre ou mettre en œuvre pour améliorer l'exécution de la mission qui lui a été confiée.

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance du 26 août 2005, prévoit que ces rapports ne sont désormais plus à annexer aux documents budgétaires et qu'ils sont remplacés par la seule liste des délégataires.

Les rapports des délégataires peuvent être néanmoins consultés auprès du service Contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques.

À l'initiative de la collectivité, la présente synthèse vise à permettre une prise de connaissance synthétique des éléments descriptifs de la délégation : activité, état financiers, éléments juridiques. Elle constitue de ce point de vue un tableau de bord à garder sous la main.

Mais, elle a également l'ambition de donner, sous une forme synthétique et normalisée, une analyse de l'activité de l'année de la délégation, de sa situation financière et de ses perspectives.

Panorama de l'année 2016

L'année 2016 marque la première année pleine pour la Maison de l'Enfance de Cronenbourg. En effet, la gestion de cette dernière était confiée à l'Association d'action sociale du Bas-Rhin jusqu'au 31/08/2015. Depuis le 1^{er} Septembre 2015, elle est gérée par l'association Léo Lagrange qui exploite aussi la maison de la petite enfance de la Robertsau.

Les trois structures d'accueil de la petite enfance ouvertes par la Ville de Strasbourg en 2014 sous forme de délégation de service public consolident cette année leur activité. Il s'agit de :

- la Maison de la petite enfance du Neuhof confiée à l'Association de gestion des équipements sociaux ;
- la Maison de la petite enfance de la Robertsau gérée par l'association Léo Lagrange Centre Est ;
- la Maison de la petite enfance Franco-allemande confiée à l'Association d'action sociale du Bas-Rhin et en partenariat avec la Ville de Kehl;

Cette dernière a fait l'objet d'un avenant cette année en raison des difficultés de recrutement du personnel allemand.

2016 est également marquée par le renouvellement du contrat de concession relative à l'exploitation du cinéma l'Odysée, qui arrivait à échéance : le Conseil Municipal du 12 décembre a ainsi voté l'attribution de la Dsp au délégataire sortant, l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace.

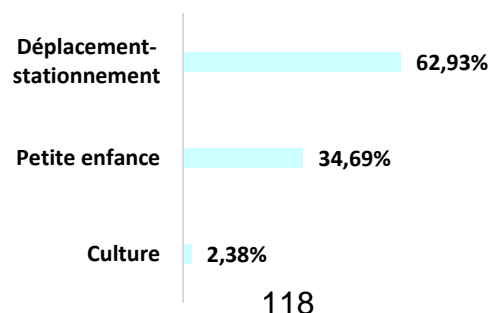
Par ailleurs, concernant le stationnement payant sur voirie, un avenant n°1 a été délibéré en novembre 2016 ayant pour objet l'extension du périmètre (secteur Conseil des XV (2050 places) et Esplanade (680 places) à l'horizon juillet 2017 et la prolongation de la durée de la Dsp jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme du stationnement introduit par la Loi MAPTAM.

Au final, au 1^{er} janvier 2016, huit services sont délégués par la Ville.

La Ville de Strasbourg a confié la gestion de huit services publics à des organismes privés

Les services délégués par la Ville relèvent pour l'essentiel du domaine du déplacement-stationnement avec les parkings des halles et des bateliers ainsi que le stationnement sur voirie. Ils génèrent à eux seuls 62,9% du chiffre d'affaires de l'ensemble des services délégués. La plupart des parkings relèvent cependant de l'Eurométropole de Strasbourg.

Chiffre d'affaires 2016 par domaine



Le second secteur est celui de la petite enfance avec 4 maisons : Robertsau, Franco-Allemande, Neuhof et Cronenbourg.

Ce secteur représente un peu plus d'un tiers du chiffre d'affaires cumulé des délégations de service public municipales.

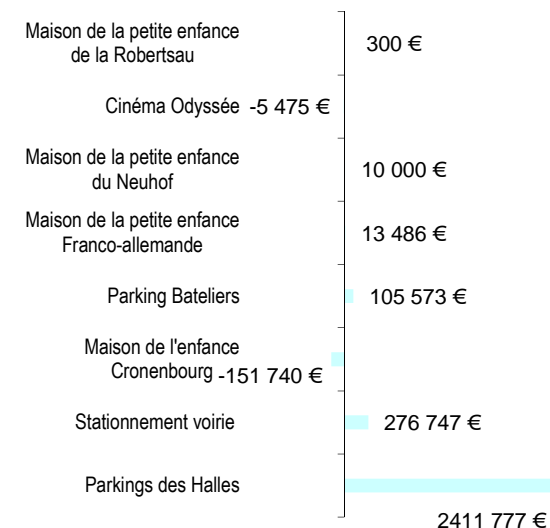
La culture (gestion du cinéma Odysée) représente moins de 3% du chiffre d'affaires cumulé.

Un poids économique de 9,2 M€ de chiffre d'affaires cumulé en 2016

L'ensemble des délégations de service public de la Ville a employé 142 personnes (effectif moyen cumulé) en 2016 et a généré un chiffre d'affaires de 9,2 M€ contre 8,8 M€ en 2015.

Toutes les délégations de service public sous la compétence de la Ville ont un résultat excédentaire en 2016 à l'exception de la Maison de l'Enfance de Cronenbourg et du Cinéma Odysée.

Résultats nets 2016 des Dsp (en €)



Les résultats du stationnement sur voirie (0,3 M€) et des parkings des Halles (2 M€) constituent des recettes pour la Ville car ils concernent respectivement une régie intéressée et un contrat de gérance.

Le services de petite enfance (hors Maison de l'enfance de Cronembourg) génèrent respectivement un résultat après application de la clause de retour à meilleure fortune de -24 K€.

Le parking des bateliers déficitaire en 2015 est excédentaire en 2016 à 106 K€. Le cinéma Odysée et la Maison de l'Enfance génèrent un déficit de 5 K€ et 152 K€ en 2016.

Afin de donner une idée de la « rentabilité » des différentes délégations, nous présenterons ici pour chacune d'entre elles le ratio résultat net sur chiffres d'affaires en 2015 et 2016.

Ces ratios s'avèrent très dispersés et leur interprétation nécessite quelques précautions. Le ratio varie selon différents critères : secteur concerné, poids économique de la délégation, etc. Il dépend cependant essentiellement, d'une part de la nature du contrat (concession ou affermage) et du montant, le cas échéant, des investissements à financer par le délégataire, d'autre part de la durée écoulée du contrat.

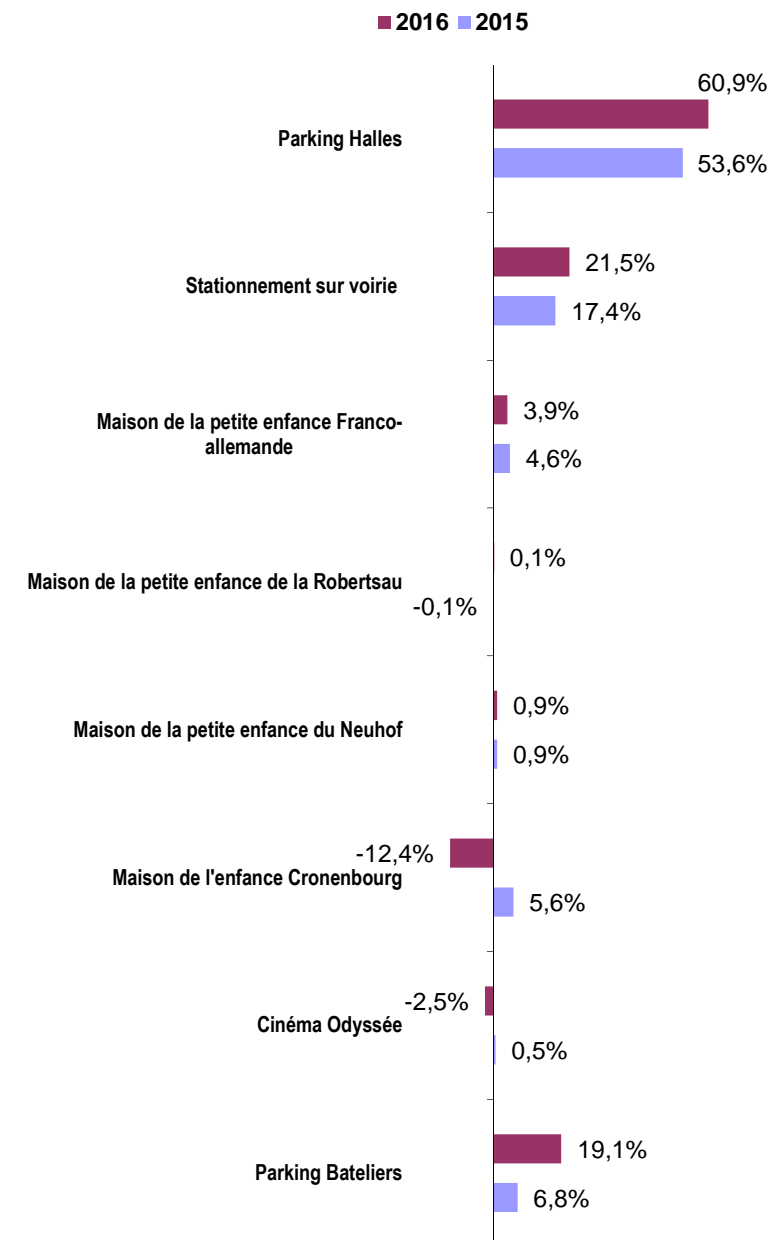
▪ Les huit délégations sont des contrats d'affermage

En 2016, six délégations sur huit ont un ratio de rentabilité positif. Le service le plus rentable est le parking des Halles (60,9%) suivi du stationnement sur voirie (21,5%). La rentabilité du parking des Bateliers est en forte progression. Elle passe de 6,8% à 19,1%. Cette augmentation est due à la fin des travaux qui ont nécessité la fermeture complète de l'ouvrage impactant fortement le chiffre d'affaires.

Concernant les Maisons de la petite enfance Franco-allemande et du Neuhof, les rentabilités sont quasi stables ; respectivement à 3,9% et 0,9%. Ces faibles rentabilités sont liées à la structure associative des exploitants et à l'application de la clause de partage des bénéfices avec la ville de Strasbourg.

La rentabilité de la Maison de la petite enfance de la Robertsau est quasi nulle tandis que celle de Cronembourg dégringole du fait d'un résultat largement négatif lié à des objectifs de fréquentation non atteints.

Les synthèses présentés dans ce document permettent d'approcher, pour chacun des contrats, les éléments spécifiques permettant d'expliquer, pour partie au moins, la diversité des résultats.



Les différentes formes de contrat de délégation

	la concession	l'affermage	la régie intéressée
ouvrage	Le concessionnaire est chargé de réaliser les ouvrages permettant l'exploitation du service public (ex : parking, piscine, réseau de transports publics).	Contrairement à la concession, les ouvrages sont mis à la disposition du fermier par la collectivité. Il peut s'agir d'ouvrages nouvellement construits (ex : Zénith) ou d'ouvrages plus anciens (ex : cinéma Odyssée).	Dans ce cas également, les ouvrages sont mis à disposition du régisseur par la collectivité (ex : patinoire).
rémunération	Le concessionnaire assurera également l'exploitation du service. La rémunération du concessionnaire provient des recettes perçues auprès des usagers. Il peut aussi percevoir des subventions d'exploitation en contrepartie des sujétions de service public imposées par la collectivité délégante (ex : desserte de certaines lignes de transport en commun non rentables).	Le fermier assure l'exploitation du service en se rémunérant sur l'utilisateur. Il peut aussi percevoir des subventions d'exploitation en contrepartie des sujétions de service public imposées par la collectivité délégante (ex : programmation de films peu rentables).	Le régisseur est chargé de l'exploitation du service. Contrairement à la concession et à l'affermage, le régisseur est rémunéré par la collectivité et non sur l'utilisateur. Cette rémunération est déterminée en fonction des résultats de sa gestion ; de ce fait, le régisseur assume une part de risque.
risque	Le concessionnaire assume le risque d'investissement et le risque d'exploitation.	Le risque du fermier est en principe limité à l'exploitation du service. L'entretien et le renouvellement des biens confiés sont en général également mis à sa charge.	Dans ce type de contrat, le régisseur agit pour le compte de la collectivité et non pour son propre compte. Ainsi, les charges et produits du service délégué sont réintégrés dans les comptes de la collectivité. Contrairement à la concession et à l'affermage, le risque financier du service est dès lors partagé entre le régisseur (rémunération variable) et la collectivité délégante de l'exploitation du service. Ce mode de délégation est notamment utilisé pour des équipements structurellement déficitaires (équipements sportifs).
redevance	Une redevance est versée par le concessionnaire à la collectivité. Elle constitue la contrepartie de l'exploitation par le délégataire du service public.	La redevance versée par le délégataire est dans ce cas plus élevée car elle doit couvrir l'amortissement de l'investissement réalisé par la collectivité.	Il n'y a, dans ce cas, pas de redevance à payer par le régisseur, l'ensemble des recettes étant reversé à la collectivité.

Gestion des parkings des Halles

Installation et exploitation des ouvrages de parking de la place des Halles - 2 566 emplacements

Contrat de gérance

- signé le 31/12/1980
- durée initiale : 5 ans
- échéance : 31/12/2019
- rémunération fixée à 30,49 € par place révisée sur la base du point d'indice de la fonction publique, soit 161 K€ HT en 2016

pm : 1^{er} contrat avec le gestionnaire actuel sur les Halles en 1974

Service référent : Stratégie et gestion du stationnement

PARCUS

Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg

Société anonyme d'économie mixte

55, rue du Marché Gare - 67200 Strasbourg

☎ 03 88 27 09 09 📠 03 88 26 00 42

Structure dédiée à la délégation : non

Capital social : 2 800 000 €

Président : Caroline BARRIERE

Directeur général : Pascal JACQUIN

Effectif moyen : 82,90 Etp + mise à disposition du directeur général par la SCET-GE

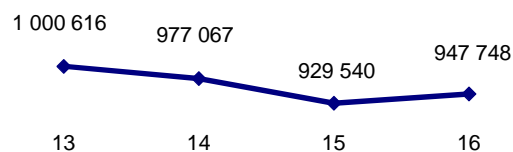
Effectif moyen affecté à la délégation : 17 Etp

Indicateurs

❖ ACTIVITE

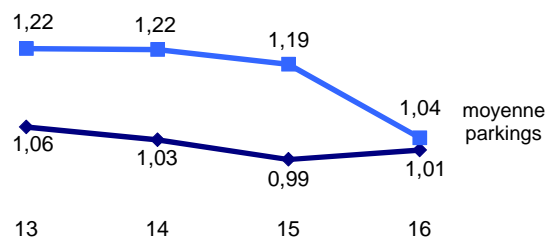
Evolution de la fréquentation horaire*

* nb annuel de tickets horaires



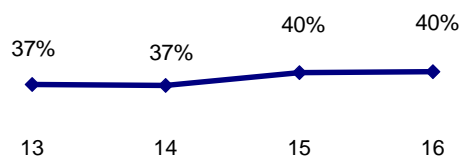
Evolution du coefficient de rotation par place*

* nb de tickets horaires par place et par jour (base 365 j)



Evolution du pourcentage d'abonnements

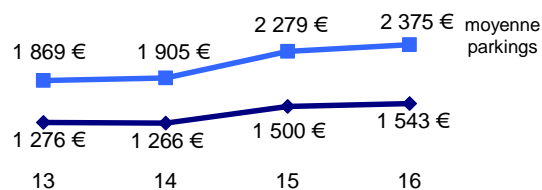
* nb d'abonnements et d'amodiations rapportés au nb total de places



❖ PERFORMANCES FINANCIERES

Evolution de la recette moyenne par place*

* chiffre d'affaires par place et par an



122

Implantés en bordure du cœur historique de la Ville de Strasbourg sur le site de l'ancien marché central, les parkings des Halles ont ouvert en 1974 (P1) et 1979 (P2 et P3).

Ils sont appréciés car ils permettent d'accéder directement au centre commercial éponyme et au centre-ville.

Les parkings des Halles comprennent trois ouvrages distincts, proposant un total de 2 566 places réparties comme suit :

- P1 Marais vert : 782 places sur deux niveaux souterrains, ouvert en semaine de 7 h à 21 h ;
- P2 Sébastopol : 543 places sur 2 niveaux souterrains, ouvert 24h/24 tous les jours de l'année ;
- P3 Wilson : 1 241 places sur 5 niveaux en aérien, ouvert en semaine de 7 h à 21 h.

Les parkings des Halles sont exploités par un contrat de gérance confié à Parcus.

Après cinq années consécutives de baisse, la fréquentation horaire des parkings est en légère augmentation.

La hausse de la fréquentation ainsi que les évolutions tarifaires (tarification au ¼ d'heure) permettent en 2016 à l'activité de dégager un chiffre d'affaires de 3,96 M€, en progression.

L'activité 2016

La fréquentation horaire globale des parkings atteint 947 748 entrées en 2016, soit une hausse de 1,96% par rapport à 2015.

▪ La fréquentation horaire augmente

La diminution de la fréquentation du parking P1, est compensée par l'augmentation de celle des deux autres ouvrages :

Compte de résultat

Les parkings des Halles font l'objet d'un contrat de gérance. A ce titre, les dépenses et recettes sont intégrées dans le budget municipal. Parcus est rémunérée par la Ville.

Le compte de résultat présenté ici n'est donc pas celui du gérant. Il retrace les opérations enregistrées dans les comptes de la Ville au titre de l'exploitation de ces parkings. Le résultat bénéficiaire de 2,41 M€ constitue pour la Ville une recette nette.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	3 958 293	3 848 486
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges	11 496	593
Autres produits	-	-
Total	3 969 789	3 849 079
Charges d'exploitation		
Achats	120 875	130 895
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-	-
Services extérieurs	1 436 108	1 507 681
Impôts, taxes et versements assimilés	2 268	142 149
Charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	3 942
Autres charges	4	814
Total	1 559 255	1 785 481
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 410 534	2 063 597
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	4 061	12
Charges exceptionnelles	2 818	14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 243	-2
RESULTAT NET	2 411 777	2 063 595

- la fréquentation horaire du parking P1 recule de 4,5% en 2016 par rapport à 2015 et s'élève à 129 408 véhicules ;
- la fréquentation du P2 augmente de 6% en 2016 et s'élève à 329 615 véhicules contre 311 772 en 2015 ;
- la fréquentation du P3 progresse de 1,3% en 2016 à 488 725 véhicules contre 482 226 véhicules en 2015.

Le changement de politique tarifaire survenu en 2015 a eu pour conséquence la modification du comportement des usagers. La tarification n'est plus à l'heure mais au quart d'heure permettant à l'usager de se voir appliquer une tarification au plus proche de sa consommation réelle.

Le coefficient de rotation des trois ouvrages de 1,01 véhicule par jour (base 365 jours) progresse de 2% et se rapproche de la moyenne des parkings.

Le départ de la Banque Populaire a entraîné la résiliation de 23 abonnements sur le P2 et 16 sur le P2.

Malgré cela, le nombre d'abonnements est en légère hausse. Il atteint 853 abonnements en 2016 contre 849 en 2015. Le nombre d'abonnements jour et jour/nuit connaît une tendance plutôt stable.

L'offre Résidéo, bien plus avantageuse que le tarif de base des abonnements (-60%), connaît un grand succès avec une augmentation du nombre d'abonnés de 67% : le nombre d'abonnés est passé de 81 en 2015 à 135 abonnés en 2016, soit une progression de 67%.

Des travaux ont été réalisés sur la façade

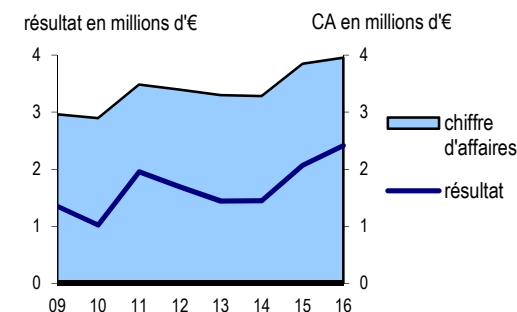
Enfin, en juillet, Parcus a procédé à la réfection des façades du P3 Wilson (reprise de béton sur la façade nord).

Le résultat net pour la Ville augmente fortement

Le résultat net de la Ville enregistre une progression de 16,9%, il atteint 2 412 K€ en 2016.

S'agissant d'un contrat de gérance, le résultat constitue une recette pour la Ville : le délégataire enregistre dans ses comptes les recettes et les charges de l'ouvrage mais reverse l'intégralité du résultat (recettes – dépenses) à la collectivité après la clôture des comptes. Dans les charges, est intégrée la rémunération de la Sem qui s'élève en 2016 à 161 K€.

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Le chiffre d'affaires progresse

Le chiffre d'affaire, à 3,96 M€ est en hausse de 2,9% par rapport à 2015 ; il se répartit ainsi :

P1	772 K€	+9 K€
P2	1 451 K€	+87 K€
P3	1 735 K€	+14 K€

Cette augmentation est liée à la hausse de la fréquentation et à l'évolution de la tarification (effet année pleine tarification au ¼ d'heure).

Les recettes horaires du parking P2 et P3 enregistrent une hausse respective de +10%

et +3%. Les recettes horaires du parking P1 sont en légère baisse (-3,5%).

En revanche, le chiffre d'affaires « abonnements » diminue de 1% pour atteindre 808 K€ ; ainsi la part des abonnements dans le chiffre d'affaires global est la suivante :

- P1 42% en 2016 (contre 38% en 2015)
- P2 18% en 2016 (contre 21% en 2015)
- P3 12% en 2016 (contre 13% en 2015)

Enfin, une aide de l'Etat de 11 K€ versée au délégataire pour favoriser l'insertion de jeunes en difficultés en « contrat avenir » et une reprise de provision sur dépréciation de créance viennent compléter les produits.

▪ **La recette moyenne par place progresse**

Sur les trois parkings, elle s'élève à 1 543 € par place, ce qui les situe en dessous de la moyenne des parkings délégués par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (2 375 € par place).

▪ **Les charges d'exploitation sont en baisse**

Elles passent de 1 785 K€ à 1 559 K€ soit une baisse de 13%. Cette baisse significative est liée à :

- la diminution des consommables suite à un contrat de prestation électrique régulant la consommation sur les trois années à venir ;
- la diminution de 47 K€ du poste « services extérieurs » avec la mise en place d'une équipe volante composée de jeunes, embauchés en « contrat avenir » ce qui a permis de réduire significativement la charge d'intérim. Par ailleurs, une mise en conformité des matériels a été réalisée en 2015 qui génère une baisse des interventions ;
- la baisse du poste « autres services extérieurs » (-24 K€), du fait de la renégociation des honoraires et des frais bancaires et de la baisse des dépenses de communication ;

- La forte diminution du poste « impôts et taxes » (- 140 K€) est liée au fait que la recette des finances de la Ville de Strasbourg n'a pas envoyé son avis de paiement concernant la TEOM 2016 : cette charge étant comptabilisée à réception du document, elle sera donc reportée sur l'exercice suivant.

▪ **Au final, le résultat net pour la Ville progresse significativement**

En l'absence d'éléments financiers et exceptionnels significatifs, le résultat net pour la Ville progresse de 17% à 2,4 M€ en 2016 contre 2 M€ en 2015.

Il est précisé que ce résultat n'est représentatif que de l'exploitation du parking ; il convient donc d'en déduire les amortissements technique et financier des investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage par la Ville (équipements péagers), ou la participation à la copropriété (mises en conformité), pour en avoir une vue plus complète.

Les perspectives

Sur demande du service stationnement de la Ville de Strasbourg, Parcus organisera une opération de travaux dans le parking Halles P3 Wilson : reprise de la signalétique usée dans les niveaux, reprise des peintures des éléments métalliques soumis à la corrosion, mise en conformité de l'accessibilité des escaliers.

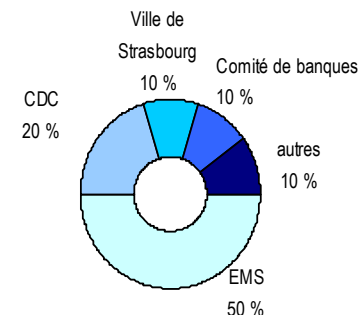
Par ailleurs, une réflexion globale est engagée sur l'ouverture de l'ensemble des parcs 24h/24 et 7j/7. Dans ce cadre, Parcus a prévu de mettre en réseau l'ensemble des commandes ou alarmes utiles à l'exploitation au cours du premier semestre 2017.

La mise en vente des parts de copropriété de la Ville de Strasbourg dans les parkings Halles P1 et P2 est prévue pour 2017-2018.

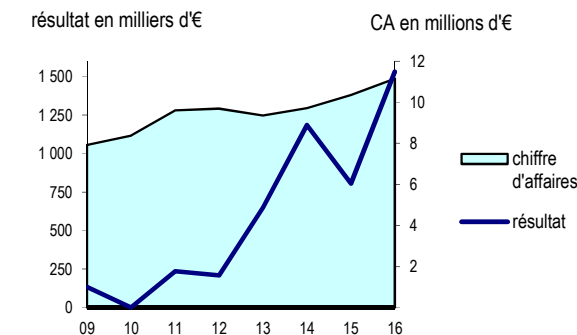
Enfin, la Ville a engagé une réflexion sur le futur mode de gestion du parking Halles P3 Wilson, (périmètre du service et de la rénovation nécessaire).

Le délégataire

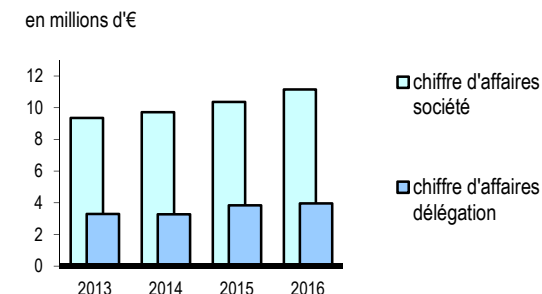
Son actionnariat



Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Poids de la délégation au sein de la société



Gestion du parking des Bateliers

Gestion du parking des Bateliers à Strasbourg - 283 places

Contrat d'affermage

- début d'exploitation : 27/01/2013
- échéance : 31/01/2023
- durée : 10 ans
- Avenant n°1 de 23/12/2016 relatif à la suppression de la subvention d'exploitation
- redevance fixe indexée, soit 5 K€ en 2016
- subvention d'investissement de 260 K€.

pm : 1^{er} contrat avec le délégataire actuel en 1995

Service référent : Stratégie et gestion du stationnement (Direction de la mobilité et des transports)

PARCUS

Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg

Société anonyme d'économie mixte

55, rue du Marché Gare - 67200 Strasbourg

☎ 03 88 27 09 09 📠 03 88 26 00 42

Structure dédiée à la délégation : non

Capital social : 2 800 000 €

Président : Caroline BARRIERE

Directeur général : Pascal JACQUIN

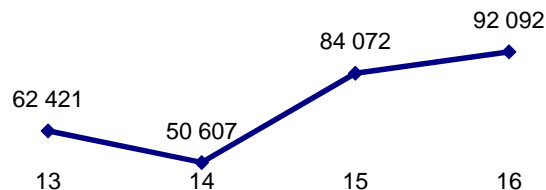
Effectif moyen : 82,90 Etp + mise à disposition du directeur général par la SCET-GE

Effectif moyen affecté à la délégation : 3,05 Etp

❖ ACTIVITE Indicateurs

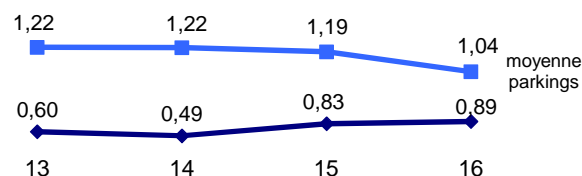
Evolution de la fréquentation horaire*

* nb annuel de tickets horaires



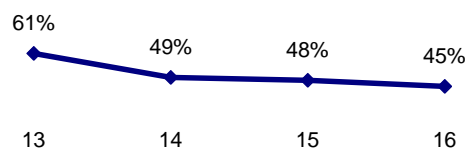
Evolution du coefficient de rotation par place*

* nb de tickets horaires par place et par jour (base 365 j)



Evolution du pourcentage d'abonnements *

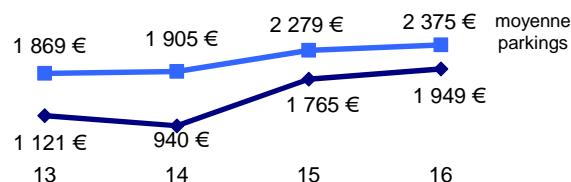
* nb d'abonnements rapporté au nb total de places



❖ PERFORMANCES FINANCIERES

Evolution de la recette moyenne par place*

* chiffre d'affaires par place et par an



126

Après une procédure de mise en concurrence, la nouvelle délégation de service public a été attribuée fin 2012 à la société Parcus, pour une durée de 10 ans.

Le projet intègre :

- la requalification complète de l'ouvrage par le délégataire avec changement des systèmes de gestion, l'amélioration des accès et des circulations, la remise en peinture et la transformation du local d'accueil pour augmenter l'accessibilité et l'attractivité de l'ouvrage ;
- le traitement des problèmes d'étanchéité du niveau -3 avec un résultat pérenne attendu, grâce à la mise en place d'une maintenance préventive et curative ;
- une optimisation progressive de la présence humaine dans l'ouvrage avec maintien d'effectifs aux périodes de plus forte fréquentation et basculement de la surveillance et des interventions vers le parking Austerlitz, proche de l'ouvrage, en cas d'absence de personnel.

La réhabilitation de l'ouvrage s'est effectuée en deux phases afin de perturber à minima la rentrée universitaire :

- une première phase durant l'été 2013, au cours de laquelle les problèmes d'étanchéité ont été traités ;
- une seconde phase durant l'été 2014, au cours de laquelle les accès véhicules et piétons (niveau -2), ainsi que le local chef de parc, ont été intégralement rénovés ; cette requalification améliore le confort et la sécurité des usagers dans l'ouvrage et devrait ainsi renforcer son attractivité.

Le délégataire a investi près de 1,12 M€ au total dans cet équipement, dont 0,26 M€ ont été pris en charge par la Ville via une subvention d'investissement.

Suite à ces travaux et l'ouverture 24 h/24 depuis le 1^{er} janvier, l'ouvrage connaît une forte attractivité (+9,5 % de fréquentation horaire), il a également bénéficié d'un report d'usagers significatif au cours du mois de

Compte de résultat de la délégation

Ce compte retrace l'activité de la seule délégation ; il ne prend pas en compte les autres activités de la société délégataire.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	551 571	492 513
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	10 379	28 811
Reprises sur provisions, transferts de charges	26 045	19 112
Autres produits	578	-
Total	588 573	540 436
Charges d'exploitation		
Achats	21 881	27 510
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-	-
Services extérieurs	70 237	93 156
Impôts, taxes et versements assimilés	21 006	20 348
Charges de personnel	107 422	112 726
Dotations aux amortissements et provisions	166 585	163 139
Autres charges	112 943	105 725
Total	500 073	522 604
RESULTAT D'EXPLOITATION	88 501	17 831
Produits financiers	-	-
Charges financières	8 915	10 571
RESULTAT FINANCIER	-8 915	-10 571
Produits exceptionnels	26 000	26 000
Charges exceptionnelles	12	4
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25 988	25 996
RESULTAT NET	105 573	33 256

décembre suite à l'interdiction de stationnement dans la Grande Ile.

De fait, le chiffre d'affaires de l'équipement est en progression et son résultat d'exploitation augmente fortement.

L'activité 2016

Après deux années de travaux qui ont impacté la fréquentation, l'ouvrage a connu sa deuxième année d'exploitation complète en 2016.

Il a bénéficié par ailleurs de l'ouverture H24 en janvier et du report des usagers lié à la fermeture des parkings d'hyper centre pendant la période du marché de Noël.

La fréquentation horaire augmente ainsi de 9,5% avec 92 092 tickets contre 84 012 en 2015.

Il s'agit de la fréquentation la plus élevée constatée depuis 2002, et ce malgré la fermeture du quai des Bateliers de juin à août, qui a pu perturber l'accessibilité de l'ouvrage.

Après avoir connu une baisse significative entre 2013 et 2014, le nombre d'abonnés continue de décroître lentement. Celui-ci est passé de 133 abonnements en 2015 à 126 en 2016.

De fait, le coefficient de rotation poursuit sa progression passant de 0,83 véhicule par jour et par place en 2015 à 0,89 en 2016. Il reste toutefois inférieur à la moyenne des parkings délégués par la Ville et l'Eurométropole à cause du fort taux d'abonnés.

La tarification au quart d'heure et non plus à l'heure, a facilité la rotation dans les parkings d'hyper centre, souvent saturés.

Pour améliorer la qualité de service, le délégataire a mis en place le paiement par carte TOTAL GR. Ce mode de paiement est particulièrement apprécié de la clientèle professionnelle.

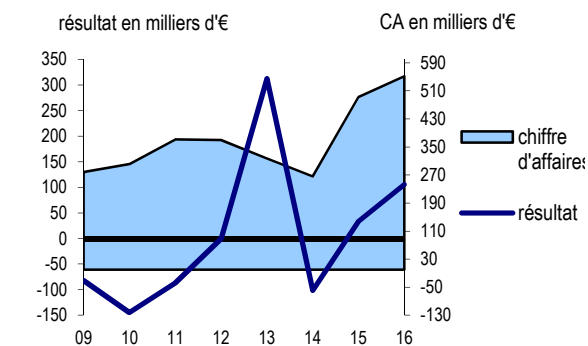
Enfin, pour favoriser l'attractivité de l'ouvrage, une œuvre d'art de Peter Klasen reproduite sur bâche par une artiste locale orne désormais l'entrée du parking.

Un résultat excédentaire

Le chiffre d'affaires est toujours en progression grâce à l'augmentation de la fréquentation et la mise en place de la tarification au ¼ d'heure.

Il permet de générer un résultat d'exploitation excédentaire en 2016, 4^{ème} année d'exploitation du contrat.

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Le chiffre d'affaires progresse de 12%

Le chiffre d'affaires « horaire » s'élève à 444 K€ ; il est en très forte augmentation (+16.9%) et représente désormais 81% du chiffre d'affaires global.

A l'inverse, le chiffre d'affaires des abonnés recule de 4,7% pour se situer à 107 K€. Cette

baisse s'explique par la politique de limitation des abonnements, pour favoriser la fréquentation horaire.

Au total, le chiffre d'affaires augmente à 552 K€ en 2016 contre 293 K€ en 2015 (+12%).

La recette moyenne par place progresse elle aussi à 1 949 €/place en 2016 contre 1 765 €/place en 2015. Elle se rapproche de la moyenne des parkings délégués par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Au total, les produits d'exploitation progressent de 9% : les reprises sur provisions viennent compenser des travaux de rafraîchissements effectués durant l'exercice et les transferts de charges concernent des remboursements d'assurances suite à des sinistres.

Une aide de l'Etat de 9 K€ est versée au délégataire pour favoriser l'insertion de jeunes en difficultés par l'embauche en contrat dit « emplois avenir ».

Enfin, compte tenu du nouvel équilibre financier du délégataire, la subvention d'exploitation de 27 K€ a été supprimée par avenant n°1 au contrat.

▪ Les charges d'exploitation diminuent

Les charges d'exploitation diminuent de 4,3% à 500 K€ en 2016. Cette baisse est le résultat combiné de :

- la diminution des consommables suite à un nouveau contrat de prestation électrique régulant la consommation sur les trois années à venir ;
- la baisse du poste « autres services extérieurs » (- 25 K€) notamment par l'allègement des charges de personnel intérimaire, la renégociation des frais d'encaissement des paiements par carte bancaire et par l'établissement d'un plan pluriannuel des honoraires du cabinet d'expertise ;
- l'abaissement des charges de personnel du fait du remplacement d'un agent d'accueil par un « emploi avenir » à moindre coût et de la réduction de l'effectif d'un ETP, conformément aux termes du

contrat. Par ailleurs les équipes transversales de chaque ouvrage ont été rattachées à chaque ouvrage en 2016 selon une nouvelle clé de répartition analytique ;

- enfin, le poste « charges de gestion courante » progresse de 7 K€ en raison de l'augmentation des charges de structure, ventilés au prorata des recettes générées par le parking sur le chiffre d'affaires global.

En conséquence, le résultat d'exploitation progresse de 70 K€ pour se situer à 89 K€ en 2016.

Le délégataire a eu recours à l'emprunt pour la réalisation de la 2nde phase de travaux, le résultat financier affiche ainsi un montant négatif de - 8,9 K€.

Le résultat exceptionnel positif à 26 K€ concerne le report de la subvention d'investissement versée par la Ville.

Au final, le résultat net est en hausse de 217%, il atteint 106 K€ contre 33 K€ en 2015.

Les perspectives

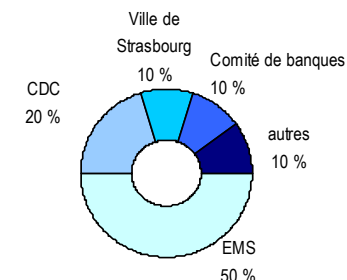
Le délégataire a pour objectifs de maintenir le niveau de service, la qualité d'accueil et de manière générale, l'attractivité du parking.

Par ailleurs, plusieurs réflexions sont engagées :

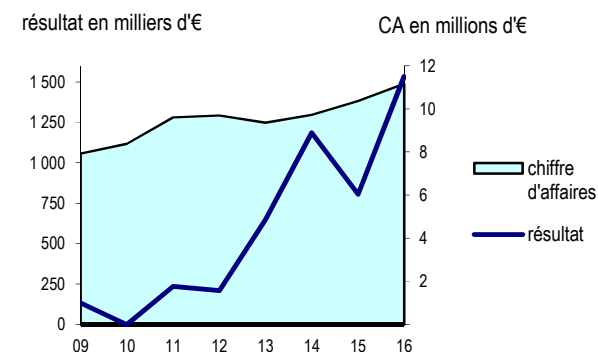
- la première concerne l'ouverture de l'ensemble des parcs 24h/24 et 7j/7. Dans ce cadre, Parcus a prévu de mettre en réseau l'ensemble des commandes ou alarmes utiles à l'exploitation au cours du premier semestre 2017 ;
- la seconde, sur le devenir de l'ouvrage, devrait être menée compte tenu des nouvelles modalités d'accès impliquées par la fermeture du quai des Bateliers.

Le délégataire

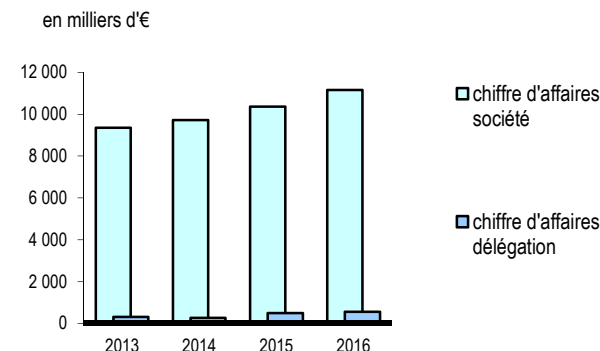
Son actionnariat



Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Poids de la délégation au sein de la société



Exploitation du stationnement payant sur voirie

Gestion du parc d'horodateurs sur 11 533 emplacements payants

Contrat de régie intéressée

- nouveau contrat signé le 17/12/2012
- début d'exploitation : 01/01/2013
- avenant n° 1 : extension du périmètre et prolongation de la durée
- échéance : 31/12/2017
- durée : 5 ans
- rémunération de Parcus : part fixe de 252 K€ HT + 102 K€ HT d'intéressement sur fréquentation horaire et abonnés et le taux de disponibilité des horodateurs, soit un total de 354 K€ HT (424 K€ TTC) au titre de 2016.

Direction référente : Direction de la mobilité et des transports.

PARCUS

Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg

Société anonyme d'économie mixte
55, rue du Marché Gare – 67000 Strasbourg
☎ 03 88 27 09 09 📠 03 88 26 00 42

Structure dédiée à la délégation : non
Capital social : 2 800 000 €

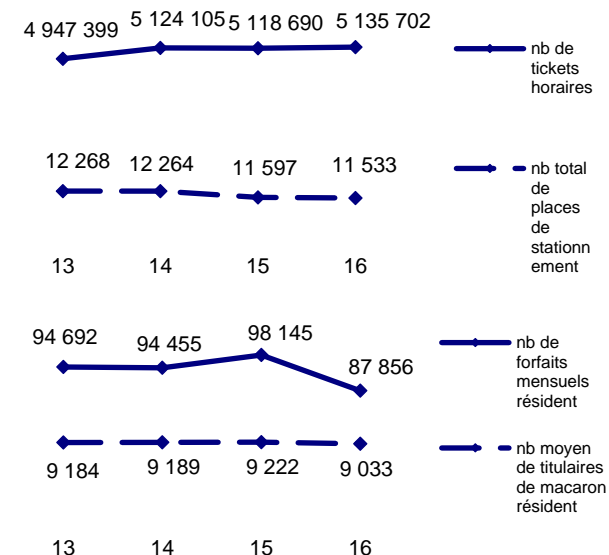
Président : Caroline BARRIERE
Directeur général : Pascal JACQUIN

Effectif moyen : 82,9 Etp + mise à disposition du Directeur général par la SCET-GE
Effectif moyen affecté à la délégation : 6,7 Etp

Indicateurs

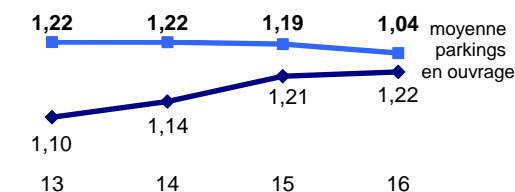
❖ ACTIVITE

Evolution de la fréquentation



Evolution du coefficient de rotation par place*

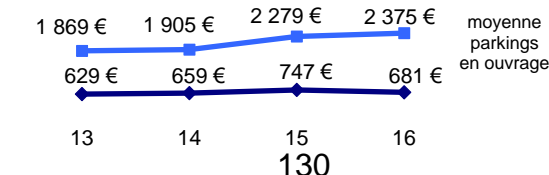
*nb de tickets horaires par place et par jour (base 365j)



❖ RECETTE MOYENNE PAR PLACE

Evolution de la recette moyenne par place*

*redevances perçues par la Ville par place et par an



Lors du Conseil municipal du 17 décembre 2012, la Ville de Strasbourg a confié à la société Parcus, qui l'exploitait déjà depuis 2004, la gestion du stationnement payant sur voirie de 12 500 places pour une durée de 4 ans. La nouvelle Dsp est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Le contrat de délégation portant sur le stationnement sur voirie prend la forme d'une régie intéressée : la Ville perçoit l'ensemble des produits et prend en charge les dépenses liées au service public délégué, comprenant la rémunération du régisseur, Parcus.

Un avenant n° 1 a été délibéré en novembre 2016 ayant pour objet l'extension du périmètre (secteur Conseil des XV (2050 places) et Esplanade (680 places) au 1^{er} juillet 2017 et la prolongation de la durée de la Dsp jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme du stationnement introduit par la Loi MAPTAM.

Les recettes générées par le stationnement sur voirie ont progressé en 2016 (+14%) du fait de la fin de la gratuité entre 12 h 00 et 14 h 00 et de l'augmentation des recettes des forfaits mensuels résidents, liée à la hausse du prix dudit forfait au 1^{er} janvier 2016.

Le chiffre d'affaires HT réalisé en 2016 par Parcus est en diminution à 1,29 M€ contre 1,37 M€ en 2015 du fait de la diminution des charges de la régie refacturées à la Ville. Toutefois, le résultat net du délégataire augmente de 15% à 277 K€.

L'activité en 2016

▪ Le nombre de places recule légèrement

Au 30 décembre 2016, la Dsp comprend 11 533 places, soit 64 places de moins par rapport 2015.

▪ La fréquentation horaire et la durée de stationnement sont quasi stables

En 2016, la fréquentation est quasi stable : elle passe de 5 118 690 tickets à 5 135 702 tickets, soit -0,33%, pour un nombre d'emplacements inférieur (-0,55%).

Compte de résultat de la délégation

Ce compte en € HT retrace l'activité de la délégation de service public.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 289 350	1 374 848
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
Total	1 289 350	1 374 848
Charges d'exploitation		
Achats	114 116	220 900
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-	-
Services extérieurs	310 593	307 459
Impôts, taxes et versements assimilés	11 448	9 581
Charges de personnel	318 296	310 136
Dotations aux amortissements et provisions	5 143	5 533
Autres charges	253 000	281 500
Total	1 012 596	1 135 108
RESULTAT D'EXPLOITATION	276 754	239 739
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	7	9
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7	-9
RESULTAT NET	276 747	239 730

La durée de stationnement passe de 7 829 866 heures en 2015 à 8 128 456 heures cette année ; le ticket horaire moyen (recettes/nombre de transactions) augmente, il passe de 1,44 € à 1,52 €.

A noter que 63% des recettes proviennent de la zone orange, 20% de la zone verte et 17% de la zone rouge.

Le coefficient de rotation est quasi stable à 1,22 voiture par an et par place (base 365 jours). Il est supérieur à la moyenne des parkings en ouvrages délégués par la Ville et l'Eurométropole (1,22 contre 1,04 en moyenne).

■ La fréquentation des abonnés-résidents diminue

Le nombre moyen d'ayant droits diminue (-189 ayants droits) ainsi que le nombre de forfaits résidents mensuels vendus (87 856 en 2016, soit -10%).

■ L'observatoire du stationnement

L'observatoire du stationnement est entré en phase de production régulière de données en 2016.

L'année précédente, l'observation par scan des véhicules stationnés en voirie a rencontré des difficultés de mise au point. La géolocalisation a dû être optimisée et le taux de lecture de plaque était insuffisant.

En 2016, après rectification de bugs et rodage de l'expérimentation, des analyses ont pu être réalisées.

Une étude sur le quartier de l'esplanade en vue de l'extension de la zone de stationnement payant a été commandée par la collectivité et a servi de test pour vérifier la fiabilité des données collectées par Parcus.

La recette pour la Ville augmente

Il faut distinguer le compte de la délégation HT (ci-contre) du compte analytique de la Ville TTC qui intègre le coût global du service de stationnement sur voirie (page suivante).

Les produits de la Ville sont constitués des recettes du stationnement.

Les charges intègrent les coûts d'exploitation de la régie refacturés par le délégataire, la rémunération de ce dernier et les charges directes de la collectivité (agents de stationnement, horodateurs, etc.).

Les produits du service, stationnement horaire (80%) et résident (20%) confondus, augmentent en 2016 de 14%, à 9,85 M€ TTC.

Les charges d'exploitation intégrées dans les comptes de la Ville s'élèvent à 4,3 M€, en légère baisse par rapport à 2015. On y trouve :

- les charges prises en compte directement par la Ville sans transiter par les comptes de Parcus : elles sont de 2,7 M€ TTC, dont principalement 1,8 M€ de masse salariale et 0,67 M€ liés à l'amortissement des horodateurs et du logiciel résident ;
- les autres charges de la régie refacturées à la Ville par Parcus à hauteur de 1,1 M€ TTC en 2016 ;
- la rémunération de Parcus : 425 K€ TTC en 2016 contre 423 K€ TTC en 2015.

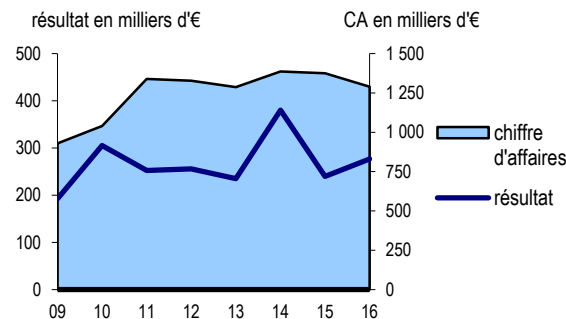
Au final, le service public du stationnement sur voirie génère pour la Ville en 2016 un résultat net de 5,6 M€ TTC, en hausse de 34%.

■ Les recettes de Parcus diminuent...

Pour rappel, les recettes du délégataire sont composées de sa rémunération, fixe et variable (354 K€ HT, stable), et des produits

de la refacturation des charges de la régie à la Ville (935 K€ HT) : elles sont en retrait de 6,2% en 2016.

Evolution du résultat et du chiffre d'affaires



... mais les charges d'exploitation baissent

La baisse des charges d'exploitation de 11% s'explique notamment par :

- la diminution des charges de fournitures, d'entretien et de petit équipement (-110 K€) ;
- la baisse des charges de gestion courante (-29 K€) particulièrement les coûts de structure ventilés au prorata des recettes générées par parking sur le chiffre d'affaires total.

Toutefois, les charges de personnel sont en hausse de 8 K€ en raison d'une prime exceptionnelle de fin d'année, de la provision pour congés payés et de la répercussion des négociations annuelles obligatoires.

En conséquence, le résultat du délégataire augmente :

Au final, le résultat net pour Parcus est de 277 K€, en hausse de 15% par rapport à 2015.

Il correspond à la rémunération HT de Parcus, principalement corrigée par l'écart entre les frais de siège contractuels et les frais de siège réellement supportés par la SEM.

Les perspectives

Au cours du premier semestre 2017, l'équipe Parcus en collaboration avec les services de la ville mettra en œuvre l'extension du périmètre du stationnement payant au sein du quartier de l'esplanade.

Le contrat de Dsp actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2017, le Conseil municipal a attribué le 25 septembre dernier la nouvelle Dsp à la société Indigo Infra pour une durée de 7 ans. Le délégataire sera responsable du fonctionnement du service et l'exploitera à ses frais et risques, il assurera la collecte, pour le compte de la Ville de Strasbourg, des redevances de stationnement acquittées par les usagers (par paiement immédiat ou par règlement spontané du FPS), le fonctionnement d'un système de gestion centralisée des horodateurs, et l'entretien des horodateurs et leur maintenance, ainsi que leur adaptation technique.

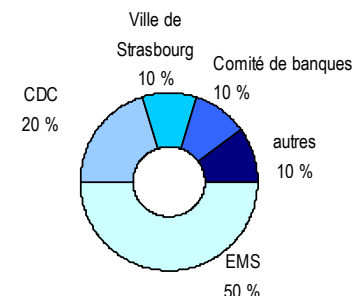
Comptes de la Ville

Ce compte intègre toutes les charges de la collectivité liées à l'exploitation du service : charges de la régie d'une part et charges directes de la collectivité d'autre part (agents de contrôle et chargés de la gestion des résidents, coûts des matériels liés au renouvellement des horodateurs, etc.).

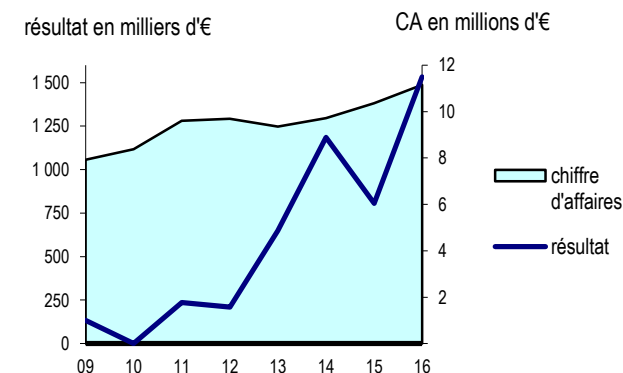
Compte d'exploitation pour la Ville de Strasbourg		
	2016	2015
recettes (en € TTC)	9 852 927	8 633 773
charges (en € TTC)	4 286 598	4 473 620
charges régie (dont rémunération du régisseur)	1 524 822 / 424 545	1 642 123 / 422 529
masse salariale	1 816 064	1 858 081
matériel et logiciels	737 540	762 065
frais de structure	208 172	211 351
résultat net	5 566 329	4 160 153

Le délégataire

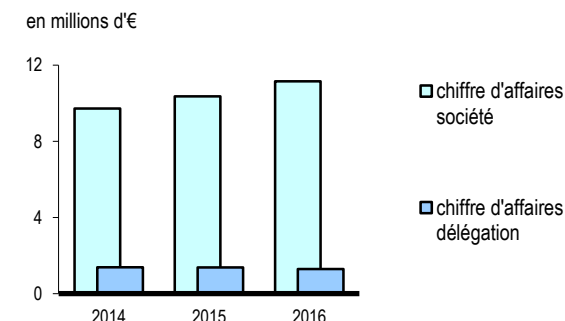
Son actionariat



Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Poids de la délégation au sein de la société



Exploitation du cinéma Odyssee

Exploitation, gestion et animation du complexe cinématographique municipal Odyssee

Contrat d'affermage

- prise d'effet : 01/01/2012
- échéance : 31/12/2016

nb : une nouvelle DSP est en place, avec l'association RCA depuis le 01/01/17 pour une durée de 5 ans.

- durée : 5 ans
- redevance fixe, indexée sur l'indice PSD (produits services divers) : 3 184,72 €
- subvention effectivement versée par la Ville au titre de 2016 : 220 249 € dont 200 249€ au titre du contrat de DSP
- pm : 1^{er} contrat avec le délégataire actuel : 25/09/1999

Service référent : Département audiovisuel et cinéma
(Direction de la culture)

Rencontres cinématographiques d'Alsace (RCA)

Association créée en 1986

3, rue des Francs Bourgeois - 67000 Strasbourg
☎ 03 88 75 11 52 📠 03 88 75 12 71

Structure dédiée à la délégation : oui, à l'exception de l'activité « animation de la section terminale A4 », marginale et l'organisation de manifestations hors périmètre de la DSP.

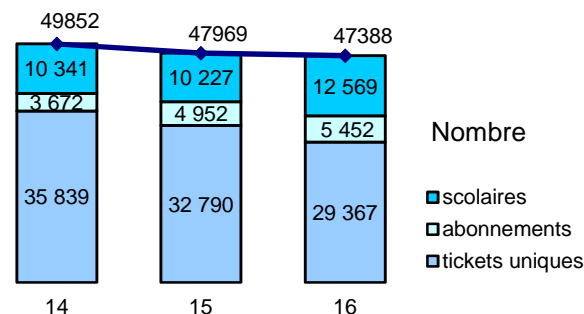
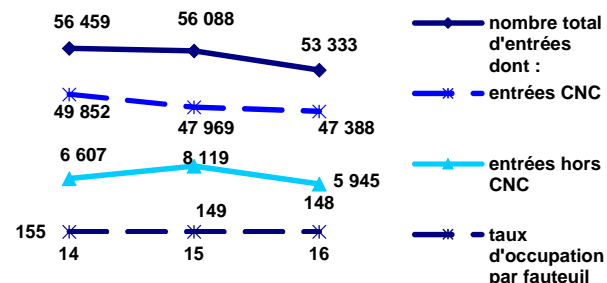
Président : Jean-Paul COSTA
Directeur programmeur : Faruk GUNALTAY

Effectif moyen : 12
Effectif moyen affecté à la délégation : 12

Indicateurs

❖ ACTIVITE

Evolution du nombre d'entrées et du taux d'occupation par fauteuil (nb d'entrées payantes par fauteuil)

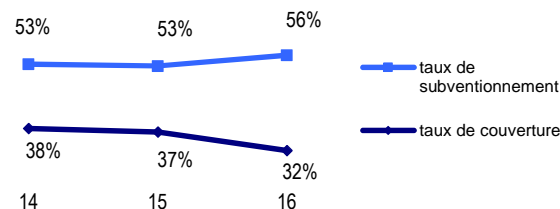


❖ PERFORMANCES FINANCIERES

Evolution du taux de subventionnement* et du taux de couverture des charges par les recettes**

* total subventions rapporté au total recettes

** recettes billetterie, activités annexes et location de salles sur charges totales



134

Le cinéma Odyssee constitue, avec les cinémas Star et Star Saint-Exupéry, un élément clé de l'offre strasbourgeoise de cinéma art et essai en centre-ville. Il comprend deux salles de 258 et 63 places.

L'année 2016 est marquée par le renouvellement du contrat de concession qui arrivait à échéance. Le Conseil Municipal du 12 décembre 2016 a voté l'attribution de la Dsp au délégataire sortant.

Le nombre total d'entrées billetterie CNC est en légère baisse (-4,9% en 2016), tandis que l'évolution globale de la fréquentation sur les autres salles de la zone de chalandise est plutôt à la hausse.

Contrairement aux années précédentes, la fréquentation scolaire progresse en 2016 (+23%) avec 12 569 entrées comptabilisées ; l'éducation à l'image du jeune public demeure l'un des enjeux majeurs de la DSP.

Sur le plan financier, les produits d'exploitation augmentent grâce à la progression des subventions mais l'exercice se solde par un déficit de 5 K€.

L'activité 2016

▪ La fréquentation diminue de 4,9 %

La fréquentation diminue en 2016 (-4,9%) à 53 333 entrées contre 56 088 en 2015.

La moyenne de fréquentation globale passe de 11,9 spectateurs par séance à 10,7. Le taux d'occupation (spectateur CNC/fauteuil) est stable à 148.

Parmi ces entrées, on distingue 47 388 entrées billetterie CNC payantes ou gratuites (contre 47 969 en 2015 ; soit -1,2%), auxquelles s'ajoutent 5 945 hors CNC (billetterie à souches, location de salles, invitations).

▪ 4 969 séances ont été programmées

4 969 séances ont été programmées en 2016 pour 510 films, contre 4 702 séances pour 531 films en

Compte de résultat de la délégation

Ce compte retrace l'activité de la seule délégation ; il ne prend pas en compte les autres activités de la société délégataire. La comptabilité ayant été confié à un nouveau cabinet, les comptes de l'année 2015 ont été modifiés suite à une meilleure réaffectation des charges.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	219 366	234 631
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	379 327	358 581
Reprises sur provisions, transferts de charges	26 355	25 273
Autres produits	56 529	40 821
Total	681 578	659 306
Charges d'exploitation		
Achats	3 213	3 307
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-3 774	-2 163
Services extérieurs	315 377	293 153
Impôts, taxes et versements assimilés	5 237	6 057
Charges de personnel	336 261	319 984
Dotations aux amortissements et provisions	28 346	26 990
Autres charges	3 724	5 606
Total	688 385	652 934
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 808	6 372
Produits financiers	-	1
Charges financières	10	32
RESULTAT FINANCIER	-10	-31
Produits exceptionnels	4 421	-
Charges exceptionnelles	3 079	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 342	-
RESULTAT NET	-5 475	6 341
<small>(résultat [ex. exploit. + financ. + ex. cept.] - participation - impôts sur sociétés)</small>		

2015 (soit 267 séances en plus et 21 films en moins).

Les films européens représentent plus de 71% (+4 points) des projections de l'Odyssee, soit 363 films. Les projections de films art et essai représentent 64% des séances contre 75% en 2015 ; elles ont représenté 269 films (384 en 2015) et 3 196 séances (3 525 en 2015). La souscription de cartes d'abonnement est en recul à 285 cartes contre 350 l'année précédente.

Cette année, l'Odyssee a retrouvé ses 3 labels art et essai alors qu'en 2015, suite à une erreur de transmission des données envoyées au CNC, ce dernier n'avait délivré à l'Odyssee qu'un seul label art et essai : « patrimoine et répertoire », sans lui renouveler les labels « recherche et découverte » et « jeune public ».

53 manifestations cinématographiques et opérations culturelles ont été organisées en 2016 contre 50 en 2015.

Outre des cycles consacrés à des réalisateurs ou des acteurs, l'Odyssee accueille des « Quinzaines », temps forts du cinéma l'Odyssee, dédiées à des pays européens ou élargies au reste du monde (Allemagne, Russie, Espagne, Italie, Grèce, Turquie, Japon, Corée, Rencontres des cinémas arabes...).

Dans l'ensemble, la tarification est restée inchangée.

■ Un important travail est mené en direction des scolaires

Le délégataire développe des activités en direction du public scolaire et adapte sa programmation en fonction de l'âge du public (du primaire au lycée), les séances en fonction de l'aménagement des rythmes scolaires et

propose des dossiers et des fiches pédagogiques aux enseignants et aux élèves.

Il participe aux dispositifs « école et cinéma », « collège au cinéma » et « lycéens au cinéma ».

La fréquentation scolaire augmente de 23% en 2016 à 12 569 entrées : cette progression est la résultante d'un important travail de relations avec les enseignants et d'une programmation attractive.

L'ensemble des activités en direction des jeunes en temps scolaire, périscolaire et ciné-club a généré 19 178 entrées.

■ L'établissement est ouvert sur l'Europe

La programmation de l'établissement vient renforcer l'image européenne de la Ville. Il contribue à l'ouverture et à la diversité de l'offre culturelle de la Ville et touche un public varié en fonction des cycles proposés.

On note toutefois une importante baisse de la fréquentation du ciné-club Kinderkino, organisé en partenariat avec le Goethe Institut de Strasbourg.

■ La bibliothèque reste fréquentée

La bibliothèque dispose de 650 livres et de près de 7 000 revues consacrées au cinéma. Elle a accueilli environ 540 personnes en 2016 contre 640 en 2015, essentiellement des étudiants, lycéens, chercheurs et enseignants.

■ Les efforts de communication se poursuivent

Le cinéma a publié 11 tirés à part diffusés à 40 000 exemplaires chacun par les DNA à leurs abonnés ; les différents événements sont également affichés sur les panneaux dynamiques de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les efforts de communication se poursuivent auprès des jeunes avec le site internet créé en 2013 et les comptes Twitter et Facebook. Face à la concurrence des autres cinémas de la Ville, réinventer et renforcer son travail en direction du

public constitue un enjeu prioritaire pour l'inscription de l'Odyssée dans le paysage culturel strasbourgeois.

■ La Ville poursuit l'entretien de l'équipement

En 2016, la collectivité a réalisé quelques travaux sur l'équipement pour près de 20 K€, concernant entre autres les revêtements, l'éclairage et la mise en conformité du système de sécurité incendie. Un programme plus conséquent sera engagé en 2017/2018/

L'exploitation est déficitaire

■ Le chiffre d'affaires diminue de 6,5%

A hauteur de 219 K€ contre 235 K€ en 2015, le chiffre d'affaires réalisé par l'Odyssée est composé :

- des recettes de billetterie et des produits divers (composées des recettes CNC, souche et spectacle hors cartes abonnement et divers) pour 185 K€ contre 195 K€ l'an passé: ces recettes couvrent 27% des charges d'exploitation ;
- des recettes d'activités annexes pour 20K€ (+21%) ;
- des recettes de location de salles pour 8 K€ en diminution de 67% par rapport à 2015. Ceci est dû au fait qu'en 2015, plusieurs locations d'un montant élevé n'ont pas été renouvelées.

■ Les subventions augmentent de 5,8%

Le montant global des subventions est en forte hausse, celles-ci représentent 379 K€ contre 359 K€ en 2015, du fait de :

- en 2016, le délégataire a bénéficié des 3 labels art et Essai, et perçu une subvention de 19,8 K€ du CNC contre 2 000 € en 2015 ;
- l'augmentation de 6,61% de la subvention emplois aidés CNASEA.

La Ville reste le principal partenaire du cinéma avec une subvention de 220 K€, dont 200 K€ au titre du

contrat de DSP, (216 K€ l'exercice précédent) soit 58% du total des subventions allouées.

Au final, après imputation des autres produits (22,9 K€), de la redevance bar (30 K€) et des reprises de provision d'exploitation, le total des produits s'élève à 682 K€, en progression de 3,38 %.

■ Les dépenses d'exploitation augmentent de 5,4%

Les charges d'exploitation s'élèvent à 688 K€ contre 653 K€ en 2015 du fait notamment :

- de la hausse des services extérieurs qui passent de 293 K€ à 315 K€, en raison de l'externalisation de la comptabilité
- de l'augmentation des charges de personnel de 5% ;
- de l'intégration dans le poste autres achats et charges externes des coûts d'études et de prestations pour 15 K€ (+43%). Ce montant comprend, entre autres, des frais de graphiste pour 6,6 K€ et 7,9 K€ de frais de communication.

A l'inverse, les postes suivants sont en baisse : impôts et taxes (-14%), gaz/eau (-24%), dotations aux amortissements et provisions (-5%).

Le résultat net comptable fait apparaître au final un déficit de 5 475 € contre un excédent de 6 341 € en 2015.

Les perspectives

La nouvelle Dsp en place depuis le 1^{er} Janvier 2017 a permis de redéfinir les axes prioritaires et objectifs globaux : attractivité du cinéma, actions de médiation, entretien et maintenance du site...

Des travaux devront être engagés afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers (peintures, sanitaires,...) et des employés (éclairage tension dans les bureaux préconisé par la médecine du travail).

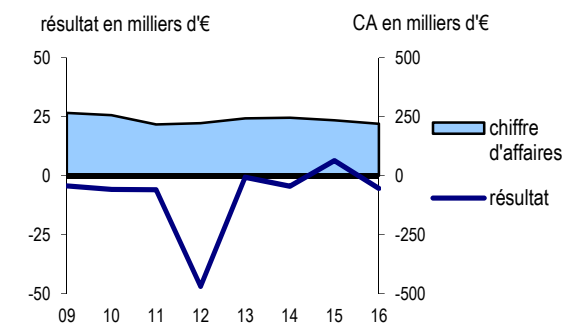
Les RCA ont plusieurs projets d'avenir pour renforcer l'activité de l'Odyssée avec notamment :

- l'ouverture d'une troisième salle dans l'actuelle Bibliothèque du Film,
- la collaboration avec les cinémathèques d'Europe.

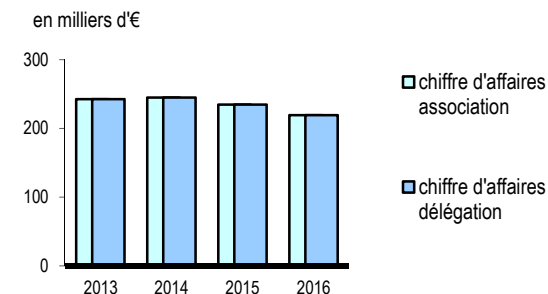
Par ailleurs, le délégataire souhaite mettre en place de nouvelles collaborations notamment avec Arte, la Licra, l'association ABCDE, etc...

Le délégataire

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Poids de la délégation au sein de l'association



Maison de l'enfance de Cronenbourg

Gestion de la Maison de la petite enfance de Cronenbourg

Contrat d'affermage

- signature : 18/05/2010, début d'exploitation : 06/09/2010
- échéance : 31/08/2020 Renouvellement au 01/09/2015, changement de gestionnaire
- durée : 5 ans
- avenant n°1 du 22/07/2012
- redevance : part fixe de 10 000 € indexée, soit 9 459 € en 2016
- subvention Ville de Strasbourg 2016 : 619 095 €

Service référent : Famille et petite enfance (Direction de l'enfance et de l'éducation)

Léo Lagrange

Association créée en 1982

66 cours Tolstoï
69 627 Villeurbanne Cedex

☎ 04 72 89 20 72 📠 04 72 89 20 73

Structure dédiée à la délégation : non

Président: Georges HEINTZ

Effectif moyen Léo Lagrange Centre Est : 1309

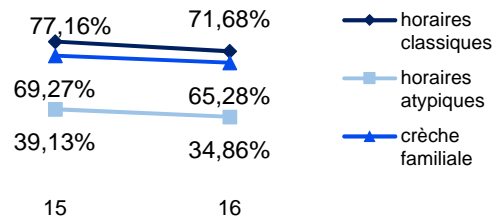
Effectif affecté à la délégation au 31/12/2016 : 21,77 ETP pour l'accueil collectif, 32 pour la crèche familiale et 27 assistantes maternelles soit un total de 53,77 salariés pour l'ensemble de la Maison.

Indicateurs

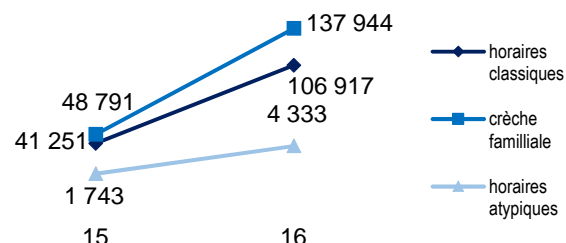
❖ ACTIVITE

Taux d'occupation facturé*

$$* \frac{\text{nb. d'heures enfants facturés}}{\text{capacité} \times \text{nb. d'heures d'ouverture}} \times 100$$



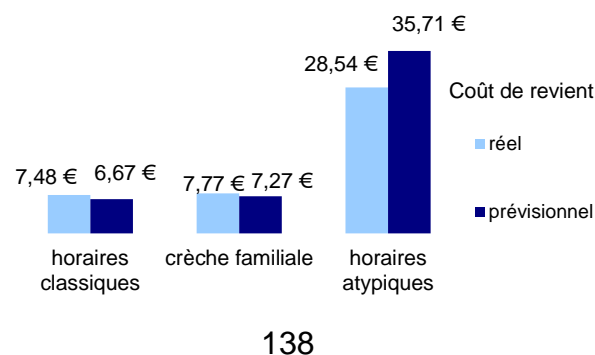
Nombre total d'heures facturées



❖ PERFORMANCE FINANCIERE

Coût horaire de l'accueil 2016*

$$* \frac{\text{charges totales}}{\text{nb total d'heures facturées (Aasbr)}}$$



La Maison de l'enfance de Cronenbourg est un service d'accueil initié par la Ville de Strasbourg dans le cadre du développement de sa politique de la petite enfance, qui a fixé son objectif de création de 350 places supplémentaires entre 2008 et 2014.

Cet établissement est le premier à être géré sous forme de délégation de service public. Il a été attribué en 2015 à l'Association Léo Lagrange.

Le contrat de délégation ayant commencé le 01/09/2015, les données concernant l'activité de 2016 ne sont pas comparables à 2015 qui comprenait seulement 4 mois d'activités.

2016 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent et le délégataire a approfondi son projet d'établissement.

Toutefois, les objectifs de fréquentation des différents types d'accueil ne sont pas encore atteints (respectivement 155 000 et 119 328 heures budgétées sur la crèche familiale et l'accueil collectif, pour 139 335 et 106 328 réalisées) ce qui explique les pertes de l'exercice.

L'activité 2016

- **Accueil collectif** : 106 917 heures ont été facturées en 2016 contre 41 251 en 2015 alors que 119 328 heures étaient prévues au budget.

La hausse du nombre d'heures s'explique principalement par l'effet année pleine. En effet, le nouveau délégataire ayant repris la maison en septembre 2015, l'année 2016 marque la première année complète d'exploitation.

Le taux d'occupation facturé s'établit à 71,7%, en retrait par rapport à 2015.

Le service d'accueil collectif a accueilli 126 enfants en 2016 provenant de 112 familles différentes. Ces enfants sont majoritairement des garçons (81 contre 45 filles).

Compte de résultat de la délégation

Ce compte retrace l'activité de la seule délégation ; il ne prend pas en compte les autres activités de l'association délégataire. Le compte de résultat de l'année 2015 ne porte sur les 4 derniers mois de l'année.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 221 635	436 683
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	586 423	204 505
Reprises sur provisions, transferts de charges	35 518	67 197
Autres produits	75	-
Total	1 843 651	708 386
Charges d'exploitation		
Achats	-	-
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-	-
Services extérieurs	469 994	154 549
Impôts, taxes et versements assimilés	99 840	27 603
Charges de personnel	1 422 429	516 878
Dotations aux amortissements et provisions	3 062	864
Autres charges	66	-
Total	1 995 391	699 892
RESULTAT D'EXPLOITATION	-151 740	8 494
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
RESULTAT NET	-151 740	8 494
<small>(résultat [ex ploit.+ financ.+ ex cept.] - participation - impôts sur sociétés)</small>		

91% des enfants accueillis proviennent du quartier de Cronembourg, les autres sont originaires des quartiers limitrophes (Koenigshoffen, Poteries, Gare et jusqu'à Neudorf et Orangerie).

29% des familles ont un revenu mensuel inférieur à 1 000 € et 40% supérieur à 3 000 €.

▪ Crèche familiale :

La crèche familiale a facturé 137 944 heures en 2016 alors que 155 000 étaient prévues. Le taux d'occupation facturé s'établit à 65,3%.

114 enfants provenant de 105 familles différentes ont été accueillis et 25% des familles ont un revenu égal ou inférieur au plancher du barème.

La quasi-totalité des familles est domiciliée à Cronembourg. Sur les 105 familles différentes, seule une est originaire du quartier d'Hautepierre.

- Horaires atypiques : dans le cadre du plan « espoir banlieue », la Ville de Strasbourg a intégré à titre expérimental dans cet établissement un accueil en horaires atypiques fonctionnant de 5h30 à 7h30 et de 18h30 à 22h.

En 2016, 31 enfants (28 familles différentes) ont été accueillis sur ces plages horaires et 4 333 heures ont été facturées.

Le service bénéficie à 86% aux familles de Cronembourg. Les 14% restant sont constitués par des familles provenant à part égal de Koenigshoffen, Poteries, Gare ou Neudorf.

- Des choix pédagogiques forts

139

Les choix pédagogiques du gestionnaire sont motivés par les apports de la neurobiologie en Petite Enfance.

Ainsi, le délégataire soutient :

- la motricité libre où l'enfant est libre de développer ses mouvements et gestes à son rythme ;
- la référence qui est un mode de gestion où chaque professionnelle est référente d'un certain nombre d'enfants ; de cette manière elle est l'interlocutrice privilégiée des parents et peut repérer les progrès de l'enfant en lui proposant des activités adaptées à son développement ;
- la sécurité affective afin de combler le besoin de sécurité et de confiance permettant à l'enfant de s'épanouir.

Le gestionnaire a centralisé la place de l'enfant en s'adaptant au rythme propre à chacun. De plus, les équipes s'adaptent particulièrement lors des accueils en horaires atypiques en raison des contraintes liées à ce type d'accueil (horaires très matinaux ou très tardif) de façon à respecter les besoins vitaux des enfants.

Par ailleurs, le délégataire maintient un lien étroit avec les familles en élaborant des projets constructifs et en communiquant par affichage régulier, courrier électronique, etc. De nombreuses rencontres avec les familles ont eu lieu en 2016.

L'organisation et l'animation de la crèche familiale est spécifique et pluridisciplinaire. En effet, des ateliers d'éveil musical, des ateliers autonomes et des temps de détente sont organisés. De même, les enfants bénéficient aussi d'activités plus dirigées ou fixes dans des espaces dédiés (peinture, bricolage, lecture...)

Un résultat net déficitaire

Les produits d'exploitation sont principalement composés de la participation des parents (307 K€), de la Prestation de service unique versée par la CAF (889 K€), d'une participation financière de la Ville de Strasbourg (619 K€) et de divers autres produits

Au total ils s'élèvent en 2016 à 1,8 M€.

■ la subvention de la Ville s'élève à 619 K€

La participation de la CAF s'établit à 889 K€ en 2016, elle était de 319 K€ pour les quatre mois d'activité en 2015, tandis que celle des parents se monte à 307 K€ cette année contre 118 K€ en 2015. Ces participations sont nettement inférieures aux prévisions du délégataire (1,1 M€ pour la CAF et 341 K€ pour les parents).

La subvention de la Ville est de 619 K€ en 2016, elle était budgétée à 739 K€ par le délégataire.

La clause de retour à meilleure fortune prévoit le reversement de 80% des excédents au délégant ; cette clause permet à la Ville de maîtriser les coûts du service et le montant de sa participation. La délégataire étant en déficit, la clause de retour à meilleure fortune n'a pas été activée. Compte tenu des acomptes déjà versés et de l'activité réelle de la structure, la Ville versera en complément un montant de 49 K€ au délégataire pour régularisation.

■ Des charges d'exploitation élevées

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 M€.

La majorité des charges est fixe (contrat de maintenance, redevances, frais de personnel...) et ne sont pas adaptables au niveau d'activité.

- les charges de personnel atteignent 1,4 M€ et représentent 70% du total. Cependant elles sont inférieures de près de 21% aux prévisions ; elles sont impactées par un turn-

over important sur l'accueil collectif et des contrats CDD sur des arrêts maladie et congés maternité ;

- les services extérieurs atteignent 470 K€ en 2016 ; ils sont notamment constitués de 64 K€ d'achat alimentaire et 84 K€ d'autres achats et charges externes ;
- les impôts et taxes se situent à 100 K€ contre 114 K€ prévus au contrat (-12%).

Au final, les coûts horaires du multi-accueil et de la crèche familiale sont supérieurs aux prévisions : le coût du multi-accueil est de 7,48 € contre 6,67 € prévu, celui de la crèche familiale ressort à 7,77 € contre 7,27 € budgété. À l'inverse, celui des horaires atypiques est de 28,54 € contre 35,71 € prévus.

En l'absence de résultat exceptionnel et financier, le résultat net est égal au résultat d'exploitation. Il est déficitaire à -152 K€ et -119 K€ après régularisations.

Les perspectives

En 2017, les horaires du personnel seront réaménagés de manière à ce que toutes les salariées couvrent les temps d'ouverture de l'établissement (5h30 à 22h).

D'autre part, une réflexion avec les professionnelles autour de l'accueil et en concordance avec le projet pédagogique sera menée et le délégataire organisera une journée de cohésion d'équipe autour d'un objectif commun : « la réussite de l'équipe MPE ».

En outre, l'équipe s'entretiendra avec toutes les familles concernant l'évolution de leur enfant, un nouveau site internet sera créé et des partenariats avec les écoles du quartier seront conclus pour des visites avant la rentrée par exemple.

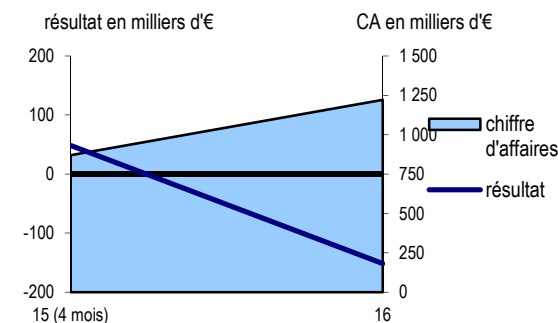
Le délégataire souhaite aussi inciter davantage les familles à participer aux ateliers parents-enfants.

Par ailleurs, un projet artothèque démarrera avec une maman artiste et la création d'une œuvre unique créée par les enfants et les familles que la société Léo Lagrange rachètera.

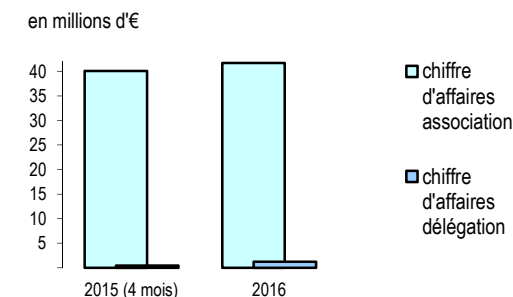
Dans un futur plus lointain, le délégataire réfléchit au changement des groupes d'enfants en âge horizontal, ce qui impliquera une réflexion avec les professionnelles pour le réaménagement des horaires et la mise en place d'une pédagogie et d'une organisation adaptée.

Le délégataire

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Poids de la délégation au sein de l'association



Pour rappel, la subvention de fonctionnement Caf est intégrée dans le chiffre d'affaires de l'association.

Maison de la petite enfance franco-allemande

Gestion de la Maison de la petite enfance franco-allemande Strasbourg-Kehl

Contrat d'affermage

- signature : 31/01/2014, début d'exploitation : 07/04/2014
- échéance : 30/01/2020
- durée : 6 ans
- avenant n°1 du 29 décembre 2015 ;
- avenant n°2 du 27 mars 2017
- redevance : part fixe de 10 K€ indexée soit 10,23 K€ en 2016 + 54 K€ au titre de l'intéressement, partagé avec Kehl

Service référent : Famille et petite enfance (Direction de l'enfance et de l'éducation)

AASBR

Association créée en 1948

20 Rue du Maréchal Lefebvre - BP 20183
67100 Strasbourg Cedex 1

☎ 03 88 65 67 40

Structure dédiée à la délégation : non
Réserves : 4 426 K€

Présidente : Marguerite DESBROSSES
Directeur : Muriel LITVINENKO

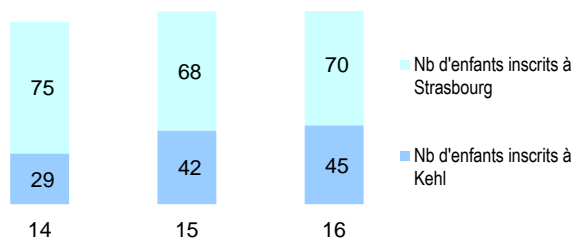
Effectif au 31/12/2016 : 502 salariés

Effectif affecté à la délégation au 31/12/2016 : 20 Etp + 1 pédiatre (14 heures par mois)

Indicateurs

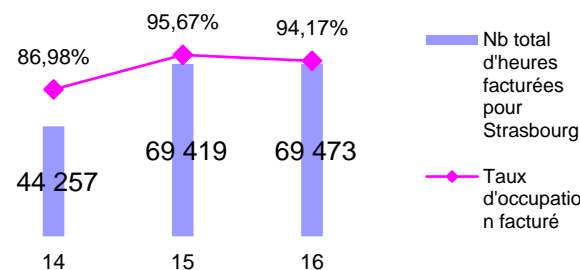
❖ ACTIVITE

Nombre d'enfants accueillis dans l'année



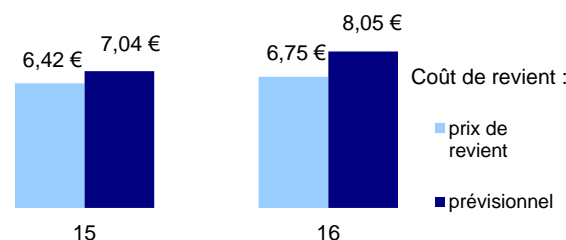
Taux d'occupation et nombre d'heures facturées pour les enfants inscrits à Strasbourg*

$$* \frac{\text{nb. d'heures enfants facturées}}{\text{capacité} \times \text{nb. d'heures d'ouverture}} \times 100$$



❖ PERFORMANCE FINANCIERE

Coût horaire de l'accueil 2015 et 2016 pour les enfants inscrits à Strasbourg (50% des dépenses totales / nb total d'heures facturées)



142

La Maison de la petite enfance franco-allemande est un service d'accueil innovant initié par les villes de Strasbourg et Kehl.

Il répond aux objectifs suivants :

- d'une part, développer des places supplémentaires sur le territoire de Strasbourg ;
- d'autre part, mener des actions conjointes de coopération transfrontalière pour répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants allemands et français.

Cette Maison propose 60 places pour les enfants de 0 à 3 ans révolus : 30 places pour les enfants issus des familles strasbourgeoises et 30 places pour les enfants issus des familles kehlaises.

Afin de renforcer sa vocation transfrontalière, elle comprend 8 professionnels de la petite enfance de diplôme allemand et applique la « pédagogie ouverte » où l'enfant est acteur de son développement.

A l'issue d'une mise en concurrence, l'exploitation de la Maison de la petite enfance franco-allemande a été confiée pour une durée de 6 ans à l'AASBR, dans le cadre d'un contrat d'affermage signé le 31/01/2014.

En 2016, l'établissement a ouvert 227 jours pour 2 611 heures contre 225 jours pour 2 588 heures en 2015.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 7,4% et l'activité génère un résultat excédentaire de 13,5 K€ après application de la clause de retour à meilleure fortune.

L'activité 2016

▪ Plus d'enfants strasbourgeois accueillis

La Maison de la petite enfance franco-allemande a accueilli 115 enfants en 2016 (70

Compte de résultat de la délégation

Ce compte retrace l'activité de la seule délégation ; il ne prend pas en compte les autres activités de l'association délégataire.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	348 821	324 770
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	605 962	583 522
Reprises sur provisions, transferts de charges	22 684	11 731
Autres produits	21 327	18 430
Total	998 794	938 453
Charges d'exploitation		
Achats	84 444	73 949
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-	-
Services extérieurs	38 306	32 942
Impôts, taxes et versements assimilés	59 952	57 974
Charges de personnel	710 371	663 566
Dotations aux amortissements et provisions	34 825	26 209
Autres charges	62 143	73 512
Total	990 041	928 152
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 753	10 301
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	4 733	4 651
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 733	4 651
RESULTAT NET	13 486	14 952
(résultat [exploit.+ financ.+ except.] - participation - impôts sur sociétés)		

strasbourgeois et 45 kehllois), soit 5 de plus qu'en 2015.

Sur ces 70 enfants strasbourgeois, 38 familles ont des revenus mensuels inférieurs à 2 000 €, dont 22 qui se situent au plancher du barème des participations familiales.

Au 31 décembre 2016, 46 enfants strasbourgeois de moins de 4 ans sont inscrits : 63% bénéficient des contrats de plus de 20h/semaine. Aucun enfant n'a été accueilli en urgence cette année.

La fréquentation des enfants strasbourgeois est quasi stable à 69 473 heures facturées contre 69 419 heures en 2015.

Pour cette seconde année d'ouverture complète, le taux d'occupation facturé est de 94% soit 1,5 point de moins qu'en 2015.

■ Le travail sur la pédagogie ouverte se poursuit

La Maison a poursuivi son cheminement pour la mise en place d'une pédagogie dite « ouverte » : elle s'appuie sur les principes de libre choix de l'enfant, d'autonomie dans son activité, de respect de son rythme et de sociabilisation. Cette démarche s'accompagne d'une observation attentive et dynamique pour comprendre les besoins des enfants et les accompagner.

En 2016, l'équipe a approfondi les actions initiées en 2015 :

- le bistro continue d'être un espace de convivialité et de rencontre entre petits et grands ; c'est un lieu où les enfants apprennent à être autonomes à leur rythme tout en étant sous la surveillance des professionnels.

■ la libre circulation et le libre choix toujours d'actualité

La libre circulation entre les espaces est importante pour la maison. Dans ce contexte, les enfants peuvent en toute autonomie changer de pièces et venir voir le personnel autre que les encadrants dans la structure. Certains aiment rendre visite au personnel de direction ou au personnel logistique.

Par ailleurs, l'enfant demeure libre dans ses choix et est acteur et auteur de son jeu. Il choisit d'explorer et d'expérimenter comme bon lui semble ce qui favorise le développement de sa créativité et de son imagination.

L'accent est mis sur le jeu libre, l'enfant a le droit de choisir son activité, son moment de repos et de collation (dans des plages horaires définies).

■ Le bilinguisme est mis en avant

Le projet pédagogique s'appuie sur le principe d'« une personne, une langue ». Le personnel parle dans sa langue maternelle à l'enfant quelle que soit sa nationalité à l'exception de situations où il est nécessaire d'apporter du réconfort à l'enfant.

■ La place des parents est primordiale

La coéducation demeure essentielle au sein de la structure et le modèle berlinois incite l'équipe à respecter le rythme de l'enfant et celui du parent notamment lors des séparations. Outre la communication, l'équipe propose un petit déjeuner mensuel pour permettre aux parents de rencontrer d'autres parents et pour échanger autour de la crèche de manière conviviale. Les familles sont investies dans les différents ateliers proposés à la crèche et l'équipe mène une réflexion sur

des temps de participations plus long des parents.

▪ **Les partenariats**

L'établissement travaille toujours avec le réseau local (centre médico-social l'OPI (Orientation-Prévention-Insertion) et principalement avec l'école maternelle du Port du Rhin. Des rencontres régulières autour de livres de littérature enfantine en français et en allemand sont très appréciées des petits et des grands.

Par ailleurs, l'établissement rencontre régulièrement les travailleurs sociaux du secteur et l'hôpital de jour de l'Elsau dans le cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Le résultat d'exploitation est positif

Les produits d'exploitation sont principalement composés de la participation des parents, de la Prestation de service unique (Psu) versée par la Caf ou la Msa et une participation financière de la Ville de Strasbourg.

En 2016, ils s'élèvent à 999 K€ contre 938 K€ en 2015 soit 61 K€ d'écart (+6,4%).

▪ **Le chiffre d'affaires augmente de 24 K€**

Cette augmentation est liée à la hausse des prestations de services CAF qui s'élèvent à 273 K€ contre 240 K€ en 2015 (+13,9%). A contrario, les recettes issues des participations familiales diminuent et s'élèvent à 72 K€ contre 82 K€ l'an passé (-12%). Par ailleurs, le poste « autres produits », composé principalement de prestations sécurité sociale et de produit des années antérieures atteint 21.3 K€ contre 18.4 K€ en 2015.

▪ **La subvention de la Ville s'élève à 606 K€**

La subvention versée par la Ville de Strasbourg progresse de 22 K€ ; elle est égale, pour les enfants strasbourgeois, au coût horaire contractualisé

multiplié par le nombre d'heures réalisées déduction faite de la participation des parents, de la Caf et des autres produits, et pour les enfants kehllois, à un coût annuel par place, remboursé par la Ville de Kehl à la Ville de Strasbourg (soit 454 K€, part d'intéressement comprise).

Grâce à l'application de la clause de retour à meilleure fortune, partagée avec Kehl, la subvention versée par la Ville de Strasbourg est inférieure aux prévisions (606 K€ contre 774 K€ initialement prévus).

▪ **Des charges d'exploitation en hausse**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 990 K€ contre 928 K€ en 2015 soit une augmentation de 6,7%. Cette augmentation est notamment due aux :

- charges de personnel qui augmentent considérablement passant de 664 K€ à 710 K€ soit 7%, du fait de nombreux remplacements du personnel absent,
- achats qui progressent de 10 K€ sur les postes fournitures d'entretien et l'alimentation (plus d'enfants présents au cours de l'année),
- dotations aux amortissements et provisions qui augmentent de 26 K€ à 35 K€.

Bien que les charges soient en augmentation, il est à noter qu'elles sont inférieures de 96 K€ par rapport aux prévisions.

Au final, le prix de revient des enfants strasbourgeois s'élève à 6,75 €/h (0,3 € de plus par heure par rapport à 2015) contre 8,05 € budgété.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 9 K€.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel excédentaire, le résultat net est positif à hauteur de 13,5 K€.

Les perspectives

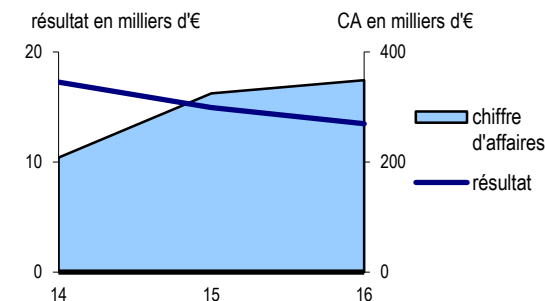
Malgré une année 2016 rythmée par des mouvements de personnel contraignants (démissions, difficultés de

recrutement), la Maison a su rester opérationnelle. Pour faire face à ces difficultés, la collectivité en coopération avec la ville de Kehl, a signé avec l'AASBR un avenant actant la mise à disposition gratuite de huit professionnels de qualification allemande à l'association par la ville de Kehl.

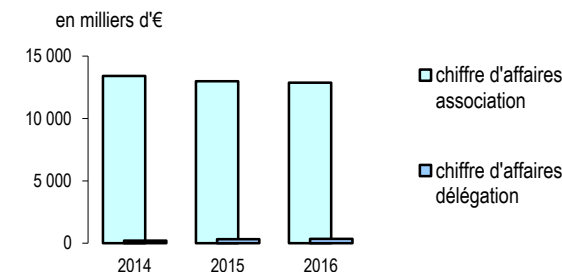
Pour l'année à venir, la Maison souhaite approfondir l'ensemble des projets initiés et créer une nouvelle cohésion d'équipe avec le personnel de qualification allemande.

Le délégataire

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Poids de la délégation au sein de l'association



Pour rappel, la subvention de fonctionnement Caf est intégrée dans le chiffre d'affaires de l'association.

Maison de la petite enfance de la Robertsau

Gestion de la Maison de la petite enfance de la Robertsau

Contrat d'affermage

Signature : 17/09/2013

Début d'exploitation : 17/03/2014

Échéance : 31/12/2019

Durée : 6 ans

Redevance : part fixe de 10 K€ indexée soit 9,1 K€ en 2016 + intéressement 2501 €

Service référent : Famille et petite enfance (Direction de l'enfance et de l'éducation)

Léo Lagrange Centre Est

Association créée en 1982

66 cours Tolstoï
69 627 Villeurbanne Cedex

☎ 04 72 89 20 72 📠 04 72 89 20 73

Structure dédiée à la délégation : non

Président: Georges HEINTZ

Effectif moyen Léo Lagrange Centre Est : 1309

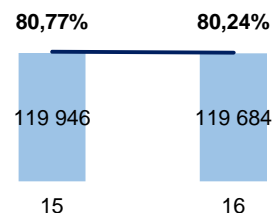
Effectif affecté à la délégation au 31/12/2016 : 19.80 Etp (1 directrice, 1 adjointe psychomotricienne, 3 éducatrices de jeune enfants, 8 auxiliaires de puériculture, 3,8 aides maternelles et 3 personnels logistiques).

Indicateurs

❖ ACTIVITE

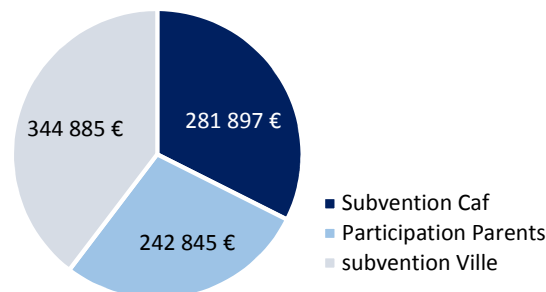
Taux d'occupation et nombre d'heures facturées

$\frac{\text{nb. d'heures enfants facturées}}{\text{Capacité} \times \text{nb. d'heures d'ouverture}} \times 100$



❖ FINANCIER

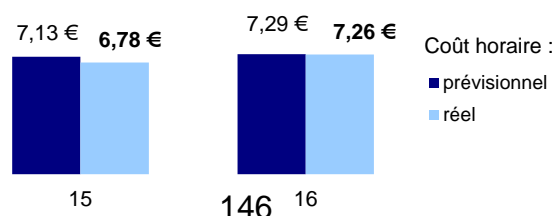
Répartition du financement



❖ PERFORMANCE FINANCIERE

Coût horaire de l'accueil 2016*

* charges totales / nb total d'heures facturées



La Maison de la petite enfance de la Robertsau est un service d'accueil initié par la Ville de Strasbourg dans le cadre du développement de sa politique de la petite enfance, qui a fixé son objectif de création de 350 places supplémentaires entre 2008 et 2014.

Situé rue de la Baronne d'Oberkirch sur une parcelle de 1 950 m², dont 1400 m² de locaux, l'établissement propose un multi-accueil de 60 places (3 unités d'accueil de 20 places).

Destinées aux enfants de 2 mois et demi à 4 ans, les places sont réparties entre :

- des accueils réguliers qui regroupent les contrats « temps plein » de plus de 20 h/semaine ; des demandes de moins de 20 h et des accueils d'urgence dans la limite d'un mois, reconductible une fois ;
- des accueils occasionnels, non contractualisés gérés par la direction de la crèche dans la limite des places disponibles.

Le service est assuré de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, au moins 225 jours ouvrés par an.

A l'issue d'une mise en concurrence, la gestion de la Maison de la petite enfance (MPE) de la Robertsau a été confiée pour une durée de 6 ans à l'Association Léo Lagrange Centre Est dans le cadre d'un contrat d'affermage signé le 17/09/2013.

En 2016, la MPE a ouvert 226 jours soit 2 486 heures d'ouverture annuelles ; la fréquentation est stable mais reste inférieure aux prévisions.

Le chiffre d'affaires est en retrait mais le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre du fait de la maîtrise des charges de personnel.

L'activité 2016

▪ L'activité est stable

Le nombre d'enfants accueillis augmente de 4% cette année ; au 31 décembre 2016, 123 enfants étaient accueillis dans la structure (contre 118 en décembre 2017)

Compte de résultat de la délégation

Ce compte retrace l'activité de la seule délégation ; il ne prend pas en compte les autres activités de l'association délégataire. La subvention Caf Psu est intégrée dans le chiffre d'affaires du délégataire.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	525 103	556 691
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	344 885	257 014
Reprises sur provisions, transferts de charges	21 587	24 561
Autres produits	2 345	2 957
Total	893 920	841 224
Charges d'exploitation		
Achats	-	-
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-	-
Services extérieurs	250 027	200 655
Impôts, taxes et versements assimilés	42 330	45 664
Charges de personnel	593 768	590 358
Dotations aux amortissements et provisions	7 403	4 933
Autres charges	92	9
Total	893 620	841 619
RESULTAT D'EXPLOITATION	300	-395
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
RESULTAT NET	300	-395
<small>(résultat [exploit.+ financ.+ ex cept.] - participation - impôts sur sociétés)</small>		

2015) : 55 d'entre eux ont moins de deux ans et 105 bénéficient des contrats à « Temps plein » (> 20 heures).

Une petite fille porteuse d'une maladie génétique et une autre porteuse d'un handicap moteur sont accueillies dans la même unité et ont pu continuer à participer aux activités de la crèche. Les contrats ont pu être adaptés afin que cette dernière puisse poursuivre son suivi chez la kinésithérapeute.

26% des familles ont des revenus mensuels inférieurs à 1 500 € et 57% dépassent les 3 000 €.

De ce fait, 27 familles sur 116 ont un tarif inférieur à 1 € de l'heure. Le tarif moyen facturé se situe à 1,84 €.

Trois quarts des enfants inscrits sont issus du quartier de la Robertsau tandis que les autres familles sont résidentes de quartiers limitrophes.

Le nombre d'heures facturées est lui quasi stable : au 31 décembre 2016, 119 684 heures ont été facturées contre 119 946 en 2015 (262 heures de moins).

La présence réelle des enfants est inférieure aux plages horaires réservées par les parents puisque sur les heures facturées, 98 080 heures ont été effectivement réalisées ; au global, le taux d'occupation facturé atteint 80,24% (80,8% en 2015).

Cette fréquentation inférieure aux objectifs s'explique en partie par la volonté d'un certain nombre de familles de bénéficier de contrat à la ½ heure notamment 8h30, 16h30 et 17h30 ; ainsi la fréquentation est basse aux extrémités de la journée et le taux d'occupation ne dépasse les 50% qu'entre 8h30 et 14h.

Un partenariat fort avec les familles

Afin de consolider et de maintenir le lien avec les familles, le délégataire a renforcé la communication avec les parents (activités communes, site internet dynamique et bien fréquenté, ...) et a « rythmé » la vie de l'établissement par des événements clés (un conseil d'établissement avec les représentants des parents, deux entretiens annuels avec la famille et le référent, réunion de rentrée...). Les parents sont également incités à participer à la vie de l'établissement dans des activités communes ou des fêtes organisées par le délégataire et pouvant être proposées par les familles.

Un projet pédagogique pérennisé

Le délégataire a approfondi les orientations pédagogiques initiées au lancement de la Maison :

- la transversalité dans les groupes d'enfants qui ne sont pas répartis par tranche d'âge ;
- la référence avec le déplacement d'un ou deux professionnels par an d'un groupe à l'autre afin de contrer les éventuelles comportements déviants parce que devenus routiniers et automatisés ;
- la communication gestuelle avec la mise en place d'un affichage des photos des signes principaux dans le hall d'entrée

Quelques nouveautés

2016 a été l'occasion de mettre en place quelques nouveautés pédagogiques telles que :

- la mise en place de 5 bacs à compost permettant de diminuer de moitié les déchets organiques en poubelle ;

- la médiation animale où avec l'aide d'un animal familial et sous la responsabilité d'un professionnel en médiation animale, les enfants améliorent leur potentiel cognitif, psychosocial ou affectif. Les animaux médiateurs doivent répondre à des normes de santé, de comportement et d'éducation. Enfin, le respect de l'animal demeure au centre du projet afin de ne pas engendrer de comportement agressif et menaçant.

Le résultat d'exploitation est équilibré

Les produits d'exploitation sont principalement composés de la participation des parents, de la Prestation de service unique (Psu) versée par la Caf ou la Msa et une participation financière de la Ville de Strasbourg.

Ils s'élèvent à 894 K€ en 2016 contre 841 K€ en 2015 soit 6,3% de plus. Ils sont inférieurs aux prévisions en raison d'un volume horaire facturé plus faible que prévu.

La participation des usagers est de 243 K€, la part Caf de 311 K€, la subvention Ville de 316 K€ après régularisation.

Le reste des produits, marginal, est composé de divers financements pour les emplois aidés ou des indemnités journalières liées à l'absentéisme.

La subvention de la Ville s'élève à 316 K€

La subvention versée par la Ville de Strasbourg est égale à la part des charges d'exploitation non couverte par les recettes de la Caf, de la participation des parents et des autres produits.

Estimée à 1,7 M€ sur la durée totale de la délégation, elle est régularisée l'année suivante sur la base du coût horaire contractualisé, du nombre d'heures d'accueil effectivement facturées, de l'évolution du plafond de la Prestation de service unique et de la clause de retour à meilleure fortune, qui permet le partage des

excédents sous la forme d'un intéressement versé à la Ville.

Elle s'élève pour 2016 à 316 K€ contre 257 K€ en 2015 et représente 35% des produits réalisés.

La Ville a touché un intéressement de 2,5 K€ en 2016 au titre de la clause de retour à meilleure fortune.

Des coûts maîtrisés

Les charges d'exploitation atteignent 894 K€ pour cette année contre 842 K€ en 2015. A l'image des produits d'exploitations, ils augmentent de 6,2%.

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation du poste « autres achats et charges externes » de 83% à 94 K€ en raison du recours à une prestation extérieure pour l'entretien des locaux en remplacement des salariés absents. Cette externalisation génère en contrepartie une baisse des frais de personnel d'entretien et du poste « produit d'entretien-hygiène » (-40%).

Les charges de personnel sont quasi stables à 594 K€ en 2016 contre 590 K€ en 2015 (+0,6%). Les charges sociales sont inférieures au budget en raison de l'application du régime de subrogation sur les indemnités journalières non soumises à charges sociales.

Par ailleurs, une provision sur actif circulant est constituée à hauteur de 1 K€.

Au final, après application de la clause de retour à meilleure fortune l'activité génère un léger excédent de 300 €, et le coût horaire réalisé ressort à 7,26 € contre 7,29 € initialement prévu.

Les perspectives

En 2017, le délégataire souhaite approfondir deux axes innovants de son projet pédagogique engagés en 2015 et 2016 : le développement de la communication gestuelle avec les enfants et la poursuite de l'expérimentation de la médiation animale avec la présence de plusieurs poules au sein

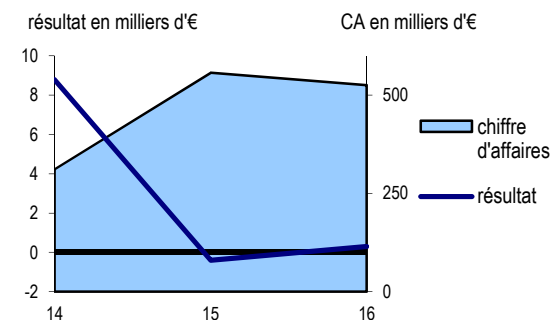
de l'établissement. Le délégataire a un projet pédagogique conforme aux engagements de la charte qualité et s'inscrit dans les orientations de la collectivité.

Le gestionnaire compte faire appel aux emplois civiques et investir dans du matériel nécessaire à la continuité de l'âge mélangé.

Le délégataire

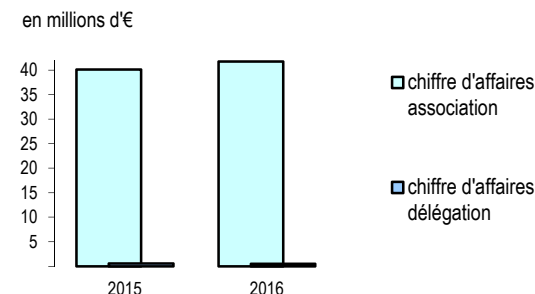
*Le chiffre d'affaire de l'association intègre les prestations CAF, la part parents et les subventions de la collectivité.

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat



Poids de la délégation au sein de l'association

Pour rappel, la subvention de fonctionnement Caf est intégrée dans le chiffre d'affaires de l'association.



Maison de la petite enfance du Neuhof

Gestion de la Maison de la petite enfance du Neuhof

Contrat d'affermage

- signature : 27/12/2013
- début d'exploitation : 03/03/2014
- échéance : 30/11/2019
- durée : 5 ans et 11 mois
- redevance : part fixe de 10 K€ indexée, soit 10,2 K€ en 2016 + intéressement 63,3 K€

Service référent : Famille et petite enfance (Direction de l'enfance et de l'éducation)

AGES

Association de gestion des équipements sociaux
Association créée en 1981

6 rue Martin Bucer
67000 Strasbourg
☎ 03 88 32 52 88 📠 03 88 23 04 88

Structure dédiée à la délégation : non

Président : Philippe NANOPOULOS
Directeur : Alexandre KOEHL

Effectif : environ 330 salariés

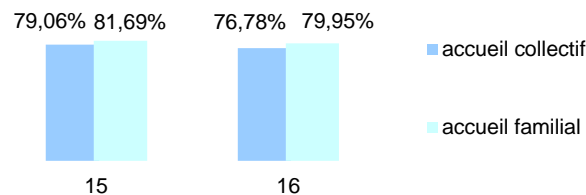
Effectif affecté à la délégation au 31/12/2016 (41,5 Etp, dont pour l'encadrement la directrice de l'établissement soit 0,9 Etp et 1 puéricultrice responsable des structures multi-accueil et crèche familiale) :

- accueil collectif : 15 Etp, 1 éducatrice de jeunes enfants, 8 auxiliaires de puériculture et 6 aides maternelles ;
- accueil familial : 1 éducatrice de jeunes enfants et 19 assistantes maternelles ;
- LAPE : 1,60 Etp ;
- bâtiment : 4 Etp : 3 pour la logistique et 1 cuisinier.

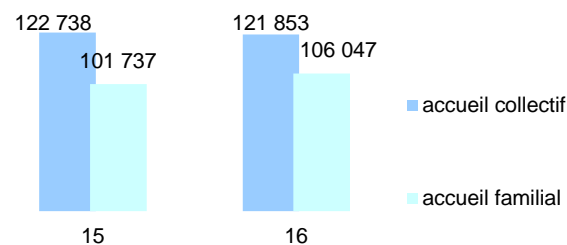
Indicateurs

❖ ACTIVITE

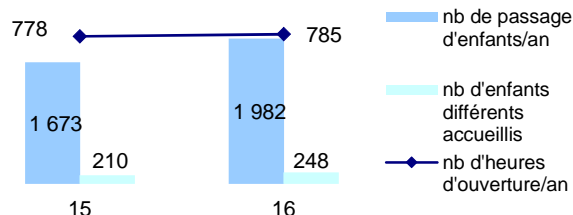
Taux d'occupation facturé
 $\frac{\text{nb. d'heures enfants facturées} \times 100}{\text{capacité} \times \text{nb. d'heures d'ouverture}}$



Nombre total d'heures facturées

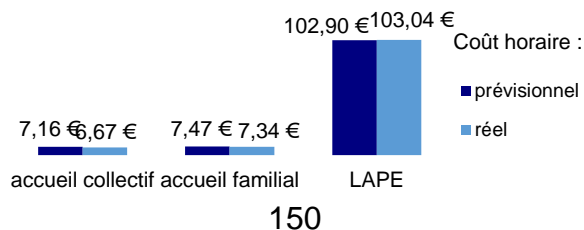


L'activité du lieu d'accueil parents enfants (LAPE)



❖ PERFORMANCE FINANCIERE

Coût horaire de l'accueil 2016
 $\frac{\text{Charges considérées}}{\text{nb total d'heures facturées}}$



La Maison de la petite enfance du Neuhof, mise en service le 3 mars 2014, est un service d'accueil initié par la Ville de Strasbourg dans le cadre du développement de sa politique de la petite enfance, qui a fixé un objectif de création de 350 places supplémentaires.

Implantée au cœur du quartier du Neuhof, dans les locaux de l'ancienne médiathèque agrandis et rénovés pour un coût de 4 M€, la Maison regroupe :

- un accueil collectif de 60 places pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, ouvert de 7h30 à 19h du lundi au vendredi, 225 jours par an ;
- un lieu d'accueil parents enfants (LAPE) favorisant les relations sociales entre les enfants et valorisant les compétences parentales ;
- la crèche familiale de 60 places pré-existante à la création de la Maison.

Ce regroupement de 3 structures au sein d'une même Maison permet de riches passerelles pour répondre au mieux aux besoins des familles.

L'exploitation de la Maison de la petite enfance du Neuhof a été confiée pour une durée de 5 ans et 11 mois à l'Association de gestion des équipements sociaux (AGES) dans le cadre d'un contrat d'affermage délibéré le 21 octobre 2013.

L'année 2016 constitue donc la deuxième année pleine en termes d'activité pour la Maison du Neuhof. L'établissement continue sa montée en puissance (environ 122 000 heures facturées au titre de l'accueil collectif et 106 000 au titre de la crèche familiale), même si les objectifs ne sont pas encore atteints.

De fait, les produits d'exploitation augmentent de 42 K€ tandis que les charges progressent de 59 K€ entre 2015 et 2016.

L'exploitation a généré un excédent de 178 K€ dont 168 K€ sont reversés à la Ville de Strasbourg au titre de la clause de retour à meilleure fortune.

Compte de résultat de la délégation

Ce compte retrace l'activité de la seule délégation ; il ne prend pas en compte les autres activités de l'association délégataire. La subvention CAF Psu est intégrée dans le chiffre d'affaires du délégataire.

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 101 141	1 086 874
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	580 948	525 797
Reprises sur provisions, transferts de charges	-	-
Autres produits	78 265	40 097
Total	1 760 354	1 652 767
Charges d'exploitation		
Achats	35 287	33 320
Variation de stocks (stock initial-stock final)	-	-
Services extérieurs	108 570	116 368
Impôts, taxes et versements assimilés	96 168	96 541
Charges de personnel	1 358 896	1 260 483
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Autres charges	151 434	136 055
Total	1 750 354	1 642 767
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 000	10 000
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
RESULTAT NET	10 000	10 000
(résultat [ex.ploit.+ financ.+ ex.cept.] - participation - impôts sur sociétés)		

▪ L'activité de l'accueil collectif ralentit légèrement

Comme en 2015, la crèche collective, lieu de forte mixité culturelle, a accueilli 109 enfants différents, équivalents à 57 temps plein (54 en 2015).

Ces enfants sont majoritairement issus du quartier du Neuhof (89%) et 25 d'entre eux vivent dans une famille monoparentale. L'établissement accueille également un enfant porteur de handicap et en suit 3 en dehors du multi accueil dans des structures adaptées.

Cette année, 121 495 heures ont été facturées contre 122 738 en 2015 soit une baisse de 1%. Même s'il se résorbe, l'écart entre heures facturées et réalisées reste significatif en 2016 : 98 966 heures ont été effectivement réalisées sur les 121 495 heures facturées.

Au global, le taux d'occupation facturé pour l'accueil collectif diminue de deux points par rapport à 2015 et atteint 76,8%.

▪ Une crèche familiale bien implantée dans le quartier

La crèche familiale accueille les enfants directement au domicile de l'assistante maternelle, offrant ainsi une souplesse d'accueil pour répondre aux contraintes horaires des parents.

En 2016, les 19 assistantes maternelles ont accueilli 96 enfants différents, issus à 96% du quartier du Neuhof, pour 60 places disponibles.

Le nombre d'heures facturées est en augmentation à 106 047 heures contre 101 737 heures l'année précédente, soit 4,2% de plus. Le taux d'occupation facturé atteint 80% en recul de 1,6 point.

L'objectif d'activité pour une année fixé à 115 000 heures facturées est rempli à 92%.

▪ Le LAPE poursuit son développement

La Maison de la petite enfance du Neuhof propose un lieu d'accueil parents enfants dont l'accès est ouvert gratuitement à tous.

5 demi-journées par semaine, 2 éducatrices de jeunes enfants accueillent avec bienveillance les enfants et leurs accompagnants pour des temps d'activités, d'échanges et de jeux. La socialisation des enfants et la valorisation des compétences parentales sont mises en avant.

En 2015, le nombre d'heures d'accueil du LAPE est passé de 778 à 785 soit 7 heures de plus et 248 enfants différents ont été accueillis contre 210 en 2015.

▪ Des partenariats en développement

La MPE a su trouver sa place au sein du quartier et est un moteur dans le tissu partenarial, bien identifié par les habitants. Lors de l'année 2016, plusieurs partenariats ont été développés et renforcés :

- avec l'écho des parents qui est une association réunissant les LAPE du quartier, l'OPI, la JEEP, les écoles maternelles etc...
- les grillons accueillant des enfants polyhandicapés, la Maison de la Santé, les éducatrices du CAMPS,
- SOS aide aux habitants, la médiathèque du Neuhof où la Maison a pu emprunter du matériel ludique...

▪ Un travail partenarial entre les modes d'accueil développé

Le délégataire continue de développer les passerelles entre les différents modes

Maison de la petite enfance du Neuhof

d'accueil de la Maison. En effet, plusieurs rencontres et réunions ont été mises en place afin de consolider le projet pédagogique. Ainsi, 24 enfants issus du multi accueil ont également fréquenté le LAPE en 2016.

■ Quelques difficultés et problèmes de matériel

La Maison de l'enfance du Neuhof a dû cette année remplacer quelques équipements et matériel : stores, matériel de cuisine, serrure du sas d'entrée. Par ailleurs, les travaux effectués l'an passé ont permis de stopper les problèmes majeurs d'infiltration d'eau.

■ Des temps spécifiques dédiés aux familles

Afin de renforcer le travail avec les familles, celles-ci bénéficient de temps spécifiques. Les vendredis après-midi sont dédiés aux familles avec des ateliers et des thèmes variés. En parallèle, une large promotion de ces temps est diffusée dans les structures du quartier.

Le résultat net est bénéficiaire

Les produits d'exploitation sont principalement composés de la participation des parents (à l'exception du LAPE, service gratuit), de la Prestation de service unique (Psu) ainsi que d'une subvention de la Ville de Strasbourg. Ils varient essentiellement en fonction du nombre d'heures facturées et de l'évolution de la Psu fixée par la Caf.

En 2016, ils s'élèvent à 1,76 M€ en hausse de 6,5% par rapport à 2015.

■ Une subvention de la Ville optimisée

La subvention versée par la Ville de Strasbourg est égale à la part des charges d'exploitation non couverte par les recettes de la Caf, de la participation des parents et des autres produits ; elle représente près de 33% des produits de la Maison.

Cette subvention est régularisée l'année suivante en fonction du nombre d'heures effectivement

facturées, du coût horaire contractuel prévu par le délégataire, du plafond de la Psu et de la clause de retour à meilleure fortune, qui permet le partage des excédents sous la forme d'un intéressement versé à la Ville.

Ainsi, la Ville de Strasbourg a versé au titre de l'année 2016 une subvention de 580 948 €, contre 749 097 € prévus au contrat, en raison d'un volume d'activités inférieur aux prévisions. Elle a par ailleurs perçu un intéressement à hauteur de 63 K€.

L'application de cette clause permet ainsi à la Ville de maîtriser les coûts du service et le montant de sa participation.

■ Les charges d'exploitation augmentent légèrement

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1,75 M€, en hausse de 6,5% par rapport à l'année précédente :

- les charges de personnel (salaires et charges sociales), augmentent de 7,8% et représentent 77% du total des charges. Cette augmentation est principalement due aux recrutements et aux indemnités de fin de contrat ainsi qu'aux différents remplacements survenus au cours de l'exercice ;
- le poste autres charges augmente de 11,3% à 151 K€ ;
- les achats augmentent de 6% à 35 K€ et sont composés essentiellement d'achats alimentaires.

Toutefois, les services extérieurs diminuent de 6,7% à 109 K€ en raison notamment de la baisse des loyers et charges locatives (-10 K€) et des charges de gaz et chauffage (-7 K€).

Au final, le coût horaire global du multi-accueil à 6,67 € et de la crèche familiale à 7,34 € sont inférieurs aux coûts budgétés (respectivement 7,16 € et 7,47 €) Chui du LAPE ressort à 103,04 € contre 102,9 € prévus.

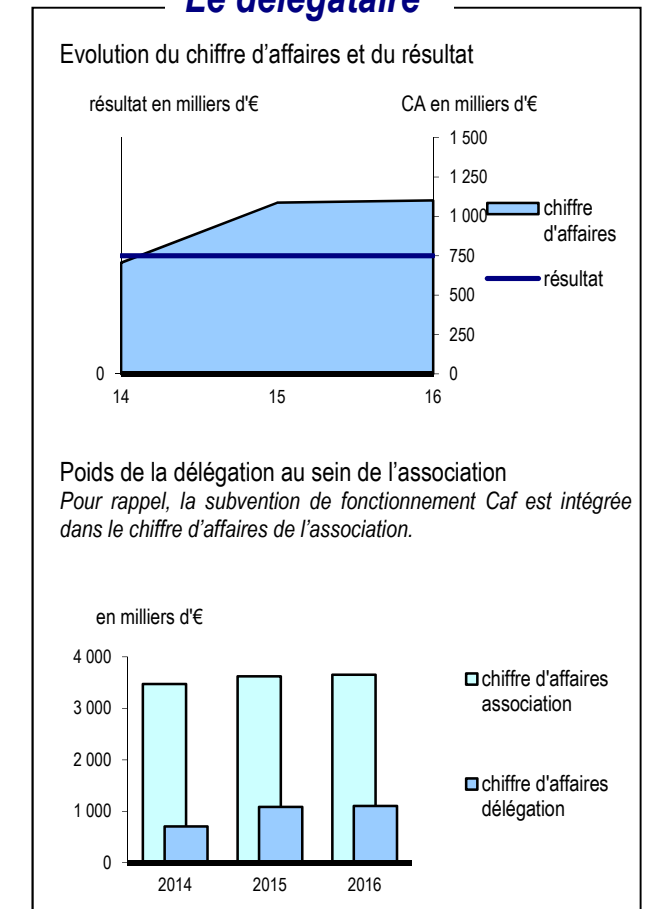
Au global sur les 3 structures, et avant application de la clause de retour à meilleure fortune, le résultat net s'élève à 178 K€ contre 152 K€ en 2015. Après application de la clause, il ressort à 10 K€.

Les perspectives

Les différents projets réfléchis, développés, prennent en compte les évolutions sociétales, les modifications des structures familiales, les publics accueillis et s'adaptent aux nouveaux besoins repérés.

Pour 2017, le multi accueil souhaite accentuer les actions de développement durable et développer de nouveaux partenariats notamment avec l'AAPEL, le Centre de Ressource et Handicap, l'association BeCoze, le Foyer Notre DAME et la micro-crèche P'tit Home.

Le délégataire



SERVICE PUBLIC DELEGUE	Type de contrat	Durée	chiffre d'affaires (€ HT)		indicateurs d'activité	indicateurs d'activité		
			2015	2016		unité	2015	2016
Délégataire		échéance						
DEPLACEMENT – STATIONNEMENT								
PARKING DES BATELIERS Parcus SAEM	<i>affermage</i>	10 ans 31.01.2023	492 513 €	551 571 €	▪ usagers horaires	84 072	92 092	+9,5 %
PARKINGS DES HALLES Parcus SAEM	<i>gérance</i>	5 ans 31.12.2019	3 848 486 €	3 958 293 €	▪ usagers horaires	929 540	947 748	+1,96 %
STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE Parcus SAEM	<i>régie intéressée</i>	5 ans 31.12.2017	1 374 848 €	1 289 350 €	▪ usagers horaires	5 118 690	5 135 702	+0,33 %
CULTURE								
CINEMA ODYSSEE Rencontres cinématographiques d'Alsace	<i>affermage</i>	5 ans 31.12.2021	223 819 €	219 366 €	▪ entrées payantes	47 969	47 388	-1,2 %
PETITE ENFANCE								
MAISON DE L'ENFANCE DE CRONENBOURG LEO LAGRANGE	<i>affermage</i>	6 ans 31.08.2021	436 683 €	1 221 635 €	▪ nb heures d'accueil : - horaires classiques - crèche familiale	41 251 48 791	106 917 137 944	+159 % +183 %
MAISON DE LA PETITE ENFANCE FRANCO-ALLEMANDE AASBR	<i>affermage</i>	6 ans 30.01.2020	324 770 €	348 821 €	▪ nb heures d'accueil ▪ nb enfants kehlois	69 419 42	69 473 45	+7,8 % +7,1 %
MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE LA ROBERTSAU LEO LAGRANGE	<i>affermage</i>	6 ans 31.12.2019	556 691 €	525 103 €	▪ nb heures d'accueil	119 946	119 684	-0,22 %
MAISON DE LA PETITE ENFANCE DU NEUHOF AGES	<i>affermage</i>	5 ans et 11 mois 30.11.2019	1 086 874 €	1 101 141 €	▪ nb heures d'accueil : - accueil collectif - crèche familiale - LAPE	122 738 101 737 778	121 853 106 047 785	-0,72 % +4,3 % +0,90 %

PORT AUTONOME DE STRASBOURG

PORT AUTONOME DE STRASBOURG

Etablissement public

Siège social :
25, rue de la Nuée bleue
CS 80407
67002 Strasbourg
☎ 03 88 21 74 74 📠 03 88 23 56 57
site internet : www.strasbourg.port.fr
mail : pas@strasbourg.port.fr

Textes constitutifs :

- convention du 20 mai 1923 (*Etat / Ville de Strasbourg*)
- loi du 26 avril 1924
- règlement d'administration publique du 27 septembre 1925

Présidente : Catherine TRAUTMANN

Directeur général : Jean-Louis JEROME

Directeur général délégué : Didier DIEUDONNE, puis
Frédéric DOISY à compter du 15/09/2015

Objet social :

- assurer l'entretien et l'exploitation du port rhénan de Strasbourg et de ses dépendances,
- exécuter les travaux d'extension et d'amélioration nécessaires pour les besoins du commerce et de l'industrie.

Effectif moyen : 182,9 Etp dont 88,47 employés à la Maison Mère et 94,43 mis à disposition des filiales

Commissaire contrôleur : Marc BERAUD-CHAULET

Inspecteur général du contrôle : François BORDRY, puis
Benoît WEYMULLER à compter du 14/10/2015

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

<i>fonction</i>	<i>personne morale représentée</i>	<i>nom</i>
Présidente	Ville de Strasbourg	Catherine TRAUTMANN
Vice-présidente	Etat	Françoise SICHLER-GHESTIN
Secrétaire- membre	CCI du Bas-Rhin	Jean- Luc HEIMBURGER
Administrateurs	Ville de Strasbourg	Anne-Pernelle RICHARDOT
	Ville de Strasbourg	Patrick ROGER
	Ville de Strasbourg	Arsène DAHL
	Ville de Strasbourg	Jean-Pierre GROS
	Ville de Strasbourg	Christian Martin
	Etat	Philippe RIQUER, puis Bernard HOUTEER à compter du 01/10/2015
	Etat	Laurent DARLEY
	Etat	Marc BIZIEN
	Etat	Marc PAPINUTTI
	Etat	Régine ALOIRD
	Conseil régional Alsace	Georges SCHULER
	Conseil départemental du Bas- Rhin	Paul HEINTZ
	Représentant du personnel	Daniel HURTER
	Représentant du personnel	Nathalie RICHARD-KLEIN
	Représentant du personnel	Alain WILD
	Port de Kehl	Gotz – MARKUS SCHAFFER
	Port de Kehl	Uwe KOHN
	Port de Kehl	Andrea HECK

FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>sociétés</i>	<i>capital social (en €)</i>	<i>nb d'actions</i>	<i>valeur nominale</i>	<i>dividendes perçus en 2016</i>
CFNR (SA) : cession opérée en 2017	13 600 000	91 181	789 020	
Port de Colmar/Neuf-Brisach (établissement public)		dotation	9 147	-
MTS-Manutention transport service (02/2015)	100 000	1 000	100	-
Rhine Europe Terminal (SAS)	3 999 000	39 990	100	-
Batorama SAS	3 212 000	32 120	100	-

Le Port autonome, 2^{ème} port fluvial en France

Constitué par convention en 1923, le Port autonome de Strasbourg est un établissement public de l'Etat et de la Ville de Strasbourg. Avec un trafic fluvial de 7,5 millions de tonnes en 2016, il est au second rang des ports fluviaux français derrière Paris. En 2016, il a accueilli sur son territoire 320 entreprises qui emploient près de 10 000 salariés.

Une circonscription de plus de 1 000 hectares le long du Rhin

Située sur un axe nord-sud de 100 km le long du Rhin et sur 1 km de large, la circonscription portuaire de Strasbourg couvre une superficie de 1 050 ha. Elle comprend 203 ha de bassins, 178 ha d'infrastructures routières/ferroviaires (150 km de voies ferrées et 40 km de routes) et des équipements publics. La circonscription englobe 889 ha de terrains propriété du Port (84%) et 169 ha de terrains appartenant à des tiers (16%). Trois sites annexes (Lauterbourg, Beinheim et Marckolsheim) accueillent des unités de productions industrielles employant environ 1 000 personnes. Enfin, plusieurs postes de chargement de « vrac » (graviers, céréales...) sont installés le long du Rhin.

Ses activités

- **Une vaste plate-forme logistique industrielle et commerciale :** le Port réalise et entretient les infrastructures de desserte (bassins, routes et voiries ferrées en liaison avec la SNCF). Il exploite certains ouvrages dans le domaine de la manutention portuaire (grues, portiques). Les activités de logistique ont été développées sur un site spécifique, Eurofret-Strasbourg, offrant une plate-forme de stockage et de distribution grâce à un vaste ensemble d'entrepôts et de bureaux. Afin d'assurer la logistique afférant au trafic, le Port s'est doté en 1969 d'un terminal conteneurs en zone sud complété en 2004 par un second en zone nord inauguré en septembre 2010.
- **La gestion du domaine :** le Port gère un service domanial par amodiation de terrains et de locaux.
- **Depuis 2016, les activités de manutention portuaire ont été confiées à la filiale Rhine Europe Terminals et l'activité touristique de transports de passagers a été confiée à la filiale Batorama (715 465 passagers ont été transportés en 2016, soit -2,6% par rapport à l'exercice précédent).**

↳ Chiffres clés 2016 :

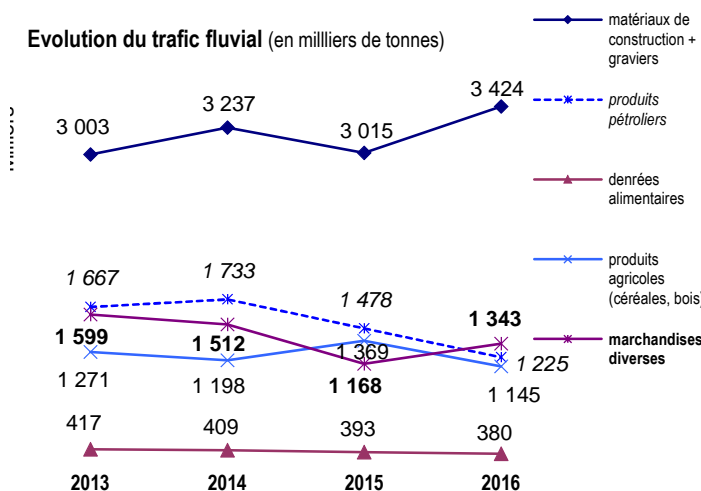
- trafic fluvial : 7,5 Mt soit en augmentation par rapport à 2015 (+1,3%)
- trafic fer : 1,3 Mt pour 2016, en baisse de près de 28% par rapport à 2015
- trafic conteneurs : 417 048 EVP* contre 423 834 EVP en 2015, soit -1,6 % tous modes de transport confondus

* équivalent vingt pieds = unité de mesure internationale

La zone portuaire

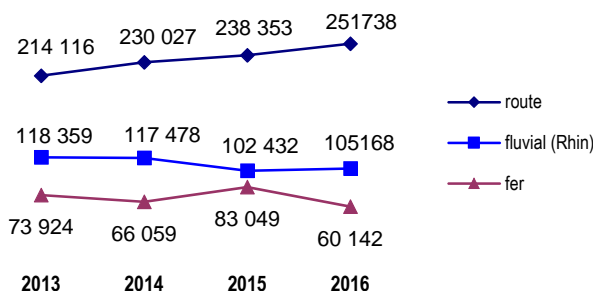


Evolution du trafic fluvial (en milliers de tonnes)



Au total, le trafic fluvial s'est élevé à 7,5 millions de tonnes en 2016, en hausse de 1,2% par rapport à 2015.

Evolution du trafic conteneurs (en EVP)



Le trafic conteneurs - tous modes de transport confondus – a diminué de 1,6% par rapport à 2015, avec 417 048*.

* équivalents vingt pieds (unité de mesure)

Avec 320 entreprises implantées employant 10 000 salariés en 2016, le PAS constitue en termes de trafic la première plate-forme logistique d'Alsace, la première gare de fret d'Alsace et le deuxième port fluvial de France.

L'exercice 2016 est marqué par la filialisation des activités de manutention et de transport de passagers et par les festivités du 90^{ème} anniversaire du PAS. Sur le plan économique, elle se traduit par une augmentation du trafic fluvial. En revanche, le trafic de conteneurs est en légère baisse et le trafic fer est en forte diminution de près de 28%.

Au plan financier, le chiffre d'affaires est en baisse de 18,2% du fait d'une réduction du périmètre d'activité liée à la filialisation ; cependant le chiffre d'affaires consolidé du groupe est quasi stable (34,5 M€).

Le résultat d'exploitation est négatif à -5,4 M€, du fait notamment de la provision pour retraites (5,6 M€) et de la provision pour redressement fiscal (2,7 M€) qui viennent grever le résultat.

Au final, le résultat net s'élève à -7 M€, - 5,2 M€ en consolidé (contre 3,3 M€ l'exercice précédent).

L'activité 2016

L'année 2016 a été marquée par la filialisation des activités de manutention portuaire et de transport de passagers et la création des structures juridiques (SAS) de ces filiales, Rhine Europe Terminals et (RET) et Batorama.

De fait, l'année 2016 peut difficilement être comparée à l'exercice précédent car le chiffre d'affaires lié aux branches d'activité cédées a été constaté directement dans les comptes des filiales mais a été partiellement compensé par les refacturations diverses opérées par le PAS maison-mère (159 millions support).

L'année 2016 correspond également au 90^{ème} anniversaire du PAS ; la communication a été

articulée autour de cet événement et de nombreux événements organisés ont permis de toucher l'ensemble des publics du PAS (clients, citoyens, institutionnels, scolaires...).

Une diminution du trafic de conteneurs

Le PAS propose trois modes de transport (voie d'eau, fer et route) et offre des prestations logistiques variées : entreposage, manutention (deux terminaux porte-conteneurs) et distribution.

Le **trafic de conteneurs** atteint un haut niveau de 417 048 EVP en 2016, toutefois en légère baisse par rapport à l'année précédente. Le niveau important de trafic est notamment dû au caractère multimodal du conteneur, qui peut indifféremment passer du mode fluvial au mode ferroviaire ou routier. Ainsi, le caractère multimodal a permis de reporter le trafic ferroviaire vers le trafic routier (+5,6%).

Le **trafic fluvial de marchandises** est en hausse avec 7,5 Mt de marchandises transportées en 2016. Globalement, les augmentations concernent les matériaux de construction (-13,5%) et les marchandises diverses (+15%) tandis qu'on constate une diminution des produits pétroliers (-17%), des produits agricoles (-16,3%) et des denrées alimentaires (-3,4%).

Les principales baisses concernent les produits suivants : céréales (-16,3%), bois (-34,5%), engrais (-15,2%).

Les ressources domaniales représentent plus de 80% des recettes d'exploitation du Port

Les recettes domaniales représentent, du fait du transfert d'activité aux filiales, une part encore plus importante des recettes globales d'exploitation de l'établissement (86,5% contre environ 50% les années précédentes). Le stock de locaux d'entrepôts ou de locaux disponibles est en baisse mais reste important (90 000 m² contre 115 000 m² en 2015).

L'année 2016 s'est concrétisée notamment par les projets suivants :

- la mise en service de la centrale thermique biomasse rue du Rhin Napoléon en novembre, dont une part alimente le réseau de chaleur de l'Esplanade ;
- le lancement du projet d'extension de la plateforme logistique pièces détachées de BMW France ;
- les travaux de réhabilitation de l'immeuble SANARA afin d'accueillir 5 opérateurs conteneurs ;
- la concrétisation de la cession d'une vingtaine d'hectares de foncier au profit de la SPL des Deux Rives.

Dans le cadre de filialisation, le PAS a procédé à l'amodiation au profit de la filiale Rhine Europe Terminals des locaux à usage de bureaux, d'entrepôts et d'ateliers (rue de Saint Nazaire et rue du Bassin du commerce) et à la mise à disposition de locaux divers à la filiale Batorama ainsi que d'une surface de plan d'eau (rue de Nantes).

Concernant le port de Lauterbourg (48 hectares), les principaux marchés de travaux ont été conclus (portique, aménagement de la plateforme, équipement ferroviaire...). Cette opération de 10,5 M€ HT bénéficie d'un financement de 47,58% de la part de l'Union Européenne (CPER). La mise en exploitation est prévue pour début 2018.

Par ailleurs, le PAS continue de mener diverses études :

- pour préparer les évolutions de la zone centrale du port : requalification de la rue du Port du Rhin et de la rue du bassin de l'Industrie, construction du nouveau siège rue du Port du Rhin et réhabilitation de la capitainerie ;

- pour conforter les infrastructures de transport : notamment confortement du pont tournant ferroviaire de l'écluse Nord, augmentation de capacité de la gare de Strasbourg (pour l'accueil de trains plus longs à traction électrique), organisation physique des terminaux, confortement de l'ancienne estacade du bassin Detoef...

Depuis deux ans le PAS, en concertation avec la Région Alsace et VNF, mène un projet de report des conteneurs circulant par la route entre Saverne et le PAS par la voie fluviale afin de désengorger les axes routiers ; un appel à manifestation d'intérêt a été lancé.

Enfin, le PAS continue de développer sa démarche d'écologie industrielle, impliquant les entreprises (achat mutualisé, gestion et valorisation des déchets, accompagnement des salariés dans l'utilisation de transports alternatifs à la voiture individuelle).

Le PAS a engagé d'importants investissements

Le PAS a engagé en 2016 des investissements conséquents, à hauteur de 5,6 M€ (contre 7 M€ en 2015).

Les principaux investissements de cette année sont constitués par la nouvelle plateforme de Lauterbourg (1,4 M€), la campagne de dragage (897 K€) et les travaux sur le bâtiment SANARA – capitainerie (798 K€).

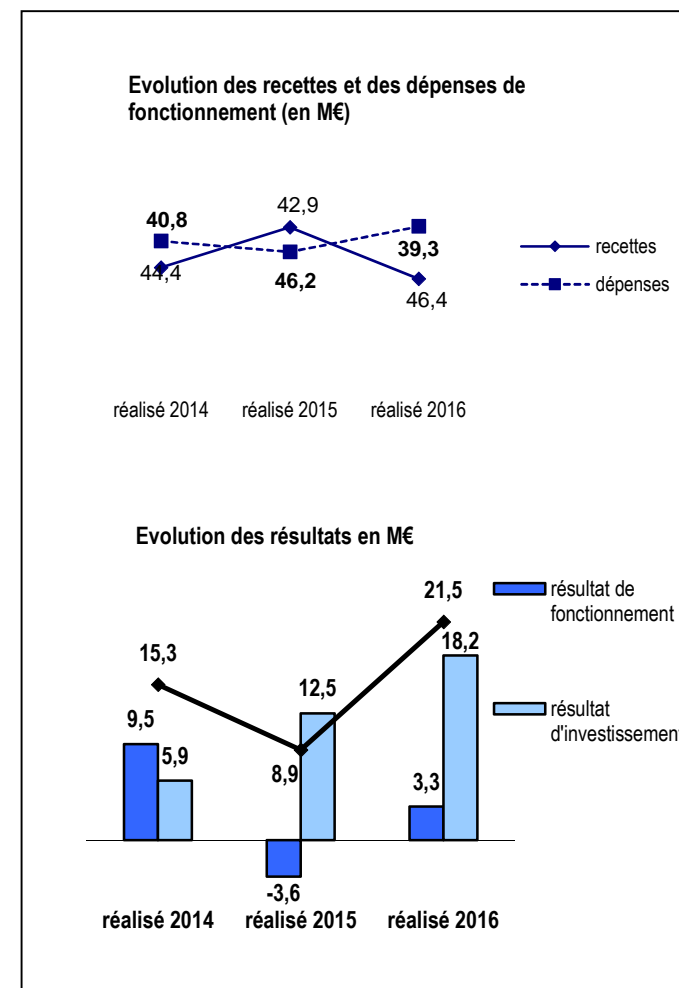
Les autres investissements sont principalement affectés à :

- la réfection des voies ferrées (337 K€),
- les aménagements paysagers du Port (282 K€),
- la réfection des plateformes des terminaux Conteneurs Nord et Sud (210 K€),
- la voirie rue du Rhin Napoléon – centrale Dalkia (131 K€).

Les capitaux propres sont confortables

Les capitaux permanents restent à un niveau élevé à 434,2 M€ contre 441 M€ en 2015.

L'endettement bancaire reste inexistant, toutefois, compte tenu des projets d'investissement, et des taux d'intérêts extrêmement bas, le recours à l'emprunt pourrait être envisagé ces prochaines années.



COMPTE FINANCIER 2016

BILAN				
ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov.	net	net
Actif immobilisé	587 379 371	85 791 857	501 587 513	507 251 148
Immobilisations incorporelles	2 140 019	1 513 061	626 958	536 127
Immobilisations corporelles	574 721 518	83 181 045	491 540 473	497 170 067
Immobilisations financières	10 517 834	1 097 752	9 420 082	9 544 954
Actif circulant	45 400 271	732 996	44 667 275	34 570 566
Stocks	301 242	-	301 242	563 038
Avances et acomptes	280 000	-	280 000	-
Clients & créances	11 598 201	732 996	10 865 205	2 492 148
Disponibilités & VMP	33 220 828	-	33 220 828	31 515 380
Comptes de régularisation	80 802	-	80 802	39 552
Total	632 860 445	86 524 853	546 335 591	541 861 267
PASSIF	2016	2015		
Capitaux propres	434 246 110	440 916 038		
Capital social	33 797 964	33 797 964		
Ecart de réévaluation	370 333 178	374 492 490		
Réserves	16 474 525	12 315 212		
Report à nouveau	1 818 050	-1 488 133		
Résultat de l'exercice	-7 067 760	3 306 183		
Subventions d'investissement	18 890 154	18 492 322		
Provisions réglementées	-	-		
Autres fonds propres	1 271 466	1 271 466		
Provisions pour risques et charges	101 975 447	93 697 667		
Dettes	5 169 305	2 497 527		
Emprunts	-	-		
Avances et acomptes	-	-		
Dettes	5 169 305	2 497 527		
Comptes de régularisation	3 673 263	3 478 568		
Total	546 335 591	541 861 267		

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			28 370 845	34 686 615
Production stockée			-26	-296
Production immobilisée			-	689 400
Subventions d'exploitation			1 168 000	782 206
Reprises sur provisions, transferts de charges			954 331	918 739
Autres produits			483 418	511 654
Total			30 976 568	37 588 318
Charges d'exploitation				
Achats			369 746	526 501
Variation de stocks (stock initial-stock final)			261 770	62 829
Services extérieurs			7 871 409	8 771 676
Impôts, taxes et versements assimilés			2 536 928	2 525 241
Charges de personnel			13 064 960	14 731 640
Dotations aux amortissements et provisions			11 538 522	8 886 489
Autres charges			711 760	108 718
Total			36 355 094	35 613 094
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 378 526	1 975 224
Produits financiers			13 472	17 157
Charges financières			-	3 139
RESULTAT FINANCIER			13 472	14 018
Produits exceptionnels			8 322 396	8 643 820
Charges exceptionnelles			10 025 102	7 273 371
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-1 702 707	1 370 449
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-
Impôts sur les sociétés			-	53 508
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			-7 067 760	3 306 183

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Le chiffre d'affaires diminue suite à la filialisation

Les produits et charges 2016 sont exposés dans le cadre d'une présentation économique, hors variation de la provision retraites.

Le chiffre d'affaires s'élève à 28,4 M€, il est en diminution par rapport à 2015 (-18,2%). Cette baisse s'explique par la filialisation de l'établissement puisque les activités de transports de passagers et d'exploitation portuaire qui représentaient près de 40% du chiffre d'affaires du PAS ont été transférées aux filiales. Le chiffre du PAS, maison-mère, se décompose ainsi :

- produits du domaine et des concessions (17,6 M€) : ils représentent 86,5% du chiffre d'affaires et sont en hausse de 1,7% ;
- refacturations filiales (8M€) ;
- droits de ports (2,38 M€ soit 8,39% du chiffre d'affaires), en baisse (-1,29%).
- Autres prestations (0,37 M€), en hausse de 15,6%.

Au final toutefois le chiffre d'affaires consolidé du PAS reste stable à 34,5 M€.

Les frais de personnel sont en baisse (-11,3%) ; ils représentent 36% des charges d'exploitation.

Les évènements autour du 90^{ème} anniversaire du PAS ont entraîné 400 K€ charges supplémentaires.

Le résultat d'exploitation impact retraites compris est largement déficitaire à -5,4 M€ contre un excédent de 2 M€ en 2015. Ce déficit est lié à la provision pour retraites (5,4 M€) et à la provision liée au redressement fiscal sur l'IS (2,7 M€) portant sur les opérations de location immobilière sans lien avec l'activité portuaire, contesté par le PAS.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de -1,7 M€ ce qui porte le résultat net (compte tenu des écritures liées aux retraites qui impactent le résultat) à -7,1 M€ contre 3,3 M€ en 2015 (-5,2 M€ en consolidé).

Le résultat net hors « impact retraites » s'élève à -1,4 M€ contre 4,5 M€ l'an dernier.

A noter que les deux filiales ont des niveaux de trésorerie satisfaisant et ne nécessiteront pas d'intervention de la maison mère. Le report à nouveau négatif de la société mère devrait être absorbé à moyen terme et dépendra notamment de la politique de distribution des dividendes des filiales à la société mère, en cours de définition.

Le budget modificatif 2017

La section de fonctionnement fait apparaître des recettes pour 30 M€, en baisse de 2,4%, et des dépenses pour 30,7 M€ ; elle dégage ainsi un déficit de recettes de près de 670 K€.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 9,3 M€. Les dépenses de la section étant supérieures aux recettes (le total des dépenses s'élève à 15,5 M€), l'exercice 2017 devrait générer une diminution du fonds de roulement de l'ordre de 6,85 M€.

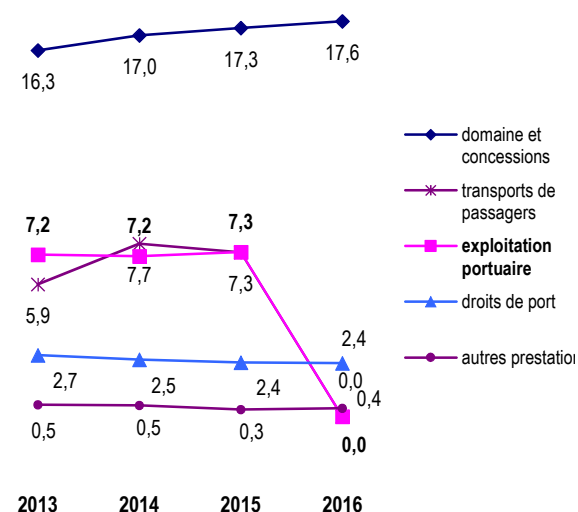
Les perspectives

Avec 58,4 M€ d'investissements prévus sur la période 2017-2019, le PAS prévoit un programme soutenu d'investissements :

- pour l'acquisition et l'aménagement de terrains (4,5 M€),
- pour le terminal à containers à Lauterbourg (9,4 M€),
- sur les voiries et voies ferrées (21,2 M€),
- les ouvrages portuaires, postes fluviaux et outillage (9,1 M€),
- le nouveau siège du PAS (6,5 M€).

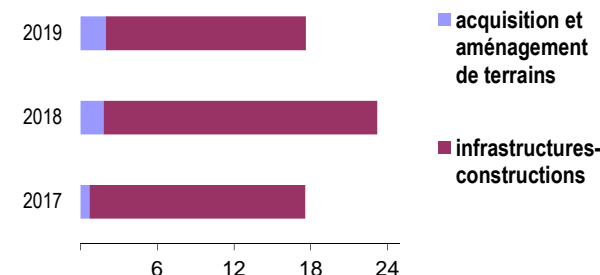
En 2017, la société a cédé l'intégralité de ses actions détenues dans la société ATIC SERVICES à la société ATIC SERVICES LOGISTICS pour un prix de 19,3 K€.

Les recettes (en millions d'euros)



Les ressources domaniales représentent plus de 80% des recettes d'exploitation du Port

Les investissements prévisionnels pour les immobilisations corporelles (en millions d'euros)



Le montant d'investissements budgété pour la période 2017-2019 est de 43 M€ pour un programme d'investissements prévisionnels de 58,4 M€

BUDGETS REALISES 2015 ET 2016 / MODIFICATIF 2017

1ère section - fonctionnement			
Charges de l'exercice	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
chapitre 60 - achats	1 949 239	1 521 435	885 900
chapitre 61 - services extérieurs	5 390 627	5 158 001	5 736 390
chapitre 62 - autres services extérieurs	2 021 141	1 823 489	763 390
chapitre 63 - impôts, taxes et versements assimilés	2 525 241	2 536 928	2 686 400
chapitre 64 - charges de personnel	14 731 639	13 064 960	13 758 695
chapitre 65 - autres charges de gestion courante	108 718	710 638	284 099
chapitre 66 - charges financières	3 139		10 000
chapitre 67 - charges exceptionnelles	7 165 213	7 250 099	0
chapitre 68 - amortissements et provisions	8 994 647	14 313 525	6 600 000
chapitre 69 - imposition forfaitaire annuelle des sociétés	53 508		0
total des dépenses de gestion	42 943 112	46 379 075	30 724 874
à déduire transferts de charges	0	0	0
total des dépenses après transferts	42 943 112	46 379 075	30 724 874
excédent de l'exercice à virer à la 2ème section	3 306 183		0
total après réalisation de l'équilibre	46 249 295	46 379 075	30 724 874
Produits de l'exercice			
	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
chapitre 70 - ventes et prestations de services	34 686 615	28 370 845	27 339 330
chapitre 71 - production stockée	-296	-26	0
chapitre 72 - production immobilisée	689 400		0
chapitre 74 - subventions d'exploitation	782 206	1 168 000	1 126 000
chapitre 75 - autres produits de gestion courante	511 654	483 418	526 349
chapitre 76 - produits financiers	17 137	13 472	11 000
chapitre 77 - produits exceptionnels	7 113 101	5 794 958	0
chapitre 78 - reprises sur amort et provisions	2 404 899	3 481 769	1 052 515
chapitre 79 - transferts de charges	44 579		0
total des recettes de gestion	46 249 295	39 312 437	30 055 194
à déduire transferts de charges	0	-1 121	0
total des recettes après transferts	46 249 295	39 311 315	30 055 194
déficit de l'exercice à virer à la 2ème section	0	7 067 760	669 680
total après réalisation de l'équilibre	46 249 295	46 379 075	30 724 874

2ème section - investissement			
Dépenses de l'exercice	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
écarts de réévaluation	464 797	4 159 313	0
réserves facultatives	0	0	0
financement des actifs - Etat	0	0	0
amortissement financement des actifs - Etat	0	0	270 000
subv. d'inv. inscrites au compte de résultat	0	0	0
subventions d'équipement autres que Etat	0	0	0
amortissement des subventions autres que Etat	0	0	740 000
reprise sur provisions pour pensions	624 376	0	0
acquisitions d'immobilisations incorporelles	47 849	71 310	309 000
acquisitions d'immobilisations corporelles	312 810	390 657	14 000 000
participations et créances rattachés	0	0	0
autres immobilisations financières (prêts accordés)	0	26 028	150 000
autres approvisionnements	-12 423	-279 231	0
stocks provenant d'immobilisations/ produits finis	0	0	0
stocks de marchandises	-50 406	17 461	0
personnel charges à payer	0	0	0
repr sur prov. pour dépréc des comptes de tiers	0	0	42 515
total des dépenses	1 387 003	4 385 538	15 511 515
déficit de l'exercice (virement de la 1ère section)	0	7 067 760	669 680
augmentation du fonds de roulement	21 504 165	7 017 654	0
total après réalisation de l'équilibre	22 891 168	18 470 952	16 181 195
Recettes de l'exercice			
	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
réserves	92 397	4 159 313	0
financements des actifs -Etat	323 631	0	1 225 000
amortissement des financements des actifs -Etat	0	0	0
subventions d'équipement	0	0	0
subventions d'équipement autres que Etat	317 135	0	1 411 633
subventions d'investissement	0	0	0
amortissement des subventions autres que Etat	0	0	0
provisions pour pensions	1 888 001	5 715 194	0
emprunts et dettes assimilées	0	0	0
cessions d'immob. corporelles	16 853 938	8 444 359	0
cessions d'immob. incorporelles	0	1 160	0
autres immob. financières (prêts remboursés)	109 586	150 900	90 000
dot. aux amort. des immob.	0	0	6 000 000
prov. pour dépréciation des immob.	0	0	0
autres approvisionnements	0	0	0
stock de marchandises	0	0	0
stocks en cours de produits finis	296	26	0
personnel charges à payer	0	0	0
provision pour dépréciation des comptes de tiers	0	0	600 000
total des recettes	19 584 985	18 470 952	9 326 633
excédent de l'exercice (virement de la 1ère section)	3 306 183	0	0
diminution du fonds de roulement	0	0	6 854 562
total après réalisation de l'équilibre	22 891 168	18 470 952	16 181 195

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis de la Ville de Strasbourg sur le compte financier 2016 et le budget modificatif 2017 du Port autonome de Strasbourg - Renouvellement des administrateurs.

1. avis de la Ville de Strasbourg sur le compte financier 2016 et le budget modificatif 2017 du Port autonome de Strasbourg

L'article 13 de la convention du 20 mai 1923 conclue entre l'Etat et la Ville de Strasbourg - relative à la constitution du port rhénan de Strasbourg en Port autonome -prévoit que la Ville de Strasbourg émette chaque année un avis sur le compte financier de l'exercice passé et sur le budget de l'année suivante. Le conseil est ainsi appelé à rendre un avis sur le compte financier 2016 et sur le budget modificatif 2017 de l'établissement portuaire.

Le conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg a approuvé le compte financier de l'exercice 2016 en séance du 28 février 2017. Il a adopté en séance du 17 octobre 2017 le budget modificatif 2017 et les budgets prévisionnels 2018 et 2019.

Le Port Autonome est le deuxième port fluvial français ; en 2016, il a accueilli 320 entreprises employant près de 10 000 salariés et constitue la première zone d'activité du département. A ce titre, il contribue de façon considérable au développement économique et aux échanges de la collectivité.

L'année 2016 est marquée par la filialisation des activités de manutention portuaire et de transport de passagers et la création des structures juridiques (SAS) de ces filiales : Rhine Europe Terminals et Batorama. Le chiffre d'affaires consolidé est stable, mais de fait, l'exercice 2016 peut difficilement être comparée aux exercices précédents car le chiffre d'affaires lié à ces branches d'activité cédées est constaté directement dans les comptes des filiales, même s'il a été partiellement compensé par les refacturations diverses opérées par la maison mère au titre des prestations support.

Au total, sur le plan économique l'activité se traduit par une augmentation du trafic fluvial (+1,2% soit 7,5 millions de tonnes), tandis que le trafic de conteneurs enregistre une légère baisse. Le trafic ferroviaire est lui en baisse de 28%.

Du fait des transferts d'activités aux filiales, les recettes domaniales représentent une part encore plus importante des recettes globales d'exploitation (86,5% contre 50% les exercices précédents).

Le résultat d'exploitation est largement déficitaire à -5,4 M€ contre un excédent de 2 M€ en 2015. Ce déficit est lié à la provision pour retraites (5,4 M€) et pour redressement fiscal sur l'IS (2,7 M€).

Le résultat net 2016 hors « impact retraites » s'élève à -1,4 M€ contre 4,5 M€ en 2015 ; Il s'élève à -7,1 M€ contre 3,3 M€ en 2015 après impact (-5,2 M€ en consolidé).

En 2016, l'établissement a engagé des investissements conséquents, à hauteur de 5,6 M€, qui concernent principalement la nouvelle plateforme de Lauterbourg (1,4 M€), la campagne de dragage (900 K€) et les travaux sur les bâtiments SANARA –capitainerie. Pour l'avenir l'établissement portuaire poursuit un programme soutenu d'investissements avec un budget prévisionnel d'environ 58 M€ pour la période 2017 à 2019.

Concernant le budget rectificatif 2017, la section de fonctionnement fait apparaître un déficit de près de 670 K€, contre un excédent de 377 K€ prévu au budget initial 2017. Les dépenses de la section investissement étant supérieures aux recettes, la section d'investissement fait apparaître un déficit de 6,2 M€.

Les pièces suivantes sont jointes en annexe :

- annexe 1 : rapport synthétique 2016 portant sur l'activité et les comptes de l'établissement public,
- annexe 2 : bilan et comptes de résultat 2016,
- annexe 3 : budget modificatif 2017 et prévisionnels 2018 et 2019.

2. Renouvellement des administrateurs

Les textes organiques du Port autonome de Strasbourg¹ disposent que six administrateurs sont désignés par la Ville de Strasbourg parmi les vingt et un membres composant le conseil d'administration. Ces textes² prévoient également que les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans et que leur renouvellement a lieu par tiers tous les deux ans au cours du mois de décembre.

Ces textes précisent également que les représentants de la Ville de Strasbourg sont composés pour moitié d'élus et pour moitié de professionnels ayant un lien avec l'activité du PAS.

Le mandat de Monsieur Arsène DAHL arrive à échéance le 31 décembre 2017. Par conséquent, il est proposé au Conseil de reconduire ce mandat pour une durée de six ans, expirant le 31 décembre 2023.

¹ article 5 du titre II de la convention du 20 mai 1923 annexée à la loi du 26 avril 1924 relative à la constitution du Port Rhénan en Port autonome,

² article 6 de la convention du 20 mai 1923,

Par ailleurs, Monsieur Christian MARTIN, dont le mandat arrive également à échéance le 31 décembre 2017, a fait part de sa démission ; il convient ainsi de désigner la personne qui le remplacera. Nous proposons au Conseil de nommer pour une durée de six ans, expirant le 31 décembre 2023, M. Michel CHALOT, de la société CHALOT transports basée rue de la Coopérative à Strasbourg, et spécialisée dans le transport de matériels lourds et d'hydrocarbures.

Après avoir pris connaissance des documents annexés, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
Vu les textes organiques du Port autonome de Strasbourg
après en avoir délibéré*

émet un avis favorable

- *sur le compte financier 2016,*
- *sur le budget modificatif 2017 et les prévisionnels 2018 et 2019,*

approuve

le renouvellement du mandat de Monsieur DAHL et la nomination de M. Michel CHALOT, en qualité de représentant de la Ville de Strasbourg au sein du conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg pour une durée de six ans, venant à échéance le 31 décembre 2023.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

PORT AUTONOME DE STRASBOURG

PORT AUTONOME DE STRASBOURG

Etablissement public

Siège social :
25, rue de la Nuée bleue
CS 80407
67002 Strasbourg
☎ 03 88 21 74 74 📠 03 88 23 56 57
site internet : www.strasbourg.port.fr
mail : pas@strasbourg.port.fr

Textes constitutifs :

- convention du 20 mai 1923 (*Etat / Ville de Strasbourg*)
- loi du 26 avril 1924
- règlement d'administration publique du 27 septembre 1925

Présidente : Catherine TRAUTMANN

Directeur général : Jean-Louis JEROME

Directeur général délégué : Didier DIEUDONNE, puis Frédéric DOISY à compter du 15/09/2015

Objet social :

- assurer l'entretien et l'exploitation du port rhénan de Strasbourg et de ses dépendances,
- exécuter les travaux d'extension et d'amélioration nécessaires pour les besoins du commerce et de l'industrie.

Effectif moyen : 182,9 Etp dont 88,47 employés à la Maison Mère et 94,43 mis à disposition des filiales

Commissaire contrôleur : Marc BERAUD-CHAULET

Inspecteur général du contrôle : François BORDRY, puis Benoît WEYMULLER à compter du 14/10/2015

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

<i>fonction</i>	<i>personne morale représentée</i>	<i>nom</i>
Présidente	Ville de Strasbourg	Catherine TRAUTMANN
Vice-présidente	Etat	Françoise SICHLER-GHESTIN
Secrétaire-membre	CCI du Bas-Rhin	Jean- Luc HEIMBURGER
Administrateurs	Ville de Strasbourg	Anne-Pernelle RICHARDOT
	Ville de Strasbourg	Patrick ROGER
	Ville de Strasbourg	Arsène DAHL
	Ville de Strasbourg	Jean-Pierre GROS
	Ville de Strasbourg	Christian Martin
	Etat	Philippe RIQUER, puis Bernard HOUTEER à compter du 01/10/2015
	Etat	Laurent DARLEY
	Etat	Marc BIZIEN
	Etat	Marc PAPINUTTI
	Etat	Régine ALOIRD
	Conseil régional Alsace	Georges SCHULER
	Conseil départemental du Bas-Rhin	Paul HEINTZ
	Représentant du personnel	Daniel HURTER
	Représentant du personnel	Nathalie RICHARD-KLEIN
	Représentant du personnel	Alain WILD
	Port de Kehl	Gotz – MARKUS SCHAFFER
	Port de Kehl	Uwe KOHN
	Port de Kehl	Andrea HECK

FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>sociétés</i>	<i>capital social (en €)</i>	<i>nb d'actions</i>	<i>valeur nominale</i>	<i>dividendes perçus en 2016</i>
CFNR (SA) : cession opérée en 2017	13 600 000	91 181	789 020	
Port de Colmar/Neuf-Brisach (établissement public)		dotation	9 147	-
MTS-Manutention transport service (02/2015)	100 000	1 000	100	-
Rhine Europe Terminal (SAS)	3 999 000	39 990	100	-
Batorama SAS	3 212 000	32 120	100	-

Le Port autonome, 2^{ème} port fluvial en France

Constitué par convention en 1923, le Port autonome de Strasbourg est un établissement public de l'Etat et de la Ville de Strasbourg. Avec un trafic fluvial de 7,5 millions de tonnes en 2016, il est au second rang des ports fluviaux français derrière Paris. En 2016, il a accueilli sur son territoire 320 entreprises qui emploient près de 10 000 salariés.

Une circonscription de plus de 1 000 hectares le long du Rhin

Située sur un axe nord-sud de 100 km le long du Rhin et sur 1 km de large, la circonscription portuaire de Strasbourg couvre une superficie de 1 050 ha. Elle comprend 203 ha de bassins, 178 ha d'infrastructures routières/ferroviaires (150 km de voies ferrées et 40 km de routes) et des équipements publics. La circonscription englobe 889 ha de terrains propriété du Port (84%) et 169 ha de terrains appartenant à des tiers (16%). Trois sites annexes (Lauterbourg, Beinheim et Marckolsheim) accueillent des unités de productions industrielles employant environ 1 000 personnes. Enfin, plusieurs postes de chargement de « vrac » (graviers, céréales...) sont installés le long du Rhin.

Ses activités

- **Une vaste plate-forme logistique industrielle et commerciale :** le Port réalise et entretient les infrastructures de desserte (bassins, routes et voiries ferrées en liaison avec la SNCF). Il exploite certains ouvrages dans le domaine de la manutention portuaire (grues, portiques). Les activités de logistique ont été développées sur un site spécifique, Eurofret-Strasbourg, offrant une plate-forme de stockage et de distribution grâce à un vaste ensemble d'entrepôts et de bureaux. Afin d'assurer la logistique afférant au trafic, le Port s'est doté en 1969 d'un terminal conteneurs en zone sud complété en 2004 par un second en zone nord inauguré en septembre 2010.
- **La gestion du domaine :** le Port gère un service domanial par amodiation de terrains et de locaux.
- **Depuis 2016, les activités de manutention portuaire ont été confiées à la filiale Rhine Europe Terminals et l'activité touristique de transports de passagers a été confiée à la filiale Batorama (715 465 passagers ont été transportés en 2016, soit -2,6% par rapport à l'exercice précédent).**

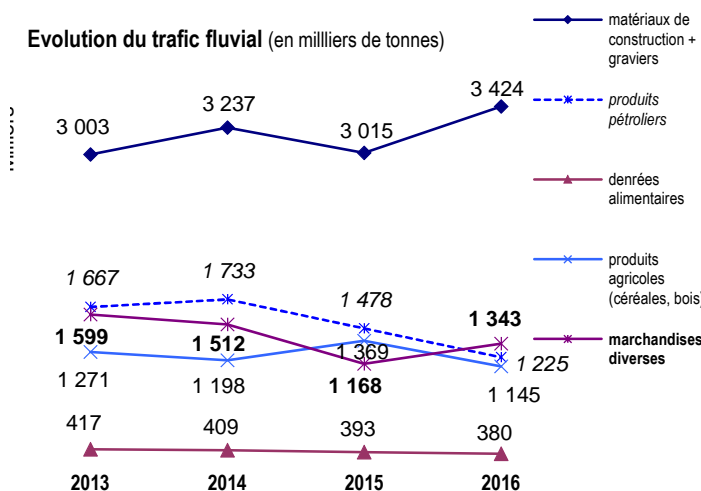
↳ Chiffres clés 2016 :

- trafic fluvial : 7,5 Mt soit en augmentation par rapport à 2015 (+1,3%)
- trafic fer : 1,3 Mt pour 2016, en baisse de près de 28% par rapport à 2015
- trafic conteneurs : 417 048 EVP* contre 423 834 EVP en 2015, soit -1,6 % tous modes de transport confondus

* équivalent vingt pieds = unité de mesure internationale

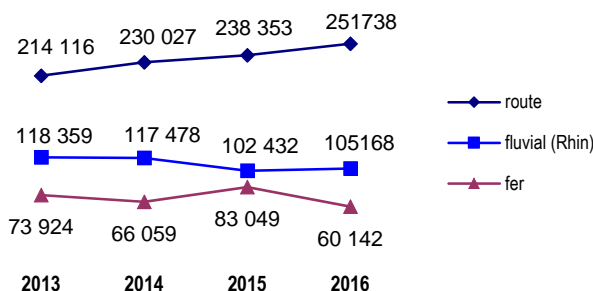
La zone portuaire





Au total, le trafic fluvial s'est élevé à 7,5 millions de tonnes en 2016, en hausse de 1,2% par rapport à 2015.

Evolution du trafic conteneurs (en EVP)



Le trafic conteneurs - tous modes de transport confondus – a diminué de 1,6% par rapport à 2015, avec 417 048*.

* équivalents vingt pieds (unité de mesure)

Avec 320 entreprises implantées employant 10 000 salariés en 2016, le PAS constitue en termes de trafic la première plate-forme logistique d'Alsace, la première gare de fret d'Alsace et le deuxième port fluvial de France.

L'exercice 2016 est marqué par la filialisation des activités de manutention et de transport de passagers et par les festivités du 90^{ème} anniversaire du PAS. Sur le plan économique, elle se traduit par une augmentation du trafic fluvial. En revanche le trafic de conteneurs est en légère baisse et le trafic fer est en forte diminution de près de 28%.

Au plan financier, le chiffre d'affaires est en baisse de 18,2% du fait d'une réduction du périmètre d'activité liée à la filialisation ; cependant le chiffre d'affaires consolidé du groupe est quasi stable (34,5 M€).

Le résultat d'exploitation est négatif à -5,4 M€, du fait notamment de la provision pour retraites (5,6 M€) et de la provision pour redressement fiscal (2,7 M€) qui viennent grever le résultat.

Au final, le résultat net s'élève à -7 M€, - 5,2 M€ en consolidé (contre 3,3 M€ l'exercice précédent).

L'activité 2016

L'année 2016 a été marquée par la filialisation des activités de manutention portuaire et de transport de passagers et la création des structures juridiques (SAS) de ces filiales, Rhine Europe Terminals et (RET) et Batorama.

De fait, l'année 2016 peut difficilement être comparée à l'exercice précédent car le chiffre d'affaires lié aux branches d'activité cédées a été constaté directement dans les comptes des filiales mais a été partiellement compensé par les refacturations diverses opérées par le PAS maison-mère (prestations support).

L'année 2016 correspond également au 90^{ème} anniversaire du PAS ; la communication a été

articulée autour de cet événement et de nombreux événements organisés ont permis de toucher l'ensemble des publics du PAS (clients, citoyens, institutionnels, scolaires...).

Une diminution du trafic de conteneurs

Le PAS propose trois modes de transport (voie d'eau, fer et route) et offre des prestations logistiques variées : entreposage, manutention (deux terminaux porte-conteneurs) et distribution.

Le **trafic de conteneurs** atteint un haut niveau de 417 048 EVP en 2016, en légère par rapport à l'année précédente. Le niveau important de trafic est notamment dû au caractère multimodal du conteneur, qui peut indifféremment passer du mode fluvial au mode ferroviaire ou routier. Ainsi, le caractère multimodal a permis de reporter le trafic ferroviaire vers le trafic routier (+5,6%).

Le **trafic fluvial de marchandises** est en hausse avec 7,5 Mt de marchandises transportées en 2016. Globalement, les augmentations concernent les matériaux de construction (-13,5%) et les marchandises diverses (+15%) tandis qu'on constate une diminution des produits pétroliers (-17%), des produits agricoles (-16,3%) et des denrées alimentaires (-3,4%).

Les principales baisses concernent les produits suivants : céréales (-16,3%), bois (-34,5%), engrais (-15,2%).

Les ressources domaniales représentent plus de 80% des recettes d'exploitation du Port

Les recettes domaniales représentent, du fait du transfert d'activité aux filiales, une part encore plus importante des recettes globales d'exploitation de l'établissement (86,5% contre environ 50% les années précédentes). Le stock de locaux d'entrepôts ou de locaux disponibles est en baisse mais reste important (90 000 m² contre 115 000 m² en 2015).

L'année 2016 s'est concrétisée notamment par les projets suivants :

- la mise en service de la centrale thermique biomasse rue du Rhin Napoléon en novembre, dont une part alimente le réseau de chaleur de l'Esplanade ;
- le lancement du projet d'extension de la plateforme logistique pièces détachées de BMW France ;
- les travaux de réhabilitation de l'immeuble SANARA afin d'accueillir 5 opérateurs conteneurs ;
- la concrétisation de la cession d'une vingtaine d'hectares de foncier au profit de la SPL des Deux Rives.

Dans le cadre de filialisation, le PAS a procédé à l'amodiation au profit de la filiale Rhine Europe Terminals des locaux à usage de bureaux, d'entrepôts et d'ateliers (rue de Saint Nazaire et rue du Bassin du commerce) et à la mise à disposition de locaux divers à la filiale Batorama ainsi que d'une surface de plan d'eau (rue de Nantes).

Concernant le port de Lauterbourg (48 hectares) : les principaux marchés de travaux ont été conclus (portique, aménagement de la plateforme, équipement ferroviaire...). Cette opération de 10,5 M€ HT bénéficie d'un financement de 47,58% de la part de l'Union Européenne (CPER). La mise en exploitation est prévue pour début 2018.

Par ailleurs le PAS continue de mener diverses études :

- pour préparer les évolutions de la zone centrale du port : requalification de la rue du Port du Rhin et de la rue du bassin de l'Industrie, construction du nouveau siège rue du Port du Rhin et réhabilitation de la capitainerie ;

- pour conforter les infrastructures de transport : notamment confortement du pont tournant ferroviaire de l'écluse Nord, augmentation de capacité de la gare de Strasbourg (pour l'accueil de trains plus longs à traction électrique), organisation physique des terminaux, confortement de l'ancienne estacade du bassin Detoef...

Depuis deux ans le PAS en concertation avec la Région Alsace et VNF mène un projet de report des conteneurs circulant par la route entre Saverne et le PAS par la voie fluviale afin de désengorger les axes routiers ; un appel à manifestation d'intérêt a été lancé.

Enfin, le PAS continue de développer sa démarche d'écologie industrielle, impliquant les entreprises (achat mutualisé, gestion et valorisation des déchets, accompagnement des salariés dans l'utilisation de transports alternatifs à la voiture individuelle).

Le PAS a engagé d'importants investissements

Le PAS a engagé en 2016 des investissements conséquents, à hauteur de 5,6 M€ (contre 7 M€ en 2015).

Les principaux investissements de cette année sont constitués par la nouvelle plateforme de Lauterbourg (1,4 M€), la campagne de dragage (897 K€) et les travaux sur le bâtiment SANARA – capitainerie (798 K€).

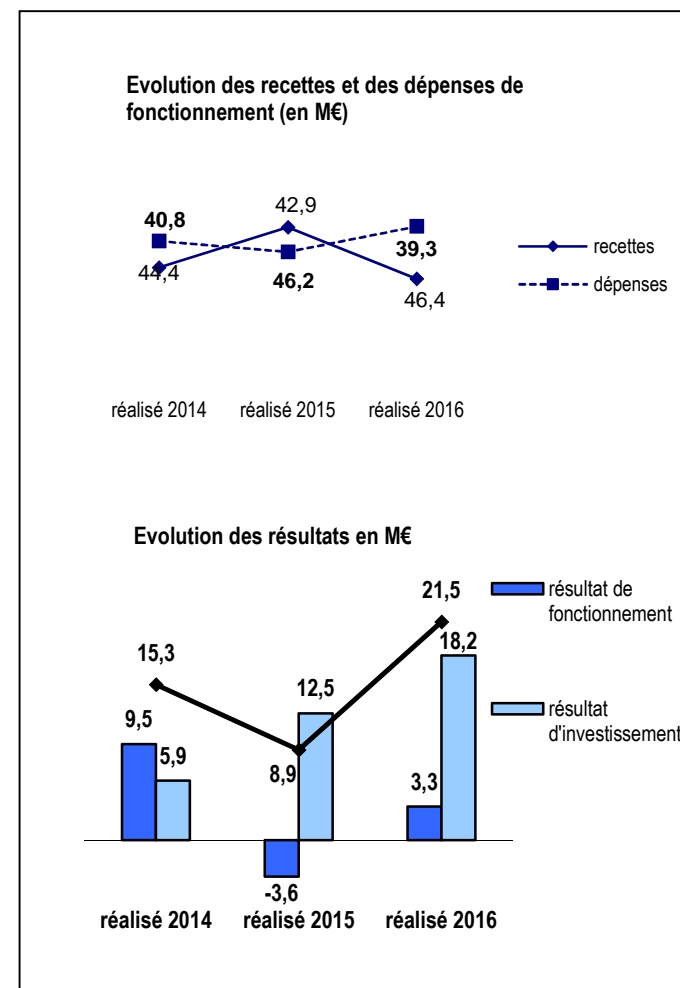
Les autres investissements sont principalement affectés à :

- la réfection des voies ferrées (337 K€),
- les aménagements paysagers du Port (282 K€),
- la réfection des plateformes des terminaux Conteneurs Nord et Sud (210 K€),
- la voirie rue du Rhin Napoléon – centrale Dalkia (131 K€).

Les capitaux propres sont confortables

Les capitaux permanents restent à un niveau élevé à 434,2 M€ contre 441 M€ en 2015.

L'endettement bancaire reste inexistant, toutefois, compte tenu des projets d'investissement, et des taux d'intérêts extrêmement bas, le recours à l'emprunt pourrait être envisagé ces prochaines années.



COMPTE FINANCIER 2016

BILAN				
ACTIF	2016			2015
	brut	amort. / prov.	net	net
Actif immobilisé	587 379 371	85 791 857	501 587 513	507 251 148
Immobilisations incorporelles	2 140 019	1 513 061	626 958	536 127
Immobilisations corporelles	574 721 518	83 181 045	491 540 473	497 170 067
Immobilisations financières	10 517 834	1 097 752	9 420 082	9 544 954
Actif circulant	45 400 271	732 996	44 667 275	34 570 566
Stocks	301 242	-	301 242	563 038
Avances et acomptes	280 000	-	280 000	-
Clients & créances	11 598 201	732 996	10 865 205	2 492 148
Disponibilités & VMP	33 220 828	-	33 220 828	31 515 380
Comptes de régularisation	80 802	-	80 802	39 552
Total	632 860 445	86 524 853	546 335 591	541 861 267
PASSIF	2016	2015		
Capitaux propres	434 246 110	440 916 038		
Capital social	33 797 964	33 797 964		
Ecart de réévaluation	370 333 178	374 492 490		
Réserves	16 474 525	12 315 212		
Report à nouveau	1 818 050	-1 488 133		
Résultat de l'exercice	-7 067 760	3 306 183		
Subventions d'investissement	18 890 154	18 492 322		
Provisions réglementées	-	-		
Autres fonds propres	1 271 466	1 271 466		
Provisions pour risques et charges	101 975 447	93 697 667		
Dettes	5 169 305	2 497 527		
Emprunts	-	-		
Avances et acomptes	-	-		
Dettes	5 169 305	2 497 527		
Comptes de régularisation	3 673 263	3 478 568		
Total	546 335 591	541 861 267		

COMPTE DE RESULTAT			2016	2015
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires			28 370 845	34 686 615
Production stockée			-26	-296
Production immobilisée			-	689 400
Subventions d'exploitation			1 168 000	782 206
Reprises sur provisions, transferts de charges			954 331	918 739
Autres produits			483 418	511 654
Total			30 976 568	37 588 318
Charges d'exploitation				
Achats			369 746	526 501
Variation de stocks (stock initial-stock final)			261 770	62 829
Services extérieurs			7 871 409	8 771 676
Impôts, taxes et versements assimilés			2 536 928	2 525 241
Charges de personnel			13 064 960	14 731 640
Dotations aux amortissements et provisions			11 538 522	8 886 489
Autres charges			711 760	108 718
Total			36 355 094	35 613 094
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 378 526	1 975 224
Produits financiers			13 472	17 157
Charges financières			-	3 139
RESULTAT FINANCIER			13 472	14 018
Produits exceptionnels			8 322 396	8 643 820
Charges exceptionnelles			10 025 102	7 273 371
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-1 702 707	1 370 449
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-
Impôts sur les sociétés			-	53 508
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (*)			-7 067 760	3 306 183

* résultats (exploitation + financier + exceptionnel) - participation - impôts sur les sociétés

Le chiffre d'affaires diminue suite à la filialisation

Les produits et charges 2016 sont exposés dans le cadre d'une présentation économique, hors variation de la provision retraites.

Le chiffre d'affaires s'élève à 28,4 M€, il est en diminution par rapport à 2015 (-18,2%). Cette baisse s'explique par la filialisation de l'établissement puisque les activités de transports de passagers et d'exploitation portuaire qui représentaient près de 40% du chiffre d'affaires du PAS ont été transférées aux filiales. Le chiffre du PAS, maison-mère, se décompose ainsi :

- produits du domaine et des concessions (17,6 M€) : ils représentent 86,5% du chiffre d'affaires et sont en hausse de 1,7% ;
- refacturations filiales (8M€) ;
- droits de ports (2,38 M€ soit 8,39% du chiffre d'affaires), en baisse (-1,29%).
- Autres prestations (0,37 M€), en hausse de 15,6%.

Au final toutefois le chiffre d'affaires consolidé du PAS reste stable à 34,5 M€.

Les frais de personnel sont en baisse (-11,3%) ; ils représentent 36% des charges d'exploitation.

Les événements autour du 90^{ème} anniversaire du PAS ont entraîné 400 K€ charges supplémentaires.

Le résultat d'exploitation impact retraites compris est largement déficitaire à -5,4 M€ contre un excédent de 2 M€ en 2015. Ce déficit est lié à la provision pour retraites (5,4 M€) et à la provision liée au redressement fiscal sur l'IS (2,7 M€) portant sur les opérations de location immobilière sans lien avec l'activité portuaire, contesté par le PAS.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de -1,7 M€ ce qui porte le résultat net (compte tenu des écritures liées aux retraites qui impactent le résultat) à -7,1 M€ contre 3,3 M€ en 2015 (-5,2 M€ en consolidé).

Le résultat net hors « impact retraites » s'élève à -1,4 M€ contre 4,5 M€ l'an dernier.

A noter que les deux filiales ont des niveaux de trésorerie satisfaisant et ne nécessiteront pas d'intervention de la maison mère. Le report à nouveau négatif de la société mère devrait être absorbé à moyen terme et dépendra notamment de la politique de distribution des dividendes des filiales à la société mère, en cours de définition.

Le budget modificatif 2017

La section de fonctionnement fait apparaître des recettes pour 30 M€, en baisse de 2,4%, et des dépenses pour 30,7 M€ ; elle dégage ainsi un déficit de recettes de près de 670 K€.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 9,3 M€. Les dépenses de la section étant supérieures aux recettes (le total des dépenses s'élève à 15,5 M€), l'exercice 2017 devrait générer une diminution du fonds de roulement de l'ordre de 6,85 M€.

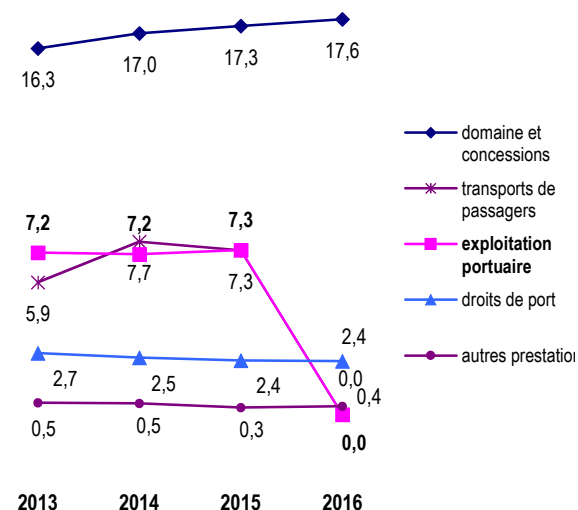
Les perspectives

Avec 58,4 M€ d'investissements prévus sur la période 2017-2019, le PAS prévoit un programme soutenu d'investissements :

- pour l'acquisition et l'aménagement de terrains (4,5 M€),
- pour le terminal à containers à Lauterbourg (9,4 M€),
- sur les voiries et voies ferrées (21,2 M€),
- les ouvrages portuaires, postes fluviaux et outillage (9,1 M€),
- le nouveau siège du PAS (6,5 M€).

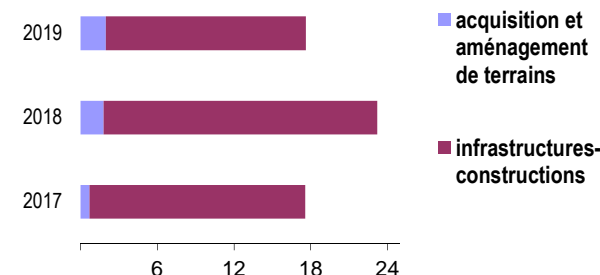
En 2017, la société a cédé l'intégralité de ses actions détenues dans la société ATIC SERVICES à la société ATIC SERVICES LOGISTICS pour un prix de 19,3 K€.

Les recettes (en millions d'euros)



Les ressources domaniales représentent plus de 80% des recettes d'exploitation du Port

Les investissements prévisionnels pour les immobilisations corporelles (en millions d'euros)



Le montant d'investissements budgété pour la période 2017-2019 est de 43 M€ pour un programme d'investissements prévisionnels de 58,4 M€

BUDGETS REALISES 2015 ET 2016 / MODIFICATIF 2017

1ère section - fonctionnement			
Charges de l'exercice	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
chapitre 60 - achats	1 949 239	1 521 435	885 900
chapitre 61 - services extérieurs	5 390 627	5 158 001	5 736 390
chapitre 62 - autres services extérieurs	2 021 141	1 823 489	763 390
chapitre 63 - impôts, taxes et versements assimilés	2 525 241	2 536 928	2 686 400
chapitre 64 - charges de personnel	14 731 639	13 064 960	13 758 695
chapitre 65 - autres charges de gestion courante	108 718	710 638	284 099
chapitre 66 - charges financières	3 139		10 000
chapitre 67 - charges exceptionnelles	7 165 213	7 250 099	0
chapitre 68 - amortissements et provisions	8 994 647	14 313 525	6 600 000
chapitre 69 - imposition forfaitaire annuelle des sociétés	53 508		0
total des dépenses de gestion	42 943 112	46 379 075	30 724 874
à déduire transferts de charges	0	0	0
total des dépenses après transferts	42 943 112	46 379 075	30 724 874
excédent de l'exercice à virer à la 2ème section	3 306 183		0
total après réalisation de l'équilibre	46 249 295	46 379 075	30 724 874
Produits de l'exercice			
	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
chapitre 70 - ventes et prestations de services	34 686 615	28 370 845	27 339 330
chapitre 71 - production stockée	-296	-26	0
chapitre 72 - production immobilisée	689 400		0
chapitre 74 - subventions d'exploitation	782 206	1 168 000	1 126 000
chapitre 75 - autres produits de gestion courante	511 654	483 418	526 349
chapitre 76 - produits financiers	17 137	13 472	11 000
chapitre 77 - produits exceptionnels	7 113 101	5 794 958	0
chapitre 78 - reprises sur amort et provisions	2 404 899	3 481 769	1 052 515
chapitre 79 - transferts de charges	44 579		0
total des recettes de gestion	46 249 295	39 312 437	30 055 194
à déduire transferts de charges	0	-1 121	0
total des recettes après transferts	46 249 295	39 311 315	30 055 194
déficit de l'exercice à virer à la 2ème section	0	7 067 760	669 680
total après réalisation de l'équilibre	46 249 295	46 379 075	30 724 874

2ème section - investissement			
Dépenses de l'exercice	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
écarts de réévaluation	464 797	4 159 313	0
réserves facultatives	0	0	0
financement des actifs - Etat	0	0	0
amortissement financement des actifs - Etat	0	0	270 000
subv. d'inv. inscrites au compte de résultat	0	0	0
subventions d'équipement autres que Etat	0	0	0
amortissement des subventions autres que Etat	0	0	740 000
reprise sur provisions pour pensions	624 376	0	0
acquisitions d'immobilisations incorporelles	47 849	71 310	309 000
acquisitions d'immobilisations corporelles	312 810	390 657	14 000 000
participations et créances rattachés	0	0	0
autres immobilisations financières (prêts accordés)	0	26 028	150 000
autres approvisionnements	-12 423	-279 231	0
stocks provenant d'immobilisations/ produits finis	0	0	0
stocks de marchandises	-50 406	17 461	0
personnel charges à payer	0	0	0
repr sur prov. pour dépréc des comptes de tiers	0	0	42 515
total des dépenses	1 387 003	4 385 538	15 511 515
déficit de l'exercice (virement de la 1ère section)	0	7 067 760	669 680
augmentation du fonds de roulement	21 504 165	7 017 654	0
total après réalisation de l'équilibre	22 891 168	18 470 952	16 181 195
Recettes de l'exercice			
	réalisé 2015	réalisé 2016	budget modificatif 2017
réserves	92 397	4 159 313	0
financements des actifs -Etat	323 631	0	1 225 000
amortissement des financements des actifs -Etat	0	0	0
subventions d'équipement	0	0	0
subventions d'équipement autres que Etat	317 135	0	1 411 633
subventions d'investissement	0	0	0
amortissement des subventions autres que Etat	0	0	0
provisions pour pensions	1 888 001	5 715 194	0
emprunts et dettes assimilées	0	0	0
cessions d'immob. corporelles	16 853 938	8 444 359	0
cessions d'immob. incorporelles	0	1 160	0
autres immob. financières (prêts remboursés)	109 586	150 900	90 000
dot. aux amort. des immob.	0	0	6 000 000
prov. pour dépréciation des immob.	0	0	0
autres approvisionnements	0	0	0
stock de marchandises	0	0	0
stocks en cours de produits finis	296	26	0
personnel charges à payer	0	0	0
provision pour dépréciation des comptes de tiers	0	0	600 000
total des recettes	19 584 985	18 470 952	9 326 633
excédent de l'exercice (virement de la 1ère section)	3 306 183	0	0
diminution du fonds de roulement	0	0	6 854 562
total après réalisation de l'équilibre	22 891 168	18 470 952	16 181 195

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 713 221	1 513 061	200 161	307 38
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	426 798		426 798	228 74
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	420 290 845	7 834 274	412 456 571	418 466 90
Constructions	114 734 065	58 241 163	56 492 902	54 069 58
Installations techniques, matériel, outillage	31 459 891	14 391 909	17 067 982	18 431 89
Autres immobilisations corporelles	3 273 596	2 713 699	559 897	637 43
Immobilisations en cours	4 963 121		4 963 121	5 564 23
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 022 199		8 022 199	8 022 19
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	898 167	789 020	109 147	109 14
Prêts	1 577 061	308 732	1 268 329	1 393 20
Autres immobilisations financières	20 407		20 407	20 40
ACTIF IMMOBILISE	587 379 371	85 791 857	501 587 513	507 251 14
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	279 946		279 946	559 17
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 885		2 885	2 91
Marchandises	18 411		18 411	95
Avances et acomptes versés sur commandes	280 000		280 000	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	6 169 023	732 996	5 436 027	1 615 00
Autres créances	5 429 178		5 429 178	877 14
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	33 220 828		33 220 828	31 515 38
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	80 802		80 802	39 55
ACTIF CIRCULANT	45 481 074	732 996	44 748 078	34 610 11
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	632 860 445	86 524 853	546 335 591	541 861 267

Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 33 797 964)	33 797 964	33 797 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	370 333 178	374 492 490
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	16 474 525	12 315 212
Report à nouveau	1 818 050	-1 488 133
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 067 760	3 306 183
Subventions d'investissement	18 890 154	18 492 322
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	434 246 110	440 916 038
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 271 466	1 271 466
AUTRES FONDS PROPRES	1 271 466	1 271 466
Provisions pour risques	2 775 003	
Provisions pour charges	99 200 444	93 697 667
PROVISIONS	101 975 447	93 697 667
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 937 943	577 426
Dettes fiscales et sociales	1 434 738	1 303 186
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 699 665	212 746
Autres dettes	96 958	404 169
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 673 263	3 478 568
DETTES	8 842 568	5 976 096
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	546 335 591	541 861 267

Pour information:

Les subventions d'investissement perçues de l'Etat ont été reclassées sur la ligne "Subventions d'investissement" au titre de 2016 et de 2015.

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises	4 608		4 608	1 400
Production vendue de biens				
Production vendue de services	28 366 237		28 366 237	34 685 215
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	28 370 845		28 370 845	34 686 615
Production stockée			-26	-296
Production immobilisée				689 400
Subventions d'exploitation			1 168 000	782 206
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			954 331	918 739
Autres produits			483 418	511 654
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 976 568	37 588 318
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			15 092	9 971
Variation de stock (marchandises)			-17 461	50 406
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			354 654	516 530
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			279 231	12 423
Autres achats et charges externes			7 871 409	8 771 676
Impôts, taxes et versements assimilés			2 536 928	2 525 241
Salaires et traitements			7 139 530	8 356 376
Charges sociales			5 925 430	6 375 264
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 527 372	6 414 121
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			295 956	510 703
Dotations aux provisions			5 715 194	1 961 665
Autres charges			711 760	108 718
CHARGES D'EXPLOITATION			36 355 094	35 613 094
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 378 526	1 975 224
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			9 590	9 946
Autres intérêts et produits assimilés			3 883	7 191
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				20
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			13 472	17 157
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				3 139
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				3 139
RESULTAT FINANCIER			13 472	14 018
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-5 365 053	1 989 242

Compte de resultat suite

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	259	83
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 801 213	8 514 545
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 520 924	129 191
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 322 396	8 643 820
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67 041	132 814
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 183 059	7 032 399
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 775 003	108 159
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 025 102	7 273 371
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 702 707	1 370 449
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		53 508
TOTAL DES PRODUITS	39 312 437	46 249 295
TOTAL DES CHARGES	46 380 197	42 943 112
BENEFICE OU PERTE	-7 067 760	3 306 183
Charge annuelle de retraite	3 701 311	3 705 428
Cotisations	368 153	367 448
Charge annuelle nette de retraite	3 333 158	3 337 980

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

1ère SECTION - FONCTIONNEMENT

Compte	Charges de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	CHAPITRE 60 - ACHATS	725 400	885 900	701 900	733 135
601	Achats matières premières et fournitures	0	0	0	0
602	Achats stockés	50 000	50 000	55 000	60 500
603	Variations de stocks	0	0	0	0
604	Achats d'études et prestations de service	0	0	0	0
605	Achats non stockés de matières et fournitures	672 300	834 900	643 870	669 575
607	Achats de marchandises	0	0	0	0
608	Frais accessoires sur achats	3 100	1 000	3 030	3 060
609	Rabais, ristournes, remises obtenus	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	725 400	885 900	701 900	733 135
	CHAPITRE 61 - SERVICES EXTERIEURS	5 331 890	5 736 390	5 312 980	5 381 466
611	Sous-traitance générale	2 159 000	2 469 000	2 168 560	2 178 595
612	Redevances crédit-bail	0	0	0	0
613	Locations	232 000	248 000	238 500	244 784
614	Charges locatives et de copropriété	10 000	7 000	10 000	10 000
615	Travaux d'entretien et de réparation	2 448 690	2 668 690	2 428 470	2 481 320
616	Primes d'assurances	214 000	188 000	219 000	214 000
617	Etudes et recherches	162 000	107 000	140 600	143 218
618	Divers, documentations ...	106 200	48 700	107 850	109 550
619	Rabais, ristournes, remises obtenus sur services extérieurs	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	5 331 890	5 736 390	5 312 980	5 381 466
	CHAPITRE 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	960 400	763 390	1 221 610	1 042 455
621	Personnel extérieur à l'entreprise	8 000	15 000	8 240	8 487
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	138 600	179 590	140 100	141 645
623	Publicités, publications, relations publiques	141 500	135 000	143 500	141 500
624	Transports de biens et transports collectifs du personnel	650	2 500	650	650
625	Déplacements, missions et réceptions	137 000	93 000	386 670	199 420
626	Frais postaux et frais de télécommunications	232 150	221 000	232 150	232 150
627	Services bancaires et assimilés	8 000	8 000	8 000	8 000
628	Charges externes diverses	294 500	109 300	302 300	310 603
	TOTAL DU CHAPITRE :	960 400	763 390	1 221 610	1 042 455

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

Compte	Charges de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	Charges de l'exercice				
	CHAPITRE 63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	2 746 500	2 686 400	2 850 610	2 989 046
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0	0	0	0
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	209 000	154 000	215 270	221 728
637	Impôts, taxes et assimilés	2 507 500	2 502 400	2 605 340	2 737 318
		30 000	30 000	30 000	30 000
	TOTAL DU CHAPITRE :	2 746 500	2 686 400	2 850 610	2 989 046
	CHAPITRE 64 - CHARGES DE PERSONNEL				
64111	Salaires	14 144 454	13 758 695	14 464 819	14 794 178
64112	Heures supplémentaires	5 955 000	5 741 900	6 133 650	6 317 660
6412	Congés payés	135 000	76 000	139 050	143 222
6413	Primes et gratifications	0	5 000	0	0
6414	Indemnités et avantages divers	656 000	626 000	675 680	695 950
6415	Supplément familial	816 500	775 729	840 995	866 225
645	Charge de Sécurité Sociale et de prévoyance	70 000	66 000	72 100	74 263
647	Autres charges sociales	2 384 954	2 381 454	2 441 129	2 498 989
648	Autres charges de personnel	4 054 000	4 006 612	4 087 265	4 120 911
649	C.I.C.E.	73 000	80 000	74 950	76 959
		0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	14 144 454	13 758 695	14 464 819	14 794 178
	CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevance pour concessions, brevets et valeurs similaires	163 300	284 099	113 350	113 350
653	Jetons de présence	6 800	11 700	6 850	6 850
654	Pertes sur créances irrécouvrables	500	200	500	500
656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	10 000	10 000	10 000	10 000
657	Charges spécifiques	0	20 095	0	0
658	Charges diverses de gestion	145 000	229 000	95 000	95 000
		1 000	13 104	1 000	1 000
	TOTAL DU CHAPITRE :	163 300	284 099	113 350	113 350
	CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES				
661	Charges d'intérêts	11 500	10 000	11 000	11 000
665	Escomptes accordés	0	0	0	0
666	Pertes de change	0	0	0	0
667	Charges diverses sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
668	Autres charges financières	11 500	10 000	11 000	11 000
	TOTAL DU CHAPITRE :	11 500	10 000	11 000	11 000

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

Compte	Charges de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	0	0	0
672	Charges exceptionnelles sur années antérieures	0	0	0	0
675	Moins-values sur éléments d'actifs cédés	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	0	0	0	0
	CHAPITRE 68 - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 324 000	6 600 000	6 594 000	7 404 000
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation	6 324 000	6 600 000	6 594 000	7 404 000
686	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières	0	0	0	0
687	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles	0	0	0	0
689	Dotations aux provisions pour impôts	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	6 324 000	6 600 000	6 594 000	7 404 000
	CHAPITRE 69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES				
697	Imposition forfaitaire annuelle des sociétés	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	0	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION :	30 407 444	30 724 874	31 270 269	32 468 629
79	A déduire : Transferts de charges	0	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES APRES TRANSFERTS :	30 407 444	30 724 874	31 270 269	32 468 629
	Excédent de l'exercice à virer à la deuxième section :	376 958	0	51 082	0
	TOTAL APRES REALISATION DE L'EQUILIBRE :	30 784 402	30 724 874	31 321 351	32 468 629

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

Compte	Produits de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	CHAPITRE 70-VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES				
701	Vente de produits finis	27 502 402	27 339 330	27 991 351	28 324 237
7061	Droits de port	0	0	0	0
7062	Location de matériel et outillage	2 435 792	2 469 296	2 542 158	2 634 111
7063	Produits du domaine et des concessions	0	0	0	0
7064	Produits de l'exploitation portuaire	17 659 050	17 649 000	17 675 700	17 769 233
7065	Produits du transport de passagers	0	0	0	0
7068	Autres prestations de services	160 000	250 000	160 000	160 000
707	Vente de marchandises	0	1 000	0	0
708	Produits des activités annexes	7 720 560	7 510 034	7 906 493	8 073 893
709	Rabais, remises, ristournes accordés	-464 000	-540 000	-293 000	-313 000
	TOTAL DU CHAPITRE :	27 502 402	27 339 330	27 991 351	28 324 237
	CHAPITRE 71 - PRODUCTION STOCKEE				
713	Variation des stocks de produits	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	0	0	0	0
	CHAPITRE 72 - PRODUCTION IMMOBILISEE				
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	0	0	0	0
	CHAPITRE 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
741	Subventions d'exploitation - Etat	1 160 000	1 126 000	1 085 000	750 000
744	Subventions d'exploitation - Collectivités	0	0	0	0
748	Autres subventions d'exploitation	1 160 000	1 126 000	1 085 000	750 000
	TOTAL DU CHAPITRE :	1 160 000	1 126 000	1 085 000	750 000

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

Compte	Produits de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
752	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	453 000	526 349	419 000	419 000
753	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs	68 000	64 000	34 000	34 000
756	Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	385 000	430 300	385 000	385 000
	TOTAL DU CHAPITRE :	453 000	526 349	419 000	419 000
	CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS				
761	Produits de participation	11 000	11 000	11 000	11 000
762	Produits des autres immobilisations financières	0	0	0	0
763	Revenus des autres créances	10 000	10 000	10 000	10 000
765	Escomptes obtenus	1 000	1 000	1 000	1 000
766	Gains de change	0	0	0	0
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
768	Autres produits financiers	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	11 000	11 000	11 000	11 000
	CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
771	Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0	0	0
775	Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0
777	Quota-part des subventions d'inves. virées aux résultat	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	0	0	0	0
	CHAPITRE 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
781	Reprises sur amortissements et provisions sur produits d'exploitation	1 658 000	1 052 515	1 815 000	1 903 000
786	Reprises sur provisions sur produits financiers	1 658 000	1 052 515	1 815 000	1 903 000
787	Reprises sur amortissements et provisions sur produits exceptionnels	0	0	0	0
789	Reprises sur provisions pour impôts	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	1 658 000	1 052 515	1 815 000	1 903 000

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

Compte	Produits de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	CHAPITRE 79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0	0
791	Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0
796	Transferts de charges financières	0	0	0	0
797	Transferts de charges exceptionnelles	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE :	0	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION :	30 784 402	30 055 194	31 321 351	31 407 237
	A déduire :	0	0	0	0
79	Transferts de charges	0	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES APRES TRANSFERTS :	30 784 402	30 055 194	31 321 351	31 407 237
	Déficit de l'exercice à virer à la 2ème Section :	0	669 680	0	1 061 393
	TOTAL APRES REALISATION DE L'EQUILIBRE :	30 784 402	30 724 874	31 321 351	32 468 629

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

2ème SECTION - OPERATIONS EN CAPITAL

Compte	Dépenses de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
1041	Financement des actifs - Etat	0	0	0	0
1049	Amortissement des financements des actifs - Etat	273 000	270 000	329 000	364 000
105	Ecart de réévaluation	0	0	0	0
131	Subventions d'équipement (amortissement)	0	0	0	0
134	Subventions d'équipement autres que Etat	0	0	0	0
1349	Amortissement des subventions d'équipement autres que Etat	742 000	740 000	843 000	896 000
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	0	0	0	0
146	Reprise sur provision spéciale de réévaluation	0	0	0	0
153	Reprise sur provisions pour pensions et obligations similaires	623 000	0	623 000	623 000
155	Reprise sur provisions pour impôts à payer	0	0	0	0
157	Reprise sur provision pour charge à répartir	0	0	0	0
158	Reprise sur autres provisions pour charges	0	0	0	0
16	Remboursement d'emprunts et de dettes assimilées	0	0	0	0
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	665 000	309 000	252 000	185 000
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles	14 000 000	14 000 000	16 000 000	13 000 000
26	Participations et créances rattachées	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières (prêts accordés)	150 000	150 000	150 000	150 000
29	Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations	0	0	0	0
32	Autres approvisionnements	0	0	0	0
35	Stocks de produits finis	0	0	0	0
36	Stocks provenant d'immobilisations	0	0	0	0
37	Stocks de marchandises	0	0	0	0
428	Personnel charges à payer	0	0	0	0
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	1	2
49	Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes de tiers	20 000	42 515	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION OPERATIONS EN CAPITAL :	16 473 000	15 511 515	18 217 001	15 238 002
	<i>Résultat de la 2ème section : excédent</i>				
	TOTAL DES DEPENSES APRES REALISATION DE L'EQUILIBRE :	16 473 000	15 511 515	18 217 001	15 238 002

BUDGET RECTIFICATIF 2017 MAISON MERE

2ème SECTION - OPERATIONS EN CAPITAL

Compte	Recettes de l'exercice	MONTANTS			
		Initial 2017	Rectificatif 2017	Prévision 2018	Prévision 2019
1041	Financement des actifs - Etat	1 435 000	1 225 000	1 067 000	204 000
1049	Amortissement des financements des actifs - Etat	0	0	0	0
105	Ecart de réévaluation	0	0	0	0
106	Réserves	0	0	0	0
131	Subventions d'équipement	2 654 000	1 411 633	1 439 500	612 000
134	Subventions d'équipement autres que Etat	0	0	0	0
1349	Amortissement des subventions d'équipement autres que Etat	0	0	0	0
139	Subventions d'investissements virées au compte de résultat	664 000	0	664 000	664 000
153	Provisions pour pensions	0	0	0	0
155	Provisions pour impôts à payer	0	0	1	2
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
158	Autres provisions pour charges	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
20	Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0	0	0
21	Cessions d'immobilisations corporelles	90 000	90 000	90 000	90 000
27	Autres immobilisations financières (prêts remboursés)	5 620 000	6 000 000	5 890 000	6 700 000
28	Dotations aux amortissements des immobilisations	0	0	0	0
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations	0	0	0	0
32	Autres approvisionnements	0	0	0	0
35	Stocks en-cours de produits finis	0	0	0	0
36	Stocks provenant des immobilisations	0	0	0	0
37	Stocks de marchandises	0	0	0	0
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0	0	0	0
428	Personnel charges à payer	0	0	0	0
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	40 000	600 000	40 000	40 000
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION OPERATIONS EN CAPITAL :		10 503 000	9 326 633	9 190 501	8 310 002
<i>Résultat de la 2ème section : déficit</i>		5 970 000	6 184 882	9 026 500	6 928 000
TOTAL DES RECETTES APRES REALISATION DE L'EQUILIBRE :		16 473 000	15 511 515	19 217 001	15 238 002

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Election d'une commission d'appel d'offres, d'une commission de délégation de service public et d'une commission concessions.

L'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, qui définit notamment les conditions de création et de composition des commissions d'appel d'offres (CAO), des commissions de délégation de service public (CDSP) et des commission concessions (articles L.1410-1 et suivants du CGCT) au sein des communes de plus de 3500 habitants, précise qu'elles doivent être constituées sur la base d'une élection proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération du 28 avril 2014, le conseil municipal, sur la base d'une liste unique composée de 5 titulaires et 5 suppléants, a élu la CAO suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michaël SCHMIDT	Henri DREYFUS
Michèle SEILER	Abdelaziz MELIANI
Françoise BEY	Jean-Baptiste GERNET
Eric SCHULTZ	Françoise WERCKMANN
Thomas REMOND	Thierry ROOS

Le conseil a par ailleurs élu une commission de délégation de service public et une commission concessions composée des mêmes membres titulaires et suppléants que ladite CAO.

Par courrier en date du 4 octobre 2017, M. Eric Schultz a fait part de son souhait de démissionner de sa fonction de membre titulaire de la commission d'appel d'offres pour des raisons de disponibilité liées à son activité professionnelle.

Pour tenir compte de cette décision et prendre en considération d'autres évolutions de situations professionnelles de membres de la commission, il est proposé, dans le respect du pluralisme de la composition du conseil municipal, de procéder à un renouvellement de la CAO, de la CDSP et de la commission concessions.

Je vous propose, comme le veut la pratique et dans la mesure où le mode de désignation est identique, que soient désignés pour siéger dans chacune de ces trois commissions les mêmes membres de notre conseil.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-5,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré,
élit*

Commission d'appel d'Offres

Membres titulaires :

Michaël SCHMIDT,
Michèle SEILER,
Françoise WERCKMANN
Edith PEIROTÉS,
Thomas REMOND.

Membres suppléants-es

Françoise SCHAETZEL,
Henri DREYFUS,
Françoise BEY
Jean-Baptiste GERNET,
Elisabeth RAMEL.

Commission de délégation de service public

Membres titulaires :

Michaël SCHMIDT,
Michèle SEILER,
Françoise WERCKMANN
Edith PEIROTÉS,
Thomas REMOND

Membres suppléants-es

Françoise SCHAETZEL,
Henri DREYFUS,
Françoise BEY
Jean-Baptiste GERNET,
Elisabeth RAMEL.

Commission concessions :

Membres titulaires :

Michaël SCHMIDT,
Michèle SEILER,
Françoise WERCKMANN
Edith PEIROTES,
Thomas REMOND

Membres suppléants-es

Françoise SCHAETZEL,
Henri DREYFUS,
Françoise BEY
Jean-Baptiste GERNET,
Elisabeth RAMEL.

sur la base d'une liste unique, présentée en accord avec l'ensemble des membres du Conseil municipal et élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin secret.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Point 7 de l'ordre du jour :

Election d'une commission d'appel d'offres, d'une commission de délégation de service public et d'une commission concessions.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....62.....

A déduire bulletins blancs ou nuls5.....

Reste pour le nombre des suffrages valables57.....

Majorité absolue.....29.....

A/ont obtenu :

La liste dont le premier nom est Michaël SCHMIDT57..... voix

La liste voix

Les membres de la liste dont le premier nom est Michaël SCHMIDT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont élus membres de la Commission d'appel d'offres, de la commission de délégation de service public et de la commission concessions : il s'agit de :

Titulaires :

- Michaël SCHMIDT
- Michèle SEILER
- Françoise WERCKMANN
- Edith PEIROTÉS
- Thomas REMOND

Suppléants :

- Françoise SCHAETZEL
- Henri DREYFUS
- Françoise BEY
- Jean-Baptiste GERNET
- Elisabeth RAMEL

Les assesseurs :

Le secrétaire de séance :

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Passation d'avenants et attribution de marchés.

Passation d'avenants et attribution de marchés.

Autorisation de signature de marchés publics

Il est proposé d'autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/ comité interne
17037GV	Prestations de sécurité des espaces non bâtis pour les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg	Du 1er novembre 2017, ou à compter de sa date de notification jusqu'au 31 octobre 2018, reconductible deux fois 1 an, jusqu'au 31 octobre 2020 au plus tard.	ASTUCE SERVICE	Sans montant minimum ni maximum	23/11/2017

Passation d'avenants

Les détails relatifs à l'avenant proposé à l'approbation du Conseil sont retracés dans l'annexe ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

Autorisation de signature de marchés publics

autorise

la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/ comité interne
I7037GV	Prestations de sécurité des espaces non bâtis pour les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg	Du 1er novembre 2017, ou à compter de sa date de notification jusqu'au 31 octobre 2018, reconductible deux fois 1 an, jusqu'au 31 octobre 2020 au plus tard.	ASTUCE SERVICE	Sans montant minimum ni maximum	23/11/2017

Passation d'avenants

approuve

la passation de l'avenant énuméré dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter le marché, l'avenant et les documents y relatifs.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif**

Le 20 décembre 2017

Annexe : avenants nécessitant un avis favorable de la Commission d'appel d'offres ou du Comité interne avant inscription en délibération (avenants de plus de 5% passés sur des marchés dont le montant est supérieur à 209 000 € HT)

Abréviations utilisées :

CAO= Commission d'appels d'offres ; PF= Procédure formalisée ; MAPA= Marché à procédure adaptée.

DCPB= Direction de la Construction et du Patrimoine bâti ; DRL= Direction des Ressources Logistiques ; etc.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
MAPA	DCPB	2016/191	Travaux de construction d'un gymnase à Strasbourg-Robertsau, Lot N° 8, Menuiserie intérieure bois-Parquet-Mobilier	258 357,11	JUNG MENUISERIE Sàrl	3	9 351 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 8 555,77 € HT)	6,93	276 263,88	23/11/2017

Objet de l'avenant au marché 2016/191: cet avenant porte sur :

- la fourniture et pose d'un placard technique pour isoler les conduites d'eaux pluviales
- la fourniture et pose de tableaux blancs muraux et mobiles
- la déshumidification et le sur-chauffage de la salle annexe pour permettre la pose du parquet.

Communication au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 28 avril 2014.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la Ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 209 000 € HT (fournitures et services) et à 5 225 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} octobre 2017 et le 31 octobre 2017.

**Communiqué le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

* Marchés ordinaires

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20170948	17034V CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SCÉNOGRAPHIE ARTISTIQUE DE LA PLACE KLÉBER ET MISE EN LUMIÈRE ET DÉCORATION DU GRAND SAPIN À L'OCCASION DE STRASBOURG CAPITALE DE NOËL 2017.	SIGMATECH	67610 LA WANTZENAU	207 650
20170885	DC6520VA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL AU PORT DU RHIN À STRASBOURG	GIBERT/BeA	51100 REIMS	301 888
20170867	DC6522VA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE TRAITEMENT DE L'ENVELOPPE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE AU GROUPE SCOLAIRE BRANLY À STRASBOURG	FISCHER Georges Architecte	67000 STRASBOURG	140 940
20170896	DC6524VA - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, EXTENSION ET MISE EN SÉCURITÉ DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE DORÉ À STRASBOURG ÉLECTRICITÉ CF - CF	VEIT ELECTICITE	67014 STRASBOURG CEDEX	681 283,73
20170897	DC6524VA - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, EXTENSION ET MISE EN SÉCURITÉ DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE DORÉ À STRASBOURG ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	GYSS & GIUBILEI	67300 SCHILTIGHEIM	218 667,4
20170895	DC6524VA - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, EXTENSION ET MISE EN SÉCURITÉ DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE DORÉ À STRASBOURG RAVALEMENT DE FAÇADES	Ets HITTIER et Fils	67590 HAGUENAU CEDEX	93 482,5
20170907	DC7023VA PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE TOITURES ET DE LA COUR CONRATH DANS LES BÂTIMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE RUE BRÛLÉE À STRASBOURG	PRODUNET	67100 STRASBOURG	4 350
2017905	DEP7012V TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RUES DES SARCELLES, BÉCASSES, BERGERONNETTES, COURLIS, LINOTTES À STRASBOURG-MEINAU ECLAIRAGE PUBLIC RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE	S2EI Société Electricité Eclairage et Illumination	67207 NIEDERHAUSB ERGEN	117 701
20170906	DEP7012V TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RUES DES SARCELLES, BÉCASSES, BERGERONNETTES, COURLIS, LINOTTES À STRASBOURG-MEINAU FOURNITURES DE MOBILIERS ET D'ESPACES VERTS	EST PAYSAGES D'ALSACE	67118 GEISPOLSHHEIM	26 309,35

Marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 1 et 2

(Le montant en euro HT prend en compte la durée initiale du marché, périodes de reconductions non comprises)

Marchés ordinaires

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/890	FOURN. MAINTENANCE D'ESCABEAUX ECHELLES ECHAFAUDAGES ETABLISSEMENTS ENFANCE ET EDUCATION VDS	DISTEL	67170 BRUMATH	10 000	13/10/2017
2017/924	ACQUISITION D'UNE HARPE POUR LE CONSERVATOIRE	L INSTRUMENTARIUM	75015 PARIS 15	22 583,33	05/10/2017
2017/947	FOURN. D'UNE DEGAUCHISSEUSE	MODAG DISTRIBUTION	67350 UBERACH	8 215	06/10/2017
2017/949	TRVX AMENAGEMENT PREMIER ETAGE BAT. D'ACCUEIL CIMETIERE GALL A STRASBOURG - LOT 1	BUECHER ET FILS	68127 SAINTE CROIX EN PLAINE	28 349,42	09/10/2017
2017/950	TRVX AMENAGEMENT PREMIER ETAGE BAT. D'ACCUEIL CIMETIERE GALL A STRASBOURG LOT 2	JANTZI ERNEST	67100 STRASBOURG	25 528,6	09/10/2017
2017/951	TRVX AMENAGEMENT PREMIER ETAGE BAT. D'ACCUEIL CIMETIERE GALL A STRASBOURG LOT 3	DIPOL	67118 GEISPOLSHHEIM	6 533,55	09/10/2017
2017/952	TRVX AMENAGEMENT PREMIER ETAGE BAT. D'ACCUEIL CIMETIERE GALL A STRASBOURG LOT 4	DECOPEINT	67840 KILSTETT	3 032,47	09/10/2017
2017/953	TRVX AMENAGEMENT PREMIER ETAGE BAT. D'ACCUEIL CIMETIERE GALL A STRASBOURG LOT 5	FRANCOIS	67300 SCHILTIGHEIM	22 053,36	09/10/2017
2017/954	TRVX DE MISE AUX NORMES DES ASCENSEURS DES CSC FOSSE DES 13 ELSAU HAUTEPIERRE	ASCENSEURS ET MULTI SERVICES A M S	67370 WIWERSHEIM	45 400	09/10/2017
2017/957	ACQUISITION D'UNE HARPE	L INSTRUMENTARIUM	75015 PARIS 15	27 075	10/10/2017
2017/962	MOE MISE EN LUMIERE EGLISE ST THOMAS STRASBOURG	ES SERVICES ENERGETIQUES	67953 STRASBOURG CEDEX 9	22 922,73	12/10/2017
2017/969	TRVX MODIFICATION PORTAIL ECOLE MAT. CAMILLE CLAUS STRASBOURG - LOT 1	CONCEPTEURS BATISSEURS ASSEMBLEURS	67550 VENDENHEIM	30 460,56	12/10/2017
2017/970	TRVX MODIFICATION PORTAIL ECOLE MAT. CAMILLE CLAUS A STRASBOURG LOT 4	RUSTYLE	67120 MOLSHHEIM	12 610	12/10/2017

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/972	ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLES SUR REMORQUE	JOST JEAN PAUL	67120 MOLSHEIM	5 499	16/10/2017
2017/975	CREATION LOCAUX DE RANGEMENT DANS LA SALLE DE JEUX DE L'ECOLE MAT A.LEGRAND	REIMEL MICHAEL	57820 LUTZELBOURG	14 000	18/10/2017
2017/976	CREATION LOCAUX DE RANGEMENT DANS LA SALLE DE JEUX DE L'ECOLE MAT A.LEGRAND	DECOPEINT	67840 KILSTETT	2 778,3	18/10/2017
2017/977	TVX RENOVATION FENETRES TERRASSE RESTAURANT BAGGERSEE ET CREATION SORTIE DE SECOURS	ZENNA BATIMENT	68920 WINTZENHEIM	2 600	19/10/2017
2017/978	TVX RENOVATION FENETRES TERRASSE RESTAURANT BAGGERSEE ET CREATION SORTIE DE SECOURS	MENUISERIE ETTWILLER	57230 BITCHE	22 000	19/10/2017
2017/979	TVX MISE EN SECURITE, ACCESSIBILITE ET RENOVATION ECOLE MAT VAUBAN A STBG	EST ASCENSEURS	67200 STRASBOURG	31 500	19/10/2017
2017/980	MOE AMENAGEMENT PARVIS DU GROUPE SCOLAIRE G. DORE STRASBOURG CRONENBOURG	EMCH BERGER	67800 HOENHEIM	19 825	19/10/2017
2017/981	FOURN ET MISE EN SERVICE D'UN PALAN ELECTRIQUE	LEV EST	68000 COLMAR	4 405	20/10/2017
2017/986	FOURN DE BREDLE FETE DE NOEL 2017 DES PERSONNES AGEES	HANSS BOULANGERIE PATISserie	67000 STRASBOURG	8 550	25/10/2017
2017/987	FOURN. DE BALLOTINS DE CHOCOLATS FETE DE NOEL 2017 DES PERSONNES AGEES	PEREGO MARIE	67300 SCHILTIGHEIM	11 912,37	25/10/2017
2017/989	SPECTACLE VIVANT "MLLE JULIE" TAPS SCALA DU 17 AU 20/10/17	COMEDIE DE L EST	68008 COLMAR CEDEX	14 340,9	25/10/2017
2017/990	SPECTACLE VIVANT "LIEBMANN RENEGAT" TAPS LAITERIE DU 28 AU 29/11/2017	THEATRE DE L ANCRE ASBL	99999 6000 CHARLEROI	6 395,2	25/10/2017
2017/991	ATELIER DE PRATIQUE THÉÂTRALE ANIME PAR B.GIRAUD-BEAUREGARDT AVEC REPRESENTATION PUBLIQUE LE 18/06/18	OC ET CO	67000 STRASBOURG	4 000	25/10/2017
2017/992	ATELIER DE PRATIQUE THÉÂTRALE ANIME PAR SANDRINE GRANGE AVEC REPRESENTATION PUBLIQUE LE 02/06/18	OC ET CO	67000 STRASBOURG	4 000	25/10/2017
2017/993	ATELIER DE PRATIQUE THÉÂTRALE ANIME PAR LAURE WERCKMANN AVEC REPRESENTATION PUBLIQUE LE 13/06/18	OC ET CO	67000 STRASBOURG	4 000	25/10/2017

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/994	ETUDE ET REAL. D'UNE APPLICATION DE GESTION DE VENTE AUX ENCHERES DE BOIS DE CHAUFFAGE	OFFICENTRA LE	92514 BOULOGNE BILLANCOURT	5 800	25/10/2017
2017/997	REAL. ZONE HUMIDE ET AQUATIQUE SUR LE SITE DE LA FERME BUSSIERRE	NATURE ET TECHNIQUES	67600 MUTTERSOL TZ	25 950	26/10/2017
2017/999	ATELIER DE PRATIQUE THÉÂTRALE ANIME PAR GAEL CHAILLAT AVEC REPRESENTATION PUBLIQUE LE 23/06/18	DES CHATEAUX EN L AIR	67000 STRASBOURG	3 500	27/10/2017

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis sur les emplois Ville.

Les emplois relevant des compétences de la Ville de Strasbourg sont créés par la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole et la charge est répartie entre les deux collectivités selon la convention du 3 mars 1972.

L'avis préalable du Conseil municipal est sollicité quant à la suppression, à la création et la transformation d'emplois de la Ville par la prochaine Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole.

- 1) des suppressions d'emplois, préalablement soumises pour avis au CT, présentées en annexe 1 :
 - 1 emploi au sein de la Direction des Solidarités et de la santé,
 - 1 emploi au sein de la Direction de la Population, des élections et des cultes,
 - 3 emplois au sein de la Direction de l'Enfance et de l'éducation permettant la création concomitante de 3 autres emplois au sein de cette direction,
 - 13 emplois au sein de la Direction de la Police municipale et du stationnement dont deux permettant la création concomitante d'un autre emploi au sein de l'administration.
- 2) des créations d'emplois présentées en annexe 2 :
 - 3 emplois au sein de la Direction de l'Enfance et de l'éducation compensés par la suppression concomitante de 3 autres emplois au sein de cette direction,
 - 1 emploi au sein de la Direction Mobilité, espaces publics et naturels compensé par la suppression concomitante de 2 autres emplois au sein de l'administration.
- 3) des transformations d'emplois présentées en annexe 3.

Des transformations d'emplois créés précédemment peuvent être rendues nécessaires lorsque les missions et/ou la configuration de l'emploi sont modifiées (*changement d'intitulé, de la nature des fonctions, et/ou de la fourchette de grades*).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales,
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg,
sur proposition de la Commission Plénière,
après en avoir délibéré,*

approuve,

après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois présentées en annexe.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017 relative à la suppression d'emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction des Solidarités et de la santé	CCAS	1 acteur de veille sociale	Assurer la prise en charge de la réception des appels. Collecter les disponibilités d'hébergement au niveau départemental en journée. Informer les référents sociaux de ces disponibilités pour favoriser les orientations vers les lieux d'hébergement.	Temps complet	Agent social	Agent social à agent social principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 14/12/17.
Direction de la Population, des élections et des cultes	Cultes	1 secrétaire	Assurer le secrétariat (accueil, frappe, classement, gestion d'agenda).	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 14/12/17.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	3 ASEM	Assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants. Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.	Temps complet	ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe à 1ère classe	Suppression d'emplois soumise au CT du 14/12/17.
Direction de la Police municipale et du stationnement	Stationnement	10 ASVP	Surveiller le stationnement payant et gênant. Surveiller les entrées et sorties d'écoles. Saisir les timbres amendes.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emplois soumise au CT du 14/12/17.
Direction de la Police municipale et du stationnement	Stationnement	3 ASVP - adjoints au chef	Surveiller et relever les infractions relatives au stationnement, au défaut d'apposition ou à la non-validité du certificat d'assurance, au règlement sanitaire départemental. Renseigner et orienter les usagers de la voie publique. Remplacer l'ASVP-chef en son absence.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emplois soumise au CT du 14/12/17.

Annexe 2 à la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017 relative à la création d'emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	3 accompagnants en école maternelle	Assister les ASEM dans la prise en charge des enfants. Préparer et nettoyer les matériels servant aux activités.	Temps complet	Agent social	Agent social à agent social principal de 1ère classe	
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Stratégie et gestion du stationnement	1 contrôleur de gestion	Conseiller sur le mode de gestion des services publics. Participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et assurer le suivi des contrats. Analyser et exploiter les données.	Temps complet	Attaché ou ingénieur	Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	

Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Transformations suite à réorganisations présentées en CT							
Direction de la Culture	Musées	1 coordinateur de travaux, adjoint au responsable	Coordonner et suivre la réalisation des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance. Participer à l'exécution des travaux. Seconder et remplacer le responsable en son absence.	Temps complet	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant responsable de l'équipe des menuisiers calibré d'adjoint technique à agent de maîtrise principal) suite au CT du 15/06/17.
Direction de la Culture	Musées	1 menuisier spécialisé des musées	Réaliser des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant menuisier calibré d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe) suite au CT du 15/06/17.
Transformations avec incidence financière à la hausse							
Direction de l'Animation urbaine	Evènements	1 concierge	Assurer le gardiennage des locaux. Encadrer l'équipe de l'entretien. Participer à l'entretien des locaux et à la mise en place du mobilier. Réaliser les petites réparations nécessaires. Assurer l'accueil physique et téléphonique.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Modification de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant calibré d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe).
Transformations sans incidence financière							
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 référent qualité prestations nettoyage	Contrôler et vérifier sur sites la qualité des prestations de nettoyage. Alerter et mettre en œuvre les actions préventives et correctives.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Modification de l'intitulé (avant responsable qualité prestations nettoyage).

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Conclusion d'accords-cadres relatifs à l'acquisition de fournitures techniques et prestations de nettoyage éventuellement reconductibles et approbation d'un groupement de commandes.

La Direction des ressources logistiques regroupe les activités et services supports logistiques (gestion des locaux, des équipements et diverses prestations). Elle met à disposition des services les moyens matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions.

En application des articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016, les marchés ou les accords-cadres à conclure seront passés selon la procédure de l'appel d'offres.

Les accords-cadres envisagés fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces marchés et accords-cadres s'étendront sur une période qui ne pourra excéder quatre années (marchés annuels reconductibles trois fois)

Par ailleurs, il pourra être envisagé le recours à l'UGAP dans le cadre de la convention de partenariat permettant à l'Eurométropole de Strasbourg de bénéficier d'un tarif préférentiel. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux Centrales d'achat, ce recours pourra être mis en œuvre pour l'acquisition de diverses prestations et fournitures figurant à son catalogue.

La conclusion et la signature des marchés et des accords-cadres sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

Pour certains accords-cadres le recours au groupement de commandes sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg a pour double objectif :

- l'allègement des formalités de frais de gestion administrative liées au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- la réalisation d'économies d'échelle.

1. Groupement de commandes pour diverses fournitures

Les services de la Ville, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame sont pour leur part amenés à faire appel à des entreprises externes pour l'acquisition de diverses fournitures. L'ensemble de ces besoins étant de nature identique pour la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit également dans la logique d'un groupement de commandes.

Ces accords-cadres seront lancés sous forme d'appels d'offre conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016. Ils fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ils pourront s'exécuter sur une période de 4 années maximum, la première période valant de la date de leur notification au 31 décembre de l'année de notification (reconductible 3 fois).

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées	37 000	111 000
Ville de Strasbourg	Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées	116 000	348 000
OND	Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées	2 000	6 000
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire	92 000	276 000
Ville de Strasbourg	Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire	65 500	196 500
OND	Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire	3 000	9 000
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de quincaillerie	74 500	223 500
Ville de Strasbourg	Fourniture de quincaillerie	93 000	279 000
OND	Fourniture de quincaillerie	1 000	3 000
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de tampons encreurs et dateurs	2 000	10 000
Ville de Strasbourg	Fourniture de tampons encreurs et dateurs	2 000	10 000
OND	Fourniture de tampons encreurs et dateurs	100	2 500

2. Marchés d'acquisition de prestations de nettoyage pour la ville de Strasbourg

Ces accords-cadres seront lancés sous forme d'appels d'offre conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016. Ils fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Collectivité	Objet	Montant forfaitaire annuel en € HT
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux de l'immeuble de la Bourse (1)	75 000
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux de la Maison des Syndicats à Strasbourg (1)	8 600
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux des écoles maternelles du Gliesberg, Meinau et Musau. (2)	264 000
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux des écoles maternelles Oberlin et de la Ziegelau. (2)	138 000

(1) Ils s'exécuteront pour une période ne pouvant excéder le 31/12/2019.

(2) Ils s'exécuteront pour une période de 4 années maximum, la première période valant de la date de leur notification au 31 décembre de l'année de notification (reconductibles 3 fois).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

sous réserve de disponibilité des crédits la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles,

1. Groupement de commande pour diverses fournitures

<i>Collectivités</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant en € HT annuel</i>	<i>Montant en € HT annuel</i>
		<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées</i>	<i>37 000</i>	<i>111 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées</i>	<i>116 000</i>	<i>348 000</i>
<i>OND</i>	<i>Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées</i>	<i>2 000</i>	<i>6 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire</i>	<i>92 000</i>	<i>276 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire</i>	<i>65 500</i>	<i>196 500</i>
<i>OND</i>	<i>Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire</i>	<i>3 000</i>	<i>9 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de quincaillerie</i>	<i>74 500</i>	<i>223 500</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de quincaillerie</i>	<i>93 000</i>	<i>279 000</i>
<i>OND</i>	<i>Fourniture de quincaillerie</i>	<i>1 000</i>	<i>3 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de tampons encreurs et dateurs</i>	<i>2 000</i>	<i>10 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de tampons encreurs et dateurs</i>	<i>2 000</i>	<i>10 000</i>
<i>OND</i>	<i>Fourniture de tampons encreurs et dateurs</i>	<i>100</i>	<i>2 500</i>

2. Marchés d'acquisition de prestations pour la Ville de Strasbourg

<i>Collectivité</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant forfaitaire annuel en € HT</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux de l'immeuble de la Bourse</i>	<i>75 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux de la Maison des Syndicats à Strasbourg</i>	<i>8 600</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux des écoles maternelles du Glienberg, Meinau et Musau.</i>	<i>264 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux des écoles maternelles Oberlin et de la Ziegelau.</i>	<i>138 000</i>

- *la conclusion de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, et l'Eurométropole de Strasbourg cette dernière assurant la mission de coordinateur*

décide

l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2018 et suivants sur les lignes concernées ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- *à lancer les consultations des marchés ou des accords- cadres concernant la Ville de Strasbourg ;*
- *ou passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives ;*
- *à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame ;*
- *à exécuter les marchés ou des accords- cadres résultant du groupement de commandes et concernant la Ville de Strasbourg ;*
- *à notifier et signer les marchés ou des accords- cadres de la Ville de Strasbourg ;*
- *en sa qualité d'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe avec les collectivités membres du groupement ;*
- *à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre Dame.*

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

**Convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole,
la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame.**

Art. 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux
marchés publics

Vu les articles 28 et 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics relatif à la coordination et aux groupements de commandes,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

il est constitué :

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par M. Robert HERRMANN,
Président agissant en application d'une délibération du Conseil de Communauté du 5 mai 2014
et de la Commission permanente de l'Eurométropole de Strasbourg du 22 décembre 2017

Et

La ville de Strasbourg, représentée par M. Roland RIES, Maire agissant en application d'une
délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014 et du 18 décembre 2017

Et

La Fondation de l'Œuvre Notre Dame, représentée par M. Roland RIES, administrateur
agissant en application de l'article 2 de l'arrêté consulaire' du 3 frimaire de l'an XII

un groupement de commandes pour l'acquisition de diverses fournitures.

Préambule.....
Article 1 : Constitution du groupement.....
Article 2 : Objet du groupement.....
Article 3 : Organes du groupement
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur
Article 5 : Responsabilité
Article 6 : Fin du groupement
Article 7 : Règlement des différends entre les parties.....

Les services de l'Eurométropole, de la ville de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame ont recours de façon récurrente, dans le cadre de leurs missions, à l'acquisition de fournitures.

L'ensemble des besoins exprimé par les deux entités est identique, c'est pourquoi il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant les trois collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 encadre les dispositions relatives au groupement de commandes.

Les trois partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes la plus médiane, préservant en phase d'exécution l'autonomie de gestion des adhérents. Ainsi, le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie le marché. Par la suite chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de se référer à cette formule.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame un groupement de commandes régi par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et la présente convention.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes ci-après désigné «le groupement» a pour objet la passation d'accords-cadres à émission de bons de commande pour l'acquisition de diverses fournitures.

Ces acquisitions s'effectueront sur la base d'accords-cadres à émission de bons de commande à prix unitaires.

Il sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les accords-cadres envisagés fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016.

Par ailleurs, il pourra être envisagé le recours à l'UGAP dans le cadre de la convention de partenariat permettant à l'Eurométropole de Strasbourg de bénéficier d'un tarif préférentiel. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux centrales d'achat, ce recours pourra être mis en œuvre pour l'acquisition des fournitures figurant à son catalogue et présentant des tarifs compétitifs.

La durée des d'accords-cadres à émission de bons de commande est fixée à une année éventuellement reconductible 3 fois sans que la durée totale des d'accords-cadres à émission de bons de commande ne puisse excéder 4 années.

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées	37 000	111 000
Ville de Strasbourg	Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées	116 000	348 000
OND	Fourniture de sources lumineuses et de sources intégrées	2 000	6 000
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire	92 000	276 000
Ville de Strasbourg	Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire	65 500	196 500
OND	Fourniture de pièces et accessoires chauffage et sanitaire	3 000	9 000
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de quincaillerie	74 500	223 500
Ville de Strasbourg	Fourniture de quincaillerie	93 000	279 000
OND	Fourniture de quincaillerie	1 000	3 000
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de tampons encreurs et dateurs	2 000	10 000
Ville de Strasbourg	Fourniture de tampons encreurs et dateurs	2 000	10 000
OND	Fourniture de tampons encreurs et dateurs	100	2 500

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, la ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et l'Eurométropole, ont convenu de désigner cette dernière en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les accords-cadres à émission de bons de commande issus de la consultation.

La commission d'appels d'offres de l'Eurométropole agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour attribuer les accords-cadres à émission de bons de commande. Elle est composée conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales applicables au coordonnateur.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des accords-cadres à émission de bons de commande au nom des membres du groupement.

Il transmet les accords-cadres à émission de bons de commande aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la ville de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame les informations relatives au déroulement de la procédure de passation. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres..) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'adhérent les documents nécessaires à l'exécution de ses accords-cadres à émission de bons de commande pour ce qui le concerne ;
- de signer et de notifier les accords-cadres à émission de bons de commande ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents, de leur candidature ou de leur offre en application des textes ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informé la ville de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution des accords-cadres à émission de bons de commande et en particulier à informer l'adhérent de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la ville de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame pourront demander réparation de leur préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur, l'Eurométropole pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la ville de Strasbourg ou la Fondation de l'Œuvre Notre Dame au regard des obligations qui incombent à ces dernières.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur prennent fin suite à la notification des accords-cadres à émission de bons de commande.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des accords-cadres à émission de bons de commande par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des accords-cadres à émission de bons de commande.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Fait à Strasbourg, le

Le Président l'Eurométropole

Le Maire de Strasbourg

Robert HERRMANN

Roland RIES

L'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame

Roland RIES

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Renouvellement de la convention de prélèvement avec CUS Habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 a été mise en œuvre une convention de prélèvement entre CUS HABITAT, la Ville de Strasbourg, et la Recette des Finances.

Ce dispositif avait pour objectif de garantir un paiement à juste date des loyers et charges mensuels relatifs aux baux contractés par la Ville et donne satisfaction aux différents partenaires.

La convention actuelle arrivant à échéance il est proposé de la renouveler à l'identique avec une date d'effectivité au 1^{er} janvier 2018. Seule mention nouvelle, une clause prévoit sa résiliation dès lors que sera effectif le dépôt par CUS HABITAT de ses avis d'échéance sur le portail Chorus Pro.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
autorise*

le Maire à signer la convention tripartite Ville de Strasbourg / CUS Habitat / Recette des Finances relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

CONVENTION TRIPARTITE

Préambule

L'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application de l'article 34 du décret du 7 novembre 2012 qui énumère les moyens de règlement des dépenses publiques (NOREFIE1239638A, Journal officiel du 27 décembre 2012) considère le prélèvement comme un mode de paiement de la dépense publique de droit commun.

Convention entre

La ville de STRASBOURG représentée par M. Roland RIES, Maire (l'ordonnateur),

Le créancier CUS HABITAT,

Le comptable de la DGFIP, Receveur des finances, M. Bertrand LANOTTE

pour le règlement de dépenses relatives à des loyers et aux charges afférentes.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de règlement des loyers et charges afférents aux baux référencés en annexe par prélèvement SEPA sur le compte Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.

Tout nouveau contrat signé avec le même créancier et relatif au règlement par prélèvement SEPA de cette même catégorie de dépenses entre automatiquement dans le champ de la présente convention, sauf s'il est soumis à des clauses particulières. Dans ce dernier cas, un avenant à la présente convention devra être signé.

Article 2 : Mise en place du prélèvement SEPA

Le créancier de la collectivité ou de l'établissement public établit un mandat de prélèvement SEPA à faire signer par le comptable public titulaire du compte BDF.

Le comptable remplit et signe ce mandat de prélèvement SEPA et le retourne accompagné(e) de son relevé d'identité bancaire comportant son RIB et son IBAN automatisés au créancier qui dématérialise le mandat SEPA et en transmet les informations avec les opérations de prélèvement SEPA.

Après accomplissement de ces formalités, le créancier peut émettre des prélèvements SEPA domiciliés sur le compte BDF du comptable.

Article 3 : La réalisation des prélèvements (périodicité, montant, contestation)

Les prélèvements seront effectués conformément à ou aux échéancier(s) joint(s), en annexe (sur la base des baux ouverts au 01/10/2017).

Le Créancier transmettra un échéancier actualisé, 14 jours avant l'émission du prélèvement pour tenir compte des augmentations de loyers et charges.

Suite à la production des décomptes annuels de charges :

- En cas de solde créditeur (dû par le créancier), l'ordonnateur émettra les titres de recette correspondants.
- En cas de solde débiteur (à devoir au créancier) : le créancier transmettra le montant des échéances, intégrant les soldes débiteurs, un mois avant le prélèvement.

Les facturations complémentaires (hors loyers et charges) devront faire l'objet d'un règlement séparé, par virement bancaire.

Cette information doit permettre à l'ordonnateur :

- de s'assurer de la disponibilité des fonds pour la date d'échéance du prélèvement ;
- en cas de désaccord sur l'opération, de réagir auprès du créancier ou du comptable avant que le prélèvement ne soit effectué.

L'ordonnateur transmet cette information au comptable selon les modalités à définir entre les deux parties.

En tout état de cause, le comptable dispose toujours, après la réalisation du prélèvement SEPA sur son compte BDF, de la faculté de demander à la BDF le rejet de l'opération au titre de l'un des motifs et dans les délais prévus par la réglementation interbancaire.

Article 4 : Définition de la référence du prélèvement

Les précisions concernant une identification normée de la convention sont données en annexe technique.

Article 5 : Obligations de l'ordonnateur et du comptable

Les dépenses, objet de la convention, seront exécutées soit après l'émission de l'ordre de payer par l'ordonnateur soit sans ordonnancement préalable dans les conditions fixées par l'arrêté du 16 février 2015 (FCPE1430400A) fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

En cas d'absence de crédits budgétaires ou de trésorerie, le comptable pourra dénoncer la convention et supprimer les mandats de prélèvement SEPA correspondants conformément à l'article 7 infra.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour l'exercice budgétaire suivant sa date de signature, renouvelable trois fois par reconduction expresse, sans qu'elle ne puisse dépasser la date de validité des baux qui lient l'ordonnateur au créancier.

Les modalités ainsi définies pourront être revues à tout moment dans le respect du délai de dénonciation visé à l'article 7 de la présente convention, dès lors que le créancier transmettra les avis d'échéance via le portail CHORUS à l'ordonnateur. Dans ce cas, le paiement sera réalisé par virement bancaire dans les 30 jours suivant la réception de l'avis d'échéance.

Article 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par anticipation, avec préavis d'un mois, par une des parties par simple lettre pour mettre fin au paiement par prélèvement des biens ou services par le créancier, soit pour demander le retour à un autre mode de paiement (avec ou sans mandatement préalable), soit en raison de la résiliation par la collectivité du contrat conclu avec le créancier.

Cette dénonciation pourra intervenir à tout moment en cours d'exercice dès lors que le créancier transmettra les avis d'échéance via le portail CHORUS, comme indiqué dans l'article 6, ci-dessus.

Dès lors

En cas de dénonciation :

- si le mandat de prélèvement SEPA ne concerne que la collectivité signataire de la présente convention, le comptable doit demander au créancier la révocation du mandat de prélèvement SEPA ;
- si le mandat de prélèvement SEPA concerne plusieurs collectivités, le comptable doit procéder au rejet de toutes les opérations de prélèvements présentées par le créancier pour la collectivité signataire de la présente convention. Le créancier s'engage alors à ne plus émettre de prélèvements pour la collectivité concernée.

Fait à, le

L'ordonnateur

Le comptable public

Le créancier

ANNEXE TECHNIQUE :

(ce référencement sera indispensable dans le cadre du suivi des conventions et de l'émargement du mandat dans l'application Hélios).

La référence de la collectivité est propre à chaque convention tripartite.

A défaut, le prélèvement est susceptible de faire l'objet d'un rejet par le comptable si celui-ci ne dispose pas des éléments nécessaires à l'identification de la commune destinataire de l'opération et de la dette concernée.

Compte tenu des dysfonctionnements générés par l'absence de cette référence ou d'une référence incomplète, le non-respect par la créancier de l'article 4 pourra entraîner la dénonciation de la convention (cf. article 7) et la suppression du mandat de prélèvement SEPA correspondant.

La référence de la convention correspond, dans cet ordre, à :

- numéro SIRET de la collectivité ou de l'établissement public local (14 caractères) + numéro d'ordre séquentiel (9 caractères) issu du module « référentiel- conventions » de l'application Hélios et éventuellement des indications complémentaires fournies par certains opérateurs.

Le créancier indique la référence de l'opération dans l'enregistrement représentatif du prélèvement SEPA acheminé au système interbancaire via son banquier. Il transmet également avec chaque opération, les références du mandat, et notamment la Référence Unique du Mandat (RUM).

La référence de la convention devra être indiquée dans l'Attribut AT-22 correspondant à « The Remittance Information » (motif du paiement) du format ISO20022 du SDD (jeux de données DS-03, DS-04 et DS-06).

N° Siret (14 caractères)	Libellé de budget	N° HELIOS (9 caractères)

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Acquisition de véhicules et engins pour les services de la ville de Strasbourg pour l'année 2018.

Le parc municipal est composé de 300 véhicules et 1 800 engins d'une valeur à neuf de 15 M€ environ.

Chaque année, la ville de Strasbourg réalise un programme annuel d'acquisitions qui doit permettre d'une part, de renouveler les matériels les plus vétustes et les plus polluants en vue de garantir la fiabilité du parc et, d'autre part, d'adapter le parc à l'évolution des missions des différents services dans le cadre d'une bonne gestion des ressources et de développement durable.

L'élaboration de ce programme d'acquisition résulte d'une démarche établie sur trois axes :

l'optimisation de l'utilisation et la réduction des matériels en parc, en développant la mutualisation et le redéploiement, en incitant à l'utilisation des moyens de transport les plus adaptés et en réformant les matériels sans les remplacer lorsqu'ils ne sont plus indispensables au fonctionnement des services,

l'acquisition de véhicules les plus respectueux de l'environnement et conformes aux orientations prises, d'une part en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour s'inscrire dans le plan climat (le parc automobile de la ville émet annuellement 757 tonnes de CO₂), d'autre part en matière d'émission de particules et d'oxydes d'azote pour s'inscrire dans le projet « villes respirables » de l'Eurométropole qui a été sélectionnée en septembre 2015 dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ainsi, les motorisations GNV et électriques seront privilégiées pour tout achat.

le recours à Vél'auto 24/24 et à l'auto-partage (CITIZ).

Ainsi, il est prévu l'acquisition en remplacement de matériels existants pour les différents services de la ville de Strasbourg :

- 1 camion plateau,
- 1 camion dépanneuse,
- 1 tracteur agricole compact,
- 1 minibus 20 places,
- 1 chariot télescopique,
- 2 tondeuses débroussailleuses,
- 17 véhicules légers dont 8 véhicules utilitaires.

de réformer sans remplacement :

- 3 tondeuses rotatives,
- 1 camionnette bâchée et sa remorque,
- 4 véhicules légers dont 2 véhicules utilitaires.

La dépense estimative pour l'acquisition de matériels roulants du programme 2018 s'élève à 1 063 000 € TTC.

Conformément aux dispositions des articles 81, 82 et 83 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics portant sur les centrales d'achat, il est prévu de faire appel aux services de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition des véhicules figurant à son catalogue et présentant des tarifs compétitifs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'acquisition de véhicules et engins destinés aux différents services de la Ville selon le programme ci-dessus pour un montant total estimé à 1 063 000 € TTC,

décide

- *l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits au budget 2018 : CRB LO04 – AP 0224 – Programme 1225 ;*
- *l'imputation des recettes de subventions sur le crédit inscrit au budget 2018.*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- *à signer toute convention concernant l'acquisition de véhicules propres et relative au versement d'une subvention au bénéfice de la Ville ;*

- à lancer les consultations ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives ;
- à signer et à exécuter les marchés en résultant.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Versement d'une subvention de fonctionnement à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Strasbourg pour 2017.

La Société Protectrice des Animaux (SPA) de Strasbourg exerce une activité de refuge pour animaux dans les locaux sis 7 rue de l'Entenloch à Strasbourg.

Dans le cadre de cette activité, l'association prend en charge les animaux abandonnés par leur maître ainsi que les chats et chiens issus de la fourrière animale métropolitaine, en vue de les faire adopter.

Depuis plusieurs années, la Ville de Strasbourg soutient la S.P.A au titre de son activité refuge par l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 38 100 €.

Pour l'année 2017, il est proposé de reconduire le versement de cette subvention de fonctionnement de 38 100 € à la S.P.A.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement d'une subvention de 38 100 € à la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg,

décide

L'imputation des crédits nécessaires, soit 38 100 € au budget 2017 – Fonction 510 – Nature 6574 CRB SE00A.

La proposition ci-dessus représente une somme de 38 100 € à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 510, Nature 6574 CRB SE00A dont le disponible avant le présent Conseil est de 38 100 €.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis du conseil municipal relatif à la passation de l'avenant 7 à la concession d'aménagement de la ZAC Etoile (art. L5211-57 du CGCT).

La ville de Strasbourg est consultée pour avis au titre de l'article L 5211-57 du CGCT sur la passation de l'avenant n°7 à la concession d'aménagement de la ZAC Etoile à intervenir entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SERS.

Cet avenant n°7, joint en annexe de la présente délibération, a pour objet :

- de proroger de 3 ans la date de concession jusqu'au 31 décembre 2021 pour permettre l'achèvement de l'opération concédée et d'en faciliter la clôture,
- la mise en place d'acomptes sur résultats prévisionnels à part égale entre concédant et concessionnaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil

Vu les dispositions des articles L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 300-5 et suivants du code de l'urbanisme

Vu le traité de concession signé entre la CUS et la SERS le 18 décembre 1991

*Vu les avenants successifs et le projet d'avenant n°7 annexé
Sur proposition de la Commission plénière*

*après en avoir délibéré
émet*

un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°7 à la concession d'aménagement entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SERS, dont le contenu est plus amplement exposé en annexe de la délibération.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

ZAC ETOILE

AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE CONCESSION SIGNÉE LE 18 DÉCEMBRE 1991

ENTRE

L'Eurométropole de Strasbourg, sise 1 Place de l'Etoile, 67076 STRASBOURG Cedex, représentée par son Président, Monsieur Robert HERRMANN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 22 décembre 2017, ci-après dénommée « le concédant » ou « l'Eurométropole de Strasbourg »

D'UNE PART

ET

La SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION DE STRASBOURG - S.E.R.S,

Société Anonyme d'économie mixte au capital de 8.000.000,00 € ayant son siège social à 67000 STRASBOURG (Bas-Rhin) 10 Rue Oberlin identifiée sous le numéro 578 505 687 au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Eric FULLENWARTH, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil d'administration prise en sa séance du 25 août 2008, dont un extrait certifié conforme demeure annexé à un acte de dépôt reçu par Maître Stéphane GLOCK, notaire à la Wantzenau, le 8 septembre 2008, rép n° 49.409, et renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général suivant délibération du Conseil d'Administration du 18 juin 2014, dont un extrait certifié conforme demeure annexé à un acte de dépôt reçu par Maître Stéphane GLOCK, notaire à la Wantzenau, le 9 septembre 2014.

Ci-après dénommée « la SERS » ou « le concessionnaire » ou « l'aménageur »

D'AUTRE PART

Préalablement à l'avenant objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

Afin de favoriser la liaison entre le centre-ville et les quartiers sud de Strasbourg, et de permettre une véritable intégration urbaine de la zone de l'Etoile, la Communauté Urbaine de Strasbourg a décidé de réaliser les équipements nécessaires à l'aménagement et l'urbanisation du secteur de l'Etoile.

La Communauté Urbaine de Strasbourg a décidé d'aménager ce territoire au travers d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Par délibération en date du 4 octobre 1991 et convention de concession en date du 18 décembre 1991, la Communauté Urbaine de Strasbourg a confié à la SERS l'aménagement de cette opération.

L'arrêté de création de la ZAC a été rendu par le Préfet du Bas-Rhin en date du 23 avril 1992.

Par délibération du 21 avril 1995, la Communauté Urbaine de Strasbourg a décidé d'approuver un nouveau dossier de création de la ZAC, comportant notamment la modification du périmètre de la Z.A.C.

Aux termes de l'avenant n°1 du 19 mai 1995 à la convention de concession du 4 octobre 1991, les parties ont pris acte de la modification du périmètre de l'opération.

L'avenant n°2 à la convention de concession, en date du 19 novembre 1996, a prorogé la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2007 et a pris en compte les données du projet du dossier de réalisation.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé en conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg le 16 avril 1999.

L'avenant n°3 du 19 avril 1999 à la convention de concession, a permis d'intégrer les données du dossier de réalisation approuvé, d'opérer une mise à jour corrélative du bilan prévisionnel de l'opération, ainsi qu'une nouvelle prorogation de la durée de la convention de concession, jusqu'en 31 décembre 2010.

Le programme de l'opération tel que défini dans le dossier de réalisation en 1999 autorisait une surface hors œuvre nette maximale de 140 000 m² qui se répartit sur différents éléments de programme, équipements publics (Cité de la Musique et de la Danse, écoles et équipement petite enfance, Terminal « Tourisme ») logements, commerces et kiosques, bureaux, activités, parkings....

Aux termes d'un avenant n°4 du 1er octobre 2003 à la convention de concession, les parties ont convenu de prendre en compte les conséquences financières et les incidences opérationnelles liées aux améliorations du projet développé dans l'Îlot Dauphine Austerlitz, impliquant notamment l'enfouissement du parking de l'opération « Les Passages de l'Etoile », l'enrichissement du traitement architectural des façades et plus généralement de l'architecture des superstructures, à constructibilité globale constante. Cet avenant précisait aussi, en son article 5, que le prix de cession des terrains que la Communauté Urbaine de Strasbourg cèdera à la SERS prendra en compte une minoration de 6 500 000 €.

Une première phase d'urbanisation de la ZAC Etoile s'est achevée avec la livraison de l'opération « Les Passages de l'Etoile » en 2008.

Dans le cadre de la deuxième phase, quelques ajustements au dossier de réalisation de ZAC ont été rendus nécessaires afin d'actualiser les orientations qui y sont développées et prendre en compte notamment :

- les réflexions relatives au développement durable,
- l'accompagnement de l'aménagement des îlots du Nord Neudorf,
- la réalisation de l'espace public majeur que constitue le parc de l'Etoile.

L'avenant n°5, daté du 11 novembre 2010, a eu pour objet d'entériner les modifications du dossier de réalisation de ZAC (approuvées en conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg le 7 mai 2010), d'approuver le bilan actualisé de l'opération et de proroger la concession jusqu'au 31 décembre 2018.

Les évolutions successives du programme global des travaux et de leur temporalité depuis les années 2000 ont eu des conséquences cumulées reportées d'exercice en exercice sur le bilan d'aménagement, qu'il a été souhaité de mettre à jour en 2013, afin de recalculer les conditions de financement de la collectivité concédante et de la Ville de Strasbourg, notamment en contre partie aux ouvrages qui leur seront remis.

L'avenant n°6 daté du 4 septembre 2013 a eu pour objet de prendre acte de l'ensemble de ces modifications contractuelles ainsi que de leurs conséquences sur le bilan prévisionnel d'opération et de confirmer la date de fin de la concession du 31 décembre 2018.

La Communauté Urbaine de Strasbourg est devenue « Eurométropole de Strasbourg » à compter du 1^{er} janvier 2015 et l'Eurométropole de Strasbourg a été substituée de plein droit dans l'ensemble des biens, droits et obligations de la Communauté Urbaine de Strasbourg résultant de la concession conclue avec la SERS.

Le dernier lot majeur de la ZAC a été cédé en 2016 à l'opérateur ADIM pour développer un ensemble immobilier d'envergure de plus de 21 000 m² shon mixant logements, hôtel, bureaux et commerces sur l'ilot ZD6 Saint Urbain. Le permis de construire a été délivré le 3 janvier 2017. Après un temps de préparation de chantier, les travaux de terrassement gros œuvre ont démarré en juillet 2017 pour des livraisons échelonnées entre 2019 et 2020.

Partant de ce constat, les parties sont convenues de proroger la durée de la mission de l'aménageur de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette prorogation permettra ainsi à l'aménageur:

- de suivre au titre de ses missions de coordonnateur le projet de construction d'ADIM,
- de réaliser les travaux d'aménagement incombant à l'aménageur au titre des voiries et des finitions de voirie dont la réalisation doit accompagner les dernières livraisons dont notamment celles des immeubles à intervenir sur ZD6 du projet ADIM,
- de régler la situation des voies non rétrocédées (nouvelle voirie des Nouveaux Combattants Africains notamment),
- d'organiser entre les parties la distribution anticipée du résultat prévisionnel et les modalités de celle-ci,
- de préparer les opérations de clôture de la concession.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la terminaison de l'opération concédée et d'en faciliter la clôture.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : prorogation de la concession d'aménagement

Afin de permettre l'achèvement de la mission de l'aménageur, et compte-tenu du démarrage du dernier chantier immobilier d'envergure par le constructeur ADIM intervenu en juillet 2017 et vu son calendrier d'exécution pour des livraisons échelonnées entre 2019 et 2020, les parties conviennent de proroger la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2021. Cette prorogation sera également mise à profit pour permettre la préparation de la clôture administrative et financière de la ZAC à la suite de l'achèvement des derniers travaux de l'opération de ZAC.

Article 2 : dispositions financières - versement anticipé d'acomptes sur résultat

En complément aux dispositions prévues au titre V du traité de concession relatif aux dispositions juridiques et financières sur l'expiration du contrat de concession, les parties conviennent, d'un commun accord, de prévoir des

versements anticipés d'acomptes à part égale (un ou plusieurs acomptes) à prélever sur l'excédent du résultat prévisionnel leur revenant, dans la limite de 80 % de cet excédent, déduction faite des acomptes déjà versés.

Le paiement d'acomptes au profit de chacune des parties interviendra selon des modalités à définir librement et d'un commun accord entre ces dernières. Les parties conviendront du montant de l'acompte et de la date de son règlement, l'Eurométropole de Strasbourg procédant alors à l'inscription budgétaire requise. Le montant et les modalités de versement d'acomptes seront approuvés dans les comptes rendus financiers à venir.

Le cahier des charges de concession d'aménagement initial est modifié en conséquence.

Article 4 : autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la concession d'aménagement, telles que modifiées par les avenants antérieurs et non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

FAIT A STRASBOURG

En quatre exemplaires

Pour la Communauté urbaine de Strasbourg

Pour la SERS

Le Président ou son représentant

Le Directeur Général

Monsieur Robert HERRMANN

Monsieur Eric FULLENWARTH

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Projets sur l'espace public : - programme 2018 : Paysage et Eclairage Public, - poursuite des études et réalisation des travaux.

Le programme 2018 paysage et éclairage public a été établi après une phase d'instruction avec les adjoints de quartier concernés de la ville de Strasbourg, pour une enveloppe de 4 M€.

Une première étape, présentée en Conseil Municipal du 23 octobre 2017, a autorisé le lancement des études.

Une seconde étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les opérations prévues en 2018 et pilotées par la Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels sont mentionnées dans les listes jointes en annexe, qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage,
- annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Ville de Strasbourg et la maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2018.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2018 telles que mentionnées :

- en annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage,*
- en annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain.*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux ainsi que les prestations de coordination "santé sécurité" conformément au code des marchés publics et à signer les marchés y afférents ;*
- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;*
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;*
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;*
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;*

décide

d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement 2018 et suivants du budget général de la Ville de Strasbourg inscrits sous CRB AD07-TC02 et PE10.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS PAYSAGE & ECLAIRAGE

BOURSE ESPLANADE KRUTENAU

Opération	2017BOU4849	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes		1	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT MANUFACTURE DU TABAC						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Voies périphériques	<i>Fin</i>	Voies périphériques		
Mt Total Prévisionnel	400 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui		TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	40 000 €
Total délibéré Ville :							40 000 €

CENTRE

Opération	2017CEB4829	CENTRE		Suite études et travaux		2	
Site projet	PETITE RUE DE LA FONDERIE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	24 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	oui		TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	22 800 €
Total délibéré Ville :							22 800 €

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2009CRO2920	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite études et travaux		3	
Site projet	RUE DE PFULGRIESHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non		TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en faible Profondeur	Type marché	MAPA	54 000 €
Total délibéré Ville :							54 000 €

Opération	2008CRO2628	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite études et travaux		4	
Site projet	RUE DITTENHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	85 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non		TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en faible Profondeur	Type marché	MAPA	76 500 €
Total délibéré Ville :							76 500 €

Opération	2017CRO4830	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite études et travaux		5	
Site projet	ECLAIRAGE PASSAGE JEAN ROBIC (sous l'autoroute A35)						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Tunnel	<i>Fin</i>	Tunnel		
Mt Total Prévisionnel	30 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	oui		TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en faible Profondeur	Type marché	MAPA	27 000 €
Total délibéré Ville :							27 000 €

Opération	2017CRO4831	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite études et travaux		6	
Site projet	RUE DE BOERSCH						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	complet	<i>Fin</i>	complet		
Mt Total Prévisionnel	24 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	oui		TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	22 800 €
Total délibéré Ville :							22 800 €

Opération	2017CRO4832	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite études et travaux		7	
Site projet	RUE DE WIWERSHEIM (impasse)						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	28 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	oui		TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	26 600 €
Total délibéré Ville :							26 600 €

Opération	2017CRO4836	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Etudes et travaux		8	
Site projet	POLE D'ECHANGE TRAM/BUS STRASBOURG POTERIE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé	<i>Fin</i>	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui		TTC
Paysage & Eclairage	Fonctionnement modifié	Réseau & candélabre	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	100 000 €
Total délibéré Ville :							100 000 €

GARE KLEBER

Opération	2017GAR4768	GARE KLEBER		Suite études et travaux		9	
Site projet	LIAISONS CYCLABLES ET AMENAGEMENTS CONNEXES tranche 1/3						
Tronçon/Tranche	1/3	Debut	Porte Blanche	Fin	Rue de Saales		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							13 000 €
Total délibéré Ville :							13 000 €

Opération	2017GAR4812	GARE KLEBER		Suite études et travaux		10	
Site projet	RUE DU HOHWALD						
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							81 000 €
Total délibéré Ville :							81 000 €

Opération	2017GAR4769	GARE KLEBER		Suite études et travaux		11	
Site projet	QUAI DU WOERTHEL						
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité	Quai	Réaménagement		Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA
							81 000 €
Total délibéré Ville :							81 000 €

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU

Opération	2009KOE3276	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite études et travaux		12	
Site projet	SECTEUR RUES DE GRESSWILLER / DE GLIESBERG						
Tronçon/Tranche	3/3	Debut	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	400 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							100 000 €
Total délibéré Ville :							100 000 €

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2015MEI4482	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		13	
Site projet	RUES DU POITOU / GASCogne						
Tronçon/Tranche	2/2	Debut	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	180 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							90 000 €
Total délibéré Ville :							90 000 €

Opération	2013MEI3874	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		14	
Site projet	AMENAGEMENT SECTEUR RUES DES SARCELLES, BERGERONNETTES, COURLIS, ...						
Tronçon/Tranche	4/7	Debut	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							30 000 €
Total délibéré Ville :							30 000 €

Opération	2013MEI4007	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		15	
Site projet	PASSERELLES DU ZIEGELWASSER						
Tronçon/Tranche	3/3	Debut	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	300 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Passerelles	Réhabilitation		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							250 000 €
Total délibéré Ville :							250 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2017NDF4774	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		16	
Site projet	ROUTE DU POLYGONE NORD (magistrale piétonne)						
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Route de Vienne	Fin	Rue de Mulhouse		
Mt Total Prévisionnel	275 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							247 500 €
Total délibéré Ville :							247 500 €

Opération	2017NDF4775	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		17	
Site projet	RUE DE NOMENY						
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	40 000 €	MOE	Externe		AMO	oui	
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							36 000 €
Total délibéré Ville :							36 000 €

Opération	2015NDF4390	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		18
Site projet	RUE DE SOULTZ					
Tronçon/Tranche	3/4	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet	
Mt Total Prévisionnel	350 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 100 000 €
						Total délibéré Ville : 100 000 €
Opération	2004NDF1674	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		19
Site projet	RUES DE LA PLACE HENRI WILL / ALLEE DE L'ORPHELINAT					
Tronçon/Tranche	2/4	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet	
Mt Total Prévisionnel	1 080 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Place	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 230 000 €
						Total délibéré Ville : 230 000 €
Opération	2015NDF4520	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		20
Site projet	J2R : aire de jeux					
Tronçon/Tranche	3/4	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet	
Mt Total Prévisionnel	620 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Aires de jeux	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 250 000 €
						Total délibéré Ville : 250 000 €

NEUHOFF STOCKFELD GANZAU

Opération	2017NHF4777	NEUHOFF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		21
Site projet	URBANISATION SCHULZENFELD / LIAISON KAMMERHOF / PAUL BOURSON					
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Chemin du Kammerhof	<i>Fin</i>	Rue Paul Bourson	
Mt Total Prévisionnel	50 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet	Espaces verts&réseaux	Pose	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 45 000 €
						Total délibéré Ville : 45 000 €
Opération	2017NHF4824	NEUHOFF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		22
Site projet	RECONVERSION HOPITAL LYAUTEY					
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue de Sarlat	<i>Fin</i>	Avenue du Neuhof	
Mt Total Prévisionnel	360 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet	Espaces verts&réseaux	Pose	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 324 000 €
						Total délibéré Ville : 324 000 €
Opération	2005NHF2011	NEUHOFF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		23
Site projet	RUE RISCHOFFER					
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet	
Mt Total Prévisionnel	160 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 80 000 €
						Total délibéré Ville : 80 000 €
Opération	2008NHF2649	NEUHOFF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		24
Site projet	ABORDS DES RUES LUCIUS / GREYTER					
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	N°10 rue Lucius	<i>Fin</i>	Rue Greyter	
Mt Total Prévisionnel	40 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 10 000 €
						Total délibéré Ville : 10 000 €

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2013ORA3846	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite études et travaux		25
Site projet	AVENUE DE LA FORET NOIRE (piste cyclable)					
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue de Reims	<i>Fin</i>	Allée de la Robertsau	
Mt Total Prévisionnel	40 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
TTC						
Paysage & Eclairage	Sécurité	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 36 000 €
						Total délibéré Ville : 36 000 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2012ROB3720	ROBERTSAU WACKEN		Suite études et travaux		26
Site projet	ACCOMPAGNEMENT CONSULAT DE CHINE / RUE DE LA CARPE HAUTE (Toreau / Fleurs)					
Tronçon/Tranche	1/2	<i>Début</i>	Rue Toreau	<i>Fin</i>	Rue des Fleurs	
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 125 000 €
						Total délibéré Ville : 125 000 €
Opération	2009ROB2943	ROBERTSAU WACKEN		Suite études et travaux		27
Site projet	RUE DE L ILL					
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Pont Phario	<i>Fin</i>	Route de La Wantzenau	
Mt Total Prévisionnel	95 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	oui	
TTC						
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 65 000 €
						Total délibéré Ville : 65 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2017EMS4830	PLUSIEURS SECTEURS			Suite études et travaux			28
Site projet	NATURE EN VILLE							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non		
								TTC
Paysage & Eclairage	création	Espaces verts & réseaux	1er Aménagement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA	95 000 €
Total délibéré Ville :								95 000 €
Opération	2017EMS4831	PLUSIEURS SECTEURS			Suite études et travaux			29
Site projet	VILLE NOURRICIERE (jardins familiaux, partagés, potagers urbains collectifs)							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non		
								TTC
Paysage & Eclairage	création	Jardins participatifs	1er Aménagement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA	190 000 €
Total délibéré Ville :								190 000 €
Opération	2016CUS4576	PLUSIEURS SECTEURS			Suite études et travaux			30
Site projet	REPLACEMENTT SUSPENTES D'ECLAIRAGE PUBLIC (secteur Clémenceau / Sellenick / Oberlin)							
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Diverses rues		<i>Fin</i>	Diverses rues		
Mt Total Prévisionnel	885 000 €	<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non		
								TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	MAPA	85 000 €
Total délibéré Ville :								85 000 €

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2017CRO4770	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite études et travaux	1			
Site projet	MAIL EXES : rues du Rieth/Lavoisier/Langevin						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	680 000 €	MOE	Externe	AMO	oui		
TTC							
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité	Cheminnements	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	612 000 €
Total délibéré Ville :							612 000 €

Opération	2017CRO4771	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite études et travaux	2			
Site projet	LIAISON CYCLABLE ROUTE D'OBERHAUSBERGEN / RUE MARCEL PROUST						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue M. Proust	Fin	Route d'Oberhausbergen		
Mt Total Prévisionnel	85 000 €	MOE	Externe	AMO	oui		
TTC							
Paysage & Eclairage	création	Réseau et candélabre	Pose	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	76 500 €
Total délibéré Ville :							76 500 €

Opération	2014CRO4149	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite études et travaux	3			
Site projet	JARDINS FAMILIAUX ATHENA						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Maille Athéna	Fin	Maille Athéna		
Mt Total Prévisionnel	800 000 €	MOE	Interne	AMO	oui		
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine	jardins familiaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	400 000 €
Total délibéré Ville :							400 000 €

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU

Opération	2011KOE3596	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Etudes	4			
Site projet	RUE MICHEL ANGE						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	450 000 €	MOE	Externe	AMO	oui		
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	67 500 €
Total délibéré Ville :							67 500 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Projets sur l'espace public : programme 2018 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement, poursuite des études et réalisation des travaux, avis du Conseil Municipal - Art L5211-57 du CGCT.

Conformément à l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (renforcement et simplification de la coopération intercommunale), il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la délibération métropolitaine concernant la poursuite des études et la réalisation des travaux pour les projets sur l'espace public du programme 2018 à Strasbourg et relatif aux domaines de compétence : transport, voirie et équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement.

Les opérations sont mentionnées dans les listes jointes en annexe qui détaillent les différents projets d'études et de travaux :

- annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
- annexe 2 : liste projets renouvellement urbain.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg et la maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains, avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2018.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions d'urgence ponctuelles liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
émet un avis favorable*

à la poursuite des études et la réalisation des travaux du programme 2018 concernant les projets métropolitains sur l'Espace Public pour la Ville de Strasbourg et relatifs aux domaines de compétence : projets transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement (annexe 1) et projets renouvellement urbain (annexe 2).

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS STRASBOURG

BOURSE ESPLANADE KRUTENAU

Opération	2017BOU4810	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes et travaux		1		
Site projet	PONT ST GUILLAUME (siphon)							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Quai de Pêcheurs	<i>Fin</i>	Quai Saint Etienne			
Mt Total Prévisionnel	400 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	
								TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA	400 000 €	
							Total délibéré EMS :	400 000 €
Opération	2017BOU4849	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes		2		
Site projet	ACCOMPAGNEMENT MANUFACTURE DU TABAC							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Voies périphériques	<i>Fin</i>	Voies périphériques			
Mt Total Prévisionnel	1 400 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	
								TTC
voirie & équipements	Coordination autre projet	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	140 000 €	
							Total délibéré EMS :	140 000 €
Opération	2016BOU4681	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Suite études		3		
Site projet	BOULEVARD DE LA VICTOIRE							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	
								TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	trx sans tranchée	Type marché	MAPA	25 000 €	
							Total délibéré EMS :	25 000 €

CENTRE

Opération	2015CEN4550	CENTRE		Suite études et travaux		4		
Site projet	RUES DES JUIFS / PARCHEMIN							
Tronçon/Tranche	3/3	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	930 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	oui	
								TTC
voirie & équipements	fonctionnement modifié	Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	480 000 €	
							Total délibéré EMS :	480 000 €
Opération	2016CEN4719	CENTRE		Suite études et travaux		5		
Site projet	RUES SAINT-ARBOGAST / SAINT-LEON / PAUL MULLER / SIMONIS							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	170 000 €	<i>MOE</i>	externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non	
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	MAPA	162 000 €	
							Total délibéré EMS :	162 000 €
Opération	2016CEN4720	CENTRE		Suite études et travaux		6		
Site projet	AVENUE DES VOSGES							
Tronçon/Tranche	1/2	<i>Début</i>	Place de Haguenu	<i>Fin</i>	Rue Oberlin			
Mt Total Prévisionnel	890 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non	
								TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	405 000 €	
							Total délibéré EMS :	405 000 €
Opération	2017CEN4851	CENTRE		Etudes et travaux		7		
Site projet	TUNNEL DES HALLES							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Tunnel	<i>Fin</i>	Tunnel			
Mt Total Prévisionnel	1 440 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	oui	
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Tunnel	Comblement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	144 000 €	
							Total délibéré EMS :	144 000 €
Opération	2017CEN4863	CENTRE		Etudes		8		
Site projet	PONT DE LA POSTE							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	550 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	oui	
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Pont	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	55 000 €	
							Total délibéré EMS :	55 000 €
Opération	2017CEN4864	CENTRE		Etudes et travaux		9		
Site projet	RN2350 - AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE.							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Pont de l'Eglise Rouge	<i>Fin</i>	Avenue Herrenschmidt			
Mt Total Prévisionnel	1 500 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	oui	
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie Structurante	Réfection	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA	1 500 000 €	
							Total délibéré EMS :	1 500 000 €

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2009CRO2920	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite études et travaux				10
Site projet	RUE DE PFULGRIESHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	165 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	148 500 €
Total délibéré EMS :							148 500 €

Opération	2008CRO2628	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite études et travaux				11
Site projet	RUE DITTENHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	190 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	171 000 €
Total délibéré EMS :							171 000 €

Opération	2016CRO4660	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite études et travaux				12
Site projet	RUE DE HURTIGHEIM ET DE SCHNERSHEIM						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Route d'Oberhausbergen	Fin	Place St Antoine		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	40 000 €
Total délibéré EMS :							40 000 €

Opération	2017CRO4836	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Etudes et travaux				13
Site projet	POLE D'ECHANGE TRAM/BUS STRASBOURG POTERIE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	oui
voirie & équipements	fonctionnement modifié	Voie/Arrêt bus	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	500 000 €
Total délibéré EMS :							500 000 €

GARE KLEBER

Opération	2017GAR4812	GARE KLEBER	Suite études et travaux				14
Site projet	RUE DU HOHWALD						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	395 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	oui
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	236 500 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	99 000 €
Total délibéré EMS :							335 500 €

Opération	2017GAR4813	GARE KLEBER	Suite études et travaux				15
Site projet	RUE DE LA PORTE DE L'HOPITAL ET QUAI MENACHEM TAFFEL						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Porte de l'Hôpital : Complet	Fin	Quai Menachem Taffel : Localisé		
Mt Total Prévisionnel	330 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	trx sans tranchée	Type marché	MAPA	297 000 €
Total délibéré EMS :							297 000 €

Opération	2017GAR4814	GARE KLEBER	Suite études et travaux				16
Site projet	BOULEVARD DE METZ						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	126 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA	27 000 €
Total délibéré EMS :							153 000 €

Opération	2017GAR4850	GARE KLEBER	Etudes et travaux				17
Site projet	PLACE DE LA GARE (Joins de chaussée et drainage parvis)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	1 000 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	oui
voirie & équipements	Etat d'entretien	joins et drainage	réfection	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA	1 000 000 €
Total délibéré EMS :							1 000 000 €

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU

Opération	2009KOE3276	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Suite études et travaux				18
Site projet	SECTEUR RUES DE GRESSWILLER / DE GLIESBERG						
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	855 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	oui
voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	150 000 €
Total délibéré EMS :							150 000 €

Opération	2017KOE4817	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Suite études et travaux				19
Site projet	RUE RAPHAEL						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	trx sans tranchée	Type marché	MAPA	153 000 €
Total délibéré EMS :							153 000 €

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2017MEI4820	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		20	
Site projet	RUE DE LA CANARDIERE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Av Colmar	<i>Fin</i>	Rue du Poitou		
Mt Total Prévisionnel	220 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA
							TTC
							Total délégué EMS :
							198 000 €

Opération	2015MEI4482	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		21	
Site projet	RUES DU POITOU / GASCOGNE						
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	580 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	oui
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA
							TTC
							400 000 €
							90 000 €
							Total délégué EMS :
							490 000 €

Opération	2017MEI4773	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		22	
Site projet	AVENUE DE COLMAR (piste cyclable)						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue de la Fédération	<i>Fin</i>	Avenue Lefebvre		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Piste Cyclable	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							TTC
							47 500 €
							47 500 €

Opération	2013MEI3874	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite études et travaux		23	
Site projet	AMENAGEMENT SECTEUR RUES DES SARCELLES, BERGERONNETTES, COURLIS ...						
Tronçon/Tranche	4/7	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 630 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	oui
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	0/1
							TTC
							70 000 €
							70 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2017NDF4774	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		24	
Site projet	ROUTE DU POLYGONE NORD (magistrale piétonne)						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Route de Vienne	<i>Fin</i>	Rue de Mulhouse		
Mt Total Prévisionnel	900 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T3	<i>AMO</i>	oui
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie piétonne	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							TTC
							810 000 €
							810 000 €

Opération	2015NDF4390	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		25	
Site projet	RUE DE SOULTZ						
Tronçon/Tranche	3/4	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 850 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	oui
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA
							TTC
							520 000 €
							360 000 €
							Total délégué EMS :
							880 000 €

Opération	2016NDF4621	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		26	
Site projet	TRAVERSEE PIETONNE AVENUE DU RHIN / ZAC DANUBE						
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Avenue du Rhin	<i>Fin</i>	ZAC Danube		
Mt Total Prévisionnel	80 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non
voirie & équipements	Sécurité		traversée piétonne	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							TTC
							15 000 €
							15 000 €

Opération	2017NDF4862	NEUDORF PORT DU RHIN		Etudes		27	
Site projet	PASSERELLES DU SECTEUR MALRAUX						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	2 900 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	oui
voirie & équipements	Etat d'entretien		Passerelles	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	MAPA
							TTC
							290 000 €
							290 000 €

Opération	2016NDF4637	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		28	
Site projet	RUE DU HAVRE						
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 470 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	trx sans tranchée	Type marché	MAPA
							TTC
							333 000 €
							333 000 €

Opération	2017NDF4823	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		29	
Site projet	RUES DU PEAGE ET DU PORT DU RHIN						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	290 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	-	<i>AMO</i>	non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA
							TTC
							261 000 €
							261 000 €

Opération	2016NDF4666	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		30	
Site projet	RUES D'ALGER / DUNKERQUE						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	265 000 €	MOE	Interne	Tableau	-	AMO	non
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	45 000 €
Total délégué EMS :							45 000 €

Opération	2015NDF4542	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		31	
Site projet	ROUTE DE ROHRSCOLLEN						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	420 000 €	MOE	Interne	Tableau	-	AMO	non
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA	60 000 €
Total délégué EMS :							60 000 €

Opération	2007NDF3070	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite études et travaux		32	
Site projet	RUE DU BASSIN DE L'INDUSTRIE						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 140 000 €	MOE	Interne	Tableau	-	AMO	non
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA	500 000 €
Total délégué EMS :							500 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2005NHF2011	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		33	
Site projet	RUE RISCHOFFER						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	540 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	oui
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	125 000 €
Eau	Extension	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	30 000 €
Total délégué EMS :							155 000 €

Opération	2017NHF4776	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		34	
Site projet	RUE DES CORPS DE GARDE- trottoir						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Dopff	Fin	Stade		
Mt Total Prévisionnel	25 000 €	MOE	Interne	Tableau	T1	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Trottoir voie desserte	Réfection	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	24 000 €
Total délégué EMS :							24 000 €

Opération	2017NHF4777	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		35	
Site projet	URBANISATION SCHULZENFELD / LIAISON KAMMERHOF / PAUL BOURSON						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Chem du Kammerhof	Fin	Rue Paul Bourson		
Mt Total Prévisionnel	410 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	oui
							TTC
voirie & équipements	Coordination autre projet	Voie desserte	1er aménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	270 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	99 000 €
Total délégué EMS :							369 000 €

Opération	2017NHF4824	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		36	
Site projet	RECONVERSION HOPITAL LYAUTEY						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de Sarlat	Fin	Av du Neuhof		
Mt Total Prévisionnel	1 280 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	oui
							TTC
voirie & équipements	Coordination autre projet	Voie desserte	1er aménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	1 150 000 €
Total délégué EMS :							1 150 000 €

Opération	2017NHF4826	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		37	
Site projet	CHAMP CAPTANT DU POLYGONE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	trx sans tranchée	Type marché	MAPA	108 000 €
Total délégué EMS :							108 000 €

Opération	2008NHF2649	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite études et travaux		38	
Site projet	ABORDS DES RUES LUCIUS / GREYTER						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	N°10 rue Lucius	Fin	Rue Greyter		
Mt Total Prévisionnel	195 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	10 000 €
Total délégué EMS :							10 000 €

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2017ORA4766	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite études et travaux		39	
Site projet	AVENUE DE LA FORET NOIRE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Place Sébastien Brant	Fin	Boulevard d'Anvers		
Mt Total Prévisionnel	879 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie Structurante	Réfection	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	341 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	450 000 €
Total délégué EMS :							791 000 €

Opération	2013ORA3846	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite études et travaux		40	
Site projet	AVENUE DE LA FORET NOIRE (piste cyclable)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de Reims	Fin	Allée de la Robertsau		
Mt Total Prévisionnel	380 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Création		Piste Cyclable	Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA 342 000 €
							Total délégué EMS : 342 000 €

Opération	2017BOU4811	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite études et travaux		41	
Site projet	ALLEE SPACH, RUE DU GAL UHRICH ET RUE LE NOTRE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	trx sans tranchée	Type marché	MAPA 135 000 €
							Total délégué EMS : 135 000 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2009ROB2943	ROBERTSAU WACKEN		Suite études et travaux		42	
Site projet	RUE DE L ILL						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Pont Phario	Fin	Route de La Wantzenau		
Mt Total Prévisionnel	1 210 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie Structurante	Réfection	Trx en surface	Type marché	MAPA 230 000 €
							Total délégué EMS : 230 000 €

Opération	2017ROB4818	ROBERTSAU WACKEN		Suite études et travaux		43	
Site projet	QUAI DES JONCS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	160 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA 144 000 €
							Total délégué EMS : 144 000 €

Opération	2007ROB3185	ROBERTSAU WACKEN		Etudes et travaux		44	
Site projet	ROUTE DE LA WANTZENAU						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Papeterie	Fin	Piscine		
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie Structurante	Réfection	Trx en surface	Type marché	MAPA 300 000 €
							Total délégué EMS : 300 000 €

Opération	2015ROB4562	ROBERTSAU WACKEN		Suite études et travaux		45	
Site projet	ROUTE DE LA WANTZENAU						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue Maechling	Fin	Chemin du Gollenfeld		
Mt Total Prévisionnel	750 000 €		MOE	Interne	Tableau	-	AMO non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA 100 000 €
							Total délégué EMS : 100 000 €

Opération	2012ROB3720	ROBERTSAU WACKEN		Suite études et travaux		46	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT CONSULAT DE CHINE / RUE DE LA CARPE HAUTE (Toreau / Fleurs)						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue Toreau	Fin	Rue des Fleurs		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO oui
voirie & équipements	accompagnement autre proj		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 20 000 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA 180 000 €
							Total délégué EMS : 200 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2017EMS4827	PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux		47	
Site projet	MISE EN ACCESSIBILITE DES QUARTIERS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	273 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO oui
voirie & équipements	Déplacement		itinéraire piéton	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA 246 000 €
							Total délégué EMS : 246 000 €

Opération	2017EMS4772	PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux		48	
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES STRASBOURG (Rues de l'Engelbreit, Jean Giraudoux, Abattoir, ...)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	269 000 €		MOE	Interne	Tableau	ZA/ZI	AMO oui
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie Structurante	Réfection	Trx en profondeur	Type marché	MAPA 250 000 €
							Total délégué EMS : 250 000 €

Opération	2017EMS4837	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes et travaux		49	
Site projet	MISE AUX NORMES DES ARRETS DE BUS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	450 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO oui
voirie & équipements	Sécurité		Arrêt bus	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA 450 000 €
							Total délégué EMS : 450 000 €

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

CRONENBOURG HAUTAPIERRE POTERIES

Opération	2017CRO4771	CRONENBOURG HAUTAPIERRE POTERIES	Suite études et travaux				1
Site projet	LIAISON CYCLABLE ROUTE D'OBERSHAUSBERGEN / RUE MARCEL PROUST						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue M. Proust	Fin	Route d'Obehausbergen		
Mt Total Prévisionnel	220 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	oui
TTC							
voirie & équipements	Création	Piste Cyclable	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	198 000 €
Total délibéré EMS :							198 000 €

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU

Opération	2011KOE3596	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Etudes				2
Site projet	RUE MICHEL ANGE						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 400 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	oui
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	210 000 €
Total délibéré EMS :							210 000 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la loi Chevènement (article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales). ANRU HAUTEPIERRE - Maille Jacqueline : Vente par l'Eurométropole de Strasbourg de terrains complémentaires nécessaires à la réalisation d'un programme immobilier avenue Cervantès adopté suivant délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2012 -

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) engagé sur le quartier de HautePierre à Strasbourg, la Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) s'est associée avec Pierres et Territoires en formant une SCI « Strasbourg Cervantès » en vue de la réalisation d'une opération immobilière sur le front de l'avenue Cervantès dans la Maille Jacqueline.

Cette opération est une intervention centrale du PRU de HautePierre.

Elle participe à la mise en œuvre de deux axes majeurs du projet de rénovation urbaine qui visent :

- d'une part, à développer la qualité de l'habitat et à en diversifier les formes urbaines et les statuts d'occupation,
- et d'autre part, à renforcer une centralité de quartier et son développement économique, ouvert sur les Poteries et Cronembourg.

L'opération est située au cœur du quartier, sur les flux principaux qui mènent au centre commercial, à proximité de la station de tramway « Cervantès ».

Elle comportera à terme du logement en accession à la propriété, dont une partie en accession sociale avec l'attribution d'aide financière par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), mais également des commerces en pied d'immeuble, qui seront cédés par la SCI « Strasbourg Cervantès » à LOCUSEM, chargée de la gestion de ces commerces.

L'opération initialement programmée portait sur la réalisation d'un projet comprenant au total 47 logements et 1.084 m² de locaux tertiaires et commerciaux en rez-de-chaussée. Ces logements et locaux étaient répartis en 4 bâtiments R+3 sur un sous-sol commun.

L'opération n'ayant pas atteint le seuil de pré-commercialisation requis pour le démarrage des travaux de construction des quatre immeubles, aux termes de délibérations en date des 22 juin 2015 et du 25 juin 2015 il avait été décidé de modifier les délibérations en date des 22 et 26 octobre 2012 afin de réaliser dans un premier temps deux des quatre bâtiments programmés dans le cadre de la convention.

Les travaux de la première tranche doivent s'achever courant de la fin de cette année avec une forte demande de poursuivre le linéaire commercial ainsi que les logements.

Le PRU de Hautepierre souhaiterait donc pouvoir reprendre la poursuite de la seconde tranche conformément au projet initial qui permettrait d'améliorer la Maille Jacqueline.

Aussi, afin de réaliser le complément de l'opération (bâtiments 1 et 2), la superficie à céder est aujourd'hui de 6,18 ares, propriété de l'Eurométropole.

La valeur vénale des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération a été évaluée par les services des Domaines, en date du 28 avril 2017, à 23.200 € l'are.

Soit à la somme de 143 376,00 € pour 6,18 ares.

L'emprise foncière nécessaire à la réalisation de ce projet est aujourd'hui pour partie propriété de la SIBAR (61,10%) l'autre partie, située en bordure de l'Avenue Cervantès, étant propriété de l'Eurométropole de Strasbourg (38,90%).

La SCI « Strasbourg Cervantès » doit par conséquent procéder à l'acquisition de ce foncier auprès de la SIBAR et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Compte tenu du statut des logements, relevant de l'accession à la propriété à des prix maîtrisés dont la totalité sera commercialisée en accession sociale à la propriété, mais aussi du statut des cellules commerciales situées en zone urbaine sensible et aux regards des engagements des opérateurs sur la qualité architecturale et environnementale du projet, il est proposé de retenir les valeurs suivantes pour la fixation du prix de vente de l'emprise propriété de l'Eurométropole de Strasbourg devant compléter l'emprise foncière du projet :

- 143 €/m² HT de surface de plancher pour ce qui concerne les logements en accession sociale à la propriété (devant représentés 2072,50 m² de surface plancher),
Soit un prix de 296 367,50 euros HT et frais
- 116€/m² HT de surface de plancher pour les commerces (devant représentés 630,70m² de surface plancher).
Soit un prix de 73 161,20 euros HT et frais

Soit un prix de vente d'un montant total de 369 528,70 € HT et frais.

L'Eurométropole de Strasbourg étant propriétaire de 38,90 % de l'assiette foncière nécessaire au projet, le prix de vente du terrain lui appartenant sera par conséquent de 143 746,66 €, hors taxes et frais, TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur.

Ces valeurs sont conditionnées au respect de prix de sortie maîtrisés pour les logements, afin de favoriser les parcours résidentiels des habitants, mais également pour les cellules

commerciales destinées à la LOCUSEM, pour lesquelles les prix de sortie moyens devront se situer entre 1250 € HT/m² et 1350 € HT/m².

Il est ainsi proposé à la Commission permanente d'approuver les modifications de la délibération du 26 octobre 2012 sur les modalités de la cession foncière à engager par l'Eurométropole, et rendues nécessaires par la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine telles que détaillés ci-après.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

Vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis de France Domaine en date du 28 avril 2017

après en avoir délibéré

Donne un avis favorable

- à la modification de la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg en date du 26 octobre 2012 - amendée suivant délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole en date du 25 juin 2015 - mais uniquement en ce qui concerne les points suivants :

- la vente à la SCI « Strasbourg Cervantès », ou toute personne morale qu'il lui plaira de se substituer, des parcelles cadastrées :*

Commune de Strasbourg

Banlieue de Strasbourg – Koenigshoffen

Section LP n°1547 de 0,22 are (issue de la division de la parcelle cadastrée section LP n°1484/220),

Section LP n°1550 de 1,14 are (issue de la division de la parcelle cadastrée section LP n°1487/224),

Section LP n°1562 de 2,64 ares (issue de la division de la parcelle cadastrée section LP n°1486/224),

Section LP n°1565 de 0,32 are (issue de la division de la parcelle cadastrée section LP n°1488//224),

Section LP n°1568 de 1,85 are (issue de la division de la parcelle cadastrée section LP n°1483/220).

Section LP n°1707 de 0,01 are (issue de la division de la parcelle cadastrée section LP n°1560/259).

Soit une surface totale de 6,18 ares.

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg,

Moyennant le prix de cent quarante-trois mille sept cent quarante-six euros et soixante-six hors taxes et frais (143.746,66 € HT), TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur ;

- *la signature de l'acte authentique de vente entre l'Eurométropole de Strasbourg et le futur acquéreur devra intervenir **au plus tard le 28 septembre 2018**. A défaut de régularisation de la vente au plus tard à cette date, l'Eurométropole de Strasbourg se réserve la possibilité, si bon lui semble, de se délier de ses engagements envers l'acquéreur par une nouvelle délibération prise par son assemblée délibérante.*

- *l'insertion dans l'acte de vente à intervenir :*

- d'une clause contenant droit à résolution au profit de l'Eurométropole de Strasbourg avec inscription au Livre Foncier, permettant de garantir le démarrage des travaux de construction au plus tard dans les douze (12) mois à compter de la signature de l'acte authentique de vente ; ce droit à résolution pourra être radié sur présentation de la déclaration d'ouverture de chantier ;

- d'une restriction au droit de disposer garantissant l'interdiction pour l'acheteur de revendre le terrain cédé nu, sans l'accord de l'Eurométropole de Strasbourg dans un délai de cinq ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier et pourra être levée à la régularisation de la première VEFA à intervenir sur le terrain cédé.

Il sera toutefois éventuellement prévu que dans le cadre d'un prêt hypothécaire ou plus généralement pour tous prêteurs une cession de rang au profit de tout organisme ou établissement bancaire sera consentie.

- d'une obligation de faire à la charge de l'acquéreur, permettant de garantir :

.la réalisation d'un projet 2703,20 m² de surface de plancher soit 2072,50 m² pour les logements et 630,70 m² pour les commerces (plus ou moins 5 %), conforme à l'arrêté de permis de construire qui sera annexé à l'acte authentique de vente ;

.la réalisation d'un programme devant comprendre 27 logements et des locaux commerciaux en rez-de-chaussée ;

.la mise en œuvre des clauses d'insertion précisant que le quota d'heures d'insertion ne pourra être inférieur à 5% (cinq pour cent) des heures travaillées.

L'acquéreur s'engagera à fournir tous les éléments requis par l'Eurométropole de Strasbourg pour rendre compte de la mise en œuvre locale des clauses sociales dans son chantier.

Le non-respect de cette condition particulière portant sur l'insertion par l'emploi entraînera la mise en œuvre d'une astreinte de 35 € par heure non exécutée sur simple réception par l'acquéreur d'un courrier de la collectivité constatant l'inexécution de l'obligation.

Cet engagement est formalisé à travers la charte d'insertion du projet de rénovation urbaine signée le 15 décembre 2009.

- de clauses pénales à la charge de l'acquéreur précisant :

.le prix moyen maximal de cession des locaux commerciaux fixé à 1 300 € HT par m² de surface utile, avec une tolérance de plus ou moins 5 %. A défaut la SCI « Strasbourg

Cervantès », son ayant droit ou ayant-cause, sera redevable envers l'Eurométropole de Strasbourg, à compter de cette aliénation, de dommages-intérêts fixés forfaitairement à titre de clause pénale à la somme de 90 % du dépassement du prix plafond par logements. Le prix maximal de cession des commerces s'entend du prix de cession au m² utile cédé, hors stationnement, hors travaux modificatifs ou options souscrites par les acquéreurs de lots et hors frais de prescripteurs et frais de notaires ;

.les prescriptions environnementales pour lesquelles l'acquéreur s'est expressément engagé par le biais d'une notice environnementale détaillée (qui sera jointe à l'acte de vente), devront être respectées.

A défaut, à titre de dommages et intérêts dus au vendeur, il sera prévu une somme forfaitaire de 60 € par m² de surface de plancher, exigible par bâtiment, dans un délai de 6 mois à compter de la production de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux.

Les prescriptions environnementales citées ci-dessus concernent notamment le respect des objectifs thermiques du label Bâtiments Basse Consommation (BBC) – ou de tout autre label équivalent qui s'y substituerait - pour les logements collectifs.

L'acte de vente prévoira enfin une condition portant sur la pollution et l'état des sols précisant la prise en charge, par l'acquéreur, de toute contrainte et coûts en résultant, sans recours contre le vendeur.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION
GRAND EST ET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Pôle Gestion publique

Division du Domaine

Adresse : 4 Place de la République CS 51002

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 10 35 00

Courriel : drfip67.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 28 avril 2017

Le Directeur régional des Finances Publiques de la
Région Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Mme Eliane BAEHR

Téléphone : 03 88 10 35 14

Courriel : eliane.baehr@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017/0402

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Service Politique foncière et immobilière

1 Parc de l'Étoile

67076 STRASBOURG

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN À BÂTIR.

ADRESSE DU BIEN : AVENUE CERVANTES À STRASBOURG-HAUTEPIERRE.

VALEUR VÉNALE : 23 200 € /are, soit 143 400 € HT après arrondi pour 6,18 ares.

1 – SERVICE CONSULTANT : Ville de Strasbourg et Eurométropole.

Affaire suivie par : Mme RAUPHIE (claire.rauphie@strasbourg.eu).

2 - DATE DE CONSULTATION : 06/04/2017

DATE DE RÉCEPTION : 07/04/2017

DATE DE VISITE :

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 27/04/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ :

Le projet de cession porte sur 6,18 ares de terrain à bâtir entrant dans l'emprise foncière servant d'assiette à la réalisation d'une opération immobilière de quatre bâtiments à usage de locaux commerciaux et tertiaires en rez-de-chaussée et de logements en étages, le tout situé sur le front de l'avenue Cervantès.

La cession envisagée s'insère dans la seconde phase de cette opération qui s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Hautepierre.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales :

Ville de STRASBOURG-HAUTEPIERRE

Section	Parcelles	Superficie/ ares	Zonage PLUi	Propriétaire
LP	1568/220	1,85	UD 2 Ht 25 m	EMS
	1547/220	0,22		
	1550/224	1,14		
	1565/224	0,32		
	1562/224	2,64		
	1707	0,01		
	TOTAL	6,18		

L'emprise du projet de construction est de forme carrée (environ 25/25 m), située à l'angle de l'avenue Cervantès et la rue de la Marquise de Sévigné. Le consultant précise que la conduite d'eau qui traversait l'emprise de part en part a été déviée.

La parcelle n° 1707 d'une contenance de 1 m², entrant dans l'emprise de la 1ère phase, n'avait pas été incluse à la vente le 16 avril 2016, elle sera donc valorisée sans abattement pour inconstructibilité.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire(s) présumé(s) : EMS.

6 – URBANISME ET RESEAUX

Parcelles situées en zone UD2, hauteur 25 m, suivant le PLU de l'EMS approuvé le 16/12/2016, opposable le 23/01/2017.

La zone UD2 est un secteur de renouvellement urbain ou de grands projets.

Qualification des parcelles :

Les parcelles ont la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du Code de l'expropriation, car situées dans une zone déclarée constructible et desservies par les VRD.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Valeur vénale sur la base d'un prix à l'are de 23 200 € HT :
6,18 ares * 23 200 €/are = 143 376 €, arrondi à **143 400 € HT.**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis a une durée de validité de 12 mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une cession réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

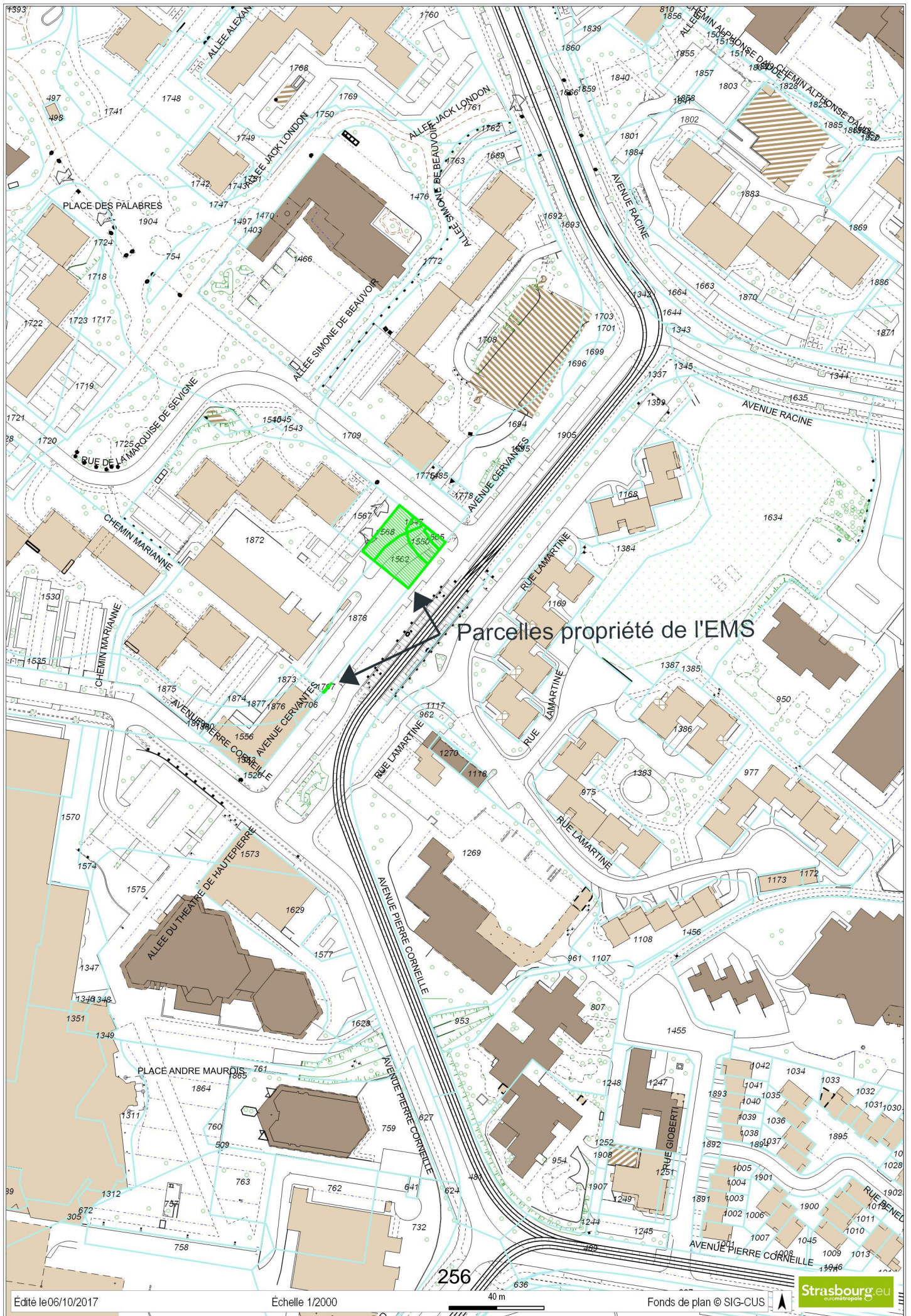
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour l'Administrateur général
Directeur régional des Finances publiques
de la Région Grand Est et du département du Bas-Rhin
et par délégation,
L'Inspectrice des Finances publiques,

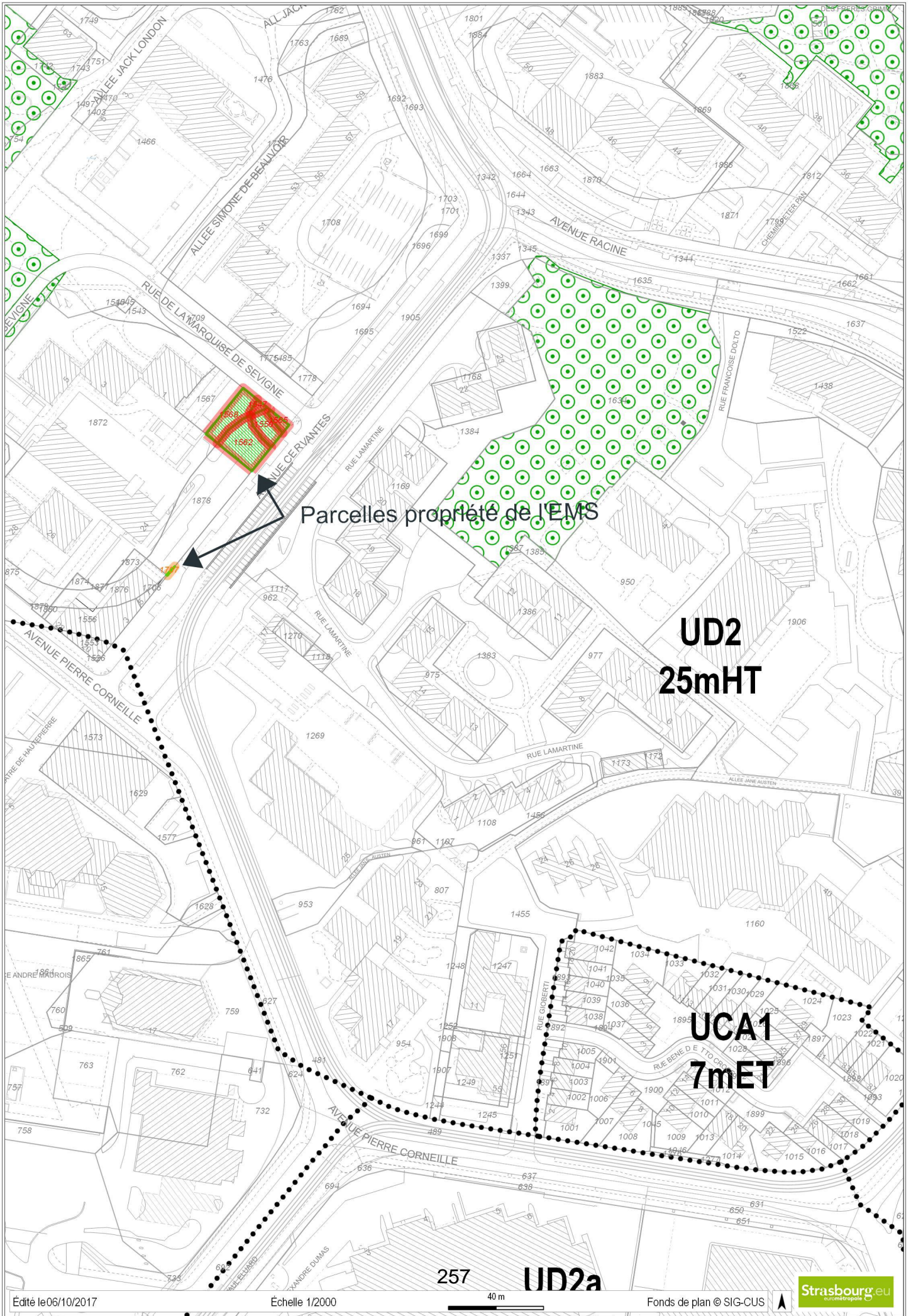


Éliane BAEHR





Parcelles propriété de l'EMS



Parcelles propriété de l'EMS

UD2
25mHT

UCA1
7mET

257 **UD2a**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis préalable (avis Chevènement article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales) - Secteur Forgerons : avis préalable à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg d'une parcelle sise à STRASBOURG-NEUDORF (67100) 2 Rue du Banc.

1) Contexte

a) Réaménagement du secteur Forgerons

La ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont entrepris des travaux de requalification des espaces publics du secteur Forgerons. Ces travaux portaient sur le réaménagement de la voirie, et visaient à pacifier la circulation du secteur et l'aménagement de petites surfaces paysagères, dont un square à l'angle de la rue du Banc et de la rue Metzeral.

Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Cependant ils ont attiré l'attention de l'Eurométropole de Strasbourg sur l'occupation sans titre, par le mur d'un riverain, d'un tènement foncier de 8 mètres carrés.

b) Occupation de la parcelle sans titre

La famille OTT est propriétaire depuis de nombreuses décennies de l'ensemble immobilier construit sur la parcelle attenante. Celui-ci est actuellement occupé par les conjoints OTT : Monsieur Jean-Luc OTT et sa sœur par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite de leurs parents qui étaient eux-mêmes propriétaires occupants de la parcelle.

S'agissant du muret sur le tènement de 8m² appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg il aurait été érigé à cet emplacement dans les années 1920-1930. La famille OTT aurait acquis le bien immobilier assise de la copropriété ultérieurement. L'abri en béton, le point de captage d'eau pour le jardin auraient été construits et les trois sapins auraient été plantés par la famille OTT.

2) Vente

a) Description des biens immobiliers vendus

L'emprise foncière est située en zone UD1 du Plan local d'urbanisme intercommunal.

La vente envisagée porte sur une parcelle de 8 m² cadastrée :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de Metzeral

Parcelle section DR n° 664/31 d'une contenance de 08 centiares.

La parcelle est vendue dans les conditions d'occupation et dans l'état actuel savoir :

- Occupée par les consorts OTT ;
- Encombrée du mur d'enceinte, de l'abri en béton, du point de captage d'eau pour le jardin et des trois sapins.

b) Cession à Monsieur et Madame OTT

Suite aux travaux de réaménagement du secteur et inquiets de devoir démolir le mur d'enceinte et les autres équipements, les consorts OTT se sont rapprochés de la collectivité pour acquérir le tènement.

- Prix de cession

L'avis des services du Domaine délivré le 17 janvier 2017 sous le numéro 2017/024 a évalué le bien immobilier à la somme de 4.160€ HT.

L'acquéreur n'envisage pas de construire ledit bien ni d'y réaliser des aménagements ou des extensions. Il souhaite pouvoir s'y maintenir sans détruire les plantations et sans modifier la consistance des équipements édifiés par ses soins ou par ceux de sa famille.

Eu égard au projet de l'acquéreur de se maintenir sur les lieux il est proposé de vendre aux Consorts OTT ledit bien immobilier pour la somme de 650€ en ce non compris les frais d'acte et émoluments du Notaire qui seront à sa charge exclusive et l'éventuelle TVA au taux légal en vigueur.

- Modalités de la cession

Outre les conditions générales, la cession aura lieu dans les conditions particulières suivantes :

- Le bien immobilier étant acquis en vue de maintenir les plantations, les divers équipements (l'abri en béton, le point de captage d'eau, et le muret), l'acquéreur prendra l'engagement ne pas construire la parcelle sus-visée à l'exception du muret, partiellement détruit, qui a fait l'objet d'un permis de construire dont l'arrêté a été délivré antérieurement à ce jour et qui pourra être reconstruit.
- Interdiction de revendre les parcelles sans accord préalable de la collectivité (Ville de Strasbourg) pendant une durée de 4 ans à compter de la signature de l'acte authentique

constatant la vente, garantie par une restriction au droit de disposer qui sera inscrite au Livre Foncier ;

- En cas de découverte de pollution des sols ou des sous-sols aucune garantie ne sera due par le vendeur. L'acquéreur en assumera la charge exclusive (éventuelles études, coûts de gestion des terres, etc.) A ce titre, aucune garantie n'est due de la Ville ou de l'Eurométropole de Strasbourg.
- L'emprise foncière objet de la présente délibération est grevée d'un emplacement réservé figurant au Plan Local d'Urbanisme intercommunal sous la référence NDR2 pour l'aménagement du carrefour formé par les rue Metzeral, Zinck et du banc. L'aménagement du secteur a été effectué et les travaux visés dans l'emplacement réservé réalisés. L'emplacement réservé pourrait donc être supprimé à l'occasion d'une modification ou d'une révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. L'acquéreur fera néanmoins son affaire personnelle aux termes de l'acte de vente dudit emplacement réservé et de ses conséquences, notamment en termes de constructibilité de la parcelle acquise. En sus, l'acte devra stipuler une clause de rétrocession à première demande au profit de l'Eurométropole de Strasbourg au montant d'acquisition par les Consorts OTT, ou Monsieur Jean-Luc OTT et / ou sa sœur, ou le syndicat des copropriétaires du 2 rue du Banc à STRASBOURG-NEUDORF (soit la somme de 650,00€ HT). Cette clause fera l'objet d'une publication au Livre Foncier.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu l'avis de France Domaine n° 2017/024 en date du 17 janvier 2017,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré

donne un avis favorable au projet de transaction de l'Eurométropole de Strasbourg suivant :

La vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit des Consorts OTT, ou Monsieur Jean-Luc OTT et / ou sa sœur, ou le syndicat des copropriétaires du 2 Rue du Banc à STRASBOURG-NEUDORF (67100) (ou toute de personne morale créée par eux à l'effet d'acquérir, substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit) de la parcelle dont elle est propriétaire et cadastrée :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de Metzeral

Parcelle section DR n° 664/31 d'une contenance cadastrale de 08 centiares

Moyennant le prix de 650€ HT TVA éventuelle au taux légal en vigueur en sus. Les frais d'acte et émoluments du Notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'insertion dans l'acte, outre des conditions générales, des conditions particulières suivantes :

- *D'une clause stipulant que l'acquéreur ne pourra pas construire sur la parcelle acquise, le bien immobilier étant acquis en vue de maintenir les plantations, les divers équipements (l'abri en béton, le point de captage d'eau, et le muret). Aux termes de ladite clause l'acquéreur prendra l'engagement ne pas construire la parcelle sus-visée à l'exception du muret, partiellement détruit, qui a fait l'objet d'un permis de construire dont l'arrêté a été délivré antérieurement à ce jour et qui pourra être reconstruit.*

- *D'une clause d'interdiction de revendre les parcelles sans accord préalable de la collectivité (Ville de Strasbourg) pendant une durée de 4 ans à compter de la signature de l'acte authentique constatant la vente, garantie par une restriction au droit de disposer qui sera inscrite au Livre Foncier ;*

- *D'une clause stipulant que l'acquéreur prendra les biens en l'état, sans garantie, notamment au niveau l'état du sol et du sous-sol, dans la mesure où il a pu mener toutes les investigations qu'il jugeait nécessaire et utile ;*

- *D'une clause stipulant que la parcelle est grevée d'un emplacement réservé figurant au Plan Local d'Urbanisme intercommunal sous la référence NDR2 pour l'aménagement du carrefour formé par les rue Metzeral, Zinck et du banc et que l'acquéreur en fera son affaire personnelle notamment en termes de constructibilité de la parcelle acquise ;*

- *D'une clause de rétrocession au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, en cas de mise en œuvre de l'emplacement réservé qui interviendra à première demande de la collectivité pour un montant de 650,00€ HT (soit le montant d'acquisition par les Consorts OTT, le syndicat des copropriétaires du 2 Rue du Banc à STRASBOURG-NEUDORF) et qui devra faire l'objet d'une publication au Livre Foncier. Elle ne pourra être levée qu'en cas de suppression dudit emplacement réservé par la modification ou la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.*

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES GRAND EST ET DU
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Pôle Gestion publique

Division France Domaine

Adresse : 4 Place de la République CS 51022

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 10 35 00

drfip67.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 17/01/2017

Le Directeur régional des Finances Publiques
Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

à

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY

Téléphone : 03 88 10 35 13

Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017/024

Ville de Strasbourg
Service politique foncière et immobilière
1, parc de l'étoile
67076 Strasbourg cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : TERRAIN NU

ADRESSE DU BIEN : RUE ZINC, RUE DU BANC A STRASBOURG

VALEUR VÉNALE : 4 160 € HT

1 - SERVICE CONSULTANT :

VILLE DE STRASBOURG. Affaire suivie par **Mme Fanny PFEIFFER** fanny.pfeiffer@strasboourg.eu

2 - DATE DE LA CONSULTATION :

Demande datée du : 22/12/2016

Demande reçue le : 05/01/2017

Visite le :

Dossier en état : 05/01/2017

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE :

Régularisation foncière : cession à un riverain d'une bande de terrain sur laquelle celui ci a réalisé sans titre un muret.

4 - DESCRIPTION DU BIEN :

Désignation cadastrale :

Section	n°	Adresse - Lieudit	Superficie	Superficie cédée
DR	442 partie	2, RUE DE METZERL	3,37	0,08
TOTAL			3,37	0,08
<i>Superficies exprimées en are</i>				

Descriptif sommaire :

Bande de terrain de forme rectangulaire (environ 12 mètres de long sur 0.65 mètres de large) prélevée sur une parcelle de forme trapézoïdale (largeur d'environ 19 mètres sur une hauteur moyenne de 18 mètres) située au contact des rues Metzeral, Zinc et du Banc, surbâtie sur ses limites Ouest d'un bâtiment à usage d'atelier.

5 - SITUATION JURIDIQUE :

Propriétaire : Eurométropole de Strasbourg

6 - URBANISME ET RESEAUX :

Au POS en vigueur de Strasbourg, la parcelle est située en zone **NDF UB 18**, autorisant les constructions à usage d'habitation, de bureau, ainsi que les constructions à caractère commercial et de services.

Hauteur maximale : 15 mètres, emprise au sol maximale : 50 %

La parcelle est grevée de l'emplacement réservé A27

Au PLU intercommunautaire, approuvé le 16/12/2016, la parcelle est située en **zone UD1** (15 mètres, SMS2) et grevée de l'emplacement réservé NDR 2

La parcelle reçoit la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du code de l'expropriation

7- DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE :

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu de ses caractéristiques propres ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale de l'emprise considérée peut être fixée à 4 160 € HT.

Nota

Dans le cadre d'une cession à un propriétaire riverain, un prix de convenance qu'il n'appartient pas au service d'apprécier, pourra être retenu.

8 - DUREE DE VALIDITE :

Cet avis a une durée de validité de 12 mois.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

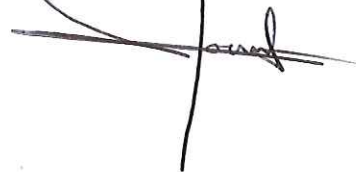
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques

et par délégation,

L'inspecteur des finances publiques

Patrick GOGUELY



COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

Une fois votre dossier réceptionné, le Domaine rend son avis dans un délai d'un mois. Ce délai peut cependant être aménagé en cas de projet important ou complexe. Il ne court qu'à compter de la réception par le Domaine d'un dossier complet.

Les évaluateurs du Domaine procèdent à l'évaluation en utilisant la méthode adaptée à votre projet (par comparaison, par le revenu, par le compte à rebours...) et des outils spécifiques (données internes et externes) en s'appuyant sur les mêmes références de transactions que les experts immobiliers privés. Pour plus d'informations sur les méthodes et outils d'évaluation, consultez la Charte !

Quand la valeur vénale ou locative du bien est établie, vous recevez un « Avis du Domaine » comportant la désignation et la valeur du bien, la méthode utilisée... Pour les dossiers plus complexes, un rapport d'évaluation vous est également transmis. Attention, la valeur vénale d'un bien est probable et non certaine, à la différence du prix qui valide un accord entre deux parties.

Vous n'êtes pas tenu de suivre l'avis du Domaine ! En revanche, vous devrez obligatoirement viser cet avis dans la délibération autorisant la transaction envisagée.

2. QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU DOMAINE ?

Une évaluation indépendante et objective :
les évaluateurs du Domaine sont soumis aux règles déontologiques des fonctionnaires.

Une évaluation de qualité, claire et compréhensible
le Domaine vous garantit une prestation de qualité, centrée sur les enjeux de votre collectivité.

Une mission d'évaluation menée en toute confidentialité

Les conditions de saisine, les méthodes utilisées, les conséquences de l'évaluation sont détaillées dans la Charte de l'évaluation du Domaine.

Une réponse dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet, sauf complexité particulière du dossier.

Retrouvez la Charte de l'évaluation sur le portail
collectivites-locales.gouv.fr

COLLECTIVITÉS LOCALES

La Charte
de l'évaluation
en bref

4 QUESTIONS

POUR COMPRENDRE

L'ÉVALUATION

DE VOS

PROJETS IMMOBILIERS

PAR LE DOMAINE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Projet d'acquisition (amiable, droit de préemption, expropriation) ou de prise à bail immobilière, opération de cession...

La gestion du patrimoine immobilier de votre collectivité est un enjeu essentiel.

Le Domaine est votre interlocuteur privilégié lors de vos opérations immobilières.

Mais connaissez-vous bien les différents aspects de l'évaluation domaniale ?

La Charte de l'évaluation du Domaine, consultable sur le portail collectivites-locales.gouv.fr, répond à vos interrogations et constitue le nouveau cadre partenarial dans lequel s'inscrivent les consultations des collectivités.

Découvrez-la en 4 questions !

POURQUOI SAISIR LE DOMAINE ?

66

Dans certains cas, la collectivité est tenue de consulter le Domaine pour connaître la valeur d'un immeuble qu'elle envisage d'acquérir, de prendre à bail ou de céder.

La consultation du Domaine répond aux objectifs d'une plus grande transparence de l'action publique en matière immobilière et d'un meilleur contrôle de la dépense publique.

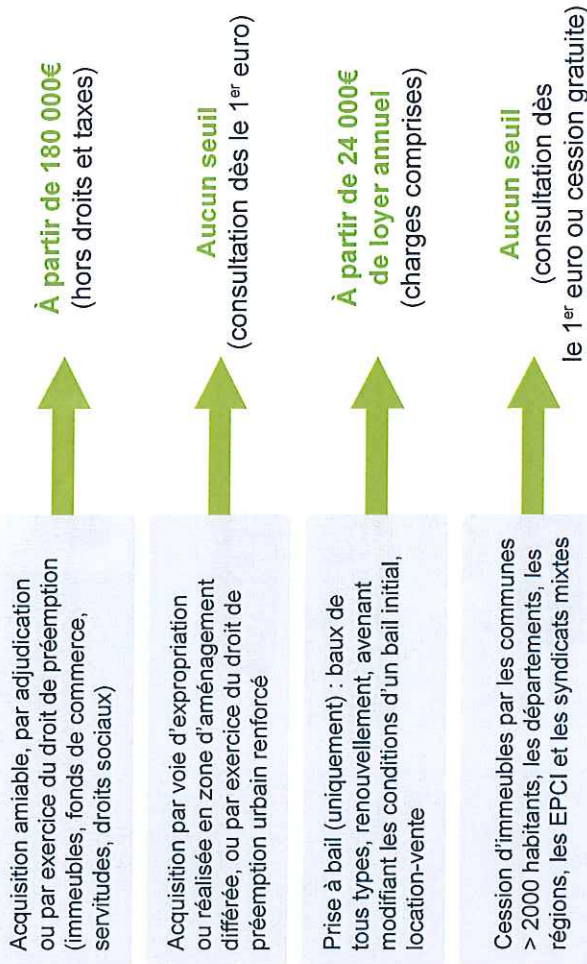
En-dehors des cas de saisine obligatoire, le Domaine ne fournit plus d'évaluation à titre officieux, sauf dans certaines situations dérogatoires strictement limitées (cf. notice du dossier de saisine du Domaine).

Dans les autres situations, vous pouvez - si vous le souhaitez - recourir au service « Demande de valeurs foncières », via le portail collectivites-locales.gouv.fr, qui permet d'obtenir des termes de comparaison pour l'estimation de la valeur des biens.

Les cas de saisine obligatoire du Domaine sont précisés dans la **Charte de l'évaluation du Domaine**.

Attention, les seuils de consultation obligatoire relatifs aux acquisitions hors expropriation et aux prises à bail viennent d'être actualisés, afin de prendre en compte l'évolution du marché immobilier.

Nouveaux seuils de consultation obligatoire du Domaine applicables au 1^{er} janvier 2017



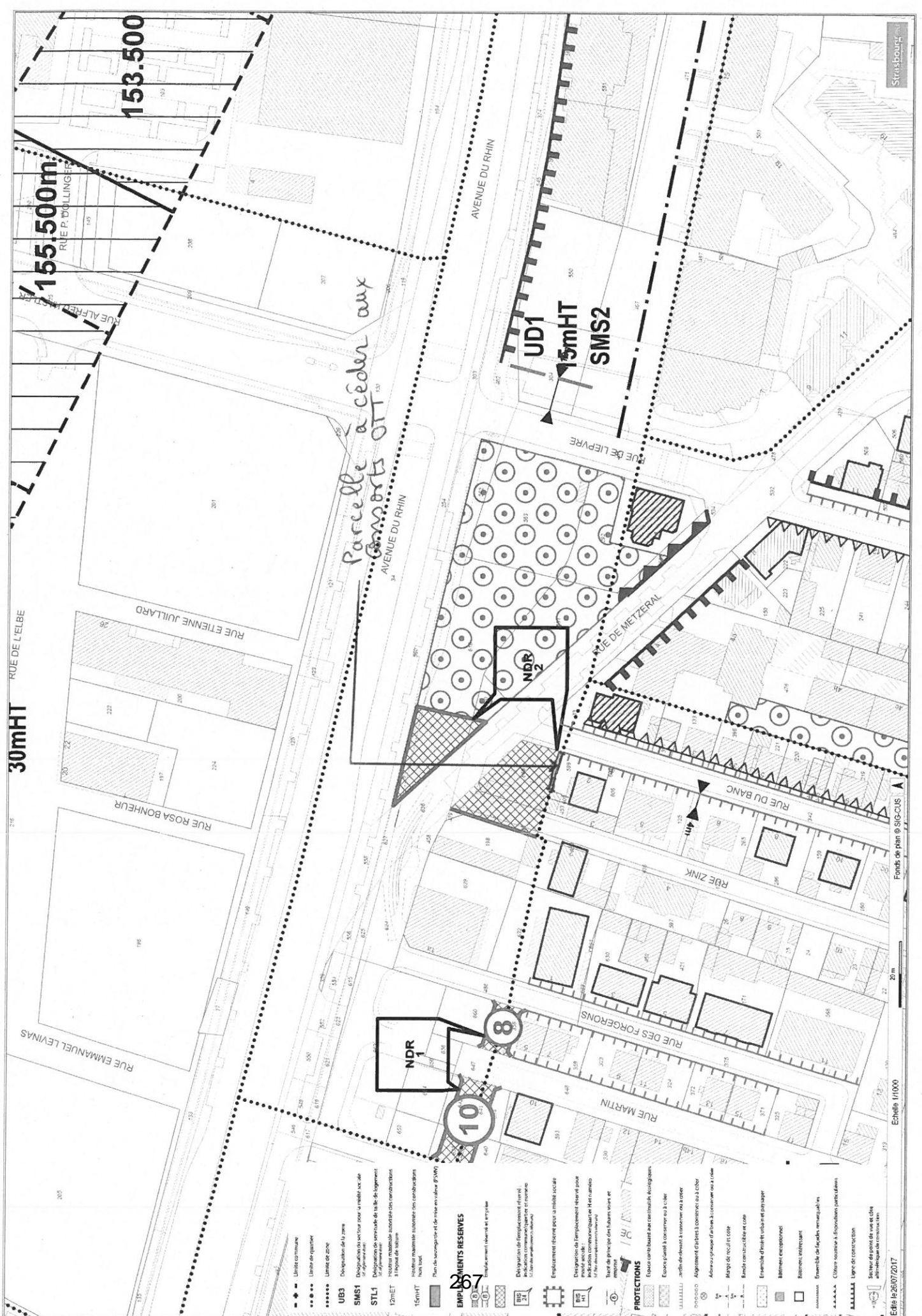
COMMENT SAISIR LE DOMAINE ?

Le pôle d'évaluation du Domaine, au sein de la direction régionale ou départementale des Finances publiques, est votre interlocuteur.

Attention, l'organisation des services d'évaluation du Domaine évolue à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il convient de saisir le Domaine suffisamment en amont de l'opération, dès lors que votre projet est suffisamment défini et avancé pour permettre d'instruire utilement la demande.

Pour saisir le Domaine, vous pouvez demander un dossier de saisine normé à votre service du Domaine, ou bien le télécharger sur le site collectivites-locales.gouv.fr. Vous y décrierez le bien et le projet envisagé dans toutes ses composantes et joindrez obligatoirement les pièces nécessaires.



Parcelle à céder aux
Sports OTT

- Unité communale
- Limite de quartier
- Limite de zone
- Délimitation de la zone
- SMS1** Désignation ou secteur pour la mise en œuvre
- STL1** Désignation de servitude de la loi de logement
- 12mET** Hauteur maximale autorisée des constructions à l'étage de toiture
- 15mHT** Hauteur maximale autorisée des constructions hors toit
- 15mHT** Plan de hauteur et de pente en surface (P15M)
- EMPLOIS RESERVES**
- 10** Délimitation de l'emplacement d'un équipement public d'intérêt communautaire (E.P.I.C.)
- 8** Délimitation de l'emplacement d'un équipement public d'intérêt communautaire (E.P.I.C.)
- 15mHT** Délimitation de l'emplacement d'un équipement public d'intérêt communautaire (E.P.I.C.)
- PROTECTIONS**
- 1** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 2** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 3** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 4** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 5** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 6** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 7** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 8** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 9** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 10** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 11** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 12** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 13** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 14** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 15** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 16** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 17** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 18** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 19** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 20** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 21** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 22** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 23** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 24** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 25** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 26** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 27** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 28** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 29** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 30** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 31** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 32** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 33** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 34** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 35** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 36** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 37** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 38** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 39** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 40** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 41** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 42** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 43** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 44** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 45** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 46** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 47** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 48** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 49** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 50** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 51** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 52** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 53** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 54** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 55** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 56** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 57** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 58** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 59** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 60** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 61** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 62** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 63** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 64** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 65** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 66** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 67** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 68** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 69** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 70** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 71** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 72** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 73** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 74** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 75** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 76** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 77** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 78** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 79** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 80** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 81** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 82** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 83** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 84** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 85** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 86** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 87** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 88** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 89** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 90** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 91** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 92** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 93** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 94** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 95** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 96** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 97** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 98** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 99** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur
- 100** Espace urbain à bâtir sans limitation de hauteur

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Rétrocession de trois parcelles municipales situées rue de la Carpe Haute, Chemin du Jungerngut à Strasbourg Robertsau et rue Saint Hubert à Strasbourg Neudorf à des propriétaires privés.

1) Rétrocession d'une parcelle propriété de la ville de Strasbourg située rue de la Carpe Haute à Strasbourg Robertsau

Par contrat de cession en date du 5 janvier 1933, les époux LECHTEN ont cédé à la ville de Strasbourg, sans paiement de prix comptant mais imputé sur les redevances de riverains, la parcelle cadastrée section 20 n°129/43 d'une emprise de 4.20 ares rue de la Carpe Haute à Strasbourg Robertsau.

La parcelle section 20 n°129/43 a été acquise par la ville de Strasbourg en application d'une délibération en date du 18 juillet 1932 et était destinée à être intégrée dans le domaine public lors de l'aménagement de la rue de la Carpe Haute.

L'acte mentionné ci-dessus expose que « l'entrée en possession et en jouissance auront lieu lors de l'aménagement de la rue ». Cette parcelle n'a jamais fait l'objet d'un aménagement par la ville de Strasbourg.

Une partie de la parcelle n'est désormais plus dans le périmètre du réaménagement de la rue, conformément au Plan local d'urbanisme.

Les ayants droits ayant formulé une demande de rétrocession, celle-ci peut être rétrocédée, pour la partie non impactée par l'emplacement réservé, à savoir la parcelle BP n°189/43 de 3.40 ares.

Cette rétrocession s'opéra aux conditions d'acquisition initiale, à savoir sans paiement de prix aux ayants droits des époux LECHTEN.

2) Rétrocession d'une parcelle propriété de la ville de Strasbourg située chemin du Jungerngut à Strasbourg Robertsau.

Par contrat de cession en date du 14 août 1948, les époux KOEPF ont cédé à la ville de Strasbourg, sans paiement de prix comptant mais imputé sur les redevances de riverains, la parcelle cadastrée section 38 n°384/211 d'une emprise de 7m² chemin du Jungerngut à Strasbourg Robertsau.

La parcelle désormais section CN N°384 a été acquise par la ville de Strasbourg en application d'une délibération en date du 12 avril 1948 et était destinée à être intégrée dans le domaine public lors de l'aménagement du chemin du Jungerngut.

L'acte mentionné ci-dessus expose que « l'entrée en possession et en jouissance auront lieu lors de l'aménagement de la rue ». Cette parcelle n'a jamais fait l'objet d'un aménagement par la ville de Strasbourg.

La parcelle n'est désormais plus dans le périmètre du réaménagement de la rue, conformément au Plan local d'urbanisme.

Aussi, il en résulte que la parcelle susvisée peut donc être rétrocédée sans paiement de prix aux héritiers des époux KOEPF.

3) Rétrocession d'une parcelle propriété de la ville de Strasbourg située 8 rue Saint Hubert à Strasbourg Neudorf.

Par contrat de cession en date du 22 juillet 1924, les époux Bastian-Schoenenberger ont cédé à la ville de Strasbourg, sans paiement de prix comptant mais imputé sur les redevances de riverains, la parcelle cadastrée section DT n° 438 d'une contenance de 3,17 ares rue saint Hubert à Strasbourg/Neudorf.

La dite parcelle a été acquise par la ville de Strasbourg en vue d'être intégrée dans le domaine public lors de l'aménagement de la rue Saint Hubert.

L'acte mentionné ci-dessus expose que « l'entrée en possession et en jouissance auront lieu lors de l'aménagement de la rue ». Toutefois cette parcelle n'a jamais été impactée par l'aménagement de la rue saint Hubert alors réalisé par la ville de Strasbourg.

Eu égard à ce qui précède, il convient de rétrocéder le terrain objet des présentes, sans paiement de prix, aux ayants droits des Bastian-Schoenenberger.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces trois rétrocessions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
Vu les avis de France Domaine
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

*1) la rétrocession sans paiement de prix de la parcelle cadastrée à savoir :
Banlieue de Strasbourg Robertsau*

*Lieu-dit : rue de la Carpe Haute
Section BP n°189/43 de 3.40 ares
propriété de la ville de Strasbourg
au profit des ayants droits des époux LECHTEN à savoir M. Michel Roland LECHTEN,
époux de Mme Michèle BOHR*

2) la rétrocession sans paiement de prix de la parcelle cadastrée à savoir :

*Banlieue de Strasbourg Robertsau
Lieu-dit : Chemin du Jungernut
Section CN n°384 de 0.07 are
propriété de la ville de Strasbourg
au profit des ayants droits des époux KOEPF à savoir Mme Bernadette KOEPF.*

3) La rétrocession sans paiement de prix de la parcelle cadastrée à savoir :

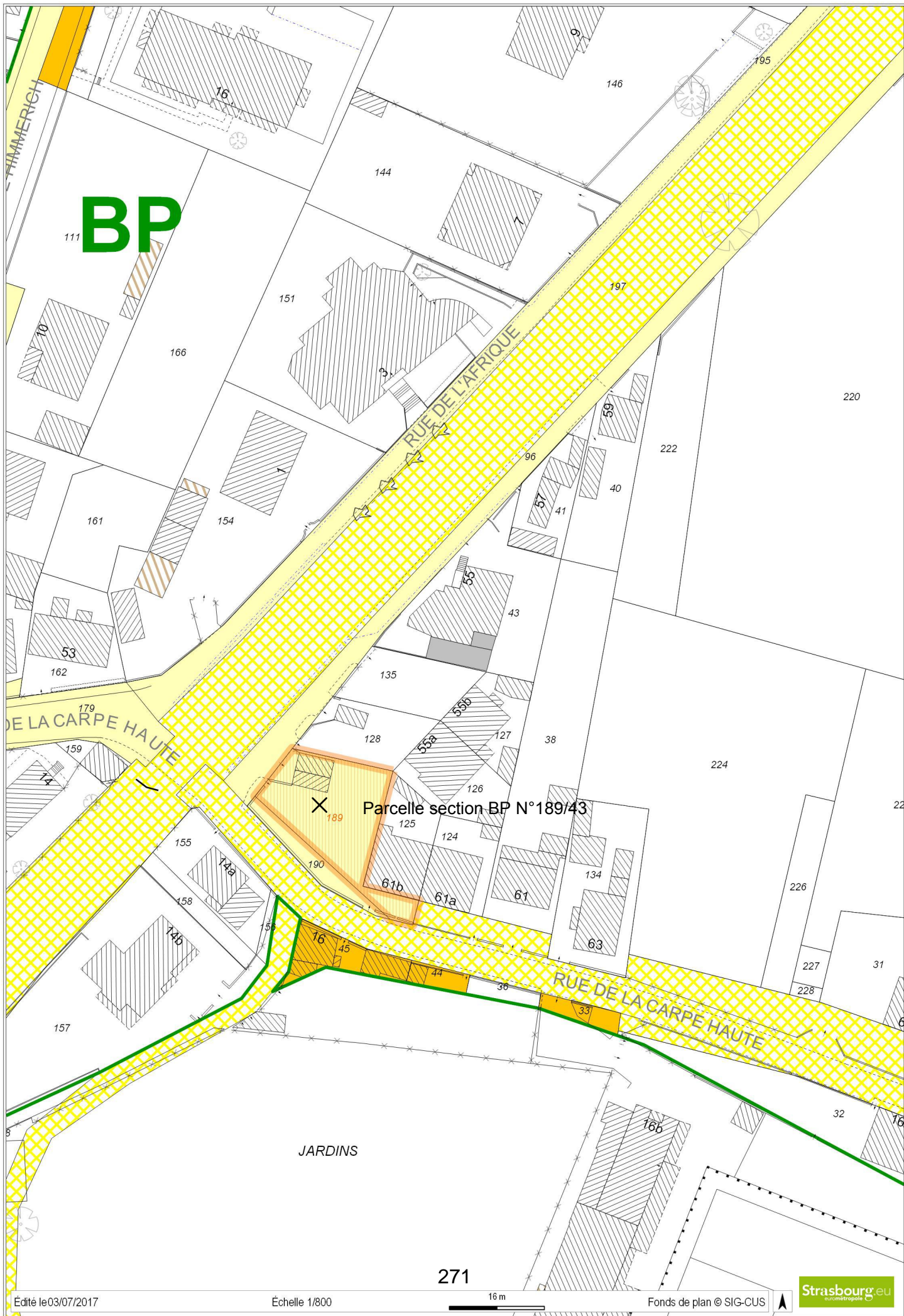
*Ban communal de Strasbourg Neudorf
Lieu-dit : Rue Saint Hubert
Section DT n° 438 d'une contenance de 3,17 ares
inscrite au Livre Foncier au nom de la ville de Strasbourg
au profit de ayant droits des époux BASTIAN-SCHOENENBERG, à savoir :
- Mme Emmanuelle HEINRICH épouse GRASSER,
- Mme Eve Marie HEINRICH,
- M. Frédéric HEINRICH,*

autorise

le Mairie ou son-sa représentant-e à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

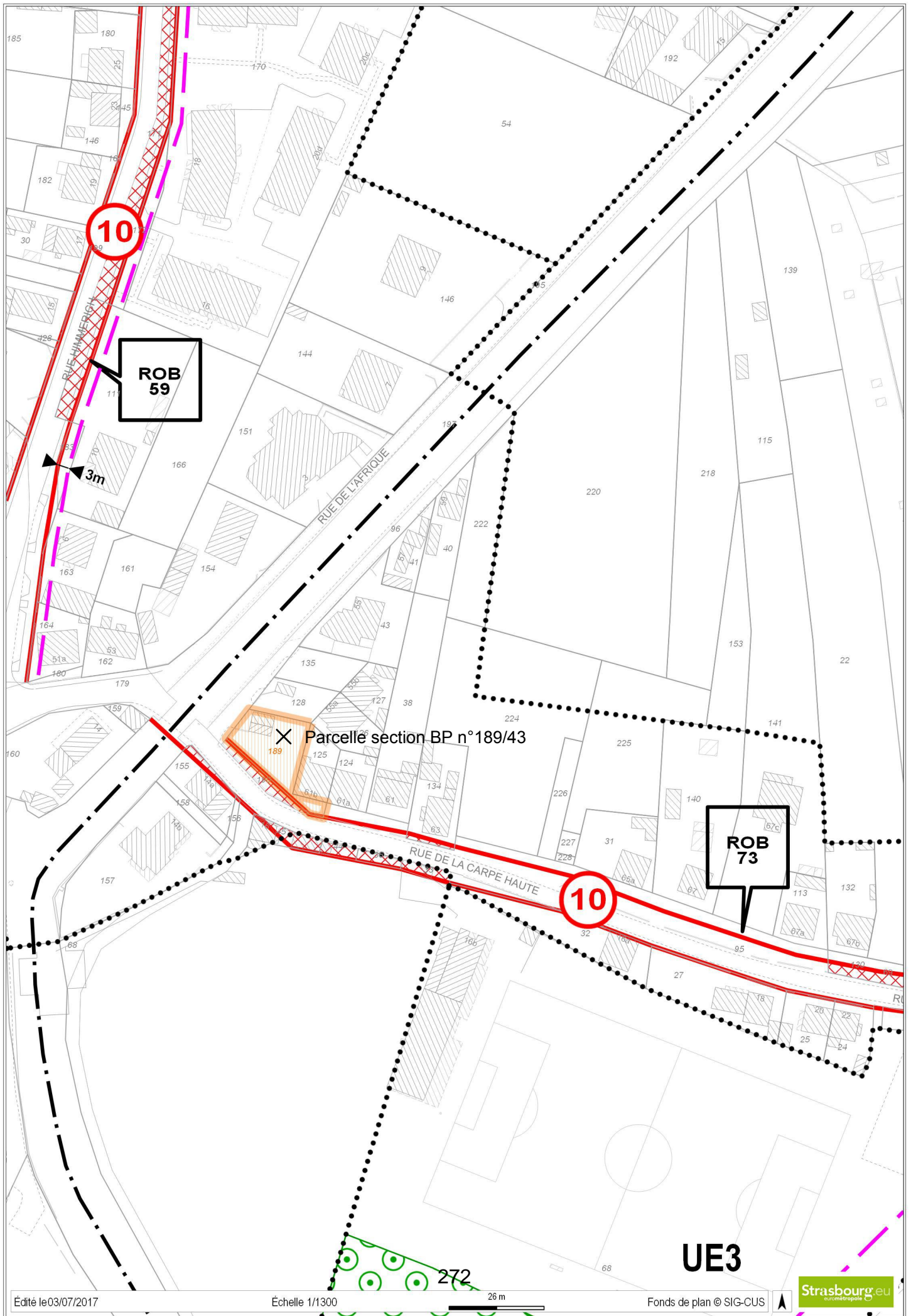
**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**



BP

Parcelle section BP N°189/43

JARDINS



10

ROB 59

3m

Parcelle section BP n°189/43

ROB 73

10

UE3

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION
GRAND EST ET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Pôle Gestion publique

Division du Domaine

Adresse : 4 Place de la République CS 51002

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 10 35 00

Courriel : drfip67.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 05 septembre 2017

Le Directeur régional des Finances Publiques de la
Région Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Mme Eliane BAEHR

Téléphone : 03 88 10 35 14

Courriel : eliane.baehr@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017/819

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Service Politique foncière et immobilière

1 Parc de l'Étoile

67076 STRASBOURG

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE NON BÂTIE, SITUÉE RUE DE LA CARPE HAUTE À STRASBOURG-ROBERTSAU.

VALEUR VÉNALE : 57 000 € HT/are, soit une valeur arrondie à 194 000 € HT pour 3,40 ares.

1 – **SERVICE CONSULTANT** : Ville et Eurométropole de Strasbourg.

Affaire suivie par : Mme PECK (coralie.peck@strasbourg.eu).

2 - **DATE DE CONSULTATION** : 24/08/2017

DATE DE RÉCEPTION : 28/08/2017

DATE DE VISITE :

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 28/08/2017

3 – **OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ :**

L'évaluation demandée porte sur une parcelle acquise par la ville de Strasbourg selon acte du 26 avril 1933, en vu de l'aménagement de la rue. L'acte rédigé à l'époque précisait que le paiement s'effectuerait lors de l'achèvement des travaux, sur la base des prix de vente constatés sur le même quartier. Or, il s'avère que l'aménagement n'a pas encore été réalisé, cependant la parcelle d'origine a fait l'objet d'une division cadastrale. Ainsi, seule la portion nécessaire au réaménagement reste sous emplacement réservé, la collectivité envisage la rétrocession du surplus de 3,40 ares aux ayants droits des vendeurs qui ont toujours conservé la jouissance du terrain.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales :

Ville de STRASBOURG-ROBERTSAU

Section	Parcelle	Superficie/ ares	Zonage PLU	Adresse cadastrale
BP	189	3,40	UB4 7mET SMS2	rue de la Carpe Haute

Parcelle de 3,40 ares sur-bâtie d'un garage dont le propriétaire du 61b rue de la Carpe Haute a conservé la jouissance jusqu'à ce jour.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire(s) présumé(s) : Ville de Strasbourg.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Parcelle située en zone UB4 du PLUi de l'EMS de Strasbourg approuvé le 16/12/2016, opposable le 23/01/2017.

La zone UB est une zone urbaine à vocation mixte permettant les constructions à usage d'habitation, de services, d'activités diverses, d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

En secteur UB4, hauteur maximum de 7 m à l'égout de toiture et SMS2.

Qualification de l'emprise à évaluer :

La parcelle a la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du Code de l'expropriation car située dans une zone déclarée constructible et desservie par les VRD.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Valeur vénale : 57 000 €/are * 3,40 ares = **193 800 €, arrondi à 194 000 €/HT.**

Il n'appartient pas au service de se prononcer sur les modalités financières de la rétrocession.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis a une durée de validité de 12 mois.

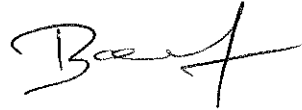
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

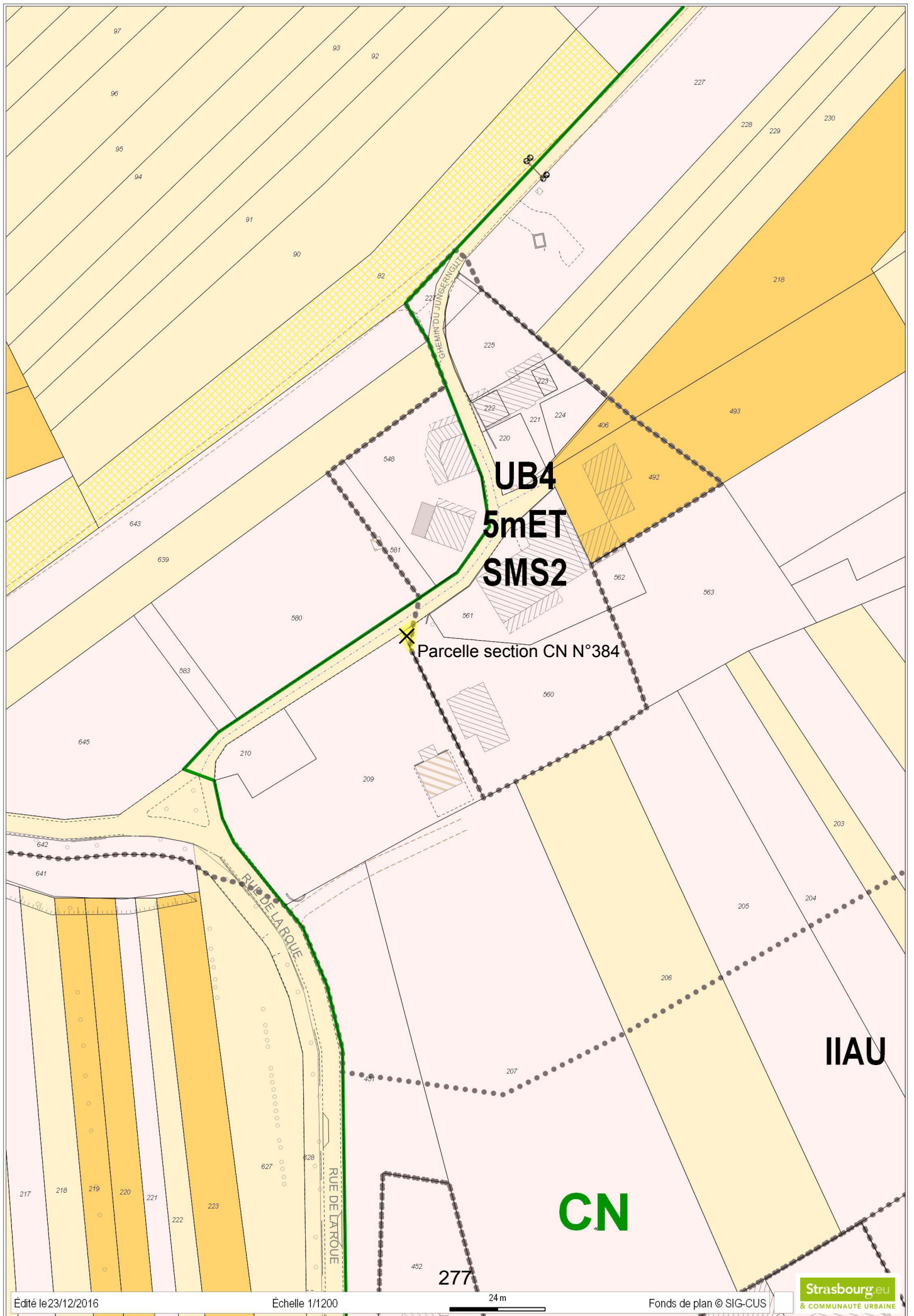
Elle n'est, au surplus, valable que pour une cession réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si une procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

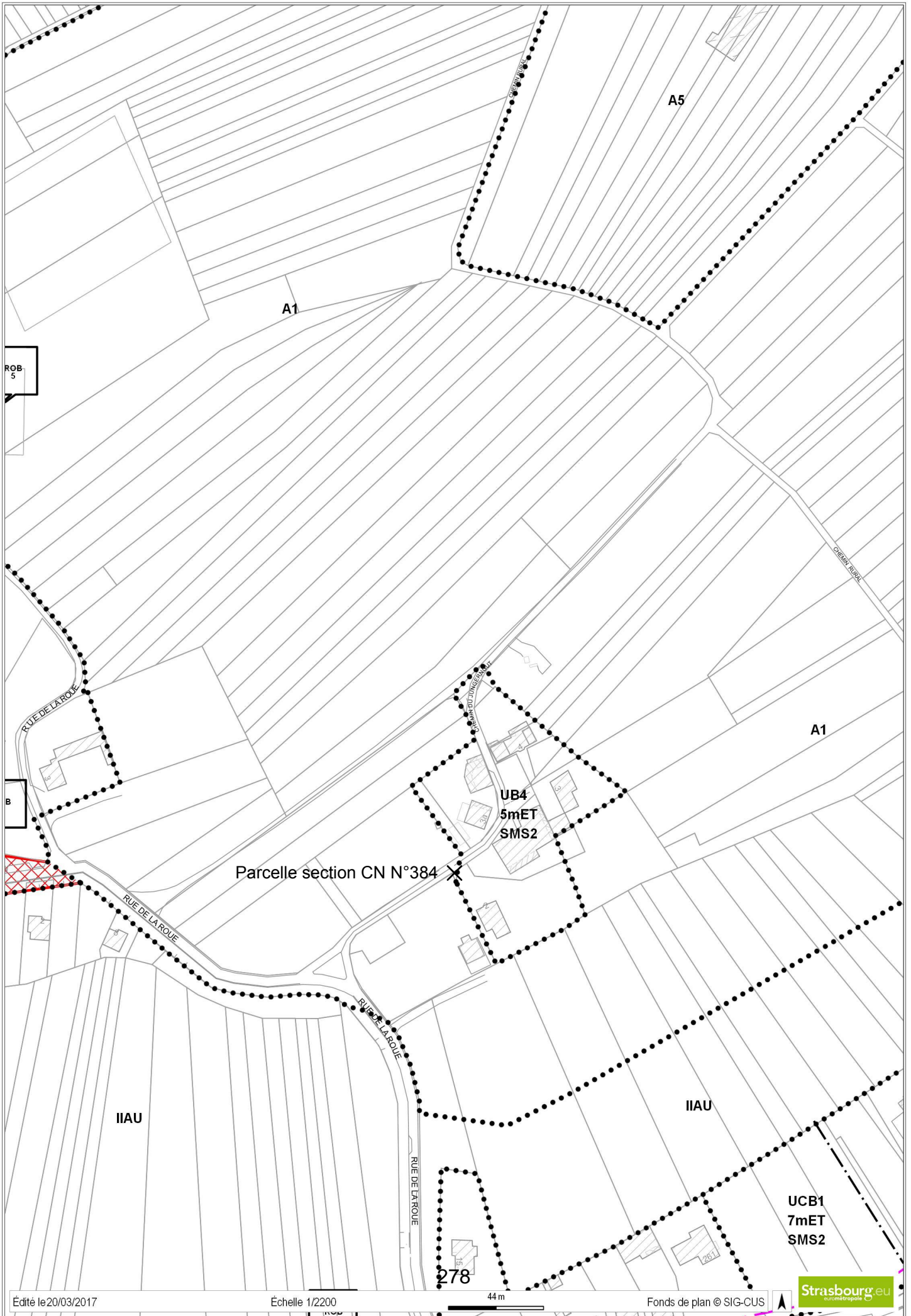
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour l'Administrateur général
Directeur régional des Finances publiques
de la Région Grand Est et du département du Bas-Rhin
et par délégation,
L'Inspectrice des Finances publiques,



Éliane BAEHR





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION
GRAND EST ET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Pôle Gestion publique

Division du Domaine

Adresse : 4 Place de la République CS 51002

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 10 35 00

Courriel : drfip67.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr

Le 21 avril 2017

Le Directeur régional des Finances Publiques de la
Région Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Mme Eliane BAEHR

Téléphone : 03 88 10 35 14

Courriel : eliane.baehr@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. : 2017/0346

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Service Politique foncière et immobilière

1 Parc de l'Étoile

67076 STRASBOURG

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN NU ET LIBRE SITUÉ CHEMIN DU JUNGERNGUT À STRASBOURG-ROBERTSAU.

VALEUR VÉNALE : 600 € HT/are, soit une valeur de 42 € HT pour 0,07 are.

Un prix de convenance, le cas échéant plus élevé, pourra être proposé à des riverains intéressés.

1 – SERVICE CONSULTANT : Ville et Eurométropole de Strasbourg.

Affaire suivie par : Mme PECK (coralie.peck@strasbourg.eu).

2 - DATE DE CONSULTATION : 21/03/17/2017

DATE DE RÉCEPTION : 24/03/2017

DATE DE VISITE :

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 24/03/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ :

L'évaluation demandée porte sur une parcelle triangulaire de 7 m² dont la cession au riverain est envisagée.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales :

Ville de STRASBOURG-ROBERTSAU

Section	Parcelle	Superficie/ ares	Zonage PLU
CN	384	0,07	A1

L'emprise est inconstructible de par sa configuration et le zonage.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire(s) présumé(s) : Ville de Strasbourg.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Parcelle située en zone A1 du PLUi de l'EMS approuvé le 16/12/2016, opposable le 23/01/2017.
La zone A est une zone agricole.

En secteur A1, peuvent être admis les constructions inférieures à 20 m² liées à l'activité agricole.

Qualification de l'emprise à évaluer :

La parcelle n'a pas la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-2 du Code de l'expropriation, car située dans une zone déclarée inconstructible bien que desservie par les VRD.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis a une durée de validité de 12 mois.

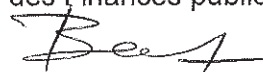
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

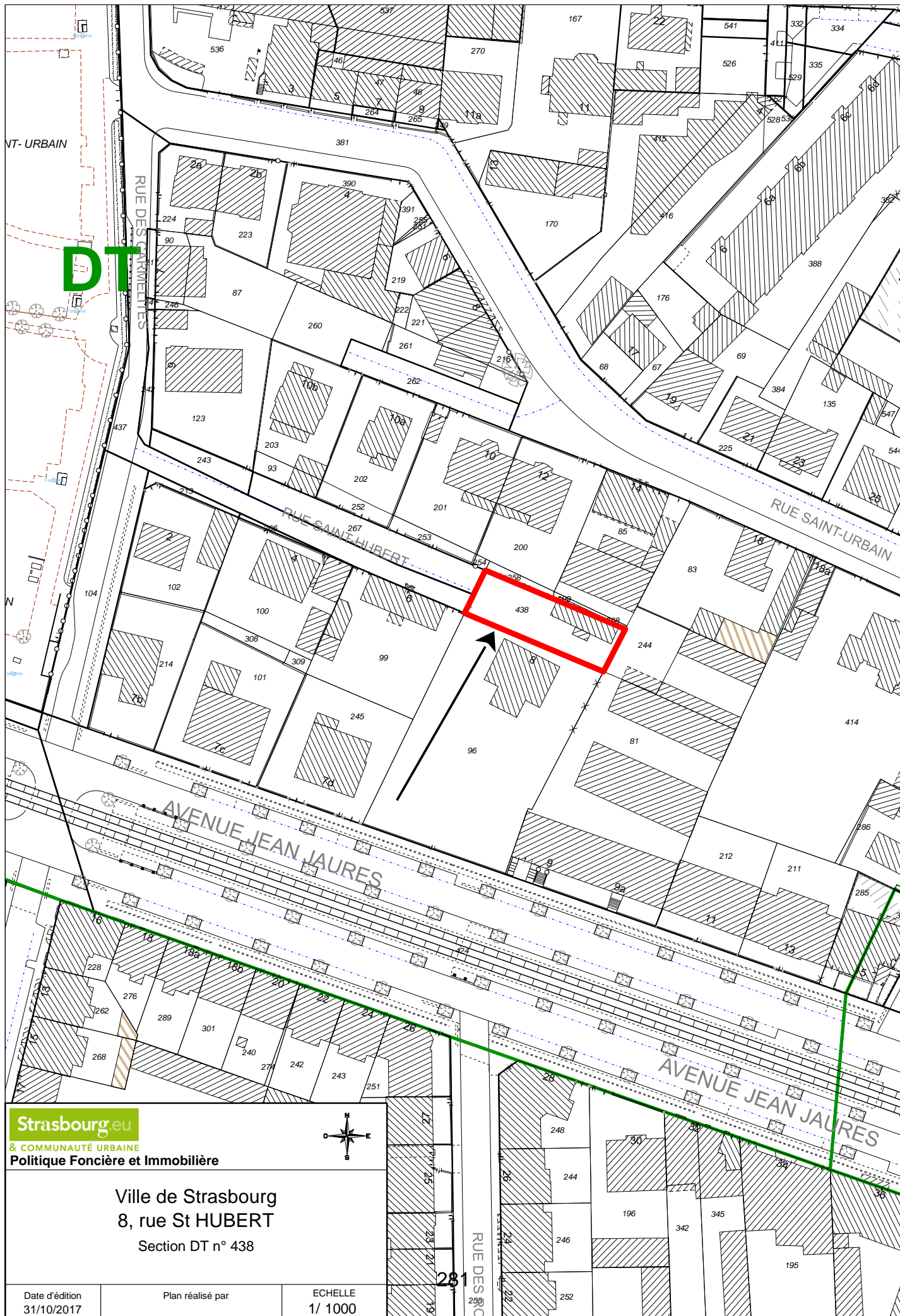
Elle n'est, au surplus, valable que pour une cession réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si une procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour l'Administrateur général
Directeur régional des Finances publiques
de la Région Grand Est et du département du Bas-Rhin
et par délégation,
L'Inspectrice des Finances publiques,



Éliane BAEHR



Strasbourg.eu
 & COMMUNAUTÉ URBAINE
 Politique Foncière et Immobilière



Ville de Strasbourg
 8, rue St HUBERT
 Section DT n° 438

Date d'édition 31/10/2017	Plan réalisé par	ECHELLE 1/ 1000
------------------------------	------------------	--------------------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES GRAND EST ET DU
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Pôle Gestion publique

Division France Domaine

Adresse : 4 Place de la République CS 51002

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 10 35 00

drfip67.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 29/08/2017

Le Directeur régional des Finances Publiques
Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

à

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY

Téléphone : 03 88 10 35 13

Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr

Ref. : 2017/780

Ville de Strasbourg
Direction de l'urbanisme et des territoires
Politique foncière et immobilière
1, parc de l'étoile
67076 STRASBOURG cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : terrain à bâtir

ADRESSE DU BIEN : 8, rue saint Hubert à Strasbourg- Neudorf

VALEUR VÉNALE : 120 000 € HT

1 - SERVICE CONSULTANT :

Ville de Strasbourg. Affaire suivie par **Mme Yasmina NASSOUH** yasmina.nassouh@strasbourg.eu

2 - DATE DE LA CONSULTATION :

Demande datée du : 03/08/2017

Demande reçue le : 10/08/2017

Visite le :

Dossier en état : 10/08/2017

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE :

Cession d'une parcelle de terrain communal à un propriétaire riverain

4 - DESCRIPTION DU BIEN :

Désignation cadastrale :

Commune de **Strasbourg-Neudorf**

Section	n°	Lieudit	Superficie parcelle
DT	438	rue saint Hubert	3,17
TOTAL			3,17

Superficie exprimée en are

Descriptif sommaire :

Située à l'extrémité de la rue saint Hubert, parcelle de forme rectangulaire (environ 32 mètres sur 10 mètres de large) surbâtie d'un bâtiment en briques à l'état vétuste.

5 - SITUATION JURIDIQUE :

Propriétaire : Ville de Strasbourg

6 - URBANISME ET RESEAUX :

Au PLU i approuvé le 16/12/2016, la parcelle est située en zone **UB3**, zone urbaine à vocation mixte (habitat, commerces, services, activités diverses, d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif).

Hauteur maximale : **10 mètres ET**, SMS 1 : programme supérieur ou égal à 12 logements : 25 % maximum. L'emprise au sol des bâtiments n'est pas réglementée pour les unités foncières inférieures à 400 m².

L'implantation le long d'une limite séparative latérale de toute construction d'une hauteur hors tout supérieure à 3,50 mètres peut être interdite si la parcelle limitrophe est occupée par un bâtiment principal implanté à moins de 1,90 mètre de cette limite séparative.

Implantation jouxtant les limites séparatives

Sur une profondeur de 13 mètres comptés à partir de l'alignement existant ou projeté ou de la ligne qui s'y substitue les constructions peuvent être implantées le long de la limite séparative latérale.

Au-delà d'une profondeur de 13 mètres, les constructions peuvent être implantées le long de toute limite séparative si leur hauteur hors tout n'excède pas 3,50 mètres ou lorsque le bâtiment peut être accolé à un pignon existant en attente, sans dépassement dans aucun sens.

Lorsque les constructions ne sont pas implantées sur les limites séparatives (implantation avec prospect)

- sur une profondeur de 13 mètres comptés à partir de l'alignement existant ou projeté ou de la ligne qui s'y substitue la distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à 1,90 mètre.

- sur une profondeur de 13 mètres à 20 mètres, la distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

La parcelle reçoit la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du code de l'expropriation.

7- DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE :

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu de ses caractéristiques propres ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale actuelle de la parcelle considérée peut être fixée à 120 000 € HT.

Nota

- Le terrain est estimé à l'état « nu et libre ». La valeur de récupération foncière s'obtient en retranchant de cette somme, les frais de démolition et de désamiantage.

- S'agissant d'une cession à un riverain, un prix de convenance qu'il n'appartient pas au service du Domaine d'apprécier, pourra être retenu.

8 - DUREE DE VALIDITE :

Cet avis a une durée de validité de 12 mois.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,
l'inspecteur des Finances publiques
Patrick GOGUELY

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Programmation 2017 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville - Dernière étape.

L'appel à projets 2017 du Contrat de ville de l'Eurométropole, publié en novembre 2016, a pour objectif de soutenir des actions en cohérence avec les enjeux prioritaires du contrat. Ces enjeux sont traduits en objectifs opérationnels dans la convention cadre et ses 19 programmes thématiques et dans les conventions d'application territoriales établies pour les 13 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Strasbourg.

Cet appel à projets s'adresse à des associations, des bailleurs et des établissements publics. Le soutien aux projets est conditionné à 3 critères précis :

- le projet doit concerner un ou plusieurs QPV et bénéficier à un public des QPV dans une proportion très significative ;
- le projet doit porter sur les objectifs prioritaires du Contrat de ville et répondre à une situation actuelle vécue dans les QPV ;
- le projet doit préciser les moyens de droit commun mobilisés avant de solliciter les moyens spécifiques « contrat de ville » nécessaires à l'action.

En 2017, les enjeux suivants ont été définis comme prioritaires :

- faciliter l'accès à l'emploi et la création d'activités dans les QPV ;
- favoriser la réussite éducative par tous les moyens d'actions ;
- promouvoir la participation citoyenne active des jeunes et le soutien à leurs initiatives ;
- renforcer la cohésion sociale, notamment par des actions au service des valeurs de la République, de la participation citoyenne, de la lutte contre les discriminations et de la prévention de la radicalisation ;
- améliorer l'image des QPV, notamment par la valorisation de leur histoire et de leurs atouts.

Cette dernière délibération relative à la programmation 2017 vous propose de soutenir des projets en reconduction dont le bilan 2016 a été jugé pertinent (soit 13 projets) et 13 nouvelles actions, répondant aux objectifs et critères énoncés ci-avant. L'instruction a été menée avec les services de l'Etat, du Conseil départemental et de la Caisse d'allocations familiales. Soit 26 projets, pour un montant global de subvention de 96 850 €.

Cette délibération est présentée en deux parties :

- les actions spécifiques à un quartier répondant aux priorités opérationnelles de sa convention d'application territoriale ;
- les actions développées sur plusieurs QPV ou sur tous les QPV de la Ville de Strasbourg et répondant aux priorités opérationnelles énoncées dans les programmes thématiques.

Partie 1 - Les actions spécifiques à chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Le QPV PORT DU RHIN – 1807 habitant(e)s

Cette étape de la programmation territoriale porte sur 1 nouvelle action, pour un montant global de subvention de 4 000 €, répondant aux objectifs suivants de la convention d'application territoriale :

- mieux valoriser le Port du Rhin auprès des habitants des autres quartiers de Strasbourg.

Porteurs	Actions	Budget global	Subventions proposées	Directions Services	Contributeur aux programmes / enjeux
Drugstore	Ligne D : valoriser le potentiel des jeunes du Port du Rhin	20 000 €	4 000 €	Contrat de Ville	1 – Action avec et pour les jeunes

Le QPV de CRONENBOURG - 8030 habitant(e)s

Cette étape de la programmation territoriale porte sur 2 actions en reconduction présentées par 2 porteurs de projets, pour un montant global de subvention de 7 500 €, répondant aux objectifs suivants de la convention d'application territoriale :

- lutter contre les discriminations ;
- faciliter l'insertion sociale et professionnelle des habitants en les accompagnant dans leur vie quotidienne.

Porteurs	Actions	Budget global	Subventions proposées	Directions Services	Contributeur aux programmes / enjeux
Les Disciples	Un foyer dans la cité : accompagnement social	19 800 €	5 000 €	Vie Associative	7 – Accompagnement des parents

AMSED	Animations interculturelles de proximité	11 000 €	2 500 €	Vie Associative	2 – Prévention et lutte contre les discriminations
-------	--	----------	---------	-----------------	--

Le QPV de HAUTEPIERRE – 13620 habitant(e)s

Cette étape de la programmation territoriale porte sur 4 projets, 2 en reconduction et 2 nouveaux, présentés par 3 porteurs de projets pour un montant global de subvention de 11 000 €, répondant aux objectifs suivants de la convention d’application territoriale :

- accompagner les parents dans l’éducation ;
- accompagner et responsabiliser les habitants à la qualité de leur cadre de vie (propreté, environnement, etc) ;
- contribuer à limiter le développement du surpoids, de l’obésité et du diabète.

Porteurs	Actions	Budget global	Subventions proposée	Directions Services	Contributeur aux programmes / enjeux
CSC Hautepierre	Jardin éducatif et potager partagé à la maison de l’enfance et de la famille	6 000 €	1 500 €	Contrat de Ville	7 – Accompagnement des parents
Maison de santé de Hautepierre	Etres en mouvement	14 300 €	1 600 €	Solidarités et santé	10 – Santé
Maison de santé de Hautepierre	Ateliers culinaires	400 €	400 €	Solidarités et santé	10 – Santé
HORIZOME	Aménageons le jardin partagé Catherine	16 900 €	7 500 €	Contrat de Ville	17 – Gestion Urbaine de Proximité

Le QPV MEINAU NEUHOF – 15700 habitant(e)s

Cette étape de la programmation porte sur 9 actions, 5 en reconduction et 4 nouvelles, présentées par 7 porteurs de projets, pour un montant global de subvention de 41 000 € répondant aux objectifs suivants de la convention d’application territoriale :

- faciliter l’accès des jeunes aux activités et équipements sportifs, culturels et associatifs du territoire ;
- favoriser l’accès aux services publics et à la santé ;
- améliorer le cadre de vie en lien avec les habitants ;
- impliquer les habitants et acteurs associatifs dans les actions de proximité visant à améliorer le cadre de vie.

Porteurs	Actions	Budget global	Subventions proposées	Directions Services	Contributeur aux programmes / enjeux
Stockfeld Futsal	PEPITES (Programme d'Entraînement Pour l'Insertion des Talents par l'Ethique Sportive)	30 970 €	10 000 €	Contrat de Ville	1 – Action avec et pour les jeunes
Collège Lezay Marnesia	Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble	9 000 €	1 000 €	Contrat de Ville	2 – Prévention et lutte contre les discriminations
Maison des Potes	Les enfants invisibles	11 700 €	6 000 €	Contrat de Ville	10 – Santé
Cité Santé Neuhof	Autour d'une histoire – ateliers lecture sommeil	7 500 €	800 €	Solidarités et santé	10 – Santé
Cité Santé Neuhof	Equilibre et plaisir	10 600 €	1 000 €	Solidarités et santé	10 – Santé
Cité Santé Neuhof	Prévalence et prise en charge des affections podologiques	10 000 €	2 700 €	Solidarités et santé	10 – Santé
Art Puissance Art	Arborescence Meinauvienne	32 872 €	15 000 €	Contrat de Ville	16 – Renouvellement urbain
CSC du Neuhof	Jardin des sens	11 200 €	1 500 €	Contrat de Ville	17 – Gestion urbaine de proximité
Association de gestion des ateliers du Neuhof (AGATE Neuhof)	Outil de la participation des habitants – complément au programme annuel	17 000 €	3 000 €	Contrat de Ville	17 – Gestion urbaine de proximité

En transversal sur les QPV KOENIGSHOFFEN EST – 2130 habitant(e)s et HOHBERG - 2960 Habitant(e)s

A ce stade, la programmation territoriale porte sur 1 nouvelle action pour un montant de subvention de 3 000 €, répondant à l'objectif suivant de la convention d'application territoriale :

- Favoriser la citoyenneté à tous les niveaux notamment pour prévenir le risque de repli communautaire.

Porteur	Action	Budget global	Subvention proposée	Direction Service	Contributeur au programme
Joie et Santé Koenigshoffen	Les Forges de Strasbourg	24 694 €	3 000 €	Contrat de Ville	8 – Accès aux équipements et projets culturels

Le QPV LAITERIE – 2680 habitant(e)s

A ce stade, la programmation territoriale porte sur 3 nouvelles actions pour un montant de subvention de 5 050€, répondant aux objectifs suivants de la convention d'application territoriale :

- dynamiser la vie associative : pérenniser, renforcer et diversifier en expérimentant des actions dans le quartier notamment en touchant un public jeune ;
- lever les freins à la formation et à l'emploi : langue, mobilité, garde.

Porteur	Action	Budget global	Subvention proposée	Direction Service	Contributeur au programme
CSC du Fossé des XIII	A travers l'objectif : un autre regard	6 898 €	1 000 €	Vie Associative	1 – Action avec et pour les jeunes
CSC du Fossé des XIII	Ça va bouger	2 250 €	2 250 €	Contrat de Ville	1 – Action avec et pour les jeunes
CSC du Fossé des XIII	Apprentissage et maîtrise de la langue française	7 500 €	1 800 €	Solidarités et Santé	4 – Apprentissage et maîtrise de la langue française

Partie 2 – Les actions relatives aux programmes thématiques se déployant sur deux QPV ou plus :

AXES TRANSVERSAUX

Au titre du programme 1 : action avec et pour les jeunes

Cette étape de la programmation thématique porte sur 2 actions, 1 nouvelle et 1 en reconduction pour un montant global de subvention de 9 000 €. Ces actions ont vocation à se déployer sur tous les QPV. Elles répondent aux objectifs suivants du programme thématique :

- agir avec les jeunes en favorisant leur expression et en valorisant leurs initiatives pour les accompagner vers l'autonomie ;
- développer une offre plus adaptée.

Porteur	Action	Budget global	Subvention proposée	Direction Service
AMSED	La fabrique de l'e-citoyenneté	30 000 €	5 000 €	Vie Associative
Maison des jeux	La caravane des jeux	18 000 €	4 000 €	Contrat de Ville

Au titre du programme 4 : apprentissage et maîtrise de la langue française

Cette étape de la programmation thématique porte sur 1 action en reconduction pour un montant global de subvention de 1 800 €. Cette action a vocation à se déployer sur tous les QPV. Elle répond à l'objectif suivant du programme thématique :

- favoriser des actions de proximité pour l'apprentissage du français.

Porteur	Action	Budget global	Subvention proposée	Direction Service
Contact et Promotion	Cours de français langue étrangère	82 700 €	1 800 €	Contrat de Ville

PILIER COHESION SOCIALE

Au titre du programme 8 : l'accès aux équipements et projets culturels

Cette étape de la programmation thématique porte sur 3 actions, dont 2 en reconduction, et 1 nouvelle, portées par 3 porteurs de projets pour un montant global de subvention de 14 500 €. Ces actions répondent globalement aux objectifs suivants du programme thématique :

- développer les pratiques en amateur ;
- accompagner les projets culturels portés par les habitants ;
- forger un esprit d'ouverture, de curiosité, de sens critique et esthétique pour former des citoyens actifs sur le plan culturel.

Porteurs	Actions	Budget global	Subventions proposées	Directions Services
-----------------	----------------	----------------------	------------------------------	----------------------------

Sons d'la rue	Art et Miss	10 000 €	500 €	Contrat de Ville
Pôle Sud	Trajets Phéno Meinau	31 000 €	10 000 €	Contrat de Ville
Tôt ou t'art	Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques	48 000 €	4 000 €	Solidarités et Santé (<i>dans le cadre de la convention triennale d'objectifs</i>)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- *d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :*

Art Puissance Art « Arborescence Meinauvienne »	15 000 €
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen « Les Forges de Strasbourg « Mémoire industrielle, mémoires croisées, histoire commune »	3 000 €
Association « Les sons d'la rue » « Art et Mix »	500 €
Centre Social et Culturel du Neuhof « Le Jardin des sens »	1 500 €
Centre Social et Culturel de Hautepierre « Jardin éducatif et potager partagé à la Maison de l'Enfance et de la Famille »	1 500 €
Centre Social et Culturel du Fossé des Treize « Ca va bouger ! »	2 250 €
Collège Lezay Marnésia « Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble »	1 000 €
Drugstore « Ligne D »	4 000 €
Maison des Potes « Les enfants invisibles »	6 000 €
Pôle Sud « Trajets Phéno-Meinau »	10 000 €
HORIZOME « Aménageons le jardin partagé Catherine »	7 500 €
Contact et Promotion	1 800 €

« Cours de Français Langue Etrangère à visée éducative à l'école Finkwiller »	
Stockfeld Futsal « PEPITES / Programme d'entraînement pour l'insertion des talents par l'éthique sportive »	10 000 €
AGATE Neuhof « Complément au projet Agate Neuhof, outil de la participation des habitants »	3 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de **67 050 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 020, nature 6574, activité DL04B, dont le solde disponible avant le présent conseil est de 67 064 €.

- d'attribuer exceptionnellement au titre de la **Direction de l'Animation Urbaine, Service vie associative** les subventions suivantes :

AMSED « la fabrique de l'e-citoyenneté »	5 000 €
AMSED « Animations interculturelles de proximité »	2 500 €
Association Les Disciples « Un foyer dans la cité : Accompagnement social »	5 000 €
Centre Socio-Culturel Le Fossé des Treize « A travers l'objectif : un autre regard »	1 000 €
Association Maison des jeux de Strasbourg « La caravane des jeux »	4 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de **17 500 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 422, nature 6574, activité DL03B, programme 8013, dont le solde disponible avant le présent conseil est de 139 958 €.

- d'attribuer au titre de la **Direction des Solidarités et de la Santé**, les subventions suivantes :

Maison de Santé de Hautepierre « Etres en mouvement » « Ateliers culinaires »	2 000 € 1 600 € 400 €
Association Cité Santé Neuhof « Autour d'une histoire – ateliers lectures sommeil » « Equilibre et plaisir » « Prévalence et prise en charge des affections podologiques »	4 500 € 800 € 1 000 € 2 700 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de **6 500 €** à imputer sur les crédits ouverts sous Activité AS05D – Nature 6574 – Fonction 512 – Programme 8005 dont le disponible avant conseil est de 43 917 €

Tôt ou t'art	4 000 €
---------------------	----------------

<i>« Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques des personnes en difficultés »</i>	
CSC Fossé des XIII <i>« Apprentissage et maîtrise de la langue française »</i>	1 800 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 5 800 € à imputer sur les crédits ouverts sous Activité AS03N – Nature 6574 – Fonction 523 – Programme 8003 dont le disponible avant conseil est de 9 800 €

- *d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions de financement associant les acteurs et les financeurs des projets ou tout document concourant à la bonne exécution de ceux-ci.*

Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Charte pour la prise en compte des Chiroptères et des Oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arboré et l'aménagement du territoire de la Ville de Strasbourg.

La Ville de Strasbourg bénéficie d'un patrimoine biologique et paysager exceptionnel et reconnu. Il représente à la fois un élément d'identité locale et un élément fort d'attractivité du territoire. Protéger et étendre la biodiversité est de la responsabilité des collectivités et c'est pourquoi elles entendent prendre des mesures de contrôle et de suivi de l'état de la biodiversité, favoriser les projets d'urbanisme qui intègrent la nature et développer la sensibilité et l'éducation à la biodiversité et ce en partenariat avec les habitants et les acteurs locaux.

Malgré une protection réglementaire depuis la Loi pour la Protection de la Nature de 1976, et d'autres textes (Directive Faune-Flore-Habitats de 1992, Convention de Berne, Convention de Bonn et Plan National d'Action), les chauves-souris et les oiseaux sont toujours menacés de disparition (une espèce sur trois est actuellement en régression). Ces populations connaissent un déclin très important ces dernières années, notamment à cause de la dégradation de leurs habitats (destruction des gîtes d'hibernation, de reproduction, disparition des terrains de chasse et des corridors de déplacement, ...).

Les Chauves-souris de France métropolitaine se nourrissent exclusivement d'insectes et jouent ainsi un rôle essentiel dans l'écosystème grâce à leur fonction d'« insecticides naturels » (moustiques en été et certains nuisibles des cultures). 23 espèces sont présentes en Alsace (sur les 1116 recensées sur la planète). Elles utilisent des gîtes différents. Il peut s'agir d'arbres, de cavités naturelles ou encore de certains éléments du bâti ; le dénominateur commun de ces sites étant de leur offrir de la tranquillité, de la chaleur et de l'obscurité. Toutes les espèces sont protégées ainsi que leur habitat.

14 espèces sont arboricoles ou fissuricoles en Alsace. Les arbres favorables sont ceux d'un certain âge et présentant des cavités ou fissures. Ces arbres peuvent être amenés à être abattus dans le cadre de projets d'aménagement du territoire mais aussi lorsque leur état sanitaire est dégradé et que des risques de chute sur la voie publique sont possibles. Ils sont dans ces cas-là abattus et remplacés mais par des arbres plus jeunes ne présentant pas à cet instant les avantages des arbres abattus.

Les effectifs d'espèces d'oiseaux continuent également à baisser malgré la protection réglementaire des individus et de leur nid. Les causes de disparition sont multiples, de la destruction de leur habitat, aux activités humaines qui les perturbent ou les conséquences liées à l'utilisation des pesticides et la pollution.

La Ville de Strasbourg, le GEPMA et la LPO ont élaboré, expérimenté et ajusté des protocoles pour la prise en compte des chauves-souris cavernicoles et des oiseaux dans les procédures d'abattage d'arbres depuis 2013 au niveau de l'important patrimoine arboré des collectivités (80 000 arbres). Cette démarche est réalisée en concertation avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la DREAL Grand-Est. Il en découle une charte partenariale englobant trois protocoles afin de différencier les démarches selon le degré d'urgence de l'abattage (abattages dans le cadre de projets ou dans les cas d'urgence inférieur à 3 mois ou inférieur à 3 jours).

Les résultats de cette expérimentation par les services étant concluants, il est proposé :

- l'application systématique de ces protocoles de diagnostic et de protection des chauves-souris et des oiseaux par les services de la collectivité ;
- le suivi de la prise en compte de la procédure par les autres acteurs qui interviennent sur le patrimoine arboré du territoire.

Cette démarche est innovante et unique en son genre sur le territoire national, un suivi annuel de la démarche et une mise à jour dans la durée si besoin sont prévus.

Cette délibération sera également prise par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 22 décembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la Charte pour la prise en compte des Chiroptères et des Oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arboré et l'aménagement du territoire de la Ville de Strasbourg

décide

sa mise en application par les services de la collectivité et par les acteurs qui interviennent dans la gestion et l'aménagement du territoire

autorise

le Maire ou son représentant à signer la charte pour la prise en compte des Chiroptères et des Oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arboré et l'aménagement du territoire de la Ville de Strasbourg.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**



Strasbourg.eu
eurométropole



2017

CHARTRE POUR LA PRISE EN COMPTE DES
CHIROPTERES & DES OISEAUX NICHEURS
DANS LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU
PATRIMOINE ARBORE ET L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE ET
DE LA VILLE DE STRASBOURG



(Photo : Suzel Hurstel – LPO Alsace)



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Préambule	3
Article 1 – Contexte	5
Article 2 - Objectifs de la charte	6
Article 3 - Les engagements des partenaires	7
Article 4 - Suivi de la charte, création d'un comité de coordination	8
Parties signataires	9
ANNEXES	10
Annexe 1 - Rappel de la protection réglementaire des chauves-souris, des oiseaux et de leurs habitats	11
Au niveau régional	11
Au niveau national	13
Mesures de protection à l'échelle européenne et internationale	14
Annexe 2 - Rappel sur le cycle biologique des ESPECES	16
Annexe 3 – Protocole d'abattage d'arbres avec diagnostic CHIROPTERES ET OISEAUX	19
3 logigrammes représentant le protocole d'abattage suivant la situation	19
Annexe 4 - Fiches actions explicatives	0
DIAGNOSTIC VISUEL SIMPLE et DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE	1
DEMANDE DE DEROGATION	2
ABATTAGE SECURISE	3
SAUVETAGE	4
FAVORABILITE DES ARBRES	5
PISTES DE MESURES EVITER-REDUIRE-COMPENSER	6
LISTE OISEAUX NICHEURS MENACES D'ALSACE	7



PREAMBULE

LES CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris sont les seuls mammifères pratiquant le vol actif, c'est à dire qu'elles sont capables de battre des ailes afin de combattre la pesanteur. Elles se déplacent grâce à l'écholocation (émission d'ultra-sons et analyse des échos). Les espèces européennes sont principalement nocturnes et dorment la tête en bas. Ce sont des individus à longévité importante et fidèles aux gîtes.

Les espèces métropolitaines se nourrissent exclusivement d'insectes et jouent ainsi un rôle essentiel dans l'écosystème grâce à leur fonction d'« insecticides naturels » (notamment moustiques en été et certains nuisibles des cultures).

23 espèces sont présentes en Alsace (sur les 1116 recensées sur la planète). Suivant les espèces et la période (hibernation et/ou estivage-mise-bas et/ou en transit), elles utilisent des gîtes différents. Il peut s'agir d'arbres, de cavités naturelles ou encore de certains éléments du bâti ; le dénominateur commun de ces sites étant de leur offrir de la tranquillité, de la chaleur et de l'obscurité. 14 espèces sont arboricoles ou fissuricoles en Alsace. En zone urbaine, on retrouve plus particulièrement : les Noctules commune et de Leisler, l'Oreillard roux, le Murin de Daubenton, les Pipistrelles commune, pygmée, de Kuhl et de Nathusius. En zone péri-urbaine et/ou en zone forestière on retrouve les espèces précédentes mais aussi la Barbastelle d'Europe, les Murins de Bechstein, de Brand, à moustaches, d'Alcathoe et de Natterer. Ces espèces ont besoin d'un réseau d'arbres à cavités pour pouvoir réaliser leur cycle biologique.

Les arbres favorables sont ceux d'un certain âge et présentant des cavités ou fissures. Ces arbres peuvent être amenés à être abattus dans le cadre de projets d'aménagement du territoire mais aussi lorsque leur état sanitaire est dégradé et que des risques de chute sur la voie publique sont possibles. Ils sont dans ces cas-là abattus et remplacés mais par des arbres plus jeunes ne présentant pas à cet instant les avantages des arbres abattus.

LES OISEAUX

Ces arbres abritent aussi les nids indispensables pour la reproduction des Oiseaux. Les oiseaux utilisent majoritairement les arbres et les arbustes pour nicher que ce soit en construisant des nids, en occupant des interstices et des cavités ou en creusant des loges. De nombreuses espèces ont une biologie intimement liée à la présence de cavités (rapaces nocturnes, mésanges...), qu'elles soient naturelles ou creusées par un autre animal (Pics), ou d'arbres âgés

leur permettant de creuser une cavité (Pics), sous peine de disparition. Ces cavités sont autant utilisées en période de reproduction pour nicher, qu'en période hivernale pour s'abriter.

Les effectifs de ces espèces subissent également des diminutions importantes. Les causes sont multiples, de la destruction de leur habitat, aux activités humaines qui les perturbent ou les conséquences liées à l'utilisation des pesticides et la pollution.

Malgré une protection réglementaire depuis la Loi pour la Protection de la Nature de 1976, et d'autres textes (Directive Faune-Flore-Habitats de 1992, Convention de Berne, Convention de Bonn et Plans Nationaux d'Action), ces animaux sont toujours menacés de disparition (une espèce sur trois est actuellement en régression ou menacée (source : UICN)). Cela est dû à plusieurs facteurs dont un des plus importants est la perte des sites de mise-bas.

C'est pourquoi la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, le Groupement d'étude et de protection Mammifères d'Alsace (GEPMA) et la Ligue pour la protection des Oiseaux d'Alsace (LPO Alsace) se proposent de réaliser cette charte partenariale pour la prise en compte des chauves-souris et des oiseaux dans les arbres. Celle-ci répond en effet à un des objectifs importants des collectivités territoriales à savoir la connaissance et la préservation d'une faune sauvage protégée et menacée sur leur territoire. Cette démarche a été élaborée en concertation avec le Conseil départemental du Bas-Rhin et la DREAL-Grand-Est.



ARTICLE 1 – CONTEXTE

Etat des lieux :

La Ville et l'Eurométropole et de Strasbourg ont pour compétences :

- ✓ L'entretien et la gestion du patrimoine arboré : élagage ou abattage d'arbres sur le domaine public ;
- ✓ L'aménagement ou le réaménagement du territoire impliquant des abattages d'arbres (densification de l'aire urbaine, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture, ...);

Elles mènent donc des travaux tout au long de l'année et également pendant la période de présence des chauves-souris et de la nidification des oiseaux.

Certains de ces travaux doivent être réalisés avec un certain degré d'urgence. La sécurité des personnes est l'unique motif pour les urgences considérées comme impérieuses et justifiant un abattage quasi instantané malgré la présence d'espèces protégées (procédures « espèces protégées » engagées par la suite).

Conséquences :

Ces interventions peuvent contribuer à :

- L'artificialisation des espaces ;
- La disparition de cavités potentielles pour les chauves-souris ;
- L'amointrissement du réseau d'arbres gîte et support de nids ;
- Des dérangements ou destruction des colonies de chauves-souris et des nids d'oiseaux ;
- Des replantations mais de jeunes arbres ne présentant pas de possibilité d'accueil pour ces espèces à l'heure actuelle.



ARTICLE 2 - OBJECTIFS DE LA CHARTE

Les objectifs principaux de cette charte sont :

- Favoriser la prise en compte des chauves-souris et des oiseaux nicheurs dans la gestion du patrimoine arboré (entretien et abattage) ;

- Responsabiliser les opérateurs de la gestion et de l'aménagement des espaces publics ou privés (services municipaux, élus, entreprises, etc.), ainsi que les propriétaires afin de les impliquer dans la conservation des colonies de chauves-souris arboricoles et des nids d'oiseaux ;

- Préserver les populations présentes dans les arbres ou favoriser leur accueil le cas échéant ;

- Sensibiliser le grand public à la protection de la faune sauvage en ville.



ARTICLE 3 - LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Cette charte s'inscrit pleinement dans une démarche volontariste de l'ensemble des acteurs du territoire des collectivités concernées pour la conservation de la faune sauvage et des espèces arboricoles en particulier.

Les signataires de la présente charte s'engagent à respecter les préconisations de la charte en cas d'intervention sur le patrimoine arboré et de contribuer ainsi à la conservation des chauves-souris et des oiseaux nicheurs présents dans les arbres tout en assurant la sécurité des riverains et la réalisation des projets du territoire.

Les signataires s'engagent également à :

- Appliquer le protocole d'abattage d'arbre et les fiches actions situés en Annexe III. Ainsi, éviter autant que possible tout dérangement lors des périodes sensibles de présence de ces espèces dans les arbres favorables ou occupés du 15 octobre au 15 mars et du 15 mai à la fin août ;
- S'assurer de la bonne prise en compte de la problématique faune sauvage protégée dans les études d'impact des projets ;
- Saisir l'association GEPMA en cas de présence de chauves-souris constatée ou de doute sur la mise en œuvre d'interventions de gestion ou d'abattage sur des arbres à fort enjeu chiroptérologique, c'est-à-dire favorable à l'installation des chauves-souris ;
- Saisir l'association LPO en cas de présence de nids sur des arbres destinés à être abattus ;
- Informer et former leur personnel sur les enjeux chiroptérologiques et ornithologiques présents au niveau des arbres ;
- S'efforcer de soutenir ou de mettre en place des actions pédagogiques sur le thème de la faune sauvage arboricole afin de sensibiliser le grand public ;
- Faire connaître la charte et les documents techniques associés ;
- S'informer sur la protection réglementaire des chauves-souris, des oiseaux et de leurs habitats, ainsi que sur leur cycle biologique en se référant aux Annexes de la présente charte.



ARTICLE 4 - SUIVI DE LA CHARTE, CREATION D'UN COMITE DE COORDINATION

La présente charte est établie pour une durée de un an à compter de sa signature et sera renouvelée tous les ans par tacite reconduction.

Un comité de coordination sera créé avec la participation de tous les signataires et se réunira une fois par an ; il aura pour vocation d'être un lieu d'échange entre les différents partenaires impliqués sur le territoire des collectivités signataires.

Une synthèse annuelle sera réalisée tous les ans afin d'informer les différents partenaires techniques et les signataires sur les actions et mesures de gestion mises en œuvre dans le cadre de cette charte, ainsi que sur les nouveaux signataires, etc.



PARTIES SIGNATAIRES

Charte signée le

Collectivités signataires :



La Ville de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg

Partenaires techniques de la charte :



Le GEPMA



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

La LPO Alsace



ANNEXES

ANNEXE 1 - RAPPEL DE LA PROTECTION REGLEMENTAIRE DES ESPECES ET DE LEURS HABITATS

ANNEXE 2 - RAPPEL SUR LE CYCLE BIOLOGIQUE DES ESPECES

ANNEXE 3 – PROTOCOLE D’ABATTAGE D’ARBRES

ANNEXE 4 - FICHES ACTIONS EXPLICATIVES



ANNEXE 1 - RAPPEL DE LA PROTECTION REGLEMENTAIRE DES CHAUVES-SOURIS, DES OISEAUX ET DE LEURS HABITATS

AU NIVEAU REGIONAL

LA LISTE ROUGE DES MAMMIFERES - ELABOREE PAR LE GEPMA

L'évaluation des différentes espèces s'est basée sur 46 000 données sur la période 2002 - 2012 figurant dans la base du GEPMA.

Au total, 77 espèces de mammifères ont été confrontées aux critères de l'UICN (cf. annexe 1). Parmi celles-ci, 11 espèces n'ont pas été soumises à l'évaluation et ont été affectées à la catégorie "Non applicable". Cette situation concerne les espèces introduites après 1500 et les espèces occasionnelles dans la région.

Conformément aux préconisations de l'UICN, ce document indique, pour chaque taxon évalué en catégorie NT, VU, EN ou CR, le ou les critères de l'UICN retenus.

Les catégories UICN pour la Liste rouge :

- CR : *En danger critique d'extinction*
- EN : *En danger*
- VU : *Vulnérable*

Autres catégories :

- NT : *Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)*
- LC : *Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)*
- DD : *Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)*
- NA : *Non applicable. Espèce non soumise à évaluation car :*

(1) *Espèce introduite en Alsace dans la période récente (après 1500) ;*

(2) *Espèce occasionnelle, non implantée en Alsace.*

Chiroptères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Alsace	Catégorie Liste rouge France (2009)	Catégorie Liste rouge Monde (2012)
Miniopteridae	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	CR	VU	NT
Rhinolophidae	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	NA ²	NT	LC
Rhinolophidae	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit Rhinolophe	EN	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	VU	LC	NT
Vespertilionidae	<i>Eptesicus nilssonii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Sérotine de Nilsson	VU	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	VU	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller, 2001	Murin d'Alcathoe	DD	LC	DD
Vespertilionidae	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	NT	NT	NT
Vespertilionidae	<i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	Murin de Brandt	DD	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées	VU	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand murin	NT	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	NT	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	NT	NT	LC
Vespertilionidae	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	NT	NT	LC
Vespertilionidae	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	LC	LC	LC
Vespertilionidae	<i>Vespertilio murinus</i> Linnaeus, 1758	Sérotine bicolore	DD	DD	LC

La Liste rouge des mammifères menacés en Alsace – Données ODONAT/GEPMA 2014

LES ARRETES PREFECTORAUX DU 15 MARS 2002 (BAS-RHIN) DU 21 MARS 2003 (HAUT-RHIN) PORTANT REGLEMENTATION DU BROUAGE DES HAIES ET DES VEGETAUX LIGNEUX SUR PIED - A L'INITIATIVE DE LA LPO ALSACE

« Sur l'ensemble des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, il est interdit à quiconque d'effectuer tous travaux (destruction, entretien) sur les haies pendant la période allant du 15 mars au 31 juillet inclus.

Est considérée comme haie : un petit groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et hauteur variables, de largeur faible (inférieure à 30m) enclavés dans des prairies, champs ou vignes. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, chemin, route, voie ferrée ou cours d'eau). »

AU NIVEAU NATIONAL

- LA LOI POUR LA PROTECTION DE LA NATURE DE 1976 :

La loi 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et son décret d'application daté du 25 novembre 1977, ont fixé les principes et les objectifs de la politique de protection de la faune et de la flore sauvages en France. Cette loi a conduit à déterminer les espèces protégées en droit français, qui sont les espèces animales et végétales figurant sur les listes fixées par arrêtés ministériels, en application du code de l'environnement (L411-1 et 2). **Toutes les chauves-souris françaises sont intégralement protégées sur l'ensemble du territoire national.**

- L'ARRETE DU 23 AVRIL 2007 :

Il fixe la liste des **mammifères terrestres et des insectes protégés sur l'ensemble du territoire** et les modalités de leur protection.

Le code de l'environnement et ces arrêtés prévoient l'interdiction de porter atteinte aux spécimens de ces espèces et pour certaines, à leurs habitats de reproduction et de repos (la destruction de leurs gîtes est passible de sanctions pénales).

- L'ARRETE DU 29 AVRIL 2009 :

Il fixe la liste des **oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire** et les modalités de leur protection.

MESURES DE PROTECTION A L'ECHELLE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

- LA CONVENTION DE BERNE DU 19 SEPTEMBRE 1979 :

ratifiée par la France le 31 décembre 1989, précise que **toutes les espèces de chauves-souris**, à l'exception de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), **doivent faire l'objet d'une protection stricte** (article 6, annexe 2), visant à accroître la pénalisation de toutes formes de capture, de détention et de mise à mort, de détérioration ou de destruction des sites de reproduction, ainsi que des actes significatifs de perturbation.

- L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE FAUNE-FLORE-HABITATS (CE 92/43) DU 21 MAI 1992 :

Relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, elle reprend cette disposition en l'étendant à toutes les espèces de Chiroptères et en y adjoignant, pour les États-membres de l'Union Européenne, le contrôle effectif des facteurs de mortalité. Cette même Directive, par son annexe II, vise surtout à **protéger les habitats** - érigés depuis 2004 en réseau cohérent de sites baptisé « Natura 2000 » (Zones Spéciales de Conservation) - exploités par plusieurs espèces de chauves-souris désignées « d'intérêt communautaire », et qui, pour l'Alsace, sont au nombre sept : Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Grand Murin (*Myotis myotis*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Murin de Bechstein (*Vespertilion de Bechstein*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*).

- LA CONVENTION DE BONN (24 JUIN 1982) :

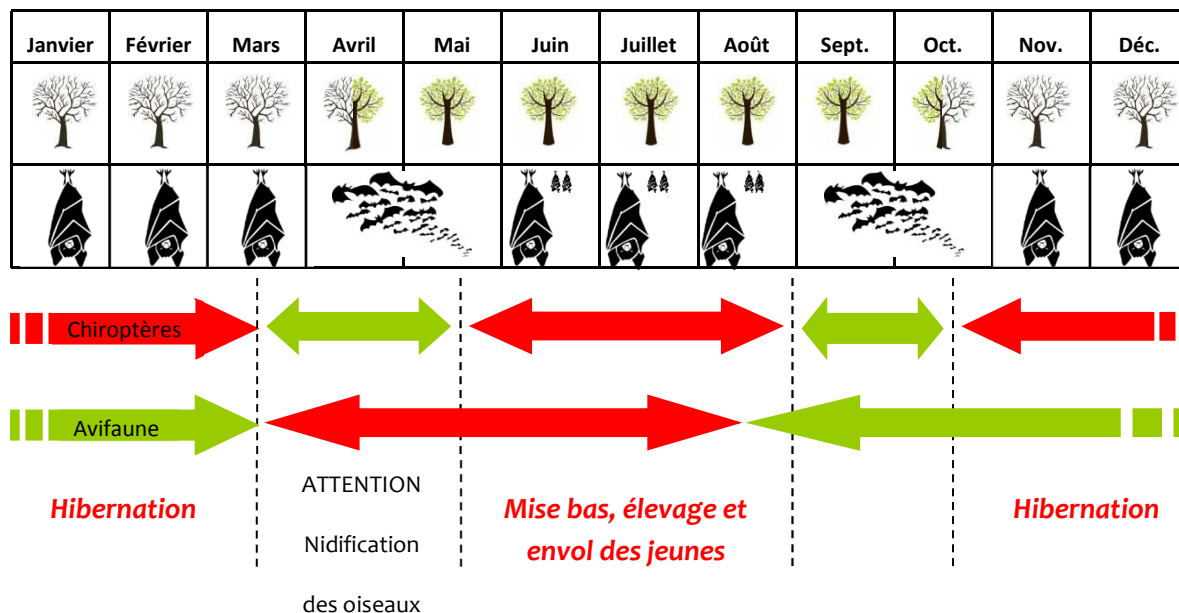
Elle vise la **conservation des espèces migratrices** appartenant à la faune sauvage. Les *Rhinolophidae* et les *Vespertilionidae* ont été inclus à l'annexe II en octobre 1985. Il s'agit d'espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et nécessite la conclusion d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles dont l'état de conservation bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale qui résulterait d'un accord international. L'accord sur la conservation des Chiroptères en Europe a été signé par la France le 10 décembre 1993 et exige des parties signataires de tenir compte d'obligations fondamentales (annexe IV et V) et notamment de prendre des mesures appropriées en vue d'encourager la conservation des chauves-souris.

Extrait de la Convention de Bonn Article IV - Obligations fondamentales

- “ 1. Chaque partie devra interdire la capture délibérée, le détention ou la destruction des chauves-souris sauf lors des autorisations des instances compétentes.
2. Chaque partie identifiera les sites qui, dans sa zone de juridiction, sont importants pour l'état de la conservation des chauves-souris, y compris les gîtes et les abris. Elle doit protéger ces sites des dommages ou des dérangements en tenant compte si nécessaire des considérations économiques et sociales. En plus, chaque partie doit s'efforcer d'identifier et de protéger des dommages et des dérangements des biotopes de chasse importants pour les chauves-souris.
3. Lors de la décision des habitats à protéger pour des raisons de conservation générale, chaque partie donnera une juste pondération aux habitats importants pour les chauves-souris.
4. Chaque partie prendra les mesures appropriées pour promouvoir la conservation des chauves-souris et la conscientisation publique de l'importance de leur protection.
5. Chaque partie devra attribuer à un collègue approprié les responsabilités de conseils de conservation et de gestion sur son territoire, particulièrement par rapport aux chauves-souris dans les bâtiments. Les parties devront échanger des informations sur leurs expériences en ce domaine.
6. Chaque partie devra prendre les mesures additionnelles qu'elle jugera nécessaire pour la sauvegarde des populations de chauves-souris qu'elle identifie comme étant sujettes aux menaces et devra se référer à l'article IV pour les actions entreprises.
7. Chaque partie devra, de façon appropriée, promouvoir des programmes de recherche relatifs à la conservation et à la gestion des chauves-souris. Les parties devront se consulter sur de tels programmes et s'efforcer de coordonner ces recherches et programmes de conservation.
8. Chaque partie devra, partout où il convient, lors de l'inventaire des pesticides à utiliser, considérer les effets potentiels des pesticides sur les chauves-souris et devra s'efforcer de remplacer les produits chimiques de traitement des bois, très toxiques pour les chauves-souris, par des alternatives moins nocives. ”



ANNEXE 2 - RAPPEL SUR LE CYCLE BIOLOGIQUE DES ESPECES



Période proscrite pour les abattages

Période favorable pour les abattages

(Source: Adine HECTOR (Eurométropole de Strasbourg) Synthèse d'après plusieurs sources bibliographiques et dires d'experts)

Attention: Autant l'entrée en léthargie dépend du nombre de jours passés sous 10-12°C autant la sortie de léthargie est très variable suivant les années.

→ Le GEPMA enverra un message à tous les partenaires si les conditions météorologiques sont exceptionnellement défavorables ne permettent pas de tenir compte de ce calendrier.

PERIODE HIVERNALE : L'HIBERNATION (MI-OCTOBRE A MI-MARS)

La baisse des températures et la diminution de la quantité de nourriture disponible (insectes) annoncent aux chiroptères la venue de l'hibernation. La majorité des espèces françaises ne migrent pas (la Pipistrelle de Nathusius est migratrice). Les réserves de graisse accumulées durant l'automne leur permettent de passer cette période hivernale au ralenti en léthargie.

Vers la mi-octobre, les chauves-souris rejoignent leur gîte d'hivernage et entrent en hibernation. La température du corps se maintient au niveau de celle de l'air ambiant, voire légèrement supérieure (0 à 10°C). Le rythme cardiaque diminue (passant de 400 à environ 10 battements par minute) et la respiration se ralentit. Ce sommeil peut être interrompu si la température dans le gîte est trop basse (< 0°C) ou par des dérangements intempestifs. Ainsi, un gîte d'hivernage favorable pour les chauves-souris doit rassembler certaines conditions : une température fraîche et constante (5 à 11°C), être à l'abri du gel, un taux d'humidité très important (80 à 100%) afin d'éviter la déshydratation des ailes, une obscurité complète, peu ou pas de courant d'air et un dérangement nul. De cette façon, les cavités arboricoles, constituent des gîtes adéquats pour passer l'hiver.

Les individus sont extrêmement sensibles à cette période de l'année. Un ou plusieurs réveils successifs ou le besoin de changer de gîte peuvent leur être fatal.

PERIODE PRINTANIERE : TRANSIT PRINTANIER (MI-MARS A MI-MAI)

Le radoucissement des températures en mars provoque le réveil des chauves-souris qui reprennent alors leur activité. Chez les femelles, l'ovulation puis la fécondation ont lieu peu après le réveil et entraînent une période de gestation qui varie selon les espèces (de 55 à 75 jours).

Les animaux se déplacent alors vers leurs gîtes de mise-bas. Les femelles forment ainsi des colonies. Alors que les mâles et les immatures rejoignent leur site d'estivage. Les individus peuvent occuper momentanément divers gîtes de transit. Ces déplacements sont généralement peu importants mais peuvent prendre un caractère migratoire marqué chez certains chiroptères. A l'inverse, certaines populations sont sédentaires, utilisant un même (ou plusieurs) gîte(s) tout au long de l'année, quand celui-ci présente les caractéristiques thermiques adéquates.

Il s'agit aussi du début de la période de nidification des oiseaux donc une période très sensible pour ces populations.

PERIODE ESTIVALE : GESTATION, MISE-BAS ET ELEVAGE DES JEUNES (MI-MAI JUIN A FIN AOUT)

Les femelles se regroupent en colonies de parturition pouvant compter jusqu'à plusieurs centaines d'individus selon les espèces. Pour la mise-bas, elles recherchent des gîtes caractérisés par une température douce relativement constante nécessaire à la survie des jeunes très sensibles au froid, l'absence de courants d'air, de lumière et de dérangement. Ainsi, les espèces arboricoles s'installent dans des anfractuosités des arbres de formes et à orientation bien caractéristiques.

Lorsque la gestation arrive à son terme, les naissances se déroulent au sein de la colonie durant plusieurs jours ou semaines. Les femelles donnent naissance à un ou deux petits qui naissent nus et aveugles. Ils sont allaités comme tous les mammifères. Ils sont souvent rassemblés en crèche, ce qui permet aux femelles de s'absenter plusieurs heures pour chasser. A l'âge de quelques jours, ils se déplacent en marchant et, 3 à 5 semaines plus tard, peuvent effectuer leur premier vol. Les petites espèces (Pipistrelles) se développent plus vite que les grandes (Noctules). Le sevrage effectué, les femelles quittent le gîte de mise-bas alors que les jeunes y demeurent plus tardivement.

Tout au long de cette période, les mâles adultes et les animaux immatures sont exclus des colonies maternelles et passent l'été isolément ou en petits groupes dans des gîtes appropriés.

Les jeunes oiseaux commencent leur apprentissage de vol mais ne quittent réellement le nid qu'en plein été et selon les espèces.

PERIODE AUTOMNALE : TRANSIT AUTOMNAL ET ACCOUPLEMENTS OU SWARMING (DEBUT SEPTEMBRE A MI-OCTOBRE)

Mâles et femelles se retrouvent dans les gîtes d'estivage des mâles ou dans des gîtes intermédiaires où ont lieu les accouplements. Ils peuvent se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'à l'entrée en léthargie. Le sperme reste stocké tout l'hiver dans l'appareil génital des femelles. L'ovulation entraînant la fécondation s'effectue au printemps, au sortir de la période de sommeil.

A cette époque, les animaux qui regagnent leurs gîtes d'hibernation, fréquentent temporairement des sites très variés qui ne sont pas occupés de façon traditionnelle d'une année à l'autre. Des séances de chasse intensive permettent aux chauves-souris de constituer un maximum de réserves de graisse indispensables à leur survie lors de l'hibernation. Les habitats de chasse sont très variables suivant les espèces et au cours de la saison. Cependant, la présence d'eau et de végétation plus ou moins dense (forêts, haies, prairies) est importante.



ANNEXE 3 – PROTOCOLE D'ABATTAGE D'ARBRES AVEC DIAGNOSTIC CHIROPTERES ET OISEAUX

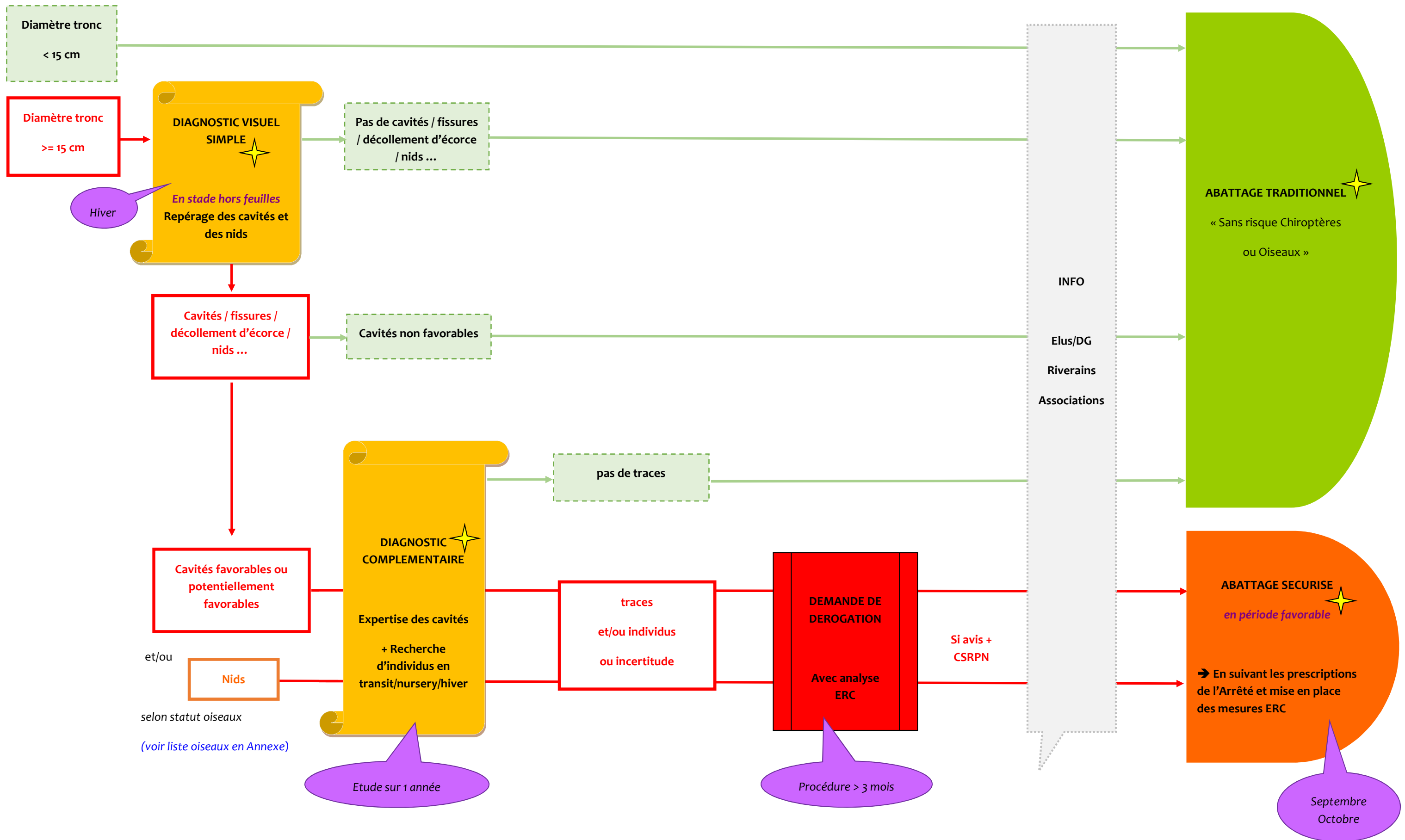
3 LOGIGRAMMES REPRESENTANT LE PROTOCOLE D'ABATTAGE SUIVANT LA SITUATION

- PROGRAMME DE GESTION OU D'AMENAGEMENT

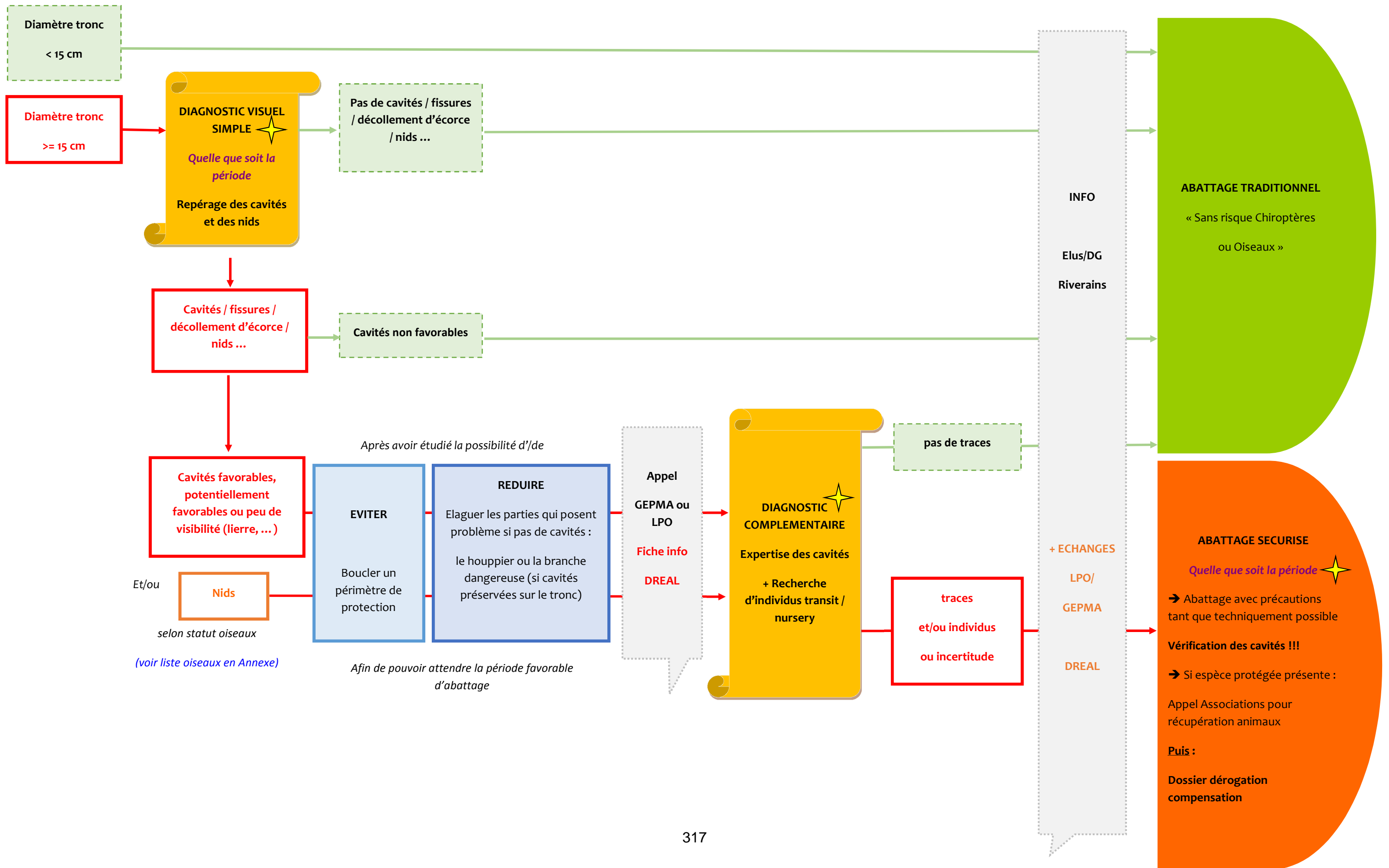
- URGENCE SIMPLE < 3 MOIS

- URGENCE IMPERIEUSE < 3 JOURS → **SI ENJEU SECURITE DE PERSONNE UNIQUEMENT**

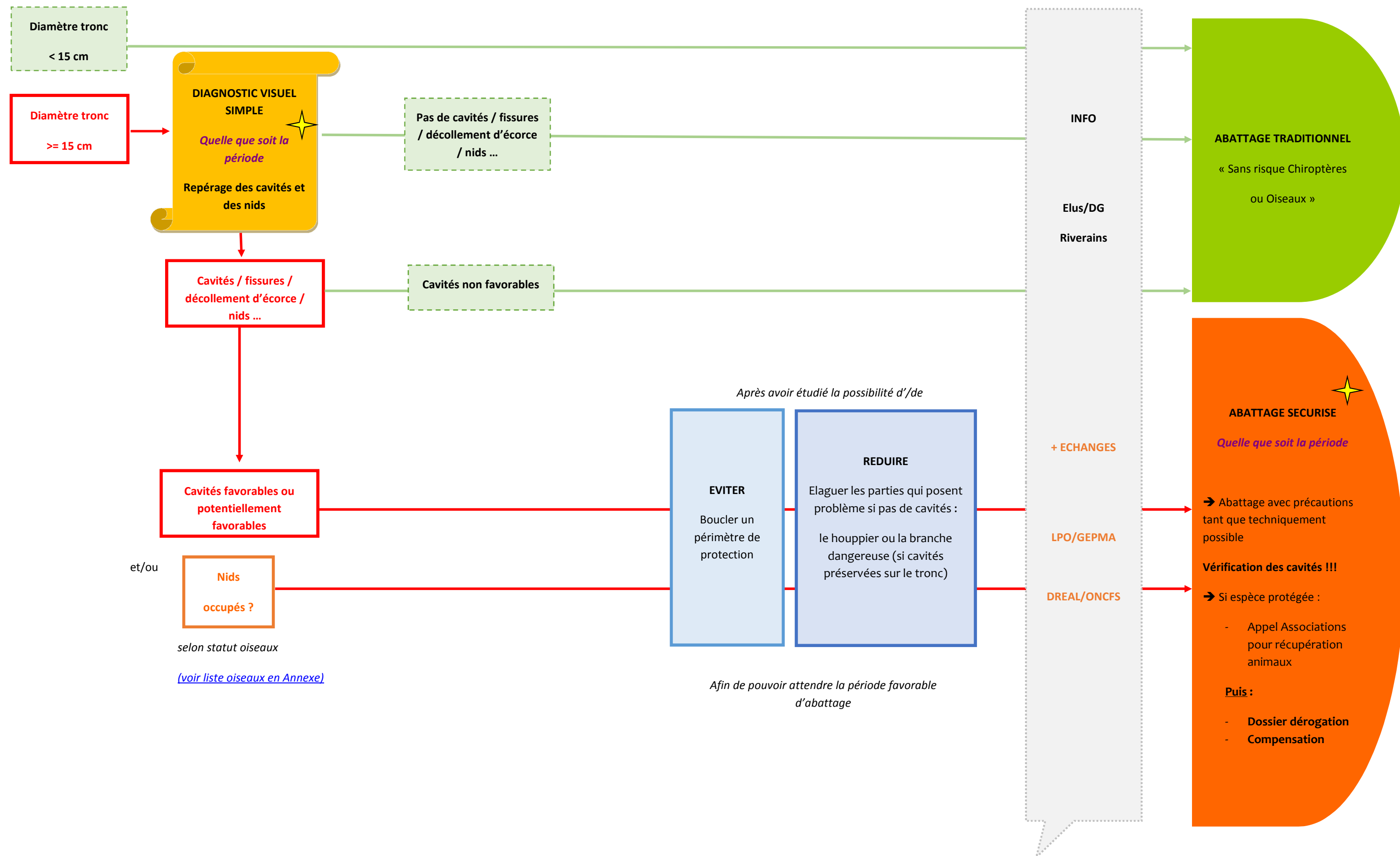
Protocole d'abattage d'un arbre dans le cadre d'un programme d'entretien ou d'un projet d'aménagement



Protocole d'abattage d'un arbre dans le cadre d'une situation d'urgence simple < 3 mois



Protocole d'abattage d'un arbre dans le cadre d'une situation d'urgence impérieuse < 3 jours





ANNEXE 4 - FICHES ACTIONS EXPLICATIVES

.....
- DIAGNOSTIC VISUEL SIMPLE ET DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE

.....
- DEMANDE DE DEROGATION

.....
- ABATTAGE SECURISE

.....
- SAUVETAGE

.....
- CALENDRIER

.....
- FAVORABILITE DES ARBRES

.....
- COMPENSATIONS POSSIBLES

DIAGNOSTIC VISUEL SIMPLE ET DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE

DIAGNOSTIC VISUEL SIMPLE

En stade hors feuilles : repérage des cavités et des nids

Méthodologie : à vue avec jumelles depuis sol

Par gestionnaire/agent formé

Idéal en
Hiver



Photo : Adine HECTOR



Photo : Suzel HURSTEL - LPO

DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE

Expertise des cavités + Recherche d'individus transit / nursery

Méthodologie : de près avec échelle/nacelle/corde

Par expert faune formé

Sur 1 an

Avec miroirs/marteau à détection sonore/ endoscope/caméras thermiques (pas l'hiver)/inventaires au détecteur (pas l'hiver) ;

- en journée pour détecter chiros dans les arbres



Photo : Hélène CHAUVIN - GEPMA



Photo : Adine HECTOR

DEMANDE DE DEROGATION

Il est possible, dans certaines conditions, de solliciter une dérogation à la stricte protection des espèces.

Ainsi, trois conditions sont strictement nécessaires pour qu'une dérogation soit accordée :

1. que le projet corresponde à l'un des 5 cas mentionnés au 4° de l'article L411-2 ;
2. qu'il n'y ait pas d'autre solution satisfaisante ayant un moindre impact ;
3. que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Pour être éligibles à une dérogation à la protection des espèces les projets doivent être réalisés suivant un des cinq objectifs suivants (article L411-2, 4°) :

1. Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
2. Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
3. Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
4. A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
5. Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens ;

FORMULAIRES CERFA TELECHARGEABLES :

- *destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (Cerfa n° 13 614*01)*
- *capture de spécimens d'espèces animales protégées (Cerfa n° 13 616*01)*
- *transport en vue de relâcher dans la nature de spécimens d'espèces animales protégées (n° 11630*02)*
- *transport de spécimens d'espèces animales protégées (Cerfa 11629*02)*

ABATTAGE SECURISE

Synthèse des préconisations d'abattage sécurisé :

VEILLE OU JOURS PRECEDANT DE L'ABATTAGE :

SI PRESENCE D'INDIVIDUS OU PRESENCE FORTEMENT SUSPECTEE

- Empêcher retour au gîte en équipant les cavités de systèmes anti-retour (phases de transit uniquement)

Soit entre mi-mars et mi-mai ou septembre et mi-octobre

→ Attention : ne pas boucher les cavités en été (les jeunes ne peuvent voler)

LORS DE LA DECOUPE :

SI PRESENCE DE CHAUVES-SOURIS OU PRESENCE FORTEMENT SUSPECTEE

→ PRESENCE EVENTUELLE D'UN EXPERT CHIROPTEROLOGUE

- Protection de la cavité en tronçonnant en dessous et largement au-dessus des ouvertures et en un minimum de tronçons.

- Démontage et dépose en douceur jusqu'au sol avec des systèmes de rétention (selon possibilités sur le terrain : effet airbag grâce au houppier, intervention d'élagueurs-grimpeurs, utilisation d'une grue, d'élingues avec cabestan).

- Inspection des fûts couchés et des charpentières une fois au sol et avant dégagement

→ Laisser les éléments au sol avec les cavités vers le haut et loin du chantier au moins 1h si cavités et suspicion de présence ou investigation du tronc au sol

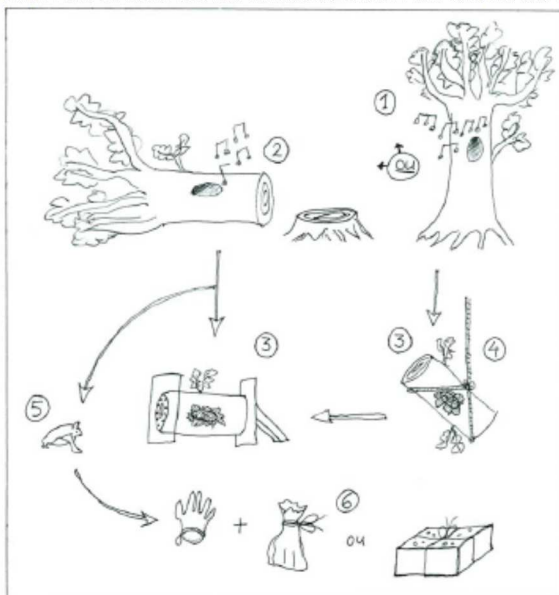


Photo : Laurent Arthur - Muséum Bourges

Source : Les Chauves-souris et les arbres (Groupe Genevois pour l'Etude et la Protection des Chauves-souris)

SAUVETAGE

SI INDIVIDUS TROUVES :

- ➔ Mise à l'écart des tronçons concernés (> 20 m de distance) :
 - en période favorable : laisser les éléments coupés avec les cavités vers le haut afin que les individus s'envolent par eux même ;
 - en période défavorable : boucher les cavités en attendant l'arrivée du chiroptérologue ou mettre les individus sortis dans une boîte en carton perforée ou un sac en tissus ;

- ➔ Eviter de toucher aux individus mais si besoin de les manipuler alors porter des gants.

➔ Appel des associations concernées :

Centre Faune Sauvage : 03 88 04 42 12

GEPMA : 03 88 22 53 51

LPO : 03 88 22 07 35



FAVORABILITE DES ARBRES

- Essence :

Toutes les essences peuvent potentiellement être utilisées mais majoritairement les **feuillus**
 Chênes, Hêtres, Peupliers, Frênes, Platanes, ...

Quelques résineux : Pin sylvestre

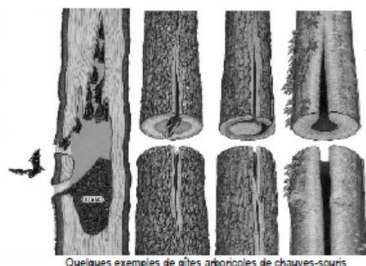
- **Age** : + arbre âgé + favorable
- **Diamètre** : > 15 cm et charpentières > 5 cm
- **Cavités** :

anciens trous de pics - cavités issues de pourriture (caries / ancienne insertion de branche) -
 cavités issues d'insectes saproxylophages, fissures étroites / fentes / gélivures (1-2 cm de marge et
 5 cm de long) - blessures / branche cassée / étêtage - arbre foudroyé - décollement d'écorces
 favorable - bourrelet cicatriciel.

hautes dans l'arbre - toutes orientations - entrée étroite et gros volume interne - sous la couronne
 - pas de cavités ouvertes vers le ciel sauf si remonte vers le haut à l'intérieur - écorce lisse et sans
 mousse autour du trou d'accès.

- **Mode d'entretien** : houpier étalé, présence de lierre dense
- **Indices de présence** : cris, crottes au sol, coulures sur le tronc, cris

➔ **Cavités non favorables** : grosses ouvertures, cavité de faible profondeur, ouverture vers le haut, ...



Source : Les Chauves-souris et les arbres –
 Connaissance et protection – SFEPM

Source : Opération refuges pour les
 Chauves-souris – Guide technique - SFEPM

Les caractéristiques des arbres et des gîtes à favoriser au sein d'un peuplement

L'arbre	Essence et vitalité	Feuillus vivants ou dépérissants	👍👍	Grande diversité d'essences utilisées Chênes nettement préférables aux autres feuillus
		Résineux dépérissants ou morts sans écoulement de résine	👍	Chandelle, écorces décollées Pins préférables aux autres résineux
	Diamètre	Petits bois*	👍	
		Bois moyens*	👍	
Statut	Gros bois et très gros bois*	👍		
	Dominant	👍👍		
Forme du houpier	Étalé	👍👍		
Le gîte	Cavité (trous de pics préférés aux cavités issues de pourriture type caries)	Support : grosses branches creuses ou charpentières ou tronc	👍👍	Cavité haute dans l'arbre préférable à une cavité basse
		Cavité spacieuse	👍	Si cavité à volume important et entrée étroite (compromis avec la hauteur dans l'arbre)
	Fente	Fissure étroite (liée au vent par exemple) Ecorce décollée Gélivures* Blessures Arbre foudroyé	👍	Si entrée étroite et gros volume interne

Source :
 Gestion forestière et préservation des Chauves-souris (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels)

PISTES DE MESURES EVITER-REDUIRE-COMPENSER

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE MESURES PREVENTIVES :

- Application des protocoles en régie
- Intégration des protocoles dans les cahiers des charges pour les projets urbains
- Formation de référents chiroptères
- Sensibilisation des élus et du grand public

IDENTIFICATION DE MESURES COMPENSATOIRES :

- de préférence à proximité de l'habitat détruit, garantir un îlot de sénescence en forêt
- Augmenter la durée d'exploitation (150 ans à 180 ans)
- Préservation d'un réseau d'arbres gîtes : Politique maintien arbres creux >>> 2 arbres /ha
- Acquisition d'alignement d'arbres en bord de cours d'eau
- Plantation d'arbres (avec choix des essences)
- Soutien financier du centre de soins si des individus (nombre à déterminer) sont pris en charge
- protection de secteurs (maintien de bois morts) interdits au public même sur l'espace public par un arrêté

➔ **Combinaison de ces différentes mesures.**

MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES :

- Réalisation dans les temps impartis de l'Arrêté ou dans l'année en amont des procédures d'aménagement
- Intégration dans la logique Trame Verte et Bleue de l'Eurométropole
- Bilan global des mesures compensatoires et de l'application du protocole tous les ans
- Réaliser un suivi des mesures compensatoires dans la durée

+ MESURES D'ACCOMPAGNEMENT :

- Installation de nichoirs adaptés selon espèces sur arbres et bâtiments
- Protection réglementaire dans le document d'urbanisme (surtramage de protection de l'état boisé)

LISTE OISEAUX NICHEURS MENACES D'ALSACE

Voir : http://www.faune-alsace.org/index.php?m_id=20163

Point n° 22 Charte pour la prise en compte des Chiroptères et des Oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arboré et l'aménagement du territoire de la ville de Strasbourg

Pour	61	AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSÉ-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELLANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTÉS-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Ermanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAEITZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine
Contre	0	
Abstention	0	

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017 – POINT 22

Charte pour la prise en compte des Chiroptères et des oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arboré et l'aménagement du territoire de la ville de Strasbourg.

RESULTATS DU VOTE

POUR : 61 + 1

Le boîtier de Jean-Baptiste MATHIEU était indisponible il souhaitait voter POUR.

CONTRE : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

ABSTENTION : 0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis de la Ville sur le lancement d'une procédure de concession (délégation de service public) relative à l'exploitation du parking Broglie (article L5211-57 du CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 43 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999), le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur le lancement, par l'Eurométropole de Strasbourg, d'une procédure de concession (délégation de service public) pour l'exploitation du parking Broglie.

Le Conseil de l'Eurométropole sera appelé à délibérer sur ce point lors de la séance du 22 décembre 2017, sur la base des éléments ci-après.

Les parkings jouent un rôle important dans les politiques de mobilité. Ils permettent notamment un stationnement organisé à proximité immédiate des activités économiques et culturelles de la ville. Articulés avec le stationnement sur voirie et le développement des modes alternatifs de déplacement (transports en commun, vélos, autopartage), ils participent à l'accessibilité et à l'attractivité de la ville, dans le respect de l'environnement et du cadre de vie des strasbourgeois.

Inauguré en 1976, le parking Broglie dispose de 443 places sur huit niveaux, ainsi que d'une centaine de places vélos. Il est implanté au cœur de l'ellipse insulaire et à proximité de la place Broglie et du secteur piétonnier. Le parking Broglie est ouvert 24 heures sur 24, tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés.

L'Eurométropole a confié l'exploitation du parking Broglie à la SEM PARCUS, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, signé le 29 décembre 2006, d'une durée de 12 ans. Le contrat arrive ainsi à échéance le 31 décembre 2018.

Il convient donc dès à présent d'engager une nouvelle procédure de concession, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le lancement d'une procédure de mise en concurrence est un rendez-vous important qui permet à la collectivité de préciser ses attentes et de fixer ses exigences concernant la qualité du service, la qualité d'accueil des usagers, les plages d'ouverture, la tarification, l'investissement complémentaire mais aussi les conditions économiques de l'exploitation.

La délégation de service public comme choix du mode de gestion

Il est proposé de reconduire, pour ce service, l'externalisation de la gestion par voie de concession (délégation de service public). En effet, ce mode de gestion est bien adapté aux exigences de la collectivité et il présente un certain nombre d'avantages, notamment :

- la qualification, le savoir-faire et l'expérience requis pour l'exploitation du service : le concessionnaire est choisi au vu de ses compétences et garanties professionnelles après mise en concurrence,
- la rationalité économique du projet : le concessionnaire exploite le service à ses risques et périls et ses recettes proviennent des redevances versées par les usagers, il porte une attention particulière à la maîtrise de ses charges et à l'optimisation de ses recettes,
- la maîtrise du service et le contrôle fort de la collectivité à travers le cahier des charges : les contraintes de service inhérentes à la délégation de service public s'imposant au concessionnaire tout au long du contrat,
- la souplesse de gestion (en particulier application de la comptabilité et du droit du travail « privés »).

Le mode de gestion déléguée du service public permettra donc à la collectivité de bénéficier de l'expérience et de la compétence d'un concessionnaire, contribuant ainsi à garantir un service de qualité.

S'agissant d'un ouvrage existant, il sera mis à la disposition du concessionnaire par la collectivité, celui-ci assurera l'exploitation du service en se rémunérant sur l'utilisateur, en assumera le risque d'exploitation et prendra en charge les investissements nécessaires à l'exploitation pour une durée de 7 ans. Il versera des redevances à la collectivité, au titre de cette mise à disposition et de l'exploitation de l'ouvrage.

Le parking Broglie a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de mise en conformité lors du contrat précédent, mais, par exemple, le remplacement du matériel péager intégrant la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules, le système de guidage à la place et de la remise en peinture seront à prévoir par le concessionnaire dans le cadre du contrat à venir. Celui-ci prendra également en charge la maintenance, l'entretien et le renouvellement des équipements.

Le concessionnaire aura l'obligation de reprendre les personnels sous statut de droit privé, employés dans le cadre de l'actuelle délégation de service public.

Le concessionnaire supportera l'ensemble des contraintes de service public que la collectivité serait amenée à lui imposer, notamment concernant les tarifs et horaires d'ouverture, ou les services proposés dans le parking.

L'ensemble des éléments de la délégation est détaillé dans le rapport présentant les caractéristiques du service délégué, joint en annexe à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil d'émettre un avis favorable au lancement, par l'Eurométropole, d'une procédure de concession (délégation de service public) pour l'exploitation du parking Broglie.

La délibération du Conseil de l'Eurométropole sera suivie d'un appel public à candidatures, puis d'une phase de recueil de propositions auprès des candidats qui auront été admis à présenter une offre. Les offres seront examinées par la Commission de délégation de service public. Le contrat fera ensuite l'objet d'une négociation libre avec une ou plusieurs entreprises admises à négocier.

Au terme de cette procédure, il sera proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le choix définitif du candidat retenu par l'Eurométropole et le contenu du contrat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,
vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué,
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
émet*

- un avis favorable au lancement, par l'Eurométropole, d'une procédure de concession (délégation de service public) relative à l'exploitation du parking Broglie.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

<p style="text-align: center;">ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU PARKING BROGLIE RAPPORT PRESENTANT LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE DELEGUE</p>
--

1. Choix du mode de gestion

Après analyse des différents modes de gestion envisageables pour ce service public, deux modes ont été retenus pour une comparaison plus détaillée : la régie et la concession (délégation de service public).

▪ **En régie**, la collectivité assure en régie directe l'exploitation du service public et assume le coût des investissements nécessaires à l'exploitation. Elle équilibre ses recettes et dépenses grâce au paiement des redevances pas les usagers.

Ce mode de gestion permet un contrôle important du service public par la collectivité et de maîtriser, quand celle-ci dispose des compétences requises, la qualité du service rendu.

La régie implique cependant que la collectivité supporte la totalité du risque financier, le coût social ainsi que la responsabilité juridique de l'exploitation des équipements.

▪ **En concession**, le service ainsi que les équipements nécessaires sont confiés à un tiers exploitant, qui assure à ses risques et périls, la gestion des ouvrages, ainsi que leur entretien/maintenance.

Le choix du mode de gestion proposé se justifie notamment par les raisons suivantes :

- ✓ la collectivité confie le soin d'exploiter le service à un tiers qui assure le contact avec les usagers ; celui-ci est regardé comme agissant pour le compte de la collectivité,
- ✓ il permet d'imposer au concessionnaire des contraintes fortes de service public tout au long du contrat : horaires d'ouverture, tarifs pratiqués, présence humaine, places dédiées à l'auto-partage, bornes électriques, nouveaux services aux usagers, etc..,
- ✓ il permet une mise en concurrence des gestionnaires pour une offre qualitative et financière la plus adaptée aux besoins des usagers,
- ✓ la collectivité conserve la maîtrise des tarifs pratiqués dans les ouvrages et assure ainsi une cohérence avec les autres ouvrages du territoire et, à plus grande échelle, la cohérence des politiques publiques de mobilité,
- ✓ l'exploitant choisi est un professionnel compétent et reconnu (formations spécifiques, habilitations, ...),
- ✓ le risque financier de l'exploitation est pris par le concessionnaire, celui-ci assurant l'exploitation du service à ses risques et périls, en se rémunérant sur l'usager,
- ✓ certains frais de gestion sont mutualisables, entre d'autres parkings locaux, voire nationaux gérés par le concessionnaire, ce qui permet d'en limiter les coûts,
- ✓ le contrôle/suivi général de la concession est un élément fort du contrat (obligations concernant les comptes-rendus d'activité, la transmission de tableaux de bord, d'indicateurs, objectifs de qualité, de performance ou en terme d'entretien, observatoire du stationnement, etc.).

L'expertise d'un exploitant qualifié contribue ainsi à garantir un service de qualité, la collectivité n'ayant pas développé toutes ces compétences spécifiques.

2. Objet et étendue du service

Le projet initié par l'Eurométropole pour l'exploitation du parking Broglie s'inscrit dans le cadre de ses politiques de mobilité durable et d'aménagement. Elles visent à favoriser l'accessibilité et l'attractivité de la ville dans le respect de l'environnement et du cadre de vie des Strasbourgeois.

Cela doit se traduire par un parking dont les conditions d'exploitation (tarifs, plages horaires, nombre et répartition des abonnements), le niveau d'équipements (confort, sécurité,...) et de services (auto-partage, borne électrique, ...) concourent aux objectifs de la collectivité.

Ces éléments seront déterminés par la collectivité dans le cahier des charges. Celui-ci comprendra notamment les exigences suivantes :

- L'ouvrage fonctionnera toujours 24h sur 24, tous les jours y compris les dimanches et jours fériés,
- Le parking Broglie comprend 443 places de stationnement autos. Par ailleurs, les espaces vélos seront maintenus, avec une station Velhop de 30 emplacements et un parc à vélos de 60 places, ainsi qu'un espace pour le stationnement des motos.
- Rénové et mis aux normes durant le précédent contrat, il n'est pas envisagé de travaux lourds, mais, par exemple le changement du matériel de péage, intégrant la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules, le système de guidage à la place, de la remise en peinture, qui seront pris en charge par le concessionnaire ; ces investissements justifient la durée de la délégation fixée à 7 ans.

Le concessionnaire sera responsable du fonctionnement du service et l'exploitera à ses risques et périls : il sera tenu à des objectifs d'efficacité, de qualité et de transparence.

Le concessionnaire devra s'équiper du matériel nécessaire à la réalisation de ce service et assurer l'entretien et la maintenance des équipements mis à sa disposition.

Il devra souscrire toutes les assurances pour couvrir les risques liés à sa mission.

Au final, le concessionnaire supportera :

- l'aléa économique, lié à l'évolution de l'activité et en particulier la fréquentation,
- l'aléa technique, lié aux travaux à réaliser et à l'obligation de maintenir les équipements en bon état,
- la responsabilité des dommages causés aux usagers et aux tiers dans le cadre de l'exploitation du service.

3. Critères d'appréciation des offres

Les offres seront jugées sur la base des critères suivants :

- modalités d'exploitation des ouvrages, entretien et maintenance des parkings, investissements proposés,
- conditions financières du contrat : clarté des hypothèses financières présentées et montant de la redevance due à la collectivité.

4. Dispositions financières

Le concessionnaire s'engagera sur un compte prévisionnel d'exploitation pendant la durée du contrat.

Le concessionnaire proposera le montant des redevances, fixe et/ou variable qui sera versé à l'Eurométropole, au titre de la mise à disposition de l'ouvrage et de son exploitation.

5. Reprise du personnel

Le personnel affecté au parking Broglie sera le personnel du concessionnaire retenu à l'issue de la procédure. Sauf dans le cas où le concessionnaire choisi serait la société Parcus, le personnel actuellement employé sur le site serait automatiquement repris par le nouveau concessionnaire dans les mêmes conditions, au titre de l'article L1224-1 du Code du travail.

A ce jour, aucun personnel de la collectivité n'est employé ou mis à disposition pour l'exploitation du service ; la mise en place d'un nouveau contrat d'affermage ne modifiera en rien cette situation.

6. Production des comptes

Des comptes rendus annuels techniques et financiers préciseront l'évolution du service rendu. Ils intégreront les indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans le contrat. Ces indicateurs permettront également à la collectivité d'apprécier mensuellement la qualité du service rendu et la performance de la gestion du concessionnaire.

Les comptes d'exploitation et analytiques seront produits annuellement et seront spécifiques au périmètre de la délégation.

7. Régime comptable et fiscal

Tous les impôts et taxes liés à l'exploitation du service délégué sont à la charge du concessionnaire qui sera l'exploitant fiscal de la délégation, à l'exception des taxes foncières liées à la propriété de l'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

8. Fin de contrat

Toute cession du contrat devra être autorisée par la collectivité.

La collectivité pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service public en fin de contrat.

A l'expiration de la convention de délégation, le délégant sera subrogé aux droits du concessionnaire. Par principe, le concessionnaire remettra gratuitement à la collectivité les biens de retour en fin de contrat.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis préalable (avis Chevènement article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales). Ecoquartier Danube - Avis sur la renonciation, par l'Eurométropole, au bail emphytéotique et à la procédure de concession (délégation de service public) relative à l'exploitation des parkings Danube. Approbation de la gestion des parkings par l'Association Syndicale Libre Danube.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 43 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999), le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur la renonciation, par l'Eurométropole de Strasbourg, au montage retenu dans le cadre d'une précédente délibération, concernant la gestion des parkings de l'Ecoquartier Danube.

Le Conseil de l'Eurométropole sera appelé à délibérer sur ce point lors de la séance du 22 décembre 2017, sur la base des éléments ci-après.

L'aménagement du nouvel Ecoquartier de la ZAC Danube est en cours. D'ici 2020, ce sont 650 logements et 18 000 m² de bureaux et commerces, ainsi qu'une résidence étudiante et une école qui seront construits sur le site.

Le projet a été reconnu comme projet pilote au regard notamment de ses ambitions environnementales et énergétiques élevées et de la réduction de la place de la voiture au profit des modes collectifs et alternatifs.

A ce titre, l'un des enjeux prioritaires de l'Ecoquartier concerne la mobilité des futurs résidents et actifs venant travailler dans le quartier, ce qui a conduit à une organisation particulière pour le stationnement avec seulement deux ouvrages mutualisés pour l'ensemble du quartier et qui proposeront respectivement 128 places et 340 places, sur la base de 0,5 place par logement. Ils comprendront également les places pour les visiteurs, permettant un foisonnement des différents usages.

Le premier parking de 128 places a été livré au début de l'année 2017 et est déjà en fonctionnement. Le second sera livré d'ici la fin de l'année 2018.

Au vu des enjeux et pour permettre d'atteindre des objectifs volontairement ambitieux et innovants, mais surtout, afin de pouvoir les garantir de façon pérenne, la maîtrise publique pour la gestion de ces deux ouvrages semblait être la meilleure solution.

C'est donc en ce sens que le Conseil de l'Eurométropole a approuvé, le 18 décembre 2015, la conclusion d'un bail emphytéotique par l'Association Syndicale Libre du quartier (ASL), propriétaire et financeur des ouvrages, au profit de l'Eurométropole, ainsi que le principe du lancement, par celle-ci, d'une procédure de concession (délégation de service public) pour leur exploitation. Le lancement effectif de la consultation a toutefois été suspendu à la confirmation, par l'administration fiscale, du montage fiscal de l'opération.

En effet, ce montage « innovant » induisait un risque fiscal au regard de la TVA, risque qui avait été identifié mais qui ne semble finalement pas pouvoir se résoudre favorablement.

L'administration fiscale, malgré de nombreux échanges, a estimé que le montant symbolique de loyer constitue une libéralité de l'ASL au profit de l'Eurométropole et que le bail ne peut dès lors être regardé comme relevant d'une activité économique. En conséquence, l'ASL, qui finance la construction des parkings, n'est pas en droit de récupérer la TVA ayant grevé leur construction. La non récupération de la TVA entraînerait un surcoût pour la construction des parkings de 2 M€, surcoût qui aurait dû *in fine* être supporté par l'Eurométropole.

Ainsi, le bail emphytéotique au bénéfice de l'Eurométropole n'a pas été conclu et la procédure de concession (délégation de service public) n'a finalement pas pu être lancée par la collectivité. De fait, un autre schéma a été retenu : après modification de ses statuts en juin 2017, c'est l'ASL Danube qui exploitera les parkings. L'exploitation de parkings constituant une activité commerciale, elle sera en droit de récupérer l'intégralité de la TVA.

Cette solution et les engagements pris par l'ASL, doivent permettre de préserver le principe du foisonnement, indispensable au bon fonctionnement des parkings, pour répondre à l'ensemble des besoins de stationnement de l'Ecoquartier. En effet, les statuts de l'ASL prévoient que toute modification de l'affectation des parkings ne peut se faire qu'à l'unanimité des adhérents. La Ville de Strasbourg étant membre de cette ASL, aucune modification ne pourra se faire sans son consentement express.

Il est donc proposé au présent Conseil d'approuver et de prendre acte du nouveau mode de gestion pour les parkings Danube.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,
vu les extraits du projet de statuts de l'Association Syndicale Libre Danube,
sur proposition de la commission plénière,
après en avoir délibéré,
émet

un avis favorable sur le nouveau mode de gestion retenu pour la gestion des parkings de l'Ecoquartier Danube, à savoir leur gestion par l'Association Syndicale Libre Danube.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

ANNEXE N°1

**STATUTS
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DES RESIDENTS
DU QUARTIER DU DANUBE**

A JOUR AU 19 JUIN 2017

- établis suivant acte du 23 juin 2013, RN° 65487, reçu par Maître Stéphane GLOCK, notaire à LA WANTZENAU
- mis à jour suivant acte du 9 avril 2014, reçu par Maître Stéphane GLOCK, notaire à LA WANTZENAU
- mis à jour suivant décision de l'assemblée générale de l'ASL du 30 juin 2016,
- mis à jour suivant décision de l'assemblée générale de l'ASL du 25 novembre 2016
- mis à jour suivant décision de l'assemblée générale de l'ASL du 19 juin 2017

Pour copie certifié conforme.

Le président :

EXTRAITS

STATUTS D'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

TITRE II - ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

ARTICLE 12 – MAJORITE

6°/ Lorsque l'assemblée est appelée à se prononcer sur les modalités de fonctionnement du parking telles que prévues à l'article 27 BIS des présents statuts, cette décision sera prise à l'unanimité de tous les membres de l'ASL. Toutefois, afin d'assurer une souplesse dans la gestion des parcs de stationnement, le point 27 BIS 4/ (décision de recourir à un tiers pour la gestion des parkings et typologie des contrats) pourra être modifié à la majorité de l'article 12.3/ des présents statuts).

TITRE V - FRAIS ET CHARGES

ARTICLE 27 Bis : MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES PARKINGS DE LA ZAC, PROPRIETE DE L'ASL

1° La ZAC DANUBE s'inscrit dans un objectif d'innovation en faveur du développement durable. A ce titre, une réflexion particulière a été menée sur l'usage de la voiture et corrélativement sur la place du stationnement au sein de l'opération. Afin d'initier des comportements vertueux en matière de déplacement, il a été décidé de limiter le nombre de places de stationnement disponibles sur la ZAC, l'Eurométropole proposant en parallèle des offres alternatives à l'usage de la voiture au quotidien en milieu très urbain (abonnement tram/bus/vélohop/autopartage, parking-relais, réseau de pistes cyclables...).

Les places de stationnement sont localisées dans deux parkings de la ZAC totalisant 466 places. Ces parkings sont la propriété de l'ASL. Le nombre limité de places nécessite une gestion spécifique et unifiée des deux parkings, qui ne peuvent fonctionner de manière optimale qu'en mettant en œuvre le principe de foisonnement des places entre des usages résidentiels (principalement en soirée et la nuit) et les usages des activités tertiaires (bureaux, commerces, professions libérales...) qui génèrent des besoins de stationnement en journée. Le bon fonctionnement du foisonnement nécessitant une unicité de propriété (et de gestion) de l'ensemble des places, l'ASL s'interdit de céder les parkings

autrement que dans la totalité des 466 places des deux parkings au même acquéreur et avec la reprise de l'ensemble des règles de fonctionnement prévues au présent article.

2° L'accès aux parkings pour les résidents et usagers de la ZAC se fait par abonnement, permettant une gestion foisonnée des places. Différents types d'abonnements seront proposés en fonction des usages, dont des abonnements résidents 24h/24 et des abonnements de journée (pendulaires).

Les visiteurs quant à eux disposeront d'un accès avec tarification horaire.

3° Afin d'absorber progressivement les arrivées des résidents et usagers de la ZAC, de permettre à chaque programme immobilier d'avoir accès à des abonnements quelle que soit sa date d'achèvement, et de maintenir une corrélation entre le nombre d'abonnements disponibles et le nombre de places financées par chaque programme immobilier, le nombre d'abonnements « résidents » (accès 24h/24) disponible pour chaque programme correspondra au nombre de places réglementaires financées par chaque programme immobilier (tel que précisé dans les actes de vente de terrains/volumes). Ainsi chaque programme ayant financé des places réglementaires est garanti que ses résidents disposeront d'un nombre d'abonnements équivalent aux places financées, à répartir.

Seuls les résidents de la ZAC pourront souscrire un abonnement 24/24. Ainsi l'ASL ou le gestionnaire des parkings veillera dans la distribution des abonnements, à ce que le nombre d'abonnements souscrit par programme immobilier ne dépasse pas le nombre de places financées par ce programme.

Toutefois, afin d'optimiser la rentabilité du parking pour l'ASL et de répondre favorablement au plus grand nombre de résidents, dans l'hypothèse où un programme immobilier ne souscrirait pas la totalité des abonnements qui lui sont attribués (programme « déficitaire »), ses abonnements pourront être attribués à un ou plusieurs résidents d'un autre programme de la ZAC, suivant les règles définies par le syndicat (notamment les résidents des programmes n'ayant pas financé de places réglementaires), sous la forme d'un abonnement de courte durée, avec modalités de résiliation facilitées. De même, en cas de disponibilité d'abonnements et à défaut de demande d'abonnement résident, l'ASL ou son gestionnaire pourra ouvrir des abonnements courte durée à des tiers à la ZAC. Dans l'hypothèse où l'un ou plusieurs résidents du programme déficitaire ferait ultérieurement une demande d'abonnement dans le quota de son programme immobilier, l'ASL procédera à la résiliation d'abonnements de courte durée (suivant les règles définies par le syndicat), à due concurrence des demandes d'abonnements sollicités par le programme déficitaire. Ainsi les résidents de la ZAC et plus particulièrement ceux d'un programme ayant financé des places réglementaires, seront toujours prioritaires sur l'attribution des abonnements, dans le respect de la garantie d'attribution par programme immobilier.

Les propriétaires et/ou usagers des locaux affectés à des destinations « tertiaires » (bureaux, commerces, professions libérales...) existants dans certains programmes immobiliers ne pourront souscrire d'abonnements résidents 24/24 et disposeront à leur demande, d'abonnements pendulaires, non comptabilisés dans

le quota d'abonnements affecté à chaque programme en application du principe de foisonnement.

4°La gestion du parking pourra être confiée à un tiers (exploitant, prestataire de service etc). Cette décision relève de l'assemblée générale.

Le choix de la typologie du contrat d'exploitation du parking, de son attribution, le choix de la politique tarifaire du parking, des typologies d'abonnements proposées sont délégués par l'assemblée générale au syndicat.

5°Le financement du premier matériel d'exploitation incombe à l'ASL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Point n° 24 Avis préalable – Ecoquartier Danube – Avis sur la renonciation,

par l’Eurométropole, au bail emphytéotique et à la procédure de concession (DSP)
relative à l’exploitation des parkings Danube. Approbation de la gestion des parkings
par l’Association Syndicale Libre Danube

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAEITZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

342

44

Pour

Contre

0

Abstention

11

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS
Thierry, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017 – POINT 24

Avis préalable – Ecoquartier Danube – Avis sur la renonciation, par l'Eurométropole, au bail emphytéotique et à la procédure de concession (DSP) relative à l'exploitation des parkings Danube. Approbation de la gestion des parkings par l'association Syndicale Libre Danube

RESULTATS DU VOTE

POUR : 44 + 1

Le boitier de Jean-Baptiste MATHIEU était indisponible il souhaitait voter POUR.

CONTRE : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

ABSTENTION : 11

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Avis Chevènement préalable à la construction du nouveau Parc des Expositions (article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans le cadre du plan d'actions Strasbourg Eco 2030, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont fixées comme objectif de moderniser le Palais de la Musique et des Congrès (PMC) et de reconstruire le Parc des Expositions (PEX) de façon à disposer d'installations à la hauteur d'une métropole régionale et internationale, concomitamment à la transformation du site du Wacken en véritable Quartier d'Affaires, aujourd'hui dénommé « Archipel » et dont l'attractivité s'appuiera en particulier sur la présence des institutions européennes.

Dans une première étape, l'ancien PMC s'est vu agrandi notamment d'une surface d'exposition de 3 000 m² (PMC 3). Ce nouveau PMC a parallèlement été entièrement repensé, embelli et modernisé, dans le cadre d'un investissement de 97 M€ (84 M€ à charge de l'Eurométropole et 13 M€ à charge de la Ville de Strasbourg). L'ensemble permet à la société Strasbourg événements, titulaire de la délégation de service public, de disposer d'un outil fonctionnel d'une surface de 44 000 m², livré en septembre 2016, au bénéfice et à la satisfaction du plus grand nombre.

L'actuel PEX qui fonctionnait sur une capacité globale de 24 000 m² de surface utile doit quitter son site historique pour être reconstruit sur le site dédié de la plateforme Kieffer, choisi pour ses synergies avec le PMC.

L'Eurométropole de Strasbourg a décidé, le 23 septembre 2014, de suspendre les études de maîtrise d'œuvre engagées pour la construction d'un nouveau PEX, compte tenu du coût important (180M€) du programme initial devenu incompatible avec ses capacités financières. Le concours de maîtrise d'œuvre a par ailleurs été annulé le 23 juin 2016 par le Tribunal administratif.

Depuis les services de l'Eurométropole ont travaillé sur différentes solutions de montage opérationnel et sur une nouvelle programmation permettant un accueil optimisé de la foire européenne, des manifestations de grandes ampleurs comme EGAST (24 000 m²), Tourissimo ou les Vignerons indépendants (18 350 m²), des grands congrès comme celui des HLM, des Pompiers (24 000 m²), ou des Notaires (18 000 m²), et de plusieurs événements de tailles plus modestes mais simultanés. Dans cette perspective il est proposé que la jauge totale soit portée à 25 000 m² de surfaces d'exposition couvertes.

D'un point de vue programmatique, les études pré-opérationnelles réalisées ont mis en évidence les exigences techniques et fonctionnelles du futur PEX, et listé les attentes de l'Eurométropole en matière de qualité architecturale, d'intégration urbaine, de performances et d'ambitions écologiques, d'innovations technologiques ou de modularité. Il est proposé de lancer les procédures de consultation permettant la désignation d'un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation de ce projet.

Différentes études et procédures préalables doivent encore être conduites pour permettre une réalisation optimisée du projet: études d'impacts, autorisation au titre de la loi sur l'eau, déclaration de projet et mise en compatibilité des différents documents d'urbanisme réglementaire.

Une concertation préalable avec le public sur le projet sera mise en œuvre par l'Eurométropole, en lien avec la Ville de Strasbourg début 2018.

L'adjonction au programme ci-dessus d'un parking en silo d'environ 900 places permettra de répondre à l'ensemble des besoins du futur exploitant et de concentrer l'emprise spatiale des stationnements.

Pour assister l'Eurométropole dans tous les domaines juridiques, techniques et financiers de la conception et la réalisation du nouveau PEX, il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée et de confier l'opération au mandataire qui sera retenu à l'issue de la procédure.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 86 M€ TTC TDC, hors mandat.

Il est prévu d'inscrire l'opération au prochain contrat triennal et de solliciter, à ce titre la participation au financement du projet des différents partenaires historiques, l'Etat, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, aux côtés de la Ville et de l'Eurométropole.

L'ensemble de ces dispositions doit permettre un démarrage des travaux en 2020 en vue d'une livraison du nouveau parc des expositions fixée de manière prévisionnelle à l'été 2021.

En attendant la livraison du futur PEX, toutes les mesures seront prises pour assurer la continuité des activités de Strasbourg Événements à partir de début 2019, date de libération du site dédié à la poursuite du Quartier d'Affaires Archipel.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la commission plénière
après en avoir délibéré
donne un avis favorable*

au principe de réalisation du futur Parc des expositions de Strasbourg conformément aux orientations et caractéristiques décrites au rapport de la présente délibération.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

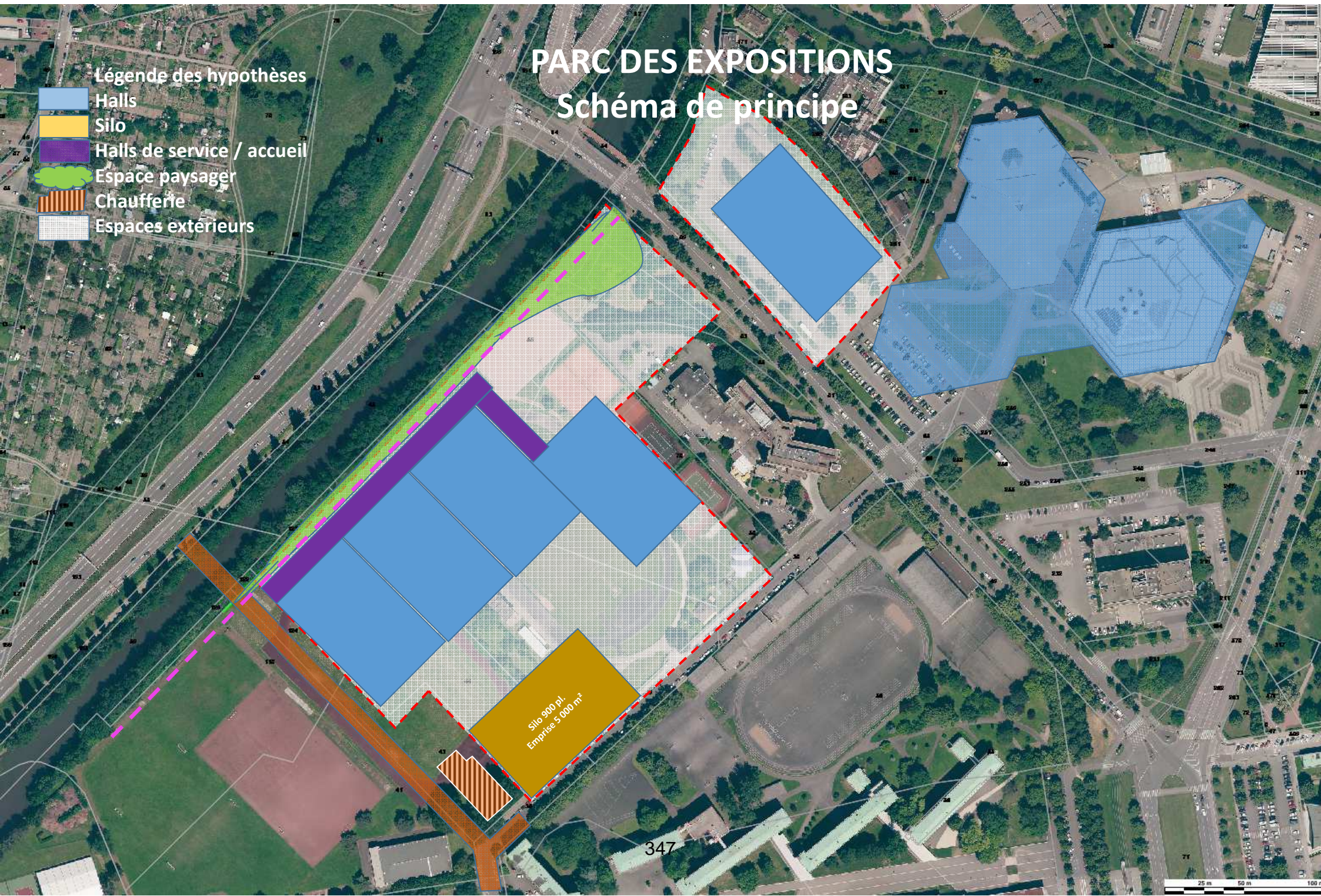
**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

PARC DES EXPOSITIONS

Schéma de principe

Légende des hypothèses

- Halls
- Silo
- Halls de service / accueil
- Espace paysager
- Chaufferie
- Espaces extérieurs



Point n° 25 Avis Chevenement préalable à la construction du nouveau Parc des Expositions (art L 5211-57 du CGCT)

Pour	42
Contre	0
Abstention	9

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHULTZ-Eric, SELLER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SENET-Eric, VETTE Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution d'une subvention "Illuminations de Noël" aux Vitrines de Strasbourg.

L'association « Les Vitrines de Strasbourg » a pour objet social « l'organisation, la défense et la promotion du commerce, de l'artisanat et des services et notamment la mise en œuvre d'actions collectives d'animation et de communication ». C'est à ce titre que l'association citée se propose de renouveler son action de mise en œuvre des illuminations de Noël.

La ville de Strasbourg, outre son rôle majeur dans l'organisation de l'événement « Capitale de Noël », participe au financement des illuminations de Noël des rues du centre-ville et des quartiers (Cronembourg, Koenigshoffen, Montagne-Verte, Neudorf, Neuhof et la Robertsau), en faveur des commerçants, sous la forme d'une subvention attribuée à l'association des Vitrines de Strasbourg.

L'aide municipale vient en complément des contributions versées par les commerçants et leurs associations et accompagne ainsi la création des décors et des nouveaux concepts, le remplacement de matériels, les mises aux normes, et les innovations y afférentes et les nouveautés comme cette année la rue du 22 novembre. Cette initiative, qui concerne plus particulièrement les rues commerçantes, complète opportunément l'action menée par la Ville dans les quartiers résidentiels.

La mise en lumière de notre cité constitue un outil privilégié pour la promotion et l'attractivité de Strasbourg.

Les « Vitrines de Strasbourg » peuvent ventiler l'ensemble de la subvention municipale en faveur des différentes associations de commerçants existantes sur le périmètre.

Une convention régit les principes de répartition des coûts d'illumination entre l'association des « Vitrines de Strasbourg » et la ville de Strasbourg. La Ville contribue, à hauteur de 300 000 € maximum pour l'édition 2017 dont 27 000 € pour les consommations électriques. L'aide de la collectivité doit être exclusivement affectée aux dépenses liées directement aux illuminations de Noël. Elle sera versée à raison d'un acompte à hauteur de 270 000 € sur l'année 2017, après signature de la convention financière et le solde restant soit 30 000 € à l'issue de l'événement et sur présentation des justificatifs contractuellement définis.

Pour permettre à l'association de poursuivre cette opération particulièrement appréciée par les touristes et les strasbourgeois, il est proposé au Conseil municipal au titre de l'exercice 2017, d'approuver le versement d'une subvention de 300 000 € TTC pour un coût total de l'opération estimé à 692 624,11 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- l'attribution aux Vitrines de Strasbourg, au titre de l'année 2017, d'une subvention de 300 000 € pour le financement des illuminations de Noël, soit 270 000 € sur le présent exercice et un solde de 30 000 € sur l'exercice suivant, sous réserve d'une transmission des documents conventionnels,*
- l'imputation de cette dépense sur la ligne budgétaire 90-6574- programme 8021-DU02F dont le disponible en 2017 est de 300 000 € et le solde de 30 000 € est inscrit au BP 2018,*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière y afférente.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Attribution de subventions

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
VITRINES DE STRASBOURG	Subvention	300 000 €	300 000 €	300 000 €



CONVENTION FINANCIERE 2017-2018

Entre

- la **VILLE de STRASBOURG**, représentée par **Monsieur Roland RIES, Maire**,

et

- l'**association bénéficiaire dénommée LES VITRINES DE STRASBOURG**,
ci-après dénommée l'association, inscrite au registre du tribunal d'instance de Strasbourg Volume
22 folio 2, dont le siège est sis 1 rue des Dominicains, 67000 Strasbourg, représentée par **Monsieur
Gwen BAUER**, son président,

Vu notamment,

- les articles L1611-4 et L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 art 10 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 art 1,
- **la délibération du Conseil municipal du lundi 18 décembre 2017,**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er : Objet de la convention

La Ville de Strasbourg, outre son rôle majeur dans l'organisation de l'événement «Strasbourg Capitale de Noël», participe au financement des illuminations de Noël des rues, en faveur des commerçants, sous la forme d'une subvention attribuée à l'association des Vitrines de Strasbourg. L'association « Les Vitrines de Strasbourg » a pour objet « l'organisation, la défense et la promotion du commerce, de l'artisanat et des services en tant qu'acteurs de la ville » et notamment et entre autres « la mise en œuvre d'actions collectives d'animation et de communication ». C'est à ce titre, que l'association citée se propose de renouveler son action de mise en œuvre des illuminations de Noël.

Compte-tenu de l'importance qu'accorde la Ville de Strasbourg à ce projet, elle s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre, par l'association, des illuminations de Noël des rues commerçantes de Strasbourg.

ARTICLE 2 : Montant et modalités de versement de la subvention

Pour l'édition 2017, l'aide globale de la collectivité à la réalisation de cette opération sera, de 300 000 € maximum incluant 27 000 € de consommation électriques.

L'aide de la collectivité doit être exclusivement affectée aux dépenses liées directement aux activités dites « illuminations de Noël ».

Elle sera créditée sur le compte N° 14707 50006 01193231349 de l'association ouvert à la Banque populaire Alsace Lorraine Champagne, selon les procédures comptables en vigueur, et versée, à

raison d'un acompte de 270 000 € sur l'année 2017 après signature de la présente convention et sur production d'un état prévisionnel d'emploi.

Le solde de 30 000 € maximum sera mandaté sur l'exercice 2018 à l'issue de l'opération, sur justification de l'emploi de l'acompte précité.

ARTICLE 3 : Budget prévisionnel

Le budget que l'association estime nécessaire à la réalisation des illuminations de Noël s'élève à 692 624,11 € TTC pour l'édition 2017.

ARTICLE 4 : Engagements de l'association

Les Vitrines de Strasbourg s'engagent:

- ✓ à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif fixé ;
- ✓ à affecter la subvention attribuée par la Ville de Strasbourg aux seules activités visées par la présente convention ;
- ✓ à soumettre à la Ville de Strasbourg, le projet de répartition territoriale des crédits destinés au financement des illuminations, avant sa mise en œuvre ;
- ✓ à fournir un compte rendu d'exécution des illuminations de Noël pour l'édition 2017 et ceci avant l'instruction de la demande de subvention de l'édition 2018;
- ✓ à se conformer aux obligations d'assurance s'imposant à elle, compte tenu des spécifications techniques liées à l'opération objet des présentes (cf. article 5) ; une copie du contrat d'assurance devra être produite à l'appui de la présente convention ;
- ✓ à fournir à la Ville de Strasbourg, ses comptes globaux relatifs à l'exercice concerné par l'opération « Illuminations de Noël » 2017 - comprenant notamment un bilan, un compte de résultat et l'annexe conformes au plan comptable associatif¹, ainsi que les rapports général et spécial du commissaire aux comptes² - et ceci avant l'instruction de la demande de subvention de l'édition 2018 de l'opération et 7 jours maximum après l'Assemblée générale annuelle que l'association veillera à convoquer au plus tard dans les 5 mois de la clôture de l'exercice correspondant ;
- ✓ conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, à fournir un compte rendu financier de l'action subventionnée (dépenses et recettes). Ce compte rendu financier devra être établi conformément au modèle fixé par l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 précitée (et dont le formulaire cerfa est au besoin téléchargeable sur le site du service public à l'adresse <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>) ; ce compte-rendu financier de l'opération sera examiné par le commissaire aux comptes de l'association conformément aux normes d'exercice professionnelles (NEP-9020) s'imposant à ce dernier ;
- ✓ le cas échéant, à informer la collectivité du nom du commissaire aux comptes dans les trois mois suivant sa désignation ;
- ✓ de manière générale, au titre de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, à faciliter le contrôle par les services de la collectivité, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la bonne utilisation de la subvention accordée et du déroulement de l'opération, notamment en permettant l'accès aux documents administratifs et comptables. A ce titre, la Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, sur place ou sur pièces,

¹ Règlement du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations.

² La nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire pour les associations ayant perçu des subventions publiques dont le montant total, toutes subventions confondues, est supérieur à 153 000 €.

tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par l'association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville ;

- ✓ sur simple demande de la Ville de Strasbourg, à lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestions utiles ;
- ✓ à se soumettre aux vérifications effectuées par les différents organismes de contrôle auquel la Ville de Strasbourg est elle-même soumise ;
- ✓ à informer la Ville de Strasbourg sous un mois à compter de leur survenance de tous les changements survenus dans son administration ou sa direction, et lui transmettre ses statuts actualisés ;
- ✓ à faire état du soutien de la collectivité dans sa communication.

Conformément à la dérogation prévue par l'alinéa 3 de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la répartition de la subvention municipale en faveur des différentes associations de commerçants existantes sur le périmètre pourra se faire par reversement de subvention auxdites associations sous réserve :

- ✓ de production de justificatifs détaillés à la Ville de Strasbourg,
- ✓ que lesdites associations s'engagent elles-mêmes à se soumettre à tout contrôle ou investigation que la Ville de Strasbourg jugera utile.

ARTICLE 5 : Spécifications techniques, responsabilités et assurances

L'association « Les Vitrines de Strasbourg » exerce ses activités, initie et organise les manifestations sous sa responsabilité exclusive.

En particulier, l'association s'engage à solliciter par ses propres moyens le raccordement nécessaire aux coffrets électriques, à être unique interlocuteur tant du gestionnaire de réseau « Electricité de Strasbourg Réseau » que du fournisseur d'énergie (actuellement « Energies Strasbourg »), et par voie de conséquence de prendre en charge le coût tant des branchements que des consommations électriques afférentes aux illuminations de Noël objet des présentes.

L'association s'engage à utiliser ou à réaliser des installations conformes à la réglementation en vigueur et aux cahiers de charges techniques y afférents.

Elle s'engage également à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée à l'occasion des événements, manifestations, et tout initiative de sa part, notamment ce qui concerne l'activation du réseau d'illumination des rues commerçantes pendant les fêtes de Noël.

A ce titre, sauf cas de faute lourde de la Ville de Strasbourg dont la preuve serait rapportée par l'association, cette dernière ne pourra exercer aucun recours contre la Ville à raison des conséquences des accidents et dommages, quels qu'ils soient, survenant à l'association, à son personnel, à ses prestataires, fournisseurs ou tiers quelconques intervenant pour leur compte.

L'association s'engage à garantir la Ville contre tout recours, quels qu'ils soient, à la suite d'accident ou de dommages causés par les personnes visées ci-dessus.

L'association justifiera à première demande de la Ville de la souscription des polices d'assurance susvisées, ainsi que du paiement des primes. Toutes les polices comporteront une clause de renonciation à tout recours tant de l'association que de ses assureurs contre la Ville.

ARTICLE 6 : Non-respect des engagements

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En particulier, le non respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans la présente convention est susceptible d'entraîner :

- ✓ l'interruption de l'aide financière de la Ville,
- ✓ la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- ✓ la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

ARTICLE 7 : Durée

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2017 - 2018.

Toutefois, son entrée en vigueur est soumise à la condition suspensive de la réception par la Ville d'un exemplaire signé par le Président de l'association ainsi que de la copie ou de l'attestation d'assurances visée à l'article 4.

En tout état de cause, la convention ne saurait entrer en vigueur avant d'avoir été approuvée par le Conseil municipal, puis transmise au contrôle de la légalité, et signée par le Maire ou son représentant.

ARTICLE 8 : Exécution

Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg - 1 Parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG Cedex.

ARTICLE 9 : Litige

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de règlement amiable. Si dans le délai d'un mois (à modifier éventuellement) à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait à Strasbourg, le

POUR LA VILLE DE STRASBOURG

POUR L'ASSOCIATION

Roland RIES

Gwen BAUER

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Point n° 26 Attribution d'une subvention « Illuminations
de Noël » aux Vitrites de Strasbourg

Pour	47
Contre	0
Abstention	8

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROBERT-Jean-Emmanuel, SENET-Eric, TARALL-Bornia, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Soutien à l'économie sociale et solidaire.

L'association COOPAlim a pour projet une transition alimentaire passant par la création d'une coopérative alimentaire participative issue de l'économie sociale et solidaire. Cette structure n'existe pas à Strasbourg et des habitants se sont motivés de la rendre viable.

Ce supermarché devrait permettre à ses membres coopérateurs d'acheter mieux, à prix juste, et à moindre coût par rapport aux enseignes classiques.

Ils se donnent pour mission de rendre accessible à tous ceux qui veulent s'engager dans la création de cette coopérative des produits écologiquement et socialement responsables (agriculture raisonnée ou biologique, produits locaux de la bonne saison, prix justes pour le producteur).

Par le biais d'un travail volontaire (un certain nombre d'heures de bénévolat par mois), les coopérateurs réduiront les coûts et les charges du magasin, dont le local reste à trouver. Ils s'engagent par ailleurs dans une charte de qualité concernant les produits.

Les membres s'impliquent donc régulièrement à tous les niveaux pour créer, organiser et faire fonctionner le magasin (volonté de créer au moins 3 emplois à terme).

Le modèle économique se veut viable à partir de 1 000 / 1 200 coopérateurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à COOPAlim,*

- *l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 000 € à COOPAlim,*

décide

- *d'imputer la somme de 10 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05D programme 8024, dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 19 300 €,*
- *d'imputer la somme de 8 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 7045-90-20421-DU05 (investissement), dont le montant disponible sur le budget 2017 avant le présent Conseil est de 3 600 €. Le solde sera versé sur les crédits du budget 2018,*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Attribution d'une subvention de fonctionnement

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
COOPALIM Coopérative Alimentaire	Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	/
TOTAL		10 000 €	10 000 €	/

Attribution d'une subvention d'investissement

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
COOPALIM Coopérative Alimentaire	Investissement	10 000 €	8 000 €	/
TOTAL		10 000 €	8 000 €	/

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Point n° 27 Soutien à l'économie sociale et solidaire

Pour	46
Contre	1
Abstention	1

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SELER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

SENET-Eric

MANGIN-Pascal

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Soutien à l'association Forum européen de bioéthique (FEB) - 8ème édition du forum annuel.

Les acquis :

L'association Forum européen de bioéthique organise la huitième édition de l'événement éponyme, qui se tiendra à Strasbourg du 30 janvier au 4 février 2018, sur le thème : « produire ou se reproduire ».

Depuis son origine la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg soutiennent à parité l'association, présidée par le Professeur Israël NISAND.

Le FEB ambitionne de faire de Strasbourg et de l'Alsace un centre de référence en matière de réflexion bioéthique en donnant à chacun-e les clefs pour appréhender ces nouvelles questions fondamentales et en les invitant à participer activement. Pour ce faire, en plus des débats ouverts à tous, l'association a pris le parti de diffuser sur les réseaux sociaux, en direct et en différé, les différentes interventions.

Depuis 2011, le Forum européen de bioéthique représente :

- 35 jours de débat
- 300 rendez-vous
- 90 000 participants
- 1 000 experts (environ)
- 200 000 connexions internet
- 3 millions de visualisation sur les réseaux sociaux.

Les orientations futures :

Un des nouveaux axes de travail du FEB est de créer une plateforme permettant au public (scientifiques, scolaires, étudiants-es...) de s'orienter dans le labyrinthe des questions de bioéthique.

L'objectif majeur est de faire de cette structure un leader sur ces questions et un média de référence au niveau régional, national et international, voire de servir de modèle pour d'autres événements du même type au niveau national (Nantes, Toulouse notamment ont déjà manifesté leur intérêt).

Symbole de cette montée en puissance : les représentants de cette structure ont été reçus le 5 septembre à l'Elysée et ont eu l'opportunité d'échanger avec M. Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique, notamment dans le cadre de la préparation de l'année de la bioéthique.

Le programme :

Cette année, le FEB a développé les partenariats locaux, notamment avec le cinéma l'Odysée et l'Inserm (qui fera un retour dans le cadre du mois de la santé sur les débats du FEB).

Les questions qui seront abordées s'articulent autour des thématiques suivantes :

- génétique et reproduction (« avec qui fait-on un enfant ? », « la diversité des parentalités »),
- démographie et reproduction,
- loi bioéthique et aide médicale à la procréation (« les enjeux difficiles de la GPA », « la reproduction de demain : gamètes artificiels », « anonymat et gratuité des dons de gamètes et d'embryons », « conserver ses ovocytes », « soigner les embryons plutôt que de les détruire »),
- l'homme de demain et sa sexualité,
- transhumanisme et reproduction,
- culture, environnement, religion et reproduction.

L'événement annuel s'inscrit donc pleinement dans le cadre de l'excellence de la recherche scientifique et médicale strasbourgeoise qui héberge sur son territoire des instituts de renommée internationale comme l'IRCAD (Institut de recherche sur les cancers de l'appareil digestif), l'IGBMC (Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire), l'INSERM et bien d'autres. Il fait écho à l'image d'excellence de la ville de Strasbourg, incarnée par le Campus des technologies médicales « Nextmed ».

Le budget prévisionnel pour l'année 2018 est de l'ordre de 230 000 € (en plus des apports en industrie –intervenant- : 179 400 € et du bénévolat des membres du CA : 99 660 €).

La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 50 000 €.

Eu égard à l'importance et à l'enjeu de ce projet, à sa cohérence avec la volonté de promouvoir la filière santé tout en préservant les valeurs d'humanisme qui caractérisent le territoire et de situer Strasbourg et sa région en centre de référence européen de réflexion sur la bioéthique, il vous est proposé de reconduire le soutien de la ville de Strasbourg en faveur de l'association, au titre de 2018, pour un montant de 90 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la commission plénière,
après en avoir délibéré*

approuve

l'attribution d'une subvention de 90 000 € à l'association Forum européen de bioéthique de Strasbourg pour l'organisation de son 8ème forum annuel,

décide

l'imputation du montant ci-dessus sur la ligne budgétaire 23 – 6574 – DU03C programme 8042 dont les crédits sont inscrits au BP 2018,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document lié à l'exécution de la présente.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Attribution de subventions

Délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant octroyé N-1
			2018	2017
Forum européen de bioéthique	Subvention de projet : 7ème édition, du 30/01/2018 au 04/02/2018	90 000 €	90 000 €	90 000
TOTAL		90 000 €	90 000 €	90 000 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Cette délibération porte sur le soutien de la Ville aux associations strasbourgeoises qui œuvrent en faveur du rayonnement européen et international de Strasbourg. D'un montant total de 193 100 €, ces subventions visent à conforter le positionnement de Strasbourg en tant que capitale européenne de la démocratie et des droits de l'Homme.

Pôle Europe

La Chambre	2 500 €
-------------------	----------------

Dans le cadre de la présidence danoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (de novembre 2017 à mai 2018), l'association La Chambre accueille la photographe danoise Ditte Haarlov Johnsen pour une résidence à l'espace Django Reinhardt du 11 au 24 février 2018. Spécialiste du portrait, la photographe ira à la rencontre des habitants du quartier avec pour objectif de montrer à la fois les habitudes culturelles différentes et les similitudes entre les habitants. Les portraits réalisés durant sa résidence seront exposés en extérieur au Neuhof, du 20 avril au 10 juin et dans les locaux de l'association La Chambre.

Maison de l'Europe Strasbourg Alsace (MESA)	6 000 €
--	----------------

La Maison de l'Europe Strasbourg Alsace, membre actif de la Fédération française des maisons de l'Europe, a pour vocation de favoriser une citoyenneté européenne active et de promouvoir l'idéal européen autour des valeurs fondamentales de la paix, la démocratie et des droits de l'Homme. A cet effet, l'association met en œuvre chaque année un plan d'actions visant à faire connaître les politiques publiques européennes ainsi que les différents pays qui composent l'Europe.

La Maison de l'Europe Strasbourg Alsace organise régulièrement des conférences sur les enjeux européens et participe activement aux grands événements européens organisés à Strasbourg. Elle a en outre accueilli en juin 2017 l'Université de printemps de la Fédération française des maisons de l'Europe faisant ainsi découvrir à ses membres la vocation particulière de Strasbourg en Europe.

Association européenne des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe	30 000 €
---	-----------------

L'Association européenne des Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe a pour objectif de soutenir et de promouvoir le programme des écoles politiques dans les pays en transition démocratique en apportant une contribution spécifique à l'émergence de nouvelles générations de jeunes dirigeants dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental, formés à l'exercice du pouvoir en conformité avec les valeurs du Conseil de l'Europe.

L'activité de l'association consiste principalement à animer le réseau des vingt écoles en tant que plate-forme de partage d'informations, d'expertise et de bonnes pratiques ainsi qu'à favoriser le développement de liens horizontaux entre les Ecoles, notamment aux plans bilatéral, régional et interrégional.

L'Association européenne des Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe participe chaque année activement à l'organisation du Forum Mondial de la Démocratie de Strasbourg en novembre, et organise une rencontre annuelle des anciens élèves des Ecoles durant l'été pour contribuer au rayonnement de Strasbourg, capitale européenne des droits de l'Homme.

Association « Reporters sans frontières »	70 000 €
--	-----------------

L'association « Reporters sans frontières », fondée en 1985 et reconnue d'utilité publique depuis 1995, œuvre activement en faveur de la liberté d'expression et d'information par un important travail de veille, d'alerte et de mobilisation de l'opinion publique à chaque fois que cette liberté fondamentale est menacée quelque part dans le monde. Elle soutient également matériellement ou financièrement des médias indépendants dans les régimes non démocratiques ainsi que des journalistes réprimés ou persécutés. Grâce à cette activité « Reporters sans Frontières » dispose du statut consultatif auprès des Nations unies et de l'Unesco.

Pour la cinquième année consécutive, l'association s'est associée au Forum Mondial de la Démocratie de Strasbourg pour remettre à cette occasion son prestigieux prix « Reporters sans frontières pour la liberté de la presse » lors d'une manifestation publique le 7 novembre dernier en présence de Loup Bureau, journaliste français, récemment emprisonné en Turquie, puis libéré après 51 jours de détention.

Durant toute la durée du Forum Mondial de la Démocratie de Strasbourg consacré cette année au « Populisme en question(s) », Reporters sans frontières a également mis en place une installation multimédia originale dans la grande salle de l'Aubette. Celle-ci a mis en scène l'expérience vécue par les journalistes face aux populistes et permis de sensibiliser les visiteurs aux difficultés auxquelles sont confrontés les journalistes dans l'exercice de leur métier quand la liberté de la presse n'est pas respectée.

Réseau Express Jeunes	40 000 €
------------------------------	-----------------

Le Réseau express jeunes est une association européenne de droit local qui regroupe 29 structures dans 22 pays différents. Elle œuvre en faveur de projets qui luttent contre l'exclusion sociale des jeunes en accompagnant leur insertion professionnelle et en participant à leur éducation à la citoyenneté.

Au-delà de son action européenne, l'association mène depuis de nombreuses années des actions locales qui favorisent l'accès aux programmes de mobilité européenne, promeuvent l'emploi frontalier et la mobilité européenne, soutiennent divers acteurs pour le montage de projets européens et assurent des formations interculturelles aux droits de l'Homme pour les publics strasbourgeois. Le Réseau express jeunes vise ainsi à inscrire ses actions en cohérence avec les priorités fixées par la ville de Strasbourg en matière de cohésion sociale, de jeunesse, d'éducation et de relations internationales. En 2017, l'association a par ailleurs poursuivi son travail en faveur d'une meilleure intégration des jeunes avec moins d'opportunités conformément à sa stratégie « Vision 2020 » adoptée en 2015. Le programme d'actions 2018 prévoit un renforcement des projets en ce sens en les ouvrant également aux jeunes réfugiés et migrants.

Enfin, en 2018 l'association sera à nouveau un partenaire très actif dans l'organisation du « European Youth Event » (EYE) organisé par le Parlement européen et le Forum européen de la Jeunesse les 1^{er} et 2 juin prochains en étroite partenariat avec la ville de Strasbourg.

L'activité du Réseau express jeunes qui célébrera en 2018 son 25^{ème} anniversaire est fortement reconnue et soutenue par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Etat et la Conférence du Rhin supérieur et contribue de façon significative au rayonnement européen de la ville.

Orchestre Universitaire de Strasbourg	15 000 €
--	-----------------

L'Orchestre Universitaire de Strasbourg organise du 6 au 10 juin 2018 le Festival Européen des Orchestres Universitaires 2018 (« ESOFestival »). Cet événement d'envergure réunira dix orchestres venus des grandes universités d'Europe qui, pendant cinq jours, partageront la scène devant le public strasbourgeois. Les concerts ainsi organisés seront gratuits et ouverts à toutes et à tous. Les représentations auront lieu dans une multiplicité de lieux au cœur de la cité pour permettre de sensibiliser un public divers et le plus large possible.

Cette action a pour objectif de participer à l'activité culturelle, musicale et pédagogique de la Ville de Strasbourg, à promouvoir la qualité de la culture universitaire en valorisant la prestation musicale des orchestres des plus grandes universités d'Europe et à démocratiser la musique symphonique, notamment auprès des jeunes. Organisé quelques jours seulement après la Rencontre des Jeunes européens (« European Youth Event ») ce festival renforce également le positionnement de Strasbourg en tant que lieu de rendez-vous de la jeunesse européenne.

Pôle Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et coopération transfrontalière

Goethe Institut	2 600 €
------------------------	----------------

Projet mené par le Goethe Institut (antenne de Strasbourg) et portant sur une collaboration entre un photographe strasbourgeois et un écrivain allemand qui ont recueilli le témoignage de réfugiés accueillis dans la ville d'Hambourg, en Allemagne. Ces témoignages prennent la forme de 25 photographies et de textes qui composent une exposition en plusieurs langues qui sera présentée pour la première fois dans les nouveaux locaux du Goethe Institut, à Strasbourg, pendant la semaine franco-allemande de janvier 2018.

Corps et Graph	2 000 €
-----------------------	----------------

Projet mené par l'association strasbourgeoise « Corps et Graph » dans le cadre d'une collaboration tripartite entre Strasbourg, Stuttgart et Lodz sur la thématique de l'engagement citoyen et du dépassement des frontières par la création artistique (danse, graph, théâtre). Le projet propose de réunir une vingtaine de jeunes (18-28 ans) de chaque ville pour les faire réfléchir et intervenir sur leur rapport à l'autre et à l'interculturel grâce à une pédagogie adaptée également aux sourds et malentendants. L'appui d'interprètes et d'animateurs socio-éducatifs spécialisés dans les arts urbains facilitera les échanges et la création collective. La présente subvention porte sur la déclinaison à Strasbourg de la démarche qui aura lieu du 27 janvier au 3 février 2018.

Pôle coopération décentralisée, partenariats internationaux et jumelages

Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel (SGCPJ)	5 000 €
--	----------------

La ville de Strasbourg a développé des liens avec la commune de Jacmel en Haïti depuis 1991. C'est dans ce cadre que des échanges ont vu le jour avec le Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel (SGCPJ) en 2004. Cette structure, créée en 1976, gère à ce jour 30 centres préscolaires accueillant près de 3 000 enfants de 2 à 6 ans répartis sur trois communes du département du sud-est haïtien (dont Jacmel).

Dès 2012, le SGCPJ, la ville de Strasbourg et le Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD ex-IRCOD) développaient un axe de travail sur la petite enfance qui a notamment permis d'identifier que le développement d'un service de repas répondait aux besoins des enfants et consolidait économiquement le SGCPJ. Il vous est donc proposé de reconduire, pour la troisième année consécutive, la subvention de 5000 € attribuée au SGCPJ pour lui permettre l'achat de denrées et la mise en place d'une cantine dans plusieurs jardins d'enfants.

Association Voix Sans Frontières	20 000 €
---	-----------------

Voix Sans Frontière est une ONG née en France en janvier 2017 à l'initiative de la journaliste Sophie Rosenzweig, d'une urgence constatée à plusieurs reprises dans les zones de conflit. Si le minimum vital (sécurité, abri, nourriture et soins) est proposé aux réfugiés dans les différents camps qui peuplent la planète, le moyen d'aider ces populations vulnérables à se reconstruire pour s'ouvrir au monde fait la plupart du temps défaut. Le projet de Voix Sans Frontières vise à mettre en place des chorales pour enfants

et adolescents rescapés dans le camp de Bidi Bidi en Ouganda. Un chef de chœur sera formé pour les encadrer afin de poursuivre le travail vocal effectué lors de stages réalisés par des membres de Voix Sans Frontières régulièrement. Parallèlement, un répertoire de chants traditionnels recueillis auprès des mères pour conserver leur culture musicale sera constitué et archivé numériquement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

Pour le Pôle Europe :

- *Le versement d'une subvention de 2 500 € à La Chambre,*
- *Le versement de 6 000 € à la Maison de l'Europe Strasbourg Alsace,*
- *Le versement d'une subvention de 30 000 € à l'Association européenne des Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe,*
- *Le versement d'une subvention de 70 000 € à l'association « Reporters sans frontières »,*
- *Le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Orchestre Universitaire de Strasbourg,*

Pôle Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et coopération transfrontalière :

- *Le versement d'une subvention de 2 600 € à Goethe Institut,*
- *Le versement d'une subvention de 2 000 € à Corps et Graph,*

Pôle coopération décentralisée et jumelages :

- *Le versement d'une subvention de 5 000 € au SGCPJ,*
- *Le versement d'une subvention de 20 000 € à Voix Sans Frontières,*

décide

- *d'imputer la dépense de 123 500 € du pôle Europe sur les crédits ouverts sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B dont le disponible avant le présent conseil est de 141 113 €*
- *d'imputer la dépense de 4 600 € du pôle Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et coopération transfrontalière sur les crédits ouverts sous la fonction 041, nature 6574, programme 8053, activité AD06C dont le disponible avant le présent conseil est de 4 600 €.*
- *d'imputer la dépense de 25 000 € du Pôle coopération décentralisée et jumelages sur les crédits de l'exercice 2017 sous la fonction 041, nature 6574, programme 8052, activité AD06C dont le disponible avant le présent conseil est de 25 000 €*

- *d'imputer la dépense de 40 000 € du Pôle Europe sur les crédits de l'exercice 2018 sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B (sous réserve du vote des crédits au Budget primitif 2018 de la ville de Strasbourg)*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

**Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales
Conseil Municipal du 18 décembre 2017**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Association La Chambre	Résidence photographique dans le cadre de la présidence danoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe	5 000 €	2 500 €	-
Maison de l'Europe Strasbourg Alsace (MESA)	Subvention de fonctionnement	6 000 €	6 000 €	4 000 €
Association européenne des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe	Subvention de fonctionnement	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Réseau express jeunes	Subvention de fonctionnement	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Association Reporters sans frontières	Remise des prix Reporters sans frontières dans le cadre du forum mondial de la démocratie	70 000 €	70 000 €	69 700 €
Orchestre universitaire de Strasbourg	Organisation du festival européen des orchestres universitaires en 2018	15 000 €	15 000 €	-
Goethe Institut	Organisation d'une exposition photographique	3 000 €	2 600 €	-
Association Corps et Graph	Projet culturel avec Stuttgart et Lodz	2 000 €	2 000 €	-
Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel (SGCPJ)	Aide à la restauration dans les centres préscolaires de Jacmel	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Voix sans frontières	Mise en place de chorales pour enfants et adolescents rescapés dans le camp de Bidi Bidi en Ouganda	35 000 €	20 000 €	-

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Modalités de versement des bourses dans le cadre de la politique d'accueil et d'intégration des étudiants réfugiés.

Fidèle à son combat pour la construction d'une Europe solidaire, pour la promotion et la défense des droits de l'Homme, la Ville de Strasbourg a fait le choix de peser de tout son poids au niveau local comme au niveau européen pour favoriser l'accueil et l'intégration dignes des réfugiés.

Cet engagement s'est notamment concrétisé par le lancement en octobre 2015 du Réseau européen des villes solidaires, dont l'objectif est d'élaborer une réponse conjointe pour relever le défi de l'accueil et de l'intégration. A l'échelle transfrontalière, un fonds spécial à l'attention des associations des deux côtés du Rhin a été initié par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pour favoriser l'intégration des enfants réfugiés.

Strasbourg a également renforcé ses actions de solidarité avec le peuple syrien, en lien avec ses partenaires de la société civile, de l'Université de Strasbourg et des Hôpitaux universitaires. Il s'agit notamment de soutenir les démarches de collectes et d'envois humanitaires.

Enfin, depuis 2016, la ville de Strasbourg a souhaité accorder une importance particulière à la situation des étudiants réfugiés.

Elle a rejoint le programme de l'Université visant à faciliter les démarches d'inscription, d'accès à l'aide sociale, à la vie associative, et d'apprentissage de la langue. Ce dispositif a permis à plus de 75 personnes de suivre une formation en Français Langue Etrangère. Il a été complété récemment par l'octroi de licences d'utilisation de la plateforme « Online Linguistic Support » de la Commission européenne, qui permet aux bénéficiaires de suivre des cours personnalisés de français en ligne.

Dans le cadre du séminaire sur l'intégration des étudiants réfugiés qui s'est tenu à Braga (Portugal) au mois d'août 2017, le Conseil de l'Europe a rappelé l'importance du rôle des autorités locales dans la mise en œuvre de dispositifs permettant aux jeunes nouveaux arrivants de s'épanouir en tant qu'acteurs de la vie de la cité, d'y développer et d'y exprimer leurs compétences.

Ces jeunes réfugiés bénéficient de deux atouts extraordinaires : une très grande capacité de résilience face à l'adversité et une formidable motivation pour démarrer une nouvelle vie. Le défi auquel les autorités locales font face est celui de créer les conditions d'une intégration réussie, de permettre à ces énergies positives de s'exprimer, au bénéfice de la société dans son ensemble.

La ville de Strasbourg souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur de l'intégration des étudiants réfugiés, par la mise en place d'un dispositif de bourses destiné à soutenir les jeunes nouveaux arrivants, après un parcours de vie souvent chaotique, dans leurs démarches d'accès à un cursus universitaire et à la poursuite de leurs études.

Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles à ce dispositif de bourses les jeunes de 18 à 30 ans ayant le statut de réfugié et ayant réalisé leurs démarches pour l'obtention de ce statut dans le Bas-Rhin.

Enveloppe globale : 6 000 €

Le montant maximum des bourses est fixé à 2 000 €.

Il s'agit d'un montant forfaitaire organisé pour la totalité du projet.

Modalités de sélection :

La priorité sera accordée aux dossiers pour lesquels l'octroi d'une bourse s'avère décisif pour l'engagement ou la poursuite des études à Strasbourg. L'appel à candidatures sera publié en ligne sur le site officiel strasbourg.eu

Un jury chargé d'examiner les candidatures recueillies, dans lequel seront représentées la ville de Strasbourg, l'Université de Strasbourg et la société civile (associations locales partenaires, engagées en faveur de l'accueil et de l'intégration), arrêtera la liste définitive des bourses au mois de décembre 2017. Il est proposé au Conseil municipal d'initier ce dispositif de bourses pour l'année universitaire en cours, selon les modalités énoncées ci-dessus.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le soutien de la mise en place d'un dispositif de bourses à l'attention des étudiants réfugiés.

décide

qu'un jury chargé d'examiner les candidatures recueillies, dans lequel seront représentées la ville de Strasbourg, l'Université de Strasbourg et la société civile (associations locales partenaires, engagées en faveur de l'accueil et de l'intégration), arrêtera la liste définitive des bourses au mois de décembre 2017 ;

décide

l'imputation de la dépense de 6 000 € sous la fonction 048, nature 6714, activité AD06D,

autorise

le Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg - budget 2018.

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 258 000 € les subventions suivantes :

Les Films du Spectre	100 000 €
-----------------------------	------------------

11^{ème} édition du festival européen du film fantastique à Strasbourg, du 14 au 25 septembre 2018, en présence des équipes de films et de professionnels du cinéma. Les projections seront accompagnées de conférences, d'expositions et d'animations à destination du grand public.

Compagnie Mémoires Vives	60 000 €
---------------------------------	-----------------

Soutien aux actions de prévention et de lutte contre les discriminations destinées aux associations, jeunes et scolaires, proposées par l'association en 2018, essentiellement dans les quartiers classés prioritaires.

Association de Gestion de la Maison des Associations	95 000 €
---	-----------------

Organisation de la rentrée des associations au Parc de la Citadelle, en septembre 2018. De nombreuses démonstrations, expositions et animations permettront aux 30 000 visiteurs attendus de découvrir les activités de plus de 300 associations réparties en villages thématiques. Ces journées sont également l'occasion pour les dirigeants associatifs de se rencontrer et de développer des dynamiques inter-associatives.

Les Amis de Marcel Rudloff	3 000 €
-----------------------------------	----------------

Participation aux frais d'organisation de la remise du prix de la Tolérance 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière*

*après en avoir délibéré
approuve*

le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

<i>Les Films du Spectre</i>	<i>100 000 €</i>
<i>Compagnie Mémoires Vives</i>	<i>60 000 €</i>
<i>Association de Gestion de la Maison des Associations</i>	<i>95 000 €</i>
<i>Les Amis de Marcel Rudloff</i>	<i>3 000 €</i>

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 258 000 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 793 300 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Les Films du Spectre	Subvention affectée	16 000,00	100 000,00	200 000,00
Compagnie Mémoires Vives	Subvention affectée	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Association de Gestion de la Maison des Associations	Subvention affectée	95 000,00	95 000,00	95 000,00
Les Amis de Marcel Rudloff	Subvention affectée	3 000,00	3 000,00	3 000,00

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de bourses dans le cadre de l'accueil des jeunes volontaires européens et internationaux.

Cette délibération porte sur la prise en charge de l'accueil des jeunes volontaires européens et internationaux accueillis au sein des services de la collectivité, dans le cadre des programmes « Service Volontaire Européen » et « Service Civique International », et en particulier les modalités de versement des bourses pour l'alimentation.

Soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, par le Ministère de l'Education nationale et par le programme Erasmus + de l'Union européenne, le dispositif d'accueil des jeunes volontaires au sein des services de la collectivité, approuvé lors du Conseil municipal du 26 juin 2017, inclut le versement mensuel d'une bourse d'un montant de 300 €, destinée à l'alimentation, à chacun des jeunes volontaires nommés ci-dessous :

- Mlle Victoria GULDE, originaire de la ville de Dresde (Allemagne) qui participera à la réalisation et au développement des actions du Lieu d'Europe, notamment celles qui s'adressent au jeune public (visites thématiques, activités ludiques ou artistiques, accueils de scolaires, ateliers de langue), percevra la bourse à partir du mois de janvier 2018 et jusqu'au mois de mai 2018 inclus.
- Mlle Caterina FRANZON, originaire de la ville de Padoue (Italie), accueillie au sein du jardin d'enfants Flandre, qui participera à la réalisation des activités quotidiennes de l'établissement, tout en sensibilisant les enfants à la culture de son pays, à partir de supports pédagogiques et ludiques nouveaux, percevra la bourse à partir du mois de janvier 2018 et jusqu'au mois de mai 2018 inclus.
- Mlle Sonia SALAMINO, originaire de la ville de Bari (Italie), accueillie au sein du jardin d'enfants Stoltz, qui participera à la réalisation des activités quotidiennes de l'établissement, tout en sensibilisant les enfants à la culture de son pays à partir de supports pédagogiques et ludiques nouveaux, percevra la bourse à partir du mois de janvier 2018 et jusqu'au mois de mai 2018 inclus.
- Mlle Nino ALAVIDZE, originaire de la ville de Koutaïssi (Géorgie), accueillie au sein de la mission vie universitaire et étudiante, qui contribuera à la réalisation d'actions

de communication et de promotion du programme « Strasbourg aime ses étudiants », ainsi qu'à la définition d'événements ponctuels à l'attention des étudiants accueillis Strasbourg, percevra la bourse à partir du mois de janvier 2018 et jusqu'au mois de septembre 2018 inclus.

- M. Kévin ROSSARO, originaire de la ville de Rovereto (Italie), accueilli au sein de la direction des relations européennes et internationales, qui contribuera au développement des projets européens en matière de jeunesse ainsi qu'à l'animation du réseau des villes partenaires du Club de Strasbourg, percevra la bourse à partir du mois de janvier 2018 et jusqu'au mois d'août 2018 inclus.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

Le versement mensuel à chacun des jeunes volontaires européens cités dans la délibération d'une bourse de 300 €, destinée à l'alimentation, au cours de la période d'accueil et ce jusqu'au mois de septembre 2018 inclus ;

décide

d'imputer les dépenses de fonctionnement 2017-2018 liées au développement du volontariat européen sur le CRB AD06B du Pôle Europe ;

autorise

le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et tout acte lié à la mise en œuvre du dispositif d'échange des jeunes volontaires.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Passation d'un marché relatif à la conception, production, réalisation d'un projet événementiel durant l'été 2018.

Depuis de nombreuses années, la ville de Strasbourg propose aux strasbourgeois-e-s et nombreux visiteurs un spectacle estival se nourrissant de l'exceptionnel patrimoine architectural de la Cathédrale de Strasbourg et son environnement direct.

Cet évènement joue un rôle important dans l'attractivité et le rayonnement de Strasbourg, et il doit conserver un haut niveau artistique et populaire pour répondre aux ambitions attendues.

Avec le classement au Patrimoine mondial de la Neustadt, le potentiel attractif de Strasbourg évolue, se diversifie, et grandit. C'est pourquoi, après trois années concentrées sur une manifestation place du Château, nous proposons de saisir l'opportunité du classement pour repenser l'évènement.

Un nouveau projet événementiel est donc envisagé, qui doit répondre aux objectifs suivants :

- Positionner Strasbourg comme haut lieu de créativité artistique au niveau national et mondial.
- Mettre en valeur les atouts d'une ville bimillénaire, d'une métropole européenne, moderne et créative.
- Développer la découverte, la connaissance et le partage d'un patrimoine riche dont la reconnaissance est mondiale avec l'extension de la labellisation Unesco.
- Participer au développement de l'activité touristique en générant des retombées économiques sur le territoire.
- Etre spectaculaire, ludique, tout public

C'est pourquoi nous proposons de mettre en place 3 propositions complémentaires sur 3 sites différents. L'une didactique basée sur la classification de la Neustadt, l'autre ludique et participative sur le secteur Cathédrale et la troisième visant à valoriser le patrimoine de la petite France.

Pour garantir la cohérence de cet ensemble protéiforme, nous développerons une trame narrative affirmée et cohérente. Ce récit sera nourri par la richesse historique locale.

Par conséquent, il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation à 3 lots (Lot Neustadt – Lot Cathédrale – Lot Petite France) pour la conception, production et réalisation d'un projet événementiel pour l'été 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la passation d'un marché public relatif à la conception, production et réalisation technique d'un projet événementiel pour l'été, d'un montant global estimé de 670 000 € HT, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la Ville ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations conformément au Décret 2016-360 du 25 mars 2016 et à l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,*
- à signer les marchés publics,*
- à exécuter les marchés de la ville de Strasbourg en résultant.*

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de bourses d'aide aux projets à de jeunes talents Strasbourgeois dans le cadre du dispositif "Bourse aux projets jeunes talents".

La « Bourse aux projets jeunes talents » est un dispositif qui vise à soutenir et à valoriser des projets d'intérêt général qui émanent de collectifs de jeunes, âgés de 16 à 25 ans, organisés ou non en association. Les bourses allouées sont d'un montant maximum de 2 000 € et ne peuvent pas financer l'intégralité du projet.

Dans le cadre de la politique jeunesse de la ville, le jury relatif au dispositif « Bourse aux projets jeunes talents », composé d'élus-es et de techniciens-nes de l'Eurométropole, s'est réuni les 24 octobre 2017 et 28 novembre 2017, sous la présidence Monsieur Mathieu CAHN, Adjoint au Maire.

Parmi les 10 projets proposés par des collectifs ou associations de jeunes dont les référents sont âgés de 19 à 24 ans, le jury en a retenu 8.

Le jury propose l'allocation des bourses suivantes, pour un montant total de 13 400 euros qui se détaille comme suit :

« Supermarché 2037, atelier d'anticipation positive » projet porté par un collectif de jeunes dont la référente est : Ariane HUGUES	2 000 €
--	----------------

Projet intergénérationnel qui pose la question de l'impact des activités des grandes multinationales sur la santé et la vie des gens. Ce projet prend la forme d'une exposition intitulée « Supermarché 2037 » qui valorise les travaux réalisés dans le cadre d'ateliers artistiques. Une démarche qui interroge le mode et les produits de consommation de demain.

« Projet Vossier » projet porté par un collectif de jeunes dont le référent est : Furcy LEROY DE LA BRIERE	2 000 €
---	----------------

A partir de textes écrits par Frédéric VOSSIER, Artiste de théâtre contemporain, le collectif propose la mise en scène de deux pièces : « *Monroe* » et « *La Forêt où nous pleurons* ». Il s'agit pour ce collectif de constituer une troupe Strasbourgeoise qui aura vocation à se produire dans les structures socioculturelles et culturelles de Strasbourg.

« 23bis en scène! » projet porté par un collectif de jeunes dont la référente est : Mélanie GIRAUD	2 000 €
---	----------------

Le collectif réunit treize scénographes pour l'organisation d'événements culturels divers autour du théâtre et du spectacle de rue. L'objectif du projet « 23bis en scène » est d'organiser un festival de scénographie, avec et pour les Strasbourgeois-ses, et notamment les plus éloignés-es de la pratique du théâtre.

« Projet Héros » projet porté par un collectif de jeunes dont le référent est : Florent AMMOUR	1 600 €
---	----------------

Projet qui se traduit par la conception et le développement d'un site qui permet aux utilisateurs de devenir des joueurs et des héros dans des livres-jeux. Le collectif est constitué de jeunes auteurs, rédacteurs, dessinateurs, développeurs, musiciens qui travaillent à la conception de livres éducatifs et interactifs.

« La cité des talents » projet porté par un collectif de jeunes dont la référente est : Rita EGHTEHAD	2 000 €
--	----------------

Le collectif travaille à l'organisation d'un événement culturel visant à repérer, reconnaître et promouvoir les jeunes talents de Strasbourg dans les domaines de la mode, la musique, la photographie et la danse. L'événement « La Cité des talents » s'inscrit dans le champ des cultures urbaines. Il vise à favoriser l'émergence de nouveaux talents, la mixité sociale et l'expression artistique des jeunes.

« Nos Migr'actions, de Conakry à Strasbourg » projet porté par un collectif de jeunes dont la référente est : Elsa CHOMIENNE	1 300 €
---	----------------

A partir d'une expérience vécue dans le cadre d'un festival à Conakry en Guinée, ce collectif de scénographes souhaite restituer un recueil de témoignages autour de la question des migrations. Cette démarche se concrétise par une exposition photographique et la diffusion de vidéos (réalisées à Conakry) dans des lieux culturels de la ville. Le collectif d'artistes envisage aussi de s'installer en résidence dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

« Acousmatics » projet porté par un collectif de jeunes dont le référent est : Aurélien SPACH	1 000 €
--	----------------

Le collectif travaille à la création d'un album et à l'organisation d'une tournée. Le projet « Acousmatic » s'inscrit dans la mouvance du jazz électro/hip hop et vise à créer des ponts interrégionaux et internationaux tout en faisant rayonner la scène des musiques actuelles locale.

« Lueurs d'Artistes» projet porté par l'association "Lueurs d'Artistes" dont le référent est : Gaëtan GILLIG	1 500 €
---	----------------

L'association « Lueurs d'Artistes » a pour objectif de promouvoir l'art auprès de la jeunesse par le biais d'un concours de jeunes talents. Elle souhaite organiser une exposition publique d'œuvres réalisées par des jeunes non issus des écoles d'art. Le collectif veut récompenser et valoriser des artistes indépendants de Strasbourg, âgés de 15 à 29 ans.

Je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

d'attribuer aux lauréats, dans le cadre du dispositif Bourse aux projets jeunes talents les montants suivants :

Au titre du budget 2017 :

<i>Ariane HUGUES</i>	<i>2 000 euros</i>
<i>Furcy LEROY DE LA BRIERE</i>	<i>2 000 euros</i>
<i>Mélanie GIRAUD</i>	<i>2 000 euros</i>
<i>Florent AMMOUR</i>	<i>1 600 euros</i>
<i>Rita EGHTEAD</i>	<i>2 000 euros</i>
<i>Elsa CHOMIENNE</i>	<i>1 300 euros</i>
<i>Aurélien SPACH</i>	<i>1 000 euros</i>
<i>l'association "Lueurs d'artistes"</i>	<i>1 500 euros</i>
<i>TOTAL</i>	<i>13 400 euros</i>

Les crédits nécessaires sont disponibles sur la ligne DL08 fonction 422 nature 6714, dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 30 000 euros ;

autorise

le Maire à signer les notifications de subvention et arrêtés correspondants.

Adopté le 18 décembre 2017 par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg
--

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions aux associations socioculturelles - Budget 2017.

Le présent rapport porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 121 790 €.

I. Subventions de fonctionnement :

Association AMI de HautePierre (Action - Médiation - Insertion) 40 000 €

Implantée sur la maille Eléonore du quartier de HautePierre, l'association AMI agit au quotidien en faveur des habitants et en particulier des plus jeunes.

Cette subvention exceptionnelle est destinée à pallier des baisses de financement de l'Etat et assurer la pérennité de l'action socio-éducative de l'association au profit notamment de 150 enfants et jeunes qui fréquentent régulièrement la structure.

Ainsi, aux côtés des activités culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et de loisirs assurées tout au long de l'année, AMI propose également un accompagnement à la scolarité tous les soirs après l'école et agit en concertation avec les acteurs du territoire en impliquant notamment les parents dans la définition des actions et dans leur évaluation. Enfin, elle offre à la jeunesse du quartier un lieu d'accueil de proximité pour les accompagner dans leur insertion professionnelle.

Association Lupovino 40 000 €

L'association Lupovino, devenue récemment le 14^{ème} centre socioculturel strasbourgeois, intervient quotidiennement avec et aux cotés des familles tsiganes du Polygone sur le quartier du Neuhof.

L'attribution exceptionnelle de cette subvention est destinée à pallier des baisses de financement de l'Etat et assurer la pérennité de l'action socioculturelle quotidienne de l'association au bénéfice d'environ 500 habitants au travers de ses trois pôles d'intervention :

- le pôle enfance jeunesse : accompagnement à la scolarité, animations socioculturelles et sportives, accueil de loisirs sans hébergement, séjours ;
- le pôle formation : cours de français langue Intégration, cours de remise à niveau des savoirs de base, permanence emploi, suivi des auto-entrepreneurs ;

- le pôle famille : accès aux droits, accompagnement au relogement, ateliers, évènementiels : carnaval, Polygone en fête, les puces du Polygone, la fête de Noël, les sorties familiales.

II. Subvention pour projet :

Association KAPTA **26 000 €**

Le projet Speaker vise à développer un média participatif des quartiers avec pour objectifs : l'éducation aux médias, l'accompagnement et la formation des habitant-e-s à la production de contenus journalistiques, la structuration d'un réseau de médias participatifs, la mise en place de partenariats avec les médias locaux et nationaux.

Ce projet comprend : la création d'un comité de rédaction composé entre autres d'habitant-e-s des quartiers, la captation d'images par des réseaux d'utilisateurs des structures de quartiers afin de produire des contenus audiovisuels valorisant les activités existantes, et un accompagnement à la production de leurs propres contenus pour les jeunes talents qui veulent aller plus loin.

III. Subvention pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaire :

Association du centre socioculturel de la Meinau **15 790 €**

La subvention est destinée à permettre à l'association de poursuivre l'accueil collectif de mineurs péri et extrascolaire auparavant organisé en régie municipale dans les écoles élémentaires de la Meinau et de la canardière. Cet accueil est désormais mis en œuvre par l'association depuis septembre 2016.

L'aide totale pour l'année 2016/2017 s'élève à 46 073 € et intègre de manière exceptionnelle 3 000 € de compensation financière afin de permettre une augmentation tarifaire lissée sur 2 ans.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

1. l'allocation de subvention de fonctionnement :

<i>Association AMI de HautePierre (Action - Médiation - Insertion)</i>	<i>40 000 €</i>
<i>Association Lupovino</i>	<i>40 000 €</i>

2. l'allocation d'une subvention pour projet :

<i>Association Kapta</i>	<i>26 000 €</i>
--------------------------	-----------------

3. le versement d'une subvention pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaires

<i>Association du centre socioculturel de la Meinau</i>	<i>15 790 €</i>
---	-----------------

Les crédits nécessaires, soit 121 790 €, sont ouverts sous Activité DL03B – Nature 6574 - Fonction 422- Programme 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 139 958 €.

autorise

le Maire ou son représentant à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE

Service Vie associative

CREDITS 2017

Conseil Ville du 18 décembre 2017

Elu : M. CAHN »

associations	Nature de la sollicitation	montant demandé	1ère tranche	montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
--------------	----------------------------	-----------------	--------------	-----------------	---------------------------------

1. Allocation de subvention de fonctionnement aux centres socioculturels

Lupovino	Fonctionnement	124 350	0	40 000	71 560
SOUS-TOTAL		124 350	0	40 000	71 560

2. Allocation de subvention de fonctionnement aux associations socio-éducatives

AMI HautePierre	Fonctionnement	80 000	0	40 000	27 600
SOUS-TOTAL		80 000	0	40 000	27 600

3. Allocation de subvention pour projet

Association KAPTA	Projet	27 000	0	26 000	0
SOUS-TOTAL		27 000	0	26 000	0

4. Allocation d'une 2ème tranche de subvention de fonctionnement pour l'organisation d'ALSH péri et extra scolaire

CSC Meinau	Fonctionnement	46 073	30 283	15 790	0
SOUS-TOTAL		46 073	30 283	15 790	0

MONTANT TOTAL FONCTIONNEMENT		277 423	30 283	121 790	99 160
-------------------------------------	--	----------------	---------------	----------------	---------------

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions aux associations socioculturelles - Budget 2018.

Le présent rapport porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 4 568 600 €.

I. Allocation d'une première tranche de subvention de fonctionnement :

Afin de permettre aux associations de conserver un niveau de trésorerie et de mener à bien leurs actions quotidiennes et dans l'attente d'un examen approfondi de leurs requêtes, notamment après réception des comptes clos 2017 (compte de résultat et bilan), il est proposé de verser une première tranche de subvention de fonctionnement, équivalente à 70 % du montant de la subvention versée en 2017.

Par ailleurs, et conformément à l'engagement pris dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2020, des projets récurrents, dont l'intérêt local et l'utilité sociale ont été démontrés et qui faisaient l'objet de financements spécifiques, sont intégrés depuis 2013 à la subvention de fonctionnement.

A. Pour les centres socioculturels :

Association du centre socio-culturel de Neudorf	230 400 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	523 600 €
Cette subvention est répartie comme suit :	
– 362 600 € à titre de 1 ^{ère} tranche pour le fonctionnement de l'espace Klebsau	
– 161 000 € à titre de 1 ^{ère} tranche pour le fonctionnement de l'espace Ziegelwasser	
Association du centre socioculturel de la Meinau	59 700 €
Association Lupovino	50 400 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	325 800 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	231 600 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	268 500 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	174 400 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	233 700 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	107 100 €

Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	254 000 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	61 600 €
Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	337 400 €
ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	272 200 €

B. Pour les associations socio-éducatives :

Association AMI de Hautepierre - Action – Médiation - Insertion	27 700 €
Association de gestion de la Maison des Associations	180 900 €
Centre culturel et social Rotterdam	96 600 €
Association Porte Ouverte	92 400 €
Association les Bateliers	74 200 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs - OPFAL	91 700 €
Association d'éducation populaire St Ignace	111 700 €
Association Maison des Potes de Strasbourg	17 500 €
Association l'Eveil Meinau	29 000 €
Association migration solidarité et échanges pour le Développement - AMSED	25 000 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – centre de loisirs et d'animation éducatifs	116 900 €
Association les Disciples	19 500 €
Association Gospel Kids	26 900 €
ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	59 100 €
Association Régionale d'Alsace des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives - CEMEA	10 500 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	15 700 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	9 400 €

II. Allocation de subventions de fonctionnement pour des associations socioculturelles :

Club de go de Strasbourg St Etienne	8 000 €
--	----------------

Le club de go organise depuis 1982 des actions permettant la découverte et la pratique de ce jeu de réflexion. Cette subvention est destinée à lui permettre de poursuivre des actions permettant la pratique de ce jeu en milieu scolaire et les samedis au FEC, et d'organiser la phase finale du championnat de France individuel ainsi que la 10^{ème} édition du tournoi international de Strasbourg qui se déroulera au mois de mai 2018.

Association France Bénévolat Bas-Rhin	3 500 €
--	----------------

La subvention est destinée à permettre à l'association de poursuivre ses actions de promotion, de développement et de valorisation du bénévolat (542 bénévoles accueillis en 2016), dont notamment pour 2018 l'aide aux associations afin de répondre à leurs besoins en bénévoles dans le cadre des savoirs fondamentaux et la poursuite de la mise en place de parcours bénévoles proposés aux demandeurs d'asile avec un objectif d'intégration citoyenne et d'acquisition des savoirs fondamentaux de la langue française.

Association Culturelle des Merveilles de la Montagne Verte	5 000 €
---	----------------

Cette association, portée par des bénévoles, intervient sur les secteurs du Murhof et de Westhoffen à la Montagne Verte. La subvention vise à l'aider à organiser sur l'année des animations pour les enfants et les jeunes les mercredis et petites vacances scolaires, des événements sportifs, des ateliers pour les adultes, ainsi que des sorties familiales et des événements festifs en direction d'un public intergénérationnel.

Association Solidarité Culturelle	8 600 €
--	----------------

L'association s'implique dans le quartier du Hohberg où elle poursuit des activités à destination des enfants et des adolescents (foot, soutien scolaire), des adultes (cours d'alphabétisation), des familles (soutien dans les démarches administratives de tous ordres, sorties, soirées musicales ...) et des personnes âgées.

Association Initiative de la Montagne Verte	4 500 €
--	----------------

La subvention est destinée à aider l'association, portée par des bénévoles, sur le quartier Henri Sellier et sur le secteur Molkenbronn, à organiser tout au long de l'année des après-midi conviviales, des actions d'embellissement du cadre de vie en direction des enfants et des parents en lien avec le bailleur social, des animations diverses sur le quartier pour un public intergénérationnel, des sorties, des week-ends et des séjours familiaux.

Jeunesse Ouvrière Chrétienne	2 000 €
-------------------------------------	----------------

L'association propose des accueils hebdomadaires le vendredi soir à de jeunes adultes de plus de 18 ans et le samedi après-midi à des adolescents de 14 à 19 ans, provenant principalement des quartiers de l'Elsau, HautePierre et la Montagne Verte. Ces accueils ont vocation à permettre aux jeunes de se rencontrer, d'échanger, de débattre et de porter divers projets et actions définis collégialement au préalable. L'association propose également 2 à 3 temps forts dans l'année.

III. Subventions dans le cadre du Contrat enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin prévoit de soutenir le développement d'activités de loisirs nouvelles et/ou supplémentaires en faveur des enfants et adolescents entre 3 et 17 ans.

A. Attribution d'une première tranche de subvention :

Dans l'attente d'un examen approfondi des requêtes des associations sur la base des comptes clos 2017, il vous est proposé d'accorder aux associations suivantes une première tranche de subvention, équivalente à 70% du montant attribué en 2017 :

Association du centre social et culturel du Neuhof	24 800 €
---	-----------------

Le centre socioculturel accueille quotidiennement des enfants de 4 à 8 ans ainsi que les associations et partenaires locaux dans les locaux de la Ludothèque, dédiés au jeu et à l'éveil de l'enfant.

Association du centre socioculturel de la Meinau	121 100 €
---	------------------

Le centre socioculturel propose quotidiennement un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 4 à 17 ans.

Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	61 400 €
---	-----------------

La subvention est destinée à accompagner le développement de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 6 à 16 ans que propose le centre socioculturel de la Krutenau.

Association d'Education populaire St Ignace	24 500 €
--	-----------------

Cette association, implantée au Stockfeld, organise toute l'année un accueil périscolaire pour les 6 - 12 ans et un accueil de loisirs sans hébergement pour les adolescents de 12 à 17 ans.

Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	25 900 €
---	-----------------

La subvention est destinée à soutenir les activités quotidiennes à destination des enfants que propose le centre socioculturel Au-delà des Ponts.

Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau	30 600 €
--	-----------------

L'association développe des activités autour du jeu (accueil de groupes et de familles dans les locaux à la Meinau) et installe des espaces de jeux à l'occasion de nombreux évènements et fêtes de quartiers.

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	15 600 €
--	-----------------

L'association organise depuis avril 2016 un accueil jeunesse pour les 10-14 ans les mercredis après-midi et les vacances scolaires. L'association propose également un soutien aux initiatives et aux projets de jeunes de 14 à 25 ans et développe ponctuellement des animations de rue, notamment durant le mois d'août.

B. Attribution de la totalité du montant de la subvention pour l'année 2018 :

Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	20 000 €
---	-----------------

La subvention est destinée à soutenir l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement ainsi qu'un accueil périscolaire (le Croisillon) à l'école Lucie Berger pour le 6 / 12 ans ainsi qu'un accueil de loisirs sans hébergement maternel (3-6 ans) bilingue.

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	28 000 €
--	-----------------

Cette subvention se répartit comme suit :

- 3 000 € pour l'organisation d'un accueil de loisirs périscolaire à l'école élémentaire du Stockfeld pour une quinzaine d'enfants de 6 à 12 ans, accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs en période scolaire après l'école jusqu'à 18h15.
- 25 000 € pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement dans les locaux de l'école Marcelle CAHN aux Poteries (Les Toupidecs) pour les enfants de 6 à 12 ans, tous les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires.

IV. Attribution d'une première tranche de subvention pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaires :

Il vous est proposé d'accorder à l'association suivante une première tranche de subvention, équivalente à 70% du montant attribué en 2017. Le solde sera instruit sur la base d'un examen approfondi de la requête, après réception des comptes clos 2017 (compte de résultat et bilan) :

Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	50 000 €
---	-----------------

La subvention est destinée à permettre à l'association de poursuivre l'accueil collectif de mineurs péri et extrascolaire auparavant organisé en régie municipale à l'école élémentaire St Thomas et mis en œuvre désormais par l'association depuis septembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

1. l'allocation d'une première tranche de subvention de fonctionnement

A. pour les centres socioculturels:

<i>Association du centre socio-culturel de Neudorf</i>	<i>230 400 €</i>
<i>Association du centre social et culturel du Neuhof</i>	<i>523 600 €</i>
<i>Association du centre socioculturel de la Meinau</i>	<i>59 700 €</i>
<i>Association Lupovino</i>	<i>50 400 €</i>
<i>Association du centre social et culturel Victor Schœlcher</i>	<i>325 800 €</i>
<i>Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet</i>	<i>231 600 €</i>
<i>Association populaire Joie et santé Koenigshoffen</i>	<i>268 500 €</i>
<i>Association du centre social et culturel de la Montagne Verte</i>	<i>174 400 €</i>
<i>Association du centre social et culturel de l'Elsau</i>	<i>233 700 €</i>
<i>Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau</i>	<i>107 100 €</i>
<i>Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale</i>	<i>254 000 €</i>
<i>Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts</i>	<i>61 600 €</i>
<i>Association du centre socioculturel du Fossé des Treize</i>	<i>337 400 €</i>
<i>ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg</i>	<i>272 200 €</i>

B. pour les associations socio-éducatives :

<i>Association AMI de HautePierre - Action – Médiation - Insertion</i>	<i>27 700 €</i>
<i>Association de Gestion de la Maison des Associations</i>	<i>180 900 €</i>

<i>Centre culturel et social Rotterdam</i>	96 600 €
<i>Association Porte Ouverte</i>	92 400 €
<i>Association les Bateliers</i>	74 200 €
<i>Organisation populaire des activités de loisirs - OPAL</i>	91 700 €
<i>Association d'éducation populaire St Ignace</i>	111 700 €
<i>Association Maison des Potes de Strasbourg</i>	17 500 €
<i>Association l'Eveil Meinau</i>	29 000 €
<i>Association migration solidarité et échanges pour le Développement - AMSED</i>	25 000 €
<i>Garderie-Restaurant la Clé des Champs – centre de loisirs et d'animation éducatifs</i>	116 900 €
<i>Association les Disciples</i>	19 500 €
<i>Association Gospel Kids</i>	26 900 €
<i>ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles</i>	59 100 €
<i>Association Régionale d'Alsace des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives - CEMEA</i>	10 500 €
<i>Association Maison des jeux de Strasbourg</i>	15 700 €
<i>Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin</i>	9 400 €

2. *l'allocation de subventions de fonctionnement pour des associations socioculturelles :*

<i>Club de go de Strasbourg St Etienne</i>	8 000 €
<i>Association France Bénévolat Bas-Rhin</i>	3 500 €
<i>Association Culturelle des Merveilles de la Montagne Verte</i>	5 000 €
<i>Association Solidarité Culturelle</i>	8 600 €
<i>Association Initiative de la Montagne Verte</i>	4 500 €
<i>Jeunesse Ouvrière Chrétienne</i>	2 000 €

3. *l'allocation de subventions dans le cadre du Contrat enfance Jeunesse*

A. *Attribution d'une première tranche de subvention :*

<i>Association du centre social et culturel du Neuhof</i>	24 800 €
<i>Association du centre socioculturel de la Meinau</i>	121 100 €
<i>Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau</i>	61 400 €
<i>Association d'Education populaire St Ignace</i>	24 500 €
<i>Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts</i>	25 900 €
<i>Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau</i>	30 600 €
<i>Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin</i>	15 600 €

B. *Attribution de la totalité du montant de la subvention pour l'année 2018 :*

<i>Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes</i>	20 000 €
---	----------

<i>Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin</i>	<i>28 000 €</i>
--	-----------------

4. Allocation d'une première tranche de subvention pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaires :

<i>Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes</i>	<i>50 000 €</i>
---	-----------------

Les crédits nécessaires, soit 4 568 600 € sont ouverts sous Activité DL03B – Nature 6574 - Fonction 422- Programme 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 7 589 300 €,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions et à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

1. Allocation d'une première tranche de subvention de fonctionnement aux centres socioculturels pour 2018

Association	Compte de résultat 2016 ¹	Budget prévisionnel 2018 ¹	Subv. versée en 2017	Subv. Sollicitée en 2018	1ère tranche 2018 (70 %)	1ère tranche 2018 (70 %) arrondi à la centaine
CSC Neudorf	1 339 621 €	1 413 762 €	329 200 €	352 119 €	230 440 €	20 400 €
CSC Neuhof (projet Klebsau + animation de rue)	1 955 926 €	1 872 606 €	518 000 €	550 330 €	362 600 €	32 600 €
CSC Neuhof (Projet Ziegelwasser)	1 955 926 €	1 872 606 €	230 000 €	239 000 €	161 000 €	16 000 €
CSC Meinau	835 108 €	929 679 €	85 300 €	86 985 €	59 710 €	59 700 €
CSC Lupovino	418 411 €	432 205 €	72 000 €	115 270 €	50 400 €	50 400 €
CSC Cronenbourg (Chantier d'insertion et prévention spécialisée inclus)	2 731 189 €	2 305 800 €	465 500 €	465 500 €	325 850 €	32 800 €
CSC HautePierre	1 136 806 €	1 115 288 €	330 900 €	331 000 €	231 630 €	23 600 €
CSC de Koenigshoffen	2 067 113 €	1 477 261 €	383 600 €	389 354 €	268 520 €	28 500 €
CSC Montagne Verte	852 665 €	839 194 €	249 100 €	249 111 €	174 370 €	174 40 €
CSC L' Elsau (LAPE compris)	1 085 118 €	1 075 890 €	333 900 €	340 000 €	233 730 €	23 700 €
CSC Krutenau	834 672 €	873 899 €	152 900 €	169 978 €	107 030 €	107 10 €
CSC Robertsau	1 310 752 €	1 369 353 €	342 300 €	362 811 €	253 968 €	25 000 €
CSC Au-Delà des Ponts	492 610 €	435 500 €	88 000 €	89 500 €	61 600 €	61 600 €
CSC Fossé des XIII (EAJE compris)	2 745 636 €	2 665 660 €	482 100 €	484 100 €	337 470 €	33 400 €
CSC Esplanade (multi-accueil compris)	2 804 986 €	2 521 146 €	388 800 €	400 300 €	272 160 €	27 200 €
TOTAL	20 610 613 €	19 327 243 €	4 451 600 €	4 625 358 €	3 130 478 €	3 130 400 €

2. Allocation d'une première tranche de subvention de fonctionnement aux associations socio-éducatives pour 2018

Association	Compte de résultat 2016 ¹	Budget prévisionnel 2018 ¹	Subv. versée en 2017	Subv. Sollicitée en 2018	1ère tranche 2018 (70 %)	1ère tranche 2018 (70 %) arrondi à la centaine
AMI HautePierre	205 573 €	245 500 €	39 600 €	60 000 €	27 220 €	27 700 €
Maison des Associations	536 706 €	542 663 €	258 400 €	260 000 €	180 880 €	180 90 €
Centre Culturel et Social Rotterdam	596 478 €	604 866 €	138 000 €	262 601 €	96 600 €	96 600€
Porte Ouverte	263 834 €	301 187 €	132 000 €	136 551 €	92 400 €	92 400€
Association Les Bateliers	564 589 €	523 350 €	106 000 €	120 000 €	74 200 €	74 200€
Organisation Populaire des Activités de loisirs - OPAL	176 547 €	201 200 €	131 000 €	145 210 €	91 700 €	91 700€
AEP St Ignace	902 974 €	410 820 €	159 600 €	176 000 €	111 720 €	111 70 €
Maison des Potes	78 635 €	106 870 €	25 000 €	25 000 €	17 500 €	17 500 €
Eveil Meinau	237 099 €	178 018 €	41 500 €	60 000 €	29 050 €	29 000 €
AMSED	569 857 €	586 650 €	35 800 €	40 000 €	25 060 €	25 000 €
Restaurant Garderie La clef des champs	298 397 €	246 910 €	167 000 €	173 315 €	116 900 €	116 90 €
Les Disciples	618 917 €	551 480 €	27 900 €	27 900 €	19 530 €	19 500 €
Gospel Kids	104 635 €	137 250 €	38 500 €	42 000 €	26 950 €	26 900 €
ASTU	282 019 €	413 900 €	84 500 €	107 500 €	59 150 €	59 100 €
CEMEA	754 474 €	908 705 €	15 000 €	25 000 €	10 500 €	10 500 €
Maison des Jeux	174 372 €	168 800 €	22 500 €	23 100 €	15 750 €	15 700 €
CDAFAL - Projet socioculturel Poteries	142 098 €	184 223 €	13 500 €	17 632 €	9 450 €	9 400 €
TOTAL	6 507 204 €	6 312 392 €	1 435 800 €	1 701 809 €	1 005 60 €	1 004 700 €

¹ Budgets hors valorisation des bâtiments mis à disposition

3. Allocation d'une première tranche de subvention dans le cadre du Contrat enfance Jeunesse pour 2018

Association	Compte de résultat 2016 ¹	Budget prévisionnel 2018 ¹	Subv. versée en 2017	Subv. Sollicitée en 2018	1ère tranche 2018 (70 %)	1ère tranche 2018 (70 %) arrondi à la centaine
CSC Neuhof - Ludothèque	153 529 €	150 600 €	35 500 €	35 500 €	24 850 €	24 800 €
CSC Meinau	835 108 €	929 679 €	173 100 €	176 511 €	121 170 €	121 10 €
CSC Krutenau	834 672 €	873 899 €	87 700 €	95 878 €	61 390 €	61 400 €
AEP St Ignace	902 974 €	410 820 €	35 000 €	35 000 €	24 500 €	24 500 €
Association Au-delà des Ponts	492 610 €	435 500 €	37 000 €	39 500 €	25 900 €	25 900 €
Association Je joue je vis - Ludothèque Meinau	112 532 €	82 300 €	43 700 €	57 000 €	30 590 €	30 600 €
CDAFAL (ALSH pré-ados Poteries)	31 564 €	29 862 €	22 300 €	22 000 €	15 610 €	15 600 €
TOTAL	3 362 989 €	2 912 660 €	434 300 €	461 389 €	304 010 €	30900 €

4. Allocation d'une subvention dans le cadre du Contrat enfance Jeunesse 2018

Association	Compte de résultat 2016 ¹	Budget prévisionnel 2018 ¹	Subv. versée en 2017	Subv. Sollicitée en 2018	Subv. proposée
Association la Croisée des chemins - ALSH le Croisillon	337 859 €	364 850 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
CDAFAL (ALSH Les Toupidecs Poteries)	82 503 €	83 090 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
CDAFAL (ALSH périsco stockfeld)	17 806 €	23 790 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
TOTAL	438 168 €	471 730 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions au titre des solidarités

Dans le cadre du soutien aux associations, il est proposé d'allouer les subventions suivantes dont le montant total s'élève à 523 840 €.

1. Actions humanitaires et de solidarité

Association culturelle et sociale de la Meinau	1 200 €
---	----------------

L'association a pour mission principale, la distribution de colis alimentaires aux familles en difficulté du quartier de la Meinau. Elle assure également un accueil par des bénévoles (conseils sur la confection des repas, premiers contacts en vue d'un éventuel accompagnement social...).

Fondation Vincent de Paul - Escale saint Vincent	12 300 €
---	-----------------

Lieu d'accueil et de soins des personnes défavorisées de Strasbourg, ce service constitue une structure adaptée pour les publics sans domicile entre l'hospitalisation et la rue. Elle permet ainsi une prise en charge médicale et soignante de courte durée pour les personnes en difficulté médicale mais ne relevant pas d'une hospitalisation ou sortant d'hospitalisation. La Fondation Vincent de Paul, gestionnaire de l'Escale, a obtenu un accord de l'Etat pour labelliser son dispositif en lits halte-santé.

Club de jeunes l'Etage	270 800 €
-------------------------------	------------------

Lieu d'accueil et de ressources pour familles avec enfants en situation de vulnérabilité. L'association, en partenariat avec le Home protestant assure la gestion d'un lieu de répit pour les familles avec enfants en situation de vulnérabilité. Les familles sont orientées par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), les accueils de jour du territoire, les centres médico-sociaux et le CCAS de la ville de Strasbourg. Les réponses apportées s'appuient sur la compétence et l'expertise des partenaires dans les domaines de l'accompagnement des familles aux droits incomplets, de la parentalité, la protection de l'enfance... Ce projet est cofinancé par l'Etat et la Ville. De plus, le bâtiment situé quartier Gare est mis à disposition du Club de jeunes l'Etage. La subvention concerne la période d'expérimentation, soit au maximum, 2 ans.

Le bonheur d'un sourire	1 500 €
L'association organise régulièrement des repas pour les personnes en grande précarité et sans abri. Elle souhaite organiser un repas spécial à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il est proposé de soutenir cette action.	
Lianes	1 500 €
Action de vaccination et d'implantation de puces pour chiens et chats de personnes sans abri L'association a entrepris, dans le cadre d'un partenariat avec un vétérinaire, la vaccination et l'implantation de puces électroniques sur des chiens et des chats appartenant à des personnes sans abri.	
Centre communal d'action sociale de Strasbourg	60 000 €
Accueil des réfugiés Le CCAS de Strasbourg agit en faveur des personnes en précarité sur le territoire de la Ville. Il est proposé d'allouer au CCAS un financement complémentaire de 60 000 € destiné d'une part à prendre en compte les dépenses liées à la mobilisation exceptionnelle d'un gymnase lors de la période hivernale de janvier 2017 et d'autre part à contribuer à l'ensemble des démarches mises en œuvre pour mettre fin au campement rue du Rempart en octobre 2017.	
Université de Strasbourg - laboratoire SAGE	10 000 €
Analyse des parcours sociaux des usagers des services sociaux à Strasbourg ». L'université de Strasbourg et le laboratoire SAGE (Sociétés, acteurs, Gouvernement en Europe) proposent un programme de recherche dans la perspective d'un guide d'évaluation des politiques publiques. Cette subvention se focalisera dans un premier temps sur les personnes en situation de précarité énergétique.	
Université de Strasbourg – laboratoire DynamE	7 500 €
L'évaluation biographique des politiques publiques envers les migrants L'université de Strasbourg et le Laboratoire Dynamiques Européennes (DynamE) proposent un programme d'évaluation des politiques publiques centré sur le vécu des personnes et le regard des professionnels experts. Ce projet Migreval concerne les migrants et portera sur : - les parcours des familles Roms ayant bénéficié des espaces temporaires d'insertion proposés par la Ville, et, - sur l'expérimentation conjointe Ville de Strasbourg/Etat d'un lieu d'accueil et de ressources pour ménages avec enfants à la rue et en situation de vulnérabilité porté par l'association l'Etage et qui ouvre ses portes fin 2017.	
Cimade service œcuménique d'entraide	15 000 €

Le fonctionnement général 2018

L'association poursuit et développe des actions d'accueil et d'accompagnement pour les étrangers en difficulté. Elle assure aussi la domiciliation postale pour 155 personnes. Son expertise juridique est reconnue par l'ensemble des partenaires qui la sollicitent. Après avoir réorganisé l'accueil, l'association a ouvert une permanence supplémentaire, compte tenu de la demande croissante et en particulier, des évolutions législatives et réglementaires actuelles. Elle développe une action collective en direction des femmes étrangères victimes de violence conjugale.

Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg – CASAS	40 000 €
---	-----------------

Le fonctionnement général 2018

CASAS a pour objectifs d'accueillir les demandeurs d'asile, leur permettre d'appréhender et de connaître le nouveau contexte culturel, social, linguistique, les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches (dossiers OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides) et dans leur recherche d'hébergement. L'accompagnement administratif et juridique proposé est porté par une équipe pluridisciplinaire (accueillants-es, accompagnateurs-rices et interprètes bénévoles) dont les interventions sont complétées par le travail d'une équipe médico-sociale. Cette action se développe à partir du dispositif d'accueil mis en place : permanences d'accueil hebdomadaires, domiciliation postale de plus de 600 personnes, gestion en continu des situations d'urgence, organisation de rencontres d'introduction à la vie en France (apprentissage du français) et moments conviviaux. La mise en place de la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile a substantiellement fait évoluer le cadre de travail de l'association. Il est proposé de verser à CASAS un acompte correspondant à 60 % de la somme allouée en 2017.

2. insertion

Comité d'action sociale en faveur des populations issues de l'immigration - CASTRAMI	4 000 €
---	----------------

le fonctionnement général

Le CASTRAMI a pour but de faciliter les relations entre les populations issues de l'immigration et les services publics pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Pour cela elle assure un rôle d'accompagnateur, de conseiller et de médiateur

3. protection des mineurs

Association la grande écluse - centre de ressources et de consultation familiale	30 000 €
---	-----------------

Le fonctionnement général 2018

L'association a pour mission de renforcer, par l'accompagnement thérapeutique des familles, la cohérence de toutes les prestations en direction des enfants et adolescents en désinsertion scolaire ou sociale. Ces actions visent à restaurer le lien social. Au sein de la famille, elle aide les parents à se réapproprier leur compétence auprès de leurs enfants et adolescents. Il est proposé d'allouer à l'association une avance de 30 000 € sur la participation annuelle 2018

4. Espace temporaire d'insertion et d'hébergement de familles sans abri et mal logées

Les jardins de la Montagne-Verte	30 000 €
---	-----------------

Favoriser l'accès à l'emploi de résidents-es sur les espaces temporaires d'insertion (espace Hoche – espace 16)

Cette action s'adresse à une quinzaine de personnes très éloignées de l'emploi de par leur manque de maîtrise de la langue, des problématiques de santé, le manque de compréhension de l'environnement socio-professionnel, l'absence d'intégration des codes du monde du travail.

L'action se déroulera sur deux années (2017/2018). Le financement de la Ville permettra notamment de renforcer l'équipe d'encadrement de l'association.

Cette action vise également la sortie de ces personnes des espaces temporaires d'insertion vers un logement autonome (résidence sociale ou logement social). Le montant proposé constitue le solde de la participation de la collectivité à cette action, soit au total, 62 000 €.

5. soutien à l'autonomie

Collectif pour l'intégration scolaire individualisée – CISI	500 €
--	--------------

le fonctionnement général

Le CISI œuvre pour la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Il intervient auprès des institutions concernées (rectorat, inspection académique, dispositif Handiscol, Maison départementale des personnes handicapées) et collabore avec ces dernières. Son action l'amène à apporter une aide aux parents et aux professionnels concernés.

Vue d'ensemble	2 640 €
-----------------------	----------------

La marche pour la vue

L'association a organisé, le 14 octobre 2017, une marche pour militer contre les maladies de la vue afin de récolter des fonds à destination de la recherche médicale - Il s'agit d'un évènement national

Communauté clair de terre	14 400 €
----------------------------------	-----------------

Le fonctionnement du « Relais culture et loisirs » pour l'exercice 2018

Fonctionnement du Relais de culture et loisirs

L'association permet aux personnes adultes handicapées mentales de vivre en commun et de partager avec d'autres personnes dans le cadre des activités proposées par le Relais de la Culture et des Loisirs, un accueil, des échanges, des évènements, des loisirs, des activités culturelles, sportives, des rencontres conviviales et festives pour favoriser leur insertion sociale.

Fédération des malades et handicapés union départementale du Bas-Rhin	8 500 €
--	----------------

Le fonctionnement général 2018

L'association assure une action de lien social importante, dans plusieurs quartiers de Strasbourg, permettant, par les diverses activités qu'elle propose, de rompre l'isolement et de favoriser les rencontres de personnes isolées par la maladie, le handicap, la vieillesse.

Coordination handicap et autonomie - CHA	10 000 €
---	-----------------

Le fonctionnement général 2018

L'association défend, conseille, forme, informe et accompagne les personnes en situation de perte d'autonomie, leurs proches et leurs aidants. Son but est de permettre aux personnes de grande dépendance d'être mieux entendues, de pouvoir exercer leur citoyenneté de manière autonome et engagée et de défendre leurs droits.

6. Mission Droit des femmes et égalité de genre

Association des amis du musée Vodou	4 000 €
--	----------------

L'association des amis du musée Vodou a le projet d'organiser une exposition temporaire de mars à octobre prochain. Articulée autour du féminin dans le Vodou, elle sera l'occasion de rendre visible des facettes méconnues de la place de la femme en Afrique de l'Ouest. Cette approche nouvelle se déclinera en des supports multiples qui compléteront l'exposition elle-même : conférences notamment en lien avec l'Université et la Ville de Strasbourg, pour le choix de sujet par exemple.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- *d'allouer les subventions suivantes :*

- | | |
|---|------------------|
| <i>1. Association culturelle et sociale de la Meinau
distribution de colis alimentaires</i> | <i>1 200 €</i> |
| <i>2. Fondation Vincent de Paul - Escalier saint Vincent
fonctionnement de l'Escalier Saint Vincent</i> | <i>12 300 €</i> |
| <i>3. Club de jeunes l'Etage
lieu d'accueil et de ressources pour ménages</i> | <i>270 800 €</i> |
| <i>4. Le bonheur d'un sourire
repas pour les fêtes de fin d'année</i> | <i>1 500 €</i> |
| <i>5. Lianes
vaccination et d'implantation de puces pour chiens</i> | <i>1 500 €</i> |

6. Centre communal d'action sociale de Strasbourg Complément accueil des réfugiés	60 000 €
7. Université de Strasbourg Analyse des parcours sociaux des usagers des services sociaux à Strasbourg	10 000 €
8. Université de Strasbourg L'évaluation biographique des politiques publiques envers les migrants	7 500 €
9. Cimade service œcuménique d'entraide fonctionnement général 2018	15 000 €
10. Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg – CASAS fonctionnement général 2018	40 000 €
11. Comité d'action sociale en faveur des populations issues de l'immigration – CASTRAMI fonctionnement général	4 000 €
12. Association la grande écluse - centre de ressources et de consultation familiale fonctionnement général 2018	30 000 €
13. Les jardins de la Montagne-Verte accès à l'emploi de résidents-es sur les espaces temporaires	30 000 €
14. Collectif pour l'intégration scolaire individualisée – CISI fonctionnement général	500 €
15. Vue d'ensemble marche pour la vue	2 640 €
16. Communauté clair de terre fonctionnement 2018 du « Relais culture et loisirs »	14 400 €
17. Fédération des malades et handicapés union départementale du Bas- Rhin fonctionnement général 2018	8 500 €
18. Coordination handicap et autonomie – CHA fonctionnement général 2018	10 000 €
19. Association des amis du musée Vodou exposition temporaire	4 000 €
<i>Total</i>	523 840 €

- d'imputer les subventions 1, 2, 4, 5, 9 et 10 d'un montant de 71 500 € au compte AS03C – 6574 – 523 – prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 71 500 €,
- d'imputer les subventions 3, 7, 8 et 13 d'un montant de 318 300 € au compte AS00B – 6574 – 520 - prog. 8001 dont le disponible avant le présent Conseil est de 319 972 €,
- d'imputer la subvention 6 d'un montant de 60 000 € au compte AS00B – 657362 – 520 prog 8000 dont le disponible avant le présent Conseil est de 60 000 €,
- d'imputer la subvention 11 d'un montant de 4 000 € au compte AS03N – 6574 – 523 – prog. 8003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 4 000 €,
- d'imputer la subvention 12 d'un montant de 30 000 € au compte AS07B – 6574 – 522 – prog. 8079 dont le disponible avant le présent Conseil est de 30 000 €,
- d'imputer les subventions 14 à 18 d'un montant de 36 040 € au compte AS08B – 6574 – 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 36 040 €,

- *d'imputer la subvention 19 d'un montant de 4 000 € au compte DF00B – 6574 – 524 prog. 8029 dont le disponible avant le présent Conseil est de 4 505 €.*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements de la petite enfance pour l'exercice 2018.

Plus d'une centaine d'établissements de la petite enfance, crèches, multi-accueils, jardins d'enfants, haltes-garderies, accueils de loisirs, lieux d'accueil parents-enfants, proposent à Strasbourg une offre d'accueil diversifiée au service des familles et des jeunes enfants.

En complément des équipements gérés directement par la collectivité, 35 associations assurent la gestion de 60 établissements et sollicitent à ce titre des subventions.

1. Les modalités de financement des établissements de la petite enfance.

Le fonctionnement de ces établissements est financé par une participation des familles, de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et de la ville de Strasbourg.

La participation des familles est calculée sur la base d'un taux d'effort qui tient compte du revenu et de la composition familiale et représente environ 20 % du coût de la prestation. La participation de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin s'effectue au titre de la prestation de service unique et représente environ 50 % du coût.

La participation de la Ville complète ce financement à hauteur d'environ 30 % du coût.

Pour les établissements inscrits au Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin rembourse la Ville à hauteur de 55 % des dépenses.

2. Les financements attribués par la Ville sur la base de prix plafonds.

La subvention de la Ville est calculée pour chaque établissement en fonction des prévisions du coût de fonctionnement et du volume d'activité (nombre d'heures par enfant). Elle est cadrée par un prix plafond fixé annuellement.

La participation proposée dans la présente délibération, pour l'exercice 2018, fera l'objet d'un ajustement.

Celui-ci sera établi en fonction de l'activité réelle, après examen des comptes de résultats, des bilans, des rapports d'activités et de la participation effective de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et des familles.

Cet ajustement peut entraîner soit un versement complémentaire, soit une récupération de subventions (remboursement de trop-perçus).

Pour 2018, les participations financières proposées sont établies dans la limite des prix plafonds suivants :

- 6,80 €/heure pour les crèches parentales,
- 7,15 €/heure (hors loyer) pour les crèches collectives, haltes-garderies et multi-accueils,
- 7,40 €/heure pour les crèches familiales.

Enfin, pour certains établissements n'offrant pas de possibilité de restauration ou disposant de locaux relativement exigus et d'une faible capacité d'accueil, il est proposé un prix plafond de 8,50 €, hors loyer : les trois établissements suivants sont concernés : halte-garderie Kageneck, multi-accueils Halt-jeux et Au rendez-vous des petits.

Les subventions pour le fonctionnement des maisons de l'enfance gérées dans le cadre d'une délégation de service public sont attribuées conformément aux contrats d'affermage y relatifs.

Ces délégations de service public concernent les quatre établissements suivants :

- maison de la petite enfance de Cronembourg, 87, route de Hochfelden, gérée par l'Association Léo Lagrange Centre Est,
- maison de la petite enfance de la Robertsau, 26, rue de la Baronne d'Oberkirch, gérée par l'Association Léo Lagrange Centre Est,
- maison de la petite enfance du Neuhof, 7, rue de Clairvivre, gérée par l'Association de gestion des équipements sociaux (AGES),
- maison de la petite enfance franco-allemande, 172, route du Rhin, gérée par l'Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR).

Pour les lieux d'accueil parents-enfants et les accueils de loisirs, la participation proposée constitue une subvention destinée à soutenir le fonctionnement global de l'activité.

3. Les subventions proposées.

Il est proposé d'allouer les subventions aux établissements suivants :

Etablissements d'accueil collectif :

- Multi-accueils, crèches collectives, haltes-garderies :

Multi-accueil de la Montagne-Verte	331 800 €
Multi-accueil de l'Esplanade (AGES)	329 800 €
Crèche collective St Gothard	355 500 €
Multi-accueil Conseil de l'Europe	76 000 €
Multi-accueil/Halte-garderie Boecklin	54 800 €

Halte-garderie Kageneck	74 200 €
Multi-accueil Belin	177 100 €
Multi-accueil Canardière	277 800 €
Multi-accueil Hautepierre	356 400 €
Multi-accueil Lovisa	249 500 €
Multi-accueil et halte-garderie III	281 000 €
Crèche collective de la Musau	325 260 €
Crèche collective de Neudorf	349 500 €
Multi-accueil/Halte-garderie Neudorf	128 100 €
Multi-accueil Poteries	450 500 €
Multi-accueil de l'Esplanade (ARES)	80 100 €
Crèche collective Douane	355 100 €
Multi-accueil Douane	116 200 €
Multi-accueil Liliane Oehler-Koenigshoffen Hohberg	103 300 €
Multi-accueil Balthazar	159 500 €
Multi-accueil Bon Pasteur	81 000 €
Multi-accueil Jeu des enfants	135 100 €
Multi-accueil de l'Elsau	92 400 €
Multi-accueil La galipette du Centre socioculturel du fossé des treize	210 200 €
Multi-accueil Les marmousets	169 100 €
Multi-accueil Haya Mouchka (dont extension de 10 places, portant la capacité à 24 places d'accueil)	99 200 €
Multi-accueil Au rendez-vous des petits	78 900 €
Micro-crèche Les Trois Brigands	49 000 €
Multi-accueil Halt'jeux	108 000 €
Multi-accueil Les p'tits petons	192 700 €
Halte-garderie Association Rechit Hochma	49 300 €
Micro-crèche La cour enchantée	50 000 €
TOTAL établissements multi-accueils, crèches collectives et haltes-garderies	5 946 360 €

- Accueil en horaires atypiques (dès 5h30 le matin, jusqu'à 22h le soir) :

Horaire atypique multi-accueil Canardière	5 900 €
Horaire atypique Balthazar	30 700 €
TOTAL horaires atypiques	36 600 €

- Accueil combiné (accueil familial rattaché au collectif) :

Accueil familial lié au collectif Poteries	73 300 €
Accueil familial lié au collectif Belin	40 900 €
Accueil familial Balthazar	19 400 €
TOTAL accueil combiné	133 600 €

- Crèches parentales :

Crèche parentale Baby boom	60 200 €
Crèche parentale La petite bulle	52 300 €
Crèche parentale La luciole	59 700 €
Crèche parentale La chenille	47 200 €
Crèche parentale La farandole	55 100 €
Crèche parentale Les pitchoun's	66 200 €
Crèche parentale La trottinette	51 500 €
Crèche parentale Les fripouilles	45 900 €
Crèche parentale Le petit prince	46 000 €
Crèche parentale La toupie	31 600 €
Crèche parentale Les loustics associés	62 500 €
Crèche parentale La flûte enchantée	54 700 €
Crèche parentale La petite jungle	65 000 €
Crèche parentale La souris verte	109 100 €
Crèche parentale La petite table ronde	67 000 €
Crèche parentale Le nid des géants	64 600 €
Crèche parentale Giving tree	91 300 €
TOTAL crèches parentales	1 029 900 €

Etablissements d'accueil familial / crèches familiales :

Crèche familiale de la Montagne-Verte	219 000 €
Crèche familiale sud (Neudorf/Meinau)	399 600 €
Crèche familiale centre-ville nord	336 600 €
Crèche familiale Hautepierre	538 200 €
Crèche familiale de l'Esplanade (ARES)	131 600 €
TOTAL crèches familiales	1 625 000 €

Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) et accueil de loisirs :

LAPE Poteries	58 700 €
LAPE Papothèque	133 500 €
Fonctionnement général Association contact et promotion	36 400 €
LAPE La maisonnée	67 700 €
LAPE La familière	79 200 €
LAPE Caritas de la maison d'arrêt	27 400 €
ALSH Poteries	122 500 €
TOTAL LAPE et accueil de loisirs	525 400 €

Soit, pour les associations suivantes :

Association de gestion des équipements sociaux (AGES) pour les établissements suivants :	1 840 700 €
Multi-accueil de la Montagne-Verte	331 800 €
Multi-accueil de l'Esplanade	329 800 €
Crèche collective St Gothard	355 500 €
Multi-accueil Conseil de l'Europe	76 000 €
Crèche familiale de la Montagne-Verte	219 000 €
Crèche familiale sud (Neudorf/Meinau)	399 600 €
Multi-accueil/Halte-garderie Boecklin	54 800 €
Halte-garderie Kageneck	74 200 €
Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) pour les établissements suivants :	3 771 260 €
Multi-accueil Belin	177 100 €
Multi-accueil Canardière	277 800 €
Multi-accueil Canardière - horaire atypique	5 900 €
Multi-accueil HautePierre	356 400 €
Multi-accueil Lovisa	249 500 €
Multi-accueil et halte-garderie Ill	281 000 €
Crèche collective de la Musau	325 260 €
Crèche collective de Neudorf	349 500 €
Crèche familiale centre-ville nord	336 600 €
Crèche familiale HautePierre	538 200 €
Multi-accueil/Halte-garderie Neudorf	128 100 €
Multi-accueil Poteries	450 500 €
LAPE Poteries	58 700 €
ALSH Poteries	122 500 €
Accueil familial lié au collectif Poteries	73 300 €
Accueil familial lié au collectif Belin	40 900 €
Crèches parentales :	1 029 900 €
Crèche parentale Baby boom	60 200 €
Crèche parentale La petite bulle	52 300 €
Crèche parentale La luciole	59 700 €
Crèche parentale La chenille	47 200 €
Crèche parentale La farandole	55 100 €
Crèche parentale Les pitchoun's	66 200 €
Crèche parentale La trottinette	51 500 €
Crèche parentale Les fripouilles	45 900 €
Crèche parentale Le petit prince	46 000 €
Crèche parentale La toupie	31 600 €
Crèche parentale Les loustics associés	62 500 €
Crèche parentale La flûte enchantée	54 700 €
Crèche parentale La petite jungle	65 000 €
Crèche parentale La souris verte	109 100 €

Crèche parentale La petite table ronde	67 000 €
Crèche parentale Le nid des géants	64 600 €
Crèche parentale Giving tree	91 300 €
Centre socioculturel de l'Esplanade (ARES) pour les établissements suivants :	211 700 €
Crèche familiale de l'Esplanade	131 600 €
Multi-accueil de l'Esplanade	80 100 €
Fondation Stenger-Bachmann pour les établissements suivants :	574 600 €
Crèche collective Douane	355 100 €
Multi-accueil Douane	116 200 €
Multi-accueil Liliane Oehler-Koenigshoffen Hohberg	103 300 €
Auteuil petite enfance pour les établissements suivants :	209 600 €
Multi-accueil Balthazar	159 500 €
Accueil familial Balthazar	19 400 €
Horaire atypique Balthazar	30 700 €
Association de loisirs éducatifs et de formation (ALEF) pour les établissements suivants :	308 500 €
Multi-accueil Bon Pasteur	81 000 €
Multi-accueil Jeu des enfants	135 100 €
Multi-accueil de l'Elsau	92 400 €
Centre socioculturel du fossé des treize	
Multi-accueil La galipette	210 200 €
Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI)	
Multi-accueil Les marmousets	169 100 €
Jeunesse Loubavitch	
Multi-accueil Haya Mouchka	99 200 €
Association générale des familles du Bas-Rhin (AGF)	127 900 €
Multi-accueil Au rendez-vous des petits	78 900 €
Micro-crèche Les Trois Brigands	49 000 €
Halt'jeux	
Multi-accueil	108 000 €
Les p'tits petons	
Multi-accueil	192 700 €

Association Rechit Hochma	
Halte-garderie	49 300 €
Association contact et promotion pour :	169 900 €
Fonctionnement général	36 400 €
LAPE Papothèque	133 500 €
Association APEPS	
LAPE La maisonnée	67 700 €
Centre socioculturel de l'Elsau	
LAPE La familière	79 200 €
CARITAS	
LAPE maison d'arrêt	27 400 €
Par Enchantement	
Micro-crèche La cour enchantée	50 000 €
TOTAL GENERAL	9 296 860 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- d'allouer les subventions suivantes :

1	<i>Association de gestion des équipements sociaux (AGES)</i>	<i>1 840 700 €</i>
2	<i>Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)</i>	<i>3 771 260 €</i>
3	<i>Crèche parentale Baby boom</i>	<i>60 200 €</i>
4	<i>Crèche parentale La petite bulle</i>	<i>52 300 €</i>
5	<i>Crèche parentale La luciole</i>	<i>59 700 €</i>
6	<i>Crèche parentale La chenille</i>	<i>47 200 €</i>
7	<i>Crèche parentale La farandole</i>	<i>55 100 €</i>
8	<i>Crèche parentale Les pitchoun's</i>	<i>66 200 €</i>
9	<i>Crèche parentale La trottinette</i>	<i>51 500 €</i>
10	<i>Crèche parentale Les fripouilles</i>	<i>45 900 €</i>
11	<i>Crèche parentale Le petit prince</i>	<i>46 000 €</i>
12	<i>Crèche parentale La toupie</i>	<i>31 600 €</i>
13	<i>Crèche parentale Les loustics associés</i>	<i>62 500 €</i>
14	<i>Crèche parentale La flûte enchantée</i>	<i>54 700 €</i>

15	<i>Crèche parentale La petite jungle</i>	65 000 €
16	<i>Crèche parentale La souris verte</i>	109 100 €
17	<i>Crèche parentale La petite table ronde</i>	67 000 €
18	<i>Crèche parentale Le nid des géants</i>	64 600 €
19	<i>Crèche parentale Giving tree</i>	91 300 €
20	<i>Centre socioculturel de l'Esplanade (ARES)</i>	211 700 €
21	<i>Fondation Stenger-Bachmann</i>	574 600 €
22	<i>Auteuil petite enfance</i>	209 600 €
23	<i>Association de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)</i>	308 500 €
24	<i>Centre socioculturel du fossé des treize</i>	210 200 €
25	<i>Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI)</i>	169 100 €
26	<i>Jeunesse Loubavitch</i>	99 200 €
27	<i>Association générale des familles du Bas-Rhin (AGF)</i>	127 900 €
28	<i>Halt'jeux</i>	108 000 €
29	<i>Les p'tits petons</i>	192 700 €
30	<i>Association Rechit Hochma</i>	49 300 €
31	<i>Association contact et promotion</i>	169 900 €
32	<i>Association APEPS</i>	67 700 €
33	<i>Centre socioculturel de l'Elsau</i>	79 200 €
34	<i>CARITAS</i>	27 400 €
35	<i>Par Enchantement</i>	50 000 €

- d'imputer ces subventions d'un montant de 9 296 860 € à la ligne DE04 G – 6574 64 dont le disponible avant le présent Conseil est de 11 895 000 €.

autorise

le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens relatives à ces subventions.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017

ANNEXE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité par l'association au titre de 2018	Montant alloué en 2017	Proposition 2018 Délibération du 18.12.2017
ASSOCIATION DE GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX tous établis hors DSP	1 991 022	1 787 320	1 840 700
ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DU BAS-RHIN tous établis hors DSP	4 097 188	3 649 300	3 771 260
BABY-BOOM	70 000	52 900	60 200
LA PETITE BULLE	53 984	53 900	52 300
LA LUCIOLE	56 400	21 100	59 700
LA CHENILLE	44 952	33 800	47 200
LA FARANDOLE	57 998	61 780	55 100
LES PITCHOUN'S	40 000	68 000	66 200
LA TROTTINETTE	48 664	51 200	51 500
LES FRIPOUILLES	52 200	41 500	45 900
LE PETIT PRINCE	59 000	55 800	46 000
LA TOUPIE	50 000	57 000	31 600
LES LOUSTICS ASSOCIES	71 000	36 200	62 500
LA FLUTE ENCHANTEE	55 000	47 700	54 700
LA PETITE JUNGLE	51 594	52 300	65 000
LA SOURIS VERTE "DIE GRUNE MUSE"	111 856	109 100	109 100
LA PETITE TABLE RONDE	52 129	63 000	67 000
LE NID DES GEANTS	85 973	65 000	64 600
GIVING TREE	144 000	89 300	91 300
CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ESPLANADE (A.R.E.S)	187 572	355 700	211 700
FONDATION STENGER BACHMANN	582 345	584 600	574 600
AUTEUIL PETITE ENFANCE	206 748	183 900	209 600
ASSOCIATION DE LOISIRS EDUCATIFS ET DE FORMATION (ALEF)	321 968	372 950	308 500
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE MENTALES ET DE LEURS AMIS DE STRASBOURG ET ENVIRONS (AAPEI)	179 055	218 100	210 200
JEUNESSE LOUBAVITCH STRASBOURG	172 618	191 100	169 100
JEUNESSE LOUBAVITCH STRASBOURG	99 190	66 000	99 200
ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DU BAS RHIN	128 966	77 100	127 900
HALT-JEUX	92 450	92 700	108 000
LES P'TITS PETONS	189 441	189 300	192 700
RECHIT HOCHMA	43 000	42 800	49 300
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION	171 500	168 550	169 900
LA MAISONNEE-APEPS	71 000	67 000	67 700
CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ELSAU - Lape Familère	86 000	78 400	79 200
FEDERATION DE LA CHARITE CARITAS - SECOURS CATHOLIQUE D'ALSACE	27 400	27 400	27 400
PAR ENCHANTEMENT	416 43 560	43 560	50 000
TOTAL	9 795 773	9 155 360	9 296 860

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

SCI Vatelot - Garantie d'emprunt pour le projet de relocalisation de l'école primaire de la Doctrine Chrétienne dans le quartier de Cronembourg.

L'association de gestion de la Doctrine Chrétienne, établissement privé d'enseignement général (de la maternelle à la terminale), actuellement localisée au 14 rue Brûlée à Strasbourg, envisage la relocalisation et l'agrandissement de la partie enseignement primaire (2 classes de maternelle et 8 classes d'élémentaire), avec un souhait d'extension à 15 classes au sein d'une construction neuve en entrée de quartier de Cronembourg.

A cette fin l'établissement a acquis, auprès de la Ville pour partie et auprès d'un particulier pour l'autre partie, un terrain situé non loin du site de la Rotonde sur la route d'Oberhausbergen (ancienne Villa Nuss). La Ville a ainsi cédé 31 ares au prix (des Domaines) de 107 000 € (délibération du 27 juin 2016).

La réalisation du projet immobilier sera portée par la société civile immobilière (SCI) Vatelot créée à cet effet.

Le coût prévisionnel de l'investissement est estimé à 9 594 000 €. Pour financer cette opération, la SCI Vatelot envisage de contracter un emprunt de 7 000 000 € pour une durée de 240 mois auprès du Crédit Mutuel de Strasbourg-Neudorf, au taux fixe de 1.70 %.

Dans ce cadre, l'association de gestion de la Doctrine Chrétienne sollicite une garantie d'emprunt limitée à une quotité de 50% au profit de la société civile immobilière (SCI) Vatelot.

A titre de contre-garantie, l'Association de gestion de la Doctrine Chrétienne s'est engagée à signer une pré notation hypothécaire, suite à l'accord donné par la Congrégation des Sœurs de la Doctrine Chrétienne.

Le risque de défaillance étant faible à très limité, il est proposé de répondre favorablement à la demande de la Doctrine Chrétienne d'accorder la garantie de la Ville à la SCI Vatelot pour l'emprunt à souscrire pour financer cette opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

d'accorder la garantie de la Ville de Strasbourg, à hauteur de 50% à la SCI Vatelot pour un emprunt d'un montant total de 7 000 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel de Strasbourg Neudorf, au taux fixe de 1.70%, d'une durée de 240 mois. Ce prêt est destiné à financer le projet immobilier de relocalisation de l'école primaire de la Doctrine chrétienne dans le quartier de Cronembourg.

Au cas où la SCI Vatelot, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Strasbourg s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice des discussions et sans jamais apposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

A titre de contre-garantie, la Doctrine Chrétienne s'est engagée à signer une pré notation hypothécaire au profit de la Ville.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à intervenir au nom de la Ville au contrat de prêt souscrit entre la SCI Vatelot et le Crédit Mutuel et à signer la convention de garantie.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Forfait communal versé aux écoles privées de Strasbourg.

La Ville de Strasbourg contribue chaque année au fonctionnement des établissements d'enseignement privé, en application des dispositions issues des lois n° 59-1557 du 31/12/1959 et n° 77-1285 du 25/11/1977 qui mettent à la charge des communes les dépenses de fonctionnement matériel des classes privées maternelles et élémentaires sous contrat d'association. De plus, les communes peuvent intervenir, de manière facultative, en faveur des classes sous contrat simple.

I. Rappel du cadre juridique et des obligations de la Ville

Le code de l'Education stipule en son article L.442-5 que « les dépenses de fonctionnement des classes (de l'enseignement privé) sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Ce texte fait obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la commune.

Les positions de la Ville en matière de financement de ces dépenses ont été redéfinies au fil des évolutions juridiques et des délibérations successives adoptées par le Conseil municipal, pour les dernières en décembre 2007, puis décembre 2008 et en janvier et mai 2015.

Actuellement, douze établissements disposent de classes sous contrat d'association¹ et quatre établissements disposent de classes sous contrat simple², auxquels la Ville a versé, au titre de l'année scolaire 2016/2017 un montant global de 2 170 196 € (*1 909 180 € pour les CA et 261 016 € pour les CS*), pour un effectif total de 2904 élèves strasbourgeois (*dont 2133 élémentaires et 771 maternels*).

¹ Saint Etienne, Joie de vivre, Lucie Berger, Sainte Anne, Sainte Clotilde, Doctrine Chrétienne, Notre Dame, Notre Dame de Sion, La Providence, ABCM, Tachbar et Le Renouveau du Gan Chalom

² Aquiba, Michaël, Yehouda Halevi, Jeunesse Loubavitch (école Beth Hanna)

II. Détermination des forfaits à verser aux écoles privées pour les élèves strasbourgeois

Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la commune de résidence des élèves sont calculés par référence au **coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires**.

La circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, qui abroge et remplace la précédente circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007, vient préciser les obligations et modalités de financement, par les communes, des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés dans ou hors de leur commune de résidence.

Elle comporte également en annexe la liste des **dépenses obligatoires** à prendre en compte dans le calcul des forfaits communaux.

Sur cette base, la direction diocésaine de l'enseignement catholique avait saisi la ville en 2016 :

- d'une part sur la prise en compte des frais de chauffage, électricité et gaz dans le calcul du coût d'un élève du public non inclus précédemment
- d'autre part sur les modalités de calcul des prorata pris en compte dans la détermination des forfaits.

Sur le premier point, il a été acté, par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016, de donner suite dès le versement du forfait 2017, la demande étant fondée en droit.

En 2017, les forfaits sont ainsi passés de 554 € par élève d'école élémentaire et de 1 019€ par élève d'école maternelle à respectivement 631 € et 1 111 €.

Il a, par ailleurs, été acté que ces évolutions ne s'appliqueraient pas au forfait versé aux écoles sous contrat simple.

Concernant le deuxième point, il convient de rappeler que le forfait communal repose sur :

- la prise en compte de 55% des dépenses d'entretien des écoles, y compris chauffage/électricité,
- la prise en compte de 55% des dépenses de personnel (*technique, nettoyage, ATSEM pour le forfait maternel, administratif*) qui correspond au ratio temps scolaire / temps de travail (*soit 24h hebdomadaires sur 36 semaines rapportées à 1 579h de travail annuel*),
- la prise en compte de 100% des dépenses pédagogiques (*fournitures scolaires, service et maintenance aux écoles, projets scolaires*)
- la prise en compte des dépenses de ressources humaines accessoires (*formation, déplacements, médecine du travail frais de recrutement*) et des frais de structure, sur la base de taux fixés annuellement.

Pour les écoles privées, le taux de 55% ne reflète pas la réalité de la répartition des dépenses entre les temps scolaire et périscolaire considérant que les mêmes dépenses seraient générées pour la Ville même en l'absence de services périscolaires sur site, et

qu'un prorata n'est pas juste hors sites spécifiquement dédiés au périscolaire. Par ailleurs, les ATSEM contribuent, hors temps scolaire, aux activités du temps scolaire (préparation d'ateliers, nettoyage pédagogique...).

Compte tenu des éléments ci-dessus, une revalorisation du forfait communal, fondée sur les propositions suivantes, est proposée :

- révision du prorata de 55% appliqué sur le montant de la masse salariale retenue des ATSEM. Afin de tenir compte des interventions hors temps scolaire concourant au temps scolaire (nettoyage pédagogique, préparation d'atelier), il est proposé d'appliquer un prorata de 67% (sur la base des plannings réels de travail des ATSEM),
- révision du prorata de 55% appliqué sur le montant des dépenses de fonctionnement des locaux scolaires et sur le montant des autres dépenses de personnel : afin de tenir compte des occupations des locaux et interventions hors temps scolaire, il est proposé d'appliquer un prorata de 62% (ratio temps d'utilisation scolaire et périscolaire des locaux compte tenu des effectifs d'enfants sur chaque temps).

Il est proposé **d'étaler la prise en compte de ces nouveaux ratios sur 3 ans** comme indiqué ci-après :

	Masse salariale ATSEM	Masse salariale autres dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement des locaux scolaires
Taux actuel :	55 %	55 %	55 %
Taux « cible » :	67 %	62 %	62 %
Taux appliqué en 2018 :	59 %	57.5 %	57.5 %
Taux appliqué en 2019 :	63 %	60 %	60 %
Taux appliqué en 2020 :	67 %	62 %	62 %

Ainsi, sur la base du compte administratif 2016, prenant en compte les taux d'abattement retenus pour 2018, et des effectifs dans l'enseignement public constatés en 2015/2016, les nouveaux montants des forfaits s'établiraient comme suit :

- **671 € par élève de classe élémentaire**
- **1 185 € par élève de classe maternelle.**

Ces nouveaux montants, issus du nouveau périmètre, ne s'appliqueront que pour les classes sous contrat d'association.

Pour les classes sous contrat simple, il est proposé, du fait du caractère non obligatoire du forfait, de reconduire les forfaits 2017, soit 554 € par élève strasbourgeois de classes élémentaire et 1 019 € par élève strasbourgeois de classe maternelle et ainsi de stabiliser le forfait en référence au cadrage de la collectivité concernant les subventions.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville.

Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil municipal est appelé à se prononcer chaque année.

Dans les deux cas, les participations versées prennent en compte les effectifs à la rentrée scolaire 2017/2018. Elles représentent 2 039 655 € pour les écoles privées sous contrat d'association (*pour un effectif de 1830 élémentaires et 685 maternels*) et 293 386 € pour les classes sous contrat simple (*pour un effectif de 353 élémentaires et 96 maternels*).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *la détermination des nouveaux forfaits communaux, pour les **classes sous contrat d'association**, à hauteur de 671 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 185 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2017/2018*
- *la reconduction des forfaits 2017, pour les **classes sous contrat simple**, soit 554 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 019 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2017/2018*
- *l'attribution des subventions suivantes pour les classes sous contrat simple à quatre écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2017/2018 :*

<i>Ecole AQUIBA :</i>	<i>182 032 €</i>
<i>Ecole MICHAËL :</i>	<i>32 132 €</i>
<i>Ecole YÉHOUDA HALEVI :</i>	<i>43 212 €</i>
<i>Ecole BETH HANNA LOUBAVITCH :</i>	<i>36 010 €</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>293 386 €</i>

décide

l'imputation de la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget 2018 de la Ville de Strasbourg, fonction 213, natures 6558 et 6574, activité DE01C,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

PARTICIPATION VILLE 2017/18 AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MATERIEL ET DE FOURNITURES SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1er DEGRE

CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

ETABLISSEMENTS	ELEVES STRASBOURGEOIS				MONTANT GLOBAL 2018	proposé pour 2018 (1)	alloué en 2017
	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE		ENSEIGNEMENT MATERNEL				
	NOMBRE	671 €	NOMBRE	1 185 €			
COLLEGE St ETIENNE	262	175 802 €	0	0 €	175 802 €	175 802 €	156 488 €
FONDATION D'AUTEUIL (ECOLE JOIE DE VIVRE)	96	64 416 €	67	79 395 €	143 811 €	143 811 €	132 818 €
C.P.E.S. (ECOLE LUCIE BERGER)	310	208 010 €	59	69 915 €	277 925 €	277 925 €	264 341 €
ECOLE LIBRE SAINTE ANNE	293	196 603 €	152	180 120 €	376 723 €	376 723 €	352 822 €
FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE (INSTITUTION Ste CLOTILDE)	97	65 087 €	95	112 575 €	177 662 €	177 662 €	158 042 €
DOCTRINE CHRETIENNE	127	85 217 €	33	39 105 €	124 322 €	124 322 €	119 502 €
INSTITUTION NOTRE DAME	153	102 663 €	79	93 615 €	196 278 €	196 278 €	186 356 €
NOTRE DAME DE SION	181	121 451 €	67	79 395 €	200 846 €	200 846 €	173 930 €
FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE (INSTITUTION LA PROVIDENCE)	213	142 923 €	61	72 285 €	215 208 €	215 208 €	205 205 €
ABCM	0	0 €	49	58 065 €	58 065 €	58 065 €	53 328 €
A.D.E.T. (ECOLE TACHBAR)	98	65 758 €	0	0 €	65 758 €	65 758 €	76 351 €
ECOLE GAN CHALOM	0	0 €	23	27 255 €	27 255 €	27 255 €	29 997 €
TOTAL	1830	1 227 930 €	685	811 725 €	2 039 655 €	2 039 655 €	1 909 180 €

424

Effectifs recensés à la rentrée de septembre 2017

(1) Le versement s'effectuera en deux tranches au mois de janvier (acompte) et juin (solde)

PARTICIPATION VILLE 2017/2018 AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MATERIEL ET DE FOURNITURES SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES DU 1er DEGRE

CLASSES SOUS CONTRAT SIMPLE

ETABLISSEMENTS	ELEVES STRASBOURGEOIS				MONTANT GLOBAL 2018	proposé pour 2018 ⁽¹⁾	alloué en 2017
	ENSEIGNEMENT <u>ELEMENTAIRE</u>		ENSEIGNEMENT <u>MATERNEL</u>				
	NOMBRE	554 €	NOMBRE	1 019 €			
AQUIBA	152	84 208 €	96	97 824 €	182 032 €	182 032 €	154 648 €
MICHAEL	58	32 132 €	0	0 €	32 132 €	32 132 €	31 024 €
YEHOUDA HALEVI	78	43 212 €	0	0 €	43 212 €	43 212 €	42 658 €
BETH HANNA	65	36 010 €	0	0 €	36 010 €	36 010 €	32 686 €
TOTAL	353	195 562 €	96	97 824 €	293 386 €	293 386 €	261 068 €

Effectifs recensés à la rentrée de septembre 2017

⁽¹⁾ Le versement s'effectuera en deux tranches au mois de janvier (acompte) et juin (solde)

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Création d'un restaurant scolaire et extension du groupe scolaire Finkwiller - désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre.

Le groupe scolaire du Finkwiller est situé place Henri Dunant.

Il est composé d'une école maternelle de 3 classes et d'une école élémentaire de 11 classes. Actuellement, pendant la pause méridienne, environ 40 enfants de l'école maternelle et 110 enfants de l'école élémentaire sont répartis vers 4 restaurants :

- restaurant scolaire municipal Ste Madeleine : 40 élèves maternels, déplacement en bus,
- restaurant scolaire municipal St Thomas : 60 élèves élémentaires, déplacements à pied,
- restaurant universitaire du STIFT : 28 élèves élémentaires, déplacements à pied,
- restaurant Compagnons du devoir : 18 élèves élémentaires, déplacement en bus.

Le principe consiste à construire un restaurant scolaire sur la parcelle du groupe scolaire. Ce restaurant scolaire sera aménagé pour l'usage de contenants inertes réutilisables et le tri des déchets.

L'école élémentaire voit également ses effectifs augmenter et il est nécessaire de prévoir 2 classes supplémentaires ainsi qu'une salle d'évolution pour les activités physiques et sportives auparavant pratiquées sous le préau.

Les travaux à entreprendre satisferont à la réglementation thermique 2012 pour le nouveau bâtiment.

Programme des travaux

- Création d'un restaurant scolaire et de ses locaux annexes permettant d'accueillir 95% des effectifs de l'école.
- Mise en accessibilité des espaces publics de l'Ecole Elémentaire
- Restructuration des sanitaires vétustes
- Création d'un préau et réfection de la cour de l'école élémentaire
- L'amélioration thermique de l'école élémentaire partielle (concerne uniquement le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire)
- Les adaptations fonctionnelles suite à la mise en accessibilité
- Les améliorations fonctionnelles par extension de 2 salles de classe, création d'une salle d'évolution, réimplantation du cabinet médical

Coût des travaux

L'estimation du coût global d'opération s'établit à 5,83 M€ TTC valeur décembre 2017 et se décline comme suit :

Travaux	4 750 K€ TTC
Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité-santé, C.S.S.I.)	810 K€ TTC
Divers (tolérances études et travaux, publications, différents diagnostics et sondages, branchements, téléphonie, provisions pour aléas)	120 K€ TTC
Mobilier et équipements	150 K€ TTC

Calendrier

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

Concours de maîtrise d'œuvre :	Février à septembre 2018
Etudes de maîtrise d'œuvre :	Octobre 2018 à Octobre 2019
Appel d'offres travaux :	Octobre 2019 à février 2020
Travaux par étapes :	Avril 2020 à Avril 2022

Le maître d'œuvre sera sélectionné suite à un concours de maîtrise d'oeuvre, tel que défini à l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

La prime maximum allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet avec maquette est fixée à 19 200 € TTC conformément à l'article 90-III du décret du 25 mars 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'opération de création d'un restaurant scolaire et extension pour le groupe scolaire du Finkwiller pour un montant de 5 830 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;

décide

d'imputer les dépenses d'investissement de 5 830 000 € TTC des travaux de construction pour la création d'un restaurant scolaire et extension pour le groupe scolaire du Finkwiller sur la ligne AP0202 programme 1168 ;

désigne

conformément aux articles 88 et 89 du décret du 25 mars 2016, les membres élus-es de la Commission d'Appel d'Offres composant le jury de maîtrise d'oeuvre :

Titulaires :

- M. Luc GILLMANN*
- Mme -Michèle SEILER*
- Mme Françoise WERCKMANN*
- M. Paul MEYER*
- Mme Fabienne KELLER*

Suppléants-es :

- Mme Suzanne KEMPF*
- M. Henri DREYFUS*
- Mme Marie-Dominique DREYSSE*
- M. Jean-Baptiste GERNET*
- Mme-Bornia TARALL.*

Les membres non élus du jury seront désignés par arrêté de la Président du jury conformément à l'article 89 du décret susvisé. La prime maximum allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet avec maquette est fixée à 19 200 € TTC conformément à l'article 90-III du décret du 25 mars 2016.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;*
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire,*
- à solliciter auprès du Département du Bas-Rhin, de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.*

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

Rendu exécutoire après

**transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution d'une subvention au titre de la santé environnementale pour 2017.

L'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (A.P.P.A.) est une association nationale s'appuyant sur ses 17 comités régionaux.

Le Comité Alsace est un partenaire reconnu en tant qu'acteur en matière de qualité de l'air dans le domaine de l'information et la sensibilisation en milieu scolaire, la participation à différents groupes de travail institutionnels, de conférences débats grand public, et en tant que centre de ressources pour publics variés tels que les lycéens, les étudiants, les enseignants et les particuliers.

Depuis 2008, plus de 22 000 élèves et encadrants ont été sensibilisés au travers de temps pédagogiques à la pollution atmosphérique et la qualité de l'air intérieur par le Comité Alsace. Depuis fin 2016 jusqu'à octobre 2017, l'association est intervenue auprès de plus de 1 000 scolaires sur l'agglomération strasbourgeoise et a produit en complément de ses conférences grand public une offre d'animations sur la qualité de l'air intérieur et l'air ambiant auprès de publics variés.

Il est proposé au conseil de poursuivre l'aide de la collectivité par l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement de 3 050 €, montant identique à celui accordé en 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement d'une subvention de 3 050 € à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique – Comité Alsace.

La proposition ci-dessus représente une somme de 3 050 € à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 512, Nature 6574, CRB SE00C dont le disponible avant le présent Conseil est de 3 050 €.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions au titre de la santé.

Dans le cadre du soutien aux associations, il est proposé d'allouer les subventions suivantes dont le montant total s'élève à 37 400 €.

Orthophonie et prévention Alsace – OPAL **1 500 €**

Lire l'école, un livre à la maternelle

L'association propose une action dans les écoles classées REP et REP +. Elle consiste à distribuer un livre aux élèves de petite section de maternelle et d'organiser des cafés-parents afin de sensibiliser ces derniers aux troubles du langage.

Strasbourg Natation **3 000 €**

Actions dans le cadre de sport-santé sur ordonnance

L'association intervient dans le cadre du dispositif Sport santé sur ordonnance. Elle a comme objectif, la promotion de l'activité natation auprès des bénéficiaires du dispositif sport-santé sur ordonnance, par deux séances hebdomadaires : une séance pour les débutants aquaphobes et une séance pour des adultes débutants nécessitant un encadrement et une présence rassurante : postures, mouvements adaptés. Conformément au cadre du dispositif, il s'agit d'activité physique modérée favorisant l'amélioration des capacités motrices et de coordination, adressée au public adulte inclus dans le dispositif et donc porteur de maladies chroniques stabilisées ou d'un public âgé fragile.

Aides Territoire **10 000 €**

Le fonctionnement général

L'association poursuit ses activités de prévention et de soutien en direction des personnes atteintes de pathologies graves comme le sida, les hépatites B et C :

- actions de soutien individuel (accueil physique ; action juridique),
- actions de soutien collectif (en direction des personnes d'origine étrangère),
- actions de prévention (actions spécifiques auprès des homosexuels; information/prévention auprès du grand public).

Parole sans frontière **9 000 €**

Accueil et le suivi psychologique des patients victimes de la torture et de la violence politique et des primo-arrivants migrants en souffrance physique.

L'association propose un espace de parole psychothérapique avec un interprète aux primo-arrivants victime de la torture et de la violence politique, exilés en souffrance psychique,

orientés par les professionnels les rencontrant dans l'accompagnement social, juridique et éducatif.

Ithaque

13 900 €

Le fonctionnement général 2018

L'association Ithaque résulte de la fusion des deux associations « Réseau des microstructures médicales » et « Espace indépendance ». Elle est engagée dans des projets majeurs pour le territoire en matière de réduction des risques, en collaboration étroite avec la Collectivité.

Elle a pour objet :

- d'accueillir et de soigner les personnes présentant des addictions et leur entourage, dans leurs dimensions médicale, sociale, psychologique et environnementale,
- de développer des actions de prévention et de réduction des risques dans le champ des addictions,
- de développer un travail de réseau en médecine de ville, par la mise en œuvre de microstructures de soins de proximité,
- de mettre en œuvre et de publier des travaux de recherche et d'évaluation dans le domaine des addictions,
- d'organiser des actions de formation, d'information et de sensibilisation concernant les addictions.

Il est proposé d'allouer à l'association, une avance sur sa subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- *d'allouer les subventions suivantes :*

1.	<i>Orthophonie et prévention Alsace – OPAL Lire l'école, un livre à la maternelle</i>	<i>1 500 €</i>
2.	<i>Strasbourg Natation sport-santé sur ordonnance</i>	<i>3 000 €</i>
3.	<i>Aides Territoire fonctionnement général</i>	<i>10 000 €</i>

4.	<i>Parole sans frontière Accueil et le suivi psychologique des patients victimes de la torture et de la violence politique</i>	9 000 €
5.	<i>Ithaque fonctionnement général 2018 (avance)</i>	13 900 €
	<i>Total</i>	37 400 €

- *d'imputer ces subventions au compte AS05D – 6574 – 512 prog. 8005 dont le disponible avant le présent Conseil est de 43 917 € ;*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Attribution de subventions au titre de la santé

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
ORTHOPHONIE ET PREVENTION EN ALSACE	"lire l'école, un livre à la maternelle"	1 500 €	1 500 €	- €
STRASBOURG NATATION	interventions dans le cadre du dispositif Sport santé sur ordonnance	5 250 €	3 000 €	- €
AIDES - TERRITOIRE	le fonctionnement général	25 000 €	10 000 €	20 500 €
PAROLE SANS FRONTIERE	l'accueil et le suivi psychologique des patients victimes de la torture et de la violence politique et des primo-arrivants migrants en souffrance physique	14 000 €	9 000 €	8 000 €
ITHAQUE	le fonctionnement général avance 2018	73 500 €	13 900 €	68 500 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Convention entre la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre.

Chaque année, la ville de Strasbourg verse une subvention d'équilibre à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame. Le budget primitif 2018 de la Fondation, affiche en section de fonctionnement des dépenses à hauteur de 3 200 000 € et des recettes à hauteur de 2 000 000 €, complétées par une subvention de la ville de Strasbourg de 1 200 000 € qui permet l'équilibre de la section.

Il convient de signer une convention financière entre la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, proposée en annexe de cette délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
autorise*

le premier Adjoint de la ville de Strasbourg à signer cette convention financière;

approuve

- *le versement de la subvention d'équilibre à hauteur de 1 200 000 € à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2018, conformément à la convention financière,*
- *la convention financière entre la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.*

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral**

et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017

CONVENTION FINANCIERE

Entre :

La Ville de Strasbourg, représentée par M. Alain FONTANEL, 1^{er} Adjoint au Maire, en charge de la Culture et du Patrimoine,

et

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, 3 place du Château à 67000 Strasbourg, représentée par M. Roland RIES, Maire de la Ville de Strasbourg et Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ci-après dénommée "la Fondation".

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} : Objet de la convention.

La Fondation a pour mission "la gestion de ses biens et revenus qui continueront à être spécialement affectés à l'entretien et à la conservation de la cathédrale de Strasbourg" (cf article 1^{er} de l'arrêté consulaire du 3 frimaire an XII).

Afin de soutenir l'activité de la Fondation, la Ville de Strasbourg a décidé de lui octroyer une subvention d'équilibre.

Article 2 : Versement de la subvention.

La Ville de Strasbourg s'engage à verser une subvention de 1 200 000 € dont le montant a été fixé et approuvé par le Conseil municipal.

Article 3 : Engagements de la Fondation.

En signant la présente convention, la Fondation s'engage à utiliser les fonds octroyés conformément à son objet.

De manière générale, faciliter le contrôle par les services de la collectivité de la bonne utilisation de la subvention accordée, notamment en permettant l'accès aux documents administratifs et comptables.

Article 4 : Exécution.

Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur le Receveur des finances de Strasbourg – CS 71022 – 67076 Strasbourg cedex.

Fait à Strasbourg le

Pour la Ville de Strasbourg
Par délégation

Pour la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame

Alain FONTANEL
1^{er} Adjoint au Maire
en charge de la culture et du Patrimoine

Roland RIES
Maire de Strasbourg
Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Marché de prestation pour la programmation , production et réalisation technique de la Symphonie des arts.

La manifestation « La Symphonie des deux Rives » a été créée en 2005, par la ville de Strasbourg, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la naissance de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (OPS), afin de permettre à tous les publics d'entendre et de voir les musiciens de l'orchestre lors d'un concert hors de son cadre habituel.

Cette manifestation s'est affirmée, au fil des ans, comme un rendez-vous musical d'été incontournable, avec plus de 12 000 spectateurs, toutes générations confondues, novices ou confirmés, venus chaque année des deux rives du Rhin, assister au concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Depuis quelques années, la ville de Strasbourg a souhaité que l'esprit de la « Symphonie des deux Rives » s'élargisse et s'enrichisse autour d'une manifestation plus ample, devenant une véritable « Symphonie des Arts » où les univers musicaux se rencontrent, se mêlent et se confrontent.

En 2016, la Symphonie des Arts a été le lieu d'une étonnante expérience « symphonique » avec une création musicale inédite née de la collaboration audacieuse du groupe pop électro Colt Silvers et de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg dirigé par Marko Letonja.

En 2017, toujours fidèle à cet esprit de rencontres musicales, la Symphonie des Arts a été le cadre privilégié pour accueillir Jane Birkin et l'Orchestre National de Lorraine autour du projet « Gainsbourg Symphonique ».

Attachée à cette idée forte que la Symphonie des Arts, est une manifestation culturelle de qualité, festive et populaire, aujourd'hui, la ville de Strasbourg souhaite consolider et développer ce rendez-vous, afin qu'il soit :

- un évènement culturel accessible à tous qui contribue au rayonnement de Strasbourg et qui participe à l'ouverture de la saison estivale,
- un carrefour créatif et culturel fondé sur l'ouverture des univers artistiques, la collaboration des esthétiques musicales de manière intelligente et harmonieuse, notamment entre la pop music et la musique classique,

- un temps de découverte et de partage entre amis, en famille, entre générations, d’expériences musicales nouvelles ou inédites,
- un vecteur culturel fort qui contribue à la diversification des publics et à la mixité sociale et générationnelle,
- un trait d’union symbolique entre le secteur des deux rives, territoire en mutation et le reste de la ville ainsi, sur un volet transfrontalier, entre Strasbourg et la ville de Kehl (Allemagne),
- une manifestation qui consolide l’image de l’Orchestre Philharmonique de Strasbourg à la fois moderne, dynamique, ouvert sur le monde et proche des habitants.

Pour permettre la réalisation de cette manifestation dans les meilleures conditions, il est proposé de s’adjoindre les compétences de professionnels du secteur par le biais d’un marché public.

La présente délibération vise à autoriser la ville de Strasbourg à lancer un marché public d’un an, éventuellement renouvelable trois fois, pour un montant approximatif de 240 000 € HT par édition, selon la procédure d’appel d’offre en application des articles 25-I.1 et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour la réalisation de cette manifestation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le lancement d’une consultation en vue de la passation d’un marché d’une durée d’un an, éventuellement reconductible trois fois pour la programmation, la production et la réalisation technique de la Symphonie des Arts, et ce pour un montant estimatif de 240 000 € HT par édition (par an)

décide

d’imputer cette dépense sur les lignes AU17B/6226 et CU00C/6226

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer et exécuter les marchés en résultant.

Adopté le 18 décembre 2017

par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions aux écoles de musique associatives.

La pratique musicale amateur tient une place importante à Strasbourg et fait partie du quotidien de nombreux concitoyens qui partagent leur passion avec leur entourage ou avec leurs proches. Le réseau associatif des écoles de musique y contribue fortement en offrant un cadre d'exercice de la pratique amateur, centré sur l'apprentissage et sur l'épanouissement des élèves dans une pratique de loisir, participant à la dynamique culturelle de la Ville et de ses quartiers. Pour l'année scolaire 2017 – 2018, les écoles de musique de Strasbourg enseignent l'art musical à près de 4 000 élèves.

Depuis plus de 40 ans, la ville de Strasbourg apporte son soutien aux écoles de musique notamment par une politique volontaire de subventionnement et d'accompagnement avec le souci de qualité de l'enseignement, de la diversité des publics et de leur élargissement et de la prise en compte de leurs attentes dans chaque projet d'école.

La ville de Strasbourg a engagé, en 2016, en concertation avec les écoles, une réflexion sur l'évolution des relations avec les associations dans la perspective d'un véritable partenariat et d'un dialogue permanent et constructif avec la collectivité. Cette concertation a notamment porté sur une évolution du mode de calcul des subventions accordées aux écoles de musique, afin de répondre à plusieurs objectifs :

- un souci constant de maîtriser le budget dédié aux écoles de musique,
- l'exigence d'un enseignement de qualité,
- un accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre.

Les écoles de musique bénéficieront pour l'année 2018 :

- D'une subvention dite « subvention socle » qui correspond à la participation de la Ville au fonctionnement général des écoles de musique ; elle s'appuie sur les critères objectifs permettant d'assurer une équité de traitement entre les établissements. Elle est calculée sur la base de la subvention versée pour l'année scolaire 2016-2017 (nombre d'élèves, nombre de personnes en pratiques collectives, nombre total d'heures de cours dispensées, nombre d'heures annuelles par élèves). Cette subvention socle sera versée en une seule fois et non plus sous forme d'acompte et de solde comme les années précédentes. Cette subvention est figée sur trois années et son montant sera réévalué au terme de cette période par un ajustement qui tiendra compte des éléments objectifs fournis par les écoles.

- D'aides aux projets pour introduire une part d'aide qualitative de plus en plus importante. Ces aides tiendront compte des orientations de la ville de Strasbourg selon trois priorités :
 - l'école dans son territoire : actions qui contribuent aux dynamiques de territoire (participation à la vie locale, rayonnement de Strasbourg...);
 - l'école et les publics spécifiques : actions en direction du public éloigné ou empêché ;
 - la participation des écoles à des projets structurants portés par la ville de Strasbourg ou soutenus par elle et plus largement des projets partenariaux.
- D'aides financières pour les élèves les plus défavorisés et dont les familles sont domiciliées à Strasbourg. Le mode de calcul de ces aides existantes est maintenu pour l'année 2018. De nouvelles modalités seront mises en place en 2019 après un travail actuellement en cours avec les écoles de musique pour répondre à une volonté majeure de favoriser l'accessibilité de tous et une plus grande mixité sociale.

La présente délibération propose le versement de subventions pour des soutiens aux projets pour six écoles et de la subvention socle à toutes les écoles de musique.

Une prochaine délibération proposera le versement des aides solidaires et des aides destinées à des projets qui se dérouleront majoritairement durant la deuxième partie de l'année scolaire.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2017 de la Ville, il est proposé d'allouer les subventions suivantes aux écoles de musique, au titre des aides aux projets :

Ecole de musique	Montant sollicité	Montant octroyé
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS <ul style="list-style-type: none"> • Concert du grand orchestre des écoles de musique de Strasbourg (2 000 €) • Rencontre des ensembles de clarinettes des écoles de musique de Haguenau, Bischheim et Strasbourg Saint Thomas (800 €) Festival de percussions (2 000 €)	6 800 €	4 800 €
ASSOCIATION DU CSC FOSSE DES TREIZE <ul style="list-style-type: none"> • Total Live Multimédia expérience (1 000 €) • Rencontres et masterclass avec les musiciens de jazz d'or (2 000 €) 	4 350 €	3 000 €
ARES – Associations des résidents de l'Esplanade de Strasbourg <ul style="list-style-type: none"> • Exposition musicale (1 000 €) • Interventions dans le milieu handicap (7 500 €) • Stage de vacance autour de la création musicale (3 500 €) • Projet Interclasses (500 €) 	20 793 €	13 800 €

<ul style="list-style-type: none"> Intervention de professeurs de musique auprès des jeunes enfants du pôle petite enfance de l'ARES (1 300 €) 		
ECOLE DE MUSIQUE DE POLE SUD <ul style="list-style-type: none"> Saison 17-18 REP+ 	3 135 €	3 135 €
ADEMASC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre <ul style="list-style-type: none"> Musiques Actuelles en live (900 €) Autour du piano à 4, 6 et 8 mains (900 €) 	1 900 €	1 800 €
CEMC ROBERTSAU <ul style="list-style-type: none"> Hymnes (1 500 €) Voyages (1 500 €) Chansons retrouvées (960 €) 	5 010 €	3 960 €
Total	41 988 €	30 495 €

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2018 de la Ville, il est proposé d'allouer les subventions suivantes aux écoles de musique :

Ecole de musique	Subvention socle
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	118 624 €
ASSOCIATION DU CSC FOSSE DES TREIZE	51 615 €
ARES – Associations des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	97 887 €
ECOLE DE MUSIQUE DE POLE SUD	47 369 €
ADEMASC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre	114 706 €
CEMC ROBERTSAU	38 513 €
LE PELICAN MUSICIEN	46 435 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG	76 854 €
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE CAECILIA 1880 DE LA ROBERTSAU	22 513 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE NEUHOF-STOCKFELD	23 238 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE – LE GALET	31 698 €
CENTRE MUSICAL DE LA KRUTENAU	109 206 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	51 106 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	62 017 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCUTUREL DE NEUDORF	69 887 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU	26 188 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	29 747 €
Total	1 017 603 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution des subventions ci-après :

- *Au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 30 495 € pour les aides aux projets*

<i>Ecole de musique</i>	<i>Montant sollicité</i>	<i>Montant octroyé</i>
<i>ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS</i>	<i>6 800 €</i>	<i>4 800 €</i>
<i>ASSOCIATION DU CSC FOSSE DES TREIZE</i>	<i>4 350 €</i>	<i>3 000 €</i>
<i>ARES – Associations des résidents de l'Esplanade de Strasbourg</i>	<i>20 793 €</i>	<i>13 800 €</i>
<i>ECOLE DE MUSIQUE DE POLE SUD</i>	<i>3 135 €</i>	<i>3 135 €</i>
<i>ADEMSC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre</i>	<i>1 900 €</i>	<i>1 800 €</i>
<i>CEMC ROBERTSAU</i>	<i>5 010 €</i>	<i>3 960 €</i>
<i>Total</i>	<i>41 988 €</i>	<i>30 495 €</i>

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget primitif de la Ville de Strasbourg sous la fonction 311, nature 6574, activité CU01B au titre de l'exercice 2017, dont le disponible avant le présent Conseil est de 35 019 €

- *Au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 1 017 603 € pour les subventions socle*

<i>Ecole de musique</i>	<i>Subvention socle</i>
<i>ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS</i>	<i>118 624 €</i>
<i>ASSOCIATION DU CSC FOSSE DES TREIZE</i>	<i>51 615 €</i>
<i>ARES – Associations des résidents de l'Esplanade de Strasbourg</i>	<i>97 887 €</i>
<i>ECOLE DE MUSIQUE DE POLE SUD</i>	<i>47 369 €</i>
<i>ADEMSC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre</i>	<i>114 706 €</i>
<i>CEMC ROBERTSAU</i>	<i>38 513 €</i>
<i>LE PELICAN MUSICIEN</i>	<i>46 435 €</i>
<i>ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG</i>	<i>76 854 €</i>
<i>ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE CAECILIA 1880 DE LA ROBERTSAU</i>	<i>22 513 €</i>

<i>ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE NEUHOF-STOCKFELD</i>	<i>23 238 €</i>
<i>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE – LE GALET</i>	<i>31 698 €</i>
<i>CENTRE MUSICAL DE LA KRUTENAU</i>	<i>109 206 €</i>
<i>ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</i>	<i>51 106 €</i>
<i>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF</i>	<i>62 017 €</i>
<i>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCUTUREL DE NEUDORF</i>	<i>69 887 €</i>
<i>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU</i>	<i>26 188 €</i>
<i>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE</i>	<i>29 747 €</i>
<i>Total</i>	<i>1 017 603 €</i>

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget primitif de la Ville de Strasbourg sous la fonction 311, nature 6574, activité CU01B au titre de l'exercice 2018, dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 267 000 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Délégation de service public "Gestion et exploitation du cinéma L'Odysée" : avenant n° 1 au contrat d'affermage.

Par délibération du 12 décembre 2016, la ville de Strasbourg a décidé de confier à l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace, la gestion et l'animation du cinéma L'Odysée - ville de Strasbourg, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, conclue à l'issue d'une procédure de passation organisée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La présente délibération porte sur un avenant technique à porter au contrat d'affermage délibéré le 12 décembre 2016 et a pour objet de préciser le mode de calcul de la subvention, tel qu'il ressort des articles 43 et 46 et du compte prévisionnel d'exploitation de la délégation de service public.

Il est ainsi précisé, conformément au compte prévisionnel annexé au contrat, que les montants des subventions hors indexation prévues au contrat sont :

- 247 542 € pour 2017,
- 250 017 € pour 2018,
- 252 518 € pour 2019,
- 255 043 € pour 2020,
- 257 594 € pour 2021.

Ces montants seront indexés, à compter de janvier 2018, selon les modalités précisées à l'article 46 du contrat de délégation de service public.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur l'économie prévue de la délégation de service public qui prévoit un total de subvention d'exploitation de 1 262 714 € (hors indexation) sur la durée du contrat.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

vu la délibération du 12 décembre 2016 approuvant la décision de confier la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma L'Odyssée de Strasbourg à l'association Rencontres Cinématographiques d'Alsace,

*vu le contrat de délégation de service public ainsi que ses annexes,
vu le projet d'avenant n°1 au contrat précité,*

*sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

la conclusion d'un avenant n° 1 au contrat de délégation de service public, ci-annexé, à conclure avec l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant au contrat de délégation de service public ainsi approuvé avec l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace ainsi que tous les actes y afférant.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Avenant n° 1 au contrat d'affermage pour l'exploitation, la gestion et
l'animation du cinéma « Odyssée-Ville de Strasbourg »

Entre

La Ville de Strasbourg,
dont le siège administratif est au 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg représentée par son
Maire, Roland RIES, dûment habilité à la signature du présent avenant par délibération
du Conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2017

ci-après dénommée "le délégant"

d'une part,

Et

L'association Rencontres cinématographiques d'Alsace,
dont le siège social est à Strasbourg, représentée par son Président, Monsieur Jean-
Paul COSTA

ci-après dénommée « le délégataire » ou « l'organisme »,

d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

PREAMBULE – EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 12 décembre 2016, le délégant a décidé de confier à L'association
Rencontres cinématographiques d'Alsace, la gestion et l'animation du cinéma
L'Odyssée - Ville de Strasbourg, dans le cadre d'une convention de délégation de
service public, conclue à l'issue d'une procédure de passation organisée conformément
aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des
collectivités territoriales.

Le présent avenant, technique, a pour objet de préciser le mode de calcul de la
subvention telle qu'elle ressort des articles 43 et 46 du contrat de délégation de service
public et du compte d'exploitation annexé au contrat.

Le mode de calcul reste inchangé par rapport à la convention initiale et n'a aucune incidence sur les montants de subvention.

Article 1 – Subvention d'exploitation

L'article 43 de la convention de délégation de service public est complété comme suit :

« Article 43 – Subvention d'exploitation pour compensation des contraintes de service public

Le délégataire, compte tenu des contraintes de service public, imposées par le délégant percevra les subventions d'exploitation forfaitaire annuelles suivantes, *hors indexation prévue à l'article 46 du contrat de délégation de service public* :

2017	2018	2019	2020	2021
247 542 €	250 017 €	252 518 €	255 043 €	257 594 €

Au total, sur la durée de la convention, le délégant s'engage à verser au délégataire une subvention d'un montant d'un million deux cent soixante-deux mille sept cent quatorze euros HT(1 262 714€ HT) *hors indexation prévue à l'article 46 du contrat de délégation de service public*.

Cette subvention est destinée à compenser des contraintes de service public imposées par le délégant. A ce titre, elle n'est pas soumise à la TVA.

La subvention sera versée chaque année de la manière suivante : 50% de la subvention sera versée avant le 15 février de l'année en cours, les 50% restants seront versés avant le 15 juillet de l'année en cours, sous réserve des conditions spécifiées ci-dessus. Le délégataire adressera au délégant la facture correspondante au minimum 30 jours avant la date d'échéance. »

Article 2 – Maintien des autres clauses en vigueur

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale non visées par le présent avenant demeurent d'application, et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Strasbourg en deux exemplaires, le

Pour le délégataire,

Pour le délégant,

Jean-Paul COSTA
Président de l'association

Roland RIES
Maire de Strasbourg

Point n° 47 Délégation de service public « Gestion et exploitation du cinéma L'Odyssée » : avenant n° 1 au contrat d'affermage

Pour	40
Contre	7
Abstention	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, REMOND-Thomas, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association De l'Autre Côté du Miroir / compagnie Gisèle Vienne pour la période 2018-2020.

L'association De l'Autre Côté du Miroir / compagnie Gisèle Vienne est particulièrement emblématique des orientations artistiques contemporaines : la dimension transdisciplinaire y est fondamentale, la danse, le théâtre, les arts plastiques et la musique étant associés dans un spectacle total. Pour renforcer sa dimension européenne, cette compagnie s'est implantée à Strasbourg en 2014. Sa reconnaissance, sa stratégie de développement de ses publics et son audience dépassent les frontières régionales et nationales.

Elle a bénéficié d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens associant, pour la période 2014-2016, la DRAC Grand Est, la Région Grand Est, le Canton de Bâle-Ville et la ville de Strasbourg.

Le bilan de la période 2014-2016 fait ressortir une activité de création, diffusion et médiation ainsi qu'un niveau de rayonnement national et international conformes aux objectifs fixés par cette convention.

Le projet artistique et culturel de la compagnie pour 2018-2020 apparaît en adéquation avec les orientations de la politique culturelle de la Ville relatives au soutien à la création artistique, à l'accompagnement des artistes régionaux, à la diversification des publics et au rayonnement culturel international de notre collectivité.

Au vu du bilan de la convention 2014-2016 et du nouveau projet pour la période 2018-2020 présentés par l'association, un renouvellement de convention est proposé par la ville de Strasbourg.

Le projet soutenu au titre de la convention se fixe les objectifs suivants :

- assurer sur la durée de la convention deux créations en production ou coproduction, en partie conçues sur le territoire régional dont Strasbourg,
- assurer sur la durée de la convention un minimum de 120 représentations, soit de créations, soit de réalisations inscrites au répertoire de la compagnie, en partie ancrées sur le territoire régional dont Strasbourg,

- poursuivre et développer son rayonnement régional, national et international,
- renforcer et étendre ses partenariats avec les équipements culturels et les établissements d'enseignement supérieur sur le territoire transfrontalier France-Allemagne-Suisse,
- renforcer la structuration de l'association au plan de la production et de l'administration,
- développer les actions culturelles, en partie ancrées sur le territoire régional dont à Strasbourg, notamment en direction de publics éloignés de la culture.

Durant la période de conventionnement, la compagnie ne peut prétendre à une aide à la création de la ville de Strasbourg. La subvention accordée dans le cadre de cette convention est par contre cumulable avec une aide au déplacement en Avignon et/ ou une aide à la mobilité internationale.

Le budget prévisionnel total du projet pour la période s'élève à 2 485 000 €.

Compte tenu des budgets prévisionnels présentés, il est proposé que la ville de Strasbourg soutienne cette association durant la période de conventionnement selon les modalités suivantes :

Pour l'exercice 2018, une subvention de 25 000 € est soumise au vote du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

Pour les années 2019 et 2020, après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé dans les conditions prévues par la convention et examen des budgets prévisionnels actualisés, la ville de Strasbourg propose de soumettre au vote du Conseil municipal l'inscription, au titre des exercices concernés, de crédits correspondants à une subvention de 25 000 € en 2019 et 25 000 € en 2020.

Le montant total proposé pour la période 2018-2020 s'élève donc à 75 000 €.

Considérant les axes de la politique culturelle de la ville de Strasbourg et les objectifs du projet associatif de l'association De l'Autre Côté du Miroir/Compagnie Gisèle Vienne.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2018 – 2020 entre la ville de Strasbourg et l'association De l'Autre Côté du Miroir/Compagnie Gisèle Vienne,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2018	EN €HT	RATIO
Achats et fournitures administratives	6 500	1%
Décors, costumes & accessoires	500	
Frais de régie & fournitures techniques	2 700	
60- ACHATS	9 700	1%
Comptabilité-paie	3 500	
Bureau de production	71 000	9%
Location de bureaux, stocks & matériel	24 680	3%
Entretien & réparation	300	
Assurance	5 000	1%
Documentation, colloques	800	
61- SERVICES EXTERIEURS	105 280	13%
Personnel extérieur (artistes & techniciens)	95 250	12%
Expertise comptable	9 700	1%
Communication	6 000	1%
Transport décor	32 500	4%
Voyages & déplacements	101 085	13%
Hébergements	3 520	
Relations publiques	2 300	
Missions	4 100	1%
Frais postaux	2 000	
Télécommunication	2 250	
Frais & services bancaires	500	
Adhésion & cotisations	1 000	
Services informatiques	1 000	
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	261 205	33%
Brut administration & production	60 165	8%
Brut technique	47 990	6%
Brut artistes	110 320	14%
Charges sociales	128 621	16%
Indemnités stagiaire	3 300	
Médecine du travail & frais médicaux	1 000	
Défraiements	37 271	5%
64- CHARGES DE PERSONNEL	388 667	50%
Note de droits d'auteur	-	
SACEM SACD	-	
65- AUTRES CHARGES DE GEST COURAN	-	0%
Frais divers	9 548	1%
Impôts & taxe	2 600	
Dot. Ammortissement immo corpo	3 000	
TOTAL CHARGES	780 000	100%
Cessions de spectacle	391 100	50%
Prestations divers	11 160	1%
Frais annexes	134 740	17%
Coproductions	-	
70- VENTES ET COPRODUCTIONS	537 000	69%
Ministère de la Culture - DRAC Grand Est	150 000	19%
Région Grand Est	48 000	6%
Ville de Strasbourg	25 000	3%
Institut français	20 000	3%
Subv projets	-	
74- SUBVENTIONS	243 000	31%
Autofinancement	-	
TOTAL PRODUITS	780 000	100%
RESULTAT	-	

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2018	TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS		RESULTAT	
	€HT	RATIO	€HT	RATIO	€HT	RATIO
FONCTIONNEMENT	269 101	35%	223 000	29%	- 46 101	-6%
DIFFUSION	495 219	63%	541 320	69%	46 101	6%
PEDAGOGIE	15 680	2%	15 680	2%	-	0%
TOTAL	780 000	100%	780 000	100%	-	0%

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2019	EN €HT	RATIO
Achats et fournitures administratives	6 500	1%
Décors, costumes & accessoires	48 500	6%
Frais de régie & fournitures techniques	7 900	1%
60- ACHATS	62 900	7%
Comptabilité-paie	3 500	0%
Bureau de production	75 946	9%
Location de bureaux, stocks & matériel	26 200	3%
Entretien & réparation	300	
Assurance	5 000	
Documentation, colloques	1 300	
61- SERVICES EXTERIEURS	112 246	13%
Personnel extérieur (artistes & techniciens)	38 480	4%
Expertise comptable	9 700	1%
Communication	12 000	1%
Transport décor	31 600	4%
Voyages & déplacements	63 500	7%
Restauration	900	
Hébergements	19 570	2%
Relations publiques	2 100	
Missions	3 000	
Frais postaux	2 000	
Télécommunication	2 250	
Frais & services bancaires	500	
Adhésion & cotisations	1 000	
Services informatiques	1 000	
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	187 600	21%
Brut administration & production	67 824	8%
Brut technique	83 680	10%
Brut artistes	114 170	13%
Charges sociales	187 918	21%
Indemnités stagiaire	3 300	
Médecine du travail & frais médicaux	1 000	
Défraiements	32 835	4%
64- CHARGES DE PERSONNEL	490 727	56%
Note de droits d'auteur	11 000	1%
SACEM SACD	-	
65- AUTRES CHARGES DE GEST COURAN	11 000	1%
Frais divers	9 528	1%
Impôts & taxe	1 000	
Dot. Amortissement immo corpo	3 000	
TOTAL CHARGES	878 000	100%
Cessions de spectacle	329 000	37%
Prestations divers	11 160	1%
Frais annexes	93 840	11%
Coproductions	210 000	24%
70- VENTES ET COPRODUCTIONS	644 000	73%
Ministère de la Culture - Drac ACAL	150 000	17%
Région Grand Est	49 000	6%
Ville de Strasbourg	25 000	3%
Institut français	8 000	1%
Subv projets	2 000	
74- SUBVENTIONS	234 000	27%
Autofinancement		
TOTAL PRODUITS	878 000	100%
RESULTAT	-	

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2019	TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS		RESULTAT	
	€HT	RATIO	€HT	RATIO	€HT	RATIO
FONCTIONNEMENT	276 459	31%	224 000	26%	52 459	-6%
DIFFUSION	376 861	43%	426 320	49%	49 459	6%
CREATION 19	209 000	24%	212 000	24%	3 000	0%
PEDAGOGIE	15 680	2%	15 680	2%	-	0%
TOTAL	878 000	100%	878 000	100%	-	0%

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2020	EN €HT	RATIO
Achats et fournitures administratives	6 500	1%
Décor, costumes & accessoires	500	
Frais de régie & fournitures techniques	2 400	
60- ACHATS	9 400	1%
Comptabilité-paie	3 500	1%
Bureau de production	71 000	11%
Location de bureaux, stocks & matériel	24 680	4%
Entretien & réparation	300	
Assurance	5 000	1%
Documentation, colloques	800	
61- SERVICES EXTERIEURS	105 280	16%
Personnel extérieur (artistes & techniciens)	51 090	8%
Expertise comptable	9 700	1%
Communication	6 000	1%
Transport décor	18 500	3%
Voyages & déplacements	43 940	7%
Hébergements	3 520	1%
Relations publiques	1 800	
Missions	3 600	
Frais postaux	2 000	
Télécommunication	2 250	
Frais & services bancaires	500	
Adhésion & cotisations	1 000	
Services informatiques	1 000	
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	144 900	22%
Brut administration & production	60 165	9%
Brut technique	50 740	8%
Brut artistes	74 170	11%
Charges sociales	165 008	25%
Indemnités stagiaire	3 300	1%
Médecine du travail & frais médicaux	1 000	
Défraiements	19 487	3%
64- CHARGES DE PERSONNEL	373 869	57%
Note de droits d'auteur	-	
SACEM SACD	-	
65- AUTRES CHARGES DE GEST COURAN	-	0%
Frais divers	22 550	3%
Impôts & taxe	1 000	
Dot. Amortissement immo corpo	3 000	
TOTAL CHARGES	660 000	100%
Cessions de spectacle	281 400	43%
Prestations divers	11 160	2%
Frais annexes	78 440	12%
Coproductions	60 000	9%
70- VENTES ET COPRODUCTIONS	431 000	65%
Ministère de la Culture - DRAC Grand Est	150 000	23%
Région Grand Est	50 000	8%
Ville de Strasbourg	25 000	4%
Institut français	4 000	1%
Subv projets	-	
74- SUBVENTIONS	229 000	35%
Autofinancement	-	
TOTAL PRODUITS	660 000	100%
RESULTAT	-	

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2020	TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS		RESULTAT	
	€HT	RATIO	€HT	RATIO	€HT	RATIO
FONCTIONNEMENT	266 700	40%	225 000	34%	41 700	-6%
DIFFUSION	317 620	48%	359 320	54%	41 700	6%
CREATION 20	60 000	9%	60 000	9%	-	0%
PEDAGOGIE	15 680	2%	15 680	2%	-	0%
TOTAL	660 000	100%	660 000	100%	-	0%

**DACM / COMPAGNIE
GISÈLE VIENNE**

**— PROJET ARTISTIQUE
2018-2020**

Actualisé au 15 novembre 2017

- INTRODUCTION

- CRÉATION À VENIR

- RÉSIDENCES-ASSOCIATIONS

- DIFFUSION PRÉVISIONNELLE 2018-2020

- ACTION CULTURELLE

- FILM

- PUBLICATION

— INTRODUCTION

TEMPS FORTS ET DÉVELOPPEMENTS EN 2018

Les temps forts de l'année 2018 seront tout d'abord la poursuite de la 1^{ère} saison de diffusion du nouveau spectacle de Gisèle Vienne. Créée en novembre 2017 à Strasbourg, *Crowd* - pièce chorégraphique pour 15 interprètes, voyagera à travers l'Europe, jusqu'au Japon (à confirmer). La pièce sera présentée dans le Grand Est, après Strasbourg et Reims en 2017, à la Filature de Mulhouse en mai 2018.

La compagnie poursuivra également le projet de faire vivre et découvrir le répertoire de Gisèle Vienne au public le plus large en présentant des spectacles précédents. Créé en août 2015, *The Ventriloquists Convention* connaîtra sa 3^e saison de diffusion lors de la saison 2017/2018 : la pièce sera montrée à Neuchâtel, en Suisse en novembre 2017, à Bochum, en Allemagne en mai 2018, et une tournée internationale à Taiwan et en Corée du Sud à l'automne 2018 est en préparation. Un focus sur le travail de Gisèle Vienne est également en construction pour la Biennale de Venise à l'été 2018. Ce temps fort consistera en la présentation de 3 à 4 pièces de la compagnie, *Crowd*, dernière création en date, ainsi que *Jerk* et *I Apologize*, respectivement créés en 2008 et 2004.

L'année 2018 sera aussi marquée par les premières répétitions du prochain spectacle de Gisèle Vienne, mise en scène de *L'Etang* (Der Teich) de Robert Walser, en vue de sa création en février/mars 2019 au Théâtre National de Bretagne, à Rennes (à confirmer).

La compagnie s'attachera aussi à développer ses collaborations avec les structures du spectacle vivant oeuvrant sur les mêmes territoires qu'elle dans le cadre d'une « résidence Grand Est ». Des ateliers pédagogiques mis en place pour les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières se poursuivront notamment en 2018.

Un travail spécifique de renforcement de l'action culturelle et artistique de la compagnie sera également mis en oeuvre en 2018 afin de promouvoir les expériences et ressources disponibles dans ce domaine au sein de la compagnie.

IMPLANTATION STRASBOURGEOISE

> diffusion du répertoire

Strasbourg constitue le port d'attache de la compagnie. L'ensemble des pièces proposées en tournée y ont été présentées. Depuis 2014, année de conventionnement de la compagnie avec la Ville de Strasbourg, 4 productions ont été présentées au public strasbourgeois : *The Pyre* (création 2013) en 2014 au Maillon en partenariat avec Pôle Sud, *I Apologize* (création 2004) en 2016 au Maillon, *The Ventriloquists Convention* (création 2015) en 2016 au TJP en partenariat avec le Maillon, et dernièrement *Crowd* (création 2017) au Maillon en partenariat avec Pôle Sud.

Entre 2014 et 2017, plus de 4800 spectateurs sont venus assistés aux 19 représentations que la compagnie a donné à Strasbourg (env. 15% de la diffusion globale de la compagnie).

> actions culturelles

La compagnie apporte un soin constant et grandissant aux actions de médiation, de formation et de transmission auprès du grand public, du jeune public, du public amateur, des lycéens et étudiants, des jeunes professionnels, des enseignants... Plusieurs actions ont été menées sur le territoire strasbourgeois : stages professionnelles avec des jeunes artistes (Afdas), ateliers de pratique artistique amateur (avec le CIRA, le Centre chorégraphique de Strasbourg), conférences de Gisèle Vienne à l'Université de Strasbourg, formation des enseignants (Plan Académique de Formation)... La compagnie dispose aujourd'hui de plusieurs personnes-ressources (artistes, techniciens, administrateurs) qu'elle souhaite mobiliser davantage en réponse aux différentes sollicitations des partenaires.

> partenariats et mise en réseau

L'implantation de la compagnie à Strasbourg a bénéficié de l'intérêt et de l'accompagnement fidèle depuis plusieurs années du Maillon, du TJP et de Pôle Sud notamment. Ces structures comptent parmi les partenaires coproducteurs et lieux de représentation incontournables de la compagnie. Elles permettent de faire rayonner les productions de la compagnie depuis Strasbourg vers l'Europe et l'international, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon... La compagnie souhaite consolider ces relations et en créer de nouvelles avec des acteurs du territoire strasbourgeois comme l'Opéra National du Rhin et le festival Musica, notamment dans le cadre de sa création 2020, *Last Spring* produit en collaboration avec la Volksbühne de Berlin.

> création et résidence-association au Maillon

Crowd, dernière création en date de Gisèle Vienne a bénéficié, dans le cadre d'un accueil en résidence de près de 3 semaines, de la mise à disposition du plateau et de l'équipe technique du Maillon. Ce partenariat a été très réussi. Le spectacle, créé le 8 novembre 2017, a reçu un accueil très enthousiaste du public - les 3 représentations ont été complètes (plus de 1500 spectateurs), et bénéficie aussi d'une couverture médiatique très positive tant au niveau national que régional (ARTE journal, Libération, Les Echos, Le Monde, Les Inrocks, les DNA, Mouvement...). La compagnie souhaite à l'avenir resserrer encore davantage ses liens avec le Maillon et la nouvelle direction, en s'inscrivant dans le cadre d'une association pérenne entre le théâtre et Gisèle Vienne.

UNE COMPAGNIE EUROPÉENNE À STRASBOURG

« L'affirmation de l'identité culturelle européenne est une dimension essentielle de la construction de l'Europe. Ce principe est au cœur du projet de la compagnie de Gisèle Vienne, qui a l'ambition de participer pleinement au développement d'une conscience culturelle européenne commune et forte. Cette conscience, en vérité multiséculaire, se trouve aujourd'hui menacée par toutes sortes de replis nationalistes. La compagnie entend jouer dans ce contexte tout son rôle de passeur de frontières, d'éveilleur de consciences, d'élargisseur d'horizons.

Cette raison a joué un rôle primordial dans le choix de la compagnie Gisèle Vienne de s'installer à Strasbourg et dans le Rhin Supérieur en 2014. Cette nouvelle étape dans le développement de la compagnie est le résultat de collaborations avec des acteurs de la scène et des arts en Alsace et dans les territoires frontaliers de Suisse et d'Allemagne, qui contribuent ensemble à la reconnaissance d'une identité culturelle européenne.

Cette implantation a été motivée par la question du territoire et de son positionnement stratégique, dans l'espace du Rhin Supérieur, au cœur de l'Europe. Cet enjeu procède de l'identité même de la compagnie, européenne et internationale tant par le rayonnement de ses créations que par ses collaborateurs artistiques originaires de toute l'Europe et d'ailleurs.

Depuis 2013, la compagnie Gisèle Vienne présente régulièrement ses productions en Alsace, à Bâle et dans le Bade-Wurtemberg. En 2016, elle franchit une nouvelle étape significative dans son développement. Elle devient la première compagnie « transfrontalière » soutenue par des partenaires institutionnels français et suisses, rejoignant le désir et le projet d'affirmer une culture européenne. » *

* extrait du dépliant édité par la compagnie pour annoncer son programme d'activité de janvier à juin 2016

BIOGRAPHIE : GISÈLE VIENNE

Née en 1976, Gisèle Vienne est une artiste, chorégraphe et metteuse en scène franco-autrichienne. Après des études de philosophie et de musique, elle se forme à l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette où elle rencontre Jonathan Capdevielle et Etienne Bideau-Rey, avec qui elle crée ses premières pièces. Elle travaille depuis régulièrement avec, entre autres collaborateurs, les écrivains Dennis Cooper et Catherine Robbe-Grillet, les musiciens Peter Rehberg et Stephen O'Malley, l'éclairagiste Patrick Riou et le comédien Jonathan Capdevielle.

Créée en 1999, la compagnie compte aujourd'hui 14 pièces à son répertoire dont 10 qui tournent régulièrement en Europe et dans le monde : *I Apologize* (2004), *Une belle enfant blonde / A young beautiful blonde girl* (2005), *Kindertotenlieder* (2007), *Jerk, un radiodrame* (2007) dans le cadre de l'atelier de création radiophonique de France Culture, sa version scénique *Jerk* (2008), *Eternelle Idole* (2009), pièce pour une patineuse et un comédien, *This is how you will disappear* (2010), *LAST SPRING : A Prequel*, installation pour une poupée robotisée (2011), *Showroomdummies #3* (2013), réécriture de la pièce originalement créée en 2001 avec Etienne Bideau-Rey, et entrée au répertoire du CCN-Ballet de Lorraine, *The Pyre* (2013) et *The Ventriloquists Convention* (2015) créé en collaboration avec le Puppentheater Halle.

Depuis 2005, Gisèle Vienne expose régulièrement ses photographies et installations. Elle a publié un livre + CD *Jerk / Through Their Tears* en collaboration avec Dennis Cooper, Peter Rehberg et Jonathan Capdevielle aux Editions DISVOIR en 2011 et un livre *40 Portraits 2003-2008*, en collaboration avec Dennis Cooper et Pierre Dourthe, aux Editions P.O.L en février 2012.

Gisèle Vienne a dernièrement travaillé à une pièce pour 15 danseurs, intitulée *Crowd*, dont la création a eu lieu le 8, 9 et 10 novembre 2017 au théâtre du Maillon, à Strasbourg, ainsi que prochainement une interprétation de *Der Teich (L'Étang)* de Robert Walser pour février/mars 2019.

— CRÉATION À VENIR

Der Teich (de Robert Walser) création 2019

PRÉSENTATION

Vraisemblablement écrit en 1902, *Der Teich* (*L'Étang*) met en scène le suicide simulé par le jeune Fritz pour regagner l'amour de sa mère. Robert Walser est né à Bienne, en Suisse, en 1878, et mort à Herisau en 1956. *Der Teich* est son seul texte écrit en dialecte bernois. Gisèle Vienne adaptera cette nouvelle avec deux interprètes et une douzaine de poupées sur le plateau.

DISTRIBUTION (en cours)

Conception & mise en scène **Gisèle Vienne**
Interpètes **Kerstin Daley-Baradel & Katia Petrowick**
Scénographie **Gisèle Vienne & Maroussia Vaes**
Lumière **Patrick Riou**
Régie générale **Richard Pierre**

PARTENAIRES

Production **DACM / Compagnie Gisèle Vienne** (Strasbourg)
Coproduction [en cours] **Nanterre-Amandiers CDN, Théâtre National de Bretagne** (Rennes) / **Festival d'Automne à Paris** (Paris) / **Manège - Scène nationale de Reims / Centre Culturel André Malraux - Scène nationale de Vandoeuvre Lès Nancy / Maillon, Théâtre de Strasbourg - Scène européenne / TJP Centre dramatique de Strasbourg-Alsace / Kampnagel** (Hamburg) / **La Bâtie - Festival de Genève...**

PREMIÈRES ÉTAPES DE TRAVAIL

> du 28 au 30 novembre 2016 au Schauspiel Köln
avec Gisèle Vienne, un interprète du Schauspiel Köln, Kerstin Daley-Baradel & Uta Gebert
> le 3 juillet 2017 au CCN2 (Grenoble)
avec Gisèle Vienne et Kerstin Daley-Baradel
> les 21 et 22 novembre 2017 (à confirmer)
avec Gisèle Vienne, Kerstin Daley-Baradel & Katia Petrowick

PÉRIODES DE RÉPÉTITIONS

> juillet 2018 (1 semaine) au Théâtre National de Bretagne, Rennes
avec Gisèle Vienne, sans interprète, dans le décor
> du 20 août au 8 septembre 2018 (3 semaines) au Théâtre National de Bretagne, Rennes
> du 3 au 15 janvier 2019 (2 semaines) à Nanterre-Amandiers CDN
> du 11 au 23 février 2019 (3 semaines) au Théâtre National de Bretagne, Rennes

PREMIÈRE

> fin février / début mars 2019 / Théâtre National de Bretagne, Rennes (à confirmer)

LAST SPRING création 2020

PRÉSENTATION

Théâtre musical et prolongement scénique de *LAST SPRING: A Prequel*, installation pour une poupée robotisée de Gisèle Vienne et Dennis Cooper (2011). La pièce se développe à ce jour en 4 parties :

[texte de Gisèle Vienne, en anglais]

Part 1

Last Spring: A Prequel will be a mechanical play performed by an animated doll.

Part 2

Last Spring will happen in a frontal relation to the audience too. They will see mainly the backyard of the hotel with the waiting, listening character Arthur, and this part will involve hearing most of the action happening in the hotel. This second part is very obviously the main part of the play. The 2 other parts are invite different relations to the audience:

Part 3

This 3rd part would require the audience to go on stage to enter and discover briefly the previously unseen full set of the hotel, whose design will be developed and implemented/built very carefully, such that it's as much like a fully furnished actual hotel as possible, and so the experience of filling in the sound-illustrated blank of the hotel with the eyes will be form an important experience of the work in and of itself.

Part 4

The 4th part would be the libretto of the piece printed in a booklet that the audience will receive upon entering the theatre. (The audience could have a brief look inside the booklet before the 1st part, or between the 2nd and 3rd parts.) That libretto should be an object within the work, a part of the fiction that will provide further keys to the understanding and the experience of the entire piece.

DISTRIBUTION (en cours)

Conception et mise en scène **Gisèle Vienne, Dennis Cooper & Zac Farley**

Scénographie **Gisèle Vienne & Dominique Gonzalez-Foerster**

Musique **Hildur Guðnadóttir**

Lumière **Patrick Riou**

Pièce pour **3 interprètes** et **5 musiciens**

PARTENAIRES

Production déléguée **Volksbühne** (Berlin)

Producteur associé **DACM / Compagnie Gisèle Vienne** (Strasbourg)

Coproduction [en cours] **L'Opéra Comique** (Paris) / **Wiener Festwochen** (Vienne) / **Théâtre National de Bretagne** (Rennes) / **Theater Basel** (Bâle) / **Ircam** (Paris)...

PREMIÈRE

> printemps 2020 / Volksbühne, Berlin (à confirmer)

— RÉSIDENCES-ASSOCIATIONS

Résidence Strasbourg / Grand Est

Dans le cadre de son implantation à Strasbourg et dans le Grand Est, la compagnie crée, développe et renforce ses liens avec les structures oeuvrant sur le même territoire : le Maillon, Théâtre de Strasbourg - Scène européenne, le TJP - Centre Dramatique National d'Alsace-Strasbourg, Pôle Sud - Centre de Développement Chorégraphique National, la Filature - Scène nationale de Mulhouse, le Manège - Scène nationale de Reims, le Centre Culturel André Malraux - Scène nationale de Vandoeuvre Lès Nancy, l'Institut Mondial de la Marionnette et l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette à Charleville-Mézières... et dans les territoires frontaliers, la Kaserne Basel (CH) et le Theater Freiburg (DE) notamment.

Nanterre-Amandiers CDN

Gisèle Vienne est **artiste associée** à Nanterre-Amandiers CDN depuis janvier 2014 pour 6 ans. Les enjeux de cette association sont l'accompagnement et le soutien au développement du projet artistique de Gisèle Vienne pouvant prendre différentes formes, notamment :

- coproduction de toutes les pièces
- diffusion des pièces du répertoire
- soutien technique et reprise technique avec une enveloppe financière provisionnée par le théâtre pour répondre aux demandes de la compagnie
- actions pédagogiques diverses

Nanterre-Amandiers CDN est le principal partenaire de la compagnie. Il coproduira la création 2019 et accueillera plusieurs périodes de répétition (2 à 3 semaines en janvier 2019).

Théâtre National de Bretagne (Rennes)

Arthur Nauzyciel a pris la direction du TNB en janvier 2017.

Gisèle Vienne est désormais **artiste associée** du théâtre sur les saisons à venir :

saison 17/18

- > coproduction et diffusion de *Crowd* (création 2017)
- > diffusion de *Kindertotenlieder*

saison 18/19

- > coproduction et première de *Der Teich* (création 2019)
- > diffusion de *The Ventriloquists Convention*

saison 19/20

- > coproduction de *Last Spring* (création 2020)
- > diffusion d'une pièce du répertoire *This is how you will disappear*

divers

- > collaboration avec les Editions Shelter Press pour le livre photo (septembre 2017)
- > exposition des photographies d'Estelle Hanania dans le cadre de la sortie du livre
- > exposition des photographies de Gisèle Vienne, *40 portraits, 2003-2008*
- > installation de *Last Spring: A Prequel* (2011)
- > accompagnement d'élèves de l'école du TNB sur des productions de Gisèle Vienne

— DIFFUSION 2018-2020

La compagnie a pour projet de poursuivre la **diffusion du répertoire de Gisèle Vienne**, de **créer des temps forts autour des productions de Gisèle Vienne** en partenariat avec des lieux de diffusion et de **présenter le plus largement possible chaque nouvelle création, tant au niveau national qu'européen et international..** La compagnie envisage en moyenne près 40 représentations par an.

Tournée de Crowd (création 2017)

- > 26 & 27 janvier 2018 / Kaaithheater, Bruxelles (BE)
- > du 6 au 9 février 2018 / Théâtre National de Bretagne, Rennes (FR)
- > 27 & 28 février 2018 / MC2, Grenoble (FR)
- > entre le 9 et 17 mars 2018 / Black Box Theater, Oslo (NO) [à confirmer]
- > entre le 7 et 13 mai 2018 / Teatro Municipal do Porto (PT) [à confirmer]
- > 29 mai 2018 / La Filature Scène nationale Mulhouse (FR) avec la Kaserne Basel (CH)
- > du 16 au 19 mai 2018 / Wiener Festwochen, Vienne (AU)
- > du 13 au 15 juin 2018 / Volksbühne Berlin (DE)
- > entre le 19 et 30 juin 2018 / Holland Festival, Amsterdam (NL) [à confirmer]
- > été 2018 / Internationales Sommerfestival, Kampnagel Hambourg (DE) [à confirmer]
- > août 2018 / Wiesbaden Biennale (DE) [option]
- > août 2018 / La Bâtie, festival de Genève (CH) en collaboration avec Bonlieu - Scène nationale Annecy [option]
- > septembre 2018 / Prague Crossroads Festival (CZ) [option]
- > 26 & 27 octobre 2018 / BIT Teatergarajen, Bergen (NO)
- > novembre 2018 / Kyoto Experiment Festival (JP) [à confirmer]
- > avril 2019 / Mousonturm, Frankfurt (DE) [option]
- > avril 2019 / Hellereau, Dresden (DE) [option]
- > mai 2019 / CDN Orléans-Loiret-Centre (FR) [option]
- > octobre 2019 / TAP Poitiers (FR) [option]
- > février 2020 / Theater Basel (CH) [option]
- > avril 2020 / Charleroi Danse (BE) [option]

Tournée de The Ventriloquists Convention (création 2015)

Spectacle joué en anglais et en allemand, surtitré en français et éventuellement dans la langue du pays de représentation

- > mai 2018 / Fiden Festival, Bochum (DE)
- > du 1^{er} au 21 octobre 2018 / tournée Taiwan (TW) & Corée du Sud (KR) [à confirmer]
- > novembre 2018 / Festival TNB, Rennes (FR) [à confirmer]
- > octobre 2019 / L'Apostrophe, Cergy-Pontoise (FR) [option]

Focus Gisèle Vienne à la Biennale de Venise (été 2018)

- > entre le 1^{er} et le 18 août 2018 / Biennale de Venise (IT)

Plusieurs pièces devraient être présentées dans le cadre de ce focus sur le travail de Gisèle Vienne :

- **Crowd** (création 2017)
- **Jerk** (2008)
- **I Apologize** (2004)
- **The ventriloquists Convention** (2015) [option]

Tournée de Der Teich (création 2019)

- > fin février / début mars 2019 / **Première** au Théâtre National de Bretagne, Rennes (FR) [à confirmer]
- > mars 2019 / Centre Culturel André Malraux, Vandoeuvre-lès-Nancy (FR) [à confirmer]
- > mai 2019 / Wiener Festwochen, Vienne (AT) [à confirmer]
- > mai 2019 / Internationales Figurentheater-Festival, Erlangen (DE) [option]
- > août 2019 / Internationales Sommerfestival, Kampnagel, Hamburg (DE) [option]
- > septembre 2019 / Festival Mondial des Théâtre de Marionnettes, Charleville-Mézières (FR) [option]
- > octobre 2019 / Nanterre-Amandiers CDN, dans le cadre du Festival d'Automne à Paris (FR) [à confirmer]
- > novembre 2019 / Centre Pompidou, dans le cadre du Festival d'Automne à Paris (FR) [à confirmer]
- > novembre 2019 / Manège - Scène nationale Reims (FR) [à confirmer]
- > février 2020 / L'Apostrophe, Cergy-Pontoise (FR) [option]
- > mars 2020 / Pôle Sud CDCN, en collaboration avec le Maillon, Théâtre de Strasbourg (FR) [à confirmer]
- > mars 2020 / Hellereau, Dresden (DE) [option]
- > février 2020 / Kaserne Basel (CH) [option]

Tournée de This is how you will disappear (création 2010)

- > novembre 2019 / Festival TNB, Rennes [option]
- > novembre 2019 / Volksbühne, Berlin [option]

Tournée de Jerk (création 2008)

- > du 11 au 14 février 2018 / Théâtre Garonne Scène européenne, Toulouse (FR)
- > entre le 11 et le 14 mars 2018 / Black Box Teater, Oslo (NO)
- > 16 & 17 mars 2018 / Kaserne Basel (CH)
- > mars 2019 / Sao Paulol (BR) [option]
- > avril 2019 / Centre Culturel André Malraux, Vandoeuvre-lès-Nancy (FR) [option]
- > avril 2019 / L'Apostrophe, Cergy-Pontoise (FR) [option]
- > juin 2019 / TREFF Tallinn, Estonie (EE) [option]

Tournée de Kindertotenlieder (création 2007)

- > entre le 4 et le 7 juin 2018 / Israël festival, Jérusalem (IS)

— ACTION CULTURELLE

AUTOUR DES SPECTACLES

Gisèle Vienne et les interprètes de ses spectacles participent très régulièrement en amont ou à l'issue des représentations à des discussions et débats avec le public ainsi que d'autres formes de rencontre ou de pratique artistique (conférences, visites de plateau, workshops, etc.).

WORKSHOPS

Dans le cadre de la tournée de la nouvelle création, *Crowd* (créé en novembre 2017), des ateliers de pratiques chorégraphiques seront mis en place en 2018. S'appuyant sur les compétences de plusieurs interprètes de la pièce en la matière, des stages seront organisés à destination du grand public, des étudiants ou de jeunes professionnels.

Lors de la saison 2017/2018, plusieurs actions ont été mises en place en ce sens :

- > **conférence** "Le temps dans tous ses états" avec Gisèle Vienne, Janig Begoc (maître de conférence) et Irène Filiberti (Pôle Sud CDCN) | 16 octobre 2017 à l'Université de Strasbourg
- > **formation enseignants** (stage PAF - Plan Académique de Formation) théorique et pratique, avec Gisèle Vienne et Katia Petrowick (interprète de *Crowd*) | 17 octobre 2017 à Pôle-Sud CDCN
- > **masterclass pour les étudiants en arts**, autour du langage chorégraphique de Gisèle Vienne avec Katia Petrowick (interprète de *Crowd*) | 18 octobre 2017 à l'Université de Strasbourg
- > **workshop** "Entre mouvement et écriture cinématographique : un nouveau langage chorégraphique" avec Marine Chesnais et Massimo Fusco (interprètes de *Crowd*) | 11 et 12 novembre 2017 au Centre Chorégraphique de Strasbourg avec le CIRA

ATELIER PÉDAGOGIQUE

Etudiants en école d'art / Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette, Charleville-Mézières (FR)

Programme pédagogique en plusieurs intervention lors de la saison 2017/2018 autour de la ventriloquie avec les étudiants de la XI^e promotion (2016-2019) :

- > du 9 au 13 octobre 2017 : workshop de Michel Dejeneffe (partie 1)
- > du 18 au 20 décembre 2017 : workshop de Gisèle Vienne et Kerstin Daley-Baradel
- > du 9 au 13 avril 2018 : workshop de Michel Dejeneffe (partie 2)
- > du 16 au 27 avril 2018 : workshop avec Gisèle, Kerstin, Jonathan Capdevielle, Uta Gebert...

Etudiants en école d'art / Ecole Supérieure d'Art Dramatique du Théâtre National de Bretagne, Rennes (FR)

Dans le cadre de l'association entre Gisèle Vienne et le Théâtre National de Bretagne, des actions à des destinations des étudiants en art dramatique seront mis en place à compter de la saison 2017/2018.

— FILM

La compagnie accompagne Gisèle Vienne dans ses projets audiovisuels et cinématographiques. Elle a coproduit son 1^{er} court-métrage, *Brando* (2014) dont elle assure avec le producteur délégué la diffusion dans des lieux de projection ou d'exposition, en parallèle des représentations des spectacles de Gisèle Vienne ou dans tout autre occasion.

Projet de série TV *titre en cours* (2019)

Titre en cours

3 épisodes de 52 min

Synopsis

La série raconte l'histoire de Kerstin, fille excentrique de Klaus Kraus, un ventriloque de renommée internationale. Depuis la mort de son père il y a dix ans, Kerstin mène une vie solitaire avec Frankie, marionnette orpheline avec laquelle se produisait jadis son père, jouant avec elle dans le style tapageur qui la caractérise. Kerstin utilise Frankie comme un double virtuel avec lequel elle se dispute tout en sondant son passé tourmenté.

Lorsque Frankie est "kidnappé", Kerstin perd son monde imaginaire. Face aux nécessités de la vie en société et contrainte par la maladie incurable de sa mère à affronter les parts obscures de son enfance, elle sombre dans la folie.

Aux funérailles de sa mère, Kerstin et Frankie sont finalement à nouveau réunis et, jouant pour la première fois avec la poupée en public, quelque chose d'extraordinaire se produit.

Création originale de **Gisèle Vienne, Dennis Cooper & Zac Farley**

Écrit par **Dennis Cooper & Zac Farley**

Réalisé par **Gisèle Vienne**

Distribution **Kerstin Daley-Baradel...** (en cours)

Production **Legato Films & ARTE** (en cours)

— PUBLICATION



© Estelle Hanania

Livre photo (début 2018) - projet en cours

La photographe Estelle Hanania collabore avec Gisèle Vienne et la compagnie depuis de nombreuses années. Ses images forment un regard singulier et poétique sur l'univers artistique de Gisèle Vienne. Estelle Hanania a photographié la plupart des créations de la compagnie, plateaux, comédiens, poupées, coulisses, contre-champs... Cette production d'images donnera lieu à l'automne 2017 à une publication aux éditions Shelter Press.

Photographies **Estelle Hanania**

Direction éditoriale **Estelle Hanania, Gisèle Vienne & Dennis Cooper**

Texte **Bernard Vuilloux**

Edition **Shelter Press**

Partenaires **CNL, La Galerie de la Filature Scène nationale, Mulhouse** (à confirmer)

DACM / COMPAGNIE GISÈLE VIENNE

Fabrique de théâtre, 10 rue du Hohwald
67000 Strasbourg - France

Etienne Hunsinger - Administrateur
M : administration@g-v.fr
T : +33 (0)9 83 52 62 74

www.g-v.fr

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Strasbourg et l'association Quatre 4.0 pour la période 2018-2021.

En 20 années d'existence, l'association Quatre 4.0 a fait du festival Ososphère l'un des événements incontournables des arts et cultures numériques en France. De la scène musicale électronique aux formes artistiques les plus insolites, en passant par les arts visuels et performatifs, l'Ososphère explore les champs de la ville et de l'urbain, dans une programmation désormais conçue à un rythme biennal.

L'Ososphère œuvre à interroger et révéler la ville et invite les habitants à en devenir acteurs, pour la questionner et l'habiter autrement. Le festival est articulé autour de deux axes de programmation principaux :

- les Nuits Électroniques de concerts et DJ-set d'artistes références et découvertes des scènes internationales des musiques électroniques qui représente l'un des événements majeurs à l'échelle nationale dans ce domaine ;
- un parcours artistique *in situ*, en fonction du ou des lieux dans lesquels la manifestation se déploie. Ce parcours composé de plus de 40 installations en arts numériques constitue l'une des plus importantes expositions en France sur ces champs de la création et s'articule à une série de programmes « d'activation » des sites d'exposition par une série de dispositifs spécialement créés pour la manifestation.

En période interbiennale, l'association Quatre 4.0 propose de poursuivre, de manière plus légère que lors du temps du festival, les axes de programmation et de recherche développés lors des temps forts, et ceci en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.

Afin de permettre à l'association Quatre 4.0 de poursuivre le développement de ses activités qui la font rayonner au niveau national et européen, la ville de Strasbourg propose de formaliser une convention d'objectifs et de moyens pour les années 2018 à 2021.

La proposition de convention est jointe en annexe à la présente délibération.

Le projet répond à l'engagement fort de la ville de Strasbourg en faveur du soutien à la création et à la diffusion artistique, placé au cœur de sa politique culturelle, en articulation avec les autres dispositifs structurels et sectoriels existants, aux niveaux régional, national et européen. En particulier, la ville de Strasbourg soutient les festivals qui favorisent le

rayonnement de la Ville sur le territoire et s'inscrivent comme une référence européenne dans leur domaine d'activité.

Il est ainsi proposé d'accorder à l'association Quatre 4.0 une subvention globale de **1 860 000 €** au titre de la participation de la ville de Strasbourg à son financement pour la période 2018-2021, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.

Il est proposé de répartir cette somme comme suit:

- pour l'année 2018, un montant de 430 000 €,
- pour l'année 2019, un montant de 430 000 €,
- pour l'année 2020, un montant de 500 000 €,
- pour l'année 2021, un montant de 500 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et l'association Quatre 4.0 pour la période 2018/2021 ;

autorise

le Maire à signer cette convention.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

- C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S
E T D E M O Y E N S -
S U B V E N T I O N A C C O R D E E S U R D E S C R E D I T S D E
F O N C T I O N N E M E N T

ANNÉES 2018 – 2019 – 2020-2021

Entre, d'une part,

La Ville de Strasbourg,

représentée par son Maire, Monsieur Roland RIES, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2015

ci-après désignée « la Ville » ;

et, d'autre part

Quatre 4.0

association de droit local d'Alsace Moselle (Loi de 1924, art. 6)

siège social : 17 rue d'Eckbolsheim - 67200 STRASBOURG

N° SIRET : 407 711 241 00031

représenté par son Président, Mr Patrick Schneider, autorisé à signer par une décision du conseil d'administration du 23 juin 2014.

ci-après désigné sous le terme « l'association »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par l'association :

Les objectifs de Quatre 4.0 s'organisent autour de deux axes principaux :

- poursuivre le travail qui a construit la renommée du festival et la « marque » Ososphère auprès des réseaux existants ou potentiels au moyen des objectifs suivants :
 - o mettre en œuvre une politique de commandes aux artistes, de créations d'œuvres et de coproductions et une politique de diffusion de la création artistique (notamment plastique, visuelle, performative etc...) liée au numérique et à la mutation urbaine auprès du plus large public, s'appuyant sur une logique de « situations et récits urbains », dans une perspective de nourrir le regard de celui-ci sur les enjeux liés au contexte qu'il habite.
 - o inscrire l'événement dans une double logique de rayonnement international et d'ancrage dans la ville auprès des habitants et aussi sur les territoires voisins, au cœur du bassin rhénan, d'une grande région qui se construit et de l'Europe.
 - o mettre en œuvre une programmation musicale événementielle lors de deux Nuits Electroniques qui maintienne et développe la position de Strasbourg sur l'échiquier international des musiques électroniques.
 - o œuvrer au développement d'un label à travers un certain nombre de programmes modulables et de capacités à répondre aux invitations.
- fidéliser le public et l'élargir toujours, en proposant une trajectoire artistique qui fasse sens au regard des mutations de la ville et de l'époque, développer des modes de participation et d'intervention des publics dans le projet même, diversifier encore et toujours les publics en menant des actions innovantes et inscrites dans la durée avec les acteurs des réseaux citoyens, sociaux, sociaux-culturels, pédagogiques...

Considérant la politique culturelle de la Ville de Strasbourg,

La Ville de Strasbourg place le soutien à la création et à la diffusion artistique au cœur de sa politique culturelle, en articulation avec les autres dispositifs structurels et sectoriels existants, aux niveaux régional, national et européen.

En tant que capitale européenne, il s'agit pour la Ville de Strasbourg de s'engager aux côtés des professionnels des secteurs culturels, de favoriser l'émergence des talents et des projets, la diversité culturelle et artistique, d'accompagner le développement autant que la consolidation de projets ambitieux, les dynamiques de réseaux, de même que les correspondances et les synergies (objectifs, moyens, compétences, actions) entre les différents acteurs.

Pour la mise en œuvre de ces orientations prioritaires, la Ville de Strasbourg portera une attention particulière aux équipes et aux projets qui attesteront d'une exigence culturelle et artistique affirmée, en phase avec les enjeux contemporains liés aux évolutions des secteurs et des filières, en termes d'ancrage territorial, de rayonnement (au niveau local, national et international), d'effets structurants, de développement et de sensibilisation des audiences, et d'action culturelle (accessibilité, éducation, citoyenneté).

Aussi, les soutiens de la Ville de Strasbourg seront déterminés par l'engagement et la capacité des acteurs à déployer, en lien avec leurs activités de création et/ou de diffusion, des actions d'intérêt général contribuant à la vie de la Cité, à son développement culturel et citoyen, à sa diversité.

Considérant que l'action ci-après présentée par l'association et faisant partie intégrante de son projet global, participe de ces politiques,

Article 1^{er} Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique de la Ville de Strasbourg et dans le cadre de son projet global mentionné en préambule, l'action suivante participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général :

- un festival organisé tous les deux ans et s'articulant autour des formes artistiques suivantes :
 - o Les Nuits Électroniques : temps fort de programmation musicale réunissant un large public
 - o Un parcours artistique sur le lieu du festival et dans la ville
 - o Le Pop Up District : dispositif-programme architectural, connecté, mobile et modulaire
 - o Les Cafés Conversatoires : temps de conversation et d'échanges stimulés par un dispositif d'exposition et performances artistiques et de workshops, éditions papier et publications en réseau
 - o Un programme de médiation et d'éducation artistique et culturelle riche et varié, centré sur la rencontre avec les artistes
- une période interbiennale recentrée autour de 3 programmes :
 - o le Pop-Up District
 - o Les Cafés Conversatoires
 - o Des expositions ou actions organisées en partenariat avec les acteurs culturels du territoire

Pour la mise en œuvre de cette action, l'association est soumise aux obligations mentionnées à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre la Ville contribue financièrement à la réalisation de cette action. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2

Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 6 de la présente convention et au contrôle prévu à l'article 7.

Article 3

Conditions de détermination du coût de l'action

3.1. Le coût total estimé éligible de l'action sur la durée de la convention est évalué à **3.585.000 euros** conformément aux budgets prévisionnels figurant dans l'annexe II.

3.2. Le besoin de financement public exprimé par l'association est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés de l'action, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe II présente les budgets prévisionnels de l'action en détaillant ces coûts éligibles à la contribution de la Ville et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par l'association pour leur estimation.

3.3. Lors de la mise en œuvre de l'action, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme de l'action et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1. L'association notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

3.4 L'ensemble des coûts, y compris la sécurité et la sureté liés au site sur lequel l'événement se déploie, sont compris dans le budget prévisionnel et pris en charge par l'association. Les surcoûts liés à la sécurité et à la sureté ne pourront faire l'objet d'une prise en charge par la Ville.

Article 4

Conditions de détermination de la contribution financière de la Ville de Strasbourg

L'action de Quatre 4.0 s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle de la Ville de Strasbourg en ce qui concerne notamment le rayonnement de la création artistique, le soutien à la mobilité des créateurs et le développement de l'accès à la culture pour tous les publics.

Une subvention globale de **1 860 000 €** est accordée par la Ville au titre de sa participation au financement de Quatre 4.0 pour la période 2018-2021, soit **51,88 %** du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.

Cette somme est répartie comme suit :

- pour l'année **2018**, un montant de **430.000 €**
- pour l'année **2019**, un montant de **430.000 €**
- pour l'année **2020**, un montant de **500.000 €**
- pour l'année **2021**, un montant de **500.000 €**

La présente convention d'objectifs se traduit par une convention financière annuelle spécifique définissant les modalités de l'intervention financière de la ville. Celle-ci fait suite à une demande écrite sur dossier cerfa disponible sur le site strasbourg.eu, demande devant être signée par le représentant légal de la structure bénéficiaire et transmise à la Direction de la culture avant le 30 septembre de l'année précédant l'exercice concerné.

Pour la ville de Strasbourg, le comptable assignataire de la dépense est le Receveur des Finances de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible le nom de la Ville de Strasbourg dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

Article 5

Procédures et sanctions en cas de retard ou d'inexécution

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution, ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la raison, l'association doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'inexécution, partielle ou totale, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention, ou en cas de retard substantiel dans l'exécution par l'association, sans l'accord écrit de l'administration, celle-ci peut soit exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après avoir examiné les justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs

L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels prévus dans la présente convention s'opère au moyen des indicateurs joints en annexe III, celle-ci faisant partie intégrante de la convention.

Un comité de suivi et un comité technique sont mis en place pour le suivi de l'action et l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Article 6.1. La composition du comité de suivi

Un Comité de suivi de la convention d'objectifs est mis en place. Il constitue une instance de dialogue entre les partenaires, dans le cadre du suivi de la convention.

Le Comité de suivi est co-présidé par le Président de l'association et le Maire ou son représentant. Il se compose des membres suivants :

- Le ou La Président.e de l'association (obligatoire)
- Le ou La Directeur.rice de l'association (obligatoire)
- Le Maire représenté par son ou sa représentant.e en charge de la culture et de son ou sa représentant.e en charge du quartier
- Les référent.e.s de la Direction de la Culture de la Ville concerné.e.s
- Un.e représentant.e du service du Contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques (le cas échéant).

Ce comité pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord des parties, associer des personnalités extérieures.

Article 6.2. Les missions du Comité de suivi

Les missions du Comité de suivi sont les suivantes :

- Évaluer l'atteinte des objectifs sur la base des indicateurs figurant en annexe III de la présente convention ;
- Le cas échéant, analyser les causes des écarts et proposer les réajustements ou réorientations jugées nécessaires ;
- La dernière année de la convention, se prononcer sur le bilan global de la convention et sur une éventuelle reconduction de la convention.

Article 6.3. L'organisation du Comité de suivi

Le Comité de suivi se réunit au moins une fois par an à l'initiative de l'association. Des réunions supplémentaires pourront être organisées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

L'association communique à la Ville, un mois calendaire au plus tard avant la tenue du Comité de suivi, l'ensemble des indicateurs prévus à l'annexe III complétés pour la période annuelle révolue.

Lors du Comité de suivi, les partenaires passent en revue l'ensemble des actions et indicateurs et formulent sur chacun d'eux un avis cosigné par les présidents de séance.

Article 7 : L'évaluation finale

Trois mois avant le terme de la convention, l'association s'engage à fournir un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions fixé par l'annexe I, à partir de l'ensemble des indicateurs concernant la période de la convention, indicateurs prévus à l'annexe III.

Au terme de la présente convention, sur proposition du Comité de suivi, une nouvelle convention pourra être proposée à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Elle tiendra compte de l'évolution du contexte général et de l'évaluation réalisée conjointement en Comité de suivi de l'atteinte des objectifs définis dans la présente convention.

Article 8 Communication

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible les logos de la Ville de Strasbourg, ainsi que la mention in extenso « avec le soutien de la Ville de Strasbourg » dans toute action de communication de l'association en direction des médias et du grand public, et sur tous les supports de communication (tracts, affiches, dépliants, sites internet...) relatifs aux actions soutenus par la Ville et Eurométropole de Strasbourg.

Article 9 Responsabilité

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 1^{er} sous sa responsabilité exclusive. L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville et Eurométropole de Strasbourg ne puisse être recherchée.

Article 10 Contrôle de l'administration

La Ville contrôle annuellement, ainsi qu'à l'issue de la convention, que sa contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action au titre de laquelle cette contribution est accordée.

Elle peut exiger le remboursement de la quote-part excédentaire de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 6 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 11 Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé, d'une part, par la Ville et, d'autre part, par l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception. Un avenant est alors conclu par les parties pour formaliser cet accord.

Article 12
Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 13
Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Cette convention de 7 pages est établie en sept exemplaires originaux.

Fait à Strasbourg, le

Pour la Ville de Strasbourg :
Le Maire, Roland Ries

Pour l'association :
Le Président, Patrick Schneider

N°EJ

ANNEXE I : Projet artistique de l'association et description de l'action

ANNEXE II : Budget global du programme d'actions ou de l'action

ANNEXE III : Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

QUATRE 4.0 / L'OSOSPHERE
projet artistique de l'association
description de l'action

I. SITUATION

Riche de 20 ans d'existence, L'Ososphère est l'un des événements incontournables des arts et cultures numériques en France. De la scène musicale électronique aux formes artistiques les plus insolites, en passant par les arts visuels et performatifs, L'Ososphère explore les champs de la Ville et de l'urbain, à travers une programmation poétique et riche de sens. Un festival pour un art contextuel, à une époque signée par le numérique.

L'Ososphère œuvre à interroger et n et invite les Strasbourgeois d'un jour ou de toujours à en devenir acteurs, la questionner et l'habiter autrement.

L'Ososphère est articulée autour de deux axes de programmation principaux :

- Les Nuits Électroniques de concerts et DJ-set d'artistes références et découvertes des scènes internationales des musiques électroniques qui représente l'un des événements majeurs à l'échelle hexagonale dans ce domaine.
- un parcours artistique « in situ » de plus d'installations en arts numériques et arts de la ville qui constitue l'une des plus importantes exposition en France sur ces champs de la création et s'articule à une série de programmes d'activation (cycle de performances, projets laboratoires, ateliers et workshops, projets participatifs, etc...) et au Pop Up District et Cafés Conversatoires

1. HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

1.1 HISTORIQUE

Née en 1998 (avec un « numéro 0 » en 1997), L'Ososphère est une manifestation culturelle résolument tournée vers la création contemporaine qu'elle porte auprès du public le plus large dans un principe de mise en action « située » qui active de manière sensible les territoires avec lesquels elle entre en dialogue.

Se déployant dans le temps et l'espace urbain, L'Ososphère est pluridisciplinaire depuis sa genèse, interrogeant notamment les pratiques artistiques et culturelles nées du « fait numérique » ainsi que le renouvellement de la forme de la ville. Depuis sa création, L'Ososphère donne à voir à chaque édition à des milliers de spectateurs des installations éphémères dialoguant avec le paysage urbain, l'espace public, les lieux et géographies de la ville, ses mutations. L'Ososphère appuie sa renommée internationale sur la singularité de son propos, de ses propositions et de ses modes opératoires.

L'Ososphère questionne et participe du récit que ses territoires d'implantation et d'inspiration offrent à leurs habitants et visiteurs. Sa programmation interpelle tous les publics, avertis ou non et s'accompagne d'actions d'initiation et de sensibilisation à ces nouvelles formes artistiques, impliquant les habitants, les écoles d'art, les scolaires, des publics spécifiques.

19 éditions de l'Ososphère ont déjà eu lieu, présentant plus de 400 musiciens (DJ, Live Act) et formations musicales, plus de 450 œuvres et projets venus des pratiques artistiques autour du numérique et des arts de la ville. Jusqu'en 2009 inclus, l'Ososphère s'est déployée sur le quartier de la Laiterie. En bourlingue à travers la ville depuis cette date, l'Ososphère a ouvert aux Strasbourgeois le Môle Seegmuller en février 2011 (avant sa transformation) puis, en décembre 2012, Le Site de La Coop, au Port du Rhin, qui est devenu ensuite son port d'attache jusqu'en 2017. Elle est passée notamment dans la même période par le Campus Central de l'Université de Strasbourg et a répondu à de multiples invitations.

1.1.A LA NATURE DE L'OSOSPHERE : UN OBJET POP, DE VILLE, D'ÉPOQUE ET MULTIDISCIPLINAIRE

L'Ososphère ne s'est jamais considéré comme une forme figée mais comme un « objet pop », un objet artistique, culturel et urbain s'adaptant sans cesse aux contextes qu'il traverse, aux territoires qui l'inspirent et l'accueillent et à l'époque dans laquelle il est plongé.

Le projet artistique de l'Ososphère se déploie autour des thématiques suivantes :

- La place et l'action de l'art et de la culture dans la fabrique de la ville et des territoires, de leur mise en réseau, de leur rayonnement interne et externe.
- un art de son temps, traversé par des pratiques et des dispositifs en plein renouvellement ; un art du « être ensemble » et de la fête, un art du contexte et de l' « in situ » urbain.
- l'art « qui rend la vie plus intéressante que l'art », le regard de l'artiste comme activateur de communs, l'art comme activateur partagé d'un rapport au monde.

La programmation est éclectique dans les formes, les esthétiques, les interactions entre les arts et technologies ou les médias employés, donnant à voir un spectre large de la création numérique.

Dans un récit au long cours et contextualisé, L'Ososphère propose des nuits de musiques électroniques, des expositions d'art, des performances, des expositions, parcours et actions artistiques dans la ville, des croisières sonores, des actions artistiques in situ, des médias en ligne, des dispositifs urbains, des recherches et expérimentations. L'Ososphère soutient et interpelle la création artistique (création, production, commandes...) et initie des temps de réflexion (colloques, conférences, publications-regard, etc.) et de parole publique ainsi que des actions qui s'inscrivent dans les divers secteurs de l'innovation. L'Ososphère œuvre ainsi à mettre en contact, en temps réel, la création contemporaine émergente – souvent engagée dans un rapport au numérique qui constitue une signature de notre époque - et le grand public, à la fois par des propositions artistiques fortes, souvent émergentes et des propositions d'espace public médié.

Dans des métropoles engagées dans de grands chantiers de transformation ou dans des territoires préoccupés

d'autres échelles de mutation, L'Ososphère propose des formes d'actions contextuelles qui questionnent notamment les modèles urbains qui se dessinent aujourd'hui. Depuis bientôt vingt ans, L'Ososphère réagit donc en temps réel à son époque et à l'état des choses et crée, invente, fabrique ou décrète des « Machines à ville » - éphémères constructions artistiques et festives qui activent Strasbourg, accompagnent les mutations urbaines et affirment par l'action la place de la culture et des artistes dans la fabrique de la ville. Elle développe des liens et un récit choral avec une scène d'artistes et d'architectes engagés dans les exigences de l'invention d'une ville consciente des enjeux du XXIème siècle. Ce récit intègre une démarche architecturale et urbanistique pluridisciplinaire. Conteneurs-signatures posés au cœur des territoires urbains, architectures pop-up, bâtiments augmentés, depuis sa création L'Ososphère explore et expérimente ainsi les formes d'architecture éphémères, nomades et modulables, entre scénographie urbaine et architecture renouvelable.

Alimentant également un débat inscrit dans un processus de conversation publique permanente, l'Ososphère interpelle l'habitant (fut-il un éphémère visiteur) plutôt que l'utilisateur : Quelle ville sommes-nous ? Elle propose des pistes de voisinages à l'échelle de la cité et s'emploie à tenir une place active dans le débat démocratique, dans la co-production d'un futur à la fois local et global.

1.1.B DES LIEUX ET ESPACES REMARQUABLES DE LA VILLE COMME AUTANT DE LIEUX D'ACTION

Ont été des lieux de l'Ososphère : Le quartier de La Laiterie, le Môle Seegmuller, Le site de La Coop, Le Campus Central de l'Esplanade, Le Palais de l'Europe L'Aubette 1928, le Palais Universitaire, l'Hôtel de Région, divers sites du Port Autonome de Strasbourg, Le Musée d'Art Moderne et Contemporain, divers lieux culturels et bâtiments remarquables, les places de la ville, les canaux, les espaces dématérialisés...

1.1.C EXPOSITION / PARCOURS ARTISTIQUE

- une exposition/parcours artistique traitant des pratiques artistiques autour du numérique et de leur rapport au territoire et à l'époque
- un dispositif artistique déployé dans la ville, dans l'espace urbain, qui en révèle les caractéristiques, dessinent les perspectives d'évolution, en imagine de nouvelles
- 10 à 15 jours d'exposition dans une logique d'« in situ »
- 29.000 spectateurs en 2017 (dernière édition complète)
- 350 artistes en arts plastiques, arts numériques depuis 1997

1.1.D NUITS ELECTRONIQUES

- 2 nuits de musiques électroniques, éventuellement d'autres concerts associés
- 13.000 spectateurs pour l'édition 2017
- 900 artistes et formations depuis 1997

1.1.E UNE HISTOIRE RICHE DE PROGRAMMES ASSOCIES

- Créations architecturales éphémères (à La Coop, Môle Seegmuller, quartier Laiterie, etc.)
- « Échos Flottants », croisières sonores sur les canaux de la ville, spectacles mobiles (programme « transports » dans les transports urbains)
- Actions dans l'espace public, expositions in situ
- création de médias éphémères
- une politique de workshop avec les étudiants en arts du territoire
- une politique d'ateliers de médiation et éducation des publics et non publics, politique de la ville etc.

1.1.F DES RETOMBES MEDIATIQUES

Presse nationale et régionale, Presse numérique, Presses spécialisée, TV, Radio, Réseaux sociaux

1.1.G UN EVENEMENT EN RESEAU

L'Ososphère est au cœur d'un tissu de partenaires et complices qui se déploie au niveau local, national et international et qui comprend tant des structures artistiques et culturelles, des médias que des partenaires d'autres champs impactés (Université et recherche, architecture et urbanisme, champ social et de l'éducation, industries, économie créative).

1.1.H UNE POLITIQUE DE COMMANDE ET DE PRODUCTION D'OEUVRES

Depuis 2005, l'Ososphère a présenté plus de 300 œuvres et projets artistiques produits par 245 artistes et collectifs différents - dont près d'un tiers de créations, re-créations, contextualisations, productions ou co-productions

1.2 LIGNES DE FORCE

1.2.A UN PROJET ARTICULE SUR LA PERSISTANCE ET LE RENOUVELLEMENT

Les objectifs s'organisent autour de deux axes principaux :

- poursuivre le travail qui a construit auprès des réseaux existants ou potentiels la renommée du festival et la « marque » Ososphère, particulièrement :
 - une politique de commandes aux artistes, de créations d'œuvres et de coproductions et une politique de diffusion de la création artistique (notamment plastique, visuelle, performative etc...) liée au numérique et à la mutation urbaine auprès du plus large public, s'appuyant sur une logique de « situations et récits urbains », dans une perspective de nourrir le regard de celui-ci sur les enjeux liés aux contextes qu'il habite.
 - L'Ososphère réagit au fur et à mesure de ses éditions à ce qui s'élabore et s'invente dans

ces domaines, œuvre à en influencer le cours en partageant ses lignes de forces avec les artistes et ses partenaires.

- la double logique de rayonnement international et d'ancrage dans la ville auprès des habitants et aussi sur les territoires voisins, au cœur du bassin rhénan, d'une grande région qui se construit et de l'Europe. Cet ancrage se joue tant à travers la programmation d'artistes locaux, nationaux, internationaux que par le renouvellement et développement de réseaux partenariaux locaux, nationaux, transfrontaliers et les collaborations mises en programme.
- une programmation musicale événementielle lors de deux Nuits Electroniques qui maintiennent et développent la position de Strasbourg sur l'échiquier international des musiques électroniques.
- à travers un certain nombre de programmes modulables et de capacités à répondre aux invitations. le développement d'une politique de « label » - notamment actif en période inter-biennale
- fidéliser le public et l'élargir toujours, en proposant une trajectoire artistique qui fasse sens au regard des mutations de la ville et de l'époque, développer des modes de participation et d'intervention des publics dans le projet même, diversifier encore et toujours les publics en menant des actions innovantes et inscrites dans la durée avec les acteurs des réseaux citoyens, sociaux, sociaux-culturels, pédagogiques...

1.2.B ART DE VILLE, INSTANTS DE VILLE ET MACHINES A VILLE, INTERVENTIONS SITUEES

Par son concept, les situations qu'elle crée (« instants de ville ») et son programme, mais aussi par ses propositions architecturales et de scénographie urbaine, par ses « machines à ville », l'Ososphère développe un propos au long cours.

L'Ososphère déploie ainsi une esthétique urbaine – notamment parce qu'elle articule une mixité programmatique, se pose la question de la ville et interagit avec elle. Elle s'emploie à préfigurer ses évolutions en revendiquant dans le même temps une écriture architecturale et une inscription – fut-elle éphémère - dans la silhouette de la ville, dans sa « scénographie à vivre ».

Ses interventions explorent une somme de réflexions sur la ville, en les portant à échelle une et procèdent par programmes et expérimentation de théories pour s'inscrire dans une production de la ville – y compris dans son esthétique architecturale - par activation de territoires singuliers.

Travaillant par propositions contextuelles, l'Ososphère engage les artistes qu'elle programme et accompagne à s'emparer de la question « Quelle ville sommes-nous ? », qui s'applique au renouvellement des formes de la ville au-delà de celle que nous habitons singulièrement. Activant le rapport au territoire d'action par des œuvres ou dispositifs qui tiennent tant de la scénographie urbaine que d'un urbanisme fluide car éphémère, l'Ososphère s'emploie à ouvrir et augmenter le regard de ceux qui l'habitent ou le visitent, souvent dans des effets feedback qui se nourrissent de l'égrégore comme d'actions participatives, de résidences, de commandes. Avec les artistes et les publics, l'Ososphère fait partie du récit que la ville envoie à elle-même et à l'extérieur.

De fait, le rapport de l'Ososphère à la question du numérique est-il augmenté de la recherche d'un « art de ville pour le XXIème siècle » qu'il stimule et qui nous offre à habiter l'époque. Les œuvres et actions artistiques proposées ne procèdent pas forcément d'une approche littérale ou illustrative des questions de l'urbain mais dans une programmation contextuelle d'expositions collectives qui nourrissent ce rapport sensible au monde en l'inscrivant dans le réel que l'on habite. Cette ligne artistique traverse tant la politique de commande et de production que la programmation des temps de diffusion.

Depuis bientôt vingt ans, l'Ososphère réagit en temps réel à son époque et à l'état des choses et crée, invente, fabrique ou décréte des « Machines à ville », constructions artistiques et festives éphémères qui activent Strasbourg, accompagnent les mutations urbaines et affirment par l'action la place de la culture et des artistes dans la fabrique de la ville.

2. AUJOURD'HUI

2.1 PERENNISER ET DEVELOPPER LES LIGNES DE FORCE

Après une période marquée à la fois par de nombreux temps forts qui ont marqué les esprits et par une fragilisation structurelle (notamment liée aux difficultés de lieu et de stabilisation du modèle), il s'agit aujourd'hui de pérenniser et développer le modèle de l'Ososphère autour de deux lignes de force. D'une part, offrir aux artistes – essentiellement ceux des pratiques artistiques liées au numérique (musiques, arts visuels, arts scéniques et performatifs, arts en réseau, net art, etc.) et aux arts de la ville - une plateforme professionnelle leur permettant de présenter dans des conditions de qualité et un contexte « situé » leurs expérimentations et productions devant le public le plus nombreux sensible à ces esthétiques. D'autre part, sensibiliser le plus largement possible de nouveaux publics à ces expressions artistiques contemporaines à la fois dans leur expression, dans leurs modes de monstration et dans leur manière d'interroger la ville, le monde et l'époque. Cette action de fond doit permettre de porter les questionnements artistiques au cœur de la ville et notamment de ses espaces publics à la fois par la proposition artistique et son accompagnement.

2.2 LOGIQUE BIENNALE

Passant en mode biennal, avec un temps fort les années impaires, ce qui lui permet enfin de conquérir des modes de productions déployés dans le temps long et l'anticipation, l'Ososphère inscrit sa marque, ses réseaux et ses savoir-faire dans les articulations aux territoires, dans lesquels elle s'inscrit en réseau partenarial et dont elle accompagne l'évolution de la perception par les grands publics.

Au-delà de l'irrigation de ces territoires tant en termes de champs et concepts défrichés par l'Ososphère que de marque auprès des publics, cette politique d'itinérance événementielle, articulée le cas échéant à des temps de résidence, permet de partager des dispositifs de production (équipes et lieux) et multiplier les co-productions (importantes dans notre modèle économique), de solidifier et activer le réseau des acteurs de premier et second cercle des champs explorés par l'Ososphère, de s'interfacer avec des temps publics de divers formats portés par d'autres et de créer un modèle économique qui favorise la diversification des ressources et la régularité des activités.

Le modèle économique développé par l'Ososphère s'appuie sur plusieurs axes de ressources articulées avec le financement public :

- recettes propres liées à la billetterie et recettes annexes – ces ressources sont principalement portées par les Nuits Électroniques
- co-productions (essentiellement dans le cadre des œuvres proposées pour l'exposition et les programmes associés) et réponses aux appels à projets (souvent dans le cadre de co-productions) et programmes
- les partenariats financiers, sponsoring et mécénat
- la mutualisation de dispositifs de production, des compétences professionnelles, des équipements techniques ou dispositifs, les co-investissements

L'Ososphère s'articule aux réseaux professionnels, institués ou de complicité, aux réseaux territoriaux qu'elle développe sans cesse tout au long de sa trajectoire. Elle s'appuie notamment dans sa mission artistique sur les réseaux de création, production et de diffusion artistiques locaux, nationaux et internationaux en développant de nombreuses collaborations avec ceux-ci. En installant un rythme biennal et permettant la régularité de la manifestation et de ses programmes, la convention signée avec La Ville de Strasbourg (et d'autres conventions en cours avec les autres partenaires publics) permettra à L'Ososphère de retrouver la régularité de sa relation avec ces réseaux à partir de son statut de référence à l'échelle nationale, transfrontalière et européenne, développant sa mise en réseau internationale et sa capacité à rayonner.

2.3 UN FONCTIONNEMENT EN ECO-SYSTEME

2.3.A ECOSYSTEME

L'Ososphère est reconnue, tant au niveau local que national et international, par tous les partenaires professionnels et institutionnels avec lesquels elle coopère pour la qualité professionnelle de la réalisation de ses actions.

Afin de garder une plasticité et une agilité organisationnelle et d'adapter son dispositif aux conditions des projets et au contexte dans lesquels ils sont menés, Quatre 4.0 a fait le choix d'une structure légère articulée à un écosystème de prestataires intégrés dans la durée et de manière différenciée selon leur place dans le projet.

L'organisation de l'Ososphère s'appuie donc sur un écosystème développé au fil des années – suscitant notamment plusieurs créations de structures et développement de savoir-faire commercialisés ensuite par les structures associées aux projets – et qui intègre un pool de prestataires et partenaires cohérent, qui travaillent avec Artefact depuis de nombreuses années sur l'ensemble de l'activité.

2.3.A.A AU CŒUR DE L'ECOSYSTEME L'ASSOCIATION QUATRE 4.0

L'Ososphère est portée par l'association Quatre 4.0, créée en 1996,

Dans le format optimum à atteindre pour le plein développement du projet, l'équipe sera formée de 3 à 4 salariés, s'articulant avec l'écosystème présenté ci-dessous.

Son directeur général et directeur artistique est salarié permanent depuis 2001

Directement en soutien du Directeur, l'un des salariés assumera une fonction de secrétariat de direction, administration et suivi financier (en articulation avec les prestataires et conseils missionnés sur ces sujets) sur un mi-temps et consacrera le second mi-temps au développement de l'action culturelle et pédagogique ainsi que des relations avec les publics (en pilotage des prestataires mobilisés sur cet axe).

Un autre salarié sera en charge de l'assistance et secrétariat artistique ainsi que de la coordination des partenariats.

Des services civiques ou stagiaires viendront ponctuellement étoffer l'équipe dans le cadre de missions précises.

L'équipe sera basée dans les locaux du « Bâtiment Pont » du site de La Laiterie

2.3.A.B ARTEFACT PRL

Dans le cadre d'une convention, Artefact PRL mène un certain nombre de missions en tant que prestataire de l'Ososphère

- comptabilité et soutien au suivi financier et administratif
- billetterie et commercialisation des nuits électroniques et spectacles
- missions de promotion et communication

2.3.A.C LES PRESTATAIRES ASSOCIÉS AU PROJET

Ces structures sont impliquées au cœur des projets de l'Ososphère dès leur conception. Elles assurent les missions suivantes :

- Coordination et médiation de l'exposition, des programmes, des projets et des productions
- Régie mise en ordre de marche des sites, régie technique et régie artistique
- Communication et documentation des événements,
- Conception, suivi et mise en œuvre du dispositif sécurité (incendie et personne) / Chargé de Sécurité
- Suivi architectural des chantiers de mise en ordre de marche des sites et projets d'architecture éphémère et de scénographie
- Bureau de contrôle

2.3.A.D STRUCTURES PARTENAIRES ASSOCIÉES AUX PROGRAMMES

Elles intègrent les programmes dans une logique de co-construction

- Programmes radio et conceptions/réalisations sonores
- Un Fablab associé
- Un Foodlab associé
- Coordination groupe Conversons et des Café Conversatoire
- Création et identité graphique
- et, en fonction des programmes lancés...

2.3.A.E PRESTATAIRES PREMIER CERCLE

Plus que des prestataires, ces structures, souvent associées dès la phase de conception des actions, ont intégré une culture du projet Ososphère qui permet une grande autonomie et réactivité :

- Régie Son
- Régie Lumières et interventions spécialisées sur équipements spécifiques
- Structures
- Ingénierie et régie informatique et réseau
- Ingénierie et régie vidéo
- Régie video-mapping et projections immersives

2.3.A.F PRESTATAIRES REGULIERS / EXPERTISES METIERS

matériels/prestations techniques, matériel/solutions informatiques, transports architectures mobiles, etc...

2.3.B FONCTIONNEMENT

2.3.B.A PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'Ososphère fonctionne selon un schéma projets/services articulé selon ce dispositif d' « équipe multipolaire » comparable pour part à ce qui est pratiqué en architecture ou urbanisme, et engageant un nombre important de structures. L'Ososphère a ainsi construit une batterie d'outils communs et partagés – souvent numériques pour permettre le fonctionnement à distance - qui sont développés au fur et à mesure des projets (le Patron – Schéma Organisationnel, le Gambetta-catalogue de pistes artistiques, l'APD qui intègre tous les éléments du projet, planning et calendriers, etc.), ainsi que de modes opératoires (typologie des réunions, séquences hebdomadaires etc).

Ce fonctionnement facilite également le travail en partenariat ou co-production avec des structures à distance lorsqu'il y a mutualisation des équipes et compétences.

Ce fonctionnement est constamment mis à jour afin de gagner une fluidité dans le travail et de bénéficier des paliers de professionnalisation atteints par chaque interlocuteur.

Le management général se fait par la direction générale et par la coordination générale en s'appuyant sur le degré d'autonomie important atteint par les différentes parties prenantes.

2.3.B.B DEVELOPPEMENTS PRÉVUS

Deux axes de développement, étroitement liés, feront appel pour la prochaine période à des ressources professionnelles supplémentaires, dans le cadre de contrats intéressés au résultat :

- la communication de rayonnement (notamment relation presse)
- le développement des partenariats privés et de la politique de mécénat et sponsoring

II. FORMES ET MODES D'INTERVENTION

L'Ososphère articule son action autour d'un temps fort biennal et de modes d'interventions, dans la période inter-biennale, articulés autour de 3 programmes : Pop Up District, les Cafés Conversatoires, la réponse aux invitations dans le cadre d'expositions partenariales

1. TEMPS FORT BIENNAL

La biennale de l'Ososphère est un temps fort à l'échelle de la ville qui s'inscrit dans son rayonnement interne (local) et externe. Par le croisement de pratiques et de publics, par l'intervention dans l'espace public ou la création de situations éphémères accompagnant la mutation de la ville, elle développe une dynamique à l'échelle de celle-ci et stimule sa mise en réseau. La biennale de l'Ososphère est donc une manifestation d'envergure et de rayonnement international, qui porte la « marque Strasbourg », engagée dans un « think globally, act locally » augmenté d'une mise en réseau nationale et internationale et oeuvrant au constant renouvellement de celle-ci.

Dans un rapport très direct à ses habitants, l'Ososphère active et fertilise le territoire tant en terme de publics que d'artistes et acteurs ; ancrée dans son époque, elle donne à voir des formes de la création artistique contemporaine qui nourrissent le regard sur le monde et s'inscrivent dans la formule de l'artiste Robert Filliou « l'art c'est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art ».

Cette biennale propose des nuits de musiques électroniques, des concerts et spectacles, des expositions et parcours artistiques - notamment in situ dans des lieux remarquables et dans l'espace urbain, des projections et intervention lumière et audio-visuelle dans une écriture architecture-lumière, des architectures éphémères, un programme de workshops, des conversations publiques et des temps de réflexion, des journées professionnelles, un dispositif de médias-regards, un dispositif d'action culturelle et pédagogique, etc. Elle est le temps d'aboutissement et de visibilité des projets menés dans la période inter-biennale et de valorisation des logiques de réseau et partenariats.

1.1 PROFIL TYPE DU TEMPS FORT BIENNAL

Les éléments ci-dessous sont élaborés en fonction des éditions précédentes et doivent être considérées de manière relative au lieu et conditions de la manifestation.

1.1.A NUITS ÉLECTRONIQUES

Temps fort de programmation musicale réunissant un large public, Les Nuits Électroniques se déroulent généralement sur un week-end, avec une programmation qui alterne têtes d'affiche, figures historiques et découvertes, explorant les différents genres, scènes et tendances. Elles permettent un croisement et un mélange des publics puisqu'elles intègrent l'ouverture du parcours artistique in situ. Immergés dans l'architecture et le paysage, les concerts et DJ sets, généralement accompagnés de dispositifs lumineux et visuels, sont augmentés d'un travail de scénographie et d'interventions artistiques qui transforment en même temps qu'elles le révèlent l'espace qui les accueille.

Le propre des Nuits Électroniques est de proposer une programmation musicale qui réagisse en temps réel avec les mouvements des musiques que l'Ososphère explore. Cette programmation est déterminée dans les tous derniers mois qui précèdent la manifestation. Elle s'appuie à la fois sur l'expertise artistique et sur l'action artistique quotidienne d'Artefact PRL à La Laiterie, sur son contact permanent avec les publics et les réseaux artistiques, sur son statut de référence à l'échelle européenne.

Des figures tutélaires aux nouvelles stars des Dance Floor, des artistes les plus spécialisés aux découvertes, l'Ososphère est ainsi un événement très identifié et reconnu dans les réseaux de diffusion professionnels qui apprécient de plus son caractère singulier (concept, lieux, articulations artistiques etc...) et le renouvellement permanent de ses propositions. L'Ososphère s'intéresse de près à l'actualité et aux évolutions des scènes de musiques électroniques pop mais suis également les démarches plus expérimentales, voire s'autorise des incursions vers la musique contemporaine, revendiquant sa complicité avec le festival Musica par exemple, et s'aventure dans la création sonore qu'elle explore notamment dans le cadre de ses projets radiophoniques ou de temps de diffusion singuliers. Cette grande diversité de propos lui permet de toucher des publics variés et de proposer à chaque profil de public d'élargir son champ d'expériences et de découvrir des artistes selon la logique du festival (diversité de la programmation). Les musiques électroniques sont l'un axe important de sa programmation qui lui permet de toucher un public jeune, souvent peu habitué des lieux et temps de culture institutionnels et de lui faire ainsi rencontrer d'autres formes de création, notamment en ouvrant l'exposition durant Les Nuits Électroniques.

Par leur capacité à générer des recettes propres, les Nuits Électroniques constituent une part importante du modèle économique de l'Ososphère, même si le prix d'accès reste très abordable au regard des manifestations équivalentes en France.

1.1.B PARCOURS ARTISTIQUE IN SITU ET DANS LA VILLE

L'Ososphère propose lors de son temps fort biennal une exposition collective, d'ampleur internationale, qui prend la forme d'un parcours artistique situé et dont le format est écrit en fonction du contexte de chaque édition – notamment les lieux investis. L'Ososphère œuvre en effet à mettre en contact la création contemporaine – souvent engagée dans un rapport au numérique qui constitue une véritable signature de notre époque - et le grand public, à la fois par des propositions artistiques fortes et des

propositions d'espace public médié, intégrant une dimension scénographique qui joue tant du paysage architectural que de la poésie des propositions. Cette mise en espace de la proposition, au cœur de la ville, dans des lieux remarquables et activant de nouveaux morceaux de celle-ci est fondamentale tant dans la manière de dessiner la proposition artistique que d'y proposer une situation ouverte aux spectateurs les plus initiés comme au grand public et à ceux qui, éloignés de ces disciplines, ne les fréquentent pas.

Cette exposition constitue le temps fort de la politique de diffusion de l'Ososphère en ce qui concerne les pratiques artistiques liées au numérique, notamment dans le domaine des arts visuels et sonores, et décline donc ses lignes de force (voir descriptif). Sa programmation déploie ainsi un propos choral et contextualisé autour de la ligne artistique « art de ville » développée par l'Ososphère à travers les éditions.

L'exposition est également l'aboutissement des actions menées durant la période inter-biennale et en présente à la fois les œuvres produites – notamment lors des résidences, les rendus de workshops, ateliers, projets participatifs ou expériences. Elle présente également les projets développés avec les artistes sociétaires en les accompagnant d'une présence particulière de ceux-ci tant dans des formes d'accompagnement de la présence de leurs œuvres (ateliers, rencontres, master-class, présence dans la ville) que dans le processus de médiation de celles-ci. Cette exposition est également irriguée par les partenariats menés et collaborations artistiques, peut parfois développer un propos partagé autour d'une thématique ou d'un angle artistique sur plusieurs œuvres ou une section avec un lieu accueillant (une galerie ou une structure culturelle ou universitaire par exemple) ou avec un partenaire (autre festival ou lieu en France ou à l'International).

1.1.C POP UP DISTRICT

1.1.C.A UN DISPOSITIF-PROGRAMME

Le Pop Up District est un dispositif-programme, architectural, connecté, mobile et modulaire, qui vient s'interfacer à un contexte (lieu, festival, séminaire ou colloque, événement, entreprise), pour proposer un programme conçu spécifiquement pour l'occasion et en relation étroite avec ceux qui l'accueillent.

Mixant culture, créativité et innovation territoriale, outil de maillage mettant l'homme, la rencontre et la fabrication d'un temps commun au centre de la dynamique, son concept active de manière éphémère et prototype des usages qui peuvent ensuite devenir pérennes et interconnectés.

Dispositif artistique, lieu culturel et installation architecturale à vivre durant un temps éphémère mais aussi lieu laboratoire de fabrication et d'échange, Le Pop Up District se rapproche également d'un « Tiers-lieu » mobile et modulable.

Le Pop Up District permet de monter des propositions qui articulent un contenant modulable à façon en fonction des circonstances et contextes avec une gamme d'outils et de dispositifs, à un programme et des partenaires dont le degré d'intervention s'adapte en fonction de la demande émise. Il permet d'amener sur un site non équipé, un lieu numérique nomade et connecté.

1.1.C.B UNE ACTION ANCRÉE DANS LES PRÉOCCUPATIONS DE L'ARCHITECTURE DU XXIÈME SIÈCLE

Développé en complicité par l'Ososphère - organisateur d'événements culturels pionnier et référent au niveau international dans le domaine des arts numériques et de l'activation artistique de territoires et l'agence d'architecture CNB, très impliquée dans les préoccupations de l'architecture du XXIe siècle (à la fois sur la question des usages, de l'agilité et des préoccupations environnementales) - e Pop Up District propose des situations-actions, autour de mises en espace réversibles, pour produire des espaces publics éphémères qui accompagnent la dynamique de programmation du territoire par une dynamique architecturale en mouvement permanent mais structurant. Il fait appel à un pool de prestataires et coproducteurs. Le Pop Up District intègre la flexibilité, le réemploi, le partage des espaces et des dispositifs

1.1.C.D DESCRIPTIF

Le Pop Up District comprend :

- un dispositif modulaire et modulable d'architectures éphémères conçu sur mesure. Il intègre conteneurs dont certains adaptés, architectures en conteneurs maritimes, dômes géodésiques, pavillons spécifiques, constructions ad hoc en échafaudage ou matériaux trouvés in situ, objets architecturaux singuliers dessinés pour ses programmes, autres éléments d'architecture éphémère ou renouvelable ou nomade
- une scénographie « située »,
- des outils (dispositifs immersifs et connectés, virtualité augmentée et expériences utilisateurs distants, labs, outils de diffusion), des dispositifs de vidéo-collaboration immersive, son, audiovisuel, radio
- des propositions de contenus adaptables (programmes artistiques, dispositifs d'exposition ou de rencontres, workshops intégrés, FabLab, Média Lab, Food

- Lab, dispositifs conversationnels,).
- Des situations « de ville » (restaurant, café, hôtel, lieu culturel, agora etc...)

1.1.C.E UNE FORME DE DÉVELOPPEMENT DE DYNAMIQUES PARTENARIALES

Expérimenté et beta-testé pour « Jardin d'Hiver » en novembre 2015 sur le campus Esplanade de l'Université de Strasbourg, le Pop Up District permet de répondre à de nombreuses invitations lancées à l'Ososphère par ses partenaires (Lille 3000, TCRM Blida à Metz ou le Schlachthof à Karlsruhe par exemple), de développer le projet transfrontalier « Contenus » qui suivra le Rhin au fil des partenaires du projet et de territoires privés transformés de manière éphémère en espaces publics : zones portuaires, écluses, entreprises, etc.

1.1.D CAFÉS CONVERSATOIRES

Ce programme de L'Ososphère produit du contenu en continu et alimente les réflexions, permettant à chacun de s'approprier les questions et de participer à la construction de la ville. Ces initiatives convergent pour faire émerger des points de vue multiples et complémentaires dont la friction produit du sens et alimente les réflexions des bâtisseurs de la ville, en partant d'une expérience sensible, posant la question simple : quelle ville sommes-nous ? Il procède par temps de conversation et d'échanges, de débats publics mêlant experts et usagers, stimulés par un dispositif d'exposition et performances artistiques et de workshops, collectes de matériaux écrits, sonores, audiovisuels, de propos et éditions papier, publications en réseau, programmes radiophoniques

1.1.D.A UNE FORME EXPÉRIMENTALE DÉSORMAIS DÉCLINÉE EN MODÈLES

Par le Café Conversationnel, l'Ososphère réinvestit la tradition urbaine du café comme espace public et lieu singulier de construction de la Cité par la conversation, forme pop de production collaborative de la pensée commune. Il s'inscrit dans la tradition des cafés de l'Europe rhénane, des Stammtisch strasbourgeois – Aubette et autres Café Brandt.

A partir du modèle expérimenté en 2015 lors de « Jardin d'Hiver » à l'Université de Strasbourg, puis tout au long de l'année 2016 lors d'une série d'expériences contextualisées avec d'autres partenaires, L'Ososphère construit, de manière partenariale, un programme de Café Conversationnel permettant de faire converser les propos des experts, des professionnels et des habitants autour des projets de développement de la ville. Il pose l'acte artistique comme élément fondateur d'expériences communes et activateur du dialogue. L'œuvre, le texte poétique, la performance, le récit de l'action initient la conversation et lui donnent son élan. Le Café Conversationnel promeut les principes de la transversalité et de la co-construction de la ville.

1.1.D.B LE GROUPE CONVERSONS

Au cœur du Café Conversationnel, un groupe-stammtish associant architectes, urbanistes, artistes, designers, activateurs urbains, chercheurs, enseignants.

Le groupe Conversons crée de manière expérimentale mais pour produire au-delà de l'expérimentation, des situations de conversations qui viennent compléter le panel de conférences, débats, tables-rondes, colloques, séminaires, forums dont le territoire strasbourgeois est très riche.

Le groupe Conversons est ainsi une sorte d'équipe rédactionnelle des Cafés Conversationnels et des Éditions Conversationnelles. Sa ligne rédactionnelle procède par conversations et workshops qui sont à la fois des espaces de formulation, d'activation de propos, d'expérimentation de la parole mais aussi de mise en conscience auprès de publics, choisis ou non. Autour d'un noyau constant, Conversons est un groupe à géométrie variable, qui s'augmente de lui-même en fonction des projets, des modes d'interventions ou des sujets explorés. Il s'articule également avec les partenaires qui sont au cœur de chaque mise en œuvre des Cafés Conversationnels et les invités choisis.

Au-delà du cadre de vie/cadre de ville, du mode de vie/mode de ville, le groupe Conversons se préoccupe de style de vie/style de ville et même d'art de vie/art de ville. Le groupe Conversons se préoccupe sans cesse que l'ambition d'un art de ville pour le XXIème siècle soit un enjeu fondamental, crucial, qui doit rester au cœur de la fabrique de la ville, intégrant en les transcendant tous les paramètres raisonnés de l'élaboration du cadre de vie, les contraintes qui en découlent et tous les enjeux de l'urbanisme.

1.1.D.C COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ . PARTENARIAT AVEC ENSAS & INSA. PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE, PARTENARIAT AVEC IN SITU LAB.

Le Café Conversationnel est développé en partenariat notamment avec L'Université de Strasbourg (dans le cadre du Jardin des Sciences et de sa ligne éditoriale de Territoire Apprenant), Le Conseil de l'Europe (Forum Mondial de La Démocratie et programme des Cités Interculturelles), l'ENSAS, l'In Situ Lab du Lycée Le Corbusier. Il associe de nombreux autres partenaires au fur et à mesure de sa trajectoire.

1.1.D.D ÉDITIONS CONVERSATOIRES

En complément, L'Ososphère lance un projet d'éditions relayant et valorisant les propos développés dans ces contextes, les renvoyant dans l'espace public. Les événements du Café

Conversatoire s'accompagnent de production de contenus print et en ligne qui viennent densifier les conversations et leurs ramifications. Elle étend l'appel à participation à des publics distants, leur proposant de prendre part aux conversations par le biais de campagnes de participation éditorialisées sur les réseaux sociaux. Associée à ce travail d'édition, Radio En Construction documente et augmente les Cafés Conversatoires, via des web-radio conçues pour chaque intervention et réalisées en public et in situ.

1.1.E AUTRES PROGRAMMES

Déclinant les principes de la ligne artistique de l'Ososphère, les programmes proposés lors du temps fort biennal s'articulent les uns aux autres dans une écriture programmatique de « situation » (principe de « Machine à Ville ») partagée avec de nombreux partenaires (notamment les lieux d'accueil et les structures engagées dans la co-production de contenus).

Exemples de programmes possibles

- « Conteneurs » et « contenus » : action artistique dans l'espace urbain présentant un parcours d'installations artistiques dans des conteneurs désignés pour l'occasion et implantés sur les places de Strasbourg, au cœur des flux de la ville. Projet d'action en réseau sur plusieurs villes distantes.
- « Échos Flottants » : croisières-performances sonores sur les canaux de Strasbourg et sur le Rhin, impliquant des créations originales interprétées par des artistes de la sphère des arts sonores et proposant un regard sur la ville à hauteur d'eau – 6 éditions / 40 croisières depuis 2009
- « Les Après Midi à l'Aubette » : installations et performances pour dialoguer avec l'Aubette 1928 – 4 éditions, 10 performances, 8 installations depuis 2009 ; programme étendu à d'autres lieux référents
- « Vis à Vis » : série de projets artistiques en réseau déployés simultanément sur 2 ou 3 sites distants de manifestations culturelles dans le domaine des arts numériques – 4 éditions depuis 2006
- « les Café Europa des Cafés-Conversatoires » : dispositif de café-artistique de création, re-création et d'innovation, espaces publics de conversation, situation urbaine éphémère et en réseau à l'échelle européenne dans le cadre du programme Café Europa (programme permanent depuis 2015)
- « .radio » : dispositif artistique et éditorial de radio éphémère déployé à l'occasion d'événements culturels ou institutionnels significatifs (plusieurs .radio par an depuis 2006)
- « In Situ » : actions contextuelle d'architectures éphémères, scénographies et situationographies, en collaboration avec des plasticiens, metteurs en scène et architectes (une quinzaine d'actions)
- « médias regards » : commande et co-direction éditoriale de publications papier, en ligne ou radiophoniques, à dimension artistique et éditoriale, intégrées à des actions culturelles.
- « Regards Croisés », « Port du Rhin, en un mot comme en cent », : actions artistiques et participatives de territoire, menées au long cours sur deux quartiers de Strasbourg – Le Quartier Gare et Le Port du Rhin – et œuvrant à proposer aux habitants un rapport enrichi ou augmenté à leur lieu de vie par la réalisation avec des artistes d'objets artistiques publiés à l'occasion de l'Ososphère (affiches implantées dans l'espace urbain, capsules radiophoniques, film d'atelier, documentation vidéo d'expériences artistiques de territoire etc...). (actions depuis 2004), développement prévu sur l'Esplanade (« Esplanade et interface ») et La Krutenau (« seuil et charnière »)
- « Unknown Cities » : résidences d'artistes sur les récits enfouis des villes – création vidéo
- « Transports » : programme d'actions artistiques dans les transports en commun
- « Échelle Un » : programmes de projets d'étudiants, réalisés avec les établissements supérieurs d'enseignement artistique dans le cadre des cursus et portés au public à l'occasion des événements.
- « workshops » : programme de workshop dont des workshops artistiques destinés à faire appréhender la ville par les étudiants nouveaux arrivants
- « Immersion et Interfaces » « Pop Up Agora » : dispositifs d'immersion d'artistes, de workshops, d'installations artistiques et de performances dans le cadre du Forum Mondial de La Démocratie organisé par Le Conseil de l'Europe. (depuis 2012)

1.1.D PUBLIC ATTENDU

10.000 spectateurs payants pour les Nuits Électroniques (en fonction des jauges des espaces disponibles)

10.000 visiteurs pour l'exposition (en fonction des jauges et le nombre de journées d'ouverture)

N1.1.E ARTISTIQUE

- 10 artistes ou formations pour les Nuits Électroniques
- une quinzaine d'artistes et œuvres ou ensembles d'œuvres pour le parcours artistique
- 5 propositions d'artistes ou collectifs pour le programme de performances
- Équipes artistiques scénographie
- 3 créations, re-créations et adaptations/contextualisations
- 4 productions ou co-productions
- un réseau de structures de production/diffusion de niveau national et international impliquées dans la programmation artistique des œuvres et performances numériques

1.1.F WORKSHOPS

Des workshops autour : de la médiation, des éléments du Pop Up District, de la mise en œuvre du site (scénographie et activation) et de l'inscription dans l'espace urbain, de la fabrique de la ville, de techniques portées par les artistes ou œuvres présentées.

Ces workshops s'adressent suivant le cas : à des étudiants des établissements d'enseignement artistique ou d'enseignement supérieur (Université, écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs etc), des professionnels et praticiens de la fabrique de la ville, des acteurs de l'innovation ou de l'économie créative, des artistes, au grand public. Ils sont souvent l'occasion de former des groupes composites de ces différents publics et l'Ososphère favorise également, par leur répétition et l'invitation à revenir, le développement de connexions transversales dans la ville qui excèdent les occasions des workshops.

1.1.G MASTERCLASS ET CONFERENCES

- des master-class et conférences et une programmation de projections documentaires, documentaires d'art, in situ, autour de la question de la ville et des thématiques explorées par le parcours artistique

1.1.H VISITES

- programme de visites scolaires (dont 15 venues de l'Eurométropole et Strasbourg et 5 du territoire régional hors Eurométropole et d'Allemagne) : primaire, collège, lycée (dont lycée professionnel), école de la deuxième chance
- programme de visites classes enseignement supérieur
- programme de visites en hors temps scolaire
- programme de visites de CSC
- programme de visites en langue allemande et en langue anglaise (autres langues à l'étude)
- programme de balades sonores
- programme de visites des quartiers et de la ville (programme « rien à voir »)
- programme de visites familles
- programme de visites audio-descriptive et en langue des signes française
- programme de visites à destination de groupes : exemple : Port, entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, Star'Up, entreprises partenaires, acteurs culturels et acteurs de la ville, institutions européennes etc...

1.1.I DISPOSITIFS ASSOCIES

- 1 radio en direct de L'Ososphère tout le long de la manifestation
- un dispositif d'éditions conversationnelles (web, réseaux sociaux, print) et 1 studio graphique
- 1 lieu de café-conversatoire
- 1 bar et 1 restaurant éphémère inscrits dans les questionnements autour de l'alimentation et du « consommer autrement »

1.1.J CAFES CONVERSATOIRES

- séances de Cafés Conversationnels pour une cinquantaine d'intervenants et des partenaires investis dans la co-construction des cafés-conversatoires
- 1 journée de rencontres professionnelles
- un groupe de réflexion / modération

2. PÉRIODE INTER-BIENNALE

Le travail en inter-biennale permet à la fois de nourrir le temps fort biennal tant en production qu'en questionnements qui nourrissent les créations, de maintenir la marque Ososphère dans les réseaux artistiques et auprès des partenaires, de répondre aux nombreuses sollicitations et invitations.

2.1 EXPOSITIONS CONTEXTUELLES ET PARTENARIALES

2.1.A S'INTERFACER AVEC LES CONTEXTES DES PARTENAIRES

Dans la période inter-biennale, l'Ososphère répondra aux sollicitations dont elle fait désormais l'objet de la part de partenaires culturels, institutionnels ou de territoire pour proposer des actions contextuelles qui peuvent prendre diverses formes : expositions in-situ ou dans l'espace urbain, carte blanche, interventions liées au programmes Pop Up District et Cafés Conversationnels. Cette politique d'action et de diffusion favorise la circulation des artistes, entretient la présence du label Ososphère, permet de nouer des partenariats.

Durant la période 2017/2021, L'Ososphère suscitera dans ce sens de nouveaux partenariats de ce type, sur le territoire local, national, transfrontalier. Ainsi L'Ososphère est-elle invitée dans des structures partenaires et les invite en retour dans ses manifestations. Partenariats engagés en 2017 avec Tcrn-Blida (Metz), Puzzle (Thionville) et Centre St Exupéry (Reims), la Maison des arts électroniques (Bâle), Alter Schlachthof (Karlsruhe), étendu en 2019 au ZKM (Karlsruhe) (objectif), au Centre Pompidou Metz (objectif), à Lille 3000 (en cours), à la Villette (Paris) (en cours), à Scopitone (Nantes) (en cours) et Seconde Nature (Aix Marseille) (en cours). D'autres partenariats sont à venir,

notamment en Europe sur l'axe Rhénan et l'axe « Toujours plus à l'Est ».

2.1.B DYNAMIQUES DE CO-CONSTRUCTION ET TRAVAIL EN RÉSEAU

L'Ososphère développe un travail en réseau avec les associations et implication des partenaires dans la construction des événements pour toucher leurs publics : associations socio-culturelles, établissements d'enseignement, associations d'usagers.

L'Ososphère ouvre un espace à ces partenaires au sein de sa programmation : valorisation des réalisations des habitants des quartiers voisins dans le cadre d'ateliers « Regards croisés » menés avec les centres socio-culturels du Port du Rhin, de l'Esplanade, de la Krutenau, ouverture d'un Port Center éphémère lors de la manifestation biennale animé conjointement avec le Port autonome de Strasbourg, exposition des réalisations des élèves des écoles INSA, ENSAS, Le Corbusier, lors d'ateliers animés par L'Ososphère. À partir de 2019, les propositions seront étendues à la Grande Région en s'appuyant sur des interlocuteurs-relais locaux : Mulhouse, Metz, Nancy, Reims.

2.3 DES TEMPS DE PRODUCTION, ACTION-CHANTIER

2.3.A LES TEMPS DE PRODUCTION COMME TEMPS D'ACTION-CHANTIER

Dans les périodes inter-biennales, L'Ososphère créera des temps de production à la faveur des opportunités de disponibilités de lieux notamment et des possibilités de mutualisation.

Tenant à la fois de la résidence de production mutualisée et d'une dynamique de mise en réseau, ces moments permettront de répondre aux nombreuses sollicitations des artistes et partenaires engagés dans des productions et co-productions de projets destinés à être diffusés lors de l'événement biennal.

De plus, ces temps de production développeront une logique de « Chantiers ouverts au public », articulant la présence des artistes et équipes engagées dans la production avec des temps publics de réflexion et action (type workshops et rendus).

2.4 POP UP DISTRICT

Par sa modularité et sa capacité à s'interfacer avec des contextes et partenaires, le programme Pop Up District sera un des leviers privilégiés de l'action inter-biennale .

2.5 CAFÉ CONVERSATOIRE

Afin de maintenir la permanence du dispositif de conversation publique et de sédimenter propos et paroles qui viennent nourrir les projets présentés lors du temps fort biennal, de nombreuses sessions de Café Conversatoire interviennent en inter-biennale, notamment dans le cadre de partenariats.

III. CRÉATION ARTISTIQUE, SOUTIEN, DIFFUSION, ACCOMPAGNEMENT

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'Ososphère se donne pour objectif de soutenir et accompagner – voire susciter (invitations, commandes) - la création et l'expérimentation artistiques dans le domaine de arts du numérique et des arts de la ville. Il s'agit :

- d'accompagner des artistes professionnels et amateurs, à la fois sur des projets singuliers et dans une perspective de long terme, de carrière artistique. Tout en renouvelant sans cesse les artistes présentés dans sa programmation, L'Ososphère a toujours tenu compte de relations à long terme avec certains artistes et, à la lumière de cette expérience, fait ainsi aujourd'hui émerger le statut de « sociétaire ».
- de soutenir la création et l'expérimentation artistiques régionales dans l'objectif de stimuler l'émergence de spécificités territoriales – « une scène artistique », participant d'une écriture à la fois spécifique à chaque projet, incarnée sur le territoire et levier d'une dynamique d'exportation
- de proposer des dispositifs de soutien ou de résidences à des artistes nationaux ou internationaux, notamment ceux à même de fertiliser le territoire local par leur action ou leur présence
- d'établir des partenariats locaux, régionaux, nationaux et internationaux de coproduction, tant pour des raisons économiques que de circulation des projets – ces co-productions étant souvent le fait de structures engagées dans la diffusion.

2. SOUTIEN À LA CRÉATION, ACCOMPAGNEMENT

L'Ososphère s'engage dans des dynamiques de soutien à de projets de création de niveau local, national et international. Très reconnue par les milieux artistiques pour sa ligne artistique et ses capacités opérationnelles, L'Ososphère propose un soutien adapté et modulable aux différentes étapes du processus de création multimédia (depuis l'expérimentation jusqu'à la production).

2.1 CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS SOUTENUS

Les projets soutenus seront :

- des projets, originaux et novateurs, d'artistes de référence ou d'artistes émergents proposant des créations qui croisent et font interagir plusieurs disciplines artistiques,
- des projets qui font émerger de nouvelles formes ou illustrent de nouvelles pratiques, notamment à l'aide des technologies numériques,
- des projets qui s'inscrivent dans une relation singulière à la ville, à sa fabrique et à la manière de l'habiter et d'y développer un « art de ville du XXI^{ème} siècle », d'y interroger et expérimenter la société que nous y fabriquons (ligne « art de ville »).
- des projets qui proposent des modes d'interaction avec les publics, à la fois par les œuvres elles-mêmes et par les modes de monstration qu'elles provoquent, induisent ou permettent.
- des projets qui favorisent les rencontres artistiques, dans lesquelles plusieurs artistes croisent leurs univers dans un propos articulé avec l'époque et le contexte de création.
- des projets qui favorisent les rencontres trans-diciplinaires entre artistes et chercheurs, praticiens de l'architecture, de l'urbanisme et de tous les métiers de la ville, professionnels des médias et des réseaux sociaux etc...

Dans la dynamique de ses temps forts biennaux de diffusion, L'Ososphère développera un programme de coproductions européennes et de créations/co-productions internationales avec pour objectif de :

- développer des dynamiques des structures faisant référence en Europe.
- Favoriser la circulation de la création française - et notamment issue du territoire de proximité
- en France et à l'étranger
- Favoriser l'accueil de la création étrangère en France dans le cadre de dynamiques de réciprocité

2.1.A ACCOMPAGNEMENT

Le domaine des arts du numérique est encore peu structuré et les artistes, souvent peu entourés, font appel à des structures de référence comme l'Ososphère. Dans une logique de réseau (au local comme au national) avec les acteurs ressources avec lesquels elle tisse des relations, L'Ososphère souhaite accompagner les artistes pour leur transmettre bonnes pratiques, connaissance des acteurs de la filière, des dispositifs de soutien ou des potentiels diffuseurs et s'engager avec eux dans la configuration des projets sous forme de conseil artistique, administratif, technique ou d'ingénierie.

2.1.B CRÉATION RÉGIONALE

En même temps qu'elle expose des artistes internationaux, L'Ososphère repère et soutien des projets régionaux. Elle participe ainsi d'une logique de « label territorial » étendu au Grand Est et au territoire rhénan qui permettra à ces projets d'émerger sur la scène nationale et internationale.

L'Ososphère accompagne ces artistes sur la durée, s'impliquant dans leur développement à la fois par une pratique de coproduction et de commande mais aussi par une activité de conseil sur le montage des projets, de soutien aux demandes de financement et de compagnonnage artistique.

La couverture médiatique de l'Ososphère permet de révéler à échelle nationale certains projets.

De plus, l'Ososphère met à profit son réseau partenarial pour favoriser la circulation des œuvres et des artistes du territoire régional (exemples récents : Uppercube, Paysages etc...).

2.1.C LES SESSIONS DE PRODUCTION

L'Ososphère recherchera dans la période inter-biennale à structurer des « temps-action » (sessions de productions) permettant de conjuguer ces moyens en un lieu, sur une période, pour accueillir une série de projets. Ces temps-action permettent l'expérimentation et la prise en main de nouveaux outils numériques, le développement et test d'interfaces technologiques, la mise en espace et en situation, mise en forme scénique, confrontation à des regards extérieurs, croisements d'expérience et logiques collaboratives, apport de compétences externes (entreprises), restitutions d'étape, etc...

2.2 LE PARTENARIAT AU CŒUR DU SOUTIEN À LA CREATION / LOGIQUES COLLABORATIVES AVEC LES LIEUX OUTILS (Shadok, Blida etc...)

L'Ososphère ne disposant pas d'espaces dédiés, son soutien à la création se déploiera via des partenariats durables avec des structures disposant d'espaces ou ressources (laboratoires numériques, salles de spectacles et lieux de résidence équipés ou équipables).

Cependant, les projets soutenus peuvent faire l'objet de résidences de finition « in situ », intégrant une large partie de la production, dans la période de préparation de l'événement (nombreux exemples par le passé).

Par le partenariat et par ses moyens propres, L'Ososphère structure un soutien modulable, agile et adapté aux différentes étapes du processus de conception et de création des œuvres (assistance technique, soutien administratif, direction artistique, mise en relation avec d'autres artistes ou techniciens à associer au projet, dynamiques de co-productions etc).

Ce soutien à la création fait également l'objet de co-productions engagées avec les partenaires culturels de l'Ososphère de l'échelon local, national, transfrontalier ou international.

L'accompagnement artistique se traduira ainsi en règle générale également par un soutien à la diffusion en proposant l'œuvre produite dans le cadre de L'Ososphère (temps fort ou intervention) et/ou en lui faisant bénéficier des réseaux partenariaux.

Ces logiques de soutien pourront éventuellement s'exprimer dans le cadre d'appels à projets conjoints ou d'intégration d'appels à projets de partenaires ou de réseaux avec une mention spéciale l'Ososphère (articulée autour de la dimension « Art de Ville ») : ce fût le cas récemment avec Le Shadok par exemple, ce fût le cas lors de l'appel à projet lancé par le Réseau Arts Numériques.

2.2.A DYNAMIQUE SINGULIÈRE AVEC LA FONDATION FRANCOIS SCHNEIDER

Dans le cadre de cette politique de soutien à la création, La Région Grand Est a confié une mission à l'Ososphère pour le pilotage et la direction artistique d'un programme pluriannuel de résidence de création, co-portée par la Fondation François Schneider pour une série d'œuvres intégrant la collection de cette dernière. Ces œuvres seront présentées lors d'expositions collectives également commandées à L'Ososphère ainsi que lors des temps forts de cette dernière.

2.2.B DYNAMIQUE SINGULIÈRE AVEC TCRM BLIDA

L'Ososphère déploie une relation particulière avec le Tiers-Lieu TCRM Blida, à Metz, qui a vocation à être un lieu ressource à l'échelle de la Grande Région notamment sur l'accueil de résidences de productions de spectacles vivants dans le champ du numérique. Des productions menées en partenariat avec Blida (dans sa dimension de lieu-ressource mais aussi dans le cadre de projets communs) dans le temps inter-biennal seront ainsi montrées sur l'Ososphère lors de son édition biennale (2019 et 2021).

2.2.C DYNAMIQUE SINGULIÈRE AVEC LE SHADOK

Cette dynamique se déploie dans le cadre d'appels à projets type de celui mené sur l'« Accompagnement des écritures artistiques contemporaines » et qui visent à soutenir et accompagner, sous la forme d'une résidence artistique, des projets qui posent l'outil technique au centre de leurs interrogations, en tant que contexte de création, de langage, d'outil de création, de médium et paradigme de réflexion... mais également d'un partenariat plus global qui permette à des projets accompagnés et diffusés par l'Ososphère de pouvoir être accueillis pour des périodes de résidence au sein du Shadok ou à des expérimentations menées au Shadok d'être poussées jusqu'à la production pour l'Ososphère.

2.2.D DYNAMIQUE SINGULIÈRE DU PROJET SPACE CAMP

L'Ososphère co-produira avec l'événement urbain Lille 3000, dans le cadre d'une action menée avec la structure de production Bipolar, un objet architectural et programmatique mobile, intitulé Space Camp qui sera diffusé en 2019. Porté par une dynamique de création à la fois de contenus (architecture expérimentale – articulée avec le projet Pop Up District) et de contenus artistiques, ce projet sera structurant pour des dynamiques de création et de production dans la période 2017-2019 et sera nourri de plusieurs créations artistiques dont il favorisera la diffusion sur plusieurs points du territoire national et européen.

2.2.E DYNAMIQUE SINGULIÈRE DU PROJET CONTENUS

Un autre projet articulé sur le tri-national est à l'étude dans le cadre du projet transfrontalier

CONTENUS. La proposition est que les structures partenaires, en Suisse et Allemagne le long du Rhin puis dans l'ensemble de l'espace rhénan accueilleront chacune un artiste en résidence qui sera ensuite exposé dans les différents lieux, favorisant ainsi la mobilité et le développement de réseaux internationaux.

3. ARTISTES SOCIÉTAIRES

Depuis 20 ans qu'elle explore les champs de la création numérique, L'Ososphère a constitué un réseau d'artistes qui allie fidélité et ouverture aux nouveaux venus, dans une logique proche de celle d'un label. L'Ososphère partage avec certains d'entre eux une communauté d'intérêt qui l'a amenée à aller au-delà du seul acte de programmation pour les associer à la réflexion et aux recherches qui président à la construction de chaque événement.

3.1 LE STATUT D'ARTISTE SOCIÉTAIRE

L'Ososphère a ainsi intuitivement développé un statut d'« artiste sociétaire » qui lui permet de qualifier cette relation particulière et qui sera désormais formalisé dans un engagement réciproque. Ce faisant, L'Ososphère leur assure des moyens de production en même temps qu'elle implique ces artistes sociétaires dans l'élaboration du propos de la manifestation.

Cette relation, destinée à la fois à suivre les parcours artistiques et à nourrir la ligne éditoriale de la manifestation s'élabore dans la durée et permet aussi d'impliquer ces artistes autrement dans la relation à la médiation et dans les projets d'action culturelle.

À partir de 2017, L'Ososphère développe donc un programme « d'artiste sociétaires » intégrant notamment :

- Une collaboration avec ces artistes sur une période longue (2 à 4 années)
- Une approche globale du projet et du propos de l'artiste
- association de l'artiste à l'ensemble des facettes du projet artistique et culturel de L'Ososphère
- des périodes de résidence, des dynamiques de production (y compris dans le cadre de créations et de commandes) et éventuellement co-construites avec des partenaires (co-producteurs, lieux d'accueil de résidences, Université etc...).

Un groupe de 4 à 8 artistes sociétaires, avec des statuts différents (niveaux d'engagement) sera donc constitué pour la période 2018/2021, intégrant des artistes régionaux, nationaux, internationaux. Il sera renouvelé pour part à l'issue de la première biennale (2019), certains artistes sociétaires participant aux deux éditions (2019 et 2021). Ce statut sera en effet expérimenté et remodelisé sur la période conduisant au temps fort de 2019 puis développé sur la période conduisant au temps fort de 2021.

Ces artistes sont ainsi plus particulièrement concernés par le travail avec le groupe permanent Médiation. Ils proposent également des workshops et autres actions envers les publics artistiques ou de créatifs qui permettent d'irriguer le territoire.

Cette relation se déclinera désormais également dans les supports (papier, numérique, médiatique) produits par l'Ososphère pour accompagner son action.

3.2 ARTISTES RÉGIONAUX SOCIÉTAIRES

Parmi ceux qui partagent cette complicité, une place particulière est accordée aux artistes régionaux naturellement concernés par la ville qu'eux aussi habitent, investissent et transforment. L'Ososphère les accompagne dans le cadre de soutiens croisés avec d'autres acteurs « ressources » du territoire de la Grande Région (Shadok, BLIDA, Centre St Exupéry, Puzzle, Dominicains de Guebwiller etc...)

3.3 ARTISTES PRESENTIS

Une première pré-sélection d'artistes pressentis pour développer ce programme durant la période 2018/2021: Lab[au], 1024 architecture, Martin Messier, Pierce Warnecke, Children of the light, teamVOID, Véronique Béland, Bertrand Planes, Patrick Tresset, Régina Demina, Encastrable, AV Exciters, la compagnie L'Astrolabe ou Les Châteaux en L'Air, Ensemble 2.2, Zahra Poonawala
Entre 4 et 8 de ces artistes seront retenus pour la période.

4. DIFFUSION DES ARTISTES

4.1 LES LIGNES DE PROGRAMMATION

Terrain privilégié de croisement des disciplines artistiques, notamment lorsqu'elles intègrent de multiples formes d'interaction (musique, image, mouvement...) et d'expériences immersives ou à distance, la création multimédia et numérique a ouvert de nouvelles voies d'exploration artistique.

L'Ososphère suit ces formes d'expressions innovantes depuis leur émergence. Encore relativement peu diffusées, ces formes demandent souvent à cet effet un soutien qui intègre le soutien à la création et l'accompagnement des projets, motivant souvent des logiques de co-productions par des acteurs de la diffusion auxquels peuvent s'associer des structures de production.

L'Ososphère intègre la dimension art-science, l'innovation et la technologie dans une écriture artistique et sociétale, avec le parti pris de la situer à hauteur de ville – considérée comme échelle de synchronisation des opportunités et forces contraignantes de l'époque et d'un rapport direct de l'individu à celles-ci.

Chaque action de diffusion de l'Ososphère est ainsi un « instant de ville » et donc une expérience partagée par

les artistes, les spectateurs, habitants et visiteurs, les équipes.

Dans le même temps, il s'agit de permettre aux artistes d'être connectés aux innovations technologiques dans le cadre d'une écriture singulière qui puisse ainsi développer son périmètre de création.

4.1.A INTERNATIONAL

L'Ososphère entend mettre à profit le passage en mode biennal et les temporalités auxquelles elle accède ainsi pour développer et structurer sa relation à l'international, notamment dans les collaborations avec des équipements ou événements étrangers faisant référence ou porteur d'une dynamique remarquable. L'objectif est tant d'intégrer de manière plus structurée des projets de ces territoires que de permettre aux artistes – notamment les « sociétaires » - de bénéficier de collaborations et d'échanges en vue d'exporter leurs travaux. Ce dernier aspect est un objectif important des quatre prochaines années, articulé avec les temps forts de 2019 et 2021.

Pour donner une ligne lisible par le public et les acteurs du territoire à ce développement international, l'accent sera mis sur l'écriture:

- d'une logique articulée au Rhin Supérieur puis à l'Espace Rhénan (autour du projet « Contenus »)
- d'une dynamique intitulée « Toujours plus à l'Est » permettant d'ancrer des collaborations à l'échelle européenne puis dans d'autres parties du monde.

Des projets seront également menés en point à point avec des lieux et festivals comme le ZKM et le Schlachthof à Karlsruhe, la HeK à Bâle, City Sonic à Mons, Elektra-Montréal, Mapping-Genève, Ars Electronica-Linz, Today'sArts etc....

4.1.B RÉGIONAL ET NATIONAL

L'Ososphère poursuivra son travail de mise en réseau, à l'échelon régional (Bida, Puzzle, Centre St Exupéry, Shadok, Frac etc), France (avec des structures comme Le Fresnoy, la MAC de Créteil, la Gaîté-Lyrique, Arcadi et Nemo, les festivals Maintenant, VIA- Maubeuge, Scopitone, Tropisme, Seconde Nature, Lille 3000 Eldorado etc...) - mais aussi dans le cadre de réseaux à redynamiser ou à inventer : RAN à investir d'une mission européenne, autres réseaux dynamiques nationaux structurant les échanges déjà existants ou le naissant Réseau Grand-Est.

4.1.C SCÈNE LOCALE

Depuis sa création, L'Ososphère est un acteur fondamental de l'émergence d'une scène artistique locale dans le domaine des arts du numérique et des arts de la ville ; elle souhaite participer, en articulation avec d'autres, de sa construction et solidification, à la fois comme vivier artistique et élément de l'écriture et du rayonnement du territoire.

Événement susceptible de mettre en valeur et faire connaître ce qui se fait sur ses territoires de proximité, L'Ososphère souhaite mener ce travail dans une approche multipolaire avec les ressources existantes et celles qui se créeront : différents lieux de diffusion et accompagnement, collaboration entre ceux-ci et des établissements d'enseignement supérieur, travail au développement et à l'export, articulation entre artistes nationaux et artistes locaux, ancrage local affirmé par de la diffusion et de l'accompagnement etc...

De plus, en diffusant leur travail, souvent dans le cadre d'œuvres que nous produirons, L'Ososphère accompagnera au moins deux collectifs ou compagnies porteurs d'une capacité à rayonner au niveau national

4.2 LES FORMES DE DIFFUSION

La relation des arts au numérique est par essence multiformes et pluri-format, intégrant la pluridisciplinarité, la transdisciplinarité, la porosité des écritures, les modes collaboratifs les plus divers et renouvelés etc...

La programmation de l'Ososphère intègre ces dynamiques dans le temps réel des projets et écritures artistiques, tout en posant un cadre de direction artistique qui permette d'asseoir la pertinence au regard de l'innovation.

Traversées par un certain nombre de lignes communes, les œuvres et spectacles présentés seront :

- Des propositions d'artistes de référence (confirmés et reconnus) de ces nouvelles formes afin de donner des repères au public et de conforter l'Ososphère dans le réseau international et dans les circuits d'observateurs artistiques, culturels, médiatiques et son inscription en initiative de référence.
- Des œuvres de « qualité » : étayée par le parcours de l'artiste, sa démarche, la reconnaissance de son travail au niveau national et international par ses pairs et les observateurs, la maîtrise des techniques pour les transcender dans le geste final.
- Des propositions d'artistes émergents novateurs et qualitatifs porteurs d'une écriture singulière sur l'innovation.
- D@es propositions d'artistes créant musique/son et image dans une interaction essentielle au projet (immersion, participation, interaction)
- Des formes augmentées par l'expérience vécue par le public (immersion, participation, interaction, connexion à distance)
- Des créations qui croisent et ont interagir plusieurs disciplines artistiques, qui font émerger

de nouvelles formes, à l'aide des technologies numériques. La technologie n'y sera pas le seul prétexte à la création mais, que ce soit en tant qu'outil, matière, matériau ou objet à critiquer, s'articulera avec le propos artistique.

- Des projets qui proposent une réflexion sur la création contemporaine et un regard critique sur le numérique ou les évolutions sociétales en manipulant des technologies ou dispositifs réputés obsolètes, en détournant ceux en cours etc... des œuvres en articulation avec les technologies numériques autant actuelles voire expérimentales qu'historiques, inscrivant le rapport à la technologie au service d'un propos artistique
- des œuvres intégrant des logiques d'hybridation, de coagulation, de percussion, dans la démarche et la forme, croisant pour les transcender dans le propos les disciplines, les espace (espace public et architecture, nouvelles scénographies, nouvelle appropriation de la lumière et du son, des outils image etc), l'expérience proposée au « spectateur » (interaction dans tous les sens du terme, implication, déambulation, immersion, participation, post-expérience etc...).
- Des projets issus d'autres disciplines et qui intègrent les technologies ou les arts visuels et numériques (littérature, illustration, danse etc.).
- des propositions articulées ou nourrissant la ligne « art de ville » et interrogeant singulièrement le rapport au territoire, y compris en s'inscrivant dans l'espace public.

4.2.A LES SPECTACLES

Les spectacles proposés par l'Ososphère se feront dans le cadre de collaborations à mener avec les structures de spectacle vivant du territoire pour explorer les évolutions et tendances historiques et récentes en la matière, incitant au décloisonnement des formes et des publics. Ce sont notamment :

- Des spectacles qui associent la danse et une utilisation importante et interactive des technologies numériques – notamment dans le cadre de collaborations avec les structures du spectacle vivant
- Des live audiovisuels (vidéo et son)

4.2.B LES FORMES PERFORMATIVES

L'Ososphère développera une programmation de performances et petites formes, sur lesquelles on note le dynamisme d'une scène artistique polymorphe nationale alors même que la diffusion de celles-ci est encore trop peu développée.

Il s'agit de :

- de spectacles au format plus réduit ou de déclinaisons de spectacles en petites formes
- de propositions particulièrement adaptées à l' « in situ »
- d'articulation avec les expositions en termes de thématique ou de forme, notamment lorsque les artistes invités à l'Ososphère voire sociétales travaillent ces différentes disciplines.
- Des performances multimédias qui peuvent mêler différentes disciplines ou médias

4.2.C LES INSTALLATIONS

Dans une écriture d'auteur(s) qui traverse les thématiques de recherche, l'Ososphère propose des situations-parcours d'installations qui intègrent plusieurs critères :

- ce sont des objets, sculptures animées, écrans vidéo, dispositifs immersif et/ou interactif, œuvres robotisées, œuvres autonomes ou inter-actives en réseau etc...
- ces installations s'inscrivent en règle générale dans un rapport à l'in situ, dialoguent avec les lieux et les autres œuvres du parcours dans le cadre d'une « exposition située »
- elles s'inscrivent dans la ligne artistique « art de ville », l'augmentent sans cesse de leurs propres propos et enjeux, s'articulent les unes aux autres dans une logique de récit et d'expérience proposés aux visiteurs
- elles sont parfois performées ou intégrées à des dispositifs complexes
- elles explorent les différentes écritures que permet le numérique (interactif, génératif, etc...)

4.2.D LES INTERVENTIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

L'Ososphère habite ou crée des espaces publics considérés comme espaces singuliers de création et de diffusion d'œuvres :

- qui habitent, révèlent, interagissent ou conversent avec le site, ses usages et les comportements qu'il vit au quotidien, son environnement architectural, son inscription dans la ville
- qui soient parfois le fait d'artistes de référence de ces formes désormais identifiées afin de solidifier le repérage international de la démarche de l'Ososphère et la capacité de la ville de Strasbourg à intégrer ces démarches
- ces œuvres s'articulent parfois dans leur protocole de fabrication ou d'activation avec la participation des habitants, des acteurs de la ville ou d'invités
- ces œuvres d'art numérique dans l'espace public s'inscrivent dans une écriture « située » (œuvres architecturales dynamiques, projections monumentales de type mapping ou œuvres sculpturales, architectures, design, interventions diverses)

4.3 DIFFUSION DIRECTE

4.3.A DIFFUSION DES ARTISTES ACCOMPAGNÉS

L'Ososphère s'engage dans la diffusion des artistes qu'elle accompagne. Leurs œuvres sont exposées et performées, présentées au plus grand nombre lors de ses biennales.

Elles occupent également une place centrale dans le dispositif du Café Conversatoire dont elles constituent l'activateur artistique ou du programme Pop Up District que l'Ososphère déploiera durant la période 2017/2021, proposant ainsi des formes contenues/contenants qui puissent circuler dans des formats adaptables aux contextes d'intervention.

4.3.B PREMIÈRES CRÉATIONS

La programmation de L'Ososphère est résolument engagée dans la création en accueillant dans son exposition une large part de créations et premières diffusions. Cette prise de risque artistique est au cœur du projet de l'Ososphère et de sa « marque » ; elle fait de l'Ososphère un rendez-vous naturel à destination des programmeurs de lieux et événements. Dès l'édition 2019, ce rendez-vous sera institué et structuré, permettant d'organiser des temps de présentations de projets issus du territoire ou des actions partenariales à destination des structures de production/diffusion. Ces temps reprendront également le concept de « numéro zéro » développé par l'Ososphère pour une expérimentation menée avec le RAN pour montrer des œuvres en avant-première.

4.4 DIFFUSION DANS LE CADRE DES INVITATIONS

Régulièrement sollicitée par d'autres structures culturelles ou institutionnelles pour des propositions ou un rôle de direction artistique, L'Ososphère programme notamment les artistes de son cercle, les impliquant dans ces événements partenaires ; ainsi de sa collaboration régulière avec le Forum mondial de la Démocratie, de son partenariat au Alter Schlachthof de Karlsruhe, de sa collaboration avec l'Unistra, le monde de l'économie et de l'industrie (manifestations du Port Autonome Strasbourg, opérations type l'Industrie Magnifique, les événements grands publics de la Caisse Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (Cress, Kaleidoscoop), des collectivités territoriales (région Grand Est, Ville de Metz, etc.), des partenaires Grand Est (invitation Blida).

4.5 DIFFUSION A L'ÉCHELLE NATIONALE DES ŒUVRES (co-) PRODUITES

En montant des projets de coproduction avec des structures du Grand Est et à l'échelle nationale, L'Ososphère assure une diffusion des œuvres hors de son territoire. La perspective de partenariats transfrontaliers permettra aux artistes de circuler en Suisse et en Allemagne. De même, afin de favoriser la circulation des œuvres, des co-productions européennes et internationales seront recherchées avec des partenaires assurant eux-mêmes des missions de diffusion.

VI. PUBLICS, DÉVELOPPEMENT ET FORMATION

1. L'ACTION CULTURELLE

1.1 PUBLICS VISÉS

L'action culturelle de l'Ososphère s'adresse à l'ensemble des publics et toutes les tranches d'âge : petite enfance, enfance, adolescence (importantes périodes de construction de soi et de son rapport aux autres), adulte et senior. L'Ososphère a ainsi la volonté de s'adresser au plus grand nombre – quels que soient les moyens financiers, les disponibilités et les aptitudes de chacun, dans le souci constant du vivre ensemble à l'échelle d'une cité interculturelle et du décloisonnement générationnel.

Le projet d'action culturelle de l'Ososphère se développe sur trois catégories de public :

- Les publics des structures socio-culturelles
- Le tout public
- Les publics spécifiques.

Cette action culturelle s'articule d'ores et déjà avec les acteurs identifiés et opérateurs sur le(s) territoire(s), c'est cette méthode qui prévaudra pour la période 17/21, bornée par les deux prochaines éditions grand format.

1.2 ÉLARGISSEMENT DYNAMIQUE DES PUBLICS, PARTAGE DES INTERROGATIONS ARTISTIQUES

Le travail d'action culturelle menée par L'Ososphère désire stimuler à la fois des logiques d'expression, d'épanouissement, de prise de conscience et de responsabilisation du spectateur ou du non-spectateur. Il participe d'une volonté d'élargissement dynamique des publics mais plus généralement de ceux susceptibles de s'ouvrir à de nouvelles pratiques culturelles.

Il s'agit de sensibiliser aux œuvres, aux disciplines et aux propositions artistiques des différentes programmations. L'objectif est le partage par le plus grand nombre des interrogations portées par les artistes qui traversent l'Ososphère et s'incarnent à l'échelle de la ville.

L'objectif est aussi de participer d'une possible amélioration de la cohésion sociale, d'un « vivre ensemble » entre différents groupes sociaux ou culturels qui composent la ville, d'une dynamique de « ville ensemble » dans le contexte d'une société segmentée.

1.3 OBJECTIFS DES ACTIONS PROPOSÉES

Les actions et activités ont les objectifs suivants :

- Connaissance artistique et culturelle
- Connaissance ou sensibilisation aux techniques et technologies associées aux contenus artistiques
- Développer l'esprit critique et le positionnement personnel, notamment vis à vis des nouveaux médias ou des usages induits des dispositifs numériques
- susciter l'envie d'activité culturelle, désamorcer les crispations ou rejets de la relation à l'œuvre artistique ou au contexte culturel
- Sensibiliser, familiariser les jeunes avec les activités culturelles
- articuler les publics de différentes structures, participer de la cohésion sociale (en faisant collaborer des jeunes de différentes origines sur un même projet)
- Apporter des outils pour les animateurs autour du multimédia et en co-organisant ou stimulant, le cas échéant, des formations
- s'inscrire dans les dynamiques de chaque territoire (cf. QPV par exemple) ; notamment en ciblant les territoires de la trajectoire de l'Ososphère (Gare/Centre, Esplanade, Krutenau, Port du Rhin)

Les actions et activités se déclinent en trois typologies :

- Ateliers menés par des artistes, en collaboration avec les animateurs jeunesse
- Visites d'expositions et de dispositifs d'intervention

1.4 SENSIBILISATION A DE NOUVELLES DISCIPLINES

Par des ateliers et autres activités il s'agit d'ouvrir aux pratiques créatives et diversifiées autour du multimédia et de nouvelles disciplines, relativement récentes, parfois méconnues, en constante évolution et présentant de nombreuses spécificités.

Ils ont pour ambition de sensibiliser ainsi les non-initiés ou non avertis aux propositions artistiques mises en avant par la programmation de l'Ososphère, dans une approche qualitative et qui encourage un rapport critique.

1.5 LES ACTIONS EN DIRECTION DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

Dans une volonté d'élargissement dynamique de ses publics, l'Ososphère développera de nouvelles actions pour atteindre et sensibiliser d'autres populations spécifiques (enfants hospitalisés, personnes atteintes de handicaps, Protection Judiciaire de la Jeunesse, instituts médico-éducatifs, seniors ...).

Ces actions seront menées en partenariat avec des structures spécialisées et implantées auprès de ces populations. Au-delà des objectifs que nous donnons à l'éducation artistique, ces actions s'articuleront avec les lignes de force propres à chaque situation et à chaque structure partenaire :

- garantir l'accessibilité aux espaces de la manifestation pour tous les publics, notamment souffrant de handicaps. Les personnes à mobilité réduite sont accueillies et amenées jusqu'aux espaces par des médiateurs formés et les équipements nécessaires sont mis en place (monte-charge opérationnel, monte-escalier à chenillettes, bornes d'accueil). Un chargé de sécurité SSIAP 3 est associé à la rédaction de la notice d'accessibilité. Il s'agit du chef de l'équipe sécurité mise en place par la société de protection pour la manifestation, présent sur le site durant le déroulement.
- Permettre à des publics défavorisés ou empêchés de s'initier, de pratiquer, de développer une activité créative
- Rompre l'isolement de ces publics et les familiariser avec les activités et les établissements culturels
- Amener les participants à s'impliquer dans un projet, personnel et/ou collectif
- Lutter contre l'illettrisme et favoriser la maîtrise du français, notamment auprès des populations de migrants
- Élaborer avec les structures partenaires de nouveaux types de réponses et de projets qui leur permettent de gagner en efficacité dans leur mission

1.6 L'ACTION VERS LE « TOUT PUBLIC »

Est entendu ici comme «tout public», les publics qui, sur des logiques individuelles ou en groupes « spontanés », entrent en contact individuellement avec les propositions de L'Ososphère.

Les actions menées sont :

- La médiation
- La sensibilisation et l'apport de connaissance
- Les pratiques créatives

1.6.A LA MÉDIATION

Les actions de médiation concernent essentiellement les accueils et visites d'expositions mais aussi l'accompagnement des actions dans l'espace public ou lors d'invitations faites à l'Ososphère.

En effet, la présence dynamique de médiateurs actifs (logique d' « aller vers ») à proximité des œuvres ou des dispositifs, dans un rapport aux visiteurs simple et spontané et qui ne prive pas de l'émotion personnelle, est en effet l'une des singularités remarquées de l'Ososphère ; ceci permet, de manière décomplexée, une appropriation et un partage de l'expérience, un enrichissement de la lecture culturelle et artistique des œuvres et une transmission des savoirs au public. Par la formation et la stimulation des médiateurs, L'Ososphère assure une médiation de qualité qui fait partager l'expérience au « tout public », aux publics scolaires (de la maternelle au supérieur) et aux publics spécifiques en les accueillant dans une même situation – quitte à adapter les formats de visite.

D'autre part, l'enjeu de l'inter-biennale et plus encore de l'inter-événement est primordial pour l'Ososphère qui approfondit la relation avec des publics depuis le contact avec la communication jusqu'aux traces et persistances après événement pour prolonger les visites (espace ressource sur le site internet de l'Ososphère dont documentation image et son des temps et actions, documents papiers déclinant la figure du catalogue – via des éditions spéciales de la Gazette de L'Ososphère ou des médias-regard)

1.6.A.A LA DYNAMIQUE DU GROUPE « MÉDIATEURS - PUBLIC ASSOCIÉ »

L'Ososphère explore depuis longtemps les modes d'implication des publics dans la médiation culturelle et les projets qui font de certains des ambassadeurs de la manifestation en leur donnant une place privilégiée dans le dispositif global. Cette manière de renverser la proposition est aussi un moyen de donner à des spectateurs particulièrement actifs l'occasion de s'approprier l'événement, de construire leurs propres expériences et la possibilité de la partager.

En proposant à des non spécialistes (ou des spécialistes d'autres disciplines) d'introduire le public aux œuvres, de manière incarnée et sensible, l'Ososphère en rend le propos plus accessible, sans pour autant transiger sur sa qualité.

1.6.A.A.a - Formation à la médiation :

Il s'agit d'optimiser voire « professionnaliser » l'action de l'équipe de médiateurs dynamiques, de former en permanence et spécifiquement ses intervenants (en tenant compte du turn-over) à accueillir les publics pour renforcer la qualité d'accueil et d'information, notamment auprès de publics les moins avertis et décliner ainsi une médiation qui fasse partager l'expérience de l'Ososphère.

Les médiateurs sont encadrés par l'équipe et convié régulièrement à des séances d'information/formation par des professionnels et chercheurs engagés en sciences de l'éducation et désireux de partager les avancées en la matière. Depuis 2017, cette transmission est formalisée en organisant des workshops, ouverts à un public plus large. Les interlocuteurs impliqués : la HEAR, le service éducatif des musées de la Ville de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace pour le master MECADOC, l'Université de Strasbourg pour le master Critique-Essais, Signes de Sens.

D'autre part, la relation artiste – médiateurs est développée, de manière à enrichir et approfondir le propos de ces derniers dans leur rôle d'interface œuvre/spectateur.

1.6.A.A.b - Dynamique de groupe :

Un groupe ouvert est constitué dès les prémices de l'écriture du projet et associé à ses différentes phases. L'implication dans la fabrication de l'événement est stimulée par l'animation du groupe, des rencontres avec les artistes de passage, des dynamiques de fabrication partagées des outils de médiation ou de communication, des visites d'expositions d'autres structures etc...

Les médiateurs sont associés dès sa genèse à la préparation de l'événement, au travail sur le format des visites, à la forme des propositions, la rédaction des supports, le développement de leur communauté. Ils s'impliquent dans les actions menées par l'Ososphère entre les temps forts. Ils sont associés aux projets de RadioLab/EditLab développés en partenariat avec Radio En Construction.

Ainsi, L'Ososphère permet à ceux qui le souhaitent à la fois de développer des compétences et des connaissances, de prendre part à l'organisation d'un événement et d'intégrer une communauté d'intérêt et de passion, dynamisant et interrogeant en retour les équipes de L'Ososphère par leur enthousiasme et le constant renouvellement des approches et des usages.

Fonctionnant sur la base du volontariat, ce groupe s'articule aussi, dans la durée ou par sessions avec des formations de l'enseignement supérieur (écoles, université...) et éventuels projets pédagogiques qu'il intègre à ses dynamique et effectifs.

1.6.B LA SENSIBILISATION ET L'APPORT DE CONNAISSANCES

L'Ososphère entend permettre une meilleure information et compréhension des courants artistiques qu'elle explore et de leurs caractéristiques et implications culturelles, économiques et sociétales.

Les objectifs et actions dans ce domaine sont :

- Développer la connaissance des disciplines artistiques qui traversent L'Ososphère, dans toutes leurs dimensions (artistique, historique, sociale, etc...)
- Rendre celles-ci accessibles au plus grand nombre au travers de la transmission de contenus - notamment via internet
- Organiser des conférences et des débats, des projections, développer le travail de documentaires in situ, sur les mouvements artistiques afin de mieux faire connaître la genèse, les diverses dimensions culturelles et sociétales, les artistes référents et les évolutions de ces mouvements
- Partager les thématiques de conférences avec d'autres structures culturelles ou laboratoires de recherche afin de favoriser la porosité et l'articulation des questionnements
- Enrichir la médiation avec les publics et la transmission de connaissances en développant diverses actions : projection de films ou documentaires, rencontre avec les artistes etc.

1.6.C LES PRATIQUES CRÉATIVES

L'Ososphère a été le témoin permanent depuis 20 ans de la manière dont le multimédia, Internet et les outils numériques ont engendré de nouveaux usages culturels et ont modifié notre rapport aux contenus culturels, y compris dans l'accès aux pratiques et aux contenus ; les outils et techniques identifiés en avant garde par les artistes pénètrent l'espace public, souvent de plus en plus rapidement. Toutefois, les pratiques multimédias du public restent majoritairement non artistiques et les possibilités ouvertes par ces outils et dispositifs peu exploités en dehors des usages induits qui sont proposés par leur mise en œuvre.

En cohérence avec les acteurs du territoire aujourd'hui engagés dans ces missions, L'Ososphère veut encourager le développement des pratiques créatives par la mise en place d'ateliers animés par des artistes créateurs en lien avec les usages artistiques du multimédia, notamment en direction d'un jeune public (de la petite enfance à l'adolescence) ou intergénérationnel.

Il sera aussi possible de promouvoir une pratique active et diversifiée du net et des réseaux sociaux, ainsi qu'une posture critique, afin de dépasser le rapport purement consumériste de l'internaute.

Les activités proposées dans ce cadre viseront à :

- Transmettre des connaissances techniques et favoriser l'autonomie dans l'appropriation des outils multimédia/numérique
- Développer une pratique artistique - ou en tous cas créative - personnelle
- Faire découvrir et expérimenter le processus de création d'une œuvre artistique, en insistant sur l'articulation entre créativité et création.

Les activités se déclinent en ateliers de pratique et ateliers créatifs, notamment pendant les vacances scolaires et les temps opératoires des partenaires du secteur socio-culturel.

1.7 UNE ACTION CULTURELLE « SITUÉE » / RELATION AUX CADRES DE VIE

Autant l'Ososphère s'emploie à ouvrir et décomplexer la pratique de l'événement culturel, autant elle désire développer son action en amont dans le contexte de vie des habitants au plus près des individus, des populations, dans leurs lieux de vie et de pratique de la ville. Par l'action culturelle (ateliers de création, découverte des œuvres, rencontre des artistes), ceux-ci peuvent ainsi rencontrer L'Ososphère au cœur de leur propre situation de ville puis, in-situ, dans les situations qu'elle propose. Cette action est menée avec le concours des structures implantées sur le territoire considéré (équipement ou acteur socio-culturel, médiathèque, association, mairie de quartier...), disposant des expertises, moyens humains et financiers pour connaître les publics, être au plus près de leurs préoccupations et pratiques et s'interfacer avec nos expertises et pratiques.

exemples d'actions à développer dans ce cadre :

- Ateliers ou actions dans le quartier ou dans la structure, pour favoriser la rencontre, la discussion, l'ouverture et une venue ultérieure à un événement de l'Ososphère.
- Programmation médiée, en amont de la manifestation, d'une œuvre de L'Ososphère pour percuter les populations sur leur lieu de vie et les inciter à fréquenter le festival pour prolonger l'expérience
- création, diffusions d'œuvres et de petites formes artistiques dans les quartiers ou structures, rencontres avec des artistes
- Rendez-vous sur le site de l'Ososphère dédiés à ces populations (restitution de travaux réalisés dans le quartier, temps singulier organisé autour des dispositifs conviviaux, Café Conversatoire etc.).
- Suivi des actions d'éducation artistique mises en œuvre dans le quartier et des réflexions en cours sur le devenir du quartier et valorisation de leurs rendus au sein de la manifestation
- Actions de médiation participative : proposition par les habitants de parcours de visite reliant l'exposition à son environnement, visite des quartiers voisins (Port du Rhin avec Au-delà des Ponts, Esplanade avec l'ARES, Krutenau avec Cardek et acteurs de ces « morceaux de ville »).
- Médias d'information sociale : développement de projets de web-radio par les habitants des quartiers Port du Rhin, Esplanade, Krutenau lancé en 2018 en partenariat avec Radio en Construction

1.8 LE HORS LES MURS PERMANENT COMME LEVIER DE MÉDIATION CULTURELLE

Dans un « hors les murs permanent », en installant ses conteneurs et architectures éphémères, L'Ososphère a développé une pratique singulière de la proposition événementielle dans l'espace public – voire de création d'espaces publics événementiels. L'Ososphère va ainsi à la rencontre des habitants et s'inscrit dans leurs espaces de vie et de circulation, au cœur de leur pratique de la ville et de ses flux.

Elle offre ainsi à tous ceux qui les traversent de croiser ses propositions et d'accéder à des formes d'art et de culture d'autant plus facilement qu'elles sont souvent interpellatives, intrigantes, sonores, en mouvement, conviviales, touchent un public non connaisseur accompagné dans ses découvertes des médiateurs en présence.

Le programme de Café Conversatoire développe des pratiques d'interpellation des passants, les invitant à se joindre à la conversation et donc à la mise en forme et en pratique de la parole publique sur les thématiques liées à la ville, à la manière dont on l'habite et dont on participe de sa fabrique. Cette présence dans le périmètre de la Ville de Strasbourg sera étendue à la partie allemande de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

1.9 INTEGRER LA QUESTION DE L'EMPLOI DANS L'ACTION

Il s'agit de porter, pour certains postes, une attention particulière aux habitants du quartier d'implantation, en lien avec l'antenne locale et autres acteurs de l'accompagnement à l'emploi.

2. ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Dans la période 2017/2021, L'Ososphère souhaite notamment développer et structurer, dans une logique de permanence qui s'inscrit au-delà des événements, le travail en direction des enfants scolarisés : primaires, collèges, lycées, enseignement supérieur ou spécialisé. Elle met ainsi à profit sa nouvelle stabilité programmatique pour développer des partenariats pluriannuels avec des établissements scolaires, intégrer les approches thématiques dans lesquels ils sont inscrits.

2.1 OBJECTIFS DES ACTIONS PROPOSÉES

Les actions et activités intègrent les objectifs suivants :

- Connaissance artistique et culturelle
- Connaissance ou sensibilisation aux techniques et technologies associées aux contenus artistiques
- Développer l'esprit critique et le positionnement personnel, notamment vis à vis des nouveaux médias ou des usages induits des dispositifs numériques
- susciter l'envie d'activité culturelle, désamorcer les crispations ou rejets de la relation à l'œuvre artistique ou au contexte culturel
- Sensibiliser, familiariser les enfants avec les activités culturelles
- articuler les publics scolaires de différents établissements, participer de la cohésion sociale (en faisant collaborer des élèves de différentes origines sur un même projet)
- Apporter des outils pour les enseignants autour du multimédia et en co-organisant ou stimulant, le cas échéant, des formations
- s'inscrire dans les dynamiques de pédagogie de l'éducation artistique

Les actions et activités se déclinent autour des trois typologies suivantes :

- Ateliers menés par des artistes, en classe et en collaboration avec les enseignants
- propositions artistiques pédagogiques
- Visites d'expositions et de dispositifs d'intervention

2.2 PARCOURS AUGMENTÉS :

Visite assurée par un artiste suivie d'une intervention en classe ou dans un atelier CSC autour de la maîtrise d'une technique du numérique ou d'un outil technologique. Ce programme sera mis en place à partir de 2019.

2.3 INTERVENTION D'ARTISTES EN MILIEUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Ateliers en milieu scolaire et hors temps scolaire

Hors événement, L'Ososphère propose une action pédagogique ancrée dans la durée avec un intervenant artistique qui se rend dans les établissements ou les centres qui accueillent les jeunes hors temps scolaire. Elle prend la forme d'un travail qui allie la pratique artistique, la maîtrise d'outils technologiques ou de techniques, et une réflexion sur son quartier, la manière dont on le perçoit et dont on vit ses transformations et celle dont on le présente par un média artistique.

Exemples d'ateliers développés depuis 2011:

- atelier WJing : maîtrise des outils, construction d'un langage, création artistique (avec WJ-S)
- atelier machinima : écriture, construction narrative, choix séquences, montage (avec Isabelle Arvers)
- atelier mapping : maîtrise d'une technologie désormais accessible à tous avec les outils domestiques, mise en place d'un vocabulaire architectural, exploration attentive et critique du quartier, création artistique (avec Av Exciters, avec divers artistes intervenants)
- atelier son : maîtrise des outils, diction-élocution, construction d'un récit, apprentissage de l'écoute (avec Entropie, avec Radio En Construction, avec divers artistes intervenants)
- Regards croisés : deux établissements se racontent leur quartier par le biais de l'outil radiophonique ou filmique (avec Radio en Construction ou Vidéo Les Beaux Jours, avec divers artistes intervenants)
- atelier radio : cet atelier doit aboutir à la mise en place d'un média de proximité ; il est encadré par les équipes de Radio En Construction, par des journalistes et par des compositeurs sonores»

2.4 VISITE DE LA MANIFESTATION

L'Ososphère propose aux écoles et centres de loisirs, lors de ses temps forts, un programme de visites guidées. Il s'agit d'encourager les élèves à questionner les œuvres et les intentions des artistes, et de leur permettre de confronter leurs propres interprétations sur les enjeux du numérique et les réalisations qui en découlent. Les visites sont assurées en français et en allemand. Elles s'adressent dès 2017 aux écoles, collèges et lycées de la Région Grand-Est mais également aux établissements de l'Ortenau.

2.5 APPRENTISSAGE DE LA MÉDIATION, RELAI

L'Ososphère propose également à certaines classes, notamment celles suivant un enseignement de spécialité en art, de s'investir différemment et de se former à la médiation. Un intervenant leur présente les œuvres et le contexte de l'exposition et leur donne les documents nécessaires à la préparation de l'exercice, les accompagnant dans la construction du parcours. Les élèves assurent ensuite la visite pour les autres classes de leur établissement ou d'autres établissements. Cette initiative s'adresse aux élèves ayant choisi de s'orienter vers des formations artistiques (lycées professionnels, option histoire des arts, option arts plastiques).

3. MOBILITÉ CULTURELLE CIRCULATION DES PUBLICS

3.1 PROJETS DE COLLABORATIONS TRANSFRONTALIÈRES

- Médiation en langue allemande : depuis 2017, des visites à destination des publics voisins sont organisées en langue allemande ; la production d'une version allemande de l'ensemble des supports de médiation est prévue à horizon 2019.
- Propositions aux écoles : depuis 2017 l'accueil de classes est étendu aux établissements scolaires allemands : Einstein Gymnasium, Tulla Realschule de Kehl, établissements de l'Ortenau et proposée à ceux d'Offenburg, de Freiburg. Un programme d'éducation artistique sera développé en concertation avec les directeurs des établissements pour être au plus proche de leurs besoins pédagogiques.
- Paroles de citoyens : Café Conversatoire en Allemagne

Un programme de Cafés Conversatoires sera mis en place sur le territoire voisin, notamment avec l'appui de l'Eurodistrict et des villes voisines. L'objectif est d'engager les publics allemands dans une réflexion partagée sur le rapport à un territoire pour part commun, sur la question du voisinage, sur la dynamique de développement régional transfrontalier. Le résultat de cette démarche sera ensuite présenté et valorisé lors des éditions de L'Ososphère.

- Implication d'étudiants allemands dans la médiation : à partir de 2018, des démarches sont entreprises pour associer les universités allemandes à la dynamique de L'Ososphère, notamment dans le cadre du campus européen trinational Eucor
- Par le biais du projet transfrontalier CONTENUS (dispositifs dans l'espace public interconnectés), L'Ososphère va à la rencontre d'autres publics, allemands et suisses, mettant en réseau par l'activation artistique des villes et des publics le long du Rhin, les conviant à échanger.

3.2 FAVORISER LA CIRCULATION DES PUBLICS ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROPOSITIONS

3.2.1 CROISEMENT DES PUBLICS :

L'Ososphère s'emploie à favoriser la circulation des publics entre les différents types de propositions qu'elle développe et met en place des logiques de porosité dynamiques entre les événements, par la proximité des propositions (dans les lieux et dans le temps), par l'écriture même des événements ainsi que par des supports de communication uniques pour l'ensemble de la programmation.

En croisant musiques électroniques, arts numériques, fabrique de la ville et scénographie urbaine en un même lieu, et sur des temps communs (ouverture simultanée des espaces concerts et d'exposition pour encourager la circulation des publics, interaction de cette programmation avec les lieux et temps de réflexion, de pratiques culturelles mais aussi de convivialité), ou dans un même récit, L'Ososphère permet à des publics aux pratiques et aux intérêts parfois très différents de se mêler et d'interagir. Par l'expérience d'une situation multi-polaire, elle les engage à diversifier leurs goûts et leurs pratiques.

3.2.2 PUBLICS VOISINS

En travaillant en réseau et souvent dans la co-conception ou co-construction de projets avec d'autres structures culturelles de la région, avec des acteurs du monde de l'enseignement, de la sphère économique etc L'Ososphère va à la rencontre de nouveaux publics et ouvre les siens à ses partenaires.

Par ses interventions sur d'autres événements comme le Forum mondial de la démocratie, les actions de l'Université vers la Cité, les événements de l'ESS, les événements de quartier, etc... elle touche des publics éloignés de ses propositions.

Elle s'associe également à des porteurs de projets locaux impliqués dans des dynamiques connexes qui trouvent tout naturellement leur place au sein des événements qu'elle organise et qui élargissent son public (Maker Faire, Start Up de Territoire, lieux numériques, etc.)

3.3 ACCÈS À DISTANCE

En mettant en ligne, début 2017, un site Internet très complet, L'Ososphère a pour volonté de se donner à voir et à entendre à ceux qui ne peuvent venir, avec notamment le catalogue illustré des œuvres présentées au fil des éditions, les podcast des conversations passées etc...

4. INFORMER ET COMMUNIQUER AVEC LE PUBLIC, ÉDITORIALISATION

La communication de L'Ososphère, ses outils et ses actions font partie du projet artistique et culturel. Les dispositifs de sensibilisation, de fidélisation, la communication digitale qui va bien au-delà de la seule promotion des activités, les relations entre projet, équipe et publics sont pensés et fonctionnent avec une culture de la mise en œuvre issue de la ligne « art de ville » du projet artistique et culturel.

4.1 DES OUTILS DE COMMUNICATION ADAPTÉS ET AUX FONCTIONS MULTIPLES

Cette nouvelle période est caractérisée par des changements importants et une refonte de la communication et de ses outils entamée en 2017. Centrale depuis l'origine de la manifestation, la communication numérique appelle en effet de constantes évolutions pour s'adapter aux dispositifs et y maintenir une posture éditoriale dans des environnements de plus en plus dictés par des usages induits. En l'articulant avec une communication print (affiches, gazette) qui vaut présence dans l'espace public et dont la singularité éditoriale et graphique est aimée des publics et reconnue par les professionnels (2 pages dans *Étapes* en 2017), L'Ososphère développe donc sa communication digitale par divers outils (newsletter, site, réseaux sociaux) et les différents formats qu'elle offre.

- L'Ososphère a créé en 2017 un nouveau site Internet « nouvelle génération », adapté pour la mobilité, les téléphones mobiles et les tablettes ; il intègre et développe un volet important dédié à la connaissance des artistes et du secteur (fonction catalogue permanent, articles, contenus éditoriaux...) ainsi qu'une logique de conversation augmentée sur la fabrique de la ville
- L'Ososphère bénéficie depuis 10 ans d'une billetterie propre avec dispositif de gestion de la relation client permettant de maîtriser le programme de fidélisation et de développer des relations avec de nouveaux publics
- une stratégie de « pontage différencié » avec les supports de communication numérique de La Laiterie permet une meilleure fidélisation et relation affective entre le public et les deux projets ainsi que de faire bénéficier l'action événementielle du travail de permanence développé autour de l'activité du lieu et de sa présence remarquable auprès des publics européens des musiques actuelles.
- Nous optimisons sans cesse les modes de contacts (qui évoluent en permanence) avec les publics afin que la communication de L'Ososphère soit adaptée aux évolutions des usages et sensibilités.
- une attention particulière est donnée dans la conception des outils à la communication avec les publics allemands et européens (langue, dispositifs, usages...)

4.2 LA COMMUNICATION COMME MODE D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTUREL

En plus d'une présence dans les médias classiques et sur les réseaux sociaux, L'Ososphère engage une campagne de communication dans la ville considérée comme logique d'intervention dans l'espace public : clean-tags, aménagement de stations de tram, présence de conteneurs dans l'espace public, dispositifs sonores etc... Ce sont des signes extérieurs de présence d'une biennale dans les flux de la ville et ses divers territoires

Par l'action culturelle, L'Ososphère s'emploie à inviter les habitants des quartiers voisins en s'appuyant sur leur lien avec les acteurs du quartier : la dynamique de l'invitation par le tiers.

4.3 ÉDITORIALISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

À partir de 2018, L'Ososphère développe, en lien avec son programme du Café Conversatoire, une proposition sur les réseaux sociaux permettant d'associer les publics lointains ou empêchés aux débats publics autour de la fabrique de la ville. Ce projet éditorialisé (« wall ») a pour objectif de convier les utilisateurs des réseaux sociaux à intervenir en tant qu'habitants pour produire des contenus (photos, visuels, vidéos, textes) et ainsi de les associer en dépit de leur éloignement à la dynamique de L'Ososphère. Ce projet sera mené avec les équipes de Data Projekt, de Chic Médias et de Radio En Construction.

CHARGES				PRÉVISIONNEL 2018			
	Prévision	Réalisation	%		Prévisions	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achats	1 350	-	0%	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	-	-	-
Prestations de services	500	-	0%	74 - Subvention d'exploitation	550 000	-	0%
Achats matières et fournitures	-	-	-	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
Autres fournitures	850	-	0%	Ministère de la culture DRAC	30 000	-	0%
61 - Services extérieurs	30 670	-	0%	Région(s)	20 000	-	0%
Locations mobilières et immobilières	25 970	-	0%	Département(s)	10 000	-	0%
Entretien et réparation	1 000	-	0%	Intercommunalité(s) : EPCI	-	-	-
Assurance	3 700	-	0%	Commune(s) :	465 000	-	0%
Documentation	-	-	-	Organismes sociaux (détailler)	-	-	-
Divers	-	-	-	Fonds Européens	-	-	-
62 - Autres services extérieurs	81 500	-	0%	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	-	-	-
Rémunération intermédiaires et honoraires	66 300	-	0%	Autres établissements publics	-	-	-
Publicité, Publication	9 500	-	0%	Aides privées	25 000	-	0%
Déplacement, missions	2 500	-	0%	75 - Autres produits de gestion courants	-	-	-
Services bancaires, autre	3 200	-	0%	Dont cotisations, dons manuels ou legs	-	-	-
63 - Impôts et taxes	300	-	0%	76 - Produits financiers	-	-	-
Impôts et taxe sur rémunération	300	-	0%	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-				
64 - Charges de personnel	133 798	-	0%				
Rémunération des personnels	87 692	-	0%				
Charges sociales	46 106	-	0%				
Autres charges de personnel	-	-	-				
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-				
66 - Charges financières	-	-	-				
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-				
68 - Dotation aux amortissements	302 382	-	0%				
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement	-	-	-				
Frais financiers	-	-	-				
Autres	-	-	-				
Total des charges	550 000	-	0%	Total des produits	550 000	-	0%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	-	-	-
Secours en nature	-	-	-	Bénévolat	-	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	-	-	-	Prestations en nature	-	-	-
Personnel et bénévole	-	-	-	Dons en nature	-	-	-
TOTAL	550 000	-	0%	TOTAL	550 000	-	0%

STRUCTURE DU BUDGET	2018
NUITS ELECTRONIQUES	
CHARGES ARTISTIQUES	
(Cachets et achats de spectacles, Aménagement Dancefloor Transports, Accueil, Hébergement...)	
COUTS TECHNIQUES	
(Location matériel son, lumières, vidéo, transports techniques...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES MUSIQUE	
(Intermittents, prestataires techniques,...)	
ACHAT BAR	
TAXES	
EXPOSITION ET PROGRAMMES	66 070
CHARGES ARTISTIQUES	17 000
(Cachets et droits de diffusion, Prestataire action culturelle, accueil, hébergement, transports artistes et œuvres,...)	
COUTS TECHNIQUES EXPOSITION	21 170
(Location matériel son et lumière, Vidéo et matériel spécifique d'activité, Transports technique,...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES	27 900
(Intermittents, prestataires techniques, Prestataires de coordination, accueil public et médiation,...)	
FRAIS GENERAUX	182 930
(Personnel permanent (salaires et charges sociales), Prestations administratives, comptables, juridiques, Frais administratifs,...)	
COMMUNICATION ET PROMOTION	1 000
(Prestataires promotion et communication, graphisme, impression, coûts communication numérique,...)	
MISE EN FONDS DEDIES	300 000
TOTAL	550 000

PREVISIONNEL 2019

OSOSPHERE / EXERCICE 2019

CHARGES				PRODUITS			
	Prévision	Réalisation	%		Prévisions	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achats	354 792		0%	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	539 085		0%
Prestations de services	269 613		0%	74 - Subvention d'exploitation	664 005		0%
Achats matières et fournitures	82 570		0%	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) :			
Autres fournitures	2 607		0%	Ministère de la culture DRAC	40 000		0%
61 - Services extérieurs	261 590		0%	Région(s)	40 000		0%
Locations mobilières et immobilières	255 025		0%	Département(s)	20 000		0%
Entretien et réparation	13 749		0%	Intercommunalité(s) : EPCI			
Assurance	12 816		0%	Commune(s) :	465 000		0%
Documentation	-			Organismes sociaux (détailler)	-		
Divers	-			Fonds Européens	-		
62 - Autres services extérieurs	499 802		0%	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	-		
Rémunération intermédiaires et honoraires	378 270		0%	Autres établissements publics	30 000		0%
Publicité, Publication	53 330		0%	Aides privées	69 005		0%
Déplacement, missions	64 533		0%	75 - Autres produits de gestion courante	8 910		0%
Services bancaires, autre	3 669		0%	Dont cotisations, dons manuels ou legs	-		
63 - Impôts et taxes	18 570		0%	76 - Produits financiers	-		
Impôts et taxe sur rémunération	2 480		0%	78 - Reporte ressources non utilisées d'opérations antérieures	300 000		0%
Autres impôts et taxes	14 090		0%				
64 - Charges de personnel	325 095		0%				
Rémunération des personnels	212 962		0%				
Charges sociales	112 132		0%				
Autres charges de personnel	-						
65 - Autres charges de gestion courante	32 768		0%				
66 - Charges financières	-						
67 - Charges exceptionnelles	-						
68 - Dotation aux amortissements	1 383		0%				
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	1 512 000	-	0%	Total des produits	1 512 000	-	0%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel et bénévole				Dons en nature			
TOTAL	1 512 000	-	0%	TOTAL	1 512 000	-	0%

STRUCTURE DU BUDGET	2019
NUITS ELECTRONIQUES	675 311
CHARGES ARTISTIQUES	312 295
(Cachets et achats de spectacles, Aménagement Dancefloor Transports, Accueil, Hébergement...)	
COUTS TECHNIQUES	114 668
(Location matériel son, lumières, vidéo, transports techniques...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES MUSIQUE	156 534
(Intermittents, prestataires techniques,...)	
ACHAT BAR	46 386
TAXES	45 428
EXPOSITION ET PROGRAMMES	537 713
CHARGES ARTISTIQUES	181 050
(Cachets et droits de diffusion, Prestataire action culturelle, accueil, hébergement, transports artistes et œuvres,...)	
COUTS TECHNIQUES EXPOSITION	190 580
(Location matériel son et lumière, Vidéo et matériel spécifique d'activité, Transports technique,...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES	166 083
(Intermittents, prestataires techniques, Prestataires de coordination, accueil public et médiation,...)	
FRAIS GENERAUX	212 412
(Personnel permanent (salaires et charges sociales), Prestations administratives, comptables, juridiques, Frais administratifs,...)	
CCMMUNICATION ET PROMOTION	86 564
(Prestataires promotion et communication, graphisme, impression, coûts communication numérique,...)	
TOTAL	1 512 000

PREVISIONNEL 2020

OSOPHERE / EXERCICE 2020

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévisions	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achats	1 850	-	0%	70 - Ventes de marchandises, produits finis, prestations de services	10 000	-	0%
Prestations de services	1 000	-	0%	74 - Subvention d'exploitation	551 000	-	0%
Achats matières et fournitures	-	-	-	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
Autres fournitures	850	-	0%	Ministère de la culture DRAC	30 000	-	0%
61 - Services extérieurs	38 000	-	0%	Région(s)	20 000	-	0%
Locations mobilières et immobilières	31 300	-	0%	Département(s)	10 000	-	0%
Entretien et réparation	1 000	-	0%	Intercommunalité(s) : EPCI	-	-	-
Assurance	3 700	-	0%	Commune(s) :	465 000	-	0%
Documentation	-	-	-	Organismes sociaux (détailler)	-	-	-
Divers	-	-	-	Fonds Européens	-	-	-
62 - Autres services extérieurs	97 100	-	0%	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	-	-	-
Rémunération intermédiaires et honoraires	80 400	-	0%	Autres établissements publics	-	-	-
Publicité, Publication	11 000	-	0%	Aides privées	26 000	-	0%
Déplacement, missions	2 500	-	0%	75 - Autres produits de gestion courants	-	-	-
Services bancaires, autre	3 200	-	0%	Dont cotisations, dons manuels ou legs	-	-	-
63 - Impôts et taxes	300	-	0%	76 - Produits financiers	-	-	-
Impôts et taxe sur rémunération	300	-	0%	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-				
64 - Charges de personnel	174 575	-	0%				
Rémunération des personnels	116 426	-	0%				
Charges sociales	58 147	-	0%				
Autres charges de personnel	-	-	-				
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-				
66 - Charges financières	-	-	-				
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-				
68 - Dotation aux amortissements	251 175	-	0%				
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement	-	-	-				
Frais financiers	-	-	-				
Autres	-	-	-				
Total des charges	561 000	-	0%	Total des produits	561 000	-	0%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	-	-	-
Secours en nature	-	-	-	Bénévolat	-	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	-	-	-	Prestations en nature	-	-	-
Personnel et bénévole	-	-	-	Dons en nature	-	-	-
TOTAL	561 000	-	0%	TOTAL	561 000	-	0%

STRUCTURE DU BUDGET	2020
NUITS ELECTRONIQUES	-
CHARGES ARTISTIQUES (Cachets et achats de spectacles, Aménagement Dancefloor Transports, Accueil, Hébergement...)	
COUTS TECHNIQUES (Location matériel son, lumières, vidéo, transports techniques...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES MUSIQUE (Intermittents, prestataires techniques,...)	
ACHAT BAR	
TAXES	
EXPOSITION ET PROGRAMMES	86 000
CHARGES ARTISTIQUES	26 000
(Cachets et droits de diffusion, Prestataire action culturelle, accueil, hébergement, transports artistes et œuvres,...)	
COUTS TECHNIQUES EXPOSITION	26 500
(Location matériel son et lumière, Vidéo et matériel spécifique d'activité, Transports technique,...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES	33 500
(Intermittents, prestataires techniques, Prestataires de coordination, accueil public et médiation,...)	
FRAIS GENERAUX	222 500
(Personnel permanent (salaires et charges sociales), Prestations administratives, comptables, juridiques, Frais administratifs,...)	
COMMUNICATION ET PROMOTION	2 500
(Prestataires promotion et communication, graphisme, impression, coûts communication numérique,...)	
MISE EN FONDS DEDIES	250 000
TOTAL	561 000

PREVISIONNEL 2021

OSOSPHERE / EXERCICE 2021

CHARGES				PRODUITS			
	Prévision	Réalisation	%		Prévisions	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achats	354 792		0%	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	588 085		0%
Prestations de services	269 615		0%	71 - Subvention d'exploitation	685 035		0%
Achats matières et fournitures	82 570		0%	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
Autres fournitures	2 607		0%	Ministère de la culture DRAC	40 000		0%
61 - Services extérieurs	281 590		0%	Région(s)	40 000		0%
Locations mobilières et immobilières	235 025		0%	Département(s)	20 000		0%
Entretien et réparation	13 749		0%	Intercommunalité(s) : EPCI	-		
Assurance	12 315		0%	Commune(s) :	465 000		0%
Documentation	-			Organismes sociaux (détailler)	-		
Divers	-			Fonds Européens	-		
62 - Autres services extérieurs	498 802		0%	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	-		
Rémunération intermédiaires et honoraires	378 270		0%	Autres établissements publics	30 000		0%
Publicité, Publication	53 330		0%	Aides privées	70 005		0%
Déplacement, missions	64 533		0%	75 - Autres produits de gestion courante	3 910		0%
Services bancaires, autre	3 669		0%	Dont cotisations, dons manuels ou legs	-		
63 - Impôts et taxes	16 570		0%	76 - Produits financiers	-		
Impôts et taxe sur rémunération	2 480		0%	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	250 000		0%
Autres impôts et taxes	14 090		0%				
64 - Charges de personnel	325 095		0%				
Rémunération des personnels	212 962		0%				
Charges sociales	112 132		0%				
Autres charges de personnel	-						
65 - Autres charges de gestion courante	32 768		0%				
66 - Charges financières	-						
67 - Charges exceptionnelles	-						
68 - Dotation aux amortissements	1 383		0%				
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	1 512 000	-	0%	Total des produits	1 512 000	-	0%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	-	-		87 - Contributions volontaires en nature	-	-	
Secours en nature	-	-		Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	-	-		Prestations en nature			
Personnel et bénévole	-	-		Dons en nature			
TOTAL	1 512 000	-	0%	TOTAL	1 512 000	-	0%

STRUCTURE DU BUDGET	2021
NLITS ELECTRONIQUES	675 311
CHARGES ARTISTIQUES	312 295
(Cachets et achats de spectacles, Aménagement Dancefloor Transports, Accueil, Hébergement...)	
COUTS TECHNIQUES	114 668
(Location matériel son, lumières, vidéo, transports techniques...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES MUSIQUE	156 534
(Intermittents, prestataires techniques,...)	
ACHAT BAR	46 386
TAXES	45 428
EXPOSITION ET PROGRAMMES	537 713
CHARGES ARTISTIQUES	181 050
(Cachets et droits de diffusion, Prestataire action culturelle, accueil, hébergement, transports artistes et œuvres,...)	
COUTS TECHNIQUES EXPOSITION	190 580
(Location matériel son et lumière, Vidéo et matériel spécifique d'activité, Transports technique,...)	
PERSONNEL ET PRESTATAIRES	166 083
(Intermittents, prestataires techniques, Prestataires de coordination, accueil public et médiation,...)	
FRAIS GENERAUX	212 412
(Personnel permanent (salaires et charges sociales), Prestations administratives, comptables, juridiques, Frais administratifs,...)	
COMMUNICATION ET PROMOTION	86 564
(Prestataires promotion et communication, graphisme, impression, coûts communication numérique,...)	
TOTAL	1 512 000

Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs ci-dessous correspondent à une évaluation sur un rythme biennal intégrant le temps fort Biennal et la période interbiennale.

NUITS ELECTRONIQUES

Objectif: diffusion d'une programmation d'artistes nationaux et internationaux, têtes d'affiche, figures historiques et découvertes, explorant les différents genres, scènes et tendances des musiques électroniques, sur plusieurs espaces scéniques.

Indicateurs :

Nombre de formations artistiques proposées : 10 par édition

Objectif d'offre de jauge : maintien de possibilité de fréquentation comparable aux précédents sites

Objectif de taux minimum de spectateurs payants : 80 % du total des entrées.

PARCOURS ARTISTIQUE

Objectif: exposition collective, d'ampleur internationale, qui prend la forme d'un parcours artistique « situé » et dont le format est écrit en fonction du contexte de chaque édition - notamment les lieux investis - et articulé autour des pratiques artistiques liées au numérique, notamment dans le domaine des arts visuels et sonores.

Indicateurs :

Nombre d'œuvres proposées : au moins 10 à 15 œuvres (suivant format)

Nombre de productions, co-productions : 4 par période biennale

SOUTIEN A LA CREATION ET ACCOMPAGNEMENT

Création

Nombre de projets de création soutenus : 3 par période Biennale

Dont nombre de projets soutenus venant d'artistes de l'Eurométropole : 2 par période Biennale

Artistes sociétaires

Nombre d'artistes sociétaires : 3 pour la période

Dont nombre d'artistes sociétaires venant du territoire de l'Eurométropole : 2

PARTENARIATS

développement du travail de mise en réseau partenariale à échelon régional et national.

ACTION CULTURELLE ET PEDAGOGIQUE

Objectif : sensibiliser aux œuvres, aux disciplines et aux propositions artistiques des différentes programmations. L'objectif est le partage par le plus grand nombre des interrogations portées par les artistes qui traversent l'Ososphère et s'incarnent à l'échelle de la ville.

Indicateurs

Nombre et description des actions vers les publics spécifiques : 2 par Biennale

Nombre d'actions de pratiques créatives : 2 par Biennale ou 1 d'ampleur plus importante

MEDIATION

Développement d'un programme d'actions d'accompagnement du groupe de médiateurs

EDUCATION ARTISTIQUE

Objectif : Connaissance artistique et culturelle, Connaissance ou sensibilisation aux techniques et enjeux associées aux contenus artistiques, susciter l'envie d'activité culturelle, articuler les publics scolaires de différents établissements, s'inscrire dans les dynamiques de pédagogie de l'éducation artistique

Indicateurs :

Nombre de visites de scolaires : 20 dont 15 d'écoles de la Ville par Biennale

Nombre de visites de CSC et autres établissements : 5 par Biennale

Actions avec le milieu scolaire, universitaire et écoles de musique : 2 par période biennale ou 1 d'ampleur plus importante

Collaboration avec des établissements scolaires impliquant une ou plusieurs classes sur l'éducation artistique : une attention particulière sera portée aux collaborations avec des établissements strasbourgeois ou relevant des quartiers prioritaires de la politique de ville.

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

Objectifs : Favoriser l'accessibilité des publics par le développement de partenariats avec d'autres équipements culturels, socio-culturels et d'éducation populaire de la ville.

Indicateurs :

- Accueil d'actions dans un minimum de 2 lieux « non dédiés » (médiathèques, cinémas, musée, espaces public...),
- 5 rencontres avec des artistes de l'Ososphère.

OBJECTIFS DE GESTION

Création d'un poste de permanent en 2019 partagé sur le suivi administratif (½ temps) et le suivi de l'action culturelle (1/2 temps).

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2017 de la Ville, il est proposé d'allouer les aides suivantes :

MUSIQUES ACTUELLES

Pelpass & Cie	16 000 €
--------------------------	-----------------

L'association Pelpass & Cie organise depuis 10 ans des événements pluridisciplinaires et festifs. La demande présentée porte sur un soutien au fonctionnement au titre des activités annuelles de l'association : programmation de concerts de musiques actuelles à la salle du Molodoï, et sur le campus, animations de rue et concerts pendant le Noël Off.

Quatre 4.0	115 668 €
-------------------	------------------

Quatre 4.0 organise depuis 1996 à Strasbourg le festival Ososphère regroupant des événements de grande ampleur dans le domaine des musiques actuelles et des pratiques artistiques liées au numérique. Un complément de subvention est proposé pour anticiper le passage en mode biennal de la manifestation dès 2017.

ARTS VISUELS

Industrie et territoires	15 000 €
---------------------------------	-----------------

L'association Industrie et territoires porte la manifestation intitulée « L'Industrie Magnifique » qui se tiendra du 1^{er} au 13 mai 2018 et qui a pour objet d'exposer en différents lieux à Strasbourg, et notamment dans l'espace public, des œuvres d'art monumentales créées pour la manifestation grâce au mécénat de grandes entreprises et d'industriels du territoire. A ce jour, l'association prévoit de produire une quinzaine d'œuvres qui seront présentées dans un parcours urbain à l'échelle de la ville.

Une subvention de 15 000 € est consentie pour l'amorce de ce projet.

PRATIQUES EN AMATEURS ET PROJETS EN DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Au-dela des ponts	8 000 €
--------------------------	----------------

Pour l'année 2017 il est proposé de soutenir les projets suivants :

- le partenariat du CSC avec le Maillon et la mise en place d'ateliers de pratique artistique à destination des familles et des jeunes,
- un atelier de création de films animés en partenariat avec les Ateliers Vagabonds autour de la thématique de l'arrivée du tram au Port du Rhin,
- le développement du partenariat avec l'Ososphère.

Wizo	1 000 €
-------------	----------------

Manifestation littéraire organisée depuis 50 ans par l'association Wizo Strasbourg en décembre. De nombreux conférenciers sont accueillis et des présentations de livres par leurs auteurs sont proposées.

Contact et promotion	1 500 €
-----------------------------	----------------

Le Kiosque culturel porté par l'association Contact et Promotion a pour objectif de préparer et d'accompagner les familles dans des sorties culturelles. Pour les familles qui ne maîtrisent pas la langue française, il est en outre un support à la pratique de la langue. Cette action touche en moyenne 400 personnes.

Chorale strasbourgeoise	3 600 €
--------------------------------	----------------

La chorale Strasbourgeoise se produira les 18 et 19 novembre dans la grande salle de l'Aubette.

ARTUS	2 000 €
--------------	----------------

L'Artus prévoit la création de six spectacles dont quatre au Cube Noir, un à l'Espace K et un au Molodoï. L'association propose à ses membres de participer à l'un des spectacles ou de se former dans l'un des ateliers (jeu, éclairage scénique, maquillage pour la scène) encadrés par des professionnels.

Ensemble musical d'rhinwagges	2 000 €
--------------------------------------	----------------

Les Rhinwagges existent depuis 41 ans. La première partie du concert reprendra un best off des pièces classiques ou transcriptions pour harmonie exécutées par 60 musiciens lors des 40 derniers concerts. En seconde partie la formation traditionnelle, avec 20 musiciens propose un répertoire de musique alsacienne, tchèque, la "blosmusik" avec de nombreux solistes.

CEDIM	16 000 €
--------------	-----------------

L'association dispense un enseignement sous forme d'ateliers collectifs dans la perspective de développer les pratiques musicales amateurs. Elle accompagne les jeunes groupes en vue de leur autonomisation et organise des concerts.

Tôt ou t'art	16 000 €
---------------------	-----------------

Une convention triennale a été signée entre la Ville et l'association en 2016. Elle prévoit une aide de 20 000 € pour la Ville répartie entre la direction de la Culture (16 000 €) et

la direction de la Santé et des Solidarités (4 000 €). La subvention proposée couvre ainsi la part à la charge de la direction de la culture.

Cactus	18 000 €
Cactus propose l'écriture de sketches et de chansons en partant du parcours de célébrités nationales ou internationales ayant des racines alsaciennes. Il sont ensuite mis en scène dans le cadre des 20 ateliers organisés entre septembre 2017 et juin 2018 et font l'objet de 3 représentations en fin de stage au théâtre de la Choucrouterie.	

Compagnie Trois 14	13 000 €
Le collectif Trois.14 regroupe 31 troupes de théâtre amateur non dialectal strasbourgeoises. Il assure la gestion et l'organisation de la saison de spectacles proposés par ces compagnies au Cube Noir ainsi que l'organisation du festival de théâtre amateur Théatralis.	

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg	35 000 €
La Société des amis des arts et des musées de Strasbourg contribue activement à la restauration d'œuvres d'art au profit des Musées de la ville. La présente subvention porte sur une participation à la réfection de la toiture de l'immeuble abritant le siège de l'association situé 20 rue des Serruriers.	

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2018 de la Ville, il est proposé d'allouer les aides suivantes :

ARTS VISUELS

Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines - CEAAC	144 000 €
Le CEAAC est un lieu dédié à l'art contemporain, accueillant les artistes confirmés, légitimant par son soutien les créateurs émergents. Il s'inscrit dans l'espace international à travers ses résidences, initie et accompagne des projets de commandes artistiques dans l'espace public strasbourgeois et régional. C'est au titre de ces activités qu'un conventionnement triennal a été mis en place dès 2005 associant les collectivités et l'Etat, renouvelé depuis régulièrement. L'association développe actuellement un nouveau projet qui sera présenté et mis en œuvre en 2018.	

Apollonia	50 000 €
L'association lauréate d'Europe créative pour la période 2015-2018, a vu ainsi renforcée à travers le projet retenu, et pour plusieurs années, sa démarche de mise en relation entre la création contemporaine dans le domaine des arts visuels et le public, à l'échelle de l'aire géographique qu'elle privilégie : Europe centrale, orientale, baltique et balkanique, en exploitant ses réseaux. A Strasbourg, elle poursuit le programme "e.cité" dédié à Ljubljana et entamé en 2017 et lance son nouveau projet "Vivacité" autour du végétal. Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue entre la Ville et Apollonia pour la période 2015-2018.	

La Chambre	30 000 €
-------------------	-----------------

La Chambre développe un projet autour de la photographie. Elle met l'accent en priorité sur la création contemporaine à travers une activité d'exposition régulière dans sa galerie à Strasbourg mais aussi hors les murs. Sont présentés des artistes d'envergure internationale tout comme la jeune création notamment strasbourgeoise. Elle développe également un travail de médiation approfondi et propose une offre de formation pour accompagner un large public vers la création d'aujourd'hui. Son action s'inscrit sur le territoire strasbourgeois mais aussi transfrontalier avec l'Eurodistrict. Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue pour la période 2015-2017 entre la Ville, la Région et la Chambre. Un avenant à cette convention sera proposé en 2018.

Fauteuil Vapeur	25 000 €
------------------------	-----------------

L'association développe un projet ambitieux, soutenu fortement par la collectivité, autour de l'illustration, en s'appuyant sur les ressources de Strasbourg : enseignement de la HEAR formant des illustrateurs de qualité, Musée Tomi Ungerer, Cabinet des Estampes, Centre de l'illustration et Fonds patrimonial de la Médiathèque Malraux, Artothèque. Son festival annuel "Central Vapeur" est le noyau des Rencontres de l'illustration (RIS) dont ce sera en 2018 la 3^{ème} édition, du 15 au 25 mars. La création graphique locale est à cette occasion confrontée à des auteurs de niveau national et international dans l'objectif à termes d'un rayonnement national. L'association a développé en parallèle Central Vapeur Pro : un espace de ressources et d'accompagnement à destination des professionnels. La convention liant Fauteuil Vapeur, la ville de Strasbourg et l'Eurométropole pour la période 2015-2017 est en cours de renouvellement.

THEATRE

Maillon	2 400 000 €
----------------	--------------------

Le Théâtre du Maillon propose une saison de spectacles contemporains empruntant au théâtre, à la danse, à la musique et aux arts visuels et numériques, avec une dimension transdisciplinaire affirmée et une orientation européenne marquée. Cette scène accueille des artistes confirmés comme émergents. Le Maillon, qui vient de changer de direction, se prépare à emménager en 2019 dans un nouveau théâtre au Wacken.

TJP	1 170 000 €
------------	--------------------

Le TJP, Centre dramatique national, développe un projet orienté vers la production, la diffusion, la recherche, l'action culturelle et l'éducation artistique autour d'un projet artistique croisant les arts de la marionnette avec les autres modes d'expression. Sa programmation s'adresse à tous les publics. Il porte par ailleurs avec le Conservatoire et l'Education Nationale le projet de classes à horaires aménagés Théâtre sur le quartier de l'Elsau-Montagne Verte. L'action du TJP s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens associant ville de Strasbourg, DRAC Grand Est, Région Grand Est et Département du Bas-Rhin pour la période 2016-2018.

Kafteur	110 000 €
----------------	------------------

L'association Le Kafteur, présente à Strasbourg depuis 1992, développe depuis janvier 2016 un nouveau projet dans l'Espace K, nouveau local mis à disposition par la Ville. Ce projet fait l'objet d'une convention de partenariat avec la Ville pour la période 2016-2018. Au-delà de sa propre programmation centrée sur l'humour, Le Kafteur propose une offre diversifiée croisant les disciplines et faisant notamment appel aux équipes artistiques locales.

APCA – Choucrouterie	93 000 €
-----------------------------	-----------------

L'Association pour la promotion de la culture alsacienne, qui gère le Théâtre de la Choucrouterie à Strasbourg, a pour mission de promouvoir la culture alsacienne par la production, la diffusion et l'accueil de spectacles vivants professionnels et amateurs, la sensibilisation des publics ainsi que la formation initiale et continue des artistes, en partenariat notamment avec l'école de cabaret CACTUS. Les spectacles sont présentés à Strasbourg et dans de nombreuses salles du Grand Est ainsi qu'en Allemagne. L'APCA a renouvelé pour la période 2017-2020 la convention d'objectifs et de moyens la liant à la Région Grand Est, au Département du Bas-Rhin et à la ville de Strasbourg.

Les Méridiens	15 000 €
----------------------	-----------------

Le travail de la compagnie de théâtre Les Méridiens repose sur la création de textes d'auteurs contemporains et la conduite d'actions culturelles et artistiques en lien étroit avec les acteurs des territoires concernés. Elle mène ainsi sur la période 2016-2018, en partenariat avec l'Education Nationale et plusieurs scènes d'Alsace, un projet autour de la question des utopies et de la jeunesse, auquel contribuent des jeunes de plusieurs lycées de la région. Cette compagnie est conventionnée avec la DRAC Grand Est, la Région Grand Est et la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

Le Fil Rouge Théâtre	12 000 €
-----------------------------	-----------------

La compagnie Le Fil Rouge explore à travers des formes artistiques diversifiées la relation au monde de l'enfance, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence. Ses créations sont diffusées en France, en Europe et au Québec. Elle mène par ailleurs des échanges artistiques réguliers avec une compagnie canadienne à Montréal. Elle est conventionnée avec la DRAC Grand Est et la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

Le Talon Rouge	8 000 €
-----------------------	----------------

La compagnie Le Talon Rouge est orientée vers le théâtre contemporain, avec une prédilection pour les textes interrogeant le fonctionnement de la société. Ses créations sont diffusées en France. Elle réalise par ailleurs un important travail d'actions culturelles auprès du jeune public. Elle est conventionnée avec la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

ARTS DU CIRQUE

APACA Graine de Cirque	50 000 €
-------------------------------	-----------------

Graine de cirque est une école de cirque de loisirs proposant au long de l'année des ateliers et stages de pratique en direction de tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap ou vivant en milieu carcéral. L'association dispose de trois chapiteaux

dont l'un peut être mis à disposition d'artistes de la Région ou de passage. Graine de Cirque contribue en outre aux animations estivales et de Noël par des programmations de spectacle.

MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

Festival des Musiques d'Aujourd'hui – Musica	451 250 €
---	------------------

En 2018, le festival Musica poursuivra ses objectifs : soutenir la création, aider à la circulation en Europe des artistes et de leurs œuvres, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes artistes et démocratiser l'accès à la création musicale. L'association est conventionnée avec l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg pour la période 2016-2018.

Percussions de Strasbourg	92 000 €
----------------------------------	-----------------

Ensemble professionnel de percussions le plus ancien en France, Les Percussions de Strasbourg, basées sur le quartier de HautePierre, ont, depuis 2014, revu en profondeur leur fonctionnement et leur projet artistique pour s'adapter à l'évolution du contexte mondial de la diffusion artistique. Ce projet porte sur la diffusion du répertoire existant, la création d'un nouveau répertoire destiné à des publics diversifiés, la transmission et le développement d'actions culturelles. La convention liant les Percussions, la DRAC et la ville de Strasbourg pour la période 2015-2017 est en cours de renouvellement.

Les Amis de la Chapelle Rhénane	30 000 €
--	-----------------

Ancré sur le territoire strasbourgeois, La Chapelle Rhénane est un ensemble professionnel de chanteurs et instrumentistes solistes à géométrie variable, composé de musiciens français et allemands, explorant le répertoire vocal européen baroque. Reconnu dans les milieux spécialisés, il se produit en Alsace, dans le reste de la France et à l'international et est régulièrement invité par des festivals de renom. Il mène par ailleurs des actions de sensibilisation à la musique baroque s'appuyant sur les programmes qu'il monte. Il est conventionné avec la DRAC Grand Est et la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

Accroche Note	20 000 €
----------------------	-----------------

L'ensemble Accroche Note est orienté vers la création, la diffusion et la médiation autour de la musique de chambre contemporaine. Sa programmation, qui soutient activement la création contemporaine, fait découvrir un répertoire souvent inédit et explore le croisement des disciplines et des répertoires. Très présent sur le territoire strasbourgeois, il se produit en France et à l'international. La convention liant Accroche Note, la DRAC Grand Est et la ville de Strasbourg pour la période 2015-2017 est en cours de renouvellement.

Chœur de Chambre de Strasbourg – Voix de Stras	12 000 €
---	-----------------

Ce chœur professionnel, qui comprend six chanteuses explore principalement le répertoire contemporain, travaillant régulièrement avec des compositeurs. Il se produit en concert en France et à l'international, participe à de nombreuses actions hors cadre traditionnel pour aller vers un public plus éloigné de ce répertoire et mène des actions de médiation

en direction de publics divers en partenariat avec des acteurs culturels locaux. Ce chœur est conventionné avec la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

DANSE

Pôle Sud	1 075 000 €
-----------------	--------------------

Pôle Sud, Centre de Développement Chorégraphique National, est l'une des scènes repérées pour la danse dans le Grand Est comme au niveau national pour la qualité de sa programmation et de son travail d'accompagnement des artistes. Afin d'élargir les publics de la danse, il mène de nombreuses actions culturelles en partenariat, notamment sur le quartier de la Meinau. Pôle Sud gère par ailleurs l'école de musique de ce quartier. L'association est conventionnée avec la DRAC, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin pour la période 2017-2020.

DACM – Compagnie Gisèle Vienne	25 000 €
---------------------------------------	-----------------

L'activité artistique de Gisèle Vienne à travers l'association De l'Autre côté du Miroir est emblématique des orientations artistiques contemporaines avec une dimension transdisciplinaire prépondérante où danse, théâtre, arts plastiques et musique sont associés dans un spectacle total. Son audience dépasse les frontières nationales. L'association est conventionnée avec l'Etat, la Région Grand Est et la ville de Strasbourg.

CIRA	19 000 €
-------------	-----------------

Le CIRA travaille au renouvellement des pratiques de la danse et propose des ateliers hebdomadaires, des master class, des stages de formation, et plus largement un ensemble d'activités favorisant les échanges et le dialogue autour de cette discipline, dans différentes esthétiques (danse contemporaine, jazz, danse de bal, danses urbaines, danses du monde et danse classique). Le CIRA conduit également deux programmes d'actions culturelles, il s'agit de "Vacances en danse", un programme destiné aux enfants durant les vacances scolaires et de "Strasbourg danse l'été" s'adressant aux adultes.

Le CIRA a su nouer des partenariats structurants et qui s'inscrivent désormais dans le long terme (Centre chorégraphique de Strasbourg, Université, TJP, Pôle Sud, Conservatoire), et contribue, à l'échelle du territoire, à la diversification de l'offre de formation dans le champ de la danse.

Espèce de Collectif	12 000 €
----------------------------	-----------------

Ce collectif regroupant trois danseurs et chorégraphes strasbourgeois se donne pour objectifs la recherche artistique, la création et la diffusion d'œuvres autour de la danse et la rencontre avec les publics. Son action s'inscrit dans un partenariat avec le Centre de Développement Chorégraphique National Pôle Sud et le réseau international d'acteurs de la danse Grand Luxe. Il est conventionné avec la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

Hors Champs – Fuera de Campo	10 000 €
-------------------------------------	-----------------

La compagnie de danse Hors Champs -Fuera de Campo explore les croisements entre danse, arts plastiques et multimédia, et produit des spectacles prenant des formes diversifiées pour partie présentés hors de lieux scéniques et sur internet. Son action

s'inscrit dans un large partenariat associant des scènes artistiques, des centres d'art contemporain et des lieux de formation artistique en France et à l'international, dont Pôle Sud et la Haute Ecole des Arts du Rhin. La compagnie est conventionnée avec la DRAC Grand Est et la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

MUSIQUES ACTUELLES

Artefact PRL	610 000 €
---------------------	------------------

L'association ArtefactPRL assure la programmation de la Laiterie, une des grandes scènes de musique actuelle repérée au niveau national et international et plébiscitée par un public local, transfrontalier et intergénérationnel. L'association programme dans les deux salles de la Laiterie des artistes confirmés et en devenir de la scène nationale et internationale. Elle anime également un espace ressources à disposition de labels régionaux et propose formations et programmes d'accompagnement spécifiques aux artistes en phase d'insertion professionnelle.

Becoze – Django Reinhardt	395 000 €
----------------------------------	------------------

L'association Becoze a été choisie par la Ville pour gérer, depuis janvier 2016, l'Espace culturel Django Reinhardt situé au Neuhof. Le projet vise à faire de ce lieu un espace culturel de référence autour des musiques actuelles, un équipement de proximité ancré sur son quartier, un lieu de développement et d'accompagnement de la scène locale et un instrument de mise en réseau et de partenariat. L'association est conventionnée avec la Ville pour la période 2016-2019.

Quatre 4.0	469 332 €
-------------------	------------------

Quatre 4.0 organise depuis 1996 à Strasbourg le festival Ososphère regroupant des événements de grande ampleur dans le domaine des musiques actuelles et des pratiques artistiques liées au numérique. Depuis 2017, l'Ososphère se décline en biennale les années impaires. Un conventionnement sur la période 2018-2021, soumis au vote de ce même conseil, définit les objectifs de ce festival et ses modalités de partenariat avec les nombreux acteurs culturels auxquels il est associé. Dans le cadre de cette convention, une subvention annuelle de 430 000 € en 2018 et 2019 et de 500 000€ en 2020 et 2021. S'y ajoute une subvention de 300 000 € supplémentaire ayant au total été versée en 2017 et 2018 pour anticiper le changement de rythme de la manifestation. Une dernière tranche de paiement d'un montant de 39 332 € doit être versée en 2018.

Jazzdor	220 000 €
----------------	------------------

La scène de musique actuelle Jazzdor se consacre à la diffusion du jazz et des musiques improvisées. L'association programme le festival portant son nom, dans l'Eurométropole et le Bas-Rhin, ainsi qu'à Berlin. Jazzdor organise par ailleurs une saison à Strasbourg en partenariat avec le Fossé des Treize et la Cité de la Musique et de la Danse, mène diverses actions culturelles et accompagne le Struber Jazztett. L'association est conventionnée avec la DRAC Grand Est, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg pour la période 2017-2020.

Les Sons d'la Rue	27 000 €
--------------------------	-----------------

L'association les Sons d'la Rue est spécialisée dans l'accompagnement des jeunes artistes des courants musicaux du hip-hop et plus largement des cultures urbaines. La ville de Strasbourg soutient spécifiquement son projet Espace de Pratique et d'Information pour l'accompagnement des artistes amateurs. Cette activité encadrée par des professionnels soutient les jeunes musiciens dans leur parcours professionnel par la mise à disposition d'outils ainsi que par des formations et des conseils pour le développement artistique de leurs projets.

Molodoï	23 000 €
----------------	-----------------

L'association Molodoï gère une salle mise à disposition par la Ville par bail emphytéotique, renouvelé en octobre dernier. Elle met la salle à disposition de tiers qui répondent à l'objectif associatif, à savoir promouvoir les artistes locaux professionnels et amateurs, les projets d'éducation populaire et l'économie solidaire, pour faire vivre un lieu de culture solidaire dans le quartier. La salle Molodoï est un lieu alternatif ouvert à de nombreuses formes artistiques portées par des associations de la région.

Compagnie Tangram	15 000 €
--------------------------	-----------------

La compagnie Tangram, porte les projets du groupe de jazz OZMA, formation présente au sein d'un important réseau de diffusion en Alsace, dans le reste de la France et à l'international. Le groupe se produit en concert et propose également des ciné-concerts. La convention liant la compagnie avec la DRAC Grand Est et la ville de Strasbourg pour la période 2015-2017 est en cours de renouvellement.

Musiques en Balade	8 000 €
---------------------------	----------------

La compagnie accompagne l'activité de Fawzy Al Aiedy, musicien oudiste et chanteur français d'origine irakienne qui se produit en France depuis 20 ans et s'est installé en Alsace il y a 6 ans. Il propose un répertoire inspiré du Proche-Orient, entre tradition et modernité et dialoguant avec la musique occidentale, à destination de tous les publics. Il développe par ailleurs un important volet d'actions culturelles en partenariat avec les écoles et centres de loisirs. L'association est conventionnée avec la ville de Strasbourg pour la période 2017-2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution des subventions ci-après :

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2017 de la Ville, il est proposé d'allouer les aides suivantes :

<i>Pelpass & Cie</i>	<i>16 000 €</i>
--------------------------	-----------------

<i>Quatre 4.0</i>	<i>115 668 €</i>
<i>Industrie et Territoires</i>	<i>15 000 €</i>

*Les propositions ci-dessus représentent une somme de **146 668 €** à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 du budget 201 dont le disponible avant le présent Conseil est de 108 637 €.*

<i>Au-delà des Ponts</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Wizo</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Contact et Promotion</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Chorale Strasbourgeoise</i>	<i>3 600 €</i>
<i>ARTUS</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Ensemble musical D’Rhinwagges</i>	<i>2 000 €</i>
<i>CEDIM</i>	<i>16 000 €</i>
<i>Tôt ou t’Art</i>	<i>16 000 €</i>
<i>CACTUS</i>	<i>18 000 €</i>
<i>Compagnie Trois 14</i>	<i>13 000 €</i>

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 81 100 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G - fonction 33 – nature 6574 du budget 2017 dont le disponible avant le présent Conseil est de 114 607 €.

<i>Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg</i>	<i>35 000 €</i>
--	-----------------

La proposition ci-dessus représente une somme de 35 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 - fonction 33 - nature 20421 – programme 7009 du budget 2017 dont le disponible avant le présent Conseil est de 35 000 €.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2018 de la Ville, il est proposé d’allouer les aides suivantes :

<i>C.E.A.A.C.</i>	<i>144 000 €</i>
<i>Apollonia</i>	<i>50 000 €</i>
<i>La Chambre</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Fauteuil Vapeur</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Maillon</i>	<i>2 400 000 €</i>
<i>TJP</i>	<i>1 170 000 €</i>
<i>Kafteur</i>	<i>110 000 €</i>
<i>APCA – Choucrouterie</i>	<i>93 000 €</i>
<i>Les Méridiens</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Le Fil Rouge Théâtre</i>	<i>12 000 €</i>

<i>Le Talon Rouge</i>	8 000 €
<i>APACA Graine de Cirque</i>	50 000 €
<i>Musica -Festival des Musiques d'Aujourd'hui</i>	451 250 €
<i>Percussions de Strasbourg</i>	92 000 €
<i>Les Amis de la Chapelle Rhénane</i>	30 000 €
<i>Accroche Note</i>	20 000 €
<i>Chœur de Chambre de Strasbourg – Voix de Stras</i>	12 000 €
<i>Pôle Sud</i>	1 075 000 €
<i>DACM – Cie Gisèle Vienne</i>	25 000 €
<i>CIRA</i>	19 000 €
<i>Espèce de Collectif</i>	12 000 €
<i>Hors Champs – Fuera de Campo</i>	10 000 €
<i>Artefact PRL</i>	610 000 €
<i>Becoze – Django Rheinhardt</i>	395 000 €
<i>Quatre4.0</i>	469 332 €
<i>Jazzdor</i>	220 000 €
<i>Les Sons d'la Rue</i>	27 000 €
<i>Molodoï</i>	23 000 €
<i>Compagnie Tangram</i>	15 000 €
<i>Musiques en Balade</i>	8 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 7 620 582 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 du budget 2018 dont le disponible avant le présent Conseil est de 9 426 437 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé
Industrie et Territoires	Projet culturel ponctuel	15 000	15 000

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Budget 2017				
Pelpass & Cie	Projet culturel-subv. compl.	20 000	16 000	34 000
Quatre 4.0	Projet culturel – subv. compl.	115 668	115 668	740 000
Société des Arts et des Musées de Strasbourg	Equipement	35 000	35 000	0
Budget 2018				
Au-delà des Ponts	Projet culturel	8 000	8 000	0
Wizo	Projet culturel	1 000	1 000	500
Contact et Promotion	Projet culturel	3 500	1 500	1 500
Chorale Strasbourgeoise	Projet culturel	3 600	3 600	3 600
ARTUS	Projet culturel	3 000	2 000	18 000
Ensemble musical D'Rhinwaggés	Projet culturel	2 000	2 000	2 000
CEDIM	Projet culturel	16 000	16 000	16 000
Tôt ou t'Art	Projet culturel	16 000	16 000	16 000
CACTUS	Projet culturel	19 000	18 000	18 000
Compagnie Trois 14	Projet culturel	13 000	13 000	13 000
CEAAC	Projet culturel	144 000	144 000	144 000
Apollonia	Projet culturel	50 000	50 000	50 000
La Chambre	Projet culturel	40 000	30 000	30 000
Fauteuil Vapeur	Projet culturel	35 000	25 000	25 000
Maillon	Projet culturel	2 400 000	2 400 000	2 400 000
TJP	Projet culturel	1 170 000	1 170 000	1 170 000
Kafteur	Projet culturel	110 000	110 000	110 000
APCA – La Choucrouterie	Projet culturel	93 000	93 000	93 000
Les Méridiens	Projet culturel	15 000	15 000	15 000
Le Fil Rouge Théâtre	Projet culturel	12 000	12 000	12 000
Le Talon Rouge	Projet culturel	8 000	8 000	8 000
APACA Graine de Cirque	Projet culturel	67 000	50 000	50 000
Festival des Musiques d'Aujourd'hui – Musica	Projet culturel	451 250	451 250	451 250
Percussions de Strasbourg	Projet culturel	92 000	92 000	102 000
Les Amis de la Chapelle Rhénane	Projet culturel	30 000	30 000	20 000
Accroche Note	Projet culturel	30 000	20 000	20 000
Chœur de Chambre de Strasbourg – Voix de Stras	Projet culturel	12 000	12 000	12 000
Pôle Sud	Projet culturel	1 075 000	1 075 000	1 075 000
DACM – Cie Gisèle Vienne	Projet culturel	35 000	25 000	20 000
CIRA	Projet culturel	19 000	19 000	19 000
Espèce de Collectif	Projet culturel	12 000	12 000	12 000

Hors Champs – Fuera de Campo	Projet culturel	10 000	10 000	10 000
Artefact PRL	Projet culturel	610 000	610 000	610 000
Becoze – Django Reinhardt	Projet culturel	395 000	395 000	395 000
Quatre 4.0	Projet culturel	469 332	469 332	1 295 000
Jazzdor	Projet culturel	220 000	220 000	220 000
Les Sons d'la Rue	Projet culturel	40 000	27 000	27 000
Molodoï	Projet culturel	23 000	23 000	23 000
Cie Tangram	Projet culturel	20 000	15 000	15 000
Musique en Balade	Projet culturel	8 000	8 000	8 000

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Dans le cadre de sa politique sportive la ville de Strasbourg a adopté lors du Conseil municipal du 21 mars 2016 une nouvelle charte des sports. Celle-ci prévoit ainsi différents dispositifs et modalités pour soutenir les initiatives des associations sportives présentant un intérêt local (soutien à l'organisation de manifestations, soutien aux charges locatives des associations, soutien à l'acquisition de matériel...)

La charte des sports prévoit également la mise en place d'une convention d'objectif avec l'Office des sports de la ville de Strasbourg afin de renforcer la mission commune entre la Ville et l'Office des sports et consolider le partenariat existant. Cette convention d'objectif est ainsi annexée à la présente délibération.

Au vu des dossiers réceptionnés par la Ville, il est ainsi proposé d'allouer une aide financière globale d'un montant de 172 000 € aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg Soutien exceptionnel à l'équipe de badminton évoluant en Top 12	10 000 €
AJF Hautepierre Soutien aux activités du club	3 000 €
Cercle Sportif Neuhof Soutien aux activités du club	8 000 €
RCS Omnisport Soutien aux activités du club	5 000 €
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique et sportive) Soutien aux activités du club	5 000 €
Nouvelle Ligne Soutien à l'organisation de la 12 ^e édition du NL Contest qui aura lieu au skate-park de la Rotonde du 18 au 20 mai 2018	16 000 €
Office des Sports de Strasbourg Versement de la subvention de fonctionnement 2018	125 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'allocation de subventions pour un montant total de 172 000 € réparti comme suit :

- 31 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B

aux associations sportives suivantes :

AJF Hautepierre <i>Soutien aux activités du club</i>	3 000 €
ASPTT Strasbourg <i>Soutien exceptionnel à l'équipe de badminton évoluant en Top 12</i>	10 000 €
Cercle Sportif Neuhof <i>Soutien aux activités du club</i>	8 000 €
RCS Omnisport <i>Soutien aux activités du club</i>	5 000 €
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique et sportive) <i>Soutien aux activités du club</i>	5 000 €

- 16 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B

à l'association sportive suivante :

Nouvelle Ligne <i>Soutien à l'organisation de la 12^e édition du NL Contest qui aura lieu au skate-park de la Rotonde du 18 au 20 mai 2018</i>	16 000 €
--	-----------------

- 125 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8068 / SJ03 B

à l'association sportive suivante :

Office des Sports de Strasbourg <i>Versement de la subvention de fonctionnement 2018</i>	125 000 €
--	------------------

décide

l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires

- 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2017 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 33 475 €
- 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2017 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 16 100 €

- 415 / 6574 / 8068 / SJ03 B -(sous réserve du vote des crédits au Budget primitif 2018 de la ville de Strasbourg)

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

**Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives
strasbourgeoises
Conseil municipal du 18 décembre 2017**

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
AJF Hautepierre	Soutien aux activités du club	3 000 €	3 000 €	-
ASPTT Strasbourg	Soutien exceptionnel à l'équipe de badminton évoluant en Top 12	10 000 €	10 000 €	-
Cercle Sportif Neuhof	Soutien aux activités du club	8 000 €	8 000	-
Nouvelle Ligne	Soutien à l'organisation de la 12e édition du NL Contest au skate-park de la Rotonde du 18 au 20 mai 2018	16 000 €	16 000 €	16 000 €
RCS Omnisport	Soutien aux activités du club	5 000 €	5 000 €	-
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique et sportive)	Soutien aux activités du club	5 000 €	5 000 €	-
Office des Sports de Strasbourg	Versement de la subvention de fonctionnement 2018	127 000 €	125 000 €	125 000 €

CONVENTION D'OBJECTIFS 2017-2020

Entre

La ville de Strasbourg,

Centre Administratif 1, Parc de l'Etoile - 67076 STRASBOURG Cedex,
représentée par Monsieur Roland RIES, Maire de Strasbourg

Ci-après dénommé(e) « La Ville »

D'une part,

ET

L'Office des Sports de Strasbourg

19 rue des Couples – 67 000 STRASBOURG

représentée par Monsieur Claude SCHNEIDER

association inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg sous le volume 24, folio n°84

Ci-après dénommé(e) « L'ODS »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville encourage le développement d'actions à caractère sportif, éducatif et citoyenne, dans le cadre d'une politique volontariste visant à encourager et promouvoir les activités physiques sportives et de loisirs. A ce titre une nouvelle charte des sports a été adoptée par le Conseil Municipal le 21 mars 2016, afin de faire évoluer la politique sportive par un partenariat renforcé avec les associations.

En sa qualité d'organe de concertation, d'information et de représentation des associations sportives strasbourgeoises, l'ODS représente un partenaire majeur de la Ville pour le développement et la mise en œuvre des politiques sportives.

La présente convention a pour objet de préciser les rapports entre la Ville et l'ODS au travers d'une convention fixant les objectifs communs des 2 organismes ainsi que les modalités de soutien de la Ville permettant à l'ODS la réalisation de ces ceux-ci.

1^{ère} partie : Objectifs et cadre de la convention

Article 1 : Objectifs généraux

La Ville, par le biais de sa nouvelle charte des sports, a engagé une orientation de sa politique sportive autour de 6 axes :

- Garantir l'égalité d'accès pour tous aux équipements de proximité et développer la pratique libre
- Développer le haut niveau et confirmer le rayonnement de la ville au niveau européen et international
- Accompagner le bénévolat sportif
- Développer l'apprentissage de savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Favoriser une démarche éco-responsable
- Favoriser le sport et les pratiques physiques au féminin

L'ODS, par le biais de son projet 2017-2020, compte développer ses activités autour de 7 axes :

- La valorisation du siège social au service des membres et des citoyens
- L'ODS, lieu d'expression et de reconnaissance du bénévolat notamment
- L'ODS, centre de ressources pour les clubs : lieu de faire valoir des activités des clubs, plateforme d'accompagnement des clubs par son expertise et par ses services
- L'ODS, tête de réseaux pour la vie sportive associative strasbourgeoise dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire
- L'ODS, un acteur de santé publique par la promotion des Activités Physique et Sportives sous toutes ses formes, notamment pour la prévention primaire
- L'ODS, partenaire de la Ville de Strasbourg
- L'ODS, lieu de mutualisation avec l'Association des Courses de Strasbourg Europe (ACSE) permettant l'association de compétence

Article 2 : objet de la convention

Par la présente convention, la Ville et l'ODS s'engagent pour la réalisation d'objectifs partagés (détaillés à l'article 4) permettant de développer les politiques sportives exprimées dans la nouvelle charte des sports. Cette convention précise par ailleurs les actions mises en place ainsi que les moyens mis en œuvre pour la réalisation de ces objectifs partagés.

Article 3 : durée de la convention

La convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2017 et sera échue de plein droit au 31 décembre 2020.

La présente convention pourra être résiliée selon les modalités énoncées à l'article 07. Elle ne peut donner lieu à un renouvellement tacite. Il appartient à l'ODS de demander son renouvellement par courrier auprès de la Ville au moins six mois avant la date d'expiration de celle-ci.

2^{ème} partie : Objectifs partagés et moyens mis en œuvre

Article 4 : les objectifs partagés par la Ville et l'ODS

La Ville et l'ODS ont défini 5 objectifs partagés visant notamment à structurer le réseau associatif sportif local, soutenir les actions des clubs sportifs et valoriser les engagements positifs des clubs et leurs bénévoles.

- **1^{er} objectif : Co-construire et co-instruire des dispositifs d'aide en faveur des clubs sportif** afin de donner les moyens aux associations de développer des actions en accord avec la nouvelle charte des sports de la ville.
 - L'ODS, en tant que représentant des clubs sportifs strasbourgeois, travaille en étroite collaboration avec la Ville pour la définition et la mise en œuvre de certains dispositifs de subvention (fonctionnement général, aide à la formation...)
 - L'ODS centralise les demandes de subvention des dispositifs co-construits et en assure une instruction partenariale avec la Ville.
 - L'ODS constitue le partenaire privilégié de la Ville pour l'organisation d'événements récompensant les acteurs sportifs (oscars du sport, dirigeants méritants...).

- **2^{ème} objectif : Développer un centre de ressources auprès des clubs et du public** afin d'informer les citoyens et accompagner les clubs dans la formalisation et le développement de leurs projets sportifs.
 - L'ODS édite annuellement un guide centralisant toutes les informations des clubs sportifs affiliés permettant d'orienter le public et promouvoir les actions des associations. Ces informations sont également diffusées sur le site internet de l'ODS qui est mis à jour au fil de l'eau (www.ods67.com).
 - L'ODS organise des temps d'échange et de débat entre les clubs et/ou avec les organismes partenaires (Ville, Etat, fédération, institut du droit local...)
 - L'ODS apporte son expertise aux clubs pour leur structuration interne (rédaction des statuts, définition et formalisation de projets...) et les accompagnent dans la mise en œuvre des projets.
 - Recensement et information aux clubs de tous les dispositifs d'aide disponibles sur le territoire

- **3^{ème} objectif : Valoriser le bénévolat associatif** afin d'encourager et faire reconnaître l'implication majeure des personnes œuvrant bénévolement à la bonne marche des clubs et projets sportifs.
 - L'ODS anime un réseau de bénévoles au sein des clubs pour faciliter la mise en œuvre de manifestations sportives.
 - Un accompagnement des bénévoles et des clubs est mis en place pour les informer, en partenariat avec la maison des associations et le réseau SARA, sur le statut et les possibilités liées au bénévolat (indemnisation, VAE, dispositifs fiscaux...).
 - Promotion et mise à l'honneur du bénévolat sportif sous toutes ses formes (encadrants, dirigeants, accompagnants...)

- **4^{ème} objectif : Participer à la co-construction d'un observatoire citoyen du sport** afin de prendre la mesure des évolutions sociétales et définir les actions nécessaires pour

d'adapter la politique sportive locale à ces nouveaux enjeux. Les objectifs de cet observatoire sont les suivants

- Participer à un réseau regroupant les organismes pouvant contribuer de par leurs actions, travaux ou expériences à une meilleure compréhension des phénomènes sportifs et socio-économiques (collectivités, services de l'état, université, associations et fédérations...)
- Organiser une veille juridique permettant d'informer les clubs et adapter les outils en place
- Benchmarking sur les problématiques, les actions entreprises et les résultats obtenus en matière de politique sportive et citoyenne à une échelle supracommunale (national, transfrontalier...)
- Collecte de données permettant d'évaluer la vie sportive strasbourgeoise au niveau des clubs et du grand public

➤ **5^{ème} objectif : Promouvoir les pratiques vertueuses et innovantes en matière d'actions sportives et citoyennes** afin d'encourager et accompagner les actions positives des clubs en matière de santé, de développement durable et d'économie sociale et solidaire.

- Actions de sensibilisation visant à promouvoir le bien bouger, le bien mangé et le bien être
- Accompagnement des clubs pour l'organisation de manifestations éco-responsables (réduction des déchets, recyclage...).
- Promouvoir l'enseignement des gestes de premier secours.
- Organiser des actions sportives et citoyennes dans le cadre de jumelages

Article 5 : Evaluation et moyens mis en œuvre

➤ **Evaluation du coût des objectifs :**

La mise en œuvre des objectifs partagés décrits à l'article 4 est évaluée de la manière suivante :

Objectifs partagés	Cout annuel estimé par l'ODS	Participation de la Ville
Co-construire et co-instruire des dispositifs d'aide en faveur des clubs sportif	20 600	12 000
Développer un centre de ressources auprès des clubs et du public	41 400	23 000
Valoriser le bénévolat associatif	84 000	47 000
Participer à la co-construction d'un observatoire citoyen du sport	2 300	1 500
Promouvoir les pratiques vertueuses et innovantes en matière d'actions sportives et citoyennes	71 700	41 500
TOTAL	220 000	125 000

➤ **Moyens mis en place par l'ODS :**

Moyens humains :

L'ODS s'engage à mobiliser son personnel salarié, ses membres et son réseau pour la mise en œuvre des objectifs et actions définies à l'article 4.

Rapport d'activité :

L'ODS s'engage à transmettre annuellement à la Ville un bilan d'activité de l'année écoulée, présentant notamment les actions liées à l'application de la présente convention d'objectif.

➤ **Moyens mis en place par la Ville :**

Moyens financiers :

La Ville s'engage à participer aux actions mises en place par l'ODS pour mener à bien les objectifs définis à l'article 4 par le biais d'une subvention de fonctionnement annuelle globale de 125 000 €, sous réserve du vote annuel des crédits correspondants.

Une demande de subvention écrite devra être formulée chaque année par l'ODS pour la délibération de cette subvention. Cette demande comprendra notamment les derniers comptes validés, le rapport d'activité de l'année écoulée ainsi que le budget prévisionnel de l'année à venir. Une délibération et une convention financière seront mises en place chaque année pour valider la subvention.

Au vu de l'évaluation par la Ville de l'atteinte des objectifs partagés, le montant de l'aide pourra être reconsidéré le cas échéant.

3^{ème} partie : Modalités d'application de la convention

Article 6 : responsabilité

L'ODS conserve l'entière responsabilité des actions et missions qu'il exerce, y compris celles visées par les stipulations de la présente convention, sans que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Article 7 : avenant

Toute modification substantielle des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs définis dans la deuxième partie de la convention.

Article 8 : Utilisation de l'identité visuelle de la Ville

La Ville transmet à l'ODS les différentes déclinaisons de son logo et l'autorise à utiliser son identité visuelle sur tous les supports relatifs aux objectifs partagés cités à l'article 4.

Article 9 : résiliation

La présente convention se trouvera résiliée de plein droit, et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi.

De même, la convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité ou d'impossibilité par l'ODS d'achever sa mission

Par ailleurs, en cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception (ou première présentation) d'une lettre motivée, par envoi recommandé avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Le cas échéant, il sera procédé, par l'ODS, au reversement en totalité ou partie des montants versés par la Ville, en dehors des cas de force majeure évoqués au 1^{er} paragraphe de cet article.

Article 10 : litiges

En cas de litige né de l'interprétation, de l'inexécution ou de la rupture de la présente convention, il est convenu qu'avant d'introduire un recours contentieux, les parties s'obligeront à rechercher sérieusement une solution amiable, dans un délai raisonnable qu'elles auront préalablement fixé et qui ne pourra pas avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnels.

A défaut de règlement amiable, tout contentieux relatif à l'application et/ou à l'exécution des dispositions de la présente convention sera soumis à la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Strasbourg, le

Pour la Ville de Strasbourg

Pour l'Office des Sports

Le Maire

Le Président

Roland RIES

Claude SCHNEIDER

Point n° 51 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises

Pour	46
Contre	0
Abstention	0

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSÉ-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, ROGER-Patrick, SCHULTZ-Eric, SELER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Borria, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Versement de la subvention générale de fonctionnement 2018 aux associations sportives strasbourgeoises.

Les subventions générales de fonctionnement sont attribuées par la collectivité, dans le cadre de sa politique d'aide volontariste en faveur des acteurs du monde sportif. Elles sont déterminées annuellement en collaboration avec l'Office des sports. Cette subvention doit permettre aux clubs d'exercer leurs activités, d'organiser des manifestations, des déplacements, des formations... Le calcul de la subvention s'appuie sur les données des clubs relatives à la saison sportive précédente pour permettre un contrôle des éléments transmis.

Conformément à la Charte des sports adoptée le 21 mars 2016, les subventions de fonctionnement sont calculées en fonction de quatre critères :

- les effectifs : 5 catégories (moins de 12 ans, 12 à 18 ans, 18 à 60 ans, plus de 60 ans, dirigeants),
- le niveau de compétition : 5 niveaux (départemental, interrégional, national, international en club, international en équipe de France),
- l'encadrement sportif : 4 niveaux (Brevet professionnel, Diplôme d'Etat, Certificat de Qualification Professionnel, Brevet Fédéral, autres encadrants sportifs),
- les créneaux réservés : le volume horaire d'occupation des stades et gymnases municipaux réservés sur la saison sportive vient en déduction des trois critères précédents, à raison de 1 €/heure réservée.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le versement de la subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessous pour un montant total de 639 747 €

<i>1^{ère} Compagnie d'Arc Strasbourg</i>	<i>1 211 €</i>
<i>Académie Sportive EVAE</i>	<i>1 284 €</i>
<i>Activités Sportives Culturelles et de Plein Air</i>	<i>9 060 €</i>
<i>Aéro Club d'Alsace</i>	<i>1 406 €</i>
<i>Aigle Hapkido</i>	<i>1 235 €</i>
<i>Air Aile Sports Aériens</i>	<i>1 097 €</i>
<i>Allez les Filles</i>	<i>193 €</i>
<i>Alsatia Neuhof Stockfeld</i>	<i>1 836 €</i>
<i>Amicale des Egoutiers</i>	<i>724 €</i>
<i>Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace</i>	<i>388 €</i>
<i>Amicale Sportive Elsau Tennis</i>	<i>1 650 €</i>
<i>Aqua Passion</i>	<i>443 €</i>
<i>Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine</i>	<i>7 734 €</i>
<i>Arc Club de Strasbourg</i>	<i>753 €</i>
<i>AS Cheminots de Strasbourg</i>	<i>17 776 €</i>
<i>AS Electricité de Strasbourg</i>	<i>17 432 €</i>
<i>AS Ménora</i>	<i>8 855 €</i>
<i>AS Musau</i>	<i>8 358 €</i>
<i>AS Neudorf</i>	<i>6 511 €</i>
<i>AS Pierrots Vauban</i>	<i>5 972 €</i>
<i>AS Sourds de Strasbourg</i>	<i>1 391 €</i>
<i>AS Strasbourg Elsau Portugais</i>	<i>5 598 €</i>
<i>ASL Gendarmerie d'Alsace</i>	<i>2 218 €</i>
<i>ASL Robertsau</i>	<i>29 615 €</i>
<i>ASPTT Strasbourg</i>	<i>58 541 €</i>
<i>Association des Courses de Strasbourg Europe</i>	<i>212 €</i>
<i>Association Omnisports Gazelec</i>	<i>4 586 €</i>
<i>Association Sportive et Educative de la Cité de l'III</i>	<i>2 859 €</i>
<i>Association Sportive Strasbourg</i>	<i>15 932 €</i>
<i>Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg</i>	<i>441 €</i>
<i>Association Strasbourg Handisport Passion Aventure</i>	<i>1 210 €</i>
<i>Athlé Santé Nature 67</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Aviron Strasbourg 1881</i>	<i>2 909 €</i>
<i>Badminton Club Musau</i>	<i>2 149 €</i>
<i>Badminton Club Neuhof</i>	<i>231 €</i>
<i>Ballet Nautique de Strasbourg</i>	<i>7 945 €</i>
<i>Bischheim Strasbourg Skating</i>	<i>1 496 €</i>
<i>Boule Cassée</i>	<i>866 €</i>
<i>Boule Strasbourgeoise du Rhin</i>	<i>427 €</i>
<i>Bowling Club les Canonnières 67</i>	<i>1 126 €</i>
<i>Boxe Française Strasbourg</i>	<i>564 €</i>
<i>Budo Kai</i>	<i>464 €</i>

<i>Bujinkan Niten Dojo</i>	381 €
<i>Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg</i>	577 €
<i>Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace</i>	4 209 €
<i>Cercle d'Echecs de Strasbourg</i>	11 032 €
<i>Cercle d'Escrime de Strasbourg</i>	4 315 €
<i>Cercle de Badminton de Strasbourg</i>	1 593 €
<i>Cercle de l'Aviron de Strasbourg</i>	1 682 €
<i>Cercle Nautique Ill Club</i>	273 €
<i>Cercle Sportif Meinau</i>	1 509 €
<i>Cercle Sportif Neuhof</i>	4 337 €
<i>Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg</i>	521 €
<i>Cercle Sportif Saint Michel</i>	3 520 €
<i>Cheminots Roller d'Alsace</i>	2 253 €
<i>Club Alpin Français de Strasbourg</i>	421 €
<i>Club Bouliste Strasbourgeois</i>	1 203 €
<i>Club d'Activités Corporelles Educatives et de Loisirs</i>	285 €
<i>Club d'Activités Physiques Meinau Canardière</i>	1 263 €
<i>Club d'Orientation Strasbourg Europe</i>	740 €
<i>Club de Quilles la Normandie</i>	577 €
<i>Club de Quilles la Perle</i>	285 €
<i>Club de Quilles la République 1925</i>	160 €
<i>Club de Quilles CRH</i>	313 €
<i>Club des Sports de Glace</i>	14 965 €
<i>Club Sportif de HautePierre</i>	1 824 €
<i>Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg</i>	7 076 €
<i>Curling Club Strasbourg Kléber</i>	423 €
<i>Ecole d'Equitation du Waldhof-Académie Equestre</i>	9 314 €
<i>Ecole de Karaté de Strasbourg</i>	2 867 €
<i>Ecole de Voile de Strasbourg</i>	1 796 €
<i>Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball</i>	10 059 €
<i>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</i>	14 734 €
<i>Européenne Pétanque Esplanade</i>	191 €
<i>FC Egalité Strasbourg</i>	2 026 €
<i>FC Kronembourg Football</i>	5 206 €
<i>FC Kronembourg Tennis</i>	6 272 €
<i>FC Montagne Verte</i>	1 909 €
<i>FC Olympique Strasbourg</i>	1 630 €
<i>FC Stockfeld Colombes</i>	1 594 €
<i>FC Strasbourg Koenigshoffen 06</i>	8 724 €
<i>FC Strasbourg Loisirs</i>	513 €
<i>FCO Port du Rhin</i>	853 €
<i>Gym Club Neudorf</i>	1 271 €
<i>Gymnastique Volontaire Kléber</i>	261 €
<i>Gymnastique Volontaire Sainte Aurélie</i>	343 €
<i>Handball Club Strasbourg Neuhof</i>	208 €
<i>HautePierre Badminton Club</i>	345 €

<i>Ill Tennis Club</i>	13 872 €
<i>INPACT</i>	232 €
<i>JEHM le Sport</i>	1 655 €
<i>Joie et Santé Koenigshoffen</i>	12 411 €
<i>Judo Club de Strasbourg</i>	4 294 €
<i>Judo Club du Rhin</i>	1 349 €
<i>Judo Club Saint Etienne</i>	5 525 €
<i>Judo Netsujo Strasbourg Neudorf</i>	4 813 €
<i>Karaté Club Cronembourg</i>	2 186 €
<i>Karaté Club de la Robertsau</i>	2 238 €
<i>Kung Fu Shaolin Vu Ba</i>	1 544 €
<i>Kyoshinkai</i>	504 €
<i>La Sportive Neuhof</i>	2 731 €
<i>Le Minotaure</i>	2 753 €
<i>Libellules Basket Club de Strasbourg</i>	4 391 €
<i>MCM Orangerie</i>	704 €
<i>Mille et Une Roues</i>	386 €
<i>Mixsage</i>	1 263 €
<i>Neuhof Futsal NF</i>	254 €
<i>New Boxing Strasbourg</i>	277 €
<i>Panza Gymnothèque</i>	6 958 €
<i>Pédale d'Alsace</i>	1 008 €
<i>Pétanque Club du Polygone</i>	480 €
<i>Pétanque Club Kronembourg</i>	1 069 €
<i>PK Stras</i>	1 008 €
<i>Plongée Aquatique Club</i>	691 €
<i>Plongeon Club de Strasbourg</i>	963 €
<i>Racing Club de Strasbourg Omnisport</i>	7 451 €
<i>Randonneurs de Strasbourg</i>	1 284 €
<i>Robertsau Contades Pétanque Club</i>	971 €
<i>Rowing Club de Strasbourg</i>	4 663 €
<i>Rugby Club de Strasbourg</i>	7 270 €
<i>Saint Joseph Strasbourg</i>	7 857 €
<i>Section de Gymnastique Volontaire GV 56</i>	126 €
<i>Ski Montagne AGR</i>	524 €
<i>Skieurs de Strasbourg</i>	2 620 €
<i>Société Athlétique Koenigshoffen</i>	1 431 €
<i>Société de Gymnastique Cronembourg</i>	2 034 €
<i>Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle</i>	2 564 €
<i>Société de Gymnastique et de Sports la Strasbourgeoise</i>	15 038 €
<i>Société de Gymnastique la Concorde Robertsau</i>	5 590 €
<i>Société de Gymnastique Union Koenigshoffen</i>	1 274 €
<i>Société de Natation Strasbourg</i>	8 238 €
<i>Société de Tir de Strasbourg</i>	5 955 €
<i>Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg</i>	2 034 €
<i>Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau</i>	1 479 €

<i>Sport Nautique de l'Ill</i>	285 €
<i>Sport Union XV</i>	5 323 €
<i>Sporting Club Red Star</i>	3 209 €
<i>Sporting Club du Gaz de Strasbourg</i>	1 834 €
<i>Sporting Strasbourg Futsal</i>	173 €
<i>Sports et Loisirs Constantia</i>	3 206 €
<i>Strasbourg Agglomération Athlétisme</i>	641 €
<i>Strasbourg Eaux Vives</i>	9 716 €
<i>Strasbourg GRS</i>	3 162 €
<i>Strasbourg Roller Vitesse</i>	353 €
<i>Strasbourg Sud Handball – la Famille</i>	3 704 €
<i>Strasbourg Thaï Boxing</i>	1 523 €
<i>Strasbourg Université Club</i>	28 329 €
<i>Strasbourg Volley-Ball</i>	2 980 €
<i>Strascross</i>	2 854 €
<i>Taekwondo Strasbourg</i>	749 €
<i>Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS</i>	8 258 €
<i>Tennis Club de Strasbourg</i>	16 975 €
<i>Tennis Club Europe</i>	1 556 €
<i>Tennis Club Meinau</i>	5 894 €
<i>Touring Plongée Strasbourg</i>	1 004 €
<i>Union de Tourisme de Cronembourg</i>	1 237 €
<i>Union Sportive Egalitaire</i>	4 218 €
<i>Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg</i>	585 €
<i>Union Sportive Police Urbaine</i>	833 €
<i>Union Touristique Aurora Robertsau 1937</i>	277 €
<i>Union Touristique Montagne Verte</i>	569 €
<i>Union Touristique Ouvrière Strasbourg</i>	667 €
<i>Vélo Club 1900 Cronembourg</i>	274 €
<i>Vélo Touring Club de la Robertsau</i>	106 €
<i>Vosges Trotters Strasbourg</i>	313 €
<i>W-Fight</i>	882 €
<i>X-Strikes</i>	870 €
<i>Yacht Club de Strasbourg</i>	675 €

décide

l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire SJ03B 6574/415/8058 - (sous réserve du vote des crédits au Budget primitif 2018 de la ville de Strasbourg)

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

**Versement des subventions de fonctionnement pour 2018
aux associations sportives strasbourgeoises**

Conseil municipal du 18 décembre 2017

Dispositif délibéré

Association Sportive	Montant proposé subvention 2018	Montant année n-1
Ière Compagnie d'Arc Strasbourg	1 211 €	2 248 €
Académie Sportive Evae	1 284 €	3 355 €
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air	9 060 €	10 170 €
Aéro Club d'Alsace	1 406 €	1 651 €
Aigle Hapkido	1 235 €	1 246 €
Air Aile Sports Aériens	1 097 €	1 179 €
Allez les Filles	193 €	240 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	1 836 €	2 187 €
Amicale des Egoutiers	724 €	754 €
Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace	388 €	494 €
Amicale Sportive Elsau Tennis	1 650 €	1 916 €
Aqua Passion	443 €	455 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	7 734 €	7 965 €
Arc Club de Strasbourg	753 €	1 065 €
AS Cheminots de Strasbourg	17 776 €	19 946 €
AS Electricité de Strasbourg	17 432 €	17 169 €
AS Ménora	8 855 €	8 454 €
AS Musau	8 358 €	7 383 €
AS Neudorf	6 511 €	7 331 €
AS Pierrots Vauban	5 972 €	6 813 €
AS Sourds Strasbourg	1 391 €	1 214 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	5 598 €	7 058 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	2 218 €	2 804 €
ASL Robertsau	29 615 €	27 770 €
ASPTT Strasbourg	58 541 €	69 567 €
Association des Courses de Strasbourg Europe	212 €	518 €
Association Omnisports Gazelec	4 586 €	5 060 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	2 859 €	3 249 €
Association Sportive Strasbourg	15 932 €	20 076 €
Association Sportive Tour de Roues Energie Strasbourg	441 €	321 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure	1 210 €	1 211 €
Athlé Santé Nature 67	2 000 €	2 000 €
Aviron Strasbourg 1881	2 909 €	2 989 €
Badminton Club Musau	2 149 €	1 926 €
Badminton Club Neuhof	231 €	463 €
Ballet Nautique de Strasbourg	7 945 €	7 422 €
Bischheim Strasbourg Skating	1 496 €	-
Boule Cassée	866 €	1 234 €

Boule Strasbourgeoise du Rhin	427 €	649 €
Bowling Club les Canonniers 67	1 126 €	1 171 €
Boxe Française Strasbourg	564 €	-
Budo Kai	464 €	489 €
Bujinkan Niten Dojo	381 €	363 €
Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg	577 €	464 €
Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace	4 209 €	4 349 €
Cercle d'Echecs de Strasbourg	11 032 €	10 978 €
Cercle d'Escrime de Strasbourg	4 315 €	4 868 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	1 593 €	2 878 €
Cercle de l'Aviron de Strasbourg	1 682 €	1 585 €
Cercle Nautique Ill Club	273 €	299 €
Cercle Sportif Meinau	1 509 €	1 754 €
Cercle Sportif Neuhof	4 337 €	4 522 €
Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg	521 €	1 204 €
Cercle Sportif Saint Michel	3 520 €	3 667 €
Cheminots Roller d'Alsace	2 253 €	1 287 €
Club Alpin Français de Strasbourg	421 €	1 094 €
Club Bouliste Strasbourgeois	1 203 €	981 €
Club d'Activités Corporelles Educatives et de Loisirs	285 €	295 €
Club d'Activités Physiques Meinau Canardière	1 263 €	1 150 €
Club d'Orientation Strasbourg Europe	740 €	771 €
Club de Quilles La Normandie	577 €	577 €
Club de Quilles La Perle	285 €	320 €
Club de Quilles la République 1925	160 €	287 €
Club de Quilles CRH	313 €	-
Club des Sports de Glace	14 965 €	12 767 €
Club Sportif de HautePierre	1 824 €	5 124 €
Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg	7 076 €	7 800 €
Curling Club Strasbourg Kléber	423 €	392 €
Ecole d'Equitation du Waldhof –Académie Equestre	9 314 €	9 396 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	2 867 €	4 018 €
Ecole de Voile de Strasbourg	1 796 €	1 987 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	10 059 €	11 220 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	14 734 €	14 336 €
Européenne Pétanque Esplanade	191 €	203 €
FC Egalité Strasbourg	2 026 €	1 936 €
FC Kronenbourg Football	5 206 €	5 956 €
FC Kronenbourg Tennis	6 272 €	7 649 €
FC Montagne Verte	1 909 €	2 607 €
FC Olympique Strasbourg	1 630 €	1 920 €
FC Stockfeld Colombes	1 594 €	2 801 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	8 724 €	7 547 €
FC Strasbourg Loisirs	513 €	796 €
FCO Port du Rhin	853 €	666 €
Gym Club Neudorf	1 271 €	2 401 €
Gymnastique Volontaire Kléber	261 €	255 €
Gymnastique Volontaire Sainte Aurélie	343 €	540 €
Handball Club Strasbourg Neuhof	208 €	-
HautePierre Badminton Club	345 €	544 €
Ill Tennis Club	13 872 €	13 512 €

INPACT	232 €	-
JEHM le Sport	1 655 €	2 341 €
Joie et Santé Koenigshoffen	12 411 €	16 340 €
Judo Club de Strasbourg	4 294 €	4 816 €
Judo Club du Rhin	1 349 €	1 663 €
Judo Club Saint Etienne	5 525 €	4 925 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	4 813 €	5 090 €
Karaté Club Cronenbourg	2 186 €	3 064 €
Karaté Club de la Robertsau	2 238 €	2 918 €
Kung Fu Shaolin Vu Ba	1 544 €	1 960 €
Kyoshinkai	504 €	358 €
La Sportive Neuhof	2 731 €	3 023 €
Le Minotaure	2 753 €	3 552 €
Libellules Basket Club de Strasbourg	4 391 €	6 610 €
MCM Orangerie	704 €	827 €
Mille et Une Roues	386 €	548 €
Mixsage	1 263 €	2 265 €
Neuhof Futsal NF	254 €	-
New Boxing Strasbourg	277 €	119 €
Panza Gymnothèque	6 958 €	4 896 €
Pédale d'Alsace	1 008 €	998 €
Pétanque Club du Polygone	480 €	506 €
Pétanque Club Kronenbourg	1 069 €	687 €
PK Stras	1 008 €	849 €
Plongée Aquatique Club	691 €	754 €
Plongeon Club de Strasbourg	963 €	1 044 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	7 451 €	8 744 €
Randonneurs de Strasbourg	1 284 €	1 310 €
Robertsau Contades Pétanque Club	971 €	922 €
Rowing Club de Strasbourg	4 663 €	5 136 €
Rugby Club de Strasbourg	7 270 €	7 732 €
Saint Joseph Strasbourg	7 857 €	9 382 €
Section de Gymnastique Volontaire GV 56	126 €	188 €
Ski Montagne AGR	524 €	598 €
Skieurs de Strasbourg	2 620 €	2 068 €
Société Athlétique Koenigshoffen	1 431 €	4 560 €
Société de Gymnastique Cronenbourg	2 034 €	515 €
Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle	2 564 €	3 747 €
Société de Gymnastique et de Sports la Strasbourgeoise	15 038 €	15 741 €
Société de Gymnastique la Concorde Robertsau	5 590 €	5 121 €
Société de Gymnastique Union Koenigshoffen	1 274 €	2 247 €
Société de Natation Strasbourg	8 238 €	5 742 €
Société de Tir de Strasbourg	5 955 €	5 729 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	2 034 €	2 321 €
Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau	1 479 €	1 387 €
Sport Nautique de l'III	285 €	249 €
Sport Union XV	5 323 €	5 192 €
Sporting Club Red Star	3 209 €	4 476 €
Sporting Club Gaz de Strasbourg	1 834 €	1 320 €
Sporting Strasbourg Futsal	173 €	569 €
Sports et Loisirs Constantia	3 206 €	6 221 €

Strasbourg Agglomération Athlétisme	641 €	666 €
Strasbourg Eaux Vives	9 716 €	7 560 €
Strasbourg GRS	3 162 €	4 140 €
Strasbourg Roller Vitesse	353 €	480 €
Strasbourg Sud Handball- La Famille	3 704 €	4 308 €
Strasbourg Thaï Boxing	1 523 €	1 186 €
Strasbourg Université Club	28 329 €	33 329 €
Strasbourg Volley-Ball	2 980 €	1 881 €
Strascross	2 854 €	3 404 €
Taekwondo Strasbourg	749 €	685 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	8 258 €	6 937 €
Tennis Club de Strasbourg	16 975 €	18 387 €
Tennis Club Europe	1 556 €	2 295 €
Tennis Club Meinau	5 894 €	5 106 €
Touring Plongée Strasbourg	1 004 €	1 074 €
Union de Tourisme de Cronenbourg	1 237 €	1 488 €
Union Sportive Egalitaire	4 218 €	4 613 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	585 €	602 €
Union Sportive Police Urbaine	833 €	935 €
Union Touristique Aurora Robertsau 1937	277 €	459 €
Union Touristique Montagne Verte	569 €	565 €
Union Touristique Ouvrière Strasbourg	667 €	350 €
Vélo Club 1900 Cronenbourg	274 €	-
Vélo Touring Club de la Robertsau	106 €	97 €
Vosges Trotters Strasbourg	313 €	245 €
W Fight	882 €	506 €
X-Strikes	870 €	1 314 €
Yacht Club Strasbourg	675 €	628 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la pratique sportive.

La pratique sportive a un rôle majeur à jouer dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Néanmoins, la pratique sportive à elle seule ne suffit pas à jouer ce rôle. Les clubs doivent ainsi se structurer et former leurs intervenants, pour que la pratique sportive soit l'occasion de l'apprentissage des valeurs et comportements citoyens. Le coût de la pratique sportive a également été identifié comme un frein à l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs.

La délibération du 21 mars 2016 portant évolution de la politique sportive par un partenariat renouvelé avec les associations a initié des nouvelles modalités de l'action municipale parmi lesquelles la création d'une bourse d'aide à la licence sportive. Cette aide a pour objectif de lever l'obstacle économique pour les habitants en Quartier prioritaire de la politique de la Ville afin de rendre le sport accessible à une majorité de jeunes Strasbourgeois-es de moins de 21 ans. Attribuée en fonction des revenus familiaux et du lieu de résidence, elle permet à son/sa bénéficiaire d'obtenir un allègement des frais d'adhésion à une association sportive strasbourgeoise partenaire.

Ainsi suite à l'expérimentation des bourses d'aide à la licence sportive sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville Neuhof-Meinau en 2016, le dispositif a évolué en 2017, avec un double mouvement d'élargissement et d'approfondissement.

1. Une extension du périmètre d'intervention aux quartiers prioritaires de la Ville de HautePierre et Cronembourg.
2. Une implication des clubs plus en profondeur comme lieu de vie et d'éducation à la citoyenneté, en renforçant la convention partenariale et d'engagement, et par la labellisation « club sport citoyen » des associations partenaires. Cela se traduit par la mise en œuvre de nouvelles actions tel que : la formation des encadrants de l'association, des opérations de sensibilisation, des actions du club vers les habitants, la signature d'engagements citoyens.

Actuellement, 24 associations sportives, représentant 28 disciplines différentes, se sont portées volontaires et ont obtenu la labellisation partenariale, et accueillent les bénéficiaires de la bourse d'aide à la licence sportive.

Le financement de la pratique forme désormais la pierre angulaire d'un dispositif sport citoyen plus global, construit autour de l'accompagnement des acteurs, du renforcement humain et de l'accès au sport. Le projet a fait l'objet d'un soutien financier de 40 000 € de l'Etat au titre des Contrats de Ville.

Rappel des modalités pratiques saison 2017-2018

Les critères d'éligibilité des bénéficiaires pour la saison 2017-2018 :

- habiter le quartier prioritaire politique de la ville Neuhof-Meinau, Hautepierre ou Cronembourg et être âgé-e de moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours),
- être (ou les parents) non imposable, avec un quotient familial inférieur ou égal à 720 €,
- s'inscrire dans un club sportif strasbourgeois partenaire, labellisé sport citoyen.

La mécanique du dispositif :

1. Sur présentation de l'attestation délivrée par le service Vie sportive, les bénéficiaires du dispositif obtiennent une remise de 80 € immédiate sur le montant de la cotisation et de la licence, lors de son inscription dans un club sportif partenaire.
2. Les associations reçoivent une subvention de 100 € par jeune bénéficiaire accueilli.

La présente délibération vise ainsi à financer une seconde partie des bénéficiaires du dispositif, soit 152 inscrits. Il est dès lors proposé d'allouer une aide financière d'un montant total de 15 200 € aux associations sportives ci-dessous :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
Association sportive Electricité de Strasbourg	basket	3	300 €
ASPTT Strasbourg	judo	1	100 €
Cercle Sportif Meinau	gymnastique	14	1 400 €
Cercle sportif Neuhof	football	19	1 900 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	taekwondo	31	3 100 €
FC Egalité Strasbourg	football	6	600 €
Hautepierre badminton club	badminton	2	200 €
La Sportive Neuhof	gymnastique	3	300 €
Mixsage	karaté	12	1 200 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	athlétisme, karaté	24	2 400 €
Red Star	football	18	1 800 €
Rugby Club de Strasbourg	rugby	4	400 €

Strasbourg GRS (gymnastique rythmique et sportive)	gymnastique baby, gymnastique rythmique	3	300 €
Strasbourg Thaï Boxing	boxe thaï	12	1 200 €
TOTAL		152	15 200 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de 15 200 € ;

<i>Associations</i>	<i>Disciplines</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Subvention proposée</i>
<i>Association sportive Electricité de Strasbourg</i>	<i>basket</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>ASPTT Strasbourg</i>	<i>judo</i>	<i>1</i>	<i>100 €</i>
<i>Cercle Sportif Meinau</i>	<i>gymnastique</i>	<i>14</i>	<i>1 400 €</i>
<i>Cercle sportif Neuhof</i>	<i>football</i>	<i>19</i>	<i>1 900 €</i>
<i>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</i>	<i>taekwondo</i>	<i>31</i>	<i>3 100 €</i>
<i>FC Egalité Strasbourg</i>	<i>football</i>	<i>6</i>	<i>600 €</i>
<i>HautePierre badminton club</i>	<i>badminton</i>	<i>2</i>	<i>200 €</i>
<i>La Sportive Neuhof</i>	<i>gymnastique</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Mixsage</i>	<i>karaté</i>	<i>12</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Racing Club de Strasbourg Omnisport</i>	<i>athlétisme, karaté</i>	<i>24</i>	<i>2 400 €</i>
<i>Red Star</i>	<i>football</i>	<i>18</i>	<i>1 800 €</i>
<i>Rugby Club de Strasbourg</i>	<i>rugby</i>	<i>4</i>	<i>400 €</i>
<i>Strasbourg GRS (gymnastique rythmique et sportive)</i>	<i>gymnastique baby, gymnastique rythmique</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Strasbourg Thaï Boxing</i>	<i>boxe thaï</i>	<i>12</i>	<i>1 200 €</i>

<i>Total</i>		<i>152</i>	<i>15 200 €</i>
--------------	--	------------	-----------------

décide

l'imputation des dépenses sur le compte 415 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2017 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 39 500 € ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

Conseil municipal du 18 décembre 2017

Subventions Bourses d'aide à la pratique sportive

2^e versement saison sportive 2017/2018

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée	Montant total versé saison sportive 2016/2017
Association sportive Electricité de Strasbourg	basket	3	300 €	3 600 €
ASPTT Strasbourg	judo	1	100 €	0 €
Cercle Sportif Meinau	gymnastique	14	1 400 €	2 800 €
Cercle sportif Neuhof	football	19	1 900 €	4 600 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	taekwondo	31	3 100 €	5 400 €
FC Egalité Strasbourg	football	6	600 €	1 900 €
HautePierre badminton club	badminton	2	200 €	0 €
La Sportive Neuhof	gymnastique	3	300 €	0 €
Mixsage	karaté	12	1 200 €	0 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	athlétisme, karaté	24	2 400 €	4 100 €
Red Star	football	18	1 800 €	2 900 €
Rugby Club de Strasbourg	rugby	4	400 €	0 €
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique et sportive)	gymnastique baby, gymnastique rythmique	3	300 €	0 €
Strasbourg Thaï Boxing	boxe thaï	12	1 200 €	1 100 €
TOTAL		152	15 200 €	26 400 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Clubs de haut niveau amateur. Versement du solde des subventions au titre de la saison sportive 2017/2018.

Dans le cadre de sa politique sportive de haut niveau, la Ville souhaite encourager les clubs à accéder et à évoluer au plus haut niveau. En effet, le sport de haut niveau contribue à l'animation ainsi qu'au dynamisme de la cité, constitue un modèle à suivre pour la jeunesse, et permet le développement des disciplines sportives sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, le Conseil municipal a approuvé, lors de la séance du 26 juin 2017, le versement d'acomptes de subventions à un certain nombre de clubs strasbourgeois, dans le cadre de leurs activités de haut niveau, au titre de la saison sportive 2017/2018.

Conformément à la Charte des sports adoptée le 21 mars 2016, un référentiel a été mis en place pour les équipes évoluant aux deux plus haut niveaux nationaux amateurs dans les disciplines retenues par la ville de Strasbourg, portant sur :

- **rayonnement du club et de la discipline** (impact médiatique, image, spectateurs),
- **niveau d'évolution de l'équipe phare du club** (position dans la hiérarchie de la discipline et difficulté d'accession),
- **déplacements** (kilomètres parcourus en phase régulière),
- **financement du club** (évolution des recettes propres, moyens).

Pour les équipes évoluant à des niveaux nationaux inférieurs, des subventions forfaitaires pourront être attribuées le cas échéant.

Il vous est ainsi proposé d'approuver le versement des soldes de ces subventions.

Le montant total de ces soldes qui s'élève à la somme de 307 500 € est réparti comme suit :

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de handball féminin => N1 (total subvention 2017/2018 : 62 000 €)	31 000 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure soutien aux activités de handibasket => Nat 1 (total subvention 2017/2018 : 25 000 €)	12 500 €

Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (ESSAHB) soutien aux activités de handball féminin => N2 (total subvention 2017/2018 : 12 500 €)	9 500 €
Rugby Club de Strasbourg soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 1 (total subvention 2017/2018 : 214 000 €)	107 000 €
Strasbourg Université Club soutien aux activités de volley-ball féminin N2 : 9 500 € (total subvention 2017/2018 : 12 000 €) soutien aux activités de volley-ball masculin N3 : 2 500 € (total subvention 2017/2018 : 5 000 €)	12 000 €
Strasbourg Volley-Ball soutien aux activités de volley-ball masculin => Elite (total subvention 2017/2018 : 123 000 €)	54 000 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS soutien aux activités de water-polo masculin => pro A (total subvention 2017/2018 : 178 000 €)	81 500 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement du solde de subventions dans le cadre des activités de haut niveau amateur –sports collectifs- pour un montant total de 307 500 €, au titre de la saison sportive 2017/2018, aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de handball féminin => N1 (total subvention 2017/2018 : 62 000 €)	31 000 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure soutien aux activités de handibasket => Nat 1 (total subvention 2017/2018 : 25 000 €)	12 500 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (ESSAHB) soutien aux activités de handball féminin => N2 (total subvention 2017/2018 : 12 500 €)	9 500 €
Rugby Club de Strasbourg soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 1 (total subvention 2017/2018 : 214 000 €)	107 000 €
Strasbourg Université Club soutien aux activités de volley-ball féminin N2 : 9 500 € (total subvention 2017/2018 : 12 000 €) soutien aux activités de volley-ball masculin N3 : 2 500 €	12 000 €

<i>(total subvention 2017/2018 : 5 000 €)</i>	
Strasbourg Volley-Ball <i>soutien aux activités de volley-ball masculin => Elite</i> <i>(total subvention 2017/2018 : 123 000 €)</i>	54 000 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS <i>soutien aux activités de water-polo masculin => pro A</i> <i>(total subvention 2017/2018 : 178 000 €)</i>	81 500 €

décide

*l'imputation de cette dépense sur la ligne budgétaire 40 / 6574 / 8060 / SJ03C
- (sous réserve du vote des crédits au Budget primitif 2018 de la ville de
Strasbourg)*

autorise

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents
relatifs à ces opérations.*

**Adopté le 18 décembre 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 20 décembre 2017**

TABLEAU RECAPITULATIF
Versement des soldes de subventions aux clubs de haut niveau amateur – sports collectifs

Saison sportive 2017/2018

Le montant total de ces soldes s'élève à la somme de **307 500 €**.

Dénomination de l'association	acompte saison 2017/2018	solde saison 2017/2018	Montant total saison 2017/2018	Montant total saison 2016/2017
ASPTT soutien aux activités de handball féminin N1	31 000 €	31 000 €	62 000 €	62 000 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure soutien aux activités de handibasket Nat 1	12 500 €	12 500 €	25 000 €	25 000 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (ESSAHB) soutien aux activités de handball féminin N2	2 500 €	9 500 €	12 000 €	12 000 €
Rugby Club de Strasbourg soutien aux activités de rugby masculin Fédéral 1	107 000 €	107 000 €	214 000 €	214 000 €
Strasbourg Université Club soutien aux activités de volley-ball féminin N2	2 500 €	9 500 €	12 000 €	5 000 €
soutien aux activités de volley-ball masculin N3	2 500 €	2 500 €	5 000 €	5 000 €
Strasbourg Volley-Ball soutien aux activités de volley-ball masculin Elite	69 000 €	54 000 €	123 000 €	108 000 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS soutien aux activités de water polo pro A	96 500 €	81 500 €	178 000 €	163 000 €